JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XLI

and the later The second of th

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DEPUIS LE 8 MARS JUSQU'AU 13 JUILLET INCLUSIVEMENT

Dans la sixième année du règne de Notre Souverain Seigneur, le Roi Edouard VII

ETANT LA 2me SESSION DU 10me PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1906

IMPRIME PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRES EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1906

VOLUME XLI

and the later The second of th

PROCLAMATIONS

CANADA



GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-neuvième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, Lundi, le neuvième jour du mois d'octobre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre très-fidèle et très-bien-aimé cousin le très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce vingtsixième jour d'août, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, et de Notre Règne la cinquième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possesions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au neuvième jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'Ottawa, lundi, le vingtième jour du mois de Novembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre très-fidèle et très-bienaimé cousin le très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce SEPTIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, et de Notre Règne la cinquième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de yous,—Salut:

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGTIÈME jour du mois de Novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets. Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'Ottawa, mardi, le deuxième jour du mois de Janvier prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

EN Foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos Présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre très-fidèle et très-bienaimé cousin le très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, CE DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, et de Notre Règne la cinquième.

Par ordre,

H. G. LaMothe, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au second jour du mois de Janvier prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'Ottawa, jeudi, le huitième jour du mois de février prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre très-fidèle et très-bien-aimé cousin le très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce TRENTIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq et de Notre Règne la cinquième.

Par ordre,

H .G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au huitième jour du mois de février prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'Ottawa, mardi, le vingtième jour du mois de mars prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avo-3 fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre très-fidèle et très-bien-aimé cousin le très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouver-neur-Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce TROISIÈME jour de FÉVRIER, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent six et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

H. G. LaMothe, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ľ

CANADA

GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irland, et des possesions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—Salut:

A TTENDU que la réunion de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au vingtième jour du mois de mars prochain. Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à jeudi, le huitième jour du mois de mars prochain, de manière que ni vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit vintième jour de mars prochain; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard en soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite Cité d'Ottawa, jeudi, le huitième jour du mois de mars prochain, pour l'expédition des affaires, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre très-fidèle et très-bien-aimé cousin le très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouver-neur-Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce troisième jour de février, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent six, et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

H. G. Lamothe, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Deuxième Session, Dixième Parlement,

1906

Jeudi, 8 mars 1906.

Le Parlement étant, ce jour, convoqué par proclamation (ci-annexée) pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés ;

PRIÈRES.

M. l'Orateur donne lecture à la Chambre de la lettre suivante :-

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA, OTTAWA, 7 mars 1906.

Monsieur,-J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, pour ouvrir la deuxième session du dixième Parlement de la Puissance du Canada, jeudi, le 8 courant, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel, Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes. Un message est apporté par le capitaine Ernest John Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend dans la salle des séances du Sénat, et de retour,—

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada, une copie certifiée du jugement et du rapport de la dite cour dans l'affaire de l'appel de l'élection pour le district électoral de Wentworth, et les dits jugement et rapport sont lus comme suit :—

ELECTION CONTESTEE DE WENTWORTH.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Mardi, le troisième jour d'octobre, A.D. 1905.

Présents:

Le Très honorable Sir Henri Elzéar Taschereau, Chancelier, Juge en chef. L'honorable juge Sedgewick. L'honorable juge Idington.

En l'absence de l'honorable juge Girouard et de l'honorable juge Nesbitt, leurs jugements sont rendus par le très honorable juge en chef, conformément au statut à cet effet.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le comté de Wentworth, tenue le 27 octobre et le 3 novembre, A.D. 1904.

Entre

W. O. SEALEY.

(Pétitionnaire) Appelant;

et

E. D. SMITH,

(Répondant) Répondant.

L'appel de l'appelant ci-dessus nommé du jugement de l'honorable juge en chef des Plaids communs et de l'honorable juge Teetzel, deux des juges de la Haute Cour de Justice pour Ontario, siégeant en qualité de juges d'élection, rendu dans la cause susmentionnée le vingt-deuxième jour de février, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, étant venu pour audition devant cette cour vendredi, le second jour de juin, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, en présence des avocats de l'appelant et du répondant; alors, après avoir entendu les allégations des dits avocats, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel devrait être réservé pour jugement; et le dit appel étant venu ce jour pour jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit

jugement de l'honorable juge en chef des Plaids communs et de l'honorable juge Teetzel, siégeant en qualité de juges d'élections, devrait être et il a été confirmé et que le dit appel devrait être et il a été débouté avec frais en faveur du dit répondant.

E. R. CAMERON,

Registraire.

Je, Edward Robert Cameron, registraire de la Cour Suprême du Canada, certifie par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, conformément au statut à cet effet, que ce qui est énoncé ci-dessus est le jugement et décision de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'Acte des Elections fédérales contestées, touchant l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le comté de Wentworth, tenue le 27 octobre et le 3 novembre 1904.

Entre

W. O. SEALEY,

(Pétitionnaire) Appelant;

et

E. D. SMITH,

(Répondant) Répondant.

Et quant aux matières et choses sur lesquelles, en vertu des articles 43 et 44 de l'Acte des Elections fédérales contestées et amendements, les savants juges qui ont instruit la dite pétition d'élection auraient dû être requis de faire rapport à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, je certifie de plus respectueusement que les dits savants juges ont fait à ce sujet rapport à la Cour Suprême comme suit :—

" Dans la Haute Cour de Justice pour Ontario.

"ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

** Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral du comté de Wentworth, tenue le 27e jour d'octobre et le 3e jour de novembre, A.D. 1904.

"Entre

"WILLIAM OSCAR SEALEY,

" Pátitionnaire ;

"et

"ERNEST DISRAELI SMITH,

"Répondant.

"Et par contre-pétition,

"Entre

"ERNEST DISRAELI SMITH,

" Pétitionnaire ;

"et

"WLLIAM OSCAR SEALY,

"Répondant. "

"Nous, soussignés, deux des juges de la Haute Cour de Justice pour Ontario, choisis pour instruire la pétition ci-dessus et la contre-pétition, certifions par les présentes que les premier et deuxième jours de février, A.D. 1905, en la cité de Hamilton, dans

le susdit district électoral, nous avons tenu une cour pour y faire l'instruction de la pétition et de la contre-pétition entre les dites parties concernant l'élection susdite.

"Les parties sont convenues entre elles que toutes les matières en litige dans la dite pétition seraient soumises à la décision de la cour conformément à l'article 49 de l'Acte des Elections fédérales contestées, et toutes les accusations de manœuvres frauduleuses ont été abandonnées, et aucuns témoins n'ont été interrogés lors de l'instruction.

"Après avoir entendu les allégations des avocats des deux parties, nous constatons et faisons rapport qu'aucune des parties aux dites pétition et contre-pétition, qui étaient candidats à la dite élection, n'a été régulièrement élue, et que la dite élection est nulle.

"Dans les dites pétition et contre-pétition du répondant, il était allégué que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées à la dite élection, mais toutes les dites accusations ont été abandonnées et nulle preuve n'a été faite à leur appui. En conséquence, nous faisons rapport qu'il n'a pas été prouvé devant nous que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance ou avec son consentement.

"Nous n'avons aucun moyen de constater si des manœuvres frauduleuses ont été

pratiquées ou non dans une grande mesure à la dite élection.

"Nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les faits de l'élection ait été rendue incomplète du fait d'aucune des parties à la dite pétition ou qu'il soit désirable de faire une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure.

"Daté à Osgoode Hall, Toronto, ce vingt-deuxième jour de février, A.D. 1905.

"W. R. MEREDITH, J.C.P.C.,
"J. V. TEETZEL, J.

"A la Cour Suprême du Canada."

Je certifie de plus que le rapport des dits savants juges n'a pas été affecté par la décision de la Cour Suprême du Canada, et je certifie de plus respectueusement que copies des notes de la preuve et de tous autres papiers et documents formant partie de la cause sont annexées aux présentes.

Daté à Ottawa, ce 16e jour d'octobre, A.D. 1905.

E. R. CAMERON,

Registraire.

Et il est ordonné que les dits jugements et rapport soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, conformément au chapitre 9, clause 46 des Statuts Revisés, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élections, conformément à l'Acte des Elections fédérales contestées, des certificats et rapports au sujet des élections pour le district électoral de Compton et pour le district électoral de Sherbrooke, lesquels sont lus comme suit :—

ELECTION CONTESTEE DE COMPTON.

SHERBROOKE, 24 novembre 1905.

Canada, Province de Québec. District judiciaire de Saint-François, District électoral de Compton.

> ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS. ARTHUR HERBERT WESTON BAILEY,

> > Pétitionnaire:

AYLMER BYRON HUNT.

Répondant.

A l'honorable R. F. SUTHERLAND. Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa.

Monsieur,-Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli une copie de notre décision finale en cette cause sur la pétition contre l'élection du dit répondant pour la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Compton.

Au cours de l'instruction tenue le 21e jour de novembre courant, en la ville de

Cookshire, aucune preuve n'a été faite par les parties.

Le dit jugement final est fondé entièrement sur les énoncés, admissions et déclarations des parties.

Le tout humblement soumis.

Daté à Sherbrooke, ce 24e jour de novembre 1905.

F. X. LEMIEUX, J.C.S. M. HUTCHINSON, J.C.S.

Province de Québec, District de Saint-François. No 11.

Dans la Cour Supérieure.

Le vingt-deuxième jour de novembre 1905. Présents:

Leurs Honneurs les juges Lemieux et Hutchison.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Compton, dans le district judiciaire de Saint-François, tenue le vingtseptième jour d'octobre et le troisième jour de novembre mil neuf cent quatre, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

ARTHUR HERBERT WESTON BAILEY, surintendant de moulin, de la ville de Cookshire, dans le district de Saint-Francois,

Pétitionnaire:

versus

. AYLMER BYRON HUNT, marchand, du township de Bury, dans le district de Saint-François,

Répondant.

La cour ayant entendu les parties sur le mérite de la présente pétition aux fins d'annuler et de faire déclarer la dite élection de nul effet, examiné la procédure, énoncés, déclarations et consentement des parties et sur le tout délibéré;

Considérant que le pétitionnaire, par sa pétition produite devant cette cour le 13 décembre 1904, en vertu du dit Acte des Elections fénérales contestées et amendements, a demandé que l'élection tenue pour le district électoral de Compton pour la Chambre des Communes du Canada, le troisième jour de novembre 1904, soit annulée et déclarée de nul effet et que le dit répondant soit aussi déqualifié conformément à la loi pour, entre autres, les raisons suivantes : parce que le dit Aylmer Byron Hunt s'est rendu coupable par lui-même comme par ses agents, amis et partisans, avec son consentement et à sa connaissance, de manœuvres frauduleuses prohibées par la loi, avant, durant et après l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Compton, tenue le vingt-septième jour d'octobre et le troisième jour de novembre 1904, et que la dite élection a été entachée de manœuvres frauduleuses avant, pendant et après la dite élection par le répondant, ses agents et amis ;

Considérant que le pétitionnaire alléguait dans sa dite pétition que la dite élection du dit répondant était irrégulière, illégale et nulle et que le rapport concernant l'élection du dit répondant, comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour

le district électoral de Compton était irrégulier, illégal et nul ;

Considérant que dans les conclusions de la dite pétition le pétitionnaire demande que la dite élection soit annulée et déclarée de nul effet et que le rapport de la dite élection fait par l'officier-rapporteur soit annulé et déclaré nul et irrégulier; qu'il soit en outre déclaré que le dit répondant n'a pas droit de siéger dans la Chambre des Communes du Canada, et qu'il soit déclaré inhabile, pendant la période fixée par la loi, à être élu ou à siéger pour la Chambre des Communes du Canada, ou à voter à l'élection d'un membre de la dite Chambre, ou à remplir quelque position ou charge sous la Couronne ou le gouvernement du Canada;

Considérant que la cause, après contestation liée sur la dite pétition, a été dûment inscrite pour être entendue le 21e jour de novembre 1905, et qu'avis public de la dite

inscription a aussi été dûment donné;

Considérant que le 21e jour de novembre 1905, le dit Aylmer Byron Hunt a admis en cour, par un écrit signé par lui et ses avocats, remis entre les mains du registraire de la cour et dûment enregistré, que depuis son récent interrogatoire en cette cause il a reçu des renseignements qui le portent à croire qu'au cours de la dite élection des actes de corruption ont été commis par des personnes agissant comme agents du dit répondant, mais hors sa connaissance ou son consentement, lesquels actes sont suffisants en loi pour annuler la dite élection; et en conséquence, le dit répondant consent à ce que la dite élection soit déclarée nulle pour et à raison des dits actes, mais sauf ce qui est admis ci-dessus, le répondant persiste dans sa défense ;

Considérant que le même jour, vingt et un novembre courant, le dit pétitionnaire Arthur Herbert Weston Bailey a admis, en cour, par un écrit signé par lui et ses avocats, remis entre les mains du registraire de la cour, et dûment enregistré, que le dit pétitionnaire retire les accusations de manœuvres frauduleuses portées contre le répondant personnellement en rapport avec l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Compton, dans le district judiciaire de Saint-François, tenue le vingt-septième jour d'octobre et le troisième jour de novembre mil neuf cent quatre, étant respectivement les jours de nomination et de votation et en demande acte:

Considérant que rien n'indique que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans une grande mesure à l'élection à laquelle se rattache la pétition ;

Considérant, de plus, que le consentement produit par les parties en cette cause dont il est fait mention ci-haut, ne paraît pas être le résultat d'une entente entre les parties pour éluder la loi;

Considérant que la dite élection tenue le 3 novembre 1904, conformément aux énoncés, admissions et déclarations des parties doit être annulée, mais seulement pour le fait de manœuvres frauduleuses pratiquées au cours de la dite élection par des agents ou partisans du dit répondant hors sa connaissance ou sans son consentement, lesquels actes sont suffisants en loi pour annuler la dite élection;

Considérant qu'aucune preuve n'a été produite par l'une ou l'autre partie au cours de l'instruction et que le présent jugement est fondé entièrement sur les énoncés, admissions et déclarations des parties ci-dessus mentionnées :

Pour ces raisons la cour, tenant compte des susdits énoncés, admissions et déclarations des parties adjuge et déclare, pour les motifs susmentionnés, que la dite élection tenue le troisième jour de novembre mil neuf cent quatre pour le district électoral de Compton, est nulle et de nul effet et est par les présentes déclarée nulle et de nul effet pour toutes fins que de droit, avec dépens contre le répondant.

Vraie copie,

GENEST ET FRASER, P.C.S.

ELECTION CONTESTEE DE SHERBROOKE.

Canada,
Province de Québec,
District électoral de Sherbrooke,
District judiciaire de Saint-François.

Dans la Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la ville de Sherbrooke, dans le district judiciaire de Saint-François, tenue le vingt-septième jour d'octobre et le troisième jour de novembre mil neuf cent quatre, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

OMER BÉGIN, de la cité de Sherbrooke, dans le district électoral de Sherbrooke, dans le district judiciaire de Saint-François, charpentier,

Pétitionnaire :

vs

ARTHUR NORREYS WORTHINGTON, du même lieu, médecin et chirurgien,

Répondant.

↑ l'honorable R. F. Sutherland, Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa.

Monsieur,—Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli une copie écrite et certifiée de notre décision finale sur le mérite de la pétition produite en cette cause contre l'élection du dit répondant.

Au cours de l'instruction tenue le quatrième jour de décembre courant, en la cité de Sherbrooke, aucune preuve n'a été faite par les parties.

Le dit jugement final est fondé entièrement sur les énoncés, admissions et déclarations des parties.

Le tout humblement soumis.

Daté à Sherbrooke, ce cinq décembre 1905.

F. X. LEMIEUX, J.C.S. M. HUTCHINSON, J.C.S. Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François.
No 12.

Dans la Cour Supérieure.

Ce 4 décembre 1905.

Présents:

L'honorable juge Lemeux, J.C.S. L'honorable juge Hutchinson, J.C.S.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la ville de Sherbrooke, dans le district judiciaire de Saint-François, tenue le vingt-septième jour d'octobre et le troisième jour de novembre mil neuf cent quatre, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

OMER BÉGIN, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François,

Pétitionnaire;

205

ARTHUR NORREYS WORTHINGTON, du même lieu, médecin et chirurgien,
Répondant.

La cour ayant entendu les parties sur le mérite de la présente pétition aux fins d'annuler et de faire déclarer la dite élection de nul effet, examiné la procédure, énoncés, déclarations et consentement des parties et sur le tout délibéré;

Considérant que le pétitionnaire, par sa pétition produite devant cette cour le 13 décembre 1904, en vertu du dit Acte des Elections fédérales contestées et amendements, a demandé que l'élection tenue pour le district électoral de la ville de Sherbrooke pour la Chambre des Communes du Canada, le troisième jour de novembre 1904, soit annu-lée et déclarée de nul effet et que le dit répondant soit aussi déqualifié conformément à la loi pour, entre autres, les raisons suivantes:—Parce que le dit Arthur Norreys Worthington s'est rendu coupable par lui-même comme pour ses agents, amis et partisans, avec son consentement et à sa connaissance, de manœuvres frauduleuses prohibées par la loi avant, pendant et après l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la ville de Sherbrooke, tenue le vingt-septième jour d'octobre et le troisième jour de novembre 1904, et que la dite élection a été entachée de manœuvres frauduleuses avant, pendant et après la dite élection par le répondant, ses agents et amis ;

Considérant que le pétitionnaire alléguait dans sa dite pétition que la dite élection du dit répondant était irrégulière, illégale et nulle et que le rapport concernant l'élection du dit répondant comme membre de la Chambre des Communes du Canada mour le district électoral de Sherbrooke était irrégulier, illégal et nul;

Considérant que dans les conclusions de la dite pétition, le pétitionnaire demande que la dite élection soit annulée et déclarée de nul effet et que le rapport concernant la dite élection fait par l'officier-rapporteur soit annulé et déclaré de nul effet et irrégulier; qu'il soit en outre déclaré que le dit répondant n'a pas droit de siéger dans la Chambre des Communes du Canada et qu'il soit déclaré inhabile, pendant la période fixée par la loi, à être élu ou à siéger pour la Chambre des Communes du Canada, ou à voter à l'élection d'un membre de la dite Chambre, ou à remplir quelque position ou charge sous la Couronne ou le gouvernement du Canada;

Considérant que la cause, après contestation liée sur la dite pétition, a été dûment inscrite pour être entendue le quatrième jour de décembre courant et qu'avis public de la dite inscription a aussi été dûment donné;

Considérant que le 4e jour de décembre 1905, le dit Arthur Norreys Worthington a admis en cour, par un écrit signé par lui et ses avocats, remis entre les mains du registraire de la cour et dûment enregistré, que depuis son interrogatoire préalable en cette cause il a reçu des renseignements qui le portent à croire qu'au cours de la dite élection, des actes de corruption ont été commis par des personnes agissant comme agents du dit répondant, mais hors sa connaissance ou son consentement, lesquels actes sont suffisants en loi pour annuler la dite élection, et qu'en conséquence le dit répondant consent à ce que la dite élection soit déclarée nulle pour et à raison des dits actes, mais, sauf ce qui est admis ci-dessus, le répondant persiste dans sa défense;

Considérant que le même jour, 4 décembre courant, le dit pétitionnaire, Omer Bégin, a admis en cour par un écrit signé par lui et ses avocats, remis entre les mains du registraire de la cour et dûment enregistré, que le dit pétitionnaire retire les accusations de manœuvres frauduleuses portées contre le répondant personnellement en rapport avec l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la ville de Sherbrooke, dans le district judiciaire de Saint-François,

quatre, étant respectivement les jours de nomination et de votation, et en demande

Considérant que rien ne démontre que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans une grande mesure à l'élection à laquelle se rattache la dite pétition;

tenue le vingt-septième jour d'octobre et le troisième jour de novembre mil neuf cent

Considérant, de plus, que le consentement produit par les parties en cette cause cidessus mentionnée ne paraît pas être le résultat d'une entente entre les parties pour

éluder la loi ;

Considérant que la dite élection tenue le 3 novembre 1904, conformément aux énoncés, admissions et déclarations des parties doit être annulée mais seulement pour le fait de manœvres frauduleuses pratiquées au cours de la dite élection par des agents ou partisans du dit répondant hors sa connaissance ou sans son consentement, lesquels actes sont suffisants en loi pour annuler la dite élection;

Pour ces raisons la cour, tenant compte des énoncés, admissions et déclarations des parties, adjuge et déclare, pour les motifs susmentionnés, que la dite élection tenue le troisième jour de novembre mil neuf cent quatre pour le district électoral de la ville de Sherbrooke, est nulle et de nul effet pour toutes fins que de droit, avec dépens contre

le répondant.

Daté à Sherbrooke, ce 4 décembre 1905.

Vraie copie,

GENEST ET FRASER, P.C.S.

Et il est ordonné que les dits certificats et rapports soient entrés dans les journaux de la Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que conformément au chapitre 9, article 46 des Statuts Revisés, il a adressé ses mandats au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada des copies certifiées des jugements et décisions de la dite cour dans les appels des décisions des juges d'instruction dans les cours inférieures concernant les élections suivantes:—

Pour le district électoral de Cap-Breton-Nord et Victoria;

Pour le district électoral de Pictou;

Pour le district électoral de Cumberland ;

Pour le district électoral de Shelburne et Queen ;

Pour le district électoral de King, N.-E.;

Pour le district électoral de Halifax (deux jugements); et les dits jugements et décisions sont lus comme suit, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de la Chambre :—

ELECTION CONTESTEE DE CAP-BRETON-NORD ET VICTORIA.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Mardi, la troisième jour d'octobre, A.D. 1905.

Présents :

L'honorable juge Sedgewick. L'honorable juge Davies. L'honorable juge Idington.

En l'absence de l'honorable juge Girouard et de l'honorable juge Nesbitt, leurs jugements sont rendus par l'honorable juge Sedgewick, conformément au statut à cet effet.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Cap-Breton-Nord et Victoria, tenue le 27e jour d'octobre, A.D. 1904, et le 3e jour de novembre, A.D. 1904.

Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse,
Savoir:

Entre

DANIEL D. MCKENZIE,

(Répondant) Appelant;

et

JOHN GANNON,

(Pétitionnaire) Répondant.

L'appel de l'Appelant ci-dessus nommé de jugement de Son Honneur le juge Graham déboutant avec dépens les objections préliminaires, à l'exception de l'objection préliminaire No 17, présentée par le répondant en cette cause, étant venu pour audition devant cette cour le vingt-septième jour de juin, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, en présence des avocats de l'appelant et du répondant;—alors, et après avoir entendu les allégations des dits avocats, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel serait réservé pour jugement,—et le dit appel étant venu ce jour pour jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel devrait être et il a été accordé à l'égard du jugement déboutant la dixième objection préliminaire, et que la cause soit renvoyée pour faire la preuve en ce qui concerne la dite objection.

Et cette cour a ordonné et adjugé de plus que le dit répondant paie au dit appelant

les frais encourus par le dit appelant en cette cour.

E. R. CAMERON,

Registraire.

Je, Edward Robert Cameron, registraire de la Cour Suprême du Canada, certifie par les présentes que le document ci-dessus est une vraie copie du jugement de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'appel de Daniel D. McKenzie du jugement de Son Honneur le juge Graham sur les objections préliminaires faites à la pétition in re

Election de Cap-Breton-Nord et Victoria, Gannon (pétitionnaire), McKenzie (répondant).

E. R. CAMERON,
Registraire.

ELECTION CONTESTEE DE PICTOU.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Mardi, le troisième jour d'octobre, A.D. 1905.

· Présents :

L'honorable juge Sedgewick. L'honorable juge Davies. L'honorable juge Idington.

En l'absence de l'honorable Juge Girouard et de l'honorable juge Nesbitt, leurs jugements sont rendus par l'honorable juge Sedgewick, conformément au statut à cet effet.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Pictou, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le 27e jour d'octobre, A.D. 1904, et le 3e jour de novembre, A.D. 1904.

Canada,

*Fxovince de la Nouvelle-Ecosse,

Savoir:

Entre

EDWARD M. McDonald,

(Répondant) Appelant;

et

ADAM C. BELL,

(Pétitionnaire) Répondant.

L'appel de l'appelant ci-dessus nommé du jugement de Son Honneur le juge Graham déboutant avec dépens les objections préliminaires, à l'exception de l'objection préliminaire No 17 présentée par le répondant en cette cause, étant venu pour audition devant cette cour le vingt-septième jour de juin, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, en présence des avocats de l'appelant et du répondant;—alors, après avoir entendu les allégations des dits avocats, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel devrait être réservé pour jugement; et le dit appel étant venu ce jour pour jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel devrait être et il a été accordé à l'égard du jugement déboutant la 10e objection préliminaire, et que la cause soit renvoyée pour faire la preuve en ce qui concerne la dite objection.

Et cette cour a ordonné et adjugé, de plus, que le dit répondant paie au dit appe-

lant les frais encourus par le dit appelant en cette cause.

E. R. CAMERON,

Registraire.

Je, Edward Robert Cameron, registraire de la Cour Suprême du Canada, certifie par les présentes que le document ci-dessus est une vraie copie du jugement de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'appel d'Edward M. McDonald du jugement de

Son Honneur le juge Graham sur les objections préliminaires faites à la pétition in re Election de Pictou, Bell (pétitionnaire), McDonald (répondant).

E. R. CAMERON,
Registraire.

ELECTION CONTESTEE DE CUMBERLAND.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Mardi, le troisième jour d'octobre, A.D. 1905.

Présents :

L'honorable juge Sedgewick. L'honorable juge Davies. L'honorable juge Idington.

En l'absence de l'honorable Juge Girouard et de l'honorable juge Nesbitt, leurs jugements sont rendus par l'honorable juge Sedgewick, conformément au statut à cet effet.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le 27e jour d'octobre, A.D. 1904, et le 3e jour de novembre 1904.

Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse,
Savoir:

Entre

HANCE J. LOGAN,

(Répondant) Appelant;

et

WILLIAM RIPLEY,

(Pétitionnaire) Répondant.

L'appel de l'appelant ci-dessus nommé du jugement de Son Honneur le juge Graham déboutant avec dépens les objections préliminaires, à l'exception de celle portant le No 17 présentée par le répondant en cette cause, étant venu pour audition devant cette cour le vingt-septième jour de juin, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, en présence des avocats de l'appelant et du répondant;—alors, et après avoir entendu les allégations des dits avocats, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel serait réservé pour jugement; et le dit appel étant venu ce jour pour jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel devrait être et il a été accordé à l'égard du jugement déboutant la dixième objection préliminaire, et que la cause soit renvoyée pour faire la preuve en ce qui concerne la dite objection.

Et cette cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dit répondant paie au dit appelant

les frais encourus par le dit appelant en cette cause.

E. R. CAMERON,

Registraire.

Je, Edward Robert Cameron, registraire de la Cour Suprême du Canada, certifie par les présentes que le document ci-dessus est une vraie copie du jugement de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'appel de Hance J. Logan du jugement de Son

Honneur le juge Graham sur les objections préliminaires faites à la pétition in re Election de Cumberland, Ripley (pétitionnaire), Logan (répondant).

E. R. CAMERON,
Registraire.

ELECTION CONTESTEE DE SHELBURNE ET QUEEN.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Mardi, le 3e jour d'octobre, A.D. 1905.

Présents:

Le Très honorable Sir Henri Elzéar Taschereau, Chevalier, Juge en chef. L'honorable juge Davies.

L'honorable juge IDINGTON.

En l'absence de l'honorable Juge Girouard et de l'honorable juge Nesbitt, leurs jugements sont rendus par le Très honorable Juge en chef conformément au statut à cet effet.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Shelburne et Queen, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le vingt-septième jour d'octobre, A.D. 1904, et le troisième jour de novembre, A.D. 1904.

Entre

EDWARD A. COWIE,

(Pétitionnaire) Appelant;

et

WILLIAM S. FIELDING,

(Répondant) Répondant.

L'appel de l'appelant ci-dessus nommé du jugement de l'honorable juge en chef Weatherbe, de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, rendu dans la cause susmentionnée le seizième jour de mai, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, admettant les objections préliminaires portant les numéros 16, 17, 18, 19 et 20 produites en cette cause par le répondant, et ordonnant qu'aucunes procédures nouvelles ne soient prises sur la pétition en cette cause, étant venu pour audition devant cette cour le vingt-huitième jour de juin dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, en présence des avocats de l'appelant et du répondant; -alors, après avoir entendu les allégations des dits avocats, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel serait réservé pour jugement; et le dit appel étant venu ce jour pour être jugé, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel devrait être et il a été accordé, et que le dit jugement du dit honorable juge en chef Weatherbe admettant les objections préliminaires portant les numéros 17, 18, 19 et 20 produites en cette cause par le répondant et ordonnant de ne prendre aucunes procédures nouvelles sur la pétition en cette cause devrait être et il a été renversé, et que les dites objections préliminaires devraient être et elles ont été désavouées et déboutées, et la cause renvoyée à la cour inférieure pour l'instruction de la pétition en cette cause.

Et cette cour a, de plus, ordonné et adjugé que l'appel du jugement du dit honorable juge en chef Weatherbe admettant l'objection préliminaire portant le numéro 16 produite en cette cause par le répondant serait et il a été débouté.

Et cette cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dit répondant paie au dit appelant les frais encourus par le dit appelant en rapport avec les dites objections préliminaires portant les numéros 17, 18, 19 et 20, ainsi que ses frais en cette cour.

E. R. CAMERON,
Registraire.

Je, Edward Robert Cameron, registraire de la Cour Suprême du Canada, certifie par les présentes que le document ci-dessus est une vraie copie du jugement de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'appel de Edward A. Cowie du jugement de l'honorable juge en chef Weatherbe sur les objections préliminaires faites à la pétition in re Election de Shelburne et Queen, Cowie (pétitionnaire), Fielding (répondant).

E. R. CAMERON,

Registraire.

ELECTION CONTESTEE DE KING, N.-E.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Mardi, le troisième jour d'octobre, A.D. 1905.

Présents :

Le Très honorable Sir Henri Elzéar Taschereau, Chevalier, Juge en chef. L'honorable juge Davies. L'honorable juge Idington.

En l'absence de l'honorable juge Girouard et de l'honorable juge Nesbitt, leurs jugements sont rendus par le Très honorable Juge en chef conformément au statut à cet effet.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de King, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le vingt-septième jour d'octobre, A.D. 1904, et le troisième jour de novembre 1904.

Entre

WILLIAM F. PARKER.

(Pétitionnaire) Appelant;

et

SIR FREDERICK W. BORDEN,

(Répondant) Répondant.

L'appel de l'appelant ci-dessus nommé du jugement de l'honorable juge en chef Weatherbe, de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, daté du seizième jour de mai dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, étant venu pour audition devant cette cour le vingt-huitième jour de juin dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, en présence des avocats de l'appelant et du répondant;—alors, après avoir entendu les allégations des dits avocats, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel devrait être réservé pour jugement, et le dit appel étant venu ce jour pour être jugé, cette cour a ordonné et adjugé que le dit jugement du juge en chef de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse déboutant la pétition en cette cause devrait être et il a été confirmé,

et que le dit appel devrait être et il a été renvoyé avec dépens en faveur du dit répondant.

E. R. CAMERON,

Registraire.

Je, Edward Robert Cameron, registraire de la Cour Suprême du Canada, certifie par les présentes que le document ci-dessus est une vraie copie du jugement de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'appel de William F. Parker du jugement de l'honorable juge en chef Weatherbe sur les objections préliminaires faites à la pétition in re Election de King, Parker (pétitionnaire), Borden (répondant).

E. R. CAMERON,

Registraire.

ELECTION CONTESTEE DE HALIFAX.

Dans la Cour Suprême du Canada.

VENDREDI, le premier jour de décembre, A.D. 1905.

Présents :

Le Très honorable Sir Henri Elzéar Taschereau, Chevalier, Juge en chef. L'honorable juge Girouard.
L'honorable juge Davies.
L'honorable juge Idington.
L'honorable juge Maclennan.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le 27e jour d'octobre, A.D. 1904, et le 3e jour de novembre, A.D. 1904.

Entre

MICHAEL CARNEY,

(Répondant) Appelant ;

et

FREDERICK W. HETHERINGTON,

(Pétitionnaire) Répondant.

L'appel de l'appelant ci-dessus nommé du jugement de l'honorable juge en chef Weatherbe, rendu dans la cause susmentionnée le septième jour de juillet dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, étant venu pour audition devant cette cour le vingt-huitième jour de novembre dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, an présence des avocats de l'appelant et du répondant;—alors, après avoir entendu les ailégations des dits avocats, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel devrait être réservé pour jugement; et le dit appel étant venu ce jour pour jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit jugement de l'honorable juge en chef devrait être et il a été confirmé et que le dit appel et les objections préliminaires à la pétition devraient être et ils ont été déboutés avec dépens en faveur du dit répondant.

E. R. CAMERON,

Registraire.

Je, Edward Robert Cameron, registraire de la Cour Suprême du Canada, certific par les présentes que le document ci-dessus est une vraie copie du jugement de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'appel de Michael Carney du jugement de l'honsrable juge en chef Weatherbe sur les objections préliminaires faites à la pétition in re Election du comté de Halifax, Hetherington (pétitionnaire), Carney (répondant).

E. R. CAMERON. Registraire.

ELECTION CONTESTEE DE HALIFAX.

Dans la Cour Suprême du Canada.

Vendredi, le premier jour de décembre, A.D. 1905.

Présents:

Le Très honorable Sir Henri Elzéar Taschereau, Chevalier, Juge en chef.

L'honorable juge GIROUARD.

L'honorable juge Davies.

L'honorable juge IDINGTON.

L'honorable juge MACLENNAN.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comtè de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le 27e jour d'octobre A.D. 1904, et le 3e jour de novembre, A.D. 1904.

Entre

WILLIAM ROCHE,

(Répondant) Appelant;

FREDERICK W. HETHERINGTON, (Pétitionnaire) Répondant.

L'appel de l'appelant ci-dessus nommé du jugement de l'honorable juge en chef Weatherbe, rendu dans la cause susmentionnée le septième jour de juillet dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, étant venu pour audition devant cette cour le vingt-huitième jour de novembre dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinq, en présence des avocats de l'appelant et du répondant; -alors, après avoir entendu les allégations des dits avocats, il a plu à cette cour d'ordonner que le dit appel devrait être réservé pour jugement; et le dit appel étant venu ce jour pour jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit jugement de l'honorable juge en chef devrait et il a été confirmé, et que le dit appel et les objections préliminaires à la pétition devraient être et ils ont été déboutés avec dépens en faveur du dit répondant.

E. R. CAMERON, Registraire.

Je, Edward Robert Cameron, registraire de la Cour Suprême du Canada, certifie par les présentes que le document ci-dessus est une vraie copie du jugement de la Cour Suprême du Canada dans l'affaire de l'appel de William Roche du jugement de l'honorable juge en chef Weatherbe sur les objections préliminaires faites à la pétition in re Election du comté de Halifax, Hetherington (pétitionnaire), Roche (répondant).

E. R. CAMERON, Registraire. Et il est ordonné que les dits jugements et décisions soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge Lemieux et de Son Honneur le juge Hutchinson, deux des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections fédérales contestées, un certificat et un rapport concernant la pétition d'élection pour le district électoral de Stanstead, lesquels sont lus comme suit :—

ELECTION CONTESTEE DE STANSTEAD.

SHERBROOKE, 19 janvier 1906.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re Election de Stanstead.

C. K. FRASER,

Pétitionnaire:

vs

HENRY LOVELL,

Répondant.

A l'honorable R. F. SUTHERLAND, Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa.

Monsieur,—Nous avons l'honneur de faire rapport que la contestation de l'élection de Henry Lovell, comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district lectoral de Stanstead, dans le district judiciaire de Saint-François, tenue le 27e jour d'octobre, et le 3e jour de novembre 1904, a été déboutée le 15 janvier courant avec dépens par jugement de la Cour Supérieure du district de Saint-François, tenue par nous, les juges soussignés, comme il appert par une copie dûment certifiée du dit jugement ci-jointe.

F. X. LEMIEUX, J.C.S. M. HUTCHINSON, J.C.S.

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François.

Dans la Cour Supérieure.

No 13.

Le 15 janvier 1906.

Présents:

L'honorable juge Lemieux. L'honorable juge Hutchinson.

In re Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Sanstead, dans le district judiciaire de Saint-François, tenue le 27e jour d'octobre, et le 3e jour de novembre 1904, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

CHARLES KENNETH FRASER, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, agent d'assurance,

Pétitionnaire :

vs

Henry Lovell, de la ville de Coaticook, dans le district de Saint-François, gentilhomme, Répondant.

La cour ayant entendu les parties par leurs avocats respectifs sur le mérite de la motion du répondant à l'effet de débouter la pétition d'élection en cette cause, examiné la procédure et sur le tout délibéré;

Considérant que le 29e jour de décembre 1904, le pétitionnaire a produit devant cette cour une pétition d'élection demandant que l'élection du répondant soit déclarée nulle et de nul effet et que le dit répondant soit déqualifié à raison de manœuvres frauduleuses pratiquées par lui et ses agents à la dite élection ;

Considérant que le 28e jour de novembre dernier (1905), il a été ordonné de produire une articulation de faits le ou avant le 7me jour de décembre suivant, actuellement écoulé :

Considérant que le 4e jour de décembre dernier (1905), sur motion faite par le pétitionnaire, le délai pour l'instruction et la production de faits a été prolongé et que le 8e jour de janvier courant (1906) a été fixé pour le commencement de l'instruction;

Considérant qu'il ressort du dossier en cette cause et du fait admis à l'audition de la présente motion, que l'articulation de faits n'a pas été produite par le pétitionnaire dans le délai fixé par la cour ;

Considérant que le pétitionnaire n'a produit aucuns faits quelconques ;

Accorde la motion du dit répondant et déboute la pétition d'élection en cette cause avec dépens.

Vraie copie,

GENEST ET FRASER, P.C.S.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que pendant la vacance il a reçu de divers membres avis que les vacances suivantes étaient survenues dans la députation, savoir:—

Assiniboïa-Ouest; Saskatchewan; York-Nord, province d'Ontario; cité de Victoria, Colombie-Britannique; Cap-Breton-Nord et Victoria et Strathcona, et qu'en conséquence, il a adressé ces divers mandats au greffier de la Couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux respectivement:—

Puissance du Canada, Savoir:

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Je, John Henderson Lamont, député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Saskatchewan, résigne, par le présent avis, mon siège dans la dite Chambre des Communes pour le district plus haut cité.

Donné sous mon seing et sceau à Prince-Albert, ce cinquième jour de septembre 1905.

[L.S.] J. H. LAMONT.

Témoins:

J. H. CALDER, [L.S.] WALTER SCOTT, [L.S.] A l'honorable Orateur SUTHERLAND,

Chambre des Communes,

Canada.

Monsieur,—Je donne par le présent avis, ma résignation comme représentant à la Chambre des Communes, du district électoral de l'Assiniboïa-Ouest.

Daté à Winnipeg ce 29me jour du mois d'août 1905.

[L.S.] WALTER SCOTT.

Témoins:

D. W. Bole,

Député pour Winnipeg.

A. J. ADAMSON,

Député pour Humbold.

Puissance du Canada, Savoir:

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de York-Nord, dans la province d'Ontario, en conséquence de l'acceptation d'un office rétribué sous la Couronne par son représentant actuel.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce 30me jour d'octobre 1905.

[L.S.] WILFRID LAURIER,

Député pour le district électoral de Québec-Est.

[L.S.] C. A. McCOOL,

Député pour le district électoral de Nipissing.

Puissance du Canada, Savoir:

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral d'Antigonish, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, en conséquence de l'acceptation d'un office rétribué sous la Couronne par son représentant actuel.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce 30me jour d'octobre 1905.

[L.S.] WILFRID LAURIER.

Député pour le district électoral de Québec-Est.

[L.S.] C. A. McCOOL,

Député pour le district électoral de Nipissing.

Puissance du Canada,)
Savoir:

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, du district électoral de Lambton-Ouest, dans la province d'Ontario, en conséquence de l'acceptation d'un office rétribué sous la Couronne par son représentant actuel.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce 30me jour d'octobre 1905.

[L.S.] WILFRID LAURIER,

Député pour le district électoral de Québec-Est.

[L.S.] C. A. McCOOL,

Député pour le district électoral de Nipissing.

Puissance du Canada, Savoir:

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Maisonneuve, dans la province de Québec, en conséquence du décès de son député siégeant, l'honorable J. Raymond Préfontaine.

Donné sous nos seings et sceau, en la cité d'Ottawa, ce 2me jour de février 1906.

[L.S.] WILFRID LAURIER,
Député pour le district électoral de Québec-Est.
[L.S.] W. S. FIELDING,
Député pour le district électoral de Shelburne et Queen.

OTTAWA, 7 février 1906.

A l'honorable

ROBERT F. SUTHERLAND,

Orateur de la Chambre des Communes.

Je, soussigné, George Riley, député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Victoria, Colombie-Britannique, résigne présentement mon siège comme représentant du dit district électoral.

Donné sous mes seing et sceau ce 7me jour de février 1906.

[L.S.] GEORGE RILEY.

Témoins:

JAMES B. HUNTER. WM. D. P. BOLES.

Puissance du Canada, Savoir:

Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Cap-Breton-Nord et Victoria, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, en conséquence de l'aceptation d'un office rétribué sous la Couronne, par son représentant actuel.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 17me jour de février 1906.

[L.S.] WILFRID LAURIER,
Député pour le district électoral de Québec-Est.
[L.S.] W.S. FIELDING,
Député pour le district électoral de Shelburne et Queen.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie des certificats suivants, savoir :—

Bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada, Ottawa, 5 décembre 1905.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trentième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à D. D. Chisholm, écuier, shérif, Antigonish, comme officier-rapporteur pour le district électoral d'Antigonish, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Colin F. McIsaac, qui a accepté un office rétribué sous la Couronne, William Chisholm, d'Antigonish, avocat, a

été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A Thomas B. Flint, écuier, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 5 décembre 1905.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trente et unième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à William Douglas, écuier, fermier, Camlachie, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Lambton-Ouest, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Thomas George Johnston, décédé, Fred. F. Pardee, avocat de Sarnia, a été rapporté dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE, Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuier, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

> Bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada, Ottawa, 7 décembre 1905.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trente et unième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à W. E. S. Knowles, acovat, Dundas, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Wentworth, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada durant le présent Parlement, aux lieu et place de E. D. Smith, dont l'élection a été déclarée non avenue, Ernest D. Smith, fermier, du canton de Saltfleet, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE, Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A Thomas B. Flint, écuier, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

> Bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada, Ottawa, 8 décembre 1905.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du trente et unième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Sylvester H. Lundy, éditeur, Aurora, comme officier-rapporteur pour le dit district électoral de York-Nord, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes durant le présent Parlement, aux lieu et place de Sir William Mulock, qui a acepté un office salarié

sous la Couronne, Allen Bristol Aylesworth a été rapporté comme dûment élu tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE, Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuier, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

> BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA, OTTAWA, 22 janvier 1906.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du seizième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à William Henry Leonard, Cookshire, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Compton, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membré pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada durant la présent Parlement, aux lieu et place de Aylmer Byron Hunt, dont l'élection a été déclarée non avenue, Aylmer Byron Hunt, écuier, du canton de Bury, propriétaire de moulins et fermier, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE, Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuier, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

> Bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada, Ottawa, 8 février 1906.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-huitième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à W. H. Lovell, écuier, régistrateur, Sherbrooke, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Sherbrooke, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada durant le présent Parlement, aux lieu et place de Arthur Norreys Worthington, dont l'élection a été déclarée non avenue, Arthur Norreys Worthington, médecin, de la ville de Sherbrooke, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est présentement déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE, Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A Thomas B. Flint, écuier, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

> Bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada, Ottawa, 12 février 1906.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du seizième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à A. S. Stewart, écuier, manufacturier, Prince-Albert, comme officier-rapporteur pour le dit district électoral de Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada durant le présent Parlement, aux lieu et place de John Henderson Lamont,

député démissionnaire, George Ewen McCraney, écuier, avocat de Rosthern, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuier, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

> Bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada, Ottawa, 13 février 1906.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du seizième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Charles R. Mitchell, écuier, avocat, Medicine-Hat, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Assiniboïa-Ouest, Territoires du Nord-Ouest, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Walter Scott, écuier, député démissionnaire, William Erkine Knowles, avocat, de la ville de Moosejaw, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE, Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuier, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

> Bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada, Ottawa, 7 mars 1906.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du second jour du mois de février dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à T. Ernest Tétreau, Montréal, comme officier-rapporteur pour le district électoral, Maisonneuve, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable J. Raymond Préfontaine, décédé, Alphonse Verville, plombier, de la ville Saint-Louis, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE, Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuier, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

L'honorable Allen Bristol Aylesworth, député pour York-Nord, Ontario; William Chisholm, écr, député pour Antigonish; Ernest D. Smith, écr, député pour Wentworth; Frederick F. Pardee, écr, député pour Lambton-Ouest; Aylmer Byron Hunt, écr, député pour Compton; William Erskine Knowles, écr, député pour Assiniboïa-Ouest; Arthur Norreys Worthington, écr, député pour Sherbrooke; George Ewan McCraney, écr, député pour Saskatchewan; Alphonse Verville, écr, député pour Maisonreuve, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi et signé le rôle qui le contient prennent leur siège en Chambre.

Ordonné, que Sir Wilfrid Laurier ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois. M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement; et que pour prévenir toute erreur, il en a obtenu copie, dont il donne lecture à la Chambre, comme suit :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous convoquant encore une fois pour l'expédition des affaires je suis heureux de pouvoir vous féliciter de la prospérité qui règne dans tout le Dominion.

La perte cruelle que la reine Alexandra a éprouvée par suite de la mort de son père le roi de Danemark a causé beaucoup de douleur dans tout l'empire, et je suis convaincu que la vive sympathie du peuple canadien va être manifestée avec empressement

à Sa Majesté.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'à titre de représentant de Sa Majesté j'ai pris part à l'inauguration des provinces d'Alberta et de Saskatchewan comme parties constituantes de la Confédération. L'allégresse universelle provoquée dans ces provinces par la naissance de leur autonomie fut chose satisfaisante à constater, et j'ose dire qu'il eût été impossible de trouver population plus heureuse dans aucune partie du monde. Le sentiment universel était celui d'une ferme confiance en l'avenir.

L'abondante moisson dont nous avons été favorisés pendant la saison dernière et le développement constant de nos industries et moyens de transport ont si vivement stimulé les affaires dans toutes les parties du Canada et donné une telle impulsion à nos exportations et importations, que notre commerce avec le Royaume-Uni et les pays étrangers promet d'être, pour l'exercice courant, le plus considérable que nous ayons

fait jusqu'à présent.

L'affluence d'immigrants cherchant à s'établir dans les trois provinces des prairies n'a pas encore cessé, et à en juger d'après les prévisions actuelles, elle va être, cette année, plus considérable que jamais, et il est satisfaisant de remarquer la proportion

croissante du nombre d'immigrants venant des Iles Britanniques.

Il a été conclu, dans l'intérêt du Canada, entre le Royaume-Uni et le Japon, un traité qui, on l'espère fermement, va beaucoup augmenter notre commerce avec la population de cet empire progressif. Quand les documents officiels auront été reçus ils

seront déposés devant vous.

A moins que les opérations des marchands de bois ne soient prudemment réglementées à l'avenir et qu'il ne soit adopté un système de reboisement, la destruction rapide de nos forêts, telle qu'elle se pratique actuellement, aura des conséquences graves, elle fera varier le volume d'eau aujourd'hui uniforme de nos rivières et limitera à quelques mois par année l'exploitation de nos précieuses forces hydrauliques. Il sera soumis à votre considération un bill tendant à conférer au gouvernement le pouvoir de mettre de côté des réserves forestières sur les terres assujetties à son autorité.

Conformément à l'offre faite par mes ministres au gouvernement du Royaume-Uni, la Trésorerie impériale a été déchargée de l'obligation de solder les frais résultant de l'entretien d'une garnison à Halifax, et on travaille maintenant à conclure des arrangements ayant pour objet de nous attribuer la défense d'Esquimalt, et dorénavant des détachements de la force permanente du Canada auront charge de ces deux postes importants.

Vous serez invités à étudier la question de savoir s'il conviendrait de modifier l'exercice financier de façon à le mettre plus en harmonie avec la saison active des

affaires

Le résultat de l'enquête relative à l'administration des principales compagnies d'assurance sur la vie, dans la république voisine, a naturellement créé dans l'esprit du public une certaine inquiétude par rapport à la condition des compagnies canadiennes. C'est pourquoi il a été institué une commission chargée de s'enquérir et de faire rapport au sujet de l'administration et de l'état des finances non seulement des compagnies

ayant des chartes canadiennes, mais de toutes les compagnies faisant affaires au Canada en vertu d'un permis.

L'exploration et les études topographiques relatives à la division Est du chemin de fer Transcontinental-National avancent d'une façon satisfaisante et on espère qu'il sera bientôt accordé des entreprises ayant pour objet la construction de deux importantes sections comprenant, en tout, environ 400 milles.

Le rapport provisoire de la section canadienne de la Commission des eaux limitrophes sera déposé devant vous. Les travaux de la commission conjointe ont été quelque peu retardés à cause d'un doute qui s'est élevé au sujet de la juridiction de la section américaine. Le grand développement du commerce sur les eaux qui divisent les deux pays et la possibilité de générer avantageusement de la force électrique dans plusieurs endroits font nécessairement surgir des questions qui ne sauraient être réglées que par arrangement international ou par traité. A Niagara la Commission va avoir à étudier quel serait le meilleur moyen de conserver aux chutes leur effet pittoresque tout en restreignant dans une juste mesure l'usage de l'eau de la rivière Niagara si précieuse au point de vue des forces hydrauliques.

Il a été reçu de la Commission des transports un rapport contenant plusieurs

recommandations importantes. Ce document sera déposé devant vous.

Les experts en loi qui avaient été nommés pour refondre, classifier et consolider les statuts publics généraux adoptés depuis la refonte de 1886 ont achevé leur tâche, et l'on s'attend que les volumes seront prêts à être distribués avant le mois de juillet.

Il vous sera soumis une mesure ayant pour objet de mieux faire observer le dimanche.

Vous serez invités à étudier, entre autres sujets, des bills tendant à modifier l'Acte des Chemins de fer, l'Acte concernant la Marque des fruits, un Acte concernant l'usure, et aussi l'Acte des Elections fédérales.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous ; les estimations budgétaires pour les neuf mois comprenant une partie de l'exercice projeté qui se terminera le trente et un mars 1907, seront soumis à votre approbation à une date prochaine. Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous prie d'étudier avec soin les différents sujets que j'ai mentionnés et en général tout ce qui vous sera soumis, et j'espère que vos délibérations seront guidées par la sagesse et la modération.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Pateron,

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général, aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du Canada, soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants:—10. Privilèges et Elections.—20. Lois expirantes.—30. Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.—40. Bills Privés.—50. Ordres Permanents.—60. Impressions.—70. Comptes Publics.—80. Banques et Commerce.—9. Agriculture et Colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur communique à la Chambre, le rapport des Bibliothécaires conjoints du Parlement sur l'état de la bibliothèque du Parlement. (Document de la session No 33.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 9 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Sifton,—la pétition de Kenneth Campbell et autres, de la cité de Brandon, Manitoba.

Par M. Galliher,—la pétition de Walter Archibald Anderson et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'un comité spécial de sept membres soit nommé pour préparer avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, hier; le dit comité devant se composer de Sir Wilfrid Laurier, M. Borden (Carleton), M. Paterson, M. Hyman, M. Haggart, M. Calvert et M. Taylor.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 28 février 1906, au sujet de la nomination d'une commission pour faire une enquête sur certaines matières relatives aux affaires d'assurance sur la vie en Canada; et aussi, copie de la commission nommée pour s'enquérir des affaires d'assurance sur la vie en Canada. (Document de la session No 38.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 12 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :-Par M. Campbell,—la pétition de Henry Luther Houk, de la cité de Akron, état de l'Ohio, Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. Kemp,—la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario. Par M. Galliher,—la pétition de William Roderick et autres, de la cité de Fernie et autres lieux, dans la Colombie-Britannique.

Par M. Stockton,—la pétition du Très révérend Timothée Casey, évêque du diocèse

de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et autres.

Par M. Bureau,—la pétition de John E. Hardman et autres.

Par M. Macdonell,—la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario. Par M. Stewart,—la pétition de Charles William Holmes, du village de Rock-Island, district de Saint-Francis, Québec, époux légitime de Alice Bryant, autrefois de Rock-Island, ci-haut cité; et la pétition de Osprey George Valentine Spain, de la cité d'Ottawa, époux légitime de Mary Béatrice Spain, de la cité de New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-De Kenneth Campbell et autres, de Brandon, Manitoba; pour une charte sous le

nom de Compagnie de chemin de fer de transfert de Brandon.

De Walter Archibald Anderson et autres, de Vancouver, C.A.; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Kamloops et de la Passe de la Tête-Jaune.

Ordonné, que M. Borden (Carleton) ait la permission de présenter un bill (No 2) modifiant de nouveau l'Acte des Election fédérales, 1900.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Borden (Carleton) ait la permission de présenter un bill (No 3) modifiant l'Acte concernant la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Borden (Carleton) ait la permission de présenter un bill (No 4) modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Borden (Carleton) ait la permission de présenter un bill (No 5) modifiant de nouveau l'Acte des Elections fédérales contestées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter un bill (No 6) modifiant

l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter un bill (No 7) modifiant

l'Acte concernant les Certificats des capitaines et seconds de navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter un bill (No 8) modifiant de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Maclean (York) ait la permission de présenter un bill (No 9) mo-

difiant de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 10) modi-

fiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 11) concer-

nant les Prêteurs d'argent.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 12) concer-

nant l'observance du dimanche.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lennox ait la permission de présenter un bill (No 13) concernant

les Juges des cours provinciales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appèlle la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres de ce Parlement.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit discours.

M. Knowles propose, secondé par M. Chisholm (Antigonish),

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement :—

A Son Excellence le Très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mardi, 13 mars 1906.

Et la question étant posée sur la motion d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1905 (vol. I). (Document de la session No 1.)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 juillet 1905,—Etat faisant connaître toutes les terres boisées vendues ou louées par le département de l'Intérieur depuis le 1er juillet 1896, la description et la superficie de chaque lot, les demandes faites, l'avis ou l'annonce de la vente ou de la demande de soumissions, les soumissions reçues et le montant mentionné dans chacune, les soumissions acceptées, le nom et le domicile ou siège d'affaires de la personne ou de la compagnie à qui chaque lot a été vendu ou loué. (Document de la session No 39.)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Tableaux du commerce et de navigation du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1905. (Document de la session No 11.)

Aussi, il met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du département du Commerce pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905. (Document de la session No 10.)

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Premier rapport annuel du Bureau des commissaires du chemin de fer National Transcontinental pour l'année expirée le 30 juin 1905. (Document de la session No 45.)

Aussi, il met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice 1904-1905. (Document de la session No 20.)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que cette Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que cette Chambre se formera en comité général, à sa prochaine séance, pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Maiesté.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et décou-

verts), et il est comme suit :-

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada, pour les neuf mois expirant le 31 mars 1907, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre de Communes. (Document de la session No 3.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 12 mars 1906.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson, Ordonné, que les dits message et budget soient renvoyés au comité des Subsides.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et décou-

verts), et il est comme suit :-

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour les douze mois expirant le 30 juin 1906, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (Document de la session No 4.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 12 mars 1906.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsides.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et décou-

verts), et il est comme suit :-

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie d'une minute du Conseil approuvée nommant l'honorable William Stevens Fielding, ministre des Finances, l'honorable Louis Philippe Brodeur, ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable Charles Smith Hyman, ministre des Travaux publics et l'honorable Henry Robert Emmerson, ministre des Chemins de fer et Canaux, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 13 des Statuts Revisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la Chambre des Communes".

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 12 mars 1906.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'un comité spécial chargé de contrôler le compte rendu des Débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre soit nommé; le dit comité devant être composé de MM. Bureau, Ethier, Gervais, Guthrie, Clarke, Johnston, Logan, Knowles, Macpherson, Bergeron, Hughes (Victoria), McCarthy (Calgary), Schaffner, Roche (Marquette) et Taylor.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privés du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1905. (Document de la session No 2.)

Aussi,—Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er juillet 1905 au 7 mars 1906,

conformément à l'Acte de 1904. (Document de la session No 40.)

Aussi,—Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1905. (Document de la session No 41.)

Aussi,—Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'Assurance du Service civil pour

l'année expirée le 30 juin 1905. (Document de la session No 42.)

Aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1905-1906. (Document de la session No 43.)

Et aussi,—Rejet par le conseil du Trésor des décisions de l'Auditeur général entre les sessions de 1905 et 1906. (Document de la session No 44.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 13 mars 1906.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :— Par M. Herron,—la pétition de Joseph E. Woods et autres, de Pincher-Creek et Frank, province de l'Alberta.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de Collingwood Schreiber, écr, ingénieur en chef du gouvernement pour la division ouest du chemin de fer National Transcontinental, sur les progrès des études et des travaux de construction dans la division ouest du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique de Winnipeg à la côte du Pacifique). (Document de la session No 45a.)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Emmerson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

M. Haggart propose, secondé par M. Foster, que le débat soit maintenant ajourné; —Résolu dans l'affirmative.

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Etat des quais, docks, jetées et brise-lames construits par le département des Travaux publics depuis le 1er juillet 1896, avec le coût total de chacun de ces ouvrages. (Document de la session No 46.)

Aussi,—Etat des quais, docks, et jetées construits par le gouvernement depuis 1896 jusqu'à 1905, indiquant la dépense faite pour chacun de ces travaux, pour réparations, depuis la date de leur achèvement jusqu'au 30 juin 1905. (Document de la session

No 46a.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 14 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Slocan,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Par M. Guthrie,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Sud.

Par M. Galliher,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kootenay à Harrowhead; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Columbia à Kootenay; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Colombie-Britannique du Sud; et la pétition de Henri Roy et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux.

Par M. Campbell,—la pétition de la *Underwood Typewriter Company*, de la cité de New-York, Etats-Unis d'Amérique; et la pétition de l'Union des municipalités cana-

diennes.

Par M. Ross (Rimouski),—la pétition de l'assurance Mutuelle contre l'incendie, des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, Québec.

Par M. Ross (Yale-Caribou)—la pétition de Mark S. Wade et autres, de la cité de Kamloops, Colombie-Britannique.

Par M. Hall,—la pétition de la Compagnie Anderson Puffed Rice de New-Jersey, et de la Compagnie de céréales américaines de l'Ohio, Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. Pardee,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de l'Ontario-Ouest et du Pacifique.

Par M. Belcourt,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Canada Atlantique: et la pétition de Amos E. Outhouse et autres, du Canada.

Par M. Bole,—la pétition de William Robinson et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba; et la pétition de Thomas Tweed et autres, de Medicine-Hat et autres lieux, dans l'Alberta, Manitoba et Saskatchewan.

Par M. Calvert,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Paciique.

Par M. Clarke,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de Queenston à Sainte-Catherine.

Par M. Smith (Wentworth),—la pétition de Robert Coyle, jr, et autres; et la pétition du révérend John Fletcher et autres, du comté de Wentworth, Ontario.

Par M. Jackson (Selkirk),—la pétition de A. J. Adamson et autres, de Winnipeg et autres lieux.

Par M. Macpherson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Vancouver aux Iles Lulu.

Par M. Geoffrion,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Parc de Montréal et de l'Île.

Par M. Ames,—la pétition du Très honorable Lord Strathcona et Mont-Royal et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Harty,—la pétition du Très révérend William Lennox Miles, évêque d'Ontario, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De Henry Luther Houk, de la cité d'Akron, Ohio, Etats-Unis d'Amérique; pour un acte prolongeant la durée de certains brevets d'invention (périmés) pour l'amélioration des bandages de roues, pour la période entière de dix-huit ans à dater de l'émission des brevets.

De William Roderick Ross et autres, de la cité de Fernie, et autres lieux dans la Colombie Anglaise; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Calgary à Fernie.

De John E. Hardman et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du

chemin de fer Midland de Québec.

De Charles William Holmes, du village de Rock-Island, district de Saint-François,

Québec; pour un bill de divorce avec sa femme Alice Bryant.

De Ospry George Valentine Spain, de la cité d'Ottawa, Ont.; pour un bill de divorce avec sa femme Mary Beatrice Spain, de la cité de New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Du conseil municipal de Toronto, Ont.; pour un acte prescrivant que les lignes de téléphones en Canada seront possédées et exploitées par le gouvernement et constitue-

ront un service public comme le service des postes.

Du conseil municipal de Toronto, Ont.; pour un acte obligeant le Grand-Tronc et le Pacifique Canadien à construire un pont au-dessus de la voie de ces chemins de fer à l'Esplanade, au pied de la rue Yonge, dans la dite cité, tel qu'ordonné par le comité des

Chemins de fer du Conseil privé en 1904.

Du Très révérend Timothy Casey, lord évêque du diocèse de Saint-Jean, N.-B., et autres; demandant qu'une mesure législative concernant l'observance régulière du dimanche soit adoptée par le Parlement pendant la présente session conformément aux vues exprimées par les évêques catholiques du Canada dans la communication par eux adressée au ministre de la Justice à cet effet.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élections, conformément à l'Acte des Elections fédérales contestées, des certificats et rapports concernant les élections pour les districts électoraux de Prince, I.P.-E., King, I.P.-E., Terrebonne et Maskinongé.

Et les dits certificats et rapports sont lus comme suit, et il est ordonné qu'ils soient

entrés dans les journaux de la Chambre :-

ELECTION CONTESTEE DE PRINCE (I.r.-E.)

Canada, Province de l'Ile du Prince-Edouard.

Dans la Cour Suprême de Judicature.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Prince, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, tenue le 27e jour d'octobre et le 3e jour de novembre 1904.

Entre

NELSON HOWATT,

Pétitionnaire ;

et

ALFRED A. LEFURGEY,

Répondant.

Nous, William Wilfrid Sullivan, juge en chef de la Cour Suprême de judicature de la province de l'Île du Prince-Edouard, et Rowan Robert Fitzgerald, juge de la dite

cour, certifions par les présentes que conformément à l'Acte des Elections fédérales contestées, nous avons, le 12e jour de décembre courant, tenu une cour en la ville de Summerside, dans le comté de Prince, dans la dite province, pour instruire la pétition d'élection entre les parties susnommées concernant la dite élection à laquelle le dit Alfred A. Lefurgey a été déclaré dûment élu.

Qu'aucune preuve n'a été faite au soutien de la dite pétition, et que l'avocat du pétitionnaire ayant déclaré qu'il n'en avait aucune à produire, nous avons débouté la

dite pétition avec frais.

Nous certifions, de plus, qu'aucune preuve n'ayant été faite comme susdit, il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance ou avec son consentement; et à raison de ce qu'aucune preuve n'a été faite comme susdit, il nous est impossible de dire s'il y a ou non raison de croire que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Qu'aucune preuve n'ayant été produite au soutien de la dite pétition, nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les faits de la dite élection a été rendue incomplète du fait d'aucune des parties à la pétition, et par conséquent nous sommes d'opinion qu'une nouvelle enquête n'est pas à désirer pour constater si des manœuvres frau-

duleuses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Daté ce 13e jour de décembre, A.D. 1905.

W. W. SULLIVAN, J.C. R. R. FITZGERALD, J.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa.

ELECTION CONTESTEE DE KING (I.P.-E.)

Canada, Province de l'Ile du Prince-Edouard.

Dans la Cour Suprême.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de King, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, tenue le 27e jour d'octobre et le 3e jour de novembre, A.D. 1904.

Entre

BENNETT McEachern,

Pétitionnaire :

et

JAMES J. HUGHES,

Répondant.

Nous, les honorables Edward Jarvis Hodgson et Rowan Robert Fitzgerald, juges de la Cour Suprême de judicature de la province de l'Ile du Prince-Edouard, certifions par les présentes que conformément à l' "Acte des Elections fédérales contestées" nous avons, le 14e jour de novembre 1905, tenu une cour en la ville de Georgetown, dans le comté de King, dans la dite province, pour instruire la pétition d'élection entre les parties susnommées concernant la dite élection à laquelle le dit James J. Hughes a été déclaré dûment élu.

Qu'aucune preuve n'a été faite au soutien de la dite pétition, et que l'avocat du pétitionnaire ayant déclaré qu'il n'en avait aucune à produire, nous avons débouté la dite pétition avec frais.

Nous certifions, de plus, qu'aucune preuve n'ayant été faite comme susdit, il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance ou avec son consentement; et à raison de ce qu'aucune preuve n'a été faite comme susdit, il nous est impossible de dire s'il y a ou non raison de croire que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Qu'aucune preuve n'ayant été produite au soutien de la dite pétition, nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les faits de la dite élection a été rendue incomplète du fait d'aucune des parties à la pétition, et par conséquent nous sommes d'opinion qu'une nouvelle enquête n'est pas à désirer pour constater si des manœuvres frau-

duleuses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Daté ce 17e jour de novembre, A.D. 1905.

E. J. HODGSON, J.C.S. R. R. FITZGERALD, J.C.S.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa.

ELECTION CONTESTEE DE TERREBONNE.

Montréal, 20 novembre 1905.

A l'honorable R. F. SUTHERLAND,
Orateur,
Chambre des Communes,
Ottawa.

M. l'Orateur,—Nous vous transmettons, ci-incluse, une copie officielle du jugement rendu par nous le 4 novembre courant sur les pétitions d'élection ayant rapport à l'élection du district électoral de Terrebonne pour la Chambre des Communes du Ca-

Les pétitionnaires ayant déclaré n'avoir aucune preuve à fournir au soutien de leurs pétitions respectives nous n'avons à faire rapport de la commission d'aucune manœuvre ou pratique frauduleuse et illégale, et nous n'avons aucune raison de croire qu'aucune illégalité ait été commise à la dite élection, ou que l'enquête ait été rendue incomplète par le fait de quelqu'une des parties, ou qu'il soit désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses et illégales ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur l'Orateur,

Vos ôbéissants serviteurs,

HENRI T. TASCHEREAU, J.C.S. THOMAS FORTIN, J.C.S.

Canada, Province de Québec,

Cour Supérieure.

District de Terrebonne.

Sainte-Scholastique, le quatrième jour de novembre 1905.

Présents:

Les honorables juges TASCHEREAU et FORTIN.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

Election du district électoral de Cerrebonne pour la Chambre des Communes du Canada.

In To

No 6.

LÉONARD DAOUST.

Pétitionnaire ;

SAMUEL DESJARDINS,

Défendeur:

No 7.

et SAMUEL DESJARDINS.

Pétitionnaire:

WILFRID BRUNEAU NANTEL.

Défendeur.

La cour, ayant entendu les parties, par leurs avocats respectifs, sur le mérite des deux présentes pétitions d'élections, examiné la procédure et les pièces des deux dossiers en icelles, pris connaissance des déclarations et admissions produites et sur le tout délibéré :

Considérant que les deux pétitionnaires, Léonard Daoust et Samuel Desjardins, à l'instruction des dites pétitions, régulièrement fixée à ce jour, ont déclaré n'avoir pas

de preuve à offrir à l'appui de leurs pétitions respectives;

Maintient les défenses, rejette et renvoie les dites deux pétitions d'élection et déclare que le dit Samuel Desjardins a été dûment élu à l'élection précitée dont il s'agit, le tout avec dépens contre le dit Léonard Daoust quant à la pétition dans laquelle il est pétitionnaire, et contre le dit Samuel Desjardins quant à celle dans laquelle il est pétitionnaire.

Et sur motions à cet effet, accordées du consentement des parties, la cour permet aux avocats respectifs des dits pétitionnaires de retirer les dépôts respectivement faits par les dits pétitionnaires aux fins des dites pétitions.

Par la cour.

Vraie copie.

(Signé)

GAGNON ET FORTIER.

Protonotaires, C.S.

ELECTION CONTESTEE DE MASKINONGE.

TROIS-RIVIÈRES, 28 octobre 1905.

A l'honorable R. F. SUTHERLAND, Orateur, Chambre des Communes,

Ottawa.

M. l'Orateur,-Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli le rapport des juges re contestations d'élection du comté de Maskinongé. Vos serviteurs,

de LOTINVILLE ET DUMONT,

pr. A. P. Dep. P.C.S. Canada,
Province de Québec,
District de Trois-Rivières.
No 1.

Dans la Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re

Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Maskinongé, dans le district judiciaire des Trois-Rivières, tenue le vingtseptième jour d'octobre dernier (1904) et le troisième jour de novembre aussi dernier (1904), étant respectivement les jours de nomination et de votation.

CHARLES EDOUARD LESAGE, commerçant, de la ville de Louiseville, dans le district des Trois-Rivières,

Pétitionnaire;

vs

Hormidas Mayrand, cultivateur, de la paroisse de Saint-Léon le Grand, dit district, et membre de la Chambre des Communes du Canada,

Défendeur.

A l'honorable R. F. SUTHERLAND,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa.

Les honorables Richard Stanislas Cooke et Lawrence John Cannon, tous deux juges de la Cour Supérieure de la province de Québec, soussignés, ont l'honneur de vous transmettre la copie du jugement qu'ils ont rendu en cette affaire, à Trois-Rivières, le vingt-cinquième jour d'octobre mil neuf cent cinq, renvoyant la pétition d'élection du dit Charles Edouard Lesage, et déclarant le dit défendeur, Hormidas Mayrand, dûment élu membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Maskinongé.

Les soussignés n'ont aucune note de la preuve à vous transmettre, attendu qu'il

n'a été fait aucune preuve devant eux au soutien de la dite pétition ;

Les soussignés vous font de plus rapport que, dans la dite pétition, il était allégué que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées pendant l'élection à laquelle la dite pétition se rapporte, mais qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées par aucun des candidats à la dite élection ou à leur connaissance et avec leur consentement, ni par aucune autre personne; qu'ils n'ont aucune raison de soupçonner que l'enquête sur les opérations de l'élection dont il s'agit a été rendue incomplète par le fait de quelqu'une des parties à la dite élection et qu'ils ne voient pas qu'il soit désirable qu'il fût fait une nouvelle enquête pour constater si les manœuvres y ont été pratiquées dans une large mesure.

Daté à Trois-Rivières, le vingt-cinquième jour d'octobre mil neuf cent cinq.

R. S. COOKE, J.C.S.L. J. CANNON, J.C.S.

M. l'Orateur soumet aussi à la Chambre l'ordre général No 88 des juges de la Cour Suprême du Canada. (Document de la session No 48.)

M. Gervais, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats pendant la présente session, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité,, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit de huit à cinq membres.

Sir Wilfrid Laurier, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre jeudi, le 8 courant, rapporte les listes suivantes :—

No 1.

Privilèges et Elections.

Messieurs

Emmerson,

Alcorn, Aylesworth, Barker, Belcourt. Bennett. Bergeron, Borden (Carleton), Boyce, Bristol, Brodeur. Bureau, Carvell, Chisholm (Antigonish), Clarke, Dubeau, Dugas,

Fitzpatrick,
Geoffrion,
German,
Gervais,
Grant,
Guthrie,
Haggart,
Hall,
Lancaster,
Lapointe,
Laurence,
Lavergne (Montmagny),
Lemieux,
Lennox,
Lewis,

Macdonald,
McCarthy (Simcoe),
McColl,
Monk,
Northrup,
Piché,
Porter,
Pringle,
Rivet,
Sifton,
Stockton,
Tisdale,
Ward.—46.

Logan,

No 2.

Lois expirantes.

Messieurs

Archambault,
Avery,
Barr,
Black,
Bland,
Bourbonnais,
Boyer,
Carney,
Chisholm (Huron),

Copp,
Dubeau,
Ethier,
Finlayson,
Gauvreau,
Herron,
Jackson (Elgin),
[McCool,
McCraney,

Martin (Queen's, I.P.-E.),
Mayrand,
Morin,
Paquet,
Parent,
Seagram,
Talbot,
Turgeon,
Wilson (Russell).—27.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 3. Chemins de fer, Canaux et Télégraphes. Messieurs

Messieurs				
Adamson,	Delisle,	Lancaster,	Parmelee,	
Alcorn,	Demers,	Lanctôt,	Paquet,	
Ames,	Derbyshire,	Lapointe,	Parent,	
Archambault,	Desjardins,	Laurence,	Perley,	
Armstrong,	Devlin,	Laurier	Piché,	
Avery,	Dubeau,	(L'Assomption),	Pickup,	
Aylesworth,	Dugas,	Lavergne	Porter,	
Barker,	Dyment,	(Drum. et Arth.),	Power,	
Barr,	Elson,	Lavergne	Pringle,	
Beauparlant,	Emmerson,	(Montmagny),	Proulx,	
Béland,	Ethier,	Law,	Ratz,	
Belcourt,	Fielding,	Lefurgey,	Reid (Grenville),	
Bennett,	Finlay,	Lemieux,	Rivet,	
Bergeron,	Finlayson,	Lennox,	Roche (Halifax),	
Bickerdike,	Fitzpatrick,	Léonard,	Roche (Marquette)	
Blain,	Forget,	Lewis,	Ross (Rimouski),	
Bland,	Fortier,	Logan,	Ross (nemouske),	
Bole,	Foster,	Loggie,	(Yale-Caribou),	
Borden,	Fowler,	Macdonald,	Rousseau,	
(Sir Frederick),	Galliher,	Macdonald,		
Bourassa,	Ganong,	MacLaren,	Savoie,	
Bourbonnais,	Gauvreau,	Maclean,	Schaffner,	
Boyce,	Geoffrion,	(Lunenburg),	Schell (Glengarry).	
Boyer,			Schell (Oxford),	
	German,	Maclean (York, S.)	Sifton,	
Brabazon,	Gervais,	Macpherson,	Sinclair,	
Bristol,	Girard,	McCarthy	Sloan,	
Broder,	Gladu,	(Calgary),	Smith (Nanaimo),	
Brodeur,	Gordon,	McCarthy,	Sproule,	
Brown,	Grant,	(Simcoe),	Staples,	
Bruneau,	Greenway,	McColl,	Stewart,	
Bureau,	Gunn,	McCraney,	Stockton,	
Burrows,	Guthrie,	McCool,	Talbot	
Caldwell,	Haggart,	McIntyre,	Telford,	
Calvert,	Hall,	McKenzie,	Templeman,	
Campbell,	Harty,	McLean,	Thompson,	
Carrier,	Henderson.	(Queen's, I.PE.)	Tisdale,	
Carvell,	Herron,	McLennan,	Tobin,	
Cash,	Hughes,	Marcil,	Turgeon,	
Chisholm	(King's, I.PE.),	(Bonaventure),	Turriff,	
(Antigonish),	Hughes (Victoria),	Marcile (Bagot),	Verville,	
Chisholm (Huron),	Hunt,	Martin,	Walsh,	
Christie,	Hyman,	(Queen's, I.PE.)	Ward,	
Clare,	Ingram,	Martin	Watson,	
Clarke,	Jackson (Elgin),	(Wellington),	White,	
Clements,	Jackson (Selkirk),	Mayrand,	Wilmot,	
Cochrane,	Johnston,	Miller,	Wilson,	
Cockshutt,	Kemp,	Monk,	(Len. et Addin.),	
Conmee,	Kennedy,	Morin,	Wilson (Russell),	
Copp,	Knowles,	Northrup,	Worthington,	
Costigan,	Lachance,	Oliver,	Wright (Muskoka),	
Crawford,	Lake,	Osler,	Wright (Renfrew),	
Crocket,	Lalor,	Pardee,	Zimmerman.—194.	
Daniel,				
	* ***	1		

Et que le quorum du dit comité se compose de vingt-cinq membres.

No 4.

Bills Privés.

Messieurs

Alcorn, Ames, Avery, Aylesworth, Béland, Belcourt. Bennett, Black, Bole, Boyce. Brabazon, Broder, Brodeur, Bruneau, Caldwell. Calvert. Chisholm (Antigonish), Chisholm (Huron). Christie. Clements. Cochrane. Conmee. Crawford. Crocket, Cyr, Daniel. Demers, Desjardins,

Devlin, Dugas, Dyment. Elson, Ethier. Fitzpatrick, Galliher. Gauvreau, Girard, Gladu, Gordon, Greenway, Gunn, Guthrie, Harty. Hunt. Jackson (Elgin), Jackson (Selkirk), Kennedy, Lachance, Lake.

Hughes, (King's, I.P.-E.), Lalor, Lavergne (Drummond et Arth.), LeBlanc, Lemieux, Logan,

Macdonell. Maclean (Lunenburg). Maclean (York S.),

McCool.

McLean (Queen's, I.P.-E.), Martin, (Queen's, I.P.-E.), Martin (Wellington).

Meigs, Monk. Morin, Parent, Power. Pringle. Proulx.

Ross (Yale-Caribou),

Schaffner.

Schell (Glengarry),

Sloan, Talbot. Thompson, Tobin, Turgeon, Turriff, Walsh. White,

Worthington.-81.

Et que le quorum du dit comité se compose de dix membres.

No 5.

Ordres Permanents.

Messieurs

Black, Bourbonnais, Brabazon, Brown, Calvert, Chisholm (Huron). Clare, Clements, Copp, Finlay, Finlayson, Fortier, Galliher, Ganong, Grant. Guthrie. Hall. Hughes (Victoria).

Ingram, Knowles. Lake. Lancaster, Laurier (L'Assomption), Lavergne (Drummond et Arth.). Lavergne (Montmagny), Law. Lefurgev. Maclean (Lunenburg), Macpherson, McCarthy (Calgary), McIntyre, Marcile (Bagot), Martin (Wellington), Meigs.

Morin. Reid (Ristigouche), Roche (Halifax). Ross (Rimouski), Smith (Nanaimo), Smith (Oxford). Staples. Stewart, Thompson, Turgeon, Verville. White. Wilmot, Wilson. (Lennox et Addington). Wright (Muskoka), Wright (Renfrew) .- 50.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 6.

Comité collectif des Impressions.

(Membres devant agir au nom des Communes.)

Messieurs

Bergeron,
Bristol,
Cyr,
Dyment,
Gervais,
Henderson,
Hughes (Victoria),
Johnston,

Lavergne (Drummond et Arthabaska),
Logan,
Maclean (York-Sud),
Macpherson,
McColl,
Oliver,
Pardee,

Parmelee,
Picht,
Roche (Marquette),
Ross (Yale-Cariboo),
Smith (Oxford),
Smith (Wentworth),
Taylor,
Tisdale,
Verville.—24.

No 7.

Comptes Publics.

Messieurs

Fitzpatrick.

Adamson, Alcorn. Ames. Aylesworth, Barker, Belcourt, Bennett. Bergeron, Bickerdike. Blain. Borden (Sir Frederick), Burrows. Campbell, Carney, Cash. Chisholm (Antigonish), Clare, Clarke. Cochrane, Cockshutt Costigan, Daniel. Demers, Desjardins, Emmerson, Fielding,

Foster, Geoffrion, German, Gervais, Greenway, Haggart, Hughes (King's, I.P.-E.). Hughes (Victoria), Hyman, Ingram, Jackson (Selkirk), Kemp, Kennedy, Knowles. Lake. Lancaster. Lapointe. Laurence. Law. LeBlanc. Lennox. Léonard. Loggie, Macdonald, McCarthy (Calgary),

McColl, McKenzie, McLean (Queen's, I.P.-E.). Northrup, Oliver. Pardee. Piché, Pickup, Reid (Ristigouche), Rivet. Roche (Halifax), Roche (Marquette). Savoie. Sifton. Sinclair, Sloan, Smith (Wentworth), Sproule. Stewart. Stockton, Taylor, Ward. Zimmerman.—75

Et que le quorum du dit comité se compose de vingt-un membres.

No 8.

Banques et Commerce.

Messieurs

Adamson, Ames, Archambault, Armstrong, Avery, Barker, Barr, Beauparlant, Béland. Belcourt, Bennett. Bergeron, Bickerdike, Blain, Bole, Borden (Sir Frederick). Borden (Carleton), Bourassa, Boyce, Bristol, Brown. Bruneau. Bureau. Burrows. Caldwell, Calvert. Campbell, Carney, Carrier, Cash. Clarke, Clements. Cochrane, Cockshutt, Conmee, Copp, Costigan, Delisle, Demers, Derbyshire, Dubeau, Emmerson, Fielding, Finlay.

Forget, Fortier. Foster. Fowler. Galliher. Ganong. Gauvreau, Geoffrion, Gervais. Gladu, Gordon, Grant, Gunn, Guthrie, Haggart, Hall. Harty, Henderson, Herron, Hughes (King's, I.P.-E.), Hughes (Victoria). Hyman, Ingram, Johnston, Kemp, Lake, Lalor. Lanctôt, Laurier (Sir Wilfrid). Lavergne (Drummond et Arth.), Law. Lefurgey, Lemieux, Lewis, Logan, Loggie, Lovell, Macdonell, Maclean (York, O.),

McLennan, Marcil (Bonaventure), Mayrand, Miller. Monk, Morin. Osler, Pardee, Parmelee, Paterson, Perley, Pickup, Porter. Power, Ratz, Reid (Grenville). Reid (Ristigouche), Roche (Halifax), Ross (Rimouski). Rousseau, Savoie, Schell (Glengarry). Sifton, Sinclair, Smith (Wentworth), Sproule, Stewart, Stockton, Talbot, Taylor, Telford, Thompson, Tisdale. Tobin, Verville. Ward, Wilmot, Wilson, (Lenox et Addington), Worthington, Wright (Renfrew).

Zimmerms.n.—128.

Et que le quorum du dit comité se compose de vingt-un membres.

McIntyre,

McKenzie,

McCarthy (Calgary),

McCarthy (Simcoe),

No 9

Agriculture et Colonisation.

Messieurs

DATE STATE	Tital	36:11
Adamson,	Fisher,	Miller,
Archambault,	Gauvreau,	Monk,
Armstrong,	Girard,	Morin,
Barr,	Gordon,	Oliver,
Beauparlant,	Greenway,	Paquet,
Béland,	Gunn,	Parent,
Black,	Henderson,	Pickup,
Blain,	Herron,	Proulx,
Bland,	Hughes (King's, I.PE.),	Ratz,
Bourassa,	Hughes (Victoria),	Reid (Grenville),
Bourbonnais,	Hunt,	Roche (Marquette),
Boyer,	Ingram,	Ross (Rimouski),
Brabazon,	Jackson (Elgin),	Ross (Yale-Cariboo),
Broder,	Jackson (Selkirk),	Rousseau,
Brown,	Kennedy,	Savoie,
Bureau,	Knowles,	Schaffner,
Burrows,	Lachance,	Schell (Glengarry),
Caldwell,	Lake,	Schell (Oxford),
Calvert,	Lalor,	Seagram,
Carrier,	Lanctôt,	Sinclair,
Carvell,	Laurence,	Smith (Nanaimo),
Cash,	Laurier (L'Assomption),	Smith (Oxford),
Chisholm (Antigonish),	Lavergne	Smith (Wentworth),
Chisholm (Huron),	(Drummond et Arth.),	Sproule,
Christie,	LeBlanc,	Staples,
Clare,	Lennox,	Talbot,
Clarke,	Léonard,	Taylor,
Clements,	Lewis,	Telford,
Cochrane,	Lovell,	Thompson,
Conmee,	Macdonald,	Turgeon,
Copp,	MacLaren,	Turriff,
Crawford,	McColl,	Walsh,
Crocket,	McCool,	Watson,
Cyr,	McCraney,	Wilmot,
	McIntyre,	
Delisle,	McKenzie,	Wilson,
Derbyshire,		(Lennox et Addington),
Desjardins,	McLean (Queen's, I.PE.);	Wilson (Russell),
Devlin,	McLennan,	Worthington,
Dugas,	Marcile (Bagot),	Wright (Muskoka),
Elson,	Martin (Queen's, I.PE.),	Wright (Renfrew).—122.
Ethier,	Martin (Wellington),	
Finlay,	Meigs,	

Et que le quorum du dit comité se compose de douze membres.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu que cette Chambre concoure dans le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter la liste des membres devant composer les comités spéciaux de cette Chambre.

Sur motion de M. Gervais, secondé par M. Taylor,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre, pendant la présente session.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Bourassa, Bristol, Brodeur, Calvert, Demers, Hyman, Laurier (Sir Wilfrid), Knowles, Grant, Smith (Nonaïmo), Foster, Bergeron, Pardee, Stockton et Monk, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la Bibliothèque.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs de

la dite résolution.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'unira à eux pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement; et que les membres du comité spécial permanent des Impressions, savoir:—MM. Bristol, Bergeron, Cyr, Dyment, Gervais, Henderson, Hughes (Victoria), Johnston, Lavergne (Drummond et Arthabaska), Logan, Maclean (York-Sud), Macpherson, McColl, Oliver, Pardee, Parmelee, Piché, Roche (Marquette), Ross (Yale-Caribou), Smith (Oxford), Smith (Wentworth), Taylor, Tisdale et Verville, agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1905. (Vol. III, partie V-Y). (Document de la session No I.)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 juillet 1905,—Etat faisant connaître les quantités de charbon anthracite, appelé d'Ecosse, importées en Canada, en 1904, de la Grande-Bretagne ou d'ailleurs, les divers ports où ces importations ont été faites, et indiquant si des mesures ont été prises pour constater si le charbon ainsi importé était réellement de l'anthracite au point de vue du commerce ou au point de vue de l'imposition des droits; et si, lors de l'inspection, il a été fourni quelque donnée sur le montant de carbone contenu dans le dit charbon . (Document de la session No 47.)

Ordonné, que M. Campbell ait la permission de présenter un bill (No 14) modifiant l'Acte des Poids et Mesures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Borden (Carleton), secondé par M. Foster,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur géné-

ral, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—

1. Copie de tous contrats et conventions entre le gouvernement ou aucun de ses

départements et la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan et de tous arrêtés du conseil, rapport, papiers, documents et correspondance concernant,—

(a) tout prêt à la dite compagnie;

(b) toute dette de la dite compagnie envers la Couronne ou le gouvernement;

- (c) toutes terres auxquelles la compagnie peut avoir droit en vertu de tout statut, contrat ou convention;
 - (d) toute terre octroyée ou gagnée pour la compagnie;
 - (e) la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies par la compagnie ;
- (f) toute augmentation, changement ou modification apportés aux limites de la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies par la compagnie ou par aucun acquéreur ou cessionnaire des dites terres.
- 2. Copie de toute correspondance concernant les sujets ci-dessus mentionnés échangée entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou aucun officier ou particulier agissant ou censé agissant pour le gouvernement et la dite compagnie ou aucun de ses officiers ou aucun particulier agissant ou censé agissant pour elle ou aucun cessionnaire ou acquéreur de la dite compagnie.
- 3. Copie de tous arrêtés du conseil touchant ou concernant l'octroi en terres de la dite compagnie ou la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies ou toute augmentation ou modification des limites de la dite région.
- 4. Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou officiers et la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan ou aucun officier ou particulier censé agissant pour cette compagnie et tous particulier ou particuliers, maison ou maisons d'affaires, syndicat ou syndicats de qui la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan a acquis quelque partie de l'octroi en terres de la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.
- 5. Copie de toute correspondance entre aucuns actionnaires ou particuliers intéressés dans la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan et le gouvernement ou aucun de ses départements ou officiers, et de toutes réclamations et demandes faites par cette compagnie ou par aucun particulier ayant des intérêts dans la dite compagnie contre le gouvernement au sujet du dit octroi en terres ou de choix des terres ou d'aucunes des questions ci-dessus mentionnées.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Borden (Carleton), secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport spécial du surintendant des assurances adressé au ministre des Finances en date du 8 novembre 1905, et de tous rapports, correspondance et documents depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à la date du rapport concernant la réglementation des assurances sur la vie en Canada.

Sur motion de M. Borden (Carleton), secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant (a) combien de naufrages ont eu lieu dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent pendant la saison de 1905; (b) le nom, tonnage et genre de navires ainsi naufragés; (c) si ce naufrage a causé la perte totale du navire et de sa cargaison ou de l'un ou l'autre dans chaque cas; (d) à quelle cause est attribué chacun de ces naufrages; (e) si une enquête a été faite sur chacun de ces cas, et lesquels; aussi, copie de tous rapports, preuve, correspondance, documents et papiers se rapportant aux dits naufrages, des enquêtes faites à ce sujet et le montant des pertes subies.

Sur motion de M. Borden (Carleton), secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous contrats passés au cours des deux dernières années pour le transport des malles sur l'Atlantique, et de toute correspondance, documents et papiers se rapportant en quelque manière à ce sujet.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, rapports, recommandations et correspondance concernant la nomination de David Liddle en qualité d'aide-inspecteur des poids et mesures pour la division de Windsor, Ont., du département du Revenu de l'Intérieur.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, rapports, documents, recommandations, enquêtes, correspondance et toutes autres communications concernant la nomination et la destitution de M. Alexander Darrock de la charge de percepteur des douanes à Saint-Thomas, Ont.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, rapports, lettres, avis, télégrammes, correspondance, recommandations, obligations, baux, papiers et documents concernant un emplacement et un nouveau bureau de poste à Aylmer, dans le comté d'Elgin.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Blain,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, lettres, rapports, pétitions, documents, enquêtes, correspondance et communications de toutes sortes entre aucun département ou chef de département et tout particulier ou gouvernement concernant la perception d'une taxe de capitation de deux piastres sur les personnes ou voyageurs se rendant aux Etats-Unis.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous télégrammes, rapports, communications, enquêtes, lettres et documents de toute nature concernant la nécessité de s'assurer du fonctionnement des compagnies d'assurance faisant affaires en Canada, y compris toute correspondance, communications et autres documents se déclarant en faveur de la commission récemment nommée à cette fin, et d'une enquête par le gouvernement ou par une commission ou par un comité de la Chambre, ou s'y objectant ou s'y rapportant en quelque manière; aussi, concernant la recommandation et la nomination des commissaires.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant les montants votés et les montants dépensés, sous leurs chapitres respectifs, chaque année depuis le 30 juin 1896 pour le havre de Port-Stanley; la date de ces paiements, à qui les paiements ont été faits et le montant payé à chaque personne; le montant payé pour le travail réel exécuté, le montant payé pour les matériaux non utilisés et quand, et le montant payé pour les matériaux utilisés; la quantité et l'espèce de matériaux achetés, le prix payé, et à qui; l'état actuel du havre. Copie du coût estimatif du havre, et de son coût quand il sera terminé, y compris le dragage et le brise-lames. Aussi, copie de toutes annonces demandant des soumissions, des soumissions, des contrats et de la correspondance à ce sujet. Les noms de tous les dragueurs employés à ces travaux depuis le 30 juin 1896, et de leurs propriétaires. Aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports, pétitions, documents, correspondance, enquêtes et communications de toute nature se rapportant aux dits travaux de havre. Aussi, copie des feuilles de paie pour chaque année depuis le 30 juin 1896, les noms de tous les contremaîtres, surintendants et inspecteurs, leur temps de service comme tels et par qui recommandés; aussi, copie de toute correspondance relative à leur nomination, et les raisons de leur destitution ou démission dans le cas où ils auraient été révoqués ou se seraient démis. Aussi, les noms de tous les ingénieurs civils employés à ces travaux, par qui ils ont été recommandés et toute la correspondance à ce sujet. Aussi, le nom de la personne ou des personnes qui ont payé les montants respectifs à Port-Stanley pour les matériaux fournis et les travaux exécutés.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les montants votés et les montants dépensés, sous leurs chapitres respectifs, chaque année depuis le 30 juin 1896 pour le havre de Port-Bruce ; la date de ces paiements, à qui les paiements ont été faits et le montant payé à chaque personne; le montant payé pour le travail réel exécuté, le montant payé pour les matériaux non utilisés et quand, et le montant payé pour les matériaux utilisés; la quantité et l'espèce de matériaux achetés, le prix payé, et à qui; l'état actuel du havre. Copie du coût estimatif du havre, et de son coût quand il sera terminé, y compris le dragage et le brise-lames. Aussi, copie de toutes annonces demandant des soumissions, des soumissions, des contrats et de la correspondance à ce sujet. Les noms de tous les dragueurs employés à ces travaux depuis le 30 juin 1896, et de leurs propriétaires. Aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports, pétitions, documents, correspondance, enquêtes et communications de toute nature se rapportant aux dits travaux de havre. Aussi, copie des feuilles de paie pour chaque année depuis le 30 juin 1896, les noms de tous les contremaîtres, surintendants et inspecteurs, leur temps de service comme tels et par qui recommandés; aussi, copie de toute correspondance relative à leur nomination, et les raisons de leur destitution ou démission dans le cas où ils auraient été révoqués ou se seraient démis. Aussi, les noms de tous les ingénieurs civils employés à ces travaux, par qui ils ont été recommandés et toute la correspondance à ce sujet. Aussi, le nom de la personne ou des personnes qui ont payé les montants respectifs à Port-Bruce opur les matériaux fournis et les travaux exécutés.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les montants votés et les montants dépensés, sous leurs chapitres respectifs, chaque année depuis le 30 juin 1896 pour le havre de Port-Burwell ; la date de ces paiements, à qui les paiements ont été faits et le montant payé à chaque personne; le montant payé pour le travail réel exécuté, le montant payé pour les matériaux non utilisés et quand, et le montant payé pour les matériaux utilisés; la quantité et l'espèce de matériaux achetés, le prix payé, et à qui; l'état actuel du havre. Copie du coût estimatif du havre, et de son coût quand il sera terminé, y compris le dragage et le brise-lames. Aussi, copie de toutes annonces demandant des soumissions, des soumissions, des contrats et de la correspondance à ce sujet. Les noms de tous les dragueurs employés à ces travaux depuis le 30 juin 1896, et de leurs propriétaires. Aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports, pétitions, documents, correspondance, enquêtes et communications de toute nature se rapportant aux dits travaux de havre. Aussi, copie des feuilles de paie pour chaque année depuis le 30 juin 1896, les noms de tous les contremaîtres, surintendants et inspecteurs, leur temps de service comme tels et par qui recommandés; aussi, copie de toute correspondance relative à leur nomination, et les raisons de leur destitution ou démission dans le cas où ils auraient été révoqués ou se seraient démis. Aussi, les noms de tous les ingénieurs civils employés à ces travaux, par qui ils ont été recommandés, y compris M. John H. Teall, ingénieur local, la date de sa nomination, destitution ou démission, suivant le cas, et la raison de la destitution ou démission. et toute correspondance, pétitions, télégrammes, lettres et communications s'y rapportant.

Sur motion de M. Wilson (Lennox et Addington), secondé par M. Ingram, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—

1. Copie de toute correspondance sur l'immigration échangée au cours des deux dernières années entre le haut commissaire du Canada à Londres et M. W. T. R. Preston, commissaire fédéral d'immigration à Londres.

2. Copie de toute correspondance sur l'immigration échangée au cours des deux dernières années entre le dit W. T. R. Preston et M. W. T. Griffith, secrétaire du bureau du haut commissaire du Canada à Londres.

Sur motion de M. Wilson (Lennox et Addington), secondé par M. Ingram,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-

1. Copie du premier contrat passé entre le gouvernement du Canada et la Compagnie commerciale de l'Atlantique-Nord, de Amsterdam, Hollande, donnant à la dite compagnie un bonus pour les immigrants amenés en Canada de certains pays d'Europe, et copie de toute correspondance au sujet du dit contrat avant et depuis la date d'icelui.

2. Etat donnant les noms de tous les directeurs et actionnaires de la dite compa-

gnie à la date du dit contrat, et leurs domiciles.

3. Copie du contrat passé entre le gouvernement du Canada et la compagnie cidessus mentionnée en novembre 1904.

4. Etat donnant les noms de tous les directeurs et actionnaires de la dite compa-

gnie à la dite date et leur domicile.

5. Copie de tous rapports faits au gouvernement par la dite compagnie et spécialement des rapports mentionnant le nombre des immigrants envoyés ou amenés en Canada par la dite compagnie ou par son entremise.

6. Copie de toute correspondance, papiers, documents et rapports se rapportant au

contrat en dernier lieu mentionné avant et depuis la date de ce contrat.

7. Etat donnant le montant d'argent payé chaque année par le gouvernement à la dite compagnie depuis la date du dit contrat en novembre 1904 jusqu'au 1er mars 1906, et la totalité des montants ainsi payés.

8. Etat faisant connaître les affaires générales transigées par la compagnie sus-

dite en dehors de tout contrat conclu avec le gouvernement.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Bennett,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-

1. Copie de tous contrats passés depuis le 30 juin 1902 par le gouvernement et (a) la Eastern Railway Supply Company, (b) la New Brunswick Petroleum Company, (c) la Sherwin-Williams Paint Company et (d) la Maritime Wire Fencing Company pour fournitures à aucun des chemins de fer de l'Etat.

2. Copie des soumissions sur lesquelles ces contrats ont été basés, et de toutes sou-

missions présentées par d'autres personnes pour ces contrats.

3. Copie de toutes correspondance et communications du département des Chemins de fer et de ses officiers avec les divers soumissionnaires et les entrepreneurs concernant les dites soumissions ou contrats ou approvisionnements, et de toutes correspondance et communications entre le département et ses officiers et entre les dits officiers au sujet des dites soumissions, contrats ou approvisionnements.

4. Copie de toutes annonces, états, comptes, papiers et pièces justificatives concer-

nant les dits contrats ou approvisionnements ou leur paiement.

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Ingram,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, —Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou membres et la commission de construction du Transcontinental au sujet de l'étude ou du tracé de la route du chemin de fer Transcontinental dans la province du Nouveau-Brunswick.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, Copie de toutes formules de demandes employées depuis 1890 pour inscriptions de homesteads.

Sur motion de M. Wilson (Lennox et Addington), secondé par M. Ingram,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, Etat donnant,

1. Le nombre des colons qui ont pris des inscriptions pour homesteads dans les régions maintenant comprises dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, chaque année depuis 1896 jusqu'au 31 décembre 1905 ;

2. La nationalité des susdits colons suivant la classification suivante : (a) Amérique Britannique du Nord; (b) Grande-Bretagne et Irlande; (c) Etats-Unis;
(d) France, Belgique et Suisse; (e) Allemagne, Hollande, Norvège, Suède, Danemark et Islande; (f) tous autres pays d'Europe; (g) toutes autres nationalités;
(h) personnes ayant déjà pris une inscription.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les diverses sommes d'argent payées à des juges, aux termes de l'article 13 d'un acte concernant les juges des cours provinciales, chap. 138 des Statuts Revisés du Canada, amendé par les articles 7, 8 et 9 du chap. 52 des Statuts de 1898, depuis le 30 juin 1903 jusqu'au 20 juillet 1905, et en vertu de cet article et son amendement tel qu'édicté par l'article 6 du chap. 31 des Statuts de 1905, depuis le dit 20 juillet jusqu'à date; avec les items au sujet desquels les dits divers paiements ont été faits, et indiquant les paiements faits pendant la période qui a précédé et qui a suivi le 20 juillet, séparément.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître chaque cas dans lequel, pendant l'année expirée le 30 juin 1905 et pendant les six mois expirés le 31 décembre 1905, une prolongation de délai, permettant de compléter son inscription, a été accordée à tout colon ayant un homestead dans le territoire actuellement inclus dans les provinces du Manitoba, Saskatchewan et Alberta, et donnant (a) le nom de la personne demandant le délai; (b) son domicile à la date de l'inscription; (c) la date et l'agence où a été faite l'inscription originelle; (d) la situation de la terre en question, avec indication du township, rang et section; (e) la date à laquelle la personne demandant le délai aurait pu avoir droit à ses lettres patentes si toutes les conditions avaient été remplies; (f) le domicile du postulant lors de la demande de prolongation; (g) la date de la demande; (h) la longueur du délai demandé; (i) la cause qui a motivé l'octroi de la demande; (j) le nom ou les noms de toutes les personnes qui ont pu communiquer avec le département dans le but de recommander l'octroi du délai; (k) le nom de l'inspecteur de homesteads qui a fait rapport sur le cas, et s'il a recommandé une prolongation de délai, ou non; (l) le nom et le domicile de toute personne ayant demandé de produire une demande d'annulation contre la dite section ou partie d'icelle. Les renseignements demandés ci-dessus devant être classifiés d'après chaque agence.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant chaque homestead, contre lequel, au cours de l'exercice 1904-05, et pendant les six mois expirés le 31 décembre 1905, un rapport a été reçu par le ou les bureaux des terres fédérales se plaignant que la loi n'a pas été observée ou renfermant une demande d'annulation, et faisant connaître (a) la situation de chaque quart de section, rang, township et méridien; (b) le nom et le domicile de la personne qui a demandé l'inscription originelle; (c) le nom et le domicile de la personne ou des personnes qui ont fait une demande d'annulation; (d) la raison alléguée par les plaignants pour obtenir l'annulation de l'inscription; (e) si notification de la menace d'annulation a été donnée au délinquant; (f) les mesures prises par le département dans chaque cas.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les lots de terre (autres que les octrois aux chemins de fer) qui ont été vendus depuis 1896 dans les provinces actuelles d'Alberta et de Saskatchewan pour des fins d'irrigation, spécifiant dans chaque cas la superficie, la situation et le prix obtenu ainsi que le nom de la compagnie ou du particulier à qui la vente a été faite.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports et autres communications qui, entre le 1er juillet 1904 et le 31 décembre 1905, ont été échangées entre le ministre de l'Intérieur ou aucun officier de son département, d'une part, et (a) la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, (b) la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, (c) la Compagnie du chemin de fer de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan ou toute autre compagnie à laquelle aucune des dites compagnies a transféré ses droits de propriété en ce qui concerne la région dans laquelle aucune des dites compagnies avait la permission de choisir des terres à elle dues à titre d'octrois.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le nom et le domicile de chaque personne ou compagnie ayant un bail de pâturage exclusif accordé pour une période de plus de trois ans par le département de l'Intérieur sur des terres dans l'Alberta ou Saskatchewan, indiquant dans chaque cas, (a) la situation, les limites et la superficie de chaque étendue de terre ainsi louée, (b) la date de l'émission et de l'expiration du dit bail, (c) le loyer annuel spécifié dans le bail, et (d) le montant du loyer en souffrance dans chaque cas.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

1. Le nombre total d'acres de terre dans les présentes limites du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta octroyé par le Parlement à des compagnies de chemins de fer ;

2. La superficie des dites terres dont l'octroi est permis par suite de l'expiration du

délai prescrit par la loi ;

3. La superficie des dites terres (a) qui ont été gagnées, choisies et patentées ; (b) qui ont été gagnées et choisies mais non patentées; (c) qui ont été gagnées, mais ni choisies ni patentées ;

4. La superficie des terres qui peuvent encore être gagnées par aucune compagnie de chemin de fer, avec indication du nom de la compagnie et du montant de la subven-

tion possible;

5. En ce qui concerne chacun des chemins suivants: le chemin de fer Canadien du Nord, le chemin de fer Ju Manitoba et du Sud-Est, et le chemin de fer de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan, (a) la quantité de terre qui peut encore être gagnée; (b) la quantité gagnée mais non patentée; et (c) l'étendue, la situation (donnant le township et le rang) et les limites du territoire réservé dans lequel se trouvent les terres restant à choisir: les divers arrêtés du conseil et leurs modifications dans lesquels sont indiquées les superficies où peuvent être choisies les terres des compagnies mentionnées dans le paragraphe 5.

Les renseignements ci-dessus devant être fournis jusqu'à la date du 1er janvier

1906.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre total des titres de terres, y compris le nombre d'acres, émis dans et pour le territoire compris dans les limites des provinces actuelles du Manitoba, Saskatchewan et Alberta, entre l'année 1872 et le 31 décembre 1905, en vertu de chacune des formules de concessions suivantes (indiquant aussi si les sections paires ou impaires étaient affectées): Octrois en commutation; homesteads; octrois paires ou impaires étaient affectées): Octrois en commutation; homesteads; octrois en vertu de l'Acte du Manitoba; octroi à titre de primes militaires; octrois pour métis du Nord-Ouest; ventes dans les paroisses; octrois spéciaux acquittés (quit claim); chemins de fer; ventes (de mines, fermes, ranches, etc. (; ventes de terres scolaires; octrois spéciaux; autres.

Sur motion de M. Lake, secondé par M. Henderson, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,— Le nombre d'inscriptions de homesteads enregistrés chaque année fiscale depuis 1872 jusqu'à 1905, et aussi pendant les six mois expirés le 31 décembre 1905, pour le territoire compris dans les provinces actuelles du Manitoba, Saskatchewan et Alberta;

2. Le nombre et le percentage de ces inscriptions, pour chaque année, pour lesquelles des lettres patentes ou des recommandations pour émission de lettres patentes ont été accordées ou faites antérieurement au 31 décembre 1905;

3. Le nombre et le percentage de ces inscriptions, pour chaque année, qui ont été

cancellées antérieurement au 31 décembre 1905 ;

4. Le nombre et le percentage de ces inscriptions, pour chaque année, qui, n'étant ni patentées ni cancellées, étaient demeurées incomplètes à la date du 1er janvier 1906.

Sur motion de M. Lake, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant,-

1. Le nombre d'autorisations accordées, en vertu du paragraphe 3 de l'article 34 de l'Acte des Terres fédérales permettant à une personne de demander une inscription de homestead pour une autre personne, au cours de chacune des années 1901-02-03-04 et 1905;

2. Le nombre d'inscriptions de homesteads faites par suite de ces autorisations pendant chacune des années 1901 et 1902 et spécifiant a) combien ont eu pour résultat une demande pour lettres patentes, (b) combien ont été cancellées, et(c) combien paraissaient dans les livres du département de l'Intérieur au 1er janvier 1906, comme n'étant ni patentées ni cancellées;

3. Combien de homesteads inscrits en 1901 et 1902 au nom d'absents par des procureurs, ont été patentés au nom de la personne en faveur de laquelle d'inscription origi-

nelle avait été faite.

Sur motion de M. McCarthy (Calgary), secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms de tous les inspecteurs de homesteads actuellement employés dans les treize agences du Manitoba et du Nord-Ouest, et le nombre de jours que chaque inspecteur a été absent de ses devoirs réguliers entre le 1er juillet et le 31 décembre 1905, la cause de la dite absence et le montant des dépenses de chaque mois pendant cette période.

Sur motion de M. McCarthy (Calgary), secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant (a) le nombre de ventes de terres (autres que des homesteads) affectant les sections paires, qui ont été faites par le département de l'Intérieur pendant l'année fiscale 1904-05 et les six mois expirés le 31 décembre 1905, et le nombre total d'acres compris dans ces ventes ; (b) même chose quant aux ventes affectant les sections impaires; (c) même chose quant aux ventes affectant des blocs entiers de sections paires et impaires.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le montant de scrip en argent racheté au moyen d'achats de terres fédérales et le nombre d'acres ainsi achetés du gouvernement (a) dans le Manitcha, et (b) dans le Nord-Ouest, avec indication des montants pour chaque année séparée depuis 1875 au 31 décembre 1905.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Barr, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

- 1. Le nombre de lots de 240 acres de terre alloués aux métis du Manitoba entre le 1er juillet 1896 et le 31 décembre 1905, et le nombre d'acres compris dans ces octrois, avec indications des chiffres pour chaque année séparée et pour les derniers six mois.
- 2. Le scrip en terres (s'il en est) émis pendant la même période en faveur de compagnies de colonisation, avec indication, dans le cas de chaque compagnie, du nom et de l'adresse d'icelle, de la valeur aparente de ce scrip et de l'année de l'émission.
- 3. Le nombre de scrips en terres émis pendant la même période en faveur des métis du Nord-Ouest (actuellement Alberta et Saskatchewan) et le nombre d'acres compris

dans ces scrips, indiquant séparément les chiffres pour chaque année et pour les derniers six mois.

4. Le nombre d'acres de terres, couverts par des scrips, situés dans les limites de chacune des treize agences des terres fédérales du Manitoba et du Nord-Ouest entre le 1er juillet 1896 et le 31 décembre 1905, donnant séparément les chiffres pour chaque agence et pour chaque année.

5. Le nombre de scrips en terres émis en faveur des métis (a) du Manitoba et (b) du Nord-Ouest avant le 1er juillet 1896, et le nombre d'acres compris dans ces octrois.

6. La balance de ces scrips distribués mais dont les terres n'ont pas été choisies à la date du 1er juillet 1896.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, Etat indiquant,

1. Le nombre de scrips en terres alloués aux métis (a) du Manitoba et (b) du Nord-Ouest entre le 1er juillet 1904 et le 31 décembre 1905, et le nombre d'acres compris dans ces octrois.

2. Le nombre de certificats de terres (s'il en est) émis pour service militaire pen-

dant la même période, et le nombre d'acres compris dans ces certificats.

3. Le nombre de scrips en terres (s'il en est) émis en faveur de la police à cheval du Nord-Ouest pendant la même période, et le nombre d'acres compris dans ces scrips.

4. Le nombre de ces scrips et certificats et le nombre d'acres compris dans iceux, qui n'avaient pas été réclamés à la date du 31 décembre 1905.

Sur motion de M. Parmelee, secondé par M. Cash,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre les gouvernements provinciaux et les autorités fédérales au sujet du remaniement des subsides des provinces.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Preuve faite devant la Commission du tarif, 1905. (Document de la session No 49.)

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1905. (Document de la session No 24.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 15 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Stewart,—la pétition de William Napoleon Vaughan, du comté de Pontiac, Québec.

Par M. Stockton,—la pétition de Leo A. Hoyt et autres, de la cité et comté de Saint-

Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Cockshutt,—la pétition de la Perth Auxiliary Bible Society; la pétition de la Upper Canada Bible Society; la pétition de la Canadian Bible Society; la pétition de la Pictou Bible Society; la pétition de la Quebec Bible Society; la pétition de la Montreal Bible Society; la pétition de la Fredericton Bible Society; la pétition de la New Glasgow Bible Society; la pétition de la Winnipeg Bible Society; et la pétition de la Prince Edward Bible Society.

Par M. Haggart,—la pétition de l'Alliance du jour du Seigneur du Canada, Perth,

Ontario.

Par M. Bickerdike,—la pétition de Louis Labrecque et autres, de la cité de Montréal.

Par M. McCraney,—la pétition du comité des Vétérans de l'Association des mar-

chands de fourrure.

Par M. Northrup,—la pétition de Harridle Wesley Baker, de la cité de Hamilton, Ontario, épouse légitime de Francis Shaw Baker, maintenant résidant près de la ville de Newburyport, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Schell (Glengarry),—la pétition du révérend David McLaren et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—
Joseph E. Woods et autres, de Pincher-Creek et Frank, province d'Alberta, pour
une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Alberta et Flathead.

Ordonné que M. Bergeron ait la permission de présenter un bill (No 15) modifiant l'Acte des Falsifications.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Armstrong propose, secondé par M. Daniel, que la Chambre s'ajourne maintenant.—Résolu dans la négative.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1905.

Partie I.—Accise.

Partie II.—Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique. (Documents de la session Nos 12-13.)

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du département du Travail pour l'année expirée le 30 juin 1905. (Document de la session No 14.)

M. Macdonell propose, secondé par M. Henderson,—Qu'il soit résolu, que pendant le régime de terreur qui a régné récemment dans plusieurs parties de la Russie, un nombre considérable d'hommes, de femmes et d'enfants de race juive sans défense ont été massacrés de la manière la plus brutale et la plus inhumaine;

Qu'aucun effort raisonnable ne paraît avoir été tenté pour empêcher ces atrocités

que leurs auteurs ont eu la pleine liberté de poursuivre ;

Que le Parlement du Canada, exprimant le sentiment du peuple canadien sans distinction de race, de croyance ou de parti, déplore ces massacres odieux et inhumains des juifs russes et affirme que ces atrocités sont une honte pour la civilisation du vingtième siècle;

Que cette résolution soit adressée, par l'entremise de Son Excellence le Gouverneur général au Très honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, afin que Sa Majesté soit informée des sentiments de ses sujets canadiens à ce sujet, et que des mesures soient prises à cette fin suivant que les aviseurs de Sa Majesté le jugeront à propos.

Et un débat s'ensuivant :

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Frederick W. Borden, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Borden (Carleton) propose, secondé par M. Lennox,—Qu'un comité spécial de neuf membres soit nommé pour faire une enquête sur les Actes relatifs aux élections pour cette Chambre, sur les moyens d'empêcher les actes de corruption à ces élections et sur la procédure à suivre au sujet des pétitions se rapportant à ces élections, et pour faire rapport à la Chambre s'il est désirable de faire des modifications dans l'espèce: avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents. Et que le quorum du dit comité soit composé de trois membres.

Et un débat s'ensuivant :

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Blain,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

the Revent de Problèmes du Cannes pour Founds excepted le 20 inte 1900.

Vendredi, 16 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Calvert,—la pétition de la Compagnie de prêts et d'épargne Huron et Érié. Par M. McColl,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Campbellford, lac Ontario et de l'Ouest.

Par M. Stewart,—la pétition de Asenath Ramsay (née Fowler) de la cité de To-

ronto, Ontario, épouse de William Everett Ramsay.

Par M. Hall,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke.

Par M. Bureau,—la pétition de la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario. Par M. Laurance,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique, Québec et de l'Ouest.

Par M. Tisdale,—la pétition de la Compagnie de canal à navires Saint-Clair et

Erié.

Par M. German,—la pétition de la Compagnie Canadienne de force motrice du Niagara, de la cité des chutes de Niagara, Ontario.

Par M. McCarthy (Simcoe),—la pétition de la Compagnie de prêts et de place-

ments Anglo-Canadienne (à responsabilité limitée).

Par M. Galliher,—la pétition de Benjamin B. Johnston et autres, de la Compagnie du chemin de fer de White-House et Alsek.

Par M. Daniel,—la pétition du conseil de commerce de la cité de Saint-Jean, Nou-

veau-Brunswick.

Par M. Lewis,—la pétition de George Tebitt et autres, de Holmesville et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Campbell,—la pétition de W. H. Horner et autres, de la Jonction Toronto,

et autres lieux, Ontario.

Par M. Miller,—la pétition de William John Eccles et autres, de Dromore et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Guthrie,—la pétition de W. R. Evans et autres, de Guelph et autres lieux,

de l'Ontario.

Par M. Ingram,—la pétition de James Ferguson et autres, de Port-Stanley et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. McCool,—la pétition de W. K. Hager et autres, de Sudbury et autres lieux,

tous de l'Ontario.

Par M. Tisdale,—la pétition de W. W. McGuire et autres, de Waterford et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Bureau,—la pétition de Charles Mitchell et autres, de Cumber et autres

lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Christie,—la pétition de James Corrigu et autres, de Port-Perry et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Schell (Oxford),—la pétition de James Bennett et autres, de Currie's-Crossing et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Jackson (Elgin),—la pétition de A. G. Stacy et autres, de Saint-Thomas

et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Taylor,—la pétition de R. J. Oliver et autres, de Smith's-Falls et autres

lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Calvert,—la pétition de Alexander M. Johnson et autres, de Strathroy et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Alcorn,—la pétition de William Artinage et autres, de Ficton et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Bennett,—la pétition de Thomas B. Mitchell et autres, de Orillia et autres

lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Finlay,—la pétition de Thomas Easm et autres, de Waterwood et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Wilson (Russell),—la pétition de Richard W. Street et autres, de Ham-

mond et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Zimmerman,—la pétition de E. A. Henry et autres, de Hamilton et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Lancaster,—la pétition de Alexander Muir et autres, de Port-Dalhousie et

autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Clements,—la pétition de John E. Laird et autres, de Blenheim et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Gunu,—la pétition de William Mackay et autres, de Hensall et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Borden (Carleton),—la pétition du révérend W. A. Hanna et autres, de Richmond et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Haggart,—la pétition de J. G. Greig et autres, de Wennyss, Ontario.

Par M. Lennox,—la pétition de A. J. G. Carscodden et autres, de Honeywood et autres lieux de l'Ontario.

Par M. Porter,—la pétition de J. D. Bisonette et autres, de Sterling et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Barr,—la pétition de S. J. Anderson et autres, de Relessey et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Wright (Renfrew),—la pétition de John A. Murphy et autres, de Waba et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Hughes (Victoria),—la pétition de J. A. Ferguson et autres, de Glenarm et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Martin (Wellington),—la pétition de E. E. Snider et autres, de Arthur et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Watson,—la pétition de W. F. Roadhouse et autres, de Parry-Sound, Ontario.

Par M. McIntyre,—la pétition de W. H. Cooper et autres, de Belton, Ontario.

Par M. Blain,—la pétition de William Goffin et autres, de Port-Credit et autres lieux tous de l'Ontario.

Par M. McCarthy (Simcoe),—la pétition de A. C. Miles et autres, de Creemore et

autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Pringle,—la pétition de A. H. McLean et autres, de Finch et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Cockshutt,—la pétition de John Thurlow et autres, de Brantford, Ontario.

Par M. Telford,—la pétition de Neil Campbell et autres, de Owen-Sound et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Henderson,—la pétition de W. H. Young et autres, de Oakville et autres

lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Stewart,—la pétition de Victor Woodland et autres, de Atawa, Ontario.

Par M. McKenzie,—la pétition de W. J. Chisholm et autres, de Kincardine et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Elson,—la pétition de J. Robert Coleman et autres, de Birr et autres lieux,

tous de l'Ontario.

Par M. Smith (Oxford),—la pétition de J. H. Bell et autres, de Hickson et autres

lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Lalor,—la pétition de Jabez H. Dyke et autres, de Cayuga et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Chisholm (Huron),—la pétition de W. B. Fowler, M.D., et autres, de Wingham. Ontario.

Par M. Jackson (Elgin),—la pétition de Ronald Johnson et autres, de Ridgetown

et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Proulx,—la pétition de T. G. Thomson et autres, de Vankleek-Hill, Ontario. Par M. Cochrane, —la pétition de G. S. Williams et autres, de Hoards et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Gordon,—la pétition de Gilbert C. Little et autres, de Bothwell, Ontario. Par M. Wilson (Lennox et Addington),—la pétition de R. Arthur Whattham et autres, de Camden-Est et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Reid (Grenville),—la pétition de William Perley et autres, de Easton's-

Corners et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Ganong,—la pétition du révérend W. G. Gaucher et autres, de St. Stephen, Nouveau-Brunswick.

Par M. Fowler,—la pétition du révérend Z. L. Tash et autres, de Hillsboro et autres lieux, tous du Nouveau-Brunswick.

Par M. Daniel,—la pétition de Odber E. Hauselpacker et autres, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Emmerson,—la pétition de J. E. Masters et autres, de Moncton et autres lieux, tous du Nouveau-Brunswick.

Par M. Laurence,—la pétition de Robert D. Mackay et autres, de Balmoral et autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

· Par M. McLennan,—la pétition de Robert McArthur et autres, de Port-Hawkesbury. Nouvelle-Ecosse.

Par M. Law,—la pétition de Edwin Crowell et autres, de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Black,—la pétition du révérend J. W. M. Crawford et autres, de Windsor et autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Bole,—la pétition de J. H. Cail et autres, de Winnipeg et autres lieux, tous du Manitoba.

Par M. Roche (Marquette),—la pétition de W. H. Reid et autres, de Totonka, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-De la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de l'extension de sa ligne principale jusqu'à Comox et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement des chemins de fer et du pont qu'elle est auto-

risée à construire en vertu de l'Acte 50-51 Vic., chap. 85.

De la Compagnie du chemin de fer de Kootenay à Arrowhead; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa voie et de ses embranchements autorisés par l'Acte 1, Edouard VII, chap. 7.

De la Compagnie du chemin de fer de Naskusp à Slocan; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de la partie restante du chemin de fer qu'elle est autorisée à construire en vertu de l'Acte 56 Vic., chap. 56 et 61 Vic., chap. 80, et à d'autres

De la Compagnie du chemin de fer de Columbia à Kootenay, pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de certains chemins de fer, prolongements et em-

branchements autorisés par l'Acte 60-61 Vic., chap. 41.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie Anglaise; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer et embranchements autorisés par le chapitre 55 des Statuts de 1899, et par le chapitre 49 des Statuts de 1901.

De Henri Roy et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux; pour un acte permettant à la Compagnie du chemin de fer de la Baie Crawford et Sainte-Marie à construire et exploiter un prolongement de sa ligne, déjà autorisé, jusqu'à Lethbridge, Alberta, et prolongeant le délai fixé pour son achèvement.

De la Underwood Typewriter Company, de la cité de New-York, E.-U.A.; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement de la fabrication de certaines

améliorations aux clavigraphes.

De la Compagnie d'assurance Mutuelle contre l'incendie des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, Québec; pour un acte l'autorisant à faire des affaires dans d'autres provinces du Canada, à changer son nom en celui de Compagnie d'assurance contre l'incendie de Rimouski, et à d'autres fins.

De Mark S. Wade et autres, de Kamloops, C.A.; pour certains amendements à la

charte de la compagnie dite Boundary, Kamloops and Cariboo Central Company.

De la compagnie dite Anderson Puffed Rice Company, de New-Jersey, et de l'American Cereal Company, de l'Ohio, E.-U.A.; pour un acte ratifiant la validité de certains brevets détenus par elles, pour l'amélioration des produits d'amidon.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario; pour un acte l'autorisant à construire un embranchement depuis un point sur sa ligne principale,

près de London, jusqu'au lac Huron.

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique du Canada; pour un acte l'autorisant à acquérir, posséder et disposer de parts du capitál-actions de la Compagnie du chemin de fer du Sud de Pembroke, et à d'autres fins.

De William Robinson et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba; pour une charte

sous le nom de compagnie dite Interocean Fire Insurance Company.

De Thomas Tweed et autres, de Medicine-Hat et autres lieux, dans l'Alberta, Manitoba et Saskatchewan; pour un acte les autorisant à faire des opérations d'assurance sur la vie seulement parmi les francs-maçons.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de certaines lignes ferrées

qu'elle est autorisée à construire.

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Queenston et Sainte-Catherine; pour un acte à l'effet d'augmenter son capital-social et de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne ferrée.

De J. Adamson et autres, de Winnipeg, Manitoba, et autres lieux; pour une charte

sous le nom de Compagnie de prêt et de fidéicommis de l'Ouest.

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Lulu, pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses lignes ferrées et embranchements.

De la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal; pour certains amendements à sa charte et pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et de ses prolongements projetés.

Du Très honorable Lord Strathcona et Mount-Royal et autres, de la cité de Mont-

réal; pour une charte sous le nom de Canadian Handicrafts Guild.

Du révérend John Fletcher et autres, du comté de Wentworth; et du Très révérend William Lennox Mills, lord évêque d'Ontario, et autres, tous de l'Ontario; demandant des mesures législatives pour assurer l'observance du dimanche.

De l'Union des municipalités canadiennes; pour une loi prescrivant que les compagnies de téléphones et autres, jouissant de certaines franchises en vertu de chartes

fédérales, soient assujéties au contrôle municipal et provincial.

De Robert Coyle, junior, et autres; demandant que la Chambre use de son influence pour effectuer quelque arrangement avec le gouvernement allemand en vertu duquel les pommes du Canada pourraient être importées en Allemagne sans payer de droits.

De Amos E. Outhouse et autres, du Canada; demandant qu'aucun bill sur l'observance du dimanche ne devienne loi s'il porte atteinte aux droits et à la liberté religieuse des sujets de Sa Majesté.

Ordonné, que M. McCarthy (Simcoe) ait la permission de présenter un bill (No 16) modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1898.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaîne séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lennox ait la permission de présenter un bill (No 17) modifiant de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fitzpatrick,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de sept membres chargé d'examiner avec soin le règlement de la Chambre et de faire connaître par un rapport quels changements, à leur avis, pourraient être faits en vue de simplifier, accélérer et expédier sa besogne; et que le dit comité soit composé de Sir Wilfrid Laurier, et de MM. Brodeur, Laurence, Belcourt, Borden (Carleton), Haggart et Bergeron.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Hyman,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Fitzpatrick, Aylesworth, Barker, Greenway, McDonald (Pictou), Stockton et Ingram pour s'enquérir de l'opération des Actes concernant l'élection des membres de cette Chambre, de la pratique et de la procédure en rapport avec les pétitions d'élection et pour considérer quels changements pourraient être faits à ce sujet; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, d'interroger les témoins sous serment et de faire rapport de temps à autre.

Sur motion de M. Borden (Carleton), secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le premier rapport annuel du Bureau des commissaires du chemin de fer National Transcontinental pour l'année expirée le 30 juin 1905, et le rapport de Collingwood Schreiber, écr, ingénieur en chef du gouvernement pour la division ouest du chemin de fer National Transcontinental, sur les progrès des études et des travaux de construction dans la division ouest du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique (de Winnipeg à la côte du Pacifique), soient imprimés sans délai, et que l'article 99 du règlement soit suspendu à cet effet.

M. Lemieux met devant la Chambre,—Rapport du commissaire de la police fédérale pour l'année 1905.—(Document de la session No 15.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mardi dernier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistiques:—Expositions—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit nécessaire pour les dépenses de la Commission royale des assurances pour l'année finissant le 30 juin 1906.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la prochaine visite de Son Altesse Royale le

Prince Arthur de Connaught, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution du Canada pour alléger ceux qui souffrent de la famino

au Japon, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit nécessaire pour payer les frais de funérailles de feu l'honorable J. Raymond Préfontaine, ministre de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

6.Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit supplémentaire pour le renouvellement et l'amélioration des articles exposées à l'Imperial Institute, à Londres, et à aider à leur entretien, pour l'année finis-

sant le 30 juin 1906.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

Et alors (la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et quarante-huit minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 19 mars 1906.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

Alors, M. Marcil (Bonaventure) président des comités, prend le fauteuil en qualité d'Orateur-suppléant, conformément aux prescriptions du statut fait et passé à cet effet.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Zimmerman,—la pétition de Stapleton Caldecott et autres, de la cité de
Toronto.

Par M. Macpherson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon; et la pétition de W. B. Moore et autres, de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Campbell,—la pétition de Henry Edmunds, de la cité de Londres, Angleterre et de la Compagnie de ciment Canadian Passo (à responsabilité limitée); et la pétition de Robert Stewart et autres, de Stouffville et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Schell (Oxford),—la pétition de John C. Shaw et autres, de Norwich et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Boyce,—la pétition de E. J. Hart et autres, du Sault Sainte-Marie et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Wilmot,—la pétition de Thomas B. Williams et autres, de Upper-Hampstead, Nouveau-Brunswick.

Par M. Telford,—la pétition de John Gibson et autres, de Leith et autres lieux de l'Ontario.

Par M. Stockton,—la pétition du révérend J. Heaney et autres, de Marsh-Bridge, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Cyr,—la pétition de D. Tallon et autres, de Otterburn, Manitoba.

Par M. Paterson,—la pétition de T. P. Taylor et autres, de Burford et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Black,—la pétition de John Allen et autres, de South-Maitland et autres, d'autres, lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Desjardins,—la pétition du révérend L. DesBrisay et autres, de Sainte-Agathe des Monts, Québec.

Par M. Carrier,—la pétition du révérend W. G. Fairburn et autres, de Lévis, Québec.

Par M. Brown,—la pétition de James Templeton et autres, de Riverfield et autres lieux, tous de Québec.

Par M. Northrup,—la pétition de George W. Woodhouse et autres, de Tweed et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Kennedy,—la pétition de John Fenore et autres, de New-Westminster et autres lieux, tous de la Colombie-Britannique.

Par M. Jackson (Elgin),—la pétition du révérend S. A. Gifford et autres, de Saint-Thomas, Ontario.

Par M. Knowles,—la pétition de Thomas E. Perkins et autres, de Milestone et autres lieux, tous de la Saskatchewan

Par Sir Frederick W. Borden,—la pétition de R. W. North et autres, de Canning et autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Finlay,—la pétition de Daniel Armstrong et autres, de Lang et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Kemp,—la pétition de l'Evêque de Toronto et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Bole,—la pétition de John McTaggart et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Staples,—la pétition de A. E. Moore et autres, de Glenboro et autres lieux, tous du Manitoba.

Par M. McIntyre,—la pétition de Alexander Grant et autres, de St. Mary's et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Daniel,—la pétition de W. S. Pritchard et autres, de Saint-Jean et autres

lieux, tous du Nouveau-Brunswick.

Par M. Barker,—la pétition du révérend J. H. Robinson et autres, de Hamilton, Ontario.

Par M. McCarthy (Calgary),—la pétition de E. S. Butler et autres, de Bowden et autres lieux, tous de l'Alberta.

Par M. Ward,—la pétition de John McClennan et autres, de Bowmanville et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. McKenzie,—la pétition de J. C. McIntyre et autres, de Paisly et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Worthington,—la pétition de J. K. Edwards et autres, de Sherbrooke, Québec.

Par M. Lefurgey,—la pétition de William H. Oliver et autres, de Albeston et autres lieux, tous de l'Île du Prince-Edouard.

Par M. Broder,—la pétition de Irwin Hilliard, avocat, et autres, de Morrisburg et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Hughes (King, I.P.-E.),—la pétition de John T. Dicks et autres, de Georgetown et autres, tous de l'Île du Prince-Edouard.

Par M. Bourassa,—la pétition de W. R. Telford et autres, de Thurso et autres lieux, tous de Québec.

Par M. Ganong,—la pétition de Robert J. Longford et autres, de St. Andrews et autres lieux, tous du Nouveau-Brunswick.

Par M. Aylesworth,—la pétition de John A. Cutcheon et autres, de Nobleton et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Greenway,—la pétition de James Stevenson et autres, de Cartwright et autres lieux, tous du Manitoba.

Par M. Pickup,—la pétition de Howard E. Bent et autres, de Supperville et autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Costigan,—la pétition de J. F. Tweedle, M.P.P., et autres, de Arthurette, Victoria, Nouveau-Brunswick.

Par M. Turgeon,—la pétition du révérend J. Hugh Hooper et autres, de Bathurst, Nouveau-Brunswick.

Par M. Perley,—la pétition de Walter McOwat et autres, de Lachute, Québec.

Par M. Roche (Marquette),—la pétition de James Macalister et autres, de Elphinstone et autres, d'autres lieux, tous du Manitoba.

Par M. Meigs,—la pétition de G. E. Loud et autres, de Farnham, Québec.

Par M. Hughes (Victoria),—la pétition de A. Kitchener et autres, de Lindsay, Ontario.

Par M. Calvert,—la pétition du révérend W. Conway et autres, de Kerwood et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Fowler,—la pétition de James W. Smith et autres, de Hampton-Station et autres lieux, tous du Nouveau-Brunswick.

Par M. Cochrane,—la pétition de A. K McLeod et autres, de Brighton et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. McCraney,—la pétition de B. Woodhouse et autres, de Battleford et autres lieux, tous de la Saskatchewan.

Par M. Carvell,—la pétition de W. B. Higgins et autres, de Woodstock et autres lieux, tous du Nouveau-Brunswick.

Par M. Wilson (Russell),—la pétition de Edward McFadden et autres, de Navan, Ontario.

Par M. Bergeron,—la pétition du révérend William Henderson et autres, de Valleyfield, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De la Société biblique du Canada, auxiliaire de la Société biblique anglaise et étrangère ; pour une charte sous le nom ci-dessus.

De William Napoléon Vaughan, du comté de Pontiac, Québec; pour un acte de

divorce avec Sarah Jane Letts, sa femme.

Du comité des vétérans de l'Association du commerce des fourrures; demandant que le reste de certaines terres réservées de la Compagnie de la Baie d'Hudson soient distribuées parmi les serviteurs retraités de la compagnie.

De Harriet Wesley Baker, de Hamilton, Ont.; pour un acte de divorce avec son

mari Francis Shaw Baker.

De la Compagnie de prêt et d'épargnes de Huron et Erié; pour un acte ratifiant son fusionnement avec la Compagnie Canadienne de prêt et d'épargnes de London, Ontario.

De la Compagnie du chemin de fer de Campbellford, du lac Ontario et de l'Ouest; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De Asenath Ramsay, née Fowler, de Toronto, Ont.; pour un acte de divorce avec William Everett Ramsay, son mari.

De la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses embranchements.

De la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario; pour certains amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié; pour amender sa charte et ses amendements.

De la Compagnie Canadienne de force de Niagara; pour un acte ratifiant la charte accordée par la législature d'Ontario.

De la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et placement (limitée); pour un acte l'autorisant à disposer de son actif et à liquider ses affaires.

De Benjamin B. Johnston, et autres directeurs de la Compagnie du chemin de fer du Cheval Blanc et de l'Alaska; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement de la ligne ferrée qu'ils sont autorisés à construire.

Du conseil de la cité de Saint-Jean, N.-B.; demandant que le bill de la Compagnie

d'embranchements du Grand-Tronc-Pacifique ne devienne pas loi.

De la Société biblique auxiliaire de Perth; de la Société biblique de Picton; de la Société biblique du Haut-Canada; de la Société biblique de Winnipeg; de la Société biblique de Québec; de la Société biblique de Montréal; de la Société biblique de Predericton; de la Société biblique de New-Glasgow; de la Société biblique de l'Île du Prince-Edouard; demandant que le bill constituant en corporation la Société biblique du Canada auxiliaire de la Société biblique anglaise et étrangère, devienne loi.

De Louis Labrecque et autres, de Montréal; demandant qu'il soit passé une loi au cours de la présente session déclarant l'usure illégale et sa pratique un acte criminel.

De George Tebitt et autres, de Holmesville et autres lieux; de W. H. Horner et autres, de Toronto-Junction et autres lieux; de John Eccles et autres, de Dromore et autres lieux; de W. R. Evans et autres, de Guelph et autres lieux; de James Ferguson et autres, de Port-Stanley et autres lieux; de W. K. Hager et autres, de Sudbury et

autres lieux; de W. M. McGuire et autres, de Waterford et autres lieux; de Charles Mitchell et autres, de Comber et autres lieux; de James Carnegie et autres, de Port-Perry et autres lieux; de Joseph Barnett et autres, de Currie's-Crossing et autres lieux; de A. G. Stacey et autres, de Saint-Thomas et autres lieux; de R. J. Oliver et autres, de Smith's-Falls et autres lieux; de Alexander M. Johnston et autres, de Strathroy et autres lieux ; de William Armitage et autres, de Picton et autres lieux ; de Thomas B. Mitchell et autres, de Orillia; de Thomas Eason et autres, de Westwood et autre lieux; de Richard W. Street et autres, de Hammond et autres lieux; de E. A. Heney et autres, de Hamilton et autres lieux; de Alex. Muir et autres, de Port-Dalhousie et autres lieux; de John S. Laird et autres, de Blenheim et autres lieux; de Wm. Mackay et autres, de Hensall et autres lieux; du révérend W. A. Hanna et autres, de Richmond et autres lieux; de J. G. Greig et autres, de Wemyss; de A. J. G. Carscadden et autres, de Honeywood et autres lieux; de J. D. Bissonnette et autres, de Sterling et autres lieux; de S. J. Anderson et autres, de Relessey et autres lieux; de John A. Morphy et autres, de Waba et autres lieux; de J. A. Ferguson et autres, de Glenarm et autres lieux; de E. E. Snider et autres, de Arthur et autres lieux; de W. F. Roadhouse et autres, de Parry-Sound; de W. H. Cooper et autres, de Belton; de William Goggin et autres, de Port-Credit et autres lieux; de A. C. Miles et autres, de Creemore et autres lieux; de A. H. MacLean et autres, de Finch et autres lieux; de John Thurlow et autres de Brantford; de Neil Campbell et autres, de Owen-Sound et autres lieux; de W. H. Young et autres, de Oakville et autres lieux; de Victor Woodland et autres, d'Ottawa; de W. J. Chisholm et autres, de Kincardine et autres lieux; de J. Robb Coleman et autres, de Berr et autres lieux; de R. H. Bell et autres, de Hickson et autres lieux : de Jabez H. Dike et autres, de Cayuga et autres lieux; de W. B. Fowler, M.D., et autres de Wingham; de Ronald Johnson et autres, de Ridgetown et autres lieux; de T. G. Thompson et autres, de Vankleek-Hill; de G. S. Williams et autres, de Hoards et autres lieux; du révérend David McLaren et autres; de Gilbert C. Little et autres, de Bothwell; de l'Alliance du Dimanche du Canada, de Perth; de R. Arthur Whatham et autres de Camden-Est et autres lieux; de William Perley et autres, de Easton's-Corners et autres lieux, tous de l'Ontario; du révérend W. G. Gaucher et autres, de St. Stephen; du révérend Z. L. Tash et autres, de Hillsboro' et autres lieux; de Odber E. Hauselpacker et autres, de Saint-Jean; de J.E. Masters et autres, de Moncton et autres lieux; du révérend Leo A. Hoyt et autres, de la cité et du comté de Saint-Jean, tous du Nouveau-Brunswick; de Robert D. Mackay et autres, de Balmoral et autres lieux; de Robert McArthur et autres, de Hawkesbury; de Edwin Crowell et autres, de Yarmouth; du révérend J. W. M. Crawford et autres, de Windsor et autres lieux; tous de la Nouvelle-Ecosse; de J. H. Cail et autres, de Winnipeg et autres lieux; et de W. H. Reid et autres. de Totonka, tous du Manitoba; demandant qu'il soit passé une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Ordonné, que M. Maclean (York) ait la permission de présenter un bill (No 18) abrogeant le chapitre 30 des Statuts de 1905, intitulé: "Acte créant des pensions pour certains membres du Conseil privé", et le chapitre 43 des Statuts de 1905, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes".

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance avec le département de l'Intérieur ou le ministre de ce département ou aucun membre du gouvernement, y compris toutes déclarations, accusations ou renseignements contre ou concernant Philip Wagner, autrefois à l'emploi du gouvernement.

Sur motion de M. Worthington, secondé par M. Lake,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre.—Copie de tous arrêtés du conseil, arpentages, rapports, options, conventions d'achat ou de location, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents de toute nature concernant l'acquisition de terrains pour exercices militaires à Petawawa, Ontario et les noms, professions et domiciles de tous particuliers, maisons d'affaires et corporations de qui ces terrains ont été achetés, loués ou autrement acquis, les dates auxquelles ces propriétés ont été achetées, louées ou autrement acquises. Aussi, un état indiquant l'étendue des terrains achetés, loués ou autrement acquis de chaque particulier, maison d'affaires ou corporations, le montant de l'achat ou du loyer et tous les montants payables pour ces terrains; y compris toutes commissions sur le dit achat, location ou acquisition. Aussi, les noms de tous particuliers, civils ou militaires, qui ont agi au nom du gouvernement au sujet du dit achat, location ou acquisition. Aussi, copie de toutes lettres, télégrammes, papiers, correspondance et autres documents entre le vendeur ou le locataire ou toutes personnes agissant pour eux et le gouvernement ou toute personne agissant pour le gouvernement, y compris toutes protestations de la part de personnes possédant ou prétendant posséder des terrains dans le voisinage, et toute correspondance entre ces personnes et le gouvernement, et toute correspondance entre aucune personne agissant pour le gouvernement et toutes personnes ou personnes prétendant avoir des intérêts dans la dite vente, achat ou acquisition. Aussi, les noms de toutes personnes occupées à faire le règlement final, ou autre arrangement, de toutes réclamations pour l'achat, location ou acquisition des dits terrains ou pour empiétement sur les propriétés voisines et un état détaillé de tous montants (s'il en est) payés à toute personne ainsi employée à faire ce règlement ou à prendre des arrangements en rapport avec ces réclamations. Aussi, état du montant et de la nature de toutes récla mations pour empiétements, et de toutes sommes payées ou payables à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant toutes les terres boisées vendues ou louées par le département de l'Intérieur après la date des ventes ou location comprises dans le document de la session No 39 déposé sur la Table de la Chambre le 12 mars 1906, la description et la superficie de chaque lot, les demandes faites pour ces lots, la publication de l'annonce pour vente ou soumission, les soumissions reçues, le montant mentionné dans chaque soumission, les soumissions acceptées et les nom et domicile de la personne ou de la compagnie à qui chaque lot a été vendu ou loué.

Sur motion de M. Martin (Queen), secondé par M. Jackson (Elgin),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, recommandations, télégrammes ou pétitions en la possession du gouvernement ou d'aucun département ou officier de département concernant la destitution de M. Joseph McCabe, comme maître de poste de Iona, I.P.-E., et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Worthington, secondé par M. Gunn,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, recommandations, correspondance, minutes ou dossiers de cour d'enquête, preuve faite à l'enquête, mémoires, télégrammes, écrits, ordres et documents de toute nature concernant la destitution ou révocation de la milice du Canada du lieutenant-colonel Boulanger du corps de l'artillerie, de Québec, y compris

toute correspondance entre le dit officier et le département de la Milice à la suite de sa destitution.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Borden (Carleton), secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat (a) spécifiant les diverses lois dans le Royaume-Uni et dans les diverses dépendances et colonies de l'Empire au sujet de la naturalisation des aubains; (b) définissant l'effet de la naturalisation effectuée dans la Grande-Bretagne et dans les diverses colonies ou dépendances, respectivement, lorsque la personne ainsi naturalisée réside par la suite dans une autre partie de l'empire; (c) indiquant les tentatives faites dans le passé par le gouvernement du Royaume-Uni ou d'une colonie ou dépendance quelconque, ou par aucun corps ou association dans le but d'obtenir l'uniformité dans les lois de naturalisation dans tout l'Empire.

Sur motion de M. McLean (Queen, I.P.-E.), secondé par M. Jackson (Elgin), Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Copie de toutes pétitions, lettres ou correspondance concernant le changement du site du bureau de poste au village French, I.P.-E.

Sur motion de M. Staples, secondé par M. Boyce,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous arrêtés du conseil et documents depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date concernant les terres marécageuses dans le Manitoba, et copie de toutes lettres, télégrammes, documents et correspondance entre le gouvernement du Canada et les autorités du Manitoba, pendant la même période, concernant ces terres.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Arrêté du conseil du 6 janvier 1906, et rapport de Son Honneur le juge Myers sur l'enquête relative aux accusations portées contre R. C. Macdonald par des métis des Etats-Unis au sujet de certains scrips réclamés par eux. (Document de la session No 53.)

Aussi,—Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1904 jusqu'au 1er octobre 1905. (Document

de la session No 52.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Sur metion de M. Westbington, socialé par il. Givin

Mardi, 20 mars 1906.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

Alors, M. Marcil (Bonaventure), président des comités, prend le fauteuil en qualité d'Orateur-suppléant, conformément aux prescriptions du statut fait et passé à cet effet.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. German,—la pétition de Richard Harcourt, de la ville de Welland, Ontario, et autres lieux; la pétition de Philip Ingram Price et autres, de Lincoln; et la pétition de W. Jackson et autres, de Welland et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Belcourt,—la pétition de Henry Wurts, junior, de la cité de Newark, New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique; la pétition de la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa à la Baie Georgienne; deux pétitions de Samuel Barker, de la cité de Hamilton et autres; et la pétition de A. E. Mitchell et autres, d'Otţawa, tous de l'Ontario.

Par M. McCarthy (Simcoe),—la pétition de Frank A. Morse et autres, de la cité de Montréal; la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et Omineca; et la pétition de la compagnie dite The Grand Trunk Pacific Railway Company; la pétition de la Mexican Light and Power Company (à responsabilité limitée); et la pétition de la Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company (à responsabilité limitée).

Par M. Crawford,—la pétition de Frank W. Morse et autres, de la cité de Montréal. Par M. McCraney,—la pétition de James Whalen, de le ville de Port-Arthur, Ontario; et la pétition de C. H. Coles et autres, de Saskatoon et autres lieux, tous de Saskatchewan.

Par M. Lachance,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron.

Par M. Ross (Yale-Caribou),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière.

Par M. Demers,—la pétition de David Wilcox, de la cité de New-York, et autres des Etats-Unis et du Canada.

Par M. Osler,—la pétition de Lady Pellatt et autres.

Par M. Girard,—la pétition de James Clark et autres, incorporés sous le nom de Compagnie de chemin de fer de Québec, Saguenay et Golfe Saint-Laurent.

Par M. Cockshutt,—la pétition de la Société biblique auxiliaire d'Ottawa.

Par M. Caldwell,—la pétition de J. J. Russell et autres, de Packenham, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. White,—la pétition du révérend Samuel Quinn et autres, de Pembroke, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Wilson (Lennox et Addington),—la pétition de William B. Bolting et autres, de Murvale, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Sproule,—la pétition de David Mills et autres, de Meaford, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Campbell,—la pétition de Thomas Ford et autres, de Newton, Ontario.

Par M. McIntyre,—la pétition de Abraham Dent et autres, de Mitchell, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Guthrie,—la pétition de W. Robertson et autres, de Morriston, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Macdonell,—la pétition de James Crane et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Avery, la pétition du révérend W. K. Shoutt et autres, de Kingston et Elginbury, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Calvert,—la pétition de Richard Hobbs et autres, de Strathroy, et autres,

d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Miller,—la pétition de Cunningham Moore et autres, de Durham, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Taylor,—la pétition de J. T. Gallaher et autres, de Newboro, et autres,

d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Derbyshire,—la pétition de C. H. Daly et autres, de Lyer, Ontario.

Par M. Maclean (York),—la pétition de Thomas H. Rogers et autres, de Toronto-Est, Ontario.

Par M. Lewis,—la pétition de John W. Robinson et autres, de Dungannon, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Alcora,—la pétition de W. Striker et autres, de Milford, Ontario.

Par M. Cochrane,—la pétition du révérend J. C. Smith et autres, de Menie, Ontario.

Par M. Ward,—la pétition de G. R. Clare et autres, de Millbrook, Ontario.

Par M. Wright (Muskoka),—la pétition du révérend L. Sinclair et autres, de Aspden, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Lennox (—la pétition de Allan Hill et autres, de Everett, et autres, d'autres

lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Hughes (Victoria),—la pétition de George Bishop et autres, de Lindsay, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Smith (Oxford),—la pétition du révérend J. E. J. Millycene et autres, de

Embro, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Jackson (Elgin),—la pétition de J. H. McIntyre et autres, de Dutton, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Borden (Carleton),—la pétition de H. S. Graham et autres, de Mosgrove,

Ontario.

Par M. Paterson,—la pétition de W. H. Baird et autres, de Lynden, Ontario.

Par M. Grant,—la pétition de N. D. Keith et autres, de Wick, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Bennett,—la pétition de W. R. Emmett et autres, de Falkenburg, et autres.

d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Watson,—la pétition du révérend W. H. French et autres, de Emsdale, Ontario.

Par M. Osler,—la pétition de W. G. Wallace et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Henderson,—la pétition de Frederick W. Plank et autres, de Acton, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Ratz,—la pétition du révérend J. A. Bloodworth et autres, de Ailsa-Craig,

et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Dyment,—la pétition de Peter Ryan et autres, de Blind-River, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. MacLaren,—la pétition de Henry Miller et autres, de Milverton et autres,

d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Northrup,—la pétition du révérend S. Crookshanks et autres, de Melrose, Ontario.

Par M. Martin (Wellington),—la pétition du révérend N. Craig et autres, de Mount-Forest et autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Christie,—la pétition de Hugh Crozier et autres, de Ashburn, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Tisdale,—la pétition de John Charlton et autres, de Lynedock et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Wilson (Russell),—la pétition de John Osborne et autres, de Navan, Ontario.

Par M. Brabazon,—la pétition du révérend B. Pierce et autres, de Quyon, et autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. Meigs,—la pétition de W. N. Hawk et autres, de Cowansville, et autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. Lavergne (Drummond et Arthabaska),—la pétition de J. B. Dupuis et autres, de Saint-Paul de Chester, et autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. Tobin,—la pétition de A. F. Pollock et autres, de Danville et autres lieux, tous de Québec.

Par M. Monk,—la pétition de A. W. Williamson et autres, de Lachine, Québec.

Par M. Parmelee,—la pétition de James Coupland et autres, de Shefford-Mountain, et autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. Walsh,—la pétition de Alexander Chalmers et autres, de Hammingford, et autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. Bergeron,—la pétition de R. Bordon, avocat, et autres, de Valleyfield, Québec.

Par M. Rivet,—la pétition de Timothée C. Connor et autres, de Montréal et autres lieux, tous de Québec.

Par M. Perley,—la pétition de Robert C. Morriss et autres, de Lachute, et d'autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. Lovell,—la pétition de H. J. Connor et autres, de Stanstead, et autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. Logan,—la pétition de Charles C. McNeil et autres, d'Oxford, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Fielding,—la pétition du révérend H. B. Sloat et autres, de Milton, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. McCraney,—la pétition de M. A. McKinnon et autres, de Halifax.

Par M. Black,—la pétition du révérend C. D. McIntosh et autres, de Kennetcook-Corner et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Laurence,—la pétition de Henry Carruthers et autres, de Brule-Shore, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Maclean Lunenburg),—la pétition de Simon Cohoon et autres, de Voglin's-Cove, et autres d'autres lieux, dans la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Macdonald,—la pétition de Archibald McKenzie et autres, de River-John, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Crocket,—la pétition du révérend J. A. Rogers et autres, de Fredericton, Nouveau-Brunswick.

Par M. Hughes (King, I.P.-E.),—la pétition de M. C. McGervan et autres, de Whim-Road-Cross, Ile du Prince-Edouard.

Par M. Lefurgey,—la pétition de D. McLeod et autres, de Springfield, et autres, d'autres lieux, tous de l'Île du Prince-Edouard.

Par M. Staples,—la pétition de W. J. Lovie et autres, de Holland, et autres, d'autres lieux, tous du Manitoba.

Par M. Roche (Marquette),—la pétition de J. T. Cairns et autres, de Keloe, et autres, d'autres lieux, dans le Manitoba.

Par M. Bole,—la pétition de R. A. Gladstone et autres, de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Turriff,—la pétition de A. B. Taylor et autres, de Grenfell, et autres, d'autres lieux, tous de la Saskatchewan.

Par M McCraney,—la pétition de C. H. Coles et autres, de Bella-Coola, et autres, d'autres lieux, tous de la Saskatchewan.

Par M. Knowles,—la pétition de R. S. Stevens et autres, de Yellow-Grass, et autres, d'autres lieux, tous de la Saskatchewan.

Par M. Sloan,—la pétition de J. C. Spencer et autres, de Bella-Coola, et autres,

d'autres lieux, tous de la Colombie-Britannique.

Par M. Smith (Nanaïmo),—la pétition de J. N Miller et autres, de Nanaïmo, Colombie-Britannique.

Par M. Kennedy,—la pétition de M. McKay et autres, de Abbotsford, et autres,

d'autres lieux, tous de la Colombie-Britannique.

Par M. McCarthy (Calgary),—la pétition de Edwin C. Handy et autres, de Banff, et autres, d'autres lieux, tous de l'Alberta.

Par M. Herron,—la pétition de John Wilson et autres, de Evarts, et autres,

d'autres lieux, tous de l'Alberta.

Par M. Cash,—la pétition de Robert M. B. Edwards et autres, de The-Pass, Territoires du Nord-Ouest.

M. McKenzie, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, demandant à la Chambre l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

M. Demers, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les conditions

imposées par le règlement ont été remplies dans chaque cas.

De Walter Archibald Anderson, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Kamloops et de la Passe de la Tête Jaune.

De John E. Hardman et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du

chemin de fer Midland de Québec.

De la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud, pour un acte pro-

longeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et d'Arrow-Head, pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De Thomas Tweed et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance Mutuelle sur la vie dite Temple.

De William N. Vaughan, pour un acte de divorce avec sa femme.

De Harriette Wesley Baker, pour un acte de divorce avec son mari.

De Arsenath Ramsay, pour un acte de divorce avec son mari.

De la Compagnie du chemin de fer de Campbellford, lac Ontario et Occidental, pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié, pour un acte faisant

revivre sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan, pour un acte prolongeant le délai fixé pour achever sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et Kootenay, pour un acte pro-

longeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie Anglaise, pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer Pacifique d'Ontario-Ouest, pour un acte l'auto-

risant à construire un embranchement.

De William Robinson et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie Inter-

océanique d'assurance contre l'incendie.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses lignes.

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Queenston et Sainte-Catherine, pour un acte augmentant son capital-social et prologeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De A. J. Adamson et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie de prêt et de fidéicommis de l'Ouest.

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Lulu, pour un acte prolongeant le délai fixé pour achever sa ligne.

Du Très honorable Lord Strathcona et Mount-Royal et autres, pour une charte sous le nom de Canadian Handicrafts Guild.

De la Compagnie du chemin de fer du Cheval-Blanc et de Alsek, pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, pour un acte l'autorisant à acquérir des parts de la Compagnie du chemin de fer de Pembroke.

De la Compagnie de prêt et d'épargnes Huron et Erié, pour un acte ratifiant sa fusion avec la Compagnie Canadienne d'épargne et de prêt, de London, Ont.

De la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et placement, limitée, pour un acte l'autorisant à disposer de son actif et à liquider ses opérations.

De la Compagnie Canadienne de force de Niagara, pour un acte confirmant sa charte obtenue de la législature de l'Ontario.

De la Compagnie de navigation de Richelieu et Ontario, pour un acté amendant sa charte.

De la Société biblique canadienne, auxiliaire de la Société biblique anglaise et étrangère, pour une charte.

De la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal, pour amender sa charte.

Ordonné, que M. Guthrie ait la permission de présenter un bill (No 19) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Cockshutt ait la permission de présenter un bill (No 20) constituant en corporation la Société biblique du Canada, auxiliaire de la Société biblique britannique et étrangère.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 21) concernant la Compagnie de prêt et d'épargne de Huron et Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Bureau ait la permission de présenter un bill (No 23) constituant en corporation la compagnie dite Midland and Quebec Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre 74

Ordonné, que M. McColl ait la permission de présenter un bill (No 24) concernant la Compagnie du chemin de fer de Campbellford, Lac Ontario et Occidental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Clarke ait la permission de présenter un bill (No 25) concernant

la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Queenston et Sainte-Catherine.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Pardee ait la permission de présenter un bill (No 26) concernant

la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 27) constituant en corporation la compagnie dite Kamloops and Yellow Head Pass Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Sloan ait la permission de présenter un bill (No 28) concernant

la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Il présente, en conséquence, le cut bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Maspherson ait la permission de présenter un bill (No 29) concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'Île Lulu.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kootenay à Arrowhead.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 31) concernant la Compagnie du chemin de fer de White-Horse et Alsek.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Cnambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 34) concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 10) à l'effet de modifier l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité spécial chargé de s'enquérir du fonctionnement des Actes concernant les élections des membres de la Chambre des Communes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 11) concernant l'usure. Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comite.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cent huit dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour département de la Justice :—Appointements (y compris une allocation pour le secrétaire particulier du solliciteur général, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$29,833.13; dépenses casuelles, \$9,375, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour département de la Milice et de la Défense:—Appointements, \$42,900; dépenses casuelles, \$9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du contrôleur de la gendarmerie royale du Nord-Ouest:—Appointements ,\$12,300; dépenses casuelles (nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$675, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille deux cent six dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Douanes:—Appointements, \$53,906.25; dépenses casuelles, \$4,300, pour l'année finissant le 31 mars

1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du Conseil privé du Roi pour le Canada:—Appointements, \$24,525; dépenses casuelles (nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille quatre-vingt-cinq dollars et soixante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Affaires des Sauvages:—Appointements, \$50,537.50; dépenses casuelles, \$11,548.13, pour l'an-

née finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille trois cent trente-six dollars et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Finances

et du Conseil du Trésor:—Appointements, \$47,336.26; dépenses casuelles (nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille trois cent cinquantesept mille dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour département du Revenu de l'Intérieur:—Appointements, \$37,107.50; dépenses casuelles, \$5,250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille cent onze dollars et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour département de l'Agriculture:—Appointements, \$63,798.76; dépenses casuelles, \$16,312.50, pour l'année finissant le 31

mars 1907.

- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-huit mille cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour département de la Marine et des Pêcheries:—Appointements (y compris Mme M. Lamouche à \$50, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$63,762.50; dépenses casuelles, \$14,362.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille quatre cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Travaux publics:—Appointements, \$42,187.50; dépenses casuelles, \$11,250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars et quarante-quatre centins soit acocrdée à Sa Majesté pour département des Postes:—Appointements, \$246,665.44; dépenses casuelles (y compris \$50 par année à W. Cooch pour inspection des chaussures des facteurs, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$33,720, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille trois cent soixante-huit dollars et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour département du Commerce:—Appointements, \$16,668.75; dépenses casuelles, \$5,700, pour l'année finissant

le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du haut-commissaire pour le Canada en Angleterre:—Appointements, \$6,450; dépenses casuelles, \$13,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-neuf mille sept cent vingtquatre dollars et quatre-vingt quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour département de l'Intérieur, \$128,224.94; dépenses casuelles, \$21,500, pour l'année finissant le

31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille neuf cent trente et un dollars et vingt-cint centins soit accordée à Sa Majesté pour département de la Com-

mission de Géologie:—Appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour département en général:—Soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris \$100 pour le service du canon du midi, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour division de l'ingénieur consultant:—Appointements.

\$5,175; dépenses casuelles, \$750 pour l'année finissant le 31 mars 1907.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour traitement des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du Service civil, y compris \$400 pour le secrétaire et \$150 pour un commis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour bureau du secrétaire

du Gouverneur général:—Appointements, \$8,662.50; dépenses casuelles y compris le salaire de Mlle Gilbertson à \$550 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$14,525, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant :—

Bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie du Canada, Ottawa, 20 mars 1906.

Le présent fait foi, qu'en vertu d'un bref d'élection en date du neuvième jour de février dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Thomas J. W. Hicks, écuier, mineur, Victoria, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Victoria, dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral à la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de George Riley écuier, démissionnaire, l'honorable William Templeman, éditeur, a été rapporté dûment élu comme représentant, tel qu'il appert par le retour du dit bref qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE, Greffier de la Couronne en chancellerie.

A THOS. B. FLINT, écr, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 21 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Calvert,—la pétition de la Compagnie de force motrice de Yucatan (à responsabilité limitée).

Par M. Pardee, -la pétition de Duncan M. Percell et autres, de Aberdeen, et autres,

d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Clare,—la pétition de Eple McKinzie et autres, de Blair, et autres, d'autres

lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Martin (Wellington),—la pétition de Thomas Robinson et autres, de Arthur, Ontario.

Par M. Jackson (Elgin),—la pétition de Albert Johnson et autres, de Selton, et

autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Stewart,—la pétition de Robert Gibson et autres, d'Ottawa, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. McCool,-la pétition de W. T. Evans et autres, de New-Liskeard, et autres,

d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Harty,—la pétition de William Carroll et autres, de Kingston, Ontario.

Par M. Telford,—la pétition de T. G. Barlow et autres, de Woodford, Ontario. Par M. Lancaster,—la pétition de Nelson Stevens et autres, de Niagara, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Sproule,—la pétition de Shelden Boyd et autres, de Blantyre, Ontario.

Par M. Elson,—la pétition de Andrew Ferguson et autres, de Birr, Ontario.

Par M. Smith (Wentworth),—la pétition de Arthur O'Neil et autres, de Dundas, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Armstrong,—la pétition de Donald McLean et autres, de Walford, et autres,

d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Watson,—la pétition de F. W. Thomas et autres, de Parry-Sound, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Haggart, de pétition du révérend W. T. B. Crombie et autres, de MacQue.

Par M. Haggart,—la pétition du révérend W. T. B. Crombie et autres, de MacCue, Ontario.

Par M. Grant,—la pétition de James Heg et autres, de Bracebridge, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Lalor,—la pétition du révérend James Gourlay et autres, de Dunnville, et

autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Aylesworth,—la pétition de Samuel Moonby et autres, de Aurora, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Belcourt,—la pétition de John Kennedy et autres, d'Ottawa, Ontario.

Par M. Reid (Grenville),—la pétition de J. H. Boyd et autres, de Merrickville, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Maclean (York),—la pétition de H. T. Ferguson et autres, de Toronto-Est,

Ontario.

Par M. Loggie,—la pétition du révérend James Stothard et autres, de Chatham, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Meigs,—la pétition de W. A. Reynolds et autres, de Frelighsburg, Québec. Par M. Laurier (L'Assomption),—la pétition de Joseph Alexander et autres, des

Rapides de Mascouche, et d'autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. Ames,—la pétition de James Elliott et autres, de Montréal, Québec.

Par M. Savoie,—la pétition de George MacNee et autres, de Wilson's-Mills, et autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. Oliver,—la pétition de W. J. Conoly et autres, de Namao, et autres, d'autres lieux, tous de l'Alberta.

Par M. Chisholm,—la pétition du révérend D. E. Chisholm et autres, de Pomquet, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Knowles,—la pétition de S. R. Newbury et autres, de Moosejaw, Saskatchewan.

Par M. Cyr,—la pétition du révérend D. H. Jacobs et autres, de Emerson, Manitoba.

Par M. Wilmot,—la pétition du révérend William R. Pepper et autres, de Sheffield, Nouveau-Brunswick.

Par M. Lefurgey,—la pétition de W. H. Brown et autres, de Summerville, Ile du Prince-Edouard.

Conformément, à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :— De Stapleton Caldecott et autres, de la cité de Toronto, Ont.; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance Nationale contre l'incendie, du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon; pour amender sa charte en l'autorisant à construire certains embranchements, et à d'autres fins.

De Henry Edmunds, de la cité de Londres, Angleterre, et de la compagnie dite Canadian Passo Cement Company (Limited); pour un acte autorisant le Commissaire des brevets à ordonner que l'article 7 de l'Acte 3 Edouard VII, s'applique à leur brevet d'invention au lieu du paragraphe A du dit acte.

De Robert Stewart et autres, de Stouffville et autres lieux; de John C. Shaw et autres, de Norwich et autres lieux; de E. J. Hart et autres, du Sault Sainte-Marie et autres lieux; de George W. Woodhouse et autres, de Tweed et autres lieux; du révérend S. A. Gifford et autres, de Saint-Thomas; de Daniel Armstrong et autres, de Lang et autres lieux; du Lord Evêque de Toronto et autres, de Toronto; de J. C. McIntyre et autres, de Paisley et autres lieux; de T. P. Taylor et autres, de Burford et autres lieux; de John Gibson et autres, de Leith et autres lieux; du révérend J. H. Robinson et autres, de Hamilton; de Alex. Grant et autres, de St. Mary's et autres lieux; de John O. McClellan et autres, de Bowmanville et autres lieux; de John A. McCutcheon et autres, de Nobleton et autres lieux; de Irwin Hilliard, avocat, et autres, de Morrisburgh et autres lieux; de A. D. Kitchener et autres, de Lindsay; du révérend W. Conway et autres, de Kerwood et autres lieux; de A. K. McLeod et autres, de Brighton et autres lieux; de John Kennedy et autres, de Stratford et autres lieux; de Albert H. Wilson et autres, de Myrtle et autres lieux; de Edward McFadden et autres, de Navan, tous de l'Ontario; de Thomas B. Williams et autres, de Upper-Hampstead; du révérend J. Heaney et autres, de Marsh-Bridge, Saint-Jean; de W. S. Pritchard et autres, de Saint-Jean, et autres lieux; du révérend Robert J. Longford et autres, de St. Andrews et autres lieux; de J. F. Tweeddale, M.P.P., et autres, de Arthurette, comté de Victoria; du révérend J. Hugh Hooper et autres, de Bathurst; de Jas. W. Smith et autres, de Hampton-Station et autres lieux; de W. B. Wiggins et autres, de Woodstock et autres lieux, tous du Nouveau-Brunswick; de John Allen et autres, de Maitland-Sud et autres lieux; de R. W. North et autres, de Canning et autres lieux: de Howard E. Bent et autres, de Tupperville et autres lieux; de O. N. Chipman et autres, de Canso et autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse; du révérend L. DesBrisay et autres, de Sainte-Agathe des Monts; du révérend W. G. Fairburn et autres, de Lévis; de James Templeton et autres, de Riverfield et autres lieux; de J. K. Edwards et autres, de Sherbrooke; de W. R. Telford et autres, de Thurso et autres lieux; de Walter McOwat et autres, de Lachute; de G. E. Loud et autrs, de Farnham; et du révérend William Henderson et autres, de Valleyfield, tous de Québec; de D. Tolton et autres, de Otterburne; de John McTaggart et autres, de la cité de Winnipeg;

de A. E. Moore et autres, de Glenboro' et autres lieux; de James Stevenson et autres, de Cartwright et autres lieux; et de James Macalister et autres, de Elphinstone et autres lieux, tous du Manitoba; de John O. Fenore et autres, de New-Westminster et autres lieux; et de W. B. Moore et autres, de Vancouver, tous de la Colombie Britannique; de Thomas E. Perkins et autres, de Milesstone et autres lieux; de B. Woodhause et autres, de Battleford et autres lieux; et de Thos. S. Rigney et autres, de Wolseley et autres lieux, tous de la Saskatchewan; de E. S. Butler et autres, de Bowden et autres lieux dans l'Alberta; de William Henry Oliver et autres, de Alberton et autres lieux; et de John T. Dicks et autres, de Georgetown et autres lieux, tous de l'Ile du Prince-Edouard; demandant qu'il soit passé une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

L'honorable William Templeman député du district électoral de Victoria, C.A., ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Aylesworth, du comité spécial chargé de s'enquérir du fonctionnement des Actes concernant les élections des membres de la Chambre des Communes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à employer un sténographe pour

prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.

Sur motion de M. Aylesworth, secondé par M. Stockton,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de s'enquérir du fonctionnement des Actes concernant les élections des membres de la Chambre des Communes.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson, Ordonné, que le nom de M. McLean (Lunenburg) soit substitué à celui de M. Carney sur la liste du comité des Comptes Publics.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport sur les travaux exécutés par la Commission d'amélioration d'Ottawa depuis la date de sa nomination le 21 décembre 1899 jusqu'au 30 juin 1905. (Document de la session No 54.)

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Greenway,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres et documents concernant l'établissement d'un service impérial de renseignements.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Smith (Wentworth), secondé par M. Daniel,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, Copie de toutes les données thermographiques recueillies pour le gouvernement à bord des steamers transocéaniques pendant la saison de 1905, et indiquant,-

1. La situation du thermographe dans chaque cas, soit dans les compartiments frigorifiques, ou à air frais, ou ventilés, ou non ventilés, ou sur le pont ou en d'autres parties du navire exposées seulement à la température ordinaire aux rayons du soleil ? 2. Quel genre de produits étaient renfermés dans le compartiment ?

3. Quelle est la date des voyages, le nom du port d'expédition, le nom du navire

et de la ligne de steamers ?

4. Lorsque le compartiment était ventilé, quel était le système de ventilation, la grandeur et le nombre des prises d'air ?

Sur motion de M. Lake, secondé par M. Boyce,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat donnant,-

1. La description de toutes les terres dans le Manitoba et le Nord-Ouest ci-devant réservées pour la coupe du bois ou du foin pour lesquelles des inscriptions de homesteads ont été accordées depuis le 1er janvier 1905;

2. La date des décisions prises au sujet de l'ouverture de ces réserves à la colonisa-

tion;

3. Les noms des postulants d'après l'ordre de leur demande inscrite dans les livres des diverses agences et sous-agences pour chaque quart de section, à la date à laquelle l'inscription a été accordée.

Sur motion de M. Lake, secondé par M. Staples,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, - Etat donnant, -

1. Le nombre de demandes d'inspection reçues aux diverses agences des terres dans le Manitoba et le Nord-Ouest, chaque mois des années 1904 et 1905 de propriétaires de homesteads désirant obtenir leurs titres:

2. Le nombre d'inspections faites chaque mois ;

3. Le nombre de demandes d'inspection dans les cartons de chaque agence au 1er janvier 1906.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-

- 1. Copie du dernier état financier et du bilan de la Compagnie de pont et de chemin de fer de Québec.
- 2. Listes des directeurs de la compagnie et de ses principaux officiers, ainsi que des actionnaires et le montant des actions possédées par chacun.

3. Etat des obligations de la compagnie qui ont été garanties par le gouvernement et qui ont été négociées ou données en nantissement.

4. Etat de tous deniers payés par le gouvernement à compte du capital ou de l'intérêt.

M. Broder propose, secondé par M. Morin, Que cette Chambre est d'opinion que les volontaires du Canada qui ont fait la campagne dans le Sud-Africain et qui sont devenus infirmes pour la vie par suite de maladies ou blessures reçues au service, devraient être récompensés d'une manière convenable par leur pays qui fait partie de l'Empire pour lequel ils se sont sacrifiés.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms

étant demandé, ils sont pris comme suit :-

Pour :

Messieurs

Lefurgey, Cockshutt. Alcorn, Roche (Marquette). Crocket, Lewis, Ames, Schaffner, Armstrong, Macdonell, Daniel. Smith (Wentworth). Elson, Maclean (York-sud), Sproule, Barker, Foster. McCarthy (Calgary), Barr, Staples, Bennett, Ganong, McLean Stockton. Gunn, (Queen, I.P.-E.), Bergeron, Taylor, Blain, Haggart, Martin Walsh, (Queen, I.P.-E.), Borden (Carleton), Henderson, Ward, Wilmot, Boyce, Herron, Monk. Morin, Brabazon, Ingram. Wilson (Lennox Jackson (Elgin), Northrup, et Addington), Broder, Kemp, Osler, Chisholm (Hur 1), Worthington, et Christie, Lake, Paquet, Wright Lalor. Pringle, Clements, (Muskoka).-59 Cochrane, Lancaster, Reid (Grenville).

Messieurs

Laurier (sir Wilfrid), Parmelee, Dubeau, Adamson, Paterson, Archambault, Dugas, Laurier Parent, (L'Assomption), Dyment, Aylesworth, Lavergne (Drummond Piché, Finlay, Beauparlant, et Arth.), Pickup, Finlayson, Béland, Proulx, Law Fitzpatrick, Belcourt, Ratz, LeBlanc, Fortier, Borden Reid (Ristigouche), (sir Frederick), Galliher, Logan, Gauvreau, Loggie, Rivet, Bourassa, Ross (Rimouski), Lovell, German, Brown. Macdonald, Rousseau. Girard, Bureau, Macpherson, Savoie, Gladu, Calvert. Schell (Glengarry), McCarthy (Simcoe) Campbell, Grant, McColl, Sinclair, Carney, Greenway, Sloan, McCool, Carrier, Harty, Smith (Nanaïmo), McCraney, Carvell, Hunt, Smith (Oxford), McIntyre, Hyman, Copp, Stewart, McLennan, Jackson (Selkirk), Costigan, Telford, Marcile (Bagot), Johnston, Crawford, Marcil (Bonaventure), Templeman, Kennedy, Tobin, Martin (Wellington), Knowles, Delisle, Mayrand, Turgeon, Lachance, Demers, Turriff, Meigs, Derbyshire, Lanctôt, Watson, et Lapointe, Oliver, Desjardins, Zimmerman.—97. Pardee, Laurence, Devlin,

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Sur motion de M. Borden (Carleton), secondé par M. Haggart,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant toutes les évaluations des terres vendues ou octroyées en 1902 à la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan, faites antérieurement à cette année.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

1. Le montant dû actuellement au gouvernement fédéral par la Commission des chemins à barrières de Montréal (a) à compte du capital, (b) pour arrérages d'intérêts;

2. Les montants perçus à chaque barrière appartenant à la dite commission pen-

dant l'année civile 1905 ;

3. Les montants dépensés sur chaque section ou division de chemin sous le contrôle de la dite commission pendant la dite année 1905, et les contrats donnés pendant l'année, ainsi que le nom de l'entrepreneur, la date et le montant de chaque contrat, le coût de la pierre fournie et, dans chaque cas, si des soumissions pour ces contrats ont été demandés par voie des journaux ;

4. Les montants dépensés pendant la dite année à chaque barrière pour salaire des gardiens de jour et de nuit, et toutes autres dépenses encourues pour chaque barrière ;

5. La dette actuelle détaillée de la dite commission en dehors des obligations dues

au gouvernement du Canada;

6. Les sommes, en détail, payées pendant l'année en dehors des salaires, entretien des chemins et loyer.

Sur motion de M. Martin (Queen, I.P.-E.), secondé par M. Lefurgey,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Copie du contrat entre le gouvernement et la Compagnie de houille du Canada, et des plans et spécifications concernant l'amélioration du havre de Glace-Bay pour des fins publiques, et de toute correspondance, télégrammes, mémoires et représentations de la part de délégués, membres du Parlement ou autres personnes à ce sujet. Aussi, copie de tous comptes fournis au gouvernement pour des dépenses faites pour le dit havre par la dite compagnie.

Sur motion de M. Staples, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, -- Etat indiquant, -1. Combien de chevaux ont été traités pour la gourme par le procédé Mallein dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan, respectivement, par des officiers du gouvernement. 2. Quels étaient les propriétaires des chevaux. 3. Quel était le nom de l'officier et la date de la demande dans chaque cas. 4. Quand les chevaux ont-ils été abattus dans chaque cas. 5. Quand les propriétaires ont été indemnisés dans chaque cas. 6. Quel montant les propriétaires respectifs ont regu, et quelle était l'évaluation dans chaque cas. 7. Quelles étaient les variations de la température dans chaque cas, avec indication du degré le plus haut et le plus bas. 8. Combien de cas ont été mis en quarantaine et quels étaient les propriétaires et quelle a été la durée de la quarantaine. 9. Sur combien d'animaux on a fait de nouvelles expériences et avec quel résultat. Si quelques-uns de ces derniers ont été abattus par la suite. Dans l'affirmative, quelle indemnité a été payée. Quels étaient les propriétaires, et quel montant a été payé à chacun. 10. Dans les cas où les chevaux ont été abattus après expériences faites, si on en a fait un examen pour connaître les résultats. Dans l'affirmative, quel a été le résultat dans chaque cas, et quels étaient les propriétaires.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Macpherson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—1. Combien de naufrages de navires anglais ou étrangers sont arrivés sur la côte du Pacifique dans les eaux canadiennes depuis 1900 jusqu'à date en 1906. 2. Combien de pertes de vies dans chaque cas. 3. Quel a été le montant total des pertes, navires et cargaisons. 4. Si le gouvernement a fait quelques enquêtes spéciales sur la cause de ces naufrages. 5. Dans l'affirmative, à quoi sont attribués ces naufrages. 6. Dans les rapports d'enquêtes, s'il a été fait mention de l'inspection des navires et leurs engins par des inspecteurs de la Colombie Anglaise. 7. Quel était le port d'enregistrement de chaque navire naufragé. 8. Quel était la date de construction de chaque navire.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture des bills suivants, savoir :-

Bill (No 2) intitulé: Acte modifiant de nouveau l'Acte des Elections fédérales, 1900".

Bill No 3) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la Chambre des Communes".

Bill (No 4) intitulé: Acte modifiant de nouveau le Code criminel, 1892".

Bill (No 5) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Elections fédérales contestées".

Les dits bills sont, en conséquence, lus la seconde fois et renvoyés au comité spécial chargé de s'enquérir du fonctionnement des Actes concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, avec pouvoir de faire rapport sur les dits bills.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 22 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Roche (Marquette),—la pétition de l'assemblée législative de la province
du Manitoba.

Par M. Bickerdike,—la pétition de la Compagnie d'assurance sur la vie Royal-Vetoria; et la pétition de T. H. Carson et autres, de Montréal, Québec.

Par M. Bergeron,—la pétition de la Banque Provinciale du Canada.

Par M. Daniel,—la pétition de A. H. Patterson et autres, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par Sir Frederick W. Borden,—la pétition de G. W. Ball et autres, de Liverpool, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Herron,—la pétition du révérend L. R. McDonald et autres, de Nanton, et autres, d'autres lieux, tous de l'Alberta.

Par M. Northrup,—la pétition de William Ross et autres, de Shannonville, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Bland,—la pétition de John Rex Brown et autres, de Burgoyne, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Finlay,—la pétition de L. Hunter et autres, de Lakefield, Ontario.

Par M. Hughes (King, I.P.-E.),—la pétition de George C. Roberts et autres, de Georgetown, et autres, d'autres lieux, tous de l'Île du Prince-Edouard.

Par M Lefurgey,—la pétition de W. R. McNeil et autres, de West-Devon, Ile du Prince-Edouard.

Par M. Schell (Glengarry),—la pétition de J. A. Tanner et autres, de Lancaster, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario...

Par M. Hunt,—la pétition de W. Lindsay Wright et autres, de Birchton, et autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. McCarthy (Calgary),—la pétition de F D. Patterson et autres, de Calgary, et autres, d'autres lieux, tous de l'Alberta.

Par M. Macpherson,—la pétition de William Dodds et autres, de Duncan, et autres, d'autres lieux, tous de la Colombie-Briannique.

Par M. Pickup,—la pétition de Charles H Johnson et autres, de Queen-Nord, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Jackson (Selkirk),—la pétition de Archibald McLean et autres, de Stone-

vale, et autres, d'aures lieux, tous du Manitoba.

Par M. Oliver,—la pétition de F. G. Richard et autres, de Lemnon, et autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—
De Richard Harcourt, de Welland, Ont., et autres, d'autres lieux; pour un acte
prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement des travaux de la Compagnie de pont et de force Mather.

De Philip Ingram Price et autres, du comté de Lincoln, Ont.; pour une charte

sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Buffalo, Niagara et Toronto.

De Henry Wurtz, junior, de Newark, New-Jersey, E.-U.A.; pour un acte autorisant le Commissaire des brevets à recevoir certaines inventions de Henry Wurtz, senior.

De la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne; pour un acte l'autorisant à émettre, donner en gage et disposer d'obligations, tel que prescrit par l'Acte des Chemins de fer, 1903, au montant de cent millions de piastres.

De Samuel Barker, de Hamilton, et autres, d'Ontario; pour une charte sous le nom

de Banque Canadienne de l'Empire-Uni.

De Samuel Barker, de Hamilton, et autres, d'Ontario; pour un acte les autorisant à transférer le siège d'affaires de la Banque Pacifique du Canada à Toronto, à augmenter son capital-social et à d'autres fins.

De Frank W. Morse et autres, de Montréal, Québec; pour une charte sous le nom

de Compagnie du télégraphe Grand-Tronc-Pacifique.

De la Compagnie du chemin de fer Pacifique Nord et Omineca; pour des amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique; pour certains amende-

ments à sa charte.

De la Compagnie Mexicaine d'éclairage et de force (limitée); pour un acte l'autorisant à donner à ses actionnaires des certificats d'actions au porteur, en la forme ordinaire, et à d'autres fins.

De la Compagnie de tramway, d'éclairage et de force de Rio de Janeiro (limitée); lui permettant de donner à ses actionnaires des certificats d'actions au porteur, en la forme ordinaire, et à d'autres fins.

De Frank W. Morse et autres, de Montréal, Québec; pour une charte sous le nom

de Compagnie d'embranchements du Grand-Tronc-Pacifique.

De James Whalen, de Port-Arthur, Ontario; pour un acte faisant revivre les pouvoirs accordés à la Southern Central Railway Company.

De la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron; demandant l'abroga-

tion des articles 2 et 3 du chapitre 117 de l'Acte de 1904, concernant sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Chaudière; pour un acte l'autorisant à prolonger sa ligne et à construire certaines lignes d'embranchements et à d'autres fins.

De David Wilcox, de New-York, et autres, des Etats-Unis et du Canada; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Québec, Montréal et du Sud.

De Lady Pellatt et autres; pour une charte sous le nom de Association artistique des femmes du Canada.

De James Clark et autres, constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Québec, Saguenay et Golfe Saint-Laurent; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises.

De la Société biblique auxiliaire d'Ottawa; demandant que le bill à l'effet de cons-

tituer en corporation la Société biblique du Canada, etc., devienne loi.

De W. Jackson et autres, de Welland et autres lieux; de J. J. Russull et autres, de Packenham et autres lieux; du révérend Samuel Quinn et autres, de Pembroke et autres lieux; de William B. Botting et autres, de Murvale et autres lieux; de David Mills et autres, de Meaford et autres lieux; de Thomas Ford et autres, de Newton-Brook; de Abraham Dent et autres, de Mitchell et autres lieux; de E. L. Dyer et autres, de Toronto et autres lieux; de W. Robertson et autres, de Morriston et autres lieux; du révérend W. K. Shortt et autres, de Kingston et Elginburg et autres lieux; de James Crane et autres, de Toronto; de Richard Hobbs et autres, de Strathroy et autres lieux; de Cunningham Moore et autres, de Durham et autres lieux; de J. T. Gallagher et autres, de Newboro' et autres lieux; de C. H. Daly et autres, de Lyn; de Thomas H. Rogers et autres, de Toronto-Est; de John W. Robinson et autres, de Dungannon et autres lieux; de W. Striker et autres, de Milford; du révérend J. E. Smith et autres, de Menie; de G. N. Clare et autres, de Millbrook; de A. E. Mitchell et autres, d'Ottawa; du révérend L. Sinclair et autres, de Aspden et autres lieux; de Allan Hill et autres, de Everett et autres lieux; de George J. Bishop et autres, de Lindsay et autres lieux; du révérend J. E. J. Millyane et autres, de Embro et autres lieux; de

H. S. Graham et autres, de Mosgrove; de J. H. McIntyre et autres, de Dutton et autres lieux; de W. H. Baird et autres, de Lynden; de N. D. Keith et autres, de Wick et autres lieux; de W. R. Emmett et autres, de Talkenburg et autres lieux; du révérend W. H. French et autres, de Emsdale; de W. G. Wallace et autres, de Toronto; de Fred W. Plank et autres, de Acton et autres lieux; du révérend J. A. Bloodsworth et autres, de Ailsa-Craig et autres lieux; de Peter Ryan et autres, de Blind-River et autres lieux; de Henry Miller et autres, de Milverton et autres lieux; du révérend S. Croodshanks et autres, de Melrose; de Robert N. Craig et autres, de Mount-Forest et autres lieux; de Hugh Crozier et autres, de Ashburn et autres lieux; de John Charlton et autres, de Lynedock et autres lieux; de John Osbrone et autres, de Navan, tous de l'Ontario; du révérend B. Pierce et autres, de Quyon et autres lieux; de W. N. Hawk et autres, de Cowansville et autres lieux; de I. B. Dupuis et autres, de Saint-Paul de Chester et autres lieux; de A. F. Pollock et autres, de Danville et autres lieux; de A. W. Williamson et autres, de Lachine; de James Copland et autres, de Shefford-Mountain et autres lieux ; de Alexander Chalmers et autres, de Hemmingford et autres lieux; de Gordon R. Ascah et autres, de Valleyfield; de Timothy C. Connor et autres, de Montreal et autres lieux; de Robert C. Morrin et autres, de Lachute et autres lieux; de H. J. Connor et autres, de Stanstead et autres lieux, tous de Québec; de Charles C. McNeil et autres, de Oxford et autres lieux; du révérend H. B. Sloat et autres, de Milton et autres lieux, de M. A. McKinnon et autres, de Halifax; du révérend C. D. McIntosh et autres, de Kennetcook-Corners et autres lieux; de Harvey Carruthers et autres, de Brûlé-Shore et autres lieux; de Simeon Cohoon et autres, de Vogler's-Cove et autres lieux; de Archibald McKenzie et autres, de River-John et autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse; du révérend J. A. Rogers et autres, de Fredericton, Nouveau-Brunswick: de M. C. McGowan et autres, de Whim-Road-Cross: de D. McLeod et autres, de Springfield et autres lieux, tous de l'Ile du Prince-Edouard; de W. J. Lovie et autres, de Holland et autres lieux; de J. T. Cairns et autres, de Kellee et autres lieux; de R. N. Gladstone et autres, de Winnipeg, tous du Manitoba; de R. B. Taylor et autres, de Grenfell et autres lieux; de C. H. Coles et autres, de Saskatoon et autres lieux; de R. S. Stevens et autres, de Yellow-Grass et autres lieux, tous de la Saskatchewan; de J. C. Spencer et autres, de Bella-Coola et autres lieux: de J. M. Miller et autres, de Nanaïmo; de W. McKay et autres, de Abbotsford et autres lieux, tous de la Colombie Britannique; de Edwin C. Hardy et autres, de Banff et autres lieux; de John Nilson et autres, de Evarts et autres lieux, tous de l'Alberta; et du révérend M. B. Edwards et autres, de La Passe, Territoires du Nord-Ouest ; demandant qu'il soit passé une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. McIntyre,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité de l'Agriculure et de Colonisation.

Ordonné, que M. Adamson ait la permission de présenter un bill (No 35) constituant en corporation la compagnie dite Western Loan and Trust Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. German ait la permission de présenter un bill (No 36) concernant la Compagnie Canadienne de force motrice de Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Geoffrion ait la permission de présenter un bill (No 37) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre. Ordonné, que M. Bole ait la permission de présenter un bill (No 38) constituant en corporation la Temple Mutual Life Association.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macdonald ait la permission de présenter un bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Zimmerman ait la permission de présenter un bill (No 40) concernant certaines compagnies de prêt.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la Gazette de la Colombie Anglaise, entre la date du dernier état et le 31 décembre 1905, aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie Anglaise. (Document de la session No 56.)

Aussi,—Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la Gazette du Canada, entre la date du dernier état et le 31 décembre 1905, conformément aux dispositions de la clause 91 de l'Acte des Terres fédérales, chapitre 54 des Statuts Revisés du Canada.

(Document de la session No 57.)

M. Templeman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre en date du 14 mars 1906,—Copie de tous télégrammes, rapports, recommandations et correspondance concernant la nomination de David Liddle en qualité d'aide-inspecteur des poids et mesures pour la division de Windsor, Ont, du département du Revenu de l'Intérieur. (Document de la session No 58.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 6) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement. Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Ordonne, que le bin soit la la troisieme rois à la promaine seance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 7) modifiant l'Acte concernant les Certificats de capitaines et seconds de navires.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat informe cette Chambre qu'il a nommé les honorables messieurs Bernier, Bostock, Sir Mackenzie Bowell, C.CM.G., Sir John Carling, C.C.M..G., Casgrain (de Lanaudière), Choquette, Cloran, Coffey, DeVeber, Dobson, Domville, Ellis, Fiset, Frost, Legris, Macdonald (I.P.-E.), Mackay (Alma), MacKeen, Merner, Ross (Halifax), Shehyn, Talbot, Thibaudeau (de La Vallière) et Watson, afin d'agir comme un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session avec le comité de la Chambre des Communes comme comité mixte des deux Chambres du Parlement.

Aussi, le Sénat informe cette Chambre qu'il a nommé les honorables messieurs Baker, Béique, Bernier, de Boucherville, C.M.G., Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Davis, Sir George Drummond, C.C.M.G., Ferguson, Godbout, Sir James Robert Cowan, C.C.M.G., Sir William Hingston, chevalier, McHugh, Miller, Poirier, Power, Wilson et oYung, afin d'agir comme un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la Bibliothèque pour les deux chambres.

M. Fitzaptrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1905. (Document de la session No 59.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 23 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Derbyshire,—la pétition de Frederick William Wight, de la cité de Toronto, Ontario, époux légitime de Florence Maud Wight, du même lieu; la pétition de
James Allen, de la cité de Toronto, Ontario, pompier, époux légitime de Margaret Jane
Allen, du même lieu; et la pétition de Jane Frances Fields, de la ville de Oshawa, Ontario, couturière, épouse légitime de Frederick Wellington Fields, maintenant de la
ville de Gladstone, Manitoba.

Par M. Campbell,—la pétition de Franklin Montgomery Gray, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Macpherson,—la pétition de Ernest B. Hermon et autres, de la cité de Vancouver; et la pétition de Alfred C. Flemmerfelt et autres, de la Colombie-Britannique. Par M. Borden Carleton),—la pétition de William Higginson et autres, de Muns-

ter, Ontario.

Par M. Martin (Quenn, I.P.-E.),—la pétition de Robert Brown et autres, de Stanley-Bridge, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ile du Prince-Edouard.

Par M. Hall,—la pétition de Robert Harrison et autres, de Peterborough, Ontario. Par M. Black,—la pétition de Laurence Amor et autres, de Windsor, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Greenway,—la pétition de J. B. Stacey et autres, de Roland, et autres, d'autres lieux, tous du Manitoba.

Par M. Wright,—la pétition de William E. Chappel et autres, de Huntsville, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Hughes (King, I.P.-E.),—la pétition de Gus. White et autres, de Souris, et autres, d'autres lieux, tous de l'Île du Prince-Edouard.

Par M. McLennan,—la pétition de Donald A. McDonald et autres, de North-River-Bridge, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Taylor,—la pétition du révérend John Garvin et autres, de Lombardy, Ontario.

Par M. Christie,—la pétition de George W. Dryden et autres, de Whitby, Ontario. Par M. Bergeron,—la pétition de F. C. Duclos et autres, de Valleyfield, Québec.

Par M. Logan,—la pétition de Robert Bond et autres, de Amherst, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Macdonald,—la pétition de Alexander Grant et autres, de New-Glasgow, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Hunt,—la pétition du révérend R. McKenzie et autres, de Stornaway, et autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. Bickerdike,—la pétition de la Shipping Federation of Canada; et la pétition de John R. Dobson et autres, tous de Montréal, Québec.

Par M. Watson,—la pétition de John A. Crichton et autres, de Parry-Sound, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Knowles,—la pétition de W. J. Avery et autres, de Medicine-Hat, et autres, d'autres lieux, tous de l'Alberta.

Par M. Harty,—la pétition de Baxton B. Smith et autres, de Kingston, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Johnston,—la pétition de George Walker et autres, de Sydney, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. McLean Queen, I.P.-E.),—la pétition du révérend A. J. McNeill et autres,

de Kinross, Ile du Prince-Edouard.

Par M. McKenzie,—la pétition de Joseph Laurent et autres, de Montcalm, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Hughes (Victoria),—la pétition de C. A. Plang et autres, de Lorneville et

autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Schell (Oxford),—la pétition de George Huffman et autres, de Northfield-Centre, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Brown,—la pétition du révérend R. J. Overing et autres, de Stanbridge-

Est, et autres, d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. McIntyre,—la pétition de David Miller et autres, de Kingston, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Staples,—la pétition de William Morrison et autres, de Melbourne, Québec. Par M. Miller,—la pétition de Robert T. Dodds et autres, de Yeoville, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Finlayson,—la pétition de T. A. Bill et autres, de Sydney-Nord, et autres,

d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—
De la Compagnie de force motrice du Yucatan; pour un acte l'autorisant à acquérir et exploiter des lignes de chemins de fer, de tramways, de télégraphe et de téléphone en dehors du Canada, à changer son nom et à d'autres fins.

De Duncan M. Piercell et autres, de Aberdeen et autres lieux; de Eph. Kinzie et autres, de Blair et autres lieux; de Thomas Robinson et autres, de Arthur; de Albert Johnson et autres, de Selton et autres lieux; de Robert Gibson et autres, d'Ottawa et autres lieux; de W. T. Evans et autres, de New-Liskeard et autres lieux; de William Carroll et autres, de Kingston; de T. G. Barlow et autres, de Woodford; de Nelson Stevens et autres, de Niagara et autres lieux; de Sheldon Boyd et autres, de Blantyre: de Andrew Ferguson et autres, de Birr; de Arthur O'Neil et autres, de Dundas et autres lieux; de Donald McLean et autres, de Watford et autres lieux; de F. W. Thomas et autres, de Parry-Sound et autres lieux; du révérend W. T. B. Crombie et autres. de MacCue; de James Hay et autres, de Bracebridge et autres lieux; du révérend James Gourlay et autres, de Dunnville et autres lieux; de Samuel Moorby et autres, de Aurora et autres lieux; de John Kennedy et autres, d'Ottawa; de J. H. Boyd et autres, de Merrickville et autres lieux; de H. T. Ferguson et autres, de Toronto-Est: et du révérend James Stothard et autres, de Chatham et autres lieux, tous d'Ontario ; de W. A. Reynolds et autres, de Frelighsburg; de Joseph Alexander et autres, de Mascouche-Rapids et autres lieux; de James Elliot et autres, de Montreal; et de George Machell et autres, de Wilson's-Mills et autres lieux, tous de Québec; de W. J. Conoly et autres, de Namao et autres lieux, dans l'Alberta; du révérend D. E. Chisholm, curé, et autres, de Pomquet et autres lieux, dans la Nouvelle-Ecosse; de S. R. Newbury et autres, de Moosejaw, Saskatchewan; du révérend D. H. Jacobs et autres, de Emerson. Manitoba; du révérend Wm. R. Pepper et autres, de Sheffield, Nouveau-Brunswick; et de W. H. Brown et autres, de Summerside, Ile au-Prince-Edouard; demandant qu'il soit adopté une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

M. Grant, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les conditions

imposées par le règlement ont été remplies dans chaque cas.

De Kenneth Campbell et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de transfert de Brandon.

De William Rodrick Ross et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Calgary à Fernie.

De Charles William Holmes, pour un acte de divorce avec Alice Bryant.

De Osprey George Valentine Spain, pour un acte de divorce avec Mary Beatrice Spain.

De la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De Philip Ingram Price et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Buffalo, Niagara et Toronto.

De Lady Pellatt et autres, pour une charte sous le nom d'Association artistique des femmes du Canada.

De Stapleton Caldecott et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie Nationale d'assurance contre l'incendie, du Canada.

De la compagnie dite Anderson Puffed Rice Company, pour un acte ratifiant la validité de certains brevets d'invention.

De la Compagnie du canal de Montreal, Ottawa et Baie Georgienne, pour un acte amendant sa charte.

De la Compagnie du pont et de force Mather, pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses entreprises.

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon, pour un acte l'autorisant à construire certains embranchements.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques des canaux pour la saison de navigation, 1904. (Document de la session No 20a.)

M. Fitzpatrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant les diverses sommes d'argent payées à des juges, aux termes de l'article 13 d'un acte concernant les juges des cours provinciales, chap. 138 des Statuts Revisés du Canada, amendé par les articles 7, 8 et 9 du chap. 52 des Statuts de 1898, depuis le 30 juin 1903 jusqu'au 20 juillet 1905, et en vertu de cet article et son amendement tel qu'édicté par l'article 6 du chap. 31 des Statuts de 1905, depuis le dit 20 juillet jusqu'à date; avec les items au sujet desquels les dits divers paiements ont été faits, et indiquant les paiements faits pendant la période qui a précédé et qui a suivi le 20 juillet, séparément. (Document de la session No 58.)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant cette Chambre,— Etat donnant la correspondance, ordres en conseil, plans et papiers, etc., en autant que le département de l'Intérieur est concerné depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882. (Document de la session No 61.)

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 41) concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. German ait la permission de présenter un bill (No 42) constituant en corporation la compagnie dite Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Sifton ait la permission de présenter un bill (No 43) constituant en corporation la compagnie dite Brandon Transfer Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Hall ait la permission de présenter un bill (No 44) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Hall ait la permission de présenter un bill (No 45) concernant un certain brevet de la compagnie dite The Anderson Puffed Rice Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Liste du service civil du Canada, pour 1905. (Document de la session No 30.)

Aussi,—Règles adoptées par les juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, conformément à l'Acte des Elections contestées. (Document de la session No 59.)

Aussi,—Ordonnances du Territoire du Yukon pour 1905. Document de la session

No 60.)

Aussi,—Etat en détail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier état (23 mars 1904), soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts Revisés

du Canada. (Document de la session No 62.) Et aussi,—Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1905. (Document de la session No 63).

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-huitième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1905.—Pêcheries. (Document de la session No 22.)

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu de l'honorable chancelier Boyd et de Son Honneur le juge Teetzel, deux des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections fédérales contestées, un certificat et un rapport concernant la pétition d'élection pour le district électoral de Norfolk, lesquels sont lus comme suit, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de la Chambre :—

ELECTION CONTESTEE DE NORFOLK.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral du comté de Norfolk, tenue le 27e jour d'octobre et le 3e jour de novembre, A.D. 1904.

Entre

HAL. B. DONLY,

Pétitionnaire;

of

L'HONORABLE DAVID TISDALE,

Répondant.

Nous, soussignés, deux des juges de la Haute Cour de Justice pour Ontario, choisis pour instruire la susdite pétition, certifions par les présentes que, par suite d'une entente

entre les dites parties, nous avons, le quatrième jour de janvier, A.D. 1906, tenu une cour à Osgoode-Hall, dans la cité de Toronto, pour l'instruction de la pétition concernant la dite élection.

Lors de la dite instruction, l'avocat du pétitionnaire n'a pas produit de preuve à l'appui de la pétition; et l'avocat du répondant ayant donné son consentement, la dite pétition a été déboutée sans frais.

Nous constatons et faisons rapport que le dit répondant, candidat à la dite élection, a été régulièrement élu.

Il était allégué dans la dite pétition que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées à la dite élection, mais les dites allégations ont été abandonnées et nulle preuve n'a été fournie à leur appui. Nous faisons, en conséquence, rapport qu'il n'a pas été prouvé devant nous que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance, ou avec son consentement.

Nous n'avons aucun moyen de nous assurer que des manœuvres frauduleuses aient

été pratiquées ou non dans une mesure considérable à la dite élection.

Nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les faits se rattachant à la dite élection ait été rendue imcomplète du fait d'aucune des parties à la dite pétition, ou qu'il soit désirable de faire une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure.

Daté à Osgoode-Hall, Toronto, ce 15e jour de janvier, A.D. 1906.

J. A. BOYD, C. et P. J. V. TEETZEL, J.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, du Canada.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour administration de la justice :—Dépenses diverses, \$7,500; dépenses sous l'empire des S.R.C., chap. 181, \$525; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, \$900, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille huit cent quatre-vingt sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour Cour Suprême du Canada:—1 arrêtiste de la cour, \$1,687.50; 1 arrêtiste adjoint, commis de 1re classe, \$1,350; 2 commis de 1re classe à \$1,600, \$2,400; 2 commis de 2me classe, 1 à \$1,400, 1 à \$1,300, \$2,050; 1 commis de 2me classe cadette à \$1,100, \$825; 1 commis de 3me classe, mademoiselle J. C. Geary, à \$699, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$450; appointements de E. R. A. Taschereau, co-bibliothécaire et commis de 2me classe, \$1,012.50; appointements de l'huissier audiencier. John Byrne, \$600; 1 messager, \$525; 2 messagers surnuméraires, \$862.50; dépenses casuelles et déboursés, appointements des officiers (shérif régistraire en qualité d'éditeur des décisions, etc.); livres pour les juges sans dépasser \$225, \$3750; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure de ces livres, \$3,375, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Cour de l'Echiquier du Canada:—
1 premier commis, \$1,500; 1 commis de 2me classe, \$937.50; 1 commis de 2me classe cadette, \$825; 1 messager, \$525; dépenses casuelles, frais de voyage du juge et du régistraire, traitements des shérifs, etc., impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000; impressions, reliure et distribution des décisions de la Cour de l'Echiquier, \$600; surcroît de traitement au régistraire en sa qualité d'éditeur de ces

décisions, \$225; à Charles Moore, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la Cour de l'Echiquier, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$37.50; appointements du régistraire en amirauté, Québec, \$500; appointements du prévôt en amirauté, Québec, \$250; local pour la Cour de l'Echiquier en amirauté, au besoin, \$225 ; frais de voyage des juges locaux et autres officiers. \$300 ; frais de voyage et papeterie pour les juges et régistraire de la cour d'Amirauté. \$12.50 pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour police fédérale, y compris 1 commis de 2me classe

à \$1,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent quatorze mille cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour douanes :- Appointements et dépenses casuelles des différents ports dans les diverses provinces, et les Territoires du Nord-Ouest, y compris suppléments aux employés pour travail extra, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$971,150 ; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports et autres officiers du service d'inspection et du service préventif, y compris les appointements et dépenses se rapportant au conseil des douanes, et la compilation des relevés statistiques des importations et des exportations, \$142,125; diversimpressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, timbres. dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais judiciaires et uniformes des employés des douanes, \$37,500 ; entretien des croiseurs du revenu et du service préventif, \$22,500 ; somme à verser au ministère de la Justice chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret et auquel il doit en être rendu compte, \$3,750 : dépenses dans le Territoire du Yukon, \$37,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 19) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins

de fer. Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins

de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 23) constituant en corporation la compagnie dite Quebec Midland Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins

de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 24) concernant la compagnie dite The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 25) concernant la compagnie dite The Niagara, Queenston and St. Catharines Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer. Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 26) concernant la Compagnie du Pacifique de l'Ouest d'Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 27) constituant en corporation la compagnie dite Kamloops and Yellow Head Pass Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 29) concernant la Vancouver and Lulu Island Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kootenay à Arrowhead.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) concernant la compagnie dite The White Horse and Alsek Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer. Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 34) concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 20) constituant en corporation la Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 21) concernant la Compagnie de prêt et d'épargne de Huron et Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et

du Commerce.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions deux cent quatre-vingtsix mille cinq cent vingt-quatre dollars et quarante-quatre centins soit accordée à Sa
Majesté pour postes—service extérieur:—Appointements et allocation, y compris
appointements de \$950 pour M. P. C. N. Dorion, courrier convoyeur, qui a repris son
service le 30 septembre 1898, et appointements de \$626 pour M. McAfee, qui entrera en
fonctions comme facteur à Montréal, et sera classé dans le degré "D" tel que par
amendement de l'Acte des Postes, 1892; les dits courrier convoyeur et facteur reprenant leurs fonctions primitives en vertu de l'Acte de la Retraite du Service civil, contre
remboursement d'une somme équivalant à la réduction statutaire sur ce salaire depuis
la date de leur renvoi, leurs services devant être considérés comme continus, nonobstant toute disposition de l'Acte du Service civil ou des Actes des Pensions de retraite,
\$1,335,134.44; service du transport des malles, \$2,250,525; divers, \$295,875; Territoire
du Yukon, \$105,000,pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 26 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Clarke,—la pétition de John A. Richardson et autres, de Harron, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Lefurgey,—la pétition de William McLaurin et autres, de Victoria, et

autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Hall,—la pétition du révérend W. J. Crothers, D.D., et autres, de Peterborough, Ontario.

Par M. Fisher,—la pétition de George McClay et autres, de Bondville, et autres,

d'autres lieux, tous de Québec.

Par M. Hyman,—la pétition de Robert Davis et autres, de Richibouctou, Nouveau-Brunswick.

Par M. Dyment,—la pétition de Louis Henry Trimmins, de la ville de Mattawa, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Ross (Yale-Caribou),—la pétition de Frederick Z. Carpenter et autres, de Sanden, et autres, d'autres lieux, tous de la Colombie-Britannique.

Par M. Oliver,—la pétition de Thomas J. Johnston et autres, de Strathcona, Al-

berta

Par M. Fulford,—la pétition de R. E. Main et autres, de Meaford, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et recues :-

De l'Assemblée législative de la province du Manitoba; pour un acte amendant la charte de la Compagnie de téléphone Bell et ses amendements.

De la Compagnie d'assurance sur la vie, la Royale Victoria; pour un acte l'autorisant à émettre mille parts de cent piastres chacune, au pair, d'actions de la compagnie, et à d'autres fins.

De la Banque Provinciale du Canada; pour un acte l'autorisant à diviser ses actions en parts de cent piastres, chacune, et à d'autres fins.

De Frederick William Wight, de Toronto, Ont.; pour un acte de divorce avec Florence Maud Wight, sa femme.

De James Allen, de Toronto, Ont., chauffeur; pour un acte de divorce avec sa femme, Margaret Jane Allen.

De Jane Francis Fields, de Oshawa, Ont., couturière; pour un acte de divorce

avec Frederick Wellington Fields, son mari.

De Franklin Montgomery Gray, de Toronto, Ont.; pour un acte prolongeant le délai fixé pour améliorer le procédé pour convertir en sucre le bois et autres matières, etc., en vertu d'un certain brevet en sa possession.

De Ernest B. Hermon et autres, de Vancouver, C.A.; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Vancouver, de la Vallée du Fraser et Méridional.

De Alfred C. Flummerfelt et autres, de la Colombie Anglaise; pour une charte sous le nom de Pacific Marine Underwriters (Limited).

De l'Association des armateurs du Canada; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi au sujet de l'observance du dimanche ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De William Ross et autres, de Shannonville et autres lieux; de John Rex Brown et autres, de Burgoyne et autres lieux; de L. Hunter et autres, de Lakefield; de J. A. Tanner et autres, de Lancaster et autres lieux; de Wm. Higginson et autres, de Munster; de Robert Harrison et autres, de Peterboro; de Wm. E. Chappel et autres, de Huntsville et autres lieux; du révérend John Garvin et autres, de Lombardy; de George W. Dryden et autres, de Whitby; de John A. Crichton et autres, de Parry-Sound et autres lieux; de Baxon S. Smith et autres, de Kingston et autres lieux; de Joseph Lamont et autres, de Malcolm et autres lieux; de C. A. Plank et autres, de Lorneville et autres lieux; de George Huffman et autres, de Northfield-Centre et autres lieux; de David Miller et autres, de Kirkton et autres lieux; et de Robert T. Dodds et autres, de Yeoville et autres lieux, tous de l'Ontario; du révérend R. Y. Overing et autres, de Stanbridge-Est et autres lieux; de J. H. Carson et autres, de Montréal; de M. Lindsay Wright et autres, de Birchton et autres lieux; de F. E. Duclos et autres, de Valleyfield; du révérend R. McKenzie et autres, de Stornaway et autres lieux; de John R. Dobson et autres, de Montréal; et de Wm. Morrision et autres, de Melbourne, tous de Québec; de Geo. W. Ball et autres, de Liverpool et autres lieux: de Lawrence Amor et autres, de Vindsor; de Charles H. Johnson et autres, de Queen-Nord et autres lieux; de Donald A. McDonald et autres, de North-River-Bridge et autres lieux; de Robert Bond et autres, de Amherst et autres lieux; de Alexander Grant et autres, de New-Glasgow et autres lieux; de George Walker et autres, de Sydney et autres lieux; et de T. A. Bill et autres, de Sydney-Nord et autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse; de A. H. Patterson et autres, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick: de George C. Robertson et autres, de Georgetown et autres lieux; d W. R. McNeil et autres, de Devon-Ouest; de Robert Brown et autres, de Stanley-Bridge et autres lieux; de J. Gus. White et autres, de Souris et autres lieux; et du révérend A. J. McNeil et autres, de Kinross, tous de l'Ile du Prince-Edouard; de Archibald McLean et autres, de Stonewall et autres lieux; et de J. B. Stacey et autres, de Roland et autres lieux. tous du Manitoba; de Wm. Dodds et autres, de Duncan et autres lieux, tous de la Colombie-Britannique; du révérend L. R. McDonald et autres, de Nanton et autres lieux; de F. D. Patterson et autres, de Calgary et autres lieux; de F. G. Richard et autres, de New-Lunnon et autres lieux; et de W. J. Avery et autres, de Medicine-Hat et autres lieux, tous de l'Alberta; demandant qu'il soit passé une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill (No 46) concernant la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des Sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1905. (Document de la session No 27.)

Aussi, il met devant la Chambre,—Etat indiquant les remises d'intérêt faites aux termes de l'article 141, tel qu'ajouté à l'Acte des Sauvages par l'article 8, chapitre 35, 58-59 Victoria, pour l'année expirée le 30 juin 1905. (Document de la session No 64.)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de l'Auditeur général pour l'année expirée le 30 juin 1905. (Vol. II, part. M-U.) (Document de la session No 1.)

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 47) concernant des réserves forestières.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Sinclair ait la permission de présenter un bill (No 48) modifiant l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart, que la Chambre s'ajourne maintenant.—Résolu dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 35) constituant en corporation la compagnie dite Western Loan and Trust Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 36) concernant la Compagnie Canadienne de force de Niagara.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comite des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 37) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer. Canaux et Télégraphes.

M. Clarke propose, secondé par M. Cyr,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte du cabotage du Canada et de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra déclarer que le dit acte ne s'appliquera pas à un navire de nationalité étrangère employé dans le cas d'urgence pour le transport de marchandises ou de voyageurs venant ou à destination d'aucun endroit en Canada, quand il n'y aura pas dans le moment d'autres facilités de transport.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat contenant les renseignements suivants au sujet des forces hydrauliques en la possession et sous le contrôle du gouvernement fédéral:—

1. La province et la localité de la province où la force hydraulique est située.

- 2. Un sommaire du rapport ou des rapports faits au gouvernement sur ces forces hydrauliques, (si quelque rapport a été fait) avec la date du rapport et le nom de son auteur.
 - 3. La force susceptible de développement.

4. Si elle est louée ou aliéné en quelque manière, le nom du locataire ou de l'acquéreur, la durée et les conditions du bail ou de la vente.

5. Si elle est louée ou aliénée, indiquer si des soumissions publiques ont été de

mandées par voie des journaux avant la location ou la disposition de la propriété.

6. Si elle est louée ou aliénée, indiquer si le gouvernement a cherché à avoir et a obtenu un rapport antérieurement à la disposition de la propriété, par quel officier ce rapport a été fait au gouvernement et la teneur de ce rapport ainsi que sa date.

7. Si elle est louée ou aliénée en quelque manière, le montant dû au gouverne-

ment pour le loyer ou le prix de vente et les arrérages.

8. Si elle est louée ou aliénée, indiquer si les conditions posées lors de la disposition de la propriété ont été remplies.

M. Monk propose, secondé par M. Barker,—Qu'il est désirable que le gouvernement du Canada reconnaisse d'une manière substantielle les services rendus pendant l'invasion fénienne 1866-1870 par nos volontaires canadiens.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise et l'appel des noms

étant demandés, ils sont pris comme suit :-

Pour :

Messieurs

Alcorn, Ames, Avery, Barker,	Clements, Crocket, Daniel, Elson,	Lancaster, Lefurgey, Lennox, Léonard, McLean	Reid (Grenville), Roche (Marquette), Schaffner, Staples, Taylor.
Bergeron, Blain, Borden (Carleton), Brabazon, Broder, Chisholm (Huron), Christie,	Foster, Henderson, Herron, Hughes (Victoria), Ingram, Jackson (Elgin), Lake,	(Queen, I.P.E.), Martin (Queen, I.P.E.), Monk, Morin, Paquet,	Walsh, Wilson (Lennox et Add.), Worthington, et Wright (Muskoka).—40.

CONTRE:

Messieurs

Archambault,	Delisle,	Laurier (sir Wilfrid),	Paterson,
Aylesworth,	Demers,	Lavergne	Parent,
Beauparlant,	Derbyshire,	(Drum. et Arth.),	Pickup,
Black,	Devlin,	Lavergne	Proulx,
Borden	Dubeau,	(Montmagny),	Ratz,
(sir Frederick),	Ethier,	LeBlanc,	Reid (Ristigouche),
Bourassa,	Finlay,	Logan,	Rivet,
Bourbonnais,	Finlayson,	Loggie,	Roche (Halifax),
Brodeur,	Fisher,	Lovell,	Ross (Rimouski),
Bruneau,	Fortier,	Macdonald,	Ross (Yale-Cariboo),
Bureau,	Galliher,	· Maclean (Lunenburg),	
Burrows,	Gauvreau,	macpherson,	Smith (Nanaïmo),
Caldwell,	Geoffrion,	McColl,	Smith (Oxford),
Calvert.	Girard,	McCraney,	Stewart,
Campbell,	Gladu,	McIntyre,	Talbot,
Carney,	Greenway,	McKenzie,	Telford,
Carrier.	Hall,	McLennan,	Templeman,
Carvell,	Harty,	Marcile (Bagot),	Tobin,

Cash. Chisholm (Antigonish), Clarke. Copp, Cyr,

Hughes (King, I.P.E.). Jackson (Selkirk), Johnston, Kennedy, Lapointe,

Marcil (Bonaventure), Turgeon, Martin (Wellington), Mayrand, Meigs. Oliver. Parmelee,

Verville. Watson, (Renfrew), et Wright Zimmerman.-90.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Sur motion de M. Clements, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, -- Copie de toute correspondance concernant les plaintes reçues par le gouvernement contre les mesures de quarantaines prises au sujet de la peste porcine dans le comté de Kent, Ontario.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 27 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :-

Par M. Derbyshire,—la pétition de William Edward Ogden, de la cité de Toronto, Ontario, commis-voyageur, époux légitime de Jessie Ruth Hodson, autrefois du même lieux; la pétition de Nettie M. Bulmer, de la cité de Toronto, Ontario, épouse légitime de William Edgar Bulmer, de la cité de New-York, Etats-Unis d'Amérique; et la pétition de Mary Emeline Preston, du township de Crosby-Sud, Ontario, épouse légitime de Francis Preston, de Thessalon, Ontario.

Par M. Reil (Grenville),—la pétition de John Scanlon et autres, de Prescott, On-

tario.

Par M. Ratz,—la pétition de William A. Brooks et autres, de Whalen, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. McCool,—la pétition de messieurs Revillon, frères à responsabilité limitée).

Par M. Lennox,—la pétition de Joseph Wesley, Saint-Jean et autres; et la pétition de W. C. Washington et autres, de Barrie, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Stewart,—la pétition de eGorge William Hadey, de la cité de Brandon, Manitoba, hôtellier, époux légitime de Isabella Clarke Hadley, maintenant de la cité de Minneapolis, Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Guthrie,—la pétition du conseil de Guelph, de l'Eglise Presbytérienne au

Canada.

Par M. Campbell,—la pétition de Robert Morrison et autres, de la Toronto Mill Producers' Association.

Par M. Broder,—la pétition du révérend Doyen rural Anderson et autres, de Morrisburg, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Loggie,—la pétition de John Anderson, de Burnt-Church, et autres, d'autres lieux, tous du Nouveau-Brunswick.

Par M. Ames,—la pétition de W. J. Learmont et autres, de Montréal, Québec.

Par M. Turriff,—la pétition de Simon Bernstein et autres, des districts de Oxbow et Hirscle, Saskatchewan.

Par M. Pardee,—la pétition de Thomas Crawford et autres, de la cité de Toronto; et la pétition de H. T. Modelane et autres, de Sarnia, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Carvell,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de navires de Qu'Appelle, Lac Long et de la Saskatchewan.

Par M. Carney,—la pétition de Edmond E. Annand et autres, de Halifax, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Hughes (King, I.P.-E.),—la pétition de John Murray et autres, de London, et autres, d'autres lieux, tous de l'Île du Prince-Edouard.

Par M. Macpherson,—la pétition de Norman McLean et autres; et la pétition de la Dominion Fire Insurance Company.

Par M. Jackson Elgin),—la pétition de E. S. Russell et autres, de Palmyra, Ontario.

M. Grant, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les conditions imposées par le règlement ont été remplies dans chaque cas.

De David Wilcox et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Québec, Montréal et Méridional.

De Samuel Barker et autres; pour une charte sous le nom de Banque de l'Empire-Uni du Canada.

De Frank W. Morse et autres; sous le nom de Compagnie de télégraphe du Grand-Tronc-Pacifique.

De Alfred C. Flummerfelt et autres; pour une charte sous le nom de Assureurs maritimes du Pacifique (limité).

De la Banque Provinciale du Canada; pour certains amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique; pour certains amendements à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie Crawford et de Sainte-Marie; pour un acte l'autorisant à construire une extension de sa ligne entre Fort-Steel, C.A., et Lethbridge, Alta.

De la Compagnie du chemin de fer de la Frontière, Kamloops et Caribou; pour un acte l'autorisant à construire sa ligne dans une direction nord, depuis Grand-Forks en se dirigeant le long de la branche nord de la rivière Chaudière jusqu'à Grande Prairie.

Des directeurs provisoires de la Banque Pacifique du Canada; pour un acte l'autorisant à changer son siège d'affaires, à augmenter son capital-social et à changer le nom de la banque.

De Henry Luther Houk; pour un acte prolongeant la durée de certain brevet pour améliorer les bandages de roues.

Ordonné, que M. Bergeron ait la permission de présenter un bill (No 49) concernant la Banque Provinciale du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 50) concernant la Pacific Bank of Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Campbell ait la permission de présenter un bill (No 51) concernant un brevet d'invention de Henry Luther Houk.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 52) constituant en corporation la *United Empire Bank of Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 53) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie Crawford et de Sainte-Marie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 54) constituant en corporation la Pacific Marine Underwriters (Limited).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 55) concernant les pouvoirs des Commissaires du havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Dyment,

Ordonné, que les comptes publics du Canada pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905, et le rapport de l'Auditeur général (vols I, II et III) pour la même année, soient référés au comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Dyment,

Ordonné, que le comité des Comptes Publics soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arts, agriculture et statistiques:—Expositions—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit nécessaire pour les dépenses de la Commission royale des assu-

rances pour l'année finissant le 30 juin 1906.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la prochaine visite de Son Altesse Royale le Prince Arthur de Connaught, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution du Canada pour alléger ceux qui souffrent de la famine

au Japon, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit nécessaire pour payer les frais de funérailles de feu l'honorable J. Raymond Préfontaine, ministre de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit supplémentaire pour le renouvellement et l'amélioration des articles exposées à l'Imperial Institute, à Londres, et à aider à leur entretien, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1906, la somme de \$161,000 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1906, la somme de \$161.000 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

La dite résolution étant lue une seconde fois est adoptée.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Paterson ait la permission de présenter un bill (No 56) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1906.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la pre-

mière fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent douze mille quatre cent vingt-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Affaires indiennes—Ontario et Québec:—Secours, soins de médecins et médicaments, Québec, \$4,200; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, \$2,475; couvertures et vêtements, Ontario et Québec, \$500; écoles, Ontario, Québec et provinces maritimes, \$40,072.50; appointements des chefs des groupes du Cap-Croker et de Gibson et de l'agent à Oka, \$112.50; rentes sous l'empire du traité de Robinson, \$12,450; arpentage des réserves des sauvages, \$7,000; fonds d'administration des terres des sauvages, \$10,000; aide à la Société d'agriculture Munceys de la Thames, \$90; frais judiciaires, \$6,350; rentes, gratifications (traité No 9), sur lesquelles des paiements peuvent être effectués, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$6,00, \$29,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent quarante-trois dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour Nouvelle-Ecosse:—Appointements, \$918.75; secours et graines de semences, \$2,025; soins médicaux et médicairents, \$2,775; dépenses diverses et imprévues, \$225, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Appointements, \$1,056; secours et graines de semence, \$1,875; soins de médecins et médicaments, \$2,265; dépenses diverses et imprévues, \$450, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—Appointements et frais de voyage, \$225; secours et graines de semence, \$693.75; soins de médecins et médicaments, \$487.50; dépenses de bureau et frais divers, \$56.25, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquantecinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 28 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont lues séparément et déposées sur le bureau :-

Par M. Sifton,-la pétition de W. H. Stratton et autres, de Pierson, et autres, d'autres lieux, tous du Manitoba.

Par M. McLean (Queen, I.P.-E.), —la pétition de John McKinnon et autres, de Brooklyn, lot 61, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ile du Prince-Edouard.

Par M. Cockshutt,—la pétition de la Société biblique auxiliaire du Nouveau-

Par M. Lancaster,-la pétition de W. A. Warner et autres, de Merritton, Ontario.

Par M. Wilson (Russell),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central. Par M. Dyment,—la pétition de D. B. Hanna et autres, de la cité de Toronto, On-

Par M. McCarthy (Calgary),—la pétition de Minnie Florence Irvine, de la cité de Calgary, Alberta, épouse légitime de James Irvine, autrefois du même lieux; et la

pétition de la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Par M. Clarke,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Terminal d'Essex; la pétition de Hugh McDowell et autres, de la ville de Walkerville, Ontario; la pétition de John Piggott, commerçant de bois, et autres, de l'Ontario et des Etats-Unis; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Windsor, Essex et Lake Shore Rapid.

Par M. Calvert,—la pétition de la Mexican Consolidated Electric Company (à res-

ponsabilité limitée); et la pétition de la Farmers' Bank of Canada.

Par M. Broder,—la pétition de la Northern Commercial Telegraph Company (à responsabilité limitée).

Par M. Lefurgey,—la pétition de Thomas Llewellyn Metcalfe et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Roche (Marquette),—la pétition de la Great North-West Railway Company.

Par M. Bureau,—la pétition de la Compagnie de téléphone Bell du Canada.

Par M. Roche (Halifax),—la pétition de James Little et autres, de Halifax, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Harty,—la pétition du Collège Queen, de Kingston.

Par M. Emmerson,—la pétition de Watson Parkin et autres, de Salisbury, et autres, d'autres lieux, tous du Nouveau-Brunswick.

Par M. Belcourt,—la pétition de Chester Burnell Duryea, maintenant de la ville

de Cardinal, Ontario.

Par M. Piché,—la pétition de Jérémie L. Décarie et autres, de la cité de Montréal, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De Louis Henry Timmins, de Mattawa, et autres d'Ontario; pour une charte sous

le nom de Cobalt Range Railway Company.

De John A. Richardson et autres, de Harrow et autres lieux; du révérend W. J. Crothers, D.D., et autres, de Peterboro; de John Ferguson et autres; et de R. E. Main et autres, de Meaford et autres lieux, tous de l'Ontario; de George McClay et autres, de Bondville et autres lieux, Québec; de Robert H. Davis et autres, de Richibucto. Nouveau-Brunswick; de William McLaurin et autres, de Victoria-Ouest et autres lieux, Ile du Prince-Edouard; de Frederick Z. Carpenter et autres, de Sandon et autres lieux, Colombie-Britannique; et de Thomas J. Johnston et autres, de Strathcona, Alberta; demandant qu'il soit adopté une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :-

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Ottawa, 28 mars 1906.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Sedgewick, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi à 3 p.m., pour y sanctionner certain bill de subside provisoire passé par le Sénat et la Chambre des Communes pendant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel, Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur, de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 56) intitulé: "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1906", sans amendement.

Un message de l'honorable juge Sedgewick, agissant comme député-gouverneur, est reçu par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,—L'honorable juge Sedgewick, agissant comme député-gouverneur, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre, dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle du Sénat, et de retour:

M. l'Orateur fait rapport qu'obéissant au désir du député-gouverneur cette Chambre s'est rendue dans la salle du Sénat et qu'alors il s'est adressé comme suit à Son Honneur le Député-Gouverneur.

"Qu'il plaise à Votre Honneur :

- "Les Communes du Canada ont voté certains subsides requis pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.
 - "Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur un bill intitulé :-
- "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30me jour de juin 1905, auquel je prie humblement Votre Honneur de donner sa sanction."
 - A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :-
- "Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 57) concernant la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. McCarthy (Simcoe) ait la permission de présenter un bill (No 58)

concernant la compagnie dite Grand Trunk Pacific Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Grant ait la permission de présenter un bill (No 59) constituant

en corporation la Woman's Art Association of Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Bole ait la permissions de présenter un bill (No 60) constituant

en corporation la compagnie dite Inter-Ocean Fire Insurance Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre

Ordonné, que M. McCarthy (Simcoe) ait la permission de présenter un bill (No 61) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Telegraph Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Emmerson ait la permission de présenter un bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Clements,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de contrats pour le transport des malles dans le comté de Peel, les localités, le nombre de milles, le nom de l'entrepreneur et le prix payé, ainsi que la date du commencement et de l'expiration du contrat et les noms des cautions. Aussi, indiquant si des soumissions ont été demandées; et donnant le nom de l'entrepreneur précédent et le prix à lui payé.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des soumissions originelles reçues par le département de l'Intérieur au sujet de l'affermage des fonds de bois Nos 1158, 1175, 1192, 1219, 1231 et 1232 en 1904 et 1905, de toute correspondance à ce sujet avec le ministre de l'Intérieur, ou le département ou aucun de ses officiers, et des divers actes de transfert des baux après leur obtention par les soumissionnaires heureux, avec indication du nom du cessionnaire et de la date du transfert dans chaque cas.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant nos exportations en Allemagne, chaque année de 1896 à 1905, inclusivement, des articles suivants : blé, farine, avoine, bacon, jambons, beurre, fromage et pommes.

Sur motion de M. Borden Carleton), secondé par M. Foster,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

1. Quels droits de propriété, ou de licence ou de contrôle ou autres droits sont conférés au gouvernement du Canada ou à la Couronne représentant le Canada au sujet des (a) pêcheries maritimes; (b) pêcheries de l'intérieur dans chaque province.

2. Quels droits de cette nature sont conférés à chaque gouvernement provincial ou à la Couronne représentant chaque province au sujet des questions susdites.

3. Quels droits, pouvoirs ou juridiction de louer ou autrement régler ou contrôler ou administrer les pêcheries maritimes ou de l'intérieur sont exercés par le gouvernement fédéral ou par quelqu'un de ses départements.

4. Lesquels de ces droits, pouvoirs ou juridictions sont exercés par un gouverne-

ment provincial ou quelqu'un de ses départements.

- 5. Quel droit de légiférer est possédé ou exercé par (A) le Parlement du Canada ou (B) par une législature provinciale quant (a) aux pêcheries maritimes ou (b) aux pêcheries de l'intérieur, en ce qui concerne (1) les droits de propriété, (2) les licences, (3) les autres règlements, (4) le contrôle ou l'administration.
- 6. Si des conflits ou différents existent actuellement entre quelque gouvernement provincial et les autorités fédérales au sujet de quelqu'une des questions susmentionnées; et, dans ce cas, un état de la nature de ces conflits ou différends.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, - Etat indiquant, -

(a) Le nombre de juges dont les salaires sont payés à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

(b) Le nom et le domicile de chaque juge.

(c) Le montant du salaire et des dépenses payés à chaque juge.

- (d) L'étendue du district judiciaire dans lequel chaque juge exerce sa juridiction; et dans le cas de juges locaux, de district et de comté, la population du district.
- (e) Le nombre de causes entendues par chaque juge, chaque année, depuis le 1er janvier 1901.
- (f) Le nombre de pétitions, motions, etc., dont chaque juge a disposé, chaque année, en Chambre ou d'une manière sommaire.
- (g) Le nombre de jours pendant lesquels chaque juge a rempli ses fonctions judiciaires.
- (h) Le nombre de jours pendant lesquels chaque juge s'est occupé d'autres affaires que ses devoirs judiciaires.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des rapports du sous-ministre des Postes énonçant qu'il est nécessaire de nommer un autre commis de première classe et un autre commis de seconde classe pour les besoins du service dans le département, et demandant que le Parlement vote les crédits nécessaires à cet effet.

Sur motion de M. Bennett, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant tous les montants payés pour dragage dans la province d'Ontario du 1er juillet 1905 jusqu'à date, les localités où ces travaux ont été faits et les noms des entrepreneurs ainsi que les montants payés pour les dits travaux. Aussi, état de tous les montants impayés, dus ou réclamés pour dragage, les noms des réclamants et les localités où les travaux ont été faits.

Sur motion de M. Smith Wentworth), secondé par M. Cockshutt,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous contrats pour fourniture d'articles alimentaires pour les corps militaires permanents et la police à cheval du Canada, pour les volontaires qui ont fait leurs exercices annuels en camp l'été dernier, et pour les écoles militaires du Canada.

Sur motion de M. Bennett, secondé par M. Daniel,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre les propriétaires de la cale sèche de Collingwood et quelqu'un des départements au sujet de la subvention ou prime payable pour la dite cale sèche. Aussi, copie de l'évaluation de la dite cale faite pour le compte du département des Travaux publics.

Sur motion de M. Martin (Queen, I.P.-E.), secondé par M. McLean (Queen, I.P.-E.),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires, rapports et arrêtés du conseil en la possssion du gouvernement ou de l'un de ses membres ou de ses officiers au sujet de l'octroi, en 1901, d'un subside additionnel à la province de l'Île du Prince-Edouard au montant de \$30,000 par année, et des motifs pour lesquels il a été décidé de payer le dit subside à la province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Maclean (York),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des personnes auxquelles on a demandé, autrement que par la publication d'annonces dans les journaux, des soumissions pour la fourniture de la farine aux pénitenciers de Kingston, Saint-Vincent de Paul et Dorchester, et copie des soumissions reçues en réponse à ces demandes, et des prix mentionnés.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Sproule.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous rapports faits postérieurement au 3 avril 1905 au sujet de Joseph Nixon, agent des terres à McLeod.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quelles ventes de terres ont été faites par blocs ou d'une contenance de plus d'une demi-section pendant les années 1903, 1904 et 1905 dans le Manitoba, les Territoires, y compris les nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan, et la Colombie Anglaise; à qui ces terres ont été vendues dans chaque cas; à quel prix par acre, et quelle est la date de la vente.

Sur motion de M. Fowler, secondé par M. Taylor,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, mémoires, correspondance, évaluations, documents et papiers de toute nature et description concernant l'immeuble situé sur le côté sud du Spring-Garden-Road, dans la cité de Halifax, sur lequel l'ancienne salle d'exercices militaires est ou était placée, ou concernant la location, le transfert, l'usage ou la disposition du dit immeuble ou de toute propriété transférée à la Couronne en échange du dit immeuble.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Clements, secondé par M. Wilson (Lennox et Addington),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de touté correspondance, plans et devis, etc., concernant les travaux à faire dans la rivière Thames entre la cité de London et le lac Sainte-Claire pour parer aux inondations produites par la ditarivière.

M. Fitzpatrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour pour une liste des personnes auxquelles on a demandé, autrement que par la publication d'annonces dans les journaux, des soumissions pour la fourniture de la farine aux pénitenciers de Kingston, Saint-Vincent de Paul et Dorchester, et copie des soumissions reçues en réponse à ces demandes et des prix mentionnés. (Document de la session No 65.)

Aussi, il met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Minutes de la Commission Royale sur l'assurance et preuve produite jusqu'au 23

mars courant. (Document de la session No 66.)

M. Patterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1904-05. (Document de la session No 25.)

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures

et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 41) concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de

fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 42) constituant en corporation la compagnie dite Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de

fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 43) constituant en corporation la compagnie dite Brandon Transfer Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de

fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 44) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de

fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 46) concernant la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 45) concernant un brevet de la Compagnie dite The Anderson Puffed Rice Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le bill No 6) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 9) modifiant de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903.

M. Maclean (York) propose, secondé par M. Lennox, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Reid (Grenville), secondé par M. Henderson, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 21 mars 1906,—Copie de toutes lettres et documents concernant l'établissement d'un service impérial de renseignements. (Document de la session No 67.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 29 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :-

Par M. Campbell,—la pétition de la Compagnie de Schomburg à Aurora.

Par M. Lancaster,—la pétition de William G. Bald et autres, de Sainte-Catherine, Ontario.

Par M. Ward,—la pétition de la Central Ontario Railway.

Par M. Calvert,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Grande

Par M. Schell Oxford),—la pétition de Edwin Van Norman Tillson et autres, d'Ontario.

Par M. Bristol,—la pétition de James H. Harris et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Worthington,—la pétition de l'Umpire Trust Company.

Par M. McLennan,-la pétition du révérend D. MacDonald et autres, de Strathlorne, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ratz,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Huron et Ontario. Par M. Copp,—la pétition de James Hazelton et autres, de Digby, Nouvelle-

Par M. Turriff,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation de

Par M. Zimmerman,—la pétition de John Patterson et autres, de la cité de Hamilton, Ontario.

Par M. Bourassa,—la pétition de Albert MacLaren et autres, de Buckingham.

Par M. Pringle,—la pétition de Muriel Violet Spencer, de la cité de Kingston. Ontario, épouse légitime d'Alexander Herbert Spencer.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-De Nettie M. Bulmer, de Toronto, Ont.; pour un acte de divorce avec son mari William Edgar Bulmer, de New-York, E.-U.A.

De Mary Emmeline Preston, du township de South-Crosby, Ont.; pour un acte de divorce avec son mari, Francis Preston.

De William Edgar Ogden, voyageur de commerce, de Toronto, Ont.; pour un acte de divorce avec sa femme, Jessie Ruth Hodgson.

De George William Hadley, hôtelier, de Brandon, Manitoba; pour un acte de divorce avec sa femme, Isabelle Clarke Hadley, de Minneapolis, E.-U.A.

De messieurs Revillon, frères (limité); pour un acte leur conférant de plus amples pouvoirs et privilèges que ceux qui leur sont accordés en vertu de certain brevet en leur

De Joseph Wesley St. John et autres; pour une charte sous le nom de Sterling Life Assurance Company.

De Thomas Crawford et autres, de Toronto, Ont.; pour une charte sous le nom de

International Life Insurance Company.

De la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac-Long et Saskatchewan; pour un acte l'autorisant à émettre des actions-débentures au montant de \$20,000 par mille de sa voie ferrée au lieu des obligations autorisées par sa charte.

De Norman McLean et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Vancouver et du Nord-Ouest.

De la Compagnie d'assurance contre l'incendie de la Puissance; pour un acte

l'autorisant à transférer son siège d'affaires de Vancouver à Toronto.

De Robert Morrison et autres, de l'Association des laitiers de Toronto; pour un acte portant que la capacité de la canistre (can) étalon de lait sera de huit gallons, et de la demi-canistre, de quatre gallons.

De Simon Bernstein et autres, des districts de Oxbow et de Hirsch, Saskatchewan; demandant que les fermiers juifs soient exemptés de l'opération du bill dont le Parlement est actuellement saisi au sujet de l'observance du dimanche, s'il devient loi.

De John Scanlon et autres, de Prescott; de William A. Brooks et autres, de Whalen et autres lieux; du révérend doyen rural Anderson et autres, de Morrisburg et autres lieux; de W. C. Washington et autres, de Barrie et autres lieux; du presbytère de Guelph, de l'Eglise Presbytérienne du Canada; de H. T. Modelane et autres, de Sarnia et autres lieux; et de E. S. Russell et autres, de Palmyra, tous de l'Ontario; de W. J. Leurmont et autres, de Montréal, Québec; de John Anderson et autres, de Burnt-Church et autres lieux, Nouveau-Brunswick; de Edward E. Annand et autres, de Halifax et autres lieux, Nouvelle-Ecosse; et de John Murray et autres, de New-London et autres lieux, Ile du Prince-Edouard; demandant qu'il soit passé une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

M. Grant, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les conditions

imposées par le règlement ont été remplies dans chaque cas.

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental; pour un

acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

De Henry Edmunds et de la Canadian Passo Cement Company (Limited); pour un acte autorisant le Commissaire des brevets à ordonner que tous leurs brevets soient surbordonnés à l'article 7 du chapitre 46, III Edouard VII, au lieu du paragraphe (a) article 4.

De James Whalen; pour un acte faisant revivre les pouvoirs accordés à la Compa-

gnie du chemin de fer Southern Central Pacific.

De Frederick William Wight; pour un acte de divorce avec sa femme Florence Maud Wight.

De James Allen; pour un acte de divorce avec sa femme Margaret Jane Allen. De Jane Francis Fields; pour un acte de divorce avec son mari Frederick Welling-

ton Fields.

Comme le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés expire aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prorogé au jeudi, 12 avril prochain, et que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé au jeudi, 19 avril prochain.

Sur motion de M. Grant, secondé par M. Smith (Oxford),

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit prorogé au jeudi, le 12 avril prochain, et le délai pour présenter des bills privés soit prorogé au jeudi, le 19 avril prochain, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Zimmerman ait la permission de présenter un bill (No 63) constituant en corporation la compagnie dite National Fire Insurance Company of Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Gauvreau ait la permission de présenter un bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Bureau ait la permission de présenter un bill (No 65) concer-

nant la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 66) modifiant l'Acte des Sauvages.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill A (No 6) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill B (No 68) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la Preuve en Canada, 1893", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 7) modifiant l'Acte concernant les Certificats des capitaines et seconds de navires, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 8) modifiant de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité composé de sept membres qui seront nommés plus tard.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 13) concernant les Juges des cours provinciales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 14) modifiant l'Acte des Poids et Mesures.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité d'Agriculture et de Colonisation.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 15 mars dernier, qu'un comité spécial de neuf membres soit nommé pour faire une enquête sur les Actes relatifs aux élections pour cette Chambre, sur les moyens d'empêcher les actes de corruption à ces élections, etc.

Sur motion de M. Borden (Carleton), secondé par M. Bergeron, Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 17) modifiant de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et référé au comité auquel a été référé le bill (No 8) à l'effet de modifier l'Acte des Chemins de fer, dont les membres seront nommés plus tard.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 40) concernant certaines compagnies de prêt.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

constant appended at acceptant as parents. H. W. ob acceptant of a Bodiel of acceptance

and appendix at the selection with a collect place to a majoration of the collection of the collection

Vendredi, 30 mars 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Clarke,—la pétition de Edgar C. Jennings et autres, de Kingsville, et
autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Chisholm (Antigonish),—la pétition de A. E. Andrew et autres, de Bay-

field, et autres, d'autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ross (Yale-Caribou),—la pétition de W. J. Peterman et autres, de Benvoulin, Colombie-Britannique.

Par M. Schaffner, la pétition de Eileen Mary Mackintosh, de la cité de Québec, épouse légitime de Charles St. Lawrence Mackintosh, de la cité d'Ottawa, Ontario.

Par M. Wright (Muskoka),—la pétition de Richard Thornton, et autres, de Huntsville, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. McColl,—la pétition de W. H. Hopper et autres, de Cobourg, Ontario. Par M. Clare,—la pétition de Paul Malder et autres, de Roseville, Ontario.

Par M. Bristol,—la pétition de George E. Grove et autres, de la cité de Toronto,

Ontario.

Par M. Conmee,—la pétition de Charles W. Hedley et autres, de Port-Arthur, et autres, d'autres lieux, tous de l'Ontario.

Par M. Sifton,—la pétition de R. W. Shaw et autres, de Minnedosa, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De la Compagnie du chemin de fer Central; pour un acte augmentant son capitalactions et ses pouvoirs pour emprunter, confirmant et ratifiant certains arrangements faits pour l'achat d'autres lignes ferrées et à d'autres fins.

De D. B. Hanna et autres, de Toronto, Ont.; pour une charte sous le nom de

Compagnie Canadienne du pont du Minnesota.

De Minnie Florence Irvine, de Calgary, Alberta; pour un acte de divorce avec son mari James Irvine.

De la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton; pour un acte l'autorisant à faire le tracé, la construction et l'exploitation d'un certain prolongement de sa ligne sur Lacombe.

De la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

De Hugh McDowell et autres, de Walkerville, Ont.; pour une charte sous le nom

de Compagnie de chemin de fer et de charbonnage de l'Alberta-Nord.

De la Mexican Consolidated Electric Company (Limited); pour un acte l'autorisant à acquérir et exploiter des lignes de chemins de fer, de tramways, de télégraphes et de téléphones en dehors du Canada, à changer son nom en celui de Mexican Tramway and Electric Company, et à d'autres fins.

De la Banque des Fermiers du Canada; pour un acte prolongeant le temps pendant lequel peut être émis le certificat requis par l'article 14 de l'Acte des Banques.

De la Compagnie de télégraphe commercial du Nord (limitée); pour certains amendements à sa charte.

De Thomas Llewellyn Metcalf et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba; pour une charte sous le nom de Compagnie de prêt et de fidéicommis de Winnipeg.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement d'une certaine partie de sa ligne.

De la compagnie canadienne de téléphone Bell; pour un acte l'autorisant à aug-

menter son capital social pour donner plus d'extension à ses entreprises, etc.

Du Collège de la Reine, Kingston; pour un acte modifiant sa charte royale, et les actes qui l'amendent, de manière à pourvoir à l'élection de nouveaux membres du bureau des syndics.

De Chester Burnell Duryea, de Cardinal, Ont.; demandant un acte pour prolonger la durée et confirmer la validité de certains brevets pour la fabrication de sirops et de

sucres de maltose.

De John Piggott, marchand de bois, et autres, d'Ontario et des Etats-Unis; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Windsor, Chatham et London.

De la Compagnie du chemin de fer rapide de Windsor, Essex et de la rive du lac; pour un acte leur permettant d'établir des bacs pour traverser les wagons et de faire des arrangements avec la Compagnie Canadienne de ponts et tunnels, et pour déclarer que son chemin est d'utilité générale.

De Jérémie Décarie et autres, de Montréal, Québec; pour une charte sous le nom

d'Association canadienne des arts.

De la Société biblique du Nouveau-Brunswick; demandant que le bill constituant en corporation la Société biblique du Canada auxiliaire de la Société biblique anglaise

et étrangère, devienne loi.

De W. A. Warner et autres, de Merritton, Ontario; de Watson Parkin et autres, de Salisbury et autres lieux, Nouveau-Brunswick; de James Little et autres, de Halifax et autres lieux, Nouvelle-Ecosse; de John McKinnon et autres, de Brooklyn, lot 61, et autres lieux, Ile du Prince-Edouard; et de W. H. Stratton et autres, de Pierson et autres lieux, Manitoba; demandant qu'il soit passé une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant :—

Bureau du greffier de la Couronne en chancellerie, Canada, Ottawa, 30 mars 1906.

Le présent fait foi, qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-neuvième jour du mois de février dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à M. E. McKay, Baldeck, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Cap-Breton-Nord et Victoria, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral à la Chambre des Communes du Canada, dans le présent Parlement, aux lieu et place de Daniel D. McKenzie, écuier, qui a accepté un office rétribué sous la Couronne, Alexander Ross, de la cité de Sydney, courtier, a été rapporté dûment élu, tel qu'il appert par le retour du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A THOMAS B. FLINT, écuier, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa. Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Aylesworth,

Résolu, que MM. Lemieux, Macdonald (Pictou), Lancaster, Aylesworth, Lennox, Stockton et Emmerson forment le comité auquel ont été renvoyés le bill (No 8) modifiant de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903, et le bill (No 17) modifiant de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de M. W. H. Hay, sur l'Institut impérial. (Document de la session No 68.)

Ordonné, que M. Campbell ait la permission de présenter un bill (No 69) concernant certains brevets de Henry Edmunds.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. McCarthy (Simcoe) ait la permission de présenter un bill (No 70) concernant la Compagnie Anglo-Canadienne de prêts et placements (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 71) constituant en corporation la compagnie dite Calgary and Fernie Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Demers ait la permission de présenter un bill (No 72) constituant en corporation la compagnie dite Quebec, Montreal and Southern Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, rapports, documents, recommandations, enquêtes, correspondance et toutes autres comunications concernant la nomination et la destitution de M. Alexander Darrock de la charge de percepteur des douanes à Saint-Thomas, Ont. (Document de la session No 69.)

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Templeman,

Ordonné, que le bill A (No 67) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Templeman,

Ordonné, que le bill B (No 68) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la Preuve en Canada, 1893", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Roche (Marquette) propose, en amendement, secondé par M. Schaffner, que tous les mots après "Que" dans la dite motion soient retranchés et remplacés par les suivants:—"les terres publiques du Canada situées dans les provinces et les Territoires à l'ouest des grands lacs devraient être ouvertes à la colonisation aussi tôt que possible.

"Qu'à cette fin, toutes les compagnies de chemins de fer, corporations et particuliers ayant droit de choisir des terres gagnées par voie de subventions devraient être obligés de compléter leur sélection de ces terres dans le plus court délai possible et pas

plus tard que le 1er novembre 1906.

"Qu'en pourvoyant à la disposition des sections impaires non choisies et qui échapperont ainsi à ces réclamations de subventions, il devrait être prescrit qu'elles seront réservées pour le colon de bonne foi seulement et qu'elles seront protégées contre les tentatives d'exploitation par les spéculateurs.

"Que le gouvernement devrait prendre les mesures administratives nécessaires et soumettre au Parlement les moyens législatifs qui seront les plus propres à mettre com-

plètement à effet les termes de la présente résolution."

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 38) constituant en corporation la Temple Mutual Life Association.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 49) concernant la Banque Provinciale du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 50) concernant la Pacific Bank of Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 52) constituant en corporation la *United Empire Bank of Canada*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 54) constituant en corporation la Pacific Marine Underwriters (Limited).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 51) concernant un brevet d'invention de Henry Luther Houk.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 53) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie Crawford et de Sainte-Marie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat ajourné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides, et sur l'amendement à icelle.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Greenway, secondé par M. Belcourt.

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Travaux publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905. (Document de la session No 19.)

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge en chef Falconbridge et de Son Honneur le juge Street, deux des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections fédérales contestées, un certificat et un rapport concernant la pétition d'élection pour le district électoral de Grey-Nord, lesquels sont lus comme suit, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de la Chambre :—

ELECTION CONTESTEE DE GREY-NORD.

Dans la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de la division nord du comté de Grey, tenue le 27e jour d'octobre et le 3e jour de novembre 1904.

Entre

JOHN AGAR,

Pétitionnaire;

et

WILLIAM P. TELFORD,

Répondant.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, deux des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élections en vertu du dit acte, certifions par les présentes :—

1. Que, jeudi, le 4e jour de janvier 1906, nous avons tenu à Osgoode-Hall, dans la cité de Toronto, une cour pour l'instruction de la pétition concernant l'élection ci-dessus

nommée.

2. Qu'à la dite instruction nous avons trouvé et décidé que le dit William P. Telford avait été régulièrement élu comme député du dit district électoral, et nous avons

en conséquence débouté la dite pétition.

3. Nous certifions, de plus, et nous faisons rapport que lors de l'instruction de la dite pétition, il n'a pas été prouvé devant nous que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées à la dite élection par ou à la connaissance ou avec le consentement d'aucun des candidats à la dite élection.

4. Des accusations de manœuvres frauduleuses sont faites dans la dite pétition, mais aucune preuve n'en a été faite, et, en conséquence, nous ne pouvons dire s'il y a ou non raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans une grande mesure à l'élection susdite.

5. Lors de la dite instruction, l'avocat du répondant n'a pas demandé de dépens et la pétition est en conséquence déboutée sans frais.

Témoin, notre sceing, ce 15 janvier 1906.

W. G. FALCONBRIDGE, J.C.B.R. WM. P. R. STREET, J.D.B.R.

I Holoman a politicon do la Standard

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

gird de Toronto; est de Charles W. Helber et autres, de Port Ar hur et autres l'aux

et statre, d'aumes lieux; et la rétision le llobe Ballott et autres entrivat a ets concestions de coloré de El aligne som se la Youvelle Erosse.

Lundi, 2 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Ross (Yale-Caribou),—la pétition de E. L. Drewry et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba, et de la cité de Victoria, Colombie-Britannique.

Par M. Bole,—la pétition de la Standard Trust Company.

Par M. Delisle,—la pétition de Robert Bickerdike et autres, de la ville de Summerlea et de la cité de Montréal.

Par M. Roche (Halifax),—la pétition de John Hargraves et autres, de Halifax, et autres, d'autres lieux; et la pétition de John Elliott et autres, cultivateurs et jardiniers-maraîchers, du comté de Halifax, tous de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Maclean (York),—la pétition de John Wranless et autres, de Davenport-

Road, et autres, d'autres lieux, tous de Toronto, Ontario.

Par M. Adamson,—la pétition de la Lake of the Woods Milling Company (à res-

ponsabilité limitée), et de la Keewatin Flour Mills Company (Limited).

Par M. Clarke,—la pétition de Frank Market et autres, de North-Woodslee et autres lieux; et la pétition de Frank Jessop et autres, tous du comté de Essex, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora; pour un acte l'autorisant à tracer, construire et exploiter certains embranchements au prolongement de sa ligne, et prolongeant le délai fixé pour sa construction.

Du chemin de fer d'Ontario Central; pour un acte prolongeant le délai fixé pour

l'achèvement de ses entreprises.

De la Compagnie du chemin de fer de la Grande Vallée; pour un acte l'autorisant à construire sa ligne ferrée entre Brantford et Woodstock, Ontario, et à d'autres fins.

De Edwin Van Norman Tillson et autres, d'Ontario; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Erié, London et Tilsonburg.

De la Compagnie de fidéicommis l'Empire; pour un acte l'autorisant à faire affaires en Canada et ailleurs.

De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario; pour un acte modifiant l'article 1 du chapitre 85 de l'Acte de 1904, et à d'autres fins.

De la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation d'Alberton; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes ferrées et embranchements et à d'autres fins.

De John Patterson et autres, de la cité de Hamilton, Ont.; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Hamilton, Waterloo et Guelph.

De Muriel Violet Spencer, de Kingston, Ont.; pour un acte de divorce avec Alexander Herbert Spencer, son mari.

De Eileen Mary Mackintosh, de Québec; pour un acte de divorce avec Charles St.

Lawrence Mackintosh, son mari.

De William G. Bald et autres, de Sainte-Catherine; de James H. Harris et autres, de Toronto; de Edgar C. Jennings et autres, de Kingsville et autres lieux; de Richard Thornton et autres, de Huntsville et autres lieux; de W. H. Hopper et autres, de Cobourg; de Paul Malder et autres, de Roseville; de George E. Grove et autres, de la cité de Toronto; et de Charles W. Hedley et autres, de Port-Arthur et autres lieux,

tous de l'Ontario; de Albert McLaren et autres, de Buckingham, Québec; du révérend D. MacDonald et autres, de Strathlorne et autres lieux; de James Hazelton et autres, de Digby; et de A. E. Andrew et autres, de Bayfield et autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse; de W. J. Peterman et autres, de Benvoulin, British Columbia; et de R. M. Shaw et autres, de Minnedosa, Manitoba; demandant qu'il soit passé une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Ordonné, que M. Ross (Yale-Caribou) ait la permission de présenter un bill (No 73) concernant la compagnie dite The Boundary, Kamloops and Cariboo Central Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—

1. Copie de tous contrats passés depuis le 30 juin 1902 par le gouvernement et (a) la Eastern Railway Supply Company, (b) la New-Brunswick Petroleum Company, (c) la Sherwin-Williams Paint Company, et (d) la Maritime Wire Fencing Company pour fournitures à aucun des chemins de fer de l'Etat.

2. Copie des soumissions sur lesquelles ces contrats ont été basés, et de toutes sou-

missions présentées par d'autres personnes pour ces contrats.

3. Copie de toutes correspondance et communications du département des Chemins de fer et de ses officiers avec les divers soumissionnaires et les entrepreneurs concernant les dites soumissions ou contrats ou approvisionnements, et de toutes correspondance et communications entre le département et ses officiers et entre les dits officiers au sujet des dites soumissions, contrats ou approvisionnements.

4. Copie de toutes annonces, états, comptes, papiers et pièces justificatives concernant les dits contrats ou approvisionnements ou leur paiement. (Document de la ses-

sion No 70.)

Alexander C. Ross, écr, député du district électoral de Cap-Breton-Nord et Victoria, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 74) concernant

le havre de Sydney-Nord, dans la Nouvelle-Ecosse.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 57) concernant la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 60) constituant en corporation la compagnie dite Inter-Ocean Fire Insurance Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 63) constituant en corporation la compagnie dite National Fire Insurance Company of Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 65) concernant la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et

du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 59) constituant en corporation la Women's Art Association of Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Martin (Queen, I.P.-E.), secondé par M. Roche (Marquette), Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous arrêtés du conseil ou autres autorisations pour l'exploration d'un chemin de fer d'embranchement entre la ligne-mère du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard et le pont Stanley; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs, mémoires, correspondance, télégrammes et autres documents à ce sujet, y compris les demandes d'indemnité formulées par Austin J. MacNeil et autres pour dommages causés à leurs propriétés par suite de ces explorations.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Bergeron.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant (a) quelles quantités de poissons de différentes espèces, et lesquelles, ont été déclarées en douane pour l'exportation aux ports respectifs de Port-Arthur, Fort-William, Sault Sainte-Marie, Ile Manitouline et à tous les ports de la Baie Georgienne au cours des années fiscales de 1890 à 1905, inclusivement; (b) la valeur des produits ainsi déclarés; (c) le montant des droits payés sur ces produits; et (d) le ou les pays où ces produits ont été exportés.

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie (a) de tous plans indiquant les propositions faites par tout chemin de fer ou autre corporation, ou toute personne ou association de personnes au sujet de l'expropriation de l'île Whitefish, dans la rivière Sainte-Marie, Ontario, ou de parties de cette île, et des terres submergées ou des eaux qui l'entourent; (b) de toute correspondance entre le gouvernement fédéral et les autorités d'Ontario ou d'aucun département du gouvernement d'Ontario, et avec toute autre personne, maison d'affaires ou corporation à ce sujet, et de tous rapports ou décisions au sujet des dites propositions; (c) et de tous rapports de la commission internationale des routes fluviales et de toute correspondance échangée avec elle concernant la construction, l'entretien ou la modification des barrages, forces hydrauliques et autres travaux ou constructions dans la rivière Sainte-Marie.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lefurgey, secondé par M. Roche (Marquette),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes ou autre correspondance échangés entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard ou quelqu'un de ses membres et le gouvernement fédéral ou l'un de ses départements ou officier au sujet de la propriété et du contrôle des pêcheries et de toutes propositions faîtes par les autorités fédérales à quelque membre du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard de prendre entièrement à leur charge les pêcheries d'huîtres et autres en attendant que cette question soit réglée.

2 avril

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre les commissaires des pilotes, le secrétaire du bureau des commissaires des pilotes ou quelqu'un des fonctionnaires de ce bureau, à Sydney, Cap-Breton, et le ministère de la Marine et des Pêcheries, ou quelqu'un des fonctionnaires de ce ministère, et de tous arrêtés du conseil, règlements, mémoires, livres, documents et papiers indiquant (1) le montant versé chaque année au fonds de retraite des pilotes, du 31 décembre 1896 au 31 décembre 1905, respectivement; (2) le montant versé au fonds de secours des veuves et orphelins des pilotes, du 31 décembre 1896 au 31 décembre 1905, respectivement; (3) l'emploi qui a été fait de ces fonds chaque année durant la période ci-dessus mentionnée; le montant en caisse le 31 décembre 1905 et l'intérêt qu'il porte; où il est déposé; la garantie sur laquelle il repose pour le bénéfice des veuves et des orphélins des pilotes; (4) le montant en caisse de ces fonds respectifs à la date du 31 décembre 1896. Aussi, toute autre correspondance (s'il en existe) sur ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Borden (Carleton) secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports et communications du surintendant des assurances au gouvernement ou au ministre des Finances en 1903, 1904 et 1905 au sujet de l'opportunit- ou de l'urgence de modifier de nouveau l'Acte des Assurances ou concernant les défectuosités du dit acte.

Sur motion de M. Bennett, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de tous contrats (s'il en est) concernant le phare du lac Cecebe, sur la rivière Maganetawan, district de Parry-Sound, et de toutes listes de paie des hommes employés par le département de la Marine et des Pêcheries à la construction du dit phare.

Sur motion de M. McLean (Queen, I.P.-E.), secondé par M. Roche (Marquette), Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de l'arrêté du conseil nommant M. W. A. Weeks pour faire une enquête sur certaines affaires en litige au sujet de terrains expropriés par le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et de certaines autres matières se rapportant à ce chemin de fer. Aussi, copie de la preuve et du rapport du dit M. Weeks sur cette affaire.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Fowler,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, annonces, soumissions, pièces justificatives de paiements, rapports sur les progrès des travaux, et de tous autres papiers concernant les améliorations à l'entrée est du havre de Toronto, depuis le 1er juillet 1904.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Fowler,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, annonces, soumissions, pièces justificatives de paiements, rapports sur les progrès des travaux, et de tous autrec papiers concernant le prolongement du brise-lames, havre de Toronto, depuis le 1er juillet 1904.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Macpherson,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et toute personne de Lethbridge au sujet de la grève des mineurs de Lethbridge et de l'intervention de la police à cheval en cette affaire.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Verville, secondé par M. Grant,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance du gouvernement impérial au sujet de la pétition envoyée par des imprimeurs anglais se plaignant d'avoir été amenés en ce pays sous de fausses représentations quant aux conditions existantes de la main-d'œuvre en Canada, et de tous papiers à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Elson, secondé par M. Alcorn,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, mémoires ou autres documents entre le département des Postes ou aucun de ses officiers et toutes personne ou personnes concernant le transfert du bureau de poste de Thorndale, Ont., de la maison d'affaires de M. S. Duffins à la maison d'affaires de M. J. Falconer.

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Aylesworth,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill (No 7) modifiant l'Acte concernant les Certificats des capitaines et seconds de navires, soit rescindé, et le dit bill soit référé à un comité spécial composé de MM. Bennett, Bickerdike, Brodeur, Clarke, Fitzpatrick, Lancaster, Lefurgey, Macdonell, Macpherson, McCarthy (Simcoe), McLean (Lunenburg), Pardee et Stockton, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre et d'envoyer quérir personnes et papiers.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 3 avril 1906.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :-Par M. German,—la pétition de Donald McGillivray et autres, de Port-Colborne et Thorold, Ontario.

Par M. Calvert,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte Catherine et Toronto.

Par M. Broder,—la pétition de P. Reith et autres, de North-Pelham, Ontario.

M. Grant, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les conditions

imposées par le règlement ont été remplies dans chaque cas.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et d'Omineca; pour des amendements à sa charte.

De la Compagnie de tramway, d'éclairage et de force de Rio de Janeiro (limitée); pour un acte l'autorisant à émettre à ses actionnaires des certificats d'actions au porteur en la forme usuelle.

De Joseph Wesley St. John et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance sur la vie dite Sterling.

De Thomas Crawford et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance sur la vie l'Internationale.

De D. B. Hanna et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie Canadienne de pont du Minnesota.

De la Compagnie électrique consolidée du Mexique (limitée); pour un acte l'autorisant à acquérir des lignes ferrées, etc., en dehors du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest; pour prolonger le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario Central; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation d'Alberta; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne et de ses embranchements.

De Chester Burnell Duryea; pour un acte ratifiant la validité de certain brevet. De Nettle M. Bulmer; pour un acte de divorce avec William Edgar Bulmer, son mari.

De Mary Emmeline Preston; pour un acte de divorce avec Francis Preston, son mari.

De William Edgar Ogden; pour un acte de divorce avec Jessie Ruth Hodson, sa femme.

De George William Hadley; pour un acte de divorce avec Isabella Clarke Hadley, sa femme.

De Minnie Florence Irvine; pour un acte de divorce avec James Irvine, son mari. De Eileen Mary Mackintosh; pour un acte de divorce avec Charles St. Lawrence Mackintosh, son mari.

De Muriel Violet Spencer; pour un acte de divorce avec Alexander Herbert Spen-

cer, son mari.

De Frank W. Morse et autres: pour une charte sous le nom de Compagnie d'embranchements du Grand-Tronc-Pacifique.

De la Compagnie d'éclairage et de force du Mexique (limitée); pour un acte l'autorisant à émettre à ses actionnaires des certificats d'actions au porteur en la forme ordinaire, etc.

De la Compagnie de téléphone Bell du Canada; pour un acte l'autorisant à aug-

menter son capital-actions.

De la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton; pour un acte l'autorisant à construire un certain prolongement de l'embranchement de sa ligne sur La-

combe.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Révillon, frères (limitée); pour un acte augmentant les pouvoirs accordés pour lettres patentes à la dite compagnie, et il constate que l'avis est suffisant pour couvrir toutes les fins de la demande, sauf les suivantes : achat et disposition de droits de chasse, émission d'obligations et débentures à être garanties par son actif, et expropriation des propriétés nécessaires à la compagnie pour ses affaires.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la

Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération le bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en

faire rapport avec des amendements, savoir :-

Bill (No 19) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-

Bill (No 24) concernant la compagnie dite The Campbellford, Lake Ontario and

Western Railway Company;

Bill (No 26) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario.

Bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo; Bill (No 29) concernant la Vancouver and Lulu Island Railway Company; et

Bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de Koutenay et Arrowhead.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le nom de M. Bergeron soit substitué à celui de M. Lefurgey sur la liste du comité spécial sur le bill (No 7) concernant les Certificats de capitaines et seconds de navires.

Ordonné, que M. Crawford ait la permission de présenter un bill (No 75) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre

Ordonné, que M. McCool ait la permission de présenter un bill (No 76) concernant Revillon, frères (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. McCarchy (Calgary) ait la permission de présenter un bill (No 77) concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Roche (Marquette) ait la permission de présenter un bill (No 78) concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 79) concernant un certain brevet de Chester Burnell Duryea.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. McCarthy (Simcoe) ait la permission de présenter un bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Omenica.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Bureau ait la permission de présenter un bill (No 81) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Alcorn ait la permission de présenter un bill (No 82) concernant les compagnies de messageries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 12) concernant le dimanche. Le bill est, en conséquence lu la seconde fois et renvoyé à un comité spécial dont les membres seront nommés plus tard par la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée vendredi, le 30 mars dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides,—et sur l'amendement à icelle:—Que tous les mots après "Que", dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"les terres publiques du Canada situées dans les provinces et les Territoires à l'ouest des grands lacs devraient être ouvertes à la colonisation aussi tôt que possible.

"Qu'à cette fin, toutes les compagnies de chemins de fer, corporation et particuliers ayant droit de choisir des terres gagnées par voie de subventions devraient être obligés de compléter leur sélection de ces terres dans le plus court délai possible et pas

plus tard que le 1er novembre 1906.

"Qu'en pourvoyant à la disposition des sections impaires non choisies et qui échapperont ainsi à ces réclamations de subventions, il devrait être prescrit qu'elles seront réservées pour le colon de bonne foi seulement et qu'elles seront protégées contre les tentatives d'exploration par les spéculateurs.

"Que le gouvernement devrait prendre les mesures administratives nécessaires et soumettre au Parlement les moyens législatifs qui seront les plus propres à mettre com-

plètement à effet les termes de la présente résolution."

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour:

Messieurs

Alcorn, Ames, Armstrong, Cockshutt, Crocket,

Lake, Lalor, Lancaster,

Pringle, Reid (Grenville), Roche (Marquette),

Avery,	Daniel,	Lefurgey,	Schaffner,
Barker,	Elson,	Lennox,	Sproule,
Barr,	Foster,	Léonard,	Staples,
Bennett,	Fowler,	Lewis,	Stockton,
Blain.	Ganong,	Macdonell,	Tisdale,
Bland,	Gunn,	McCarthy (Calgary),	Verville,
Borden (Carleton),	Haggart,	McLean.	Walsh,
Bourassa,	Henderson,	(Queen, I.PE.)	Wilmot,
Brabazon,	Herron,	Monk,	Wilson
Bristol,	Hughes (Victoria),	Morin,	(Lennox et Add.),
Broder,	Ingram,	Paquet,	Wright
Chisholm (Huron), Clements,	Jackson (Elgin),	Perley,	(Muskoka).—58.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,	Dubeau,	Laurier (sir Wilfrid)	, Piché,
Archambault	Dugas.	Laurier	Pickup,
Aylesworth,	Dyment,	(L'Assomption),	Power,
Bickerdike,	Emmerson,	Lavergne	Proulx,
Beauparlant,	Ethier,	(Drum. et Arth.),	Ratz,
Belcourt,	Finlay,	Law,	Reid (Ristigouche).
Black,	Finlayson,	LeBlanc,	Rivet.
Bole,	Fisher.	Lemieux,	Ross (Cap-Breton),
Borden	Fitzpatrick,	Logan,	Ross (Rimouski),
(sir Frederick),	Gauvreau,	Lovell,	Ross (Yale-Cariboo).
Bourbonnais,	Geoffrion,	Macdonald,	Rousseau,
Brodeur,	Gervais,	Maclean (Lunenburg)	
Bruneau,	Girard,	Macpherson,	Schell (Glengarry),
Bureau,	Gladu,	McColl,	Schell (Oxford),
Caldwell,	Gordon,	McCool,	Sinclair,
Campbell,	Grant,	McCraney,	Sloan,
Carney,	Greenway,	McIntyre,	Smith (Nanaïmo),
Carvell,	Harty,	McKenzie,	Smith (Oxford),
Cash,	Hughes	McLennan,	Stewart,
Chisholm	(King, I.PE.),	Marcile (Bagot),	Talbot (Bellechasse),
(Antigonish),	Hunt,	Marcil	Telford,
Clarke,	Jackson (Selkirk),	(Bonaventure),	Templeman,
Conmee.	Johnston,	Martin (Wellington),	Tobin,
Crawford,	Knowles,	Meigs,	Turgeon,
Cyr,	Lachance,	Miller,	Turriff,
Delisle,	Lanctot.	Oliver,	Watson,
Demers,	Lapointe,	Pardee,	Wilson (Russell),
Derbyshire,	Laurence,	Paterson,	Wright (Renfrew),
Desjardins,	A PANCET AND A SECOND	Parent,	Zimmerman.—111.
Devlin,	Kennedy,	h multimosth at A ta	and the local and the same

Ainsi, elle est résolue dans la négative. Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-neuf mille sept cent dix-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Rentes, \$146,405; instruments aratoires, outils, etc., \$8,307; graines de semence, \$1,689; bestiaux, \$20.867; provisions, etc., \$109,244; habillements—distribution triennale, \$5,237; écoles, \$221,795; arpentages,

\$11,000; Sioux, \$4,514; moulins à farine, \$625; dépenses générales, \$130,036, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-huit mille deux cent trentesept dollars soit accordée à Sa Majesté pour sauvages-Colombie-Britannique:-Appointements, \$18,060; secours, \$6,000; graines de semence, \$750; soins de médecins et médicaments, \$15,000; externats, \$8,550; écoles d'industrie et pensionnats, \$62,500; frais de voyages, \$4,950; dépenses de bureau et frais divers, \$7,927.50; arpentages et commission des réserves, \$2,500 ; bateau à vapeur pour l'agence de la côte nordouest et frais de service de ce bateau, \$12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907. Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mercredi, 4 avril 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix-huit minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 4 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau.:-Par M. Macpherson,—la pétition de William Henry Hamilton et autres, de la cité de Fort-William et autres lieux d'Ontario.

Par M. Broder,—la pétition de Thomas Hamilton et autres, de Chesterville et

autres lieux d'Ontario.

Par M. Taylor,—la pétition du conseil municipal de Front of Leeds et Lansdowne. Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-De E. L. Drewry et autres, de Winnipeg, Manitoba, et de Victoria, C.A.; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Ashcroft, Bakerville et Fort-George.

De la Compagnie de fidéicommis dite Standard; pour un acte l'autorisant à faire

des affaires dans les diverses provinces du Canada et ailleurs.

De Robert Bickerdike et autres, de Summerlea et de Montréal; pour une charte

sous le nom de Lloyds Canadiens (limité).

De la Compagnie dite Lake of the Woods Milling Company (Limited) et de la Keewatin Flour Mills Company (Limited); pour un acte ratifiant un certain arrangement passé par ces compagnies en date du 28 mars 1906, concernant l'acquisition du capital social de la dernière et l'émission d'obligations à cet effet.

De John Elliott et autres, fermiers et maraîchers du comté de Halifax, N.-E.: demandant l'imposition d'un droit spécifique sur certains légumes et fruits importés en

Canada.

De Frank Jessep et autres, du comté d'Essex, Ont.; demandant l'imposition d'un

droit sur le maïs.

De Frank Markert et autres, de North-Woodslee et autres lieux; et de John Wanless et autres, de Davenport-Road et autres lieux dans Toronto, tous de l'Ontario; et de John Hargraves et autres, de Halifax et autres lieux, Nouvelle-Ecosse; demandant qu'il soit passé une mesure pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 83) modi-

fiant l'Acte concernant les Juges des cours provinciales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,-Etat indiquant nos exportations en Allemagne, chaque année de 1896 à 1905 inclusivement, des articles suivants : blé, farine, avoine, bacon, jambons, beurre, fromage et pommes. (Document de la session No 71.)

M. Fitzpatrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 juillet 1905,-Copie de toute correspondance, documents, ordres et papiers concernant la déviation projetée du tracé de chemin de fer de la Baie de James à l'ouest du lac Simcoe, du plan du tracé primitif de la ligne communiqué au département des Chemins de fer et de la correspondance et des papiers à ce sujet. (Document de la session No 72.)

M. Hughes (King, I.P.-E.), propose, secondé par M. Bureau,—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi Edouard VII, demandant qu'il plaise à Sa Gracieuse Majesté de faire soumettre une mesure au Parlement impérial pour modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord à l'effet qu'aucune province du Canada n'ait jamais en aucun temps moins de représentants en Parlement qu'elle n'en avait à son entrée dans la confédération.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Turgeon, secondé par M. Bickerdike,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Rivet propose, secondé par M. Beauparlant, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, rapports et résolutions reçues par le gouvernement ou le département de la Marine et des Pêcheries, de la Chambre de Commerce et du Board of Trade de Montréal ou de toute corporation, ou particulier, concernant la réorganisation ou l'abolition de la Commission du havre de Montréal.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 19) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre; se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 24) concernant la compagnie dite The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur

reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 26) concernant la Compagnie du Pacifique de l'Ouest d'Ontario, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en consi-

dération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 29) concernant la Vancouver and Lulu Island Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 58) concernant la compagnie dite The Grand Trunk Railway Company.

Sur motion de M. McCarthy (Simcoe), secondé par M. McCool,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'heure consacrée aux bills privés en vertu de la règle 19 étant expirée, les bills et ordres publics sont appelés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 16) modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1898.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité spécial sur le bill (No 7) concernant les Certificats de capitaines et seconds de navires.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 48) modifiant l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit bill. Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures p.m., elle s'ajourne à demain.

the last transported by the de Nice of Michael California of the C

periodice in the following the March Balance, Out ; demandant of it soit passer that the

Jeudi, 5 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Macdonell,—la pétition de la Cyclone Woven Wire Fence Company.

Par M. Stewart,—la pétition de la *Toledo Glass Company*, de la cité de Toledo, Ohio, Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Dyment,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de l'Algoma Cen-

tral et de la Baie d'Hudson.
Par M. McKenzie,—la pétition de R. J. Watson et autres, de Burk's-Falls et Park-Hill, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De Donald McGillivray et autres, de Port-Colborne et Thorold, Ont.; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux autorisés par la charte de la Compagnie de force Erié et Ontario.

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et pour certains prolongements et à d'autres fins.

De P. Reith et autres, de North-Pelham, Ont.; demandant qu'il soit passé une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 46) concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire

rapport avec des amendements, savoir :-

Bill (No 23) constituent en corporation la compagnie dite Quebec Midland Railway Company;

Bill (No 31) concernant la compagnie dite The White Horse and Alsek Railway Company; et

Bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Ordonné, que M. McCarthy (Simcoe) ait la permission de présenter un bill (No 84) concernant la compagnie dite The Grand Trunk Pacific Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 85) à l'effet d'émanciper Jamieson Webster Lewis, membre de la bande des sauvages Moraves de la Thames, dans la province d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 avril 1906,—Copie de toute correspondance du gouvernement impérial au sujet de la

pétition envoyée par des imprimeurs anglais se plaignant d'avoir été amenés en ce pays sous de fausses représentations quant aux conditions existantes de la main-d'œuvre en Canada, et de tous papiers à ce sujet. (Document de la session No 73.)

139

M. Fitzpatrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, - Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 mars 1906,-

1. Copie du dernier état financier et du bilan de la Compagnie de pont et de che-

min de fer de Québec.

2. Listes des directeurs de la compagnie et de ses principaux officiers, ainsi que des actionnaires et le montant des actions possédées par chacun.

3. Etat des obligations de la compagnie qui ont été garanties par le gouvernement et qui ont été négociées ou données en nantissement.

4. Etat de tous deniers payés par le gouvernement à compte du capital ou de l'inté-

rêt. (Document de la session No 74.)

Aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 juillet 1905,-Copie de toute correspondance, documents, résolutions et autres papiers concernant les tentatives ou propositions tendant à autoriser le placement de fonds déposés en fidéicommis dans le Royaume-Uni en effets garantis par aucune province du Canada, et l'exécution des conditions nécessaires à cette fin. (Document de la session No 75.)

Et aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 mars 1906,-Etat

indiquant,-

1. Le montant dû actuellement au gouvernement fédéral par la Commission des chemins à barrières de Montréal (a) à compte du capital, (b) pour arrérages d'intérêts;

2. Les montants perçus à chaque barrière appartenant à la dite commission pen-

dant l'année civile 1905;

3. Les montants dépensés sur chaque section ou division de chemin sous le contrôle de la dite commission pendant la dite année 1905, et les contrats donnés pendant l'année, ainsi que le nom de l'entrepreneur, la date et le montant de chaque contrat, le coût de la pierre fournie et, dans chaque cas, si des soumissions pour ces contrats ont été demandées par voie des journaux ;

4. Les montants dépensés pendant la dite année à chaque barrière pour salaire des gardiens de jour et de nuit, et toutes autres dépenses encourues pour chaque barrière ;

5. La dette actuelle détaillée de la dite commission en dehors des obligations dues au gouvernement du Canada;

6. Les sommes, en détail, payées pendant l'année en dehors des salaires, entretien des chemins et loyer. (Document de la session No 76.)

M. Lewis propose, secondé par M. Armstrong, que la Chambre s'ajourne maintenant ;-Résolu dans la négative.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1906,—Copie de toute correspondance, recommandations, télégrammes ou pétition en la possession du gouvernement ou d'aucun département ou officier de département concernant la destitution de M. Joseph McCabe, comme maître de poste de Iona, I.P.-E., et la nomination de son successeur. (Document de la session No 77.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,—Copie des rapports du sous-ministre des Postes énonçant qu'il est nécessaire de nommer un autre commis de première classe et un autre commis de seconde classe pour les besoins du service dans le département, et demandant que le Parlement vote les crédits nécessaires

à cet effet. (Document de la session No 78.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1906,—Copic de toutes pétitions, lettres ou correspondance concernant le changement du site du bureau de poste au village French, I.P.-E. (Document de la session No 79.)

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1905,—Etat faisant connaître (1) le nombre d'employés permanents, hommes et femmes, respectivement, nommés dans le service intérieur du service civil à Ottawa depuis le 1er juillet 1896; (2) le nombre actuel des employés permanents, hommes et femmes, respectivement, dans le service intérieur à Ottawa; (3) le nombre de surnuméraires, hommes ou femmes, inscrits sur la feuille de paie du service intérieur à Ottawa pour janvier 1905; (4) le nombre de surnuméraires, hommes et femmes, nommés depuis le 1er juillet 1896; (5) le nombre d'ouvriers, journaliers ou autres travailleurs employés à Ottawa pendant le mois de janvier, en sus des employés permanents ou surnuméraires actuellement à l'emploi du gouvernement à Ottawa, avec indication du département où ils sont employés. (Document de la session No 63a.)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat faisant connaître les noms de tous les inspecteurs de homesteads actuellement employés dans les treize agences du Manitoba et du Nord-Ouest, et le nombre de jours que chaque inspecteur a été absent de ses devoirs réguliers entre le 1er juillet et le 31 décembre 1905, la cause de la dite absence et le montant des dépenses de chaque mois pendant cette période. (Document de la session No 81.)

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Lemieux,

Résolu, que le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche, soit référé à un comité spécial composé de MM. Ames, Daniel, Fitzpatrick, Geoffrion, Macdonald (Pictou), Macdonell, Miller, Piché, Pringle, Roche (Marquette), Sinclair et Smith (Nanaïmo), avec pouvoir au dit comité d'examiner le dit bill, d'assigner et entendre des témoins et de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 48) modifiant l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord. M. Sinclair propose, secondé par M. Hughes (Queen, I.P.-E.), que le bill soit

maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mercredi dernier, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous documents, correspondance, rapports et résolutions reçues par le gouvernement ou le département de la Marine et des Pêcheries, de la Chambre de Commerce et du Board of Trade de Montréal ou de toute corporation, ou particulier, concernant la réorganisation ou l'abolition de la Commission du havre de Montréal.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. McLean (Queen, I.P.-E.), secondé par M. Lefurgey, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports, télégrammes, évaluations et mémoires en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers concernant les dommages causés aux propriétés expropriées pour fins de chemin de fer sur la ligne construite entre Montague et Cardigan, I.P.-E. Aussi, liste des noms des commissaires ou évaluateurs. Aussi, état donnant toutes les évaluations faites, les noms des évaluateurs, les noms des réclamants et les montants accordés à chacun séparément. Aussi, liste des noms des particuliers qui ont accepté les montants accordés par les évaluateurs, et liste des particuliers dont les

estimations n'ont pas été acceptées par le gouvernement. Aussi, liste des personnes qui ont été payées ou qui ont accepté les montants accordés par les évaluateurs.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. Crocket,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, lettres, correspondance, rapports, mémoires et autres documents concernant la destitution de M. Patrick Walsh de la charge de maître de poste à East-Roman-Valley, comté de Guysboro, N.-E.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour sauvages—Territoire du Yukon:—Secours et soins de médecins, \$6,000; pour l'éducation des sauvages, \$3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais généraux:—J. A. Macrae, inspecteur des agences et réserves des sauvages, \$1,350; G. L. Chitty, inspecteur forestier, \$1,125; P. H. Bryce, médecin-inspecteur, partie de ses appointements, \$750; frais de voyages de ces fonctionnaires et service de commis, \$1,650; impressions et papeterie, service extérieur, etc., \$4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Vendredi, 6 avril 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 6 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :-Par M. Bureau,—la pétition des membres et adhérents de l'Eglise Saint-André. Trois-Rivières, Québec

Par M. Dubeau,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du

Par M. Borden (Carleton),—la pétition de Robert Eadie et autres, de Hintonburg, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De William Henry Hamilton et autres, de la cité de Fort-William et autres lieux, Ontario; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer Terminal et du pont de Fort-William et de Port-Arthur.

The Thomas Hamilton et autres, de Chesterville et autres lieux, Ontario; deman-

dant qu'il soit adopté une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Du conseil municipal de Leeds et Lansdowne, Ont.; demandant que le bill concernant l'observance du dimanche actuellement soumis au Parlement, devienne loi.

M. Macpherson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les conditions

imposées par le règlement ont été remplies dans chaque cas.

De Ernest B. Hermon et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Vancouver, de la Vallée du Fraser et du Sud.

De Hugh McDowell et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta-Nord.

De Thomas Llewellyn et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie de prêt et de fidéicommis de Winnipeg.

De Jérémie L. Décarie et autres ; pour une charte sous le nom d'Association Canadienne des arts.

De E. L. Drowry et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Ashcroft, Barkerville et Fort-George.

De la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan; pour un acte l'autorisant à émettre des actions-débentures.

De la Compagnie de force Erié-Ontario; pour un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de ses entreprises.

De la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex; pour un acte prolongeant

le délai fixé pour la construction de sa ligne, et lui permettant de changer son principal siège d'affaires.

De la Compagnie d'assurance Mutuelle contre l'incendie des comtés de Rimouski. Témiscouata et Kamouraska, Québec; pour un acte lui permettant de transiger des affaires dans tout le Canada, et de changer son nom.

De la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora; pour un acte lui per-

mettant de prolonger sa ligne ferrée.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de Robert Bickerdike et autres. pour une charte sous le nom de Compagnie des Lloyds Canadiens (à responsabilité limitée), dans le but de faire des affaires comme compagnie d'assurance maritime et d'assurance contre l'incendie en Canada, et il constate que les avis sont suffisants pour les fins d'assurance maritime seulement.

Ordonné, que M. Carvell ait la permission de présenter un bill (No 86) concernant la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 87) constituant en corporation la compagnie dite Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Ross (Rimouski) ait la permission de présenter un bill (No 88) concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre l'incendie des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, et à l'effet de changer son nom.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Ross (Yale-Caribou) ait la permission de présenter un bill (No 89) constituant en corporation la compagnie dite Ashcroft, Barkerville and Fort George Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Pardee ait la permission de présenter un bill (No 90) constituant en corporation la International Life Insurance Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Dyment ait la permission de présenter un bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite Minnesota-Canadian Bridge Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Clarke ait la permission de présenter un bill (No 92) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Clarke ait la permission de présenter un bill (No 93) constituant en corporation la compagnie dite Alberta Northern Railway and Coal Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 94) concernant la Compagnie de tramway, d'éclairage et de force de Rio-de-Janeiro (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 95) concernant la Compagnie Mexicaine d'éclairage et de force (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 96) concernant la compagnie dite *Mexican Consolidated Electric Company* (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie Mexicaine de tramway et d'électricité.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 97) modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'à compter de cette date jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, les jeudis, immédiatement après les questions.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi, le 11 courant, elle restera ajournée jusqu'au mardi, 17 courant.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1905,—Etat faisant connaître (1) le nombre d'employés permanents, hommes et femmes, respectivement, nommés dans le service intérieur du service civil à Ottawa, depuis le 1er juillet 1896; (2) le nombre actuel des employés permanents, hommes et femmes, respectivement, dans le service intérieur à Ottawa; (3) le nombre de surnuméraires, hommes ou femmes, inscrits sur la feuille de paie du service intérieur à Ottawa pour janvier 1905; (4) le nombre de surnuméraires, hommes et femmes, nommés depuis le 1er juillet 1896; (5) le nombre d'ouvriers, journaliers ou autres travailleurs employés à Ottawa pendant le mois de janvier, en sus des employés permanents ou surnuméraires actuellement à l'emploi du gouvernement à Ottawa, avec indication du département où ils sont employés. (Document de la session No 63b.)

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 2 avril 1906,—Copie de l'arrêté du conseil nommant M. W. A. Weeks pour faire une enquête sur certaines affaires en litige au sujet de terrains expropriés par le chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard, et de certaines autres matières se rapportant à ce chemin de fer. Aussi, copie de la preuve et du rapport du dit M. Weeks sur cette affaire. (Document de la session No 82.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou membres et la Commission de construction du Transcontinental au sujet de l'étude ou du tracé de la route du chemin de fer Transcontinental dans la province du Nouveau-Brunswick. (Document de la session No 83.)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Copie de toutes formules de demandes employées depuis 1890 pour inscriptions de homesteads. (Document de la session No 84.)

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 2 avril 1906,—Copie de toute

correspondance échangée entre le gouvernement et toute personne de Lethbridge au sujet de la grève des mineurs de Lethbridge et de l'intervention de la police à cheval en cette affaire. (Document de la session No 80.)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Etat indiquant les quais transférés au département de la Marine et des Pêcheries depuis 1896. (Document de la session No 85.)

M. Fitzpatrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre. Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1906, Etat (a) spécifiant les diverses lois dans le Royaume-Uni et dans les diverses dépendances et colonies de l'Empire au sujet de la naturalisation des aubains; (b) définissant l'effet de la naturalisation effectuée dans la Grande-Bretagne et dans les diverses colonies ou dépendances, respectivement, lorsque la personne ainsi naturalisée réside par la suite dans une autre partie de l'Empire; (c) indiquant les tentatives faites dans le passé par le gouvernement du Royaume-Uni ou d'une colonie ou dépendance quelconque, ou par aucun corps ou association dans le but d'obtenir l'uniformité dans les lois de naturalisation dans tout l'Empire. (Document de la session No 86.)

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 11) concernant l'Usure.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Templeman,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A (No 67) du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la

Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en consi-

dération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill B (No 68) du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la Preuve en Canada, 1893".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides. Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 29) concernant la Vancouver and Lulu Island Railway Company.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Macpherson,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 46) concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié, et après avoir siégé ainsi quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'er. faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 23) constituant en corporation la compagnie dite Quebec Midland Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son conceurs.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 31) concernant la compagnie dite The White Horse and Alsek Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour d'libérer sur le bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la econde lecture du bill (No 61) contituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Telegraph Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 71) constituant en corporation la compagnie dite Calgary and Fernie Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 72) constituant en corporation la compagnie dite Quebec, Montreal and Southern Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au gomité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 73) concernant la compagnie dite Boundary, Kamloops and Cariboo Central Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 75) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 77) concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 78) concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Oménica.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 70) concernant la Compagnie de prêt et placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 69) concernant certains brevets de Henry Edmunds.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 76) concernant la maison Revillon, Brothers (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 79) concernant certain brevet de Chester Burnell Duryea.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 81) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Subsides;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Samedi, 7 avril 7906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante-cinq minutes, samedi matin, elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 9 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Smith (Oxford),—la pétition de Wilson T. Gunn et autres, de Embro, Ontarie

Par M. Clarke,—la pétition de Ezra H. Fear et autres, de Armstrong, Ontario.

Par M. Maclean (Lunenburg),—la pétition de la Royal Bank of Canada.

Par M. Calvert,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Thorold au lac Erié.

Par M. Barr,—la pétition de l'Eglise Méthodiste d'Orangeville, comté de Dufferin et autres de l'Ontario.

Par M. Bristol,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. Barker,—la pétition du révérend Canon Henderson, de Hamilton, Ontario.

Par M. Guthrie,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton; et la pétition de E. B. Stevenson et autres, de Ponsonby et autres lieux, Ontario.

Par M. Ward,—la pétition de la congrégation Baptiste de Port-Hope et des environs, Ontario.

Par M. Gunn,—la pétition du révérend R. Corcoran et autres, de Seaforth et autres lieux, Ontario.

Par M. Templeman,—la pétition de E. Amos et autres, de la Colombie-Britannique et Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—
De la Cyclone Woven Wire Fence Company (Limited); pour un acte prolongeant
la durée de certain brevet.

De la Compagnie de verre de Toledo, E.-U.A.; pour un acte ratifiant la validité de certain brevet.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma et de la Baie d'Hudson; pour un acte l'autorisant à faire des arrangements avec certains autres chemins de fer pour leur acquisition, etc.

De H. J. Watson et autres, de Burk's-Falls et Parkhill, Ont.; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Burk's-Falls et de la Rivière-du-Francais.

Du chemin de fer Grand Nord du Canada; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de certaines parties incomplètes de sa ligne.

Des membres et des adhérants de l'Eglise Saint-Thomas, Trois-Rivières, Québec ; demandant que le bill du dimanche devienne loi.

De Robert Eadie et autres, de Hintonburg, Ont.; demandant qu'il soit adopté une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

M. Daniel, du comité spécial, auquel a été référé le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à employer un sténographe.

Sur motion de M. Daniel, secondé par M. Miller,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité auquel a été référé le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche.

M. McKenzie, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre

le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité recommande que 20,000 exemplaires de la preuve faite par M. J. A. Ruddick, commissaire d'industrie laitière, devant ce comité pendant la présente session, soient imprimés sans délai, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour être distribués comme suit, savoir : 16,900 exemplaires aux membres du Parlement ; 3,000 au département de l'Agriculture, et 100 exemplaires pour l'usage du comité.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que l'ordre référant le bill (No 81) concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell au comité des Bills Privés soit rescindé et que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer. Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Northrup ait la permission de présenter un bill (No 98) concernant le chemin de fer Central d'Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. German ait la permission de présenter un bill (No 99) concernant la Compagnie de pont et de force motrice Mather.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Turriff ait la permission de présenter un bill (No 100) concernant la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation d'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 101) modifiant l'Acte de la marque des fruits.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie d'une lettre adressée à S. G. Corry, écr, architecte, l'informant qu'en vertu d'un arrêté du conseil une commission lui sera adressée conjointement avec M. Hutchison, architecte, de Montréal, pour faire une enquête et un rapport sur un accident survenu dans la matinée du 5 courant et qui a produit l'effondrement d'une partie de la tour comprise dans la construction de l'allonge du bloc Ouest. Les plans et devis de la dite construction sont annexés à la dite lettre. (Document de la session No 87.)

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1905,—Copie de toute

correspondance, écrits, dossiers, documents, mémoires ou renseignements, manuscrits ou imprimés en la possession ou sous le contrôle du département des Postes concernant la création d'un service de distribution rurale en Canada ou la manière d'établir ou administrer un semblable service, et son coût probable. Aussi, tous renseignements que le département possède sur l'opération d'un service semblable aux Etats-Unis ou ailleurs et son coût annuel et autres détails. (Document de la session No 88.)

Aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 2 avril 1906,-Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, mémoires ou autres documents entre le département des Postes ou aucun de ses officiers et toutes personne ou personnes concernant le transfert du bureau de poste de Thorndale, Ont., de la maison d'affaires de M. S. Duffins à la maison d'affaires de M. J. Falconer. (Document de la session No 89.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 juillet 1905,—Copie de toute correspondance, documents, ordres et papiers concernant la destitution de James Power, ci-devant maître de poste à Wheatley-River, I.P.-E., et la nomination de son successeur. Aussi, copie de toute correspondance et pétition au sujet de la réinstallation du dit James Power . (Document de la session No 77a.)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1906,—Etat indiquant toutes les terres boisées vendues ou louées par le département de l'Intérieur après la date des ventes ou locations comprises dans le document de la session No 39, déposé sur la Table de la Chambre le 12 mars 1906, la description et la superficie de chaque lot, les demandes faites pour ces lots, la publication de l'annonce pour vente ou soumission, les soumissions reçues, le montant mentionné dans chaque soumission, les soumissions acceptées et les nom et domicile de la personne ou de la compagnie à qui chaque lot a été vendu ou loué. (Document de la session No 90.)

Aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,-Etat don nant,-1. Le nombre des colons qui ont pris des inscriptions pour homesteads dans les régions maintenant comprise dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, chaque année depuis 1896 jusqu'au 31 décembre 1905 ; 2. La nationalité des susdits colons suivant la classification suivante : (a) Amérique Britannique du Nord; (b) Grande-Bretagne et Irlande; (c) Etats-Unis; (d) France, Belgique et Suisse; (e) Allemagne, Hollande, Norvège, Suède, Danemark et Islande; (f) tous autres pays d'Europe; (g) toutes autres nationalités; (h) personnes ayant déjà pris une inscription. (Document de la session No 91.)

Et aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,-Etat faisant connaître le nom et le domicile de chaque personne ou compagnie ayant un bail de pâturage exclusif accordé pour une période de plus de trois ans par le département de l'Intérieur sur des terres dans l'Alberta ou Saskatchewan, indiquant dans chaque cas. (a) la situation, les limites et la superficie de chaque étendue de terre ainsi louée. (b) la date de l'émission et de l'expiration du dit bail, (c) le loyer annuel spécifié dans le bail, et (d) le montant de loyer en souffrance dans chaque cas. (Document de la session No 92.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 84) concernant la compagnie dite The Grand Trunk Pacific Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Hughes (Victoria), secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Etat indiquant les progrès faits et les sommes dépensées de temps à autre pour la construction du canal de la Trent, les dates des divers contrats donnés, les dates de la terminaison des travaux, les noms des entrepreneurs, les montants payés à titre d'" extras" et les causes de ces "extrats".

Sur motion de M. Worthington, secondé par M. Ames,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous contrats passés entre la Compagnie de carabines Ross et le gouvernement ou le département de la Milice pour la fourniture de carabines, munitions ou autres articles, et de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports, documents et papiers concernant ces contrats ou l'objet de ces contrats, ou les opérations de la compagnie ou ses transactions avec le gouvernement ou aucun de ses départements, y compris le département des Douanes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Perley, secondé par M. Ames,

Ordonné, qu'il soit mis devant cete Chambre,—Copie du contrat passé avec la Compagnie de pulpe de Chicoutimi au sujet de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des piliers et estacades en amont de Chicoutimi sur la rivière Saguenay. Aussi, copie des rapports des officiers du gouvernement qui ont décidé de la construction de ces travaux, et de toute correspondance s'y rattachant.

Sur motion de M. Lefurgey, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, papiers, etc., échangés entre le surintendant du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard ou autre fonctionnaire et d'autres intéressés concernant l'acquisition de la propriété Hodgson sur le chemin de St. Peter, près de Charlottetown, et à l'entrée du pont neuf, dans le but de redresser la voie.

Sur motion de M. Bennett, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de tous rapports concernant la vente de l'île Giant's-Tomb ou du bois qui s'y trouve, ou concernant les pourparlers qui auraient pu avoir lieu avec toutes personne ou personnes pour l'achat de l'île ou du bois qui la couvre.

Sur motion de M. Verville, secondé par M. Thompson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport du sous-ministre du Travail sur son enquête concernant les plaintes formulées par les imprimeurs à Winnipeg, et de tous papiers faisant connaître la décision prise par le gouvernement à la suite de ce rapport.

Sur motion de M. Smith (Wentworth), secondé par M. Porter,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, communications et correspondance reçus depuis le 1er janvier 1905 d'aucun gouvernement, corporation, maison d'affaires ou particulier touchant la qualité des fruits exportés du Canada et concernant l'inspection de ces fruits, et copie de toutes lettres et communications adressées en réponse par aucun département du gouvernement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Boyer, secondé par M. Piché,

Résolu, que cette Chambre est d'opinion qu'il serait désirable de prendre sans retard des mesures énergiques pour empêcher la falsification des sirops pratiquée actuellement sur une grande échelle au détriment des cultivateurs qui produisent le sirop naturel.

M. Crocket propose, secondé par M. Ganong, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique et le gouvernement ou quelqu'un de ses départements, et entre la dite compagnie et la Commission du Transcontinental au sujet des études et du tracé du chemin de fer Transcontinental projeté entre Québec et Moncton.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mardi, 10 avril 1906.

Sur motion de M. Costigan, secondé par M. Logan, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-huitième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'année expirée le 30 juin 1905.—Marine. (Document de la session No 21.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 10 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Jackson (Elgin),—la pétition de William Smith et autres, de Talbotville, comté de Elgin, Ontario.

Par M. Gunn,—la pétition de W. J. Brown et autres, de South-Huron, Ontario.

Par M. Pickup,—la pétition de Edward Marshall et autres, de Annapolis, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ganong,—la pétition de William H. Spurgo et autres, de Saint-David et Dufferin et autres lieux, Nouveau-Brunswick.

Par M. Ward,—la pétition du révérend A. M. Irwin et autres, de Canton-Circuit, comté de Durham, Ontario.

Par M. Wright (Renfrew),—la pétition de John Stewart et autres, de South-Renfrew, Ontario.

Par M. Barr,—la pétition de C. Langford et autres, de Melancton, Ontario.

Par M. Christie,—la pétition de W. B. Tucker et autres, de la congrégation de l'Eglise Méthodiste d'Oshawa, Ontario.

Par M. Bennett,—la pétition de J. J. Elliot et autres, membres et adhérents de l'Eglise Knox, Midland, Ontario.

Par M. McIntyre,—la pétition du révérend C. C. Purlow, recteur de l'Eglise de la Trinité, et autres, de Mitchell et autres lieux, d'Ontario.

Par M. Kemp,—la pétition de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Par M. Hunt,—la pétition de E. Richardson Kelly et autres, de Cookshire, Québec.

Par M. Power,—la pétition de Michael Kenney et autres, de Québec.

Par M. Barker,—la pétition de Levi Revell et autres, membres de l'Eglise de la rue Emerald, Ontario.

Par M. Bergeron,—la pétition du révérend F. S. McCusker et autres, de Saint-Louis de Gonzague, comté de Beauharnois, Québec.

Par M. Pardee,—la pétition de James M. McCarthy et autres, de la cité de Québec et de la cité de New-York.

Par M. Reid (Grenville),—la pétition de John Scanlon et autres, de Prescott, Ontario.

Par M. Smith (Oxford),—la pétition de John Donaldson et autres, de Huntereyford, Ontario.

Par M. Broder,—la pétition des membres et adhérents de l'Eglise Méthodiste de Winchester, et autres, d'autres lieux, Ontario.

M. Macpherson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les conditions imposées par le règlement ont été remplies dans chaque cas.

De la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Huron; pour un acte

prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario ; pour un acte l'autorisant à construire certains embranchements et à augmenter son émission d'obligations.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Nord du Canada; pour un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de certaines parties de sa ligne.

Du Collège de la Reine, Kingston ; pour un acte modifiant sa charte royale.

De Henry Wurts, junior; pour un acte autorisant le Commissaire des brevets à recevoir des demandes pour brevets dans certains cas.

De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Chaudière; pour un acte lui permettant de prolonger sa ligne et de construire certains embranchements.

De la Compagnie de verre de Toledo; pour un acte ratifiant la validité de certain brevet en sa possession.

De John Patterson et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du che-

min de fer de Hamilton, Waterloo et Guelph.

De la Compagnie des moulins du Lac-des-Bois (limitée); et de la Compagnie des moulins à farine de Kéwatin; pour un acte ratifiant une certaine convention intervenue entre les dites compagnies.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 41) concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon;

Bill (No 44) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke;

Bill (No 53) concernant la compagnie dite The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company.

Ordonné, que M. Campbell ait la permission de présenter un bill (No 102) concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la pramière fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lachance ait la permission de présenter un bill (No 103) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Huron.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Zimmerman ait la permission de présenter un bill (No 104) constituant en corporation la compagnie dite *Hamilton*, *Waterloo and Guelph Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lennox ait la permission de présenter un bill (No 105) constituant en corporation la Sterling Life Insurance Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 106) concernant des demandes de brevets par Henry Wurts, junior.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la promière fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. German ait la permission de présenter un bill (No 107) concernant la Compagnie de force de Erié et Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 28 mars 1906,—Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires, rapports et arrêtés du conseil en la possession du gouvernement ou de l'un de ses membres ou de ses officiers au sujet de l'octroi, en 1901, d'un subside additionnel à la province de l'Ile du Prince-Edouard au montant de \$30,000 par année, et des motifs pour lesquels il a été décidé de payer le dit subside à la province. (Document de la session No 93.)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides. Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant.

Et la question étant posée sur la motion elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-cinq mille cent soixante-quatorze dollars et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour accise:—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements d'après le résultat de l'examen de l'accise, \$300,574.75; service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$4,000; rémunération pour longues heures de service autres que pour exercices spéciaux, \$700; service préventif, \$9,000; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., \$50,000; timbres des tabacs canadiens et étrangers, \$26,000; percepteurs des douanes, allocation pour droits perçus par eux en 1905-06, \$500; commission aux vendeurs de timbres de tabac canadien en torquette, \$100; L. A. Fréchette, pour traduction spéciale, \$100; allocation provisoire, ne dépassant pas \$100, à chacun des préposés dans la Colombie-Britannique, dont les appointements n'excèdent pas \$1,000 par année, \$1,200; pour permettre au département de fournir de l'alcool mythylé aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient; et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., \$43,000, pour l'année finissant le 31 mars 1906.

Résolution à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mercredi, 11 avril 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de l'Agriculture du Canada pour l'année expirée le 31 octobre 1905. (Document de la session No 15.)

Aussi, il met devant la Chambre,—Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour l'année 1905. (Document Le la session No 16.)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 2 avril 1906,—Copie de toute correspondance et de tous contrats (s'il en est) concernant le phare du lac Ocebe, sur la rivière Maganetawan, district de Parry-Sound, et de toutes listes de paie des hommes employés par le département de la Marine et des Pêcheries à la construction du dit phare. (Document de la session No 94.)

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 11 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Clarke,—la pétition de D. Blue et autres, de Pine-River et autres lieux, Ontario.

Par M. Ratz,—la pétition de David Sheppard et autres, de North-Middlesex, Ontario.

Par M. Chisholm (Huron),—la pétition de Albert E. Jones et autres, de Belgrave et autres lieux, Ontario.

Par M. Telford,—la pétition de P. C. Telfer et autres, de Brockholm et autres lieux, Ontario.

Par M. Walsh,—la pétition de Donald McFee et autres, de Hemmingford, Québec. Par M. Perley,—la pétition du révérend B. W. Day et autres, de l'Eglise congrégationnelle Saint-André, Québec.

Par M. McCrane,—la pétition de James Whalen,.

Par M. Gunn,—la pétition de Thomas Davidson et autres, Canada.

Par M. Smith (Wentworth),—la pétition de Henry Proctor et autres, de Woodstock, Ontario.

Par M. MacLaren,—la pétition de A. D. Naismith, M.D., et autres, de Milverton. Ontario.

Par M. Stewart,—la pétition de Harold J. Horsey et autres, du Glèbe, Ottawa, Ontario.

Par M. McCool,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Nord et de Timagami.

Par M. Derbyshire,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.

Par M. Zimmerman,—la pétition de E. A. Henry et autres, de Hamilton et autres lieux, Ontario.

Par M. Barr,—la pétition de Laura August et autres, membres de la ligue Epworth.
Par M. Carvell,—la pétition de B. S. Freeman et autres, de Centreville, NouveauBrunswick.

Par M. Schell (Oxford),—la pétition du révérend P. F. Langill et autres, de Martintown et autres lieux, Ontario.

Par M. Wilson (Lennox et Addington),—la pétition de Wesley Down et autres, de North-Fredericksburg et autres lieux, Ontario.

Par M. Ward,—la pétition de H. V. Mounteer et autres, de Orono et autres lieux,

Par M. Christie,—la pétition du révérend William R. Wood et autres, de Dumbarton et autres lieux, Ontario.

Par M. Wilson (Russell,—la pétition de William E. Halpenny et autres, de Vars et autres lieux, Ontario.

Par M. Ingram,—la pétition de W. P. Reekie et autres, du township de Yarmouth et autres lieux, Ontario.

Par M. Lefurgey,-la pétition de John Thompson et autres.

Par M. Bennett,—la pétition de W. A. Clute et autres, de Wyevale, Ontario.

Par M. Tisdale,—la pétition de Thomas Boyd et autres, de Waterford et autres lieux, Ontario.

Par M. Taylor,—la pétition du révérend T. F. Heeney et autres, de Lansdowne et autres lieux, Ontario.

Par M. Walton,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Par M. McIntyre,—la pétition de David Davis et autres, de Fullarton, Ontario.

Par M. McKenzie,—la pétition de J. O'Neil et autres, de Paisley et environs, et autres lieux, Ontario.

Par M. Calvert,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto; la pétition de Frederic Nicholas et autres; et la pétition de la Puebla, Light and Power Company (à responsabilité limitée).

Par M. Logan,—la pétition du révérend F. S. Coffin et autres, de l'Eglise Métho-

diste Grace, Parrsboro, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Ross (Cap-Breton),—la pétition de Alexander Taylor et autres, de Baddeck, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Reid (Grenville),—la pétition de John Rutton et autres, de Walford et autres lieux, Ontario.

Par M. Demers,—la pétition du révérend T. M. England et autres, de l'Eglise Méthodiste de Lacolle et Henrysburg, Québec.

Par M. Devlin,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec et de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.

Par M. Clements,—la pétition de John Albert Peer, de la cité de Toronto, Ontario, époux légitime de Ellen Lillian Peer, de la cité de London, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :— De la Banque Royal du Canada; pour un acte l'autorisant à transférer son principal siège d'affaires de Halifax à Montréal.

De la Compagnie du chemin de fer de Thorold et du lac Erié; pour un acte pro-

longeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour un acte constituant Charles M. Hays et autres en une compagnie sous le nom de Compagnie de la gare Union de Toronto, déclarant que leur entreprise est d'utilité générale, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, l'autorisant à changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Toronto, Niagara et Occidental.

De E. B. Stevenson et autres, de Ponsonby et autres lieux; et du révérend P. Corcoran et autres, de Seaforth et autres lieux, tous de l'Ontario; demandant qu'il soit

passé une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De William T. Gunn et autres, de Embro; de Ezra A. Fear et autres, de Armstrong; des membres de l'Eglise Méthodiste d'Orangeville, comté de Dufferin, et autres lieux; du révérend Canon Henderson, de Hamilton; et de la congrégation Baptiste de Port-Hope et des environs, tous de l'Ontario; demandant que le bill du dimanche devienne loi.

De E. Ames et autres, de la Colombie Anglaise et d'Ontario; demandant qu'aucun bill concernant le dimanche qui portera atteinte aux droits ou à la liberté religieuse des sujets de Sa Majesté ne devienne loi.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Watson,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Ordonné, que M. Ross (Yale-Caribou) ait la permission de présenter un bill (No 108) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Chaudière.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 109) pourvoyant à la compilation et à la publication des statistiques du travail.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour les bills privés est pris avec le consentement de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 41) concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 44) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pemproke, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 86) concernant la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 87) constituant en corporation la compagnie dite Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 89) constituant en corporation la compagnie dite Ashcroft, Barkerville and Fort-George Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite Minnesota-Canadian Bridge Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 92) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 93) constituant en corporation la compagnie dite North Alberta Railway and Coal Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 94) concernant la Compagnie de tramway, d'éclairage et de force de Rio-de-Janeiro (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 96) concernant la compagnie lite Mexican Consolidated Electric Company (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie Mexicaine de tramway et d'électricité.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 98) concernant le chemin de fer Central d'Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 99) concernant la Compagnie de pont et de force Mather.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 100) concernant la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation d'Alberta.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 88) concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre l'incendie des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, et à l'effet de changer son nom.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et

du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 90) constituant en corporation la compagnie dite International Life Insurance Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et

du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 95) concernant la Compagnie Mexicaine d'éclairage et de force motrice (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'autorisations accordées, en vertu du pragapraphe 3 de l'article 34 de l'Acte des Terres fédérales permettant à une personne de demander une inscription de homestead pour une autre personne, au cours de chacune des années 1901-02-03-04 et 1905:

2. Le nombre d'inscriptions de homesteads faites par suite de ces autorisations pendant chacune des années 1901 et 1902 et spécifiant (a) combien ont eu pour résultat une demande pour lettres patentes, (b) combien ont été cancellées, et (c) combien paraissaient dans les livres du département de l'Intérieur au 1er janvier 1906, comme n'étant ni patentées ni cancellées;

3. Combien de homesteads inscrits en 1901 et 1902 au nom d'absents par des progureurs, ont été patentés au nom de la personne en faveur de laquelle l'inscription

originale avait été faite. (Document de la session No 91a.)

Aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,-Etat faisant connaître chaque cas dans lequel, pendant l'année expirée le 30 juin 1905 et pendant les six mois expirés le 31 décembre 1905, une prolongation de délai, permettant de compléter son inscription, a été accordée à tout colon ayant un homestead dans le territoire actuellement inclus dans les provinces du Manitoba, Saskatchewan et Alberta, et donnant (a) le nom de la personne demandant le délai; (b) son domicile à la date de l'inscription; (c) la date et l'agence où a été faite l'inscription originale; (d) la situation de la terre en question, avec indication du township, rang et section ; (e) la date à laquelle la personne demandant le délai aurait pu avoir droit à ses lettres patentes si toutes les conditions avaient été remplies ; (f) le domicile du postulant lors de la demande de prolongation; (g) la date de la demande; (h) la longueur du délai demandé; (i) la cause qui a motivé l'octroi de la demande; (j) le nom ou les noms de toutes les personnes qui ont pu communiquer avec le département dans le but de recommander l'octroi du délai; (k) le nom de l'inspecteur de homesteads qui a fait rapport sur le cas, et s'il a recommandé une prolongation de délai, ou non ; (l) le nom et le domicile de toute personne ayant demandé de produire une demande d'annulation contre la dite section ou partie d'icelle.

Les renseignements demandés ci-dessus devant être classifiés d'après chaque agence.

(Document de la session No 91b.)

Sur motion de M. Alcorn, secondé par M. Kemp,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes propositions ou demandes faites par ou au nom de A. D. Davidson, ses associés ou quelques-uns d'entre eux, pour l'achat ou acquisition de terrains du gouvernement ou d'aucun de ses départements, et plus spécialement de la demande mentionnée dans le document de la session

No 132a, 1903, page 159, qui est un arrêté du conseil approuvé le 24 mai 1902, et de toute correspondance et autres papiers se rapportant en quelque manière à ces propositions.

Aussi,—Copie de toutes recommandations faites au sujet des dites propositions par le commissaire de l'immigration ou par l'agent général de colonisation, ou par l'un d'eux, et mentionnée dans le dit arrêté du coneil, et de toute correpondance et autres papiers se rapportant en quelque manière aux dites recommandations.

Aussi,—Copie de toutes acceptations et consentements par écrit par ou au nom du dit A. D. Davidson ou de ses associés ou d'aucun d'eux, quant aux conditions énoncées dans le dit arrêté du conseil relativement à la disposition des terres, lesquelles conditions y sont numérotées de un à neuf, inclusivement, et de toute correspondance et autres papiers se rapportant en quelque manière aux dites acceptations ou consentements.

Aussi,—Copie de tous arrangements par écrit pour la vente des terres faits en aucun temps par le gouvernement ou quelqu'un de ses départements avec le dit A. D. Davidson et ses associés, ou quelques-uns d'entre eux, et basés sur le dit arrêté du conseil approuvé le 24 mai 1903, ou de toute modification des dits arrangements, et de toute correspondance et autres papiers se rapportant en quelque manière aux dits arrangements.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de certain rapport ou communication adressé au département de l'Intérieur par C. W. Speers, i un des officiers de ce département, en date de février 1901, ou environ, recommandant que 10,000 acres de terre, inclus dans ou situés près de l'étendue de terre vendue ensuite par le gouvernement au colonel A. D. Davidson et à ses associés, soient défoncés aux frais du gouvernement afin d'établir le fait que le blé peut pousser dans ce district. Aussi, copie de la carte soumise avec le dit rapport. Aussi, copie de tous rapports, lettres et communications adressés au dit département jusqu'au 24 mai 1902 concernant la qualité et la valeur des dites terres mentionnées dans l'arrêté du conseil de cette date.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à mardi prochain, le 17 courant.

Mardi, 17 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Calvert,—la pétition de Henry Lowe et autres, de l'Eglise Saint-André, Napier, Ontario.

Par M. Savoie,—la pétition du révérend D. Mick et autres, de Inverness, Québec. Par M. Kemp,—la pétition du révérend W. E. Hessand et autres, de la cité de To-

ronto, Ontario.

Par M. Dyment,—la pétition de W. J. Guest et autres, de Walford, Ontario.

Par M. Gunn,—la pétition du révérend A. H. Brown et autres, de Gosher, Ontario.

Par M. McKenzie,—la pétition du révérend John Johnston et autres, de Paisley, Ontario.

Par M. McCool,—la pétition de J. Wallace Stewart et autres, de l'Eglise Métho-

diste, North-Bay, Ontario.

Par M. Wilson (Lennox et Addington),—la pétition de H. Thomas et autres, de Morven, Ontario.

Par M. Perley,—la pétition de Robert Davidson et autres, de Chatham, Québec. Par M. Laurence,—la pétition du révérend George Bryant et autres, de Truro et

autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Aylesworth,—la pétition de J. S. Boyd et autres, de Sutton et autres lieux, Ontario.

Par M. Christie,—la pétition du révérend S. J. Shorey et autres, d'Ottawa, On-

Par M. Finlay,—la pétition du révérend George A. MacLennan et autres, de Norwood, Ontario.

Par M. Roche (Marquette),—la pétition de William Somerville et autres, de Min-

nedosa, Manitoba.

Par M. Miller,—la pétition du révérend C. E. Pines et autres, de l'Eglise Baptiste de Bentinee, et autres, d'autres lieux, de l'Ontario.

Par M. Bennett,—la pétition de William Clegg et autres, de Midland et autres

lieux, Ontario.

Par M. Copp,—la pétition du révérend Alfred S. Rogers et autres, de Bear-River, Nouvelle-Ecosse. Par M. Barker,—la pétition de George H. Young et autres, de Hamilton, Ontario.

Par M. Barker,—la pétition de George H. Young et autres, de Hamilton, Ontario. Par M. Clarke,—la pétition du révérend John Morrison et autres, de l'Eglise Méthodiste de Comber, Ontario.

Par M. Fitzpatrick,—la pétition de W. J. Pilgrim et autres, de Montréal et autres lieux, Québec.

Par M. Clare,—la pétition de Henry Salutz et autres, de Berlin et autres lieux, Ontario.

Par M. Turriff,—la pétition du révérend C. H. Cross et autres, de Alameda et autres lieux, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Galliher,—la pétition de C. H. Sutherland et autres, de Revelstoke et autres lieux, Colombie-Britannique.

Par M. Devlin,—la pétition du révérend A. B. Johnston et autres, de Aylmer et autres lieux, Québec.

Par M. Piché,—la pétition du révérend W. D. Reid et autres, de l'Eglise Presbytérienne Taylor, Québec.

Par M. Emmerson,—la pétition de Elias White et autres, de Moncton et autres lieux, Nouveau-Brunswick.

Par M. Chisholm,—la pétition du révérend S. Anderson et autres, de Blyth et autres lieux, Ontario.

Par M. Lalor,—la pétition du révérend F. M. Mathers et autres, de Hagersville, et autres lieux, Ontario.

Par M. Blain,—la pétition de G. C. Balfour et autres, de Streetsville et autres lieux, Ontario.

Par M. Cyr,—la pétition de H. R. Bell et autres, de Sperling, Manitoba.

Par M. Knowles,—la pétition de J. E. Angus et autres, de Swift-Current, Assiniboïa-Ouest.

Par M. Jackson (Elgin),—la pétition du révérend J. H. Barnett et autres, de Kintyre, West-Elgin, et autres lieux, Ontario.

Par M. Fielding,—la pétition du révérend Benjamin Hill et autres, de Mill-Village et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Lennox,—la pétition de Angus Smith et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Beeton et autres lieux, Ontario.

Par M. Zimmerman,—la pétition de John Theaker et autres, de Hamilton, Ontario.

Par M. Broder,—la pétition du révérend W. J. Beamith et autres, de Morewood, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De William Smith et autres, de Talbotville, comté d'Elgin ; de W. J. Brown et autres, de Huron-Sud; du révérend A. M. Irwin et autres, du circuit de Canton, comté de Durham; de John Stewart et autres, de Renfrew-Sud; de C. Langford et autres, de Melancton; de W. B. Tucker et autres, de l'Eglise Méthodiste, Oshawa; de J. J. Elliott et autres, de l'Eglise Knox, Midland; du révérend C. C. Purton, recteur de l'Eglise Trinity, et autres, de Mitchell et autres lieux; de Levi Revell et autres, de l'église de la rue Emerald; de John Scanlon et autres, de Prescott; de John Donaldson et autres, de Hunteryford; des membres et adhérents de l'Eglise Méthodiste de Winchester et autres lieux; de D. Blue et autres, de Pine-River et autres lieux; de David Sheppard et autres, de Middlesex-Nord; d'Albert E. Jones et autres, de Belgrave et autres lieux; de P. C. Telfer et autres, de Brookholm et autres lieux; de Henry Proctor et autres, de Woodstock; de A. D. Naismith et autres, de Milverton; de Harold J. Horsey et autres, du Glebe, Ottawa; de E. A. Henry et autres, de Hamilton et autres lieux; du révérend P. F. Langill et autres, de Martintown et autres lieux; de Wesley Down et autres, de Fredericksburg-Nord et autres lieux; de H. V. Mounteer et autres. de Orono et autres lieux; du révérend William R. Wood et autres, de Dumbarton et autres lieux; de William E. Halpenny et autres, de Vars et autres lieux; de W. P. Reekie et autres, du township de Yarmouth et autres lieux; de W. H. Clute et autres, de Wyevale; de Thomas Boyd et autres, de Waterford et autres lieux; du révérend T. F. Heeney et autres, de Lansdown et autres lieux; de David Davis et autres, de Fullerton; de J. O'Neill et autres, de Paisley et des environs, et autres lieux; de George Hutton et autres, de Wolford et autres lieux; de Thomas Davidson et autres, du Canada; et de Laura August et autres, membres de la Ligue Epworth, tous de l'Ontario; de E. Richardson Kelly et autres, de Cookshire; de Michael Kenney et autres; du révérend F. S. McCusker et autres, de Saint-Louis de Gonzague, comté de Beauharnois: de Donald McFee et autres, de Hemingford; du révérend B. W. Day et autres, de l'Eglise Congrégationnelle, de Saint-André; et du révérend L. M. England et autres, de l'Eglise Méthodiste de Lacolle et Henrysburg, tous de Québec; de Edward Marshall et autres, de Annapolis; du révérend F. S. Coffin et autres, de l'Eglise Méthodiste Grace. Parrsboro; et de Alexander Taylor et autres, de Baddeck, tous de la Nouvelle-Ecosse;

de William H. Spargo et autres, de Saint-David et Dufferin et autres lieux; et de B. S. Freeman et autres, de Centreville, tous du Nouveau-Brunswick; demandant que le bill actuellement soumis au Parlement concernant le dimanche, devienne loi.

Sur motion de M. Dyment, secondé par M. Copp.

Ordonné, que toutes les pétitions pour bills privés présentées à la Chambre mardi, le 10 courant, et mercredi, le 11 courant, soient lues et reçues sans délai,—nonobstant l'expiration du temps fixé pour recevoir de semblables pétition.

Les dites pétitions sont, en conséquence, lués et reçues, et elles sont comme suit:—
De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du Canada; pour un acte constituant Sir Thomas Shaughnessy, chevalier, et autres, de Montréal, en compagnie sous le nom de Compagnie de la gare Union de Toronto, déclarant leur entreprise d'utilité générale pour le Canada, et à d'autres fins.

De Charles M. Hays et autres, de Montréal; pour une charte sous le nom de Compagnie de la gare Union de Toronto, déclarant leur entreprise d'utilité générale pour le

Canada, et à d'autres fins.

De James McCarthy et autres, de Québec et de New-York; pour une charte sous le

nom de Compagnie d'éclairage au gaz et de force dite Frontenac.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Nord et de Timagami; pour un acte l'autorisant à prolonger sa ligne depuis les chutes à l'Esturgeon en se dirigeant vers le nord-ouest, etc., à augmenter son capital social et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent; pour un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, et lui permettant de dépenser quinze pour cent de son capital pour la dite ligne.

De John Thompson et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie de che-

min de fer, de charbonnage et de coke de Hillcrest.

De la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord; pour un acte l'autorisant à faire des arrangements avec d'autres compagnies de chemins de fer, et prolongeant le délai fixé pour commencer et achever certaines parties de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto; pour

un acte augmentant ses pouvoirs pour émettre des obligations.

De Frederick Nichols et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du

pont Trans-Niagara.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec et de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud; pour un acte abrogeant le chapitre 158 des Statuts du Canada, 1905, concernant son réseau, invalidant tous les arrangements faits en vertu du statut, et prolongeant le délai fixé pour construire la ligne de la dernière compagnie.

De John Albert Peer, de la cité de Toronto, Ontario ; pour un acte de divorce avec

Ellen Lillian Peer, sa femme.

De la Compagnie d'éclairage et de force de Pueblo (limitée); pour un acte l'autorisant à acquérir et exploiter des lignes ferrées, tramways et lignes de télégraphe et de téléphone en dehors du Canada, etc., à changer son nom et à d'autres fins.

De James Whalen; pour un acte autorisant la construction d'un embranchement depuis la ligne principale du Southern Central Pacific Railway, près de la rivière

Skaist, C.A., jusqu'au lac du Froid, dans la province de Saskatchewan.

Ordonné, que M. Stewart ait la permission de présenter un bill (No 110) concernant certain brevet de la *Toledo Glass Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Adamson ait la permission de présenter un bill (No 111) concernant la Compagnie des moulins du Lac des Bois et la Compagnie de minoterie de Kéwatin (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Costigan,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie des arrêtés du conseil et de la correspondance concernant la prise de possession par le département des Chemins de fer et Canaux des divers barrages construits par le gouvernement d'Ontario sur le cours d'eau principal et les affluents qui alimentent le canal de la Trent.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date de ce jour,—Copie des arrêtés du conseil et de la correspondance concernant la prise de possession par le département des Chemins de fer et Canaux des divers barrages construits par le gouvernement d'Ontario sur le cours d'eau principal et les affluents qui alimentent le canal de la Trent. (Document de la session No 95.)

Ordonné, que M. Ratz ait la permission de présenter un bill (No 112) concernant la Compagnie du chemin de fer de Huron et Ontario.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Dubeau ait la permission de présenter un bill (No 113) concernant le chemin de fer Grand Nord du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Bickerdike ait la permission de présenter un bill (No 114) constituant en corporation *The Canadian Lloyds* (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 115) concernant la Lèpre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Beauparlant ait la permission de présenter un bill (No 116) concernant le commerce du foin.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence,—Extrait d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par le Gouverneur général le 14 avril 1906, concernant l'acceptation de la soumission de M. John D. McArthur, pour la construction du "dis-

triet F" depuis un point désigné sur les plans des commissaires du chemin de fer Transcontinental, à ou près la cité de Winnipeg jusqu'à un point connu sous le nom de Peninsula Crossing près du point de raccordement de l'embranchement sur Fort-William du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, distance d'environ 245 milles. (Document de la session No 45b.)

Aussi,—Extrait d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par le Gouverneur général le 17 avril 1906, concernant l'acceptation de la soumission de la Dominion Bridge Company pour la construction d'un viaduc en acier à travers la vallée du Cap-Rouge, dans le "district B", dans le voisinage de la cité de Québec, en rapport avec le

Transcontinental. (Document de la session No 45c.)

Et aussi,—Extrait d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par le Gouverneur général le 14 avril 1906, concernant l'acceptation de la soumission de MM. Hogan et Macdonell pour la construction du "district B", depuis un point désigné sur les plans des commissaires du chemin de fer Transcontinental à l'extrémité nord du pont de Québec et du pont de la compagnie du chemin de fer, dans le voisinage de la cité de Québec, jusqu'à un point près de La-Tuque, distance d'environ 150 milles du chemin de fer National Transcontinental. (Document de la session No 45d.)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 14 mars 1906,—Copie de toute correspondance entre les gouvernements provinciaux et les autorités fédérales au sujet du remaniement des subsides des provinces. (Document de la session No 96.)

M. Hyman, l'un de membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Copie de toutes pétitions, rapports, lettres, avis, télégrammes, correspondance, recommandations, obligations, baux, papiers et documents concernant un emplacement et un nouveau bureau de poste à Aylmer, dans le comté d'Elgin. (Document de la session No 97.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,—Etat indiquant tous les montants payés pour dragage dans la province d'Ontario du 1er juillet 1905 jusqu'à date, les localités où ces travaux ont été faits et les noms des entrepreneurs ainsi que les montants payés pour les dits travaux. Aussi, état de tous les montants impayés, dus ou réclamés pour dragage, les noms des réclamants et les localités où les travaux ont été faits. (Document de la session No 98.)

Aussi,—Rapport de la Commission des voies fluviales internationales. (Document

de la session No 19b.)

Et aussi,—Rapport de la Commission du transport. (Document de la session No 19a.)

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Hyman,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la circulaire en date du 19 mars 1906, adressée aux juges des diverses cours en Canada par le sous-ministre de la Justice au sujet de la question traitée dans la Chambre des Communes le 14 mars 1906, realtivement à la manière dont sont observées les dispositions de l'article 7 de l'Acte 4 et 5 Edouard VII, chap. 31, et la réponse donnée par le ministre de la Justice au nom du gouvernement.

M. Fitzpatrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date de ce jour,—Copie de la circulaire en date du 19 mars 1906, adressée aux juges des diverses cours en Canada par le sousministre de la Justice au sujet de la question traitée dans la Chambre des Communes le 14 mars 1906, relativement à la manière dont sont observées les dispositions de l'article 7 de l'Acte 4 et 5 Edouard VII, chap. 31, et la réponse donnée par le ministre de la Justice au nom du gouvernement. (Document de la session No 99.)

M. Fitzpatrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,—Etat indiquant,—

(a) Le nombre de juges dont les salaires sont payés à même le fonds consolidé du

revenu du Canada.

(b) Le nom et le domicile de chaque juge.

(c) Le montant du salaire et des dépenses payés à chaque juge.

(d) L'étendue du district judiciaire dans lequel chaque juge exerce sa juridiction; et dans le cas de juges locaux, de district et de comté, la population du district.

(e) Le nombre de causes entendues par chaque juge, chaque année, depuis le 1er

janvier 1901.

(f) Le nombre de pétitions, motions, etc., dont chaque juge a disposé, chaque année, en chambre ou d'une manière sommaire.

(g) Le nombre de jours pendant lesquels chaque juge a rempli ses fonctions judi-

ciaires.

- (h) Le nombre de jours pendant lesquels chaque juge s'est occupé d'autres affaires que ses devoirs judiciaires. (Document de la session No 99a.)
- M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 avril 1906,—Copie du rapport du sous-ministre du Travail sur son enquête concernant les plaintes formulées par les imprimeurs à Winnipeg, et de tous papiers faisant connaître la décision prise par le gouvernement à la suite de ce rapport. (Document de la session No 100.)
- M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,—Etat indiquant quelles ventes de terres ont été faites par blocs ou d'une contenance de plus_d'une demi-section pendant les années 1903, 1904 et 1905 dans le Manitoba, les Territoires, y compris les nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan, et la Colombie Anglaise; à qui ces terres ont été vendues dans chaque cas; à quel prix par acre, et quelle est la date de la vente. (Document de la session No 101.)

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1905,—

1. Copie de toutes annonces, soumissions, contrats, plans, devis et papiers concernant la construction des diverses sections du chemin de fer d'embranchement sur

Murray-Harbour.

2. Listes des divers articles de matériel roulant mentionnés à la page 2186 des Débats du 28 avril 1904, fournis à même le compte du capital au susdit chemin de fer au cours de chacune des années y mentionnées, avec le prix auquel chaque article a été porté au compte du capital.

3. Les noms des compagnies, personnes ou chemins de fer qui ont fourni ces articles et leur prix, et indiquant si les dits articles sont neufs ou de seconde main.

4. L'emploi qui a été fait de chacun des dits articles après leur acquisition, la rémunération reçue pour l'usage des dits articles, de qui et de quelle manière on a disposé des produits.

5. Où se trouve actuellement chacun de ces articles de matériel roulant, qui en a

l'usage et à quelles conditions. (Document de la session No 102.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A (No 67) du Sénat, intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier".

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé au comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mercredi, 18 avril 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 18 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :-

Par M. Tisdale,—la pétition de R. J. Elliott et autres, de Simcoe.

Par M. Sproule,—la pétition de James R. Fawcett et autres, de East-Grey et autres lieux, Ontario.

Par M. Maclean,—la pétition de E. Proulx et autres.

Par M. Barr,—la pétition du révérend John Trickey et autres, de l'Eglise Baptiste d'Orangeville, Ontario.

Par M. Dyment,—la pétition de G. E. Couller et autres, de Blind-River, Ontario. Par M. Stockton,—la pétition du conseil municipal de la cité et du comté de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Lake,—la pétition de Jonh R. Bunn et autres, de la Chambre de Commerce de Milestone et autres, d'autres lieux, Assiniboïa, Territoires du Nord-Ouest.

· Par M. Worthington,—la pétition du révérend P. L. Richardson et autres, de Sherbrooke, Québec.

Par M. Wright (Muskoka),—la pétition du révérend W. A. Bremner et autres, de l'Eglise Knox, de Bracebridge, Ontario.

Par M. Henderson,—la pétition de G. W. Barker et autres, de Acton, et autres eux. Ontario.

Par M. Schell (Glengarry),—la pétition du capitaine A. J. Baker et autres, de Summerstown et autres lieux, Ontario.

Par M. Daniel,—la pétition de George H. Maywell et autres, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Herron,—la pétition de J. A. Powell et autres, de Macleod, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Taylor,—la pétition de John A. McDonell et autres, de l'Eglise Morton, Ontario.

Par M. Emmerson,—la pétition de George S. Wry et autres, des *Royal Templars*, de Sackville, Nouveau-Brunswick.

Par M. Bergeron,—la pétition du révérend William Henderson et autres, de Valleyfield et autres lieux, Québec.

Par M. McCraney,—la pétition de W. F. Dixon et autres, de Battleford, Saskatchewan.

Par M. Boyer,—la pétition du révérend D. B. Wyman et autres, de Hudson, Québec.

Par M. Watson,—la pétition de Alexander Logan et autres, de l'Eglise Saint-André, Parry-Sound et autres lieux, Ontario.

Par M. Cyr,—la pétition de Cunningham Moore et autres, de Union-Point et autres lieux, Manitoba.

Par M. Lewis,—la pétition de John W. Robinson et autres, de Dungannon et autres lieux, Ontario.

Par M. McLean (Queen, I.P.-E.),—la pétition du révérend W. H. Sedgewick et autres, de l'Eglise Presbytérienne Zion, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard. Par M. Gordon,—la pétition de G. W. W. Rivers et autres, de Morpeth, Ontario.

Par M. Martin (Queen, I.P.-E.),—la pétition de G. A. Belyea et autres, de Cavendish, Ile du Prince-Edouard. Par M. Clarke,—la pétition du révérend J. A. Hamilton et autres, de l'Eglise Knox, Leamington, Ontario.

Par M. Johnston,—la pétition de l'honorable N. A. Belcourt et autres.

Par M. Parmelee,—la pétition du conseil municipal de la ville de Granby et autres, de Québec.

Par M. McColl,—la pétition de W. R. Johnston et autres, de Roseneath et autres lieux, Ontario.

Par M. Clements,—la pétition de J. P. McQuarrie et autres, de Tilbury-Est et Fletcher, Ontario.

Par M. Borden (Carleton),—la pétition de J. E. Cole et autres, de la Westboro Mutual Improvement Association et autres, de l'Ontario.

M. Macpherson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les conditions

imposées par le règlement ont été remplies dans chaque cas.

Du conseil municipal de Toronto, Ont.; pour un acte obligeant les Compagnies du Grand-Tronc et du Pacifique Canadien à construire un pont au-dessus de leurs voies sur l'Esplanade, au pied de la rue Yonge, dans la dite cité.

De la *Underwood Typewriter Company*; pour un acte prolongeant le délai fixé pour

la fabrication de certaines améliorations aux clavigraphes.

De Franklin Montgomery Gray; pour un acte prolongeant le délai fixé pour améliorer le procédé usité pour convertir en sucre le bois et autres matières.

De la Compagnie du chemin de fer de Grande Vallée; pour un acte modifiant sa

charte.

De Edwin Van Norman Tillson et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Erié, London et Tilsonburg.

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto;

pour obtenir un délai pour achever sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto; pour augmenter ses pouvoirs quant à l'émission d'obligations.

De William Henry Hamilton et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer Terminal et de pont de Fort-William et de Port-Arthur.

De la Cyclone Woven Wire Fence Company (Limited); pour un acte prolongeant la durée de certains brevets.

De la Compagnie du chemin de fer d'Algoma-Central et de la Baie-d'Hudson; pour un acte l'autorisant à louer ou à disposer autrement de son chemin.

De la Banque Royale du Canada; pour transférer son principal siège d'affaires de Halifax à Montréal.

De la Compagnie du chemin de fer de Thorold et du lac Erié; demandant un délai pour construire sa ligne.

De Charles M. Hays et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie de la Gare Union de Toronto.

De la Compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton; pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Toronto, Niagara et Occidental, et pour être autorisée à construire une ligne ferrée depuis un point sur sa ligne principale jusqu'à Windsor, Ontario.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Nord et de Témagami ; pour prolonger sa ligne jusqu'aux Chutes à l'Eturgeon.

De la Compagnie du chemin de fer de Québec-Sud et de la Compagnie du chemin de fer de la Rive-Sud; pour abroger le chapitre 158 des Statuts du Canada, 1905, et pour avoir du délai pour construire la ligne de la dernière compagnie.

De John Albert Peer; pour un acte de divorce avec Ellen Lillian Peer, sa femme.

De la Compagnie du chemin de fer de Québec, du Saguenay et du golfe Saint-Laurent; pour un délai pour construire sa ligne.

De Norman McLean et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du che-

min de fer de Vancouver et du Nord-Ouest.

De la Compagnie de télégraphe Commercial du Nord (limitée); pour l'autorisa-

tion de faire des affaires dans tout le Canada.

Votre comité a aussi pris en considération les pétitions suivantes et il constate que les avis, tout en étant publiés tel que requis par le règlement, n'ont pas cependant été publiés pendant tout le temps voulu; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que les bills soient pris en considération par leurs comités respectifs, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants, savoir:

De la Banque des Fermiers du Canada; pour un délai pour obtenir le certificat

exigé par l'Acte des Banques.

De la Compagnie de fidéicommis dite Empire; pour être autorisée à faire des

opérations dans tout le Canada et ailleurs.

De la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord; pour du délai pour construire son chemin, et pour être autorisée à le louer ou à en disposer autrement.

De la Compagnie d'éclairage et de force de Puebla (limitée); pour être autorisée

à acquérir et exploiter des chemins de fer, etc., en déhors du Canada.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Statistiques criminelles pour l'année expirée le 30 septembre 1904. (Document de la session No 17.)

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport d'une enquête sur certaines matières se rattachant à la construction du bureau de poste d'Ottawa. (Document de la session No 103.)

Sur motion de M. Johnston, secondé par M. Costigan,

Ordonné, que la pétition de l'honorable N. A. Belcourt et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition demandant qu'il soit permis à Sir Henry Pellatt et autres, de soumettre une pétition pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer Pacifique et Oriental,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le nom de M. Smith (Wentworth) soit substitué à celui de M. White sur la liste du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; et M. Ross (Cap-Breton-Nord et Victoria) soit ajouté aux comités suivants : Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; Banques et Commerce; et Bills Privés,

Ordonné, que M. Schell (Oxford) ait la permission de présenter un bill (No 117) constituant en corporation la compagnie dite Erie, London and Tilsonburg Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Devlin ait la permission de présenter un bill (No. 118) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud et la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 119) constituant en corporation la compagnie dite Vançouver and North-Western Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 120) constituant en corporation la compagnie dite Fort William and Port Arthur Terminal Railway and Bridge Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Watson ait la permission de présenter un bill (No 121) concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Campbell ait la permission de présenter un bill (No 122) concernant un certain brevet de Franklin Montgomery Gray.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du Conseil de la milice du Canada pour l'année civile 1905. (Document de la session No 35.)

Ordonné, que M. Campbell ait la permission de présenter un bill (No 123) concernant un brevet No 69140, de la *Underwood Typewriter Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 124) concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Northrup,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi, dans les termes suivants :—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi,

Très Gracieux Souverain:

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le les Communes du Canada assemblés en Parlement, désirons exprimer humblement à Votre Majesté, avec l'assurance de notre loyauté et de notre dévouement à Votre royale personne, le désir et l'espoir longtemps et ardemment caressé par tous les sujets britanniques habitant l'Amérique du Nord qu'il plaise à Votre Gracieuse Majesté de les honorer de Votre royale présence, leur permettant ainsi de présenter le tribut personnel de leur attachement

inaltérable à la Couronne et au gouvernement de l'Empire, de leur profonde affection pour la personne de Votre Majesté et de leur profonde admiration pour ces vertus royales et les actes si profondément humanitaires qui ont valu à Votre Majesté d'être placé au premier rang parmi les grands souverains du monde.

Il y a près de cinquante ans Votre Majesté, alors héritier présomptif du Trône

qu'Elle occupe maintenant avec tant d'éclat, a honoré le Canada de sa présence.

En conséquence, nous prions très humblement Votre Majesté et Sa Très Gracieuse Majesté la Reine de vouloir bien honorer le Canada de votre présence à l'époque qu'il plaira à Votre Majesté de choisir.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Northrup,

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Northrup,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a voté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi exprimant le profond désir et l'espoir qu'il plaise à Sa Très Excellente Majesté le Roi et à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine d'honorer le Canada de leur présence à l'époque la plus convenable pour Leurs Majestés, et pour prier Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre dans la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Lennox propose, secondé par M. Lancaster,—Que cette Chambre est d'avis qu'aucun membre du gouvernement ou sous-ministre d'un département ne devrait agir ou comparaître en qualité d'avocat, conseil ou procureur dans aucune action, poursuite ou procédure (sauf quand les intérêts de la Couronne sont en jeu) devant aucune cour présidée par des juges ou un juge nommé par le gouvernement du Canada.

Et un débat s'ensuivant ;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 102) concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de

fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 103) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de

fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 104) constituant en corporation la compagnie dite *Hamilton*, *Waterloo and Guelph Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 108) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Chaudière.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer. Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 106) concernant des demandes de brevets par Henry Wurts, junior.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 107) concernant la compagnie dite The Erie and Ontario Power Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 105) constituant en corporation la compagnie dite Sterling Life Insurance Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée lundi, le 9 avril dernier,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance entre la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique et le gouvernement ou quelqu'un de ses départements, et entre la dite compagnie et la Commission du Transcontinental au sujet des études et du tracé du chemin de fer Transcontinental projeté entre Québec et Moncton.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Fitzpatrick,

Ordonné, que les avis de motion soient maintenant pris en considération.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports faits par les officiers du gouvernement depuis le 1er janvier 1900 sur la réserve boisée de la montagne du Dauphin.

Sur motion de M. Perley, secondé par M. Daniel,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des devis du musée Victoria, surtout la partie qui définit l'espèce, la qualité et les dimensions de la pierre dont l'entrepreneur doit se servir pour les murs extérieurs de l'édifice. Aussi, copie de toute correspondance au sujet de la pierre pour le dit musée échangée entre le gouvernement ou quelque département, ministre ou officier du gouvernement et toute personne ou corporation, y compris l'entrepreneur, M. Goodwin, et les propriétaires des carrières de Read, Battey, Rivière Philippe et autres.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bennett,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant tous les terrains houillers loués, vendus ou autrement concédés pendant chacune des années de 1896 à 1905, inclusivement, l'étendue de terre dont on a disposé, le nom des personnes qui ont obtenu ces terrains, le prix payé, les transferts opérés et la date, et le nom des personnes auxquelles les dits terrains ont été transférés dans chaque cas.

Sur motion de M. Borden (Carleton), secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance et communications échangées entre le ministre de l'Intérieur ou aucun département du gouvernement et le surintendant nommé en vertu du statut de la Colombie-Britannique, intitulé: "Children's Protection Act", concernant la vente et l'esclavage dans la Colombie-Britannique de jeunes filles dans un but immoral; aussi, copie de tous rapports et communications reçus des agents du département des Sauvages dans la dite province et de toutes réponses adressées à ces agents par le département.

Sur motion de M. Borden (Carleton), secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, - Copie de toutes pétitions, mémoires, rapports, lettres, documents, correspondance et papiers touchant la nécessité de donner plus d'aide à la navigation et d'avoir plus de bateaux et d'appareils de sauvatage sur la côte du Pacifique.

Sur motion de M. Reid (Grenville), secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, - Copie de toutes demandes formulées par C. F. Caldwell pour lui-même, ou pour quelques-uns de ses clients, et lesquels, ou par toutes autres personnes, pour l'acquisition de terrains houillers dans la province d'Alberta, et copie de toute correspondance ou autres papiers s'y rapportant.

Sur motion de M. Borden (Carleton), secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,-Copie de tous rapports, décisions et recommandations (autres que ceux déjà publiés dans les rapports annuels du département de la Marine) de tout officier ou de toute cour d'enquête ou commission concernant la perte de steamers ou autres navires sur les côtes du Pacifique pendant les derniers six ans.

Sur motion de M. Lefurgey, secondé par M. Reid (Grenville),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie d'un arrêté du conseil passé le ou avant le 27 juillet 1900 au sujet de certains terrains dans l'Alberta ou l'Athabasca, mentionnés dans une question faite en Chambre par M. Lefurgey, le 9 avril courant, et copie du plan officiel ou de la carte indiquant les terrains en question. Aussi, copie de toute autre correspondance et de tous papiers échangés à ce sujet entre le gouvernement ou toute personne agissant en son nom et toutes autres personnes, jusqu'à date.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Smith (Wentworth), secondé par M. Reid (Grenville),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, Copie de tous contrats conclus entre le gouvernement et toutes compagnies de steamers transatlantiques, en vertu desquels des subventions ont été accordées par le gouvernement.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 19 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Campbell,—la pétition de Octavius L. Hicks et autres, de York-Sud, Ontario.

Par M. Tisdale,—la pétition de A. J. Smith et autres, de Bealton et autres lieux, Ontario.

Par M. Ratz,—la pétition de madame J. C. Kapton et autres, de Parkhill, Ontario. Par M. Pickup,—la pétition de A. F. Dykeman et autres, de l'Eglise Baptiste de Middleton et autres, d'autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Brown,—la pétition de D. W. Morison et autres, de Ormstown, Québec.

Par M. Elson,—la pétition du révérend A. G. Harris et autres, du township de Westminster, Ontario.

Par M. Wright (Muskoka),—la pétition de W. R. Barker et autres, de Bracebridge

et autres lieux, Ontario.

Par M. MacLaren,—la pétition de A. C. Tiffin et autres, de Throwbridge et autres lieux, Ontario.

Par M. Hyman,—la pétition de A. J. Bowen et autres, de London et autres lieux, Ontario.

Par M. Ward,—la pétition du révérend Oswald et autres, de Pontypool et autres lieux, Ontario.

Par M. Wright (Renfrew),—la pétition de James Guthrie et autres, de Eganville et autres lieux, Ontario.

Par M. Fielding,—la pétition de William F. Wolfe et autres, de Port-Joli, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Barr,—la pétition du révérend A. L. Bent et autres, de l'Eglise Presbytérienne Saint-André, de Orangeville, Ontario.

Par M. Stewart,—la pétition de A. E. Mitchell et autres, de l'Eglise Erskine et autres, d'Ottawa, Ontario.

Par M. Walsh,—la pétition de Thomas Corbett et autres, de Rockburn et Gore, Québec.

Par M. Bole,—la pétition de Charles W. McKim et autres, de Winnipeg, Manitoba. Par M. Guthrie,—la pétition de Thomas Holyman et autres, de Guelph et autres lieux, Ontario.

Par M. Schell (Oxford),—la pétition du révérend A. J. Irwin et autres, de Norwich, Ontario.

Par M. Clarke,—la pétition du révérend W. Francis Cuthbert et autres, de Essex, Ontario.

Par M. McKenzie,—la pétition du révérend R. McLeod et autres, de Ripley et environs, Ontario.

Par M. Henderson,—la pétition de T. E. Reid et autres, de Esquesing, Ontario. Par M. Jackson (Elgin),—la pétition de Peter McKellar et autres, de Dalton et autres lieux, Ontario.

Par M. Oliver,—la pétition de George Thompson et autres, de l'Union des brique-

teurs et des maçons, Alberta.

Par M. Galliher,—la pétition de W. M. Lawrence et autres, de Revelstoke, Colombie-Britannique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-De Henry Lowe et autres, de l'Eglise St. Andrew, Napier; du révérend W. E. Hessard et autres, de la cité de Toronto; de W. J. Guest et autres, de Walford; du révérend A. H. Brown et autres, de Gosher; du révérend John Johnston et autres, de Paisley; de J. Wallace Stewart et autres, de l'Eglise Méthodiste, North-Bay; de H. Thomas et autres, de Morven; de J. S. Boyd et autres, de Sutton et autres lieux; du révérend S. J. Shorey et autres, de Oshawa; du révérend George A. McLennan et autres, de Norwood; du révérend C. E. Pines et autres, de l'Eglise Baptiste de Bentinck, et autres, d'autres lieux; de Wm. Clegg et autres, de Midland et autres lieux; de Geo. H. Jory et autres, de Hamilton; du révérend John Morrison et autres, de l'Eglise Méthodiste de Comber; de Henry Salutz et autres, de Berlin et autres lieux; du révérend S. Anderson et autres, de Blyth et autres lieux; du révérend F. M. Matthews et autres, de Hagersville et autres lieux; de G. C. Balfour et autres, de Streetsville et autres lieux; du révérend J. H. Barnett et autres, de Kintyre, Elgin-Ouest et autres lieux; de Angus Smith et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Beeton et autres lieux; de John Theaker et autres, de Hamilton; et du révérend W. J. Beamish et autres, de Morewood, tous de l'Ontario; du révérend D. Mick et autres, d'Inverness; de Robert Davidson et autres, de Chatham; de W. J. Pilgrim et autres, de Montréal et autres lieux; du révérend A. B. Johnston et autres, d'Aylmer et autres lieux; et du révérend W. D. Reid et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Taylor, tous de Québec; du révérend George Bryant et autres, de Truro et autres lieux; du révérend Alfred S. Rogers et autres, de Bear-River; et du révérend Benjamin Hill et autres, de Mill-Village et

M. Campbell, du comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

autres lieux, tous de la Nouvelle-Ecosse; de Elias White et autres, de Moncton et autres lieux, Nouveau-Brunswick; de Wm. Somerville et autres, de Minnedosa; et de H. R. Bell et autres, de Sperling, tous du Manitoba; de C. H. M. Sutherland et autres, de Revelstoke et autres lieux, Colombie-Britannique; du révérend C. H. Cross et autres, de Almeda et autres lieux dans les Territoires du Nord-Ouest; et de J. E. Argus et autres, de Swift-Current, Assiniboïa-Ouest; demandant que le bill actuellement sou-

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir :-

mis au Parlement concernant le dimanche, devienne loi.

Bill (No 71) constituant en corporation la compagnie dite Calgary and Fernie Railway Company; et

Bill (No 78) concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Quest.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :-

Bill (No 73) concernant la compagnie dite The Boundary, Kamloops and Cariboo

Central Railway Company;

Bill (No 77) concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

M. Daniel, du comité spécial auquel a été référé le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche, présente à la Chambre ce qui suit comme second rapport :-

Votre comité recommande,-

1. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

2. Qu'il soit autorisé à faire imprimer les minutes de ses séances de jour en jour pour l'usage du comité, et que la règle 99 soit suspendue à cet effet.

Ordonné, que M. Dyment ait la permission de présenter un bill (No 125) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma et de la Baie d'Hudson.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 126) concernant la Compagnie du chemin de fer de Thorold au lac Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 127) concernant la Farmers' Bank of Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 128) concernant la Compagnie d'éclairage et de force de Puebla (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie de tramway, d'éclairage et de force de Puebla (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre,

Ordonné, que M. Lefurgey ait la permission de présenter un bill (No 129) constituant en corporation la Winnipeg Trust and Loan Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 130) concernant la Compagnie du chemin de fer de Grande Vallée.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Maclean (Lunenburg) ait la permission de présenter un bill (No 131) concernant la Royal Bank of Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. McCool ait la permission de présenter un bill (No 132) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Sud et de Témagami.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 133) concernant la Compagnie du chemin de fer Niagara à Sainte-Catherine et Toronto.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Guthrie ait la permission de présenter un bill (No 134) concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Toronto, Niagara et Occidental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre Sur motion de M. Daniel, secondé par M. Macdonell,

Ordonné, que le comité auquel a été référé le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche soit autorisé à faire imprimer les minutes de ses séances de jour en jour pour l'usage du comité et que la règle 99 soit suspendue à cet effet, conformément à la recommandation contenue dans le second rapport du dit comité.

Sur motion de M. Daniel, secondé par M. Macdonell,

Ordonné, que le comité spécial auquel a été référé le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche, soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Galliher,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre du 11 avril, référant le bill (No 95) concernant la Compagnie Mexicaine d'éclairage et de force (à responsabilité limitée) au comité des Bills Privés soit rescindé, et le bill est référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Worthington ait la permission de présenter un bill (No 135) concernant la Compagnie de fidéicommis dite *Empire*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macdonell ait la permission de présenter un bill (No 136) concernant certain brevet de la Cyclone Woven Wire Fence Company (Limited).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macdonell ait la permission de présenter un bill (No 137) concernant la cité de Toronto.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macdonell ait la permission de présenter un bill (No 138) constituant en corporation la *Toronto Union Station Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. German ait la permission de présenter un bill (No 139) concernant la Compagnie de télégraphe Commercial du Nord (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. McCraney ait la permission de présenter un bill (No 140) concernant la compagnie dite Southern Central Pacific Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Girard ait la permission de présenter un bill (No 141) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec, Saguenay et Saint-Laurent.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre. Ordonné, que M. Wilson (Lennox et Addington) ait la permission de présenter un bill (No 142) abrogeant l'Acte créant des pensions pour certains membres du Conseil privé.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Wilson (Lennox et Addington) ait la permission de présenter un bill (No 143) concernant l'indemnité des membres du Parlement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 mars 1906,—Copie du contrat entre le gouvernement et la Compagnie de houille du Canada, et des plans et spécifications concernant l'amélioration du havre de Glace-Bay pour des fins publiques, et de toute correspondance, télégrammes, mémoires et représentations de la part de délégués, membres du Parlement ou autres personnes à ce sujet. Aussi, copie de tous comptes fournis au gouvernement pour des dépenses faites pour le dit havre par la dite compagnie. (Document de la session No 104.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 20 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Borden (Carleton),—la pétition de Harry Walker et autres, de Wetsmeath, Ontario.

Par M. Christie,—Ia pétition de J. W. Trotter et autres, de l'Eglise Méthodiste de Claremont et autres, d'autres lieux, Ontario.

Par M. Campbell,—la pétition de Samuel K. Correll et autres, de Dovencourt et autres lieux, Ontario.

Par M. Barr,—la pétition de John Banks et autres, de Laurel et autres lieux, On-

Par M. Clements,—la pétition du révérend George Gilmore et autres, de Blenheim et Guilds, Ontario.

Par M. Brabazon,—la pétition de W. H. Harrison et autres, de Quyon et autres lieux, Québec.

Par M. Henderson,—la pétition de Henry Pettigrew et autres, de Norval et autres lieux, Ontario.

Par M. Harty,—la pétition de W. A. Spurling et autres, de Kingston et autres lieux, Ontario; et la pétition de la Dominion Marine Association.

Par M. Elson,—la pétition du révérend J. W. Pring et autres, de Harrietsville et autres lieux, Ontario.

Par M. McCool,—la pétition de F. S. Crulman, M.D., et autres, de l'Association médicale du comté de Hants, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Zimmerman, -la pétition de J. K. Unsworth et autres, de la Première Eglise Congrégationnelle de Hamilton et autres.

Par M. Herron,-la pétition de James Douglas et autres, de Frank, Alberta.

Par M. Wilson (Lennox et Addington),—la pétition de C. W. Delville et autres, de Roblin, Ontario.

Par M. Gordon,—la pétition du révérend George Gilmore et autres, de Blenheim, Ontario.

Par M. Crocket,—la pétition de Alexander Murray et autres, de Stanley, Nouveau-Brunswick.

Par M. Fisher,—la pétition de E. S. Howard et autres, de West-Brome et autres lieux, Québec.

Par M. Ross (Cap-Breton),—la pétition du révérend J. Douglas McFarlane et autres, de Cape-North, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Daniel,—la pétition du révérend J. W. Manning et autres, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Reid (Grenville),—la pétition de A. S. Bass et autres, de Maynard et autres lieux, Ontario.

Par M. Marcil (Bonaventure),—la pétition de Peter Campbell et autres, du comté de Bonaventure, Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—
De E. Proulx et autres; demandant de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de Twelve Mile Power Company (Limited),—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés.

Du conseil municipal de la cité et du comté de Saint-Jean, N.-B.; demandant que le bill à l'effet de constituer en corporation la Compagnie de chemins de fer d'embranchement du Grand-Tronc-Pacifique, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De R. I. Elliott et autres, de Simcoe; de James R. Fawcett et autres, de Grey-Est et autres lieux; du révérend John Trickey et autres, de l'Eglise Baptiste d'Orangeville; de G. E. Couller et autres, de Blind-River; du révérend W. A. Bremner et autres, de l'Eglise Knox, Bracebridge; de G. W. Barker et autres, d'Acton et autres lieux; du capitaine A. J. Baker et autres, de Summerstown et autres lieux; de John A. McDonald et autres, de l'Eglise de Morton; de Alexander Logan et autres, de l'Eglise St. Andrew, Parry-Sound et autres lieux; de John W. Robinson et autres, de Dungannon et autres lieux; de G. W. W. Rivers et autres, de Morpeth; du révérend J. A. Hamilton et autres, de l'Eglise Knox, Leamington; de W. R. Johnston et autres, de Roseneath et autres lieux; de J. P. McQuarrie et autres, de Tilbury-Est et Fletcher; et de I. E. Cole et autres, de l'Association d'amélioration Mutuelle de Westboro, et autres, tous de l'Ontario; du révérend P. L. Richardson et autres, de Sherbrooke; du révérend D. B. Wyman et autres, de Hudson; du révérend William Henderson et autres, de Valleyfield et autres lieux; et du conseil municipal de la ville de Granby, et autres. tous de Québec; de George H. Maxwell et autres, de Saint-Jean; et de George S. Wry et autres, des Templiers Royaux, Sackville, tous du Nouveau-Brunswick; du révérend W. H. Sedgewick et autres, de l'Eglise Presbytérienne Zion, Charlottetown; et de J. G. A. Belyea et autres, de Cavendish, tous de l'Ile du Prince-Edouard; de Cunningham Moore et autres, de Union-Point et autres lieux dans le Manitoba; de John R. Bunn et autres, de la Chambre de Commerce de Milestone, et d'autres, d'autres lieux, dans l'Assiniboïa; de J. A. Powell et autres, de Macleod; et de W. F. Dixon et autres. de Battleford, Saskatchewan, tous des Territoires du Nord-Ouest; demandant que le bill concernant l'observance du dimanche devienne loi.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouvernur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts) et il est comme suit :—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1906, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (Document de la session No 4a.)

Hôtel du gouvernement, Ottawa, 20 avril 1906.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient référés au comité des Subsides.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill B (No 68) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte de la Preuve en Canada", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 83) concernant les juges des cours provinciales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la

Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 97) modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Fielding, que le bill soit maintenant lu la

seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 71) constituant en corporation la compagnie dite Calgary and Fernie Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 78) concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 73) concernant la compagnie dite Boundary, Kamloops and Cariboo Central Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 77) concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 112) concernant la Compagnie du chemin de fer de Huron et Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 113) concernant le chemin de fer Grand Nord du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 117) constituant en corporation la compagnie dite Erie, London and Tilsonburg Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 118) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud et la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 119) constituant en corporation la compagnie dite Vancouver and North-Western.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 120) constituant en corporation la compagnie dite Fort William and Port-Arthur Terminal Railway and Bridge Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 121) concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 110) concernant certain brevet de la Toledo Glass Company.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés. L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 111) concernant la Compagnie de minoterie du Lac des Bois et la Compagnie de minoterie de Kéwatin (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 122) concernant un certain brevet de Franklin Montgomery Gray.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 123) concernant un brevet No 69140 de la Underwood Typewriter Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 114) constituant en corporation la compagnie dite *The Canadian Lloyds* (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la question que le bill (No 97) modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se formé immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides. M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Foster propose, comme amendement, secondé par M. Borden (Carleton), que tous les mots après "Que" dans la dite motion soient retranchés et remplacés par les suivants:—"les contrats conclus par le gouvernement du Canada avec la Compagnie Commerciale de l'Atlantique-Nord ont été faits sans l'autorisation et hors la connaissance du Parlement.

"Que les engagements ainsi contractés couvrent une période possible de plus de quinze ans et obligent le pays à payer environ un million de piastres sans qu'il y ait à

attendre une compensation raisonnable pour cette dépense.

"Que les contrats ont été faits avec l'entente formelle de ne rien faire connaître quant au personnel ou aux agents de la prétendue compagnie qui ne sont pas connus du gouvernement, ou s'ils le sont, qui sont restés inconnus du Parlement malgré les tentatives faites pour obtenir des renseignements.

"Que lorsque ces contrats ont été faits la soi-disant Compagnie Commerciale ne paraissait pas avoir d'existence légale, ni de siège d'affaires, ni de directeurs ou officiers connus, ni de navires, ni de trafic ou de négoce d'aucune espèce, ni d'agents ou d'agences en opération ou autrement.

"Qu'aucune preuve n'a été donnée au Parlement au sujet de l'efficacité des systèmes et méthodes d'opération de la compagnie, ou qu'elle ait contribué à l'envoi d'un seul immigrant en Canada.

"Que les conditions du contrat sont désavantageuses, et qu'elles ont été faites d'une

manière inconsidérée et absurde.

"Que des mesures devraient être prises immédiatement pour mettre fin au contrat existant."

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquantecinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 23 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Greenway,—la pétition de James Culler et autres, de Crystal-City et autres lieux, Manitoba.

Par M. Telford,—la pétition de S. H. Eastman et autres, de Meaford et autres lieux, Ontario.

Par M. Roche (Marquette),—la pétition du révérend John Holmes et autres, de Russell et autres lieux, Ontario.

Par M. Roche (Halifax),—la pétition de Robert Lindsay et autres, de Halifax et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Sproule,—la pétition du révérend J. F. McLaren, D.D., et autres, de Euphrosia et Holland, Ontario.

Par M. Ross (Yale-Caribou),—la pétition de C. Whyte et autres, de Peachland et autres, Colombie-Britannique.

Par M. Daniel,—la pétition de R. P. McKeen et autres, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Law,—la pétition de H. C. Newcombs et autres, de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Schaffner,—la pétition de Thomas Dodds et autres, de Elgin et autres lieux, Manitoba.

Par M. MacLaren,—la pétition du révérend D. W. McCarrow et autres, de North-Perth, Ontario.

Par M. Herron,—la pétition de A. C. Bryan et autres, de Nanton, Alberta.

Par M. Fitzpatrick,—la pétition de A. Whyte et autres, de l'Eglise Saint-Luc, Hemmingford, et autres, d'autres lieux, Québec.

Par M. Galliher,—la pétition du révérend M. E. Fletcher et autres, de la Première Eglise Baptiste.

Par M. McCarthy (Calgary),—la pétition de Daniel Polton et autres, de Red-Deer-Lake et autres lieux, Alberta.

Par M. Ganong,—la pétition du révérend Robert J. Langford et autres, de l'Eglise All-Saints, Saint-André, et autres, d'autres lieux, Nouveau-Brunswick.

Par M. Grant,—la pétition du révérend A. D. Keith et autres, de Toronto et autres lieux, Ontario.

Par M. Bergeron,—la pétition de R. Gordon Aschah et autres, de Valleyfield et autres lieux, Québec.

Par M. Watson,—la péttion de C. H. Elliott et autres, de Rosseau, et autres lieux, Ontario.

Par M. Fielding,—la pétition de Daniel Hickey et autres, de Barrington-Head, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Macpherson,—la pétition de James Hicks et autres, de Vancouver et autres lieux, Colombie-Britannique.

Par M. Hughes (Victoria),—la pétition du révérend W. Glelake et autres, de Valentien et autres lieux, Ontario.

Par M. Lennox,—la pétition du révérend J. J. Ferguson et autres, de l'Eglise Méthodiste de Alliston.

Par M. Harty,—la pétition du révérend R. S. Fornier et autres, de l'Eglise Saint-Luc, Kingston, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et recues :-De A. J. Smith et autres, de Bealton et autres lieux; de Mme J. C. Knapton et autres, de Parkhill; du révérend A. G. Harris et autres, du township de Westminster; de W. R. Barker et autres, de Bracebridge et autres lieux; de A. C. Tiffin et autres, de Trowbridge et autres lieux; de A. J. Bowen et autres, de London et autres lieux; du révérend D. P. Oswald et autres, de Pontypool et autres lieux; de James Guthrie et autres, de Eganville et autres lieux; du révérend A. L. Burk et autres, de l'Eglise Presbytérienne St. Andrew, Orangeville; du révérend A. E. Mitchell et autres, de l'Eglise de Erskine, et autres, d'Ottawa; de Thomas Holyman et autres, de Guelph et autres lieux: du révérend A. J. Irwin et autres, de Norwich; du révérend W. Francis Cuthbert et autres, de Essex; du révérend R. McLeod et autres, de Ripley et des environs; de T. E. Reid et autres, de Esquesing; de Peter McKella et autres, de Dutton et autres lieux; de Harry Walker et autres, de Westmeath; de J. W. Totten et autres. de l'Eglise Méthodiste de Claremont, et autres, d'autres lieux; de Samuel K. Correll et autres, de Dovercourt et autres lieux; de John Banks et autres, de Laurel et autres lieux; du révérend George Gilmore et autres, de Blenheim et Guilds; de Henry Pettigrew et autres, de Norval et autres lieux; de W. H. Spurling et autres, de Kingston et autres lieux; du révérend J. W. Pring et autres, de Harrietsville et autres lieux; de J. K. Unsworth et autres, de la Première Eglise Congrégationnelle, Hamilton, et autres lieux; d'Alfred Macfarlane et autres, de Banks et autres lieux; de C. W. Demille et autres, de Roblin; du révérend George Gilmore et autres, de Blenheim; et de A. S. Bess et autres, de Maynard et autres lieux, tous de l'Ontario ; de D. W. Morison et autres. d'Ormstown; de Thomas Corbett et autres, de Cockburn et Gore; de W. H. Harrison et autres, de Quyon et autres lieux; de E. S. Howard et autres, de Brome-Ouest et autres lieux; et de Peter Campbell et autres, du comté de Bonaventure, tous de Québec: de A. F. Dykeman et autres, de l'Eglise Baptiste de Middleton, et autres, d'autres lieux: de William F. Wolfe et autres, de Port-Joli; du révérend J. Douglas McFarlane et autres, du Cap-North; et de F. S. Creelman, M.D., et autres, de l'Association médicale du comté de Hants, tous de la Nouvelle-Ecosse; de Alexander Murray et autres, de Stanley; et du révérend J. W. Manning et autres, de Saint-Jean, tous du Nouveau-Brunswick; de Charles W. McKim et autres, de Winnipeg, Manitoba; de James Douglas et autres, de Frank; et de George Thompson et autres, de l'Union des briquetiers et macons, tous de l'Alberta; et de W. M. Lawrence et autres, de Revelstoke, Colombie-Britannique; demandant que le bill concernant l'observance du dimanche devienne loi.

De Octavius L. Hicks et autres, de York-Sud, Ontario; et de l'Association de marine de la Puissance; demandant que le bill concernant le dimanche ne devienne pas

loi dans sa forme actuelle.

M. McKenzie, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 14) modifiant l'Acte des Poids et

Mesures, et a décidé d'en faire rapport avec quelques amendements.

Votre comité recommande que 1,000 exemplaires du dit bill soient imprimés pour distribution en sus du nombre ordinairement imprimé.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie, le certificat suivant :—

Bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada, Ottawa, 23 avril 1906.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du neuvième jour du mois de mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Andrew Rodger Dickson, Wetaskiwin, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Strathcona, dans la province d'Alberta, pour l'élection d'un membre pour repré-

senter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Peter Talbot, député démissionnaire, Wilbert McIntyre, écr, médecin de Strathcona, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE,
Greffier de la Couronne en chancellerie, Canada.

A Thos. B. Flint, écr, Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

Wilbert McIntyre, écr, député du district électoral de Strathcona, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sir Frederick W. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 19 mars 1906,-Copie de tous arrêtés du conseil, arpentages, rapports, options, conventions d'achat ou de location, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents de toute nature concernant l'acquisition de terrains pour exercices militaires à Petawawa, Ontario, et les noms, professions et domiciles de tous particuliers, maisons d'affaires et corporations de qui ces terrains ont été achetés, loués ou autrement acquis, les dates auxquelles ces propriétés ont été achetées, louées ou autrement acquises. Aussi, un état indiquant l'étendue de terrains achetés, loués ou autrement acquis de chaque particulier, maison d'affaires ou corporations, le montant de l'achat ou du loyer et tous les montants payables pour ces terrains, y compris toutes commissions sur le dit achat, location ou acquisition. Aussi, les noms de tous particuliers, civils ou militaires, qui ont agi au nom du gouvernement au sujet du dit achat, location ou acquisition. Aussi, copie de toutes lettres, télégrammes, papiers, correspondance et autres documents entre le vendeur ou le locataire ou toutes personnes agissant pour eux et le gouvernement ou toute personne agissant pour le gouvernement, y compris toutes protestations de la part de personnes possédant ou prétendant posséder des terrains dans le voisinage, et toute correspondance entre ces personnes et le gouvernement, et toute correspondance entre aucune personne agissant pour le gouvernement et toutes personne ou personnes prétendant avoir des intérêts dans la dite vente, achat ou acquisition. Aussi, les noms de toutes personnes occupées à faire le règlement final, ou autre arrangement, de toutes réclamations pour l'achat, location ou acquisition des dits terrains ou pour empiétement sur les propriétés voisines et un état détaillé de tous montants (s'il en est) payés à toute personne ainsi employés à faire ce règlement ou à prendre des arrangements en rapport avec ces réclamations. Aussi, état du montant et de la nature de toutes réclamations pour empiétements, et de toutes sommes payées ou payables à ce sujet. (Document de la session No 106.)

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,—Etat indiquant le nombre de contrats pour le transport des malles dans le comté de Peel, les localités, le nombre de milles, le nom de l'entrepreneur et le prix payé, ainsi que la date du commencement et de l'expiration du contrat et les noms des cautions. Aussi, indiquant si des soumissions ont été demandées; et donnant le nom de l'entrepreneur précédent et le prix à lui payé. (Document de la session No 107.)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Sommaires des rapports des compagnies d'assurances en Canada, pour l'année 1905. (Document de la session No 9.) M. Fielding présente aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 2 avril 1906,—Copie de tous rapports et communications du surintendant des assurances au gouvernement ou au ministre des Finances en 1903, 1904 et 1905 au sujet de l'opportunité ou de l'urgence de modifier de nouveau l'Acte des Assurances ou concernant les défectuosités du dit acte. (Document de la session No 108.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Copie du rapport spécial du surintendant des assurances adressé au ministre des Finances, en date du 9 novembre 1905, et de tous rapports, correspondance et documents depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à la date du rapport concernant la réglementation des assurances

sur la vie en Canada. (oDcument de la session No 108a.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Copie de tous télégrammes, rapports, communications, enquête, lettres et documents de toute nature concernant la nécessité de s'assurer du fonctionnement des compagnies d'assurance faisant affaires en Canada, y compris toute correspondance, communications et autres documents se déclarant en faveur de la commission récemment nommée à cette fin, et d'une enquête par le gouvernement ou par une commission ou par un comité de la Chambre, ou s'y objectant ou s'y rapportant en quelque manière; aussi, concernant la recommandation et la nomination des commissaires. (Document de la session No 108b.)

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1905,—Copie de toute correspondance, documents, papiers et rapports qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre, concernant le havre de Port-Colborne, son brise-lames et les élévateurs qui s'y trouvent ou que l'on projette de construire. (Document de la session No 109.)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 mars 1906,—Copie de toutes les données thermographiques recueillies pour le gouvernement à bord des steamers

transocéaniques pendant la saison de 1905, et indiquant,-

1. La situation du thermographe, dans chaque cas, soit dans les compartiments frigorifiques, ou à air frais, ou ventilés, ou non ventilés, ou sur le pont ou en d'autres parties du navire exposées seulement à la température ordinaire de la mer, et dans ce dernier cas faisant connaître si les dites parties étaient exposées aux rayons du soleil.

2. Quel genre de produits étaient renfermés dans le compartiment.

3. Quelle est la date des voyages, le nom du port d'expédition, le nom du navire

et de la ligne de steamers.

4. Lorsque le compartiment était ventilé, quel était le système de ventilation, la grandeur et le nombre de prises d'air. (Document de la session No 110.)

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Templeman,

Ordonné, que le nom de M. Schaffner soit substitué à M. Roche (Marquette) dans le comité spécial auquel a été référé le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant (a) le nombre de ventes de terres (autres que des homesteads) affectant les sections paires, qui ont été faites par le département de l'Intérieur pendant l'année fiscale 1904-05 et les six mois expirés le 31 décembre 1905, et le nombre total d'acres compris dans ces ventes ; (b) même chose quant aux ventes affectant les sections impaires ; (c) même chose quant aux ventes affectant des blocs entiers de sections paires et impaires. (Document de la session No 91c.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,—Copie de tous rapports faits postérieurement au 3 avril 1905 au sujet de Joseph Nnxon, agent des

terres à McLeod. (Document de la session No 111.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant le nombre total des titres de terres, y compris le nombre d'acres, émis dans et pour le territoire compris dans les limites des provinces actuelles du Manitoba, Saskatchewan et Alberta, entre l'année 1872 et le 31 décembre 1905, en vertu de chacune des formules de concessions suivantes indiquant aussi si les sections paires ou impaires étaient affectées:—Octrois en commutation; homesteads; octrois en vertu de l'Acte du Manitoba; octrois à titre de rpimes militaires; octrois pour métis du Nord-Ouest; ventes dans les paroisses; octrois spéciaux acquittés (quit claim); chemins de fer; ventes (de mines, fermes, ranches, etc.); ventes de terres scolaires; octrois spéciaux; autres. (Document de la session No 112.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant les lots de terre (autres que les octrois aux chemins de fer) qui ont été vendus depuis 1896 dans les provinces actuelles d'Alberta et de Saskatchewan pour des fins d'irrigation, spécifiant dans chaque cas la superficie, la situation et le prix obtenu ainsi que le nom de la compagnie ou du particulier à qui la vente a été faite. (Document de la session No 112a.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,—Copie des soumissions originelles reçues par le département de l'Intérieur au sujet de l'affermage des fonds de bois Nos 1158, 1175, 1192, 1219, 1231 et 1232 en 1904 et 1905, de toute correspondance à ce sujet avec le ministre de l'Intérieur, ou le département ou aucun de ses officiers et des divers actes de transfert des baux après leur obtention par les soumissionnaires heureux, avec indication du nom du cessionnaire et de la date du transfert dans chaque cas. (Document de la session No 113.)

Ordonné, que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 144) concernant les sociétés industrielles et coopératives.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 126) concernant la Compagnie du chemin de fer de Thorold et au lac Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 141) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec, Saguenay et Saint-Laurent.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 127) concernant la Farmers' Bank of Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 131) concernant la Royal Bank of Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 135) concernant la Compagnie de fidéicommis dite Empire.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 136) concernant certain brevet de la Cyclone Woven Wire Fence Company (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. McCarthy (Calgary), secondé par M. Walsh,

Késolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, correspondance, documents et papiers concernant la vente, ou la concession par le gouvernement, de toutes terres dans la province de l'Alberta ou dans la province de la Saskatchewan à un syndicat ou compagnie composé de MM. M. A. Walsh, E. C. Walsh, E. G. Walsh, de Clinton, Iowa, A. W. Carroll, Charles Maher, de l'Iowa, et J. Brown, de Nepawa, Manitoba, ou de quelqu'un d'eux ou dans lequel quelqu'un d'eux ou autres personnes sont intéressés.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Verville, secondé par M. Dubeau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport du sous-ministre du Travail sur son enquête au sujet de l'importation d'ouvriers italiens à Montréal au printemps de 1904.

Sur motion de M. Wilson (Lennox et Addington), secondé par M. Roche (Mar-

quette),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, lettres, télégrammes, communications, documents et papiers de toute espèce concernant l'établissement, l'acquisition, la construction, le prolongement et l'entretien d'un hôpital pour les patients atteints de trachoma à ou près Halifax, N.-E., y compris un état indiquant toutes les sommes dépensées pour le dit hôpital ou son établissement, son acquisition, sa construction, son prolongement ou son entretien. Aussi, un état donnant les noms de la personne ou des personnes auxquelles ces deniers ont été payés, le montant payé dans chaque cas, la date du paiement et tous autres détails concernant le dit hôpital depuis le temps où il a été établi en premier lieu.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Bennett,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, lettres, communications, explorations, papiers et documents concernant les défectuosités de l'écluse de Peterborough ou la difficulté à mettre la dite écluse en opération, ou les défectuosités du canal de la Vallée de la Trent dans le voisinage de la dite écluse.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, que le greffier dépose sur la Table de la Chambre un état indiquant le nombre d'employés permanents actuellement au service du Sénat et de la Chambre des Communes, respectivement, leurs noms et leurs fonctions; le calaire et la durée du service de chacun; le nombre d'employés sessionnels actuellement employés dans le Sénat et la Chambre des Communes, respectivement leur salaire quotidien, leurs noms et leurs fonctions; et le nombre d'employés des deux classes ci-dessus en service pendant la session de 1896.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant si le département de l'Intérieur ou tout autre département ou membre du gouvernement a des renseigne-

ments, et lesquels, concernant des transactions, actes, comptes ou paiements de nature irrégulière attribués à quelque agent ou autre personne dans la Grande-Bretagne et l'Irlande ou en Europe, en rapport avec l'immigration en Canada; quelle période est comprise dans ces renseignements; quelles communications par écrit ou autrement, concernant ces matières, ont été échangées avec le Haut-commissaire du Canada, le commissaire de l'immigration ou autres personnes. Aussi, copie de toute correspondance, rapports et papiers à ce sujet.

Sur motion de M. Martin (Queen, I.P.-E.), secondé par M. Lefurgey,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, mémoires, rapports et télégrammes en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers au sujet de la construction d'un nouveau steamer pour le service d'hiver dans le détroit de Northumberland, y compris le rapport ou les recommandations de M. Duguid et autres personnes agissant conjointement avec lui, et le montant des dépenses à ce sujet et à qui payé.

Sur motion de M. Parmelee, secondé par M. German, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport de A. E. Duberger sur le commerce des drogues et des préparations spéciales en Canada.

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Lefurgey,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, papiers, rapports et comptes concernant la construction d'une échelle à poisson dans le barrage de l'usine à pulpe de Cowie à Milton, comté de Queen, N.-E., et de tous comptes indiquant le coût de la construction de la dite échelle, le montant payé pour la main-d'œuvre et les matériaux, et à qui il a été payé.

Sur motion de M. McLean (Queen, I.P.-E.), secondé par M. Lefurgey, Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des plans et devis du nouveau steamer actuellement en voie de construction en Angleterre.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Daniel,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée depuis 1896 entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres et les gouvernements allemand ou britannique ou quelques personne ou personnes représentant officiellement ou autrement ces gouvernements, et de tous documents et papiers en la possession du gouvernement concernant les tarifs douaniers de l'Allemagne et du Canada.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-sept minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 24 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Smith (Oxford),—la pétition de H. Brand et autres, de Bright, Ontario. Par M. Baxter,—la pétition de William Penny et autres, de Hamilton, Ontario.

Par M. Brown,—la pétition du révérend G. Whillans et autres, de l'Eglise Presbytérienne, Québec.

Par M. Lovell,—la pétition de Arhtur H. Moore et autres, de Stanstead, Québec.

Par M. Bruneau,—la pétition de W. M. Seaborn et autres, de Sorel, Québec.

Par M. Fisher,—la pétition du révérend T. Everett et autres, de Bolton, Québec

Par M. Gordon,—la pétition du révérend Norman Lindsay et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Dresden, Ontario.

Par M. Loggie,—la pétition du révérend E. S. Weeks et autres, de Tabusintac et autres lieux, Nouveau-Brunswick.

Par M. Meigs,—la pétition du révérend H. Plaisted et autres, de Durham et autres lieux, Québec.

Par M. Turriff,—la pétition de J. A. Deyell, M.D., et autres, de Alameda, et autres, d'autres lieux, Assiniboïa-Est.

Par M. McKenzie,—la pétition de Robert Beatty et autres, de Chesley et Tarr,

Par M. Borden (Carleton),—la pétition du révérend W. A. Hanna et autres, de Richmond et autres lieux, Ontario.

Par M. Clarke,—la pétition du révérend J. S. Davidson et autres, de Shoal-Lake, Ontario.

Par M. Hunt,—la pétition de E. Richardson Kelly et autres, de Island-Brook et autres lieux, Québec.

Par M. Wright (Renfrew),—la pétition du Board of Trade de Pembroke, Ontario. Par M. Brabazon,—la pétition du révérend W. H. Naylor et autres, de l'Eglise St. Alban et autres, de Clarendon, Québec.

Par M. Wilmot,—la pétition de Frederick W. Bailly et autres, de Ripples et autres lieux, Nouveau-Brunswick.

Par M. Taylor,—la pétition de William Timberlake et autres, de Gananoque, On-

Par M. Parmelee,—la pétition de Andrew Gulley et autres.

Par M. McLennan,—la pétition de W. MacDonald et autres, de Strathborne et autre lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Emmerson,—la pétition de John E. Donald et autres, de Strathcona et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Sproule,—la pétition du révérend J. B. Wats et autres.

Par M. Alcorn,—la pétition de A. W. Coone et autres, du circuit de Milford et autres lieux, Ontario.

Par M. Templeman,—la pétition de D. MacRae et autres, de Victoria, Colombie-Britannique.

Par M. Cochrane,—la pétition de S. F. Dixon et autres, de Bethel et autres lieux, Ontario.

Par M. German,—la pétition de W. N. Horton et autres, de Fonthill et autres lieux, Ontario.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération le bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et d'Omineca, et a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité, conformément à l'ordre de la Chambre du 6 avril 1906, a aussi pris de nouveau en considération le bill (No 29) concernant la Vancouver and Lulu Island Railway Company, et a décidé d'en faire rapport avec de nouveaux amendements.

Votre comité a aussi considéré les bills suivants et est convenu d'en faire rapport

avec des amendements, savoir :-

Bill (No 43) constituant en corporation la compagnie dite Brandon Transfer Railway Company.

Bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique.

Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.

Bill (No 27) constituant en corporation la compagnie dite Kamloops and Yellow Head Railway Company.

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite Minnesota-Canadian Bridge Company.

Bill (No 92) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

M. McKenzie, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre

le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité soumet, pour l'information de la Chambre, la preuve faite par M. James A. Smart, au cours de la présente session, sur l'immigration en Canada due à la compegnie dite North Atlantic Trading Company.

(Appendice No 2.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier, conformément à l'ordre de la Chambre du 23 courant, a déposé sur la Table de la Chambre un état indiquant le nombre d'employés permanents actuellement au service de la Chambre des Communes, leurs noms et leurs fonctions; le salaire et la durée du service de chacun; le nombre d'employés sessionnels actuellement employés dans la Chambre des Communes, leur salaire quotidien, leurs noms et leurs fonctions; et le nombre d'employés des deux classes ci-dessus en service pendant la session de 1896. (Document de la session No 114.)

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,-Copie de toute correspondance échangée entre les propriétaires de la cale sèche de Collingwood et quelqu'un des départements au sujet de la subvention ou prime payable pour la dite cale sèche. Aussi, copie de l'évaluation de la dite cale faite pour le compte du département des Travaux publics. (Document de la session No 115.)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Vol. III-Quatrième recensement du Canada, 1901.-Manufactures. (Document de la session C.)

Aussi,-Vol. IV-Quatrième recensement du Canada, 1901.-Statistiques vitales, présence dans les écoles, condition des demeures et des familles, institutions, églises et écoles, districts électoraux et représentation. (Document de la session D.)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 2 avril 1906,-Etat indiquant,-

(a) Quelles quantités de poissons de différentes espèces, et lesquelles, ont été déclarées en douane pour l'exportation aux ports respectifs de Port-Arthur, Fort-William, Sault Sainte-Marie, Ile Manitouline et à tous les ports de la Baie Georgienne au cours des années fiscales de 1890 à 1905, inclusivement;

(b) La valeur des produits ainsi déclarés;

(c) Le montant des droits payés sur ces produits ; et

(d) Le ou les pays où ces produits ont été exportés. (Document de la session No 116.)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie du traité de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et le Japon et de tous les papiers qui s'y rattachent.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit :—

GREY.

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône, et vous en remercie bien sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, le 21 avril 1906.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée vendredi dernier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides ;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après "Que" dans la dite motion soient retranchés et remplacés par les suivants:—" les contrats conclus par le gouvernement du Canada avec la Compagnie Commerciale de l'Atlantique-Nord ont été faits sans l'autorisation et hors la connaissance du Parlement.

"Que les engagements ainsi contractés couvrent une période possible de plus de quinze ans et obligent le pays à payer environ un million de piastres sans qu'il y ait à

attendre une compensation raisonnable pour cette dépense.

"Que les contrats ont été faits avec l'entente formelle de ne rien faire connaître quant au personnel ou aux agents de la prétendue compagnie qui ne sont pas connus du gouvernement, ou s'ils le sont, qui sont restés inconnus du Parlement malgré les tentatives faites pour obtenir des renseignements.

"Que lorsque ces contrats ont été faits la soi-disant Compagnie Commerciale ne paraissait pas avoir d'existence légale, ni de siège d'affaires, ni de directeurs ou officiers connus, ni de navires, ni de trafic ou de négoce d'aucune espèce, ni d'agents ou

d'agences en opération ou autrement.

"Qu'aucune preuve n'a été donnée au Parlement au sujet de l'efficacité des systèmes et méthodes d'opération de la compagnie, ou qu'elle ait contribué à l'envoi d'un seul immigrant en Canada.

"Que les conditions du contrat sont désavantageuses, et qu'elles ont été faites

d'une manière inconsidérée et absurde.

"Que des mesures devraient être prises immédiatement pour mettre fin au contrat existant."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Crawford, secondé par M. Turriff, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit :—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 30 juin 1906, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (Document de la session No 5.)

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, 24 avril 1906.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson, Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient référés au comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquantecinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 25 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Harty,—la pétition de la Dominion Marine Association.

Par M. Parmelee,—la pétition de W. E. Peters et autres, de South Stukely, Québec.

Par M. Bland,—la pétition de James McEwen et autres, de Wiarton et autres lieux, Ontario.

Par M. Staples,—la pétition du révérend Hugh Hamil et autres, de Rathwell et autres lieux, Manitoba.

Par M. Borden Carleton),—la pétition de F. E. Henry et autres, du conseil du township de Nepean, Ontario.

Par M. MacLaren,—la pétition de James C. Heedman et autres, de A. S. of E., Stratford, Ontario.

Par M. McLean (Queen, I.P.E.),—la pétition de Thomas Stebbings et autres, de Crapaud et autres lieux, Ile du Prince-Edouard.

Par Sir Frederick W. Borden,—la pétition de J. B. Oakes et autres, de Wolfville et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Kemp,—la pétition du révérend A. W. Dean et autres, de Toronto, Ontario. Par M. Hughes (Victoria),—la pétition du révérend C. H. Marsh et autres, de l'Eglise Saint-Paul, Lindsay, et autres, d'autres lieux, Ontario.

Par M. Pardee,—la pétition de J. Henderson et autres, de Brigden et autres lieux, Ontario.

Par M. Dyment,—la pétition du conseil municipal de la ville de Gore-Bay, Ontario.

Par M. Herron,—la pétition de Albert Luchia et autres, de Rocky-Coulee, Alberta. Par M. Watson,—la pétition de madame J. West et autres, de l'Eglise Méthodiste de Burk's-Falls, Ontario.

Par M. Haggart,—la pétition du révérend Manly Bedson, D.D., et autres, de Perth, Ontario.

Par M. Broder,—la pétition de A. E. Runnells et autres, de Elma, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—
De S. H. Eastman et autres, de Meaford et autres lieux; du révérend J. F. Mc-Laren, D.D., et autres, de Euphrasia et Holland; du révérend D. W. McCarrow et autres, de Perth-Nord; du révérend N. D. Keith et autres, de Toronto et autres lieux; de C. H. Elliott et autres, de Rousseau et autres lieux; du révérend W. Glelarke et autres, de Valence et autres lieux; du révérend R. S. Fornier et autres, de l'Eglise Saint-Luc, Kingston; et du révérend J. J. Ferguson et autres, de l'Eglise Méthodiste de Alliston, tous de l'Ontario; de A. Whyte et autres, de l'Eglise Saint-Luc, Hemmingford, et autres, d'autres lieux; et de R. Gordon Ascah et autres, de Valleyfield et autres lieux, tous de Québec; de Robert Lindsay et autres, de Halifax et autres lieux; de C. H. Newcombe et autres, de Yarmouth; et de Daniel Hickey et autres, de Barrington-Head, tous de la Nouvelle-Ecosse; de R. P. McKeen et autres, de Saint-Jean; et du révérend Robert J. Langford et autres, de l'Eglise de Tous-les-Saints, St. Andrew, et autres, d'autres lieux, tous du Nouveau-Brunswick; de James Colter et autres, de

Crystal-City et autres lieux; du révérend John Holmes et autres, de Russell et autres lieux; et de Thomas Dodds et autres, d'Elgin et autres lieux, tous du Manitoba; de C. W. Whyte et autres, de Peachland et autres lieux; du révérend M. E. Fletcher et autres, de la Première Eglise Baptiste; et de James Hicks et autres, de Vancouver et autres lieux, tous de la Colombie-Britannique; de A. C. Bryan et autres, de Nanton; et de Daniel Patton et autres, de Red-Deer-Lake et autres lieux, tous de l'Alberta; demandant que le bill concernant l'observance du dimanche devienne loi.

M. Gervais, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le second rap-

port de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité recommande qu'en outre de l'index ordinaire du rapport officiel des Débats de la session de 1905, un index analytique comprenant les divers volumes de ces Débats, ainsi que ceux des sessions à venir, soit préparé et publié en volume séparé, et qu'un nombre suffisant d'exemplaires du dit index soit imprimé et relié pour être distribué à ceux qui ont droit de recevoir des exemplaires du rapport officiel des Débats.

Que M. Daniel McGillicuddy soit chargé de préparer l'index de l'édition revisée en langue anglaise, et M. Marc Sauvalle celui de l'édition revisée en langue française; que ce travail soit fait indépendamment du travail du personnel actuel, et qu'après avoir terminé ce travail, les deux messieurs ci-dessus mentionnés reçoivent chacun \$750 pour la préparation de l'index analytique des Débats de chaque session.

M. Demers, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 69) concernant certains brevets

de Henry Edmunds, qu'il rapporte sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte avec des amendements, savoir :—

Bill (No 45) concernant un brevet de l'Anderson Puffed Rice Company.

Bill (No 79) concernant certain brevet de Chester Burnell Duryea.

Bill (No 106) concernant des demandes de brevets de Henry Wurts, junior.

Comme l'Acte des brevets ne contient aucune disposition autorisant le Commissaire des brevets à prendre une décision sur une requête présentée par le gardien d'un lunatique demandant un brevet d'invention, ce qui est apparemment une méprise, votre comité recommande que les honoraires et frais payés pour le bill concernant des demandes de brevets de Henry Wurts, junior, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Maclean (Lunenburg), du comité spécial auquel ont été référés le bill (No 7) modifiant l'Acte concernant les Certificats de capitaines et seconds de navires, et le bill (No 16) modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1898, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à employer un sténographe pour

prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Tobin,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation.

Sur motion de M. Gervais, secondé par M. Maclean (Lunenburg),

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session.

M. Templeman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1905.—Partie III—Falsification des substances alimentaires. (Document de la session No 14.)

Sur motion de M. Maclean (Lunenburg), secondé par M. Gervais,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité auquel ont été référés les bills (No 7) modifiant l'Acte concernant les Certificats de capitaines et seconds de navires et (No 16) modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1898.

Sur motion de M. Demers, secondé par M. McCool,

Ordonné, que les honoraires et frais payés pour le bill (No 106) concernant des demandes de brevets de Henry Wurtz, junior, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Clements, secondé par M. Macdonell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les importations et les exportations entre les Etats-Unis et le Canada pendant la dernière année fiscale concernant les produits agricoles ci-dessous énumérés, le chiffre des droits perçus en Canada et aux Etats-Unis, et les articles qui pourraient être admis en franchise par les Etats-Unis et le Canada: tabac, maïs, pommes de terre, orge, fèves, avoine, foin, œufs, volailles, beurre, lard, viande de boucherie, légumes, pommes, laines, bestiaux, porcs, moutons, chevaux, légumes en conserve, fruits en conserve, pommes tapées et séchées, saindoux, peaux et fromage.

Sur motion de M. McLean (Queen, I.P.-E.), secondé par M. Martin (Queen, I.P.-E.).

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous contrats passés avec des compagnies de steamers pour faire le service entre le Canada et le Mexique.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Wilson (Lennox et Adding-

ton),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, dépositions, correspondance, documents et papiers concernant les accusations portées contre aucuns des employés des douanes à Emerson, Manitoba, pendant les deux dernières années.

Sur motion de M. McLean (Queen, I.P.-E.), secondé par M. Martin (Queen, I.P.-E.),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et de tous papiers en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant la destitution de madame Sarah Smith de la charge de maîtresse de poste à Mount-Buchanan, I.P.-E., et la nomination de M. Bishop pour la remplacer.

M. Bennett propose, secondé par M. Cochrane, que cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait soumettre aussitôt que possible le rapport de la Commission des transports et toute la preuve faite devant la dite commission, et que la question devrait être aussitôt discutée par la Chambre.

Et un débat s'ensuivant ;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Oménica, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 29) concernant la Vancouver and Lulu Island Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours,

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill' (No 43) constituant en corporation la compagnie dite Brandon Transfer Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 34) concernant la Compagnie du che min de fer et de navigation de la Colombie et Kotenay, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 27) constituant en corporation la compagnie dite Kamloops and Yellow Head Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 92) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 125) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 128) concernant la Compagnie d'éclairage et de force de Pueblo (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie de tramway, d'éclairage et de force de Pueblo (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 130) concernant la Compagnie du chemin de fer de Grande Vallée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 132) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Nord et de Témagami.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 133) concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 134) concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Toronto, Niagara et Occidental.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 137) concernant la cité de Toronto.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de der, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 139) concernant la Compagnie de téléphone Commercial du Nord (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 129) constituant en corporation la Winnipeg Loan and Trust Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 14) modifiant l'Acte des Poids et Mesures, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 66) modifiant l'Acte des Sauvages.

M. Monk propose, secondé par M. Henderson, que le bill soit maintenant lu la

seconde fois.

M. O'liver propose, comme amendement, secondé par M. Aylesworth, que le mot "maintenant" soit retranché, et que les mots "dans six mois à dater d'aujourd'hui" soient ajoutés à la fin de la motion.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est

résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que ce bîll soit lu la seconde fois à six mois d'aujourd'hui.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 26 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Bole,—la pétition de Clarence MacKinnon et autres, de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Crawford,—la pétition de R. G. Walden et autres, de Bagot et autres lieux de Manitoba.

Par M. Caldwell,—la pétition de Robert Young et autres, de Pakenham, Ontario. Par M. Turriff,—la pétition de Iverson 'Thacker et autres, de Elmore et autres lieux, Assiniboïa-Est.

Par M. Martin (Queen, I.P.-E.),—la pétition de Murdock Macleod et autres, de la Fraternité des commis de chemins de fer, Ile du Prince-Edouard.

Par M. Dyment,—la pétition de A. McLaren et autres, de Chapleau, Ontario.

Par M. Cockshutt,—la pétition de la Woman's Christian Temperance Union et autres, d'Ontario.

Par M. Osler,—la pétition de J. C. Wcolmer et autres; et la pétition de J. J. Wil-

liams et autres, tous de Toronto, Ontario.

Par M. Jackson (Selkirk),—la pétition de James E. Turner et autres, de Stonewall, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De H. Brand et autres, de Bright; de William Penny et autres, de Hamilton; du révérend Norman Lindsay et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Dresden; de Robert Beatty et autres, de Chesley et Tara; du révérend W. A. Hanna et autres, de Richmond et autres lieux; du révérend J. S. Davidson et autres, de Shoal-Lake; de la Chambre de Commerce de Pembroke; de William Timberlake et autres, de Gananoque; du révérend J. B. Wats et autres; de A. W. Coone et autres, de Milford-Circuit et autres lieux; de S. F. Dixon et autres, de Bethel et autres lieux; et de W. N. Horton et autres, de Fonthill et autres lieux, tous de l'Ontario; du révérend G. Whillan et autres, de l'Eglise Presbytérienne, Georgetown; de M. Seaborn et autres, de Sorel; du révérend T. Everett et autres, de Bolton; du révérend H. Plaisted et autres, de Dunham et autres lieux; de E. Richardson Kelly et autres, de Island-Brook et autres lieux: du révérend W. H. Naylor et autres, de l'Eglise de St. Anban, et autres, de Clarendon: de Andrew Galley et autres, de Shefford; et de Arthur H. Moore et autres, de Stanstead. tous de Québec; du révérend E. S. Weeks et autres, de Tabusintac et autres lieux; de Frederick W. Bailey et autres, de Ripples et autres lieux; et de John E. Donald et autres, de Moncton, tous du Nouveau-Brunswick; de D. MacDonald et autres, de Strathlorne et autres lieux, Nouvelle-Ecosse; de D. MacRae et autres, de Victoria, Colombie-Britannique; et de J. A. Deyell, M.D., et autres, de Alameda et autres lieux, Assiniboïa-Est : demandant que le bill concernant l'observance du dimanche devienne loi.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,—Copie de tous contrats pour fourniture d'articles alimentaires pour les corps militaires permanents et la police à cheval du Canada, pour les volontaires qui ont fait leurs exercices annuels en camp l'été dernier, et pour les écoles militaires du Canada. (Document de la session No 118.)

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Statistiques des chemins de fer du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1905. (Document de la session No 117.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 avril 1906,—Etat indiquant les progrès faits et les sommes dépensées de temps à autre pour la construction du canal de la Trent, les dates des divers contrats donnés, les dates de la terminaison des travaux, les noms des entrepreneurs, les montants payés à titre d'extras et les causes de ces extras. (Document de la session No 95a.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 avril 1906,—Copie de tous rapports, lettres, communications, explorations, papiers et documents concernant les défectuosités de l'écluse de Peterborough ou la difficulté à mettre la dite écluse en opération, ou les défectuosités du canal de la Vallée de la Trent dans le voisinage de la dite écluse. (Document de la session No 119.)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, une lettre de l'ambassadeur britannique à Washington, qui se lit comme suit :—

Hôtel du gouvernement, Ottawa.

Code.

Sir Mortimer Durand à Lord Grey.

Washington, 24 avril 1906.

Le gouvernement des Etats-Unis me prie de vous demander de transmettre au gouvernement canadien l'expression de sa plus sincère gratitude et de sa très profonde appréciation de la contribution magnifique offerte par le gouvernement du Canada pour venir en aide aux citoyens de San-Francisco dans l'affliction. Il est persuadé que le gouvernement du Canada comprendra que sa générosité n'en sera pas moins hautement appréciée bien que le gouvernement des Etats-Unis en soit venu à la concluion que l'aide du dehors ne sera pas nécessaire.

(Signé) DURAND.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée vendredi, le 20 avril dernier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après "Que" dans la dite motion soient retranchés et remplacés par les suivants:—"les contrats conclus par le gouvernement du Canada avec la Compagnie Commerciale de l'Atlantique-Nord ont été faits sans l'autorisation et hors la connaissance du Parlement.

"Que les engagements ainsi contractés couvrent une période possible de plus de quinze ans et obligent le pays à payer environ un million de piastres sans qu'il y ait à attendre une compensation raisonnable pour cette dépense.

"Que les contrats ont été faits avec l'entente formelle de ne rien faire connaître quant au personnel ou aux agents de la prétendue compagnie qui ne sont pas connus du gouvernement, ou s'ils le sont, qui sont restés inconnus du Parlement malgré les tentatives faites pour obtenir des renseignements.

"Que lorsque ces contrats ont été faits la soi-disant Compagnie Commerciale ne paraissait pas avoir d'existence légale, ni de siège d'affaires, ni de directeurs ou officiers connus, ni de navires, ni de trafic ou de négoce d'aucune espèce, ni d'agents ou d'agences en opération ou autrement.

"Qu'aucune preuve n'a été donnée au Parlement au sujet de l'efficacité des systèmes et méthodes d'opération de la compagnie, ou qu'elle ait contribué à l'envoi d'un seul immigrant en Canada.

"Que les conditions du contrat sont désavantageuses, et qu'elles ont été faites d'une manière inconsidérée et absurde.

"Que des mesures devraient être prises immédiatement pour mettre sin au contrat

existant."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. McKenzie,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquantecinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 27 avril 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :-Par M. Roche (Marquette),—la pétition de l'Assemblée législative du Manitoba. Par M. Laurence,—la pétition de William Rees et autres, de Londonderry, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Avery,—la pétition de J. Pinel et autres, de Sydenham et autres lieux. Par M. Meigs,-la pétition du révérend M. F. Boudreau et autres, de Farnham-Centre, Québec.

Par M. Schaffner,—la pétition de J. Holmes Toole et autres, de Deloraine et autres lieux, Manitoba.

Par M. McCarthy (Calgary), -la pétition de Anca Ballachy et autres, de High-River, Alberta.

Par M. Porter,-la pétition du révérend D. Williams et autres, du township de Sydney et autres lieux, Ontario.

Par M. Henderson,—la pétition du conseil municipal de Acton, Ontario.

Par M. Wilson (Russell),—la pétition de T. A. Sadler et autres, de Russell, On-

Par M. Turgeon,—la pétition du révérend J. Hugh Hooper et autres, de Bathurst, Nouveau-Brunswick.

Par M. Jackson (Selkirk),—la pétition de James McDonald et autres, de Netty-Lake, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-De James McEwen et autres, de Wiarton et autres lieux; de F. E. Henry et autres, du conseil du township de Nepean; de James C. Heedeman et autres, de la A. S. et E., Stratford; du révérend S. W. Dean et autres, de Toronto; du révérend C. H. Marsh et autres, de l'Eglise Saint-Paul, Lindsay, et autres, d'autres lieux ; de J. Henderson et autres, de Brigden et autres lieux; de Mme J. West et autres, de l'Eglise Méthodiste, Burk's-Falls; du révérend Manly Benson, D.D., et autres, de Perth; et de A. E. Runnells et autres, d'Elma, tous de l'Ontario; de W. R. Peters et autres, de Stukely-Sud, Québec; du révérend Hugh Hamilton et autres, de Rathwell et autres lieux, Manitoba; de Thomas Stebbings et autres, de Crapaud et autres lieux, Ile du Prince-Edouard; de J. B. Oakes et autres, de Wolfville et autres lieux, Nouvelle-Ecosse; et de Albert Luchia et autres, de Rocky-Coulee, Alberta; demandant que le bill concernant l'observance du dimanche devienne loi.

De l'Association maritime d'Ontario ; demandant que le bill concernant le diman-

che ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Du conseil municipal de la ville de Gore-Bay, Ont.; demandant la nationalisation des réseaux de télégraphe et de téléphones sous le contrôle du département des Postes.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération le bill (No 84) concernant la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Les promoteurs du bill (No 119) constituant en corporation la compagnie dite Vancouver and North-Western Railway Company, ayant exprimé leur intention de ne point procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Talbot,

Ordonné, que le bill (No 119) constituant en corporation la compagnie dite Vancouver and North-Western Railway Company, soit retiré, et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 45) à l'effet de réglementer l'exportation de la force électrique et de certains liquides ou gaz. Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1906,—Copie de tous contrats passés avec des compagnies de steamers pour faire le service entre le Canada et le Mexique. (Document de la session No 120.)

Sir Wilfrid Laurier met aussi devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Extrait d'un rapport du comité du Conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 21 avril 1891, sur un rapport de l'honorable ministre de l'Intérieur au sujet de l'affaire de la Temperance Colonization Society, Limited. (Document de la session No 121.)

L'ordre du jour appelle la prise en considération du bill B (No 68) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la Preuve en Canada, 1893", tel qu'amendé par le comité général de la Chambre.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amende-

ments, lesquels sont lus comme suit :-

Page 1, ligne 18.—Retranchez tous les mots qui suivent le mot "poursuite" et insérez "subordonnément aux dispositions du paragraphe premier du présent acte".

Page 1, ligne 21.—Retranchez tous les mots depuis le mot "acte" jusqu'à "témoigner" et insérez "est un témoin compétent et peut être contrainte ou contraint à ".

Page 1, ligne 2.—Retranchez les mots "ou pour la défense et ". Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés. Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 109) abrogeant l'Acte à l'effet de pourvoir à la compilation et publication de la statistique du travail.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rap-

port que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 101) modifiant l'Acte de la marque des fruits, de 1901.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la

Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que cette Chambre, à sa prochaine séance, se formera de nouveau en tel

comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Minutes de la Commission royale sur la question des assurances et preuve produite jusqu'au 25 avril courant, inclusivement. (Document de la session No 66a.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 115) concernant la Lèpre. Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 55) concernant les pouvoirs des Commissaires du havre de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 74) concernant le havre de Sydney-Nord, dans la Nouvelle-Ecosse.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 124) concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 69) concernant certains brevets de Henry Edmunds, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans arrendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 45) concernant un brevet de la Anderson Puffed Rice Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 19) concernant certain brevet de Chester Burnell Duryea, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 106) concernant des demandes de brevets de Henry Wurts, junior, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'heure consacrée aux bills privés étant expirée, selon la règle 19, le comité général sur le bill (No 124) concernant les Commissaires du havre de Montréal, reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de d'emander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquantecinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 30 avril 1906.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Alors, M. Marcil (Bonaventure), président des comités, prend le fautcuil en qualité d'Orateur-suppléant, conformément aux prescriptions du statut fait et passé à cet effet.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— par M Borden (Carleton),—la pétition de Mme Boyne et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Merrivale, Ont.

Par M. Cockshutt,—la pétition de la Women's Christian Temperance Union, de

Brantford, Ont.

Par M. Galliher,—la pétition de William Johnston et autres, de Nelson, Colombie-Britannique.

Par M. Templeman,—la pétition de J. A. Heritage et autres, de Victoria, Colombie-Britannique.

Par M. McCarthy (Calgary),—la pétition de E. J. Hodgins et autres, de Airdrie et autres lieux, Alberta.

Par M. Cyr,—la pétition de R. O. Armstrong et autres, de Emerson, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De Robert Young et autres, de Pakenham; de A. McLaren et autres, de Chapleau; de l'Union de tempérance des Femmes Chrétiennes et autres; de I. C. Woolner et autres, de Toronto; de J. Pinel et autres, de Sydenham et autres lieux; du révérend D. Williams et autres, du township de Sidney et autres lieux; du conseil municipal d'Acton; et de T. A. Sadler et autres, de Russell, tous de l'Ontario; du révérend M. F. Boudreau et autres, de Farnham-Centre, Québec; de William Rees et autres, de Londonderry, Nouvelle-Ecosse; du révérend J. Hugh Hooper et autres, de Bathurst, Nouveau-Brunswick; de Murdock Macleod et autres, de la Fraternité des employés de chemins de fer, Ile du Prince-Edouard; de Clarence Mackinnon et autres, de Winnipeg; de R. G. Walden et autres, de Bagot et autres lieux; de James E. Turner et autres, de Stonewall; de J. Holmes Toole et autres, de Deloraine et autres lieux; et de James McDonald et autres, de Nettly-Lake, tous du Manitoba; de P. Iverson Tacker et autres, de Elmore et autres lieux, Assiniboïa-Est; et de Anca Ballachey et autres, de High-River, Alberta; demandant que le bill concernant l'observance du dimanche devienne loi.

De J. J. Williams et autres, de Toronto, Ontario ; demandant que le bill concer-

nant l'observance du dimanche ne devienne pas loi.

De l'Assemblée législative du Manitoba; demandant à la Chambre de s'enquérir du bien-fondé des réclamations des serviteurs retraités de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de leurs descendants à la balance de certaines terres mises à part comme concessions gratuites à leur profit dans un acte de transfert par la dite compagnie au comte de Selkirk, en 1811.

M. McKenzie, du comité s'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité soumet pour l'information de la Chambre, le témoignage donné pendant cette session par M. P. H. Bryce, surintendant médical de l'immigration, pour ce qui

concerne l'inspection des immigrants arrivés dans le pays et de ceux qui ont été déportés. (Appendice No 2.)

M. l'Orateur étant arrivé en Chambre, prend le fauteuil.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat concourt à l'adresse à Sa Très Excellence Majesté le Hoi Edouard Sept, en remplissant le blanc par les mots "le Sénat et".

Et aussi, le Sénat a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur général demandant respectueusement qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très Excellente Majesté le Roi, priant très humblement Sa Majesté et Sa Très Gracieuse Majesté la Reine de vouloir bien honorer le Canada de leur présence à l'époque qu'il plaira à Sa Majesté de choisir, et pour laquelle, le Sénat désire le concours de cette Chambre.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 avril 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil ou autres autorisations pour l'exploration d'un chemin de fer d'embranchement entre la ligne-mère du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard et le pont Stanley; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs, mémoires, correspondance, télégrammes et autres documents à ce sujet, y compris les demandes d'indemnité formulées par Austin J. MacNeil et autres pour dommages causés à leurs propriétés par suite de ces exploration. (Document de la session No 122.)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 avril 1906,—Copie de toutes lettres télégrammes communications et correspondance reçus depuis le 1er janvier 1905 d'aucun gouvernement, corporation, maison d'affaires ou particulier touchant la qualité des fruits exportés du Canada et concernant l'inspection de ces fruits, et copie de toutes lettres et communications adressées en réponse par aucun département du gouvernement. (Document de la session No 123.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 84) concernant la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Listes des actionnaires des banques chartées du Canada, en date du 31 décembre 1905. (Document de la session No 6.)

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, par townships, toutes les terres des sauvages vendues ou cédées dans les limites des districts électoraux actuels d'Algoma-Est et Ouest pendant les années 1896 à 1905, inclusivement, les noms et domiciles des acquéreurs ou locataires et les prix payés, ou convenus, pour ces terres soit à titre de location ou d'achat; aussi indiquant, par townships, quand les dits achats ont été complétés ou quand le paiement final a été versé, et le montant total payé pour ces terres aussi indiquant, par townships, quelles conventions de vente n'ont pas été exécutées ou les périodes de temps pendant lesquelles elles n'ont pas été exécutées; aussi, indiquant quels arrangements pour vente ou location, par townships, ont été can-

cellés pour défaut de paiement du prix d'achat, ou pour non accomplissement des conditions.

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les états ou rapports faits par des agents des sauvages ou autres fonctionnaires du gouvernement ayant charge des terres des sauvages dans le territoire actuellement compris dans les limites des districts électoraux actuels d'Algoma-Est et Ouest, indiquant toutes les ventes, transactions et cancellation de terres dans le dit territoire, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'au 1er avril 1906.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Henderson,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat priant Leurs Honneurs de vouloir bien fournir à la Chambre des Communes un état indiquant le nombre d'employés permanents actuellement au service du Sénat, leurs noms et leurs fonctions; le salaire et la durée du service de chacun; le nombre d'employés sessionnels actuellement mployés dans le Sénat, leur salaire quotidien, leurs noms et leurs fonctions; et le nombre d'employés des deux classes ci-dessus en service pendant la session de 1896.

Sur motion de M. Lefurgey, secondé par M. Martin (Queen, I.P.-E.),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, pièces justificatives et états se rapportant à la dépense de \$1,438.54 pour le havre de Miminigash, mentionnée dans le rapport de l'Auditeur général pour 1905, avec indication des noms des ouvriers et des gages payés à chacun, et aussi des montants payés pour la pierre, les fascines, les poteaux, la planche, et autres menues dépenses.

Sur motion de M. McLean (Queen, I.P.-E.), secondé par M. Martin (Queen, I.P.-E.),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions, télégrammes, ordres et correspondance concernant le transfert du bureau de poste de North-Lake à Black-Point, I.P.-E., et sa réinstallation dans la localité en premier lieu mentionnée.

Sur motion de M. Lancaster, secondé par M. McLean (York).

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat détaillé, fourni par le greffier de la Chambre, pour chaque année depuis 1891 jusqu'à 1905, inclusivement, faisant connaître,—

1. Tous les articles fournis pour les chambres de M. l'Orateur, et le prix payé pour ces articles ;

2. Un inventaire de tous les articles dans les dites chambres dressé lorsque M. Bain, M. Brodeur et M. Belcourt ont cessé de présider la Chambre, et tous rapports du greffier de la Chambre, du sergent-d'armes ou autre fonctionnaire sur les inventaires, les articles fournis, leur condition et la garde et la disposition des dits articles ;

3. Copie de toute correspondance par l'Orateur, quelque membre de la Commission du service intérieur, le greffier de la Chambre, l'Auditeur général ou tout autre officier de la Chambre des Communes concernant l'achat, le paiement, le pointage, la distribution, le remplacement et la disposition ou la garde des dits articles.

4. Copie de toutes résolutions adoptées par la Commission du service intérieur au sujet des matières susdites.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, lettres, papiers, ou baux concernant l'affermage de la réserve des sauvages du Sang, dans la province d'Alberta, à la McEwen Cattle Company, de Brandon, ou à toutes autres personne ou personnes.

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres papiers concernant la prétendue émeute au Sault Sainte-Marie en septembre 1903 et l'envoi de volontaires pour la réprimer, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la corporation de la dite ville et toutes autres personnes, officiers ou corporations au sujet de toute réclamation du gouvernement contre la dite ville pour la prétendue protection qui lui a été donnée.

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et papiers concernant toutes demandes de subventions par ou au nom du chemin de fer le Grand Nord. Aussi, état indiquant quelles subventions ont été accordées à ce chemin, par qui ou par l'entremise de qui elles ont été demandées, à quelles dates, pour quelles portions du chemin, quels en sont les montants, à quelles conditions elles ont été accordées et à quelles personnes, maisons d'affaires ou corporations ont été payées ces subventions ou partie d'icelles.

M. McIntyre propose, secondé par M. Schell (Oxford), que cette Chambre est d'avis que pour rendre la constitution du Sénat plus conforme au principe du gouvernement représentatif et populaire et aux idées du peuple canadien, elle devrait être amendée (a) en abolissant à l'avenir la nomination à vie au Sénat; (b) en limitant la tenure d'office à une durée de trois parlements; et (c) en établissant une limite d'âge, n'excédant pas quatre-vingts ans, après laquelle la retraite serait compulsoire.

Et un débat s'ensuivant;—la dite proposition est retirée, avec le consentement de

la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 1er mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Taylor,—la pétition de M. D. M. Blakely et autres, de l'Eglise Presbytérienne d'Alice, Ontario.

Par M. Crocket,—la pétition du révérend Churchill Moore et autres, de Keswick-

Ridge et autres lieux, Nouveau-Brunswick.

Par M. McCarthy (Calgary),—la pétition du révérend W. V. McMillen et autres, de l'Eglise Saint-Jean, Ods, Alberta.

M. Parmelee, du comité des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants et il recommande qu'ils

soient imprimés, savoir :-

- 46. Etat des quais, docks, jetées et brise-lames construits par le département des Travaux publics depuis le 1er juillet 1896, avec le coût total de chacun de ces ouvrages. (Documents de la session.)
- 46a. Etat des quais, docks, et jetées construits par le gouvernement depuis 1896 jusqu'à 1905, indiquant la dépense faite pour chacun de ces travaux, pour réparations, depuis la date de leur achèvement jusqu'au 30 juin 1905. (Documents de la session.)
- 54. Rapport sur les travaux exécutés par la Commission d'amélioration d'Ottawa depuis la date de sa nomnaton le 21 décembre 1899 jusqu'au 30 juin 1905. (Documents de la session.)

59. Règles adoptées par les juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, confor-

mément à l'Acte des Elections contestées. (Documents de la session.)

68. Rapport de M. W. H. Hay, sur l'Institut impérial. (Documents de la session.)

86. Réponse à ordre du 19 mars 1906,—Etat (a) spécifiant les diverses lois dans le Royaume-Uni et dans les diverses dépendances et colonies de l'empire au sujet de la naturalisation des aubains; (b) définissant l'effet de la naturalisation effectuée dans la Grande-Bretagne et dans les diverses colonies ou dépendances, respectivement, lorsque la personne ainsi naturalisée réside par la suite dans une autre partie de l'Empire; (c) indiquant les tentatives faites dans le passé par le gouvernement du Royaume-Uni ou d'une colonie ou dépendance quelconque, ou par aucun corps ou association dans le but d'obtenir l'uniformité dans les lois de naturalisation dans tout l'Empire. (Documents de la session, depuis page 1 à page 20 inclusivement.)

88. Réponse à ordre du 6 mars 1905.—Copie de toute correspondance, écrits, dossiers, documents, mémoires ou renseignements, manuscrits ou imprimés en la possession ou sous le contrôle du département des Postes concernant la création d'un service de distribution rurale en Canada ou la manière d'établir ou administrer un semblable service, et son coût probable. Aussi, tous renseignements que le département possède sur l'opération d'un service semblable aux Etats-Unis ou ailleurs et son coût annuel

et autres détails. (Documents de la session.)

96. Réponse à adresse du 14 mars 1906,—Copie de toute correspondance entre les gouvernements provinciaux et les autorités fédérales, au sujet du remaniement des subsides des provinces. (Documents de la session, et distribution.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

38. Copie d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 28 février 1906, au sujet de la nomination d'une commission pour faire une enquête sur certaines matières relatives aux affaires d'assurance sur la vie en Canada; et aussi, copie de la commission nommée pour s'enquérir des affaires d'assurance sur la vie en Canada.

39. Réponse à ordre du 17 juillet 1905,—Etat faisant connaître toutes les terres boisées vendues ou louées par le département de l'Intérieur depuis le 1er juillet 1896, la description et la superficie de chaque lot, les demandes faites, l'avis ou l'annonce de la vente ou de la demande de soumissions, les soumissions reçues et le montant mentionné dans chacune, les soumissions acceptées, le nom et le domicile ou siège d'affaires de la personne ou de la compagnie à qui chaque lot a été vendu ou loué.

40. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er juillet 1905 au 7 mars 1906, con-

formément à l'Acte de 1904.

- 41. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1905.
- 42. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'Assurance du Service civil pour l'année expirée le 30 juin 1905.

43. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1905-1906.

44. Rejet par le conseil du Trésor des décisions de l'Auditeur général entre les sessions de 1905 et 1906.

45. Premier rapport annuel du Bureau des commissaires du chemin de fer Natio-

nal Transcontinental pour l'année expirée le 30 jun 1905.

45a. Rapport de Collingwood Schreiber, écr, ingénieur en chef du gouvernement pour la division ouest du chemin de fer National Transcontinental, sur les progrès des études et des travaux de construction dans la division ouest du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique (de Winnipeg à la côte du Pacifique).

45b. Extrait d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par le Gouverneur général le 17 avril 1906, concernant l'acceptation de la soumission de la Dominion Bridge Company pour la construction d'un viaduc en acier à travers la vallée du Cap-Rouge, dans le "district B", dans le voisinage de la cité de Québec, en

rapport avec le Transcontinental.

45c. Extrait d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par le Gouverneur général le 14 avril 1906, concernant l'acceptation de la soumission de M. John D. McArthur, pour la construction du "district F" depuis un point désigné sur les plans des commissaires du chemin de fer Transcontinental, à ou près la cité de Winnipeg jusqu'à un point connu sous le nom de Peninsula Crossing près du point de raccordement de l'embranchement sur Fort-William du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, distance d'environ 245 milles.

45d. Extrait d'un rapport du comité du Conseil privé, approuvé par le Gouverneur général le 14 avril 1906, concernant l'acceptation de la soumission de MM. Hogan e⁺ Macdonell pour la construction du "district B", depuis un point désigné sur les plans des commissaires du chemin de fer Transcontinental à l'extrémité nord du pont de Québec et du pont de la compagnie du chemin de fer, dans le voisinage de la cité de Québec, jusqu'à un point près de La-Tuque, distance d'environ 150 milles du che-

min de fer National Transcontinental.

47. Réponse à ordre du 17 juillet 1905,—Etat faisant connaître les quantités de charbon anthracite, appelé anthracite d'Ecosse, importés en Canada, en 1904, de la

Grande-Bretagne ou d'ailleurs, les divers ports où ces importations ont été faites, et indiquant si des mesures ont été prises pour constater si le charbon ainsi importé était réellement de l'anthacite au point de vue du commerce ou au point de vue de l'imposition des droits; et si, lors de l'inspection, il a été fourni quelque donnée sur le montant de carbone contenu dans le dit charbon.

48. Copie de l'ordre général No 88 fait par les juges de la cour Suprême du Ca-

nada.

49. Preuve faite devant la commission du Tarif, 1905.

50. Rapport du commissaire de la police fédérale, 1905.

51. Etat des affaires de la Compagnie de prêts et de placements britannique canadienne (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1905.

Aussi,—Listes des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du

31 décembre 1905.

52. Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1904 jusqu'au 1er octobre 1905.

53. Arrêté du conseil du 6 janvier 1906, et rapport de Son Honneur le juge Myers sur l'enquête relative aux accusations portées contre R. C. Macdonald par des métis des Etats-Unis au sujet de certains scrips réclamés par eux.

55. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Copie de tous télégrammes, rapports, recommandations et correspondance concernant la nomination de David Liddle en qualité d'aide-inspecteur des poids et mesures pour la division de Windsor, Ont., du dé-

partement du Revenu de l'Intérieur.

56. Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la Gazette de la Colombie Anglaise, entre la date du dernier état et e 31 décembre 1905, aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie Anglaise.

57. Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la Gazette du Canada, entre la date du dernier état et le 31 décembre 1905, conformément aux dispositions de la clause 91 de l'Acte des Terres fédérales, chapitre 54 des Statuts Revisés du Canada.

58. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat indiquant les diverses sommes d'argent payées à des juges, aux termes de l'article 13 d'un acte concernant les juges des cours provinciales, chapitre 138 des Statuts Revisés du Canada, amendé par les articles 7, 8 et 9 du chapitre 52 des Statuts de 1898, depuis le 30 juin 1903 jusqu'au 20 juillet 1905, et en vertu de cet article et son amendement tel qu'édicté par l'article 6 du chapitre 31 des Statuts de 1905, depuis le dit 20 juillet jusqu'à date; avec les items au sujet desquels les dits divers paiements ont été faits, et indiquant les paiements faits pendant la période qui a précédé et qui a suivi le 20 juillet, séparément.

60. Ordonnances du Territoire du Yukon pour 1905.

- 61. Etat donnant la correspondance, ordres en conseil, plans et papiers, etc., en autant que le département de l'Intérieur est concerné depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la rsolution du 20 février 1882.
- 62. Aussi,—Etat en dtail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier état (23 janvier 1905), soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts Revisés du Canada.
- 63. Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1905.
- 63a. Réponse supplémentaire à ordre du 13 mars 1905,—Etat faisant connaître (1) le nombre d'employés permanents, hommes et femmes, respectivement, nommés dans le service intérieur du service civil à Ottawa depuis le 1er juillet 1896; (2) le nombre actuel des employés permanents, hommes et femmes, respectivement, dans le service intérieur à Ottawa; (3) le nombre de surnuméraires, hommes ou femmes, inscrits sur la feuille de paie du service intérieur à Ottawa pour janvier 1905; (4) le

nombre de surnuméraires, hommes et femmes, nommés depuis le 1er juillet 1896. (5) le nombre d'ouvriers, journaliers ou autres travailleurs employés à Ottawa pendant le mois de janvier, en sus des employés permanents ou surnuméraires actuellement à l'emploi du gouvernement à Ottawa, avec indication du département où ils sont em-

63b. Autre réponse supplémentaire à ordre du 13 mars 1905,—Etat faisant conneître (1) le nombre d'employés permanents, hommes et femmes, respectivement, nommés dans le service intérieur du service civil à Ottawa depuis le 1er juillet 1896; (2) le nombre actuel des employés permanents, hommes et femmes, respectivement, dans le service intérieur à Ottawa; (3) le nombre de surnuméraires, hommes ou femmes, inscrits sur la feuille de paie du service intérieur à Ottawa pour janvier 1905; (4) le nombre de surnuméraires, hommes et femmes, nommés depuis le 1er juillet 1896; (5) le nombre d'ouvriers, journaliers ou autres travailleurs employés à Ottawa pendant le mois de janvier, en sus des employés permanents ou surnuméraires actuellement à l'emploi du gouvernement à Ottawa, avec indication du département où ils sont employés.

64. Etat indiquant les remises d'intérêt faites aux termes de l'article 141, tel qu'ajouté à l'Acte des Sauvages par l'article 8, chapitre 35, 58-59 Victoria, pour l'année

expirée le 30 juin 1905.

65. Réponse à ordre de ce jour pour une liste des personnes auxquelles on a demandé, autrement que par la publication d'annonces dans les journaux, des soumissions pour la fourniture de la farine aux pénitenciers de Kingston, Saint-Vincent de Paul et Dorchester, et copie des soumissions reçues en réponse à ces demandes et des prix mentionnés.

66. Minutes de la Commission Royale sur l'assurance et preuve produite jusqu'au 23 mars courant.

67. Réponse à adresse du 21 mars 1906,-Copie de toutes lettres et documents con-

cernant l'établissement d'un service impérial de renseignements.

69. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, rapports, documents, recommandations, enquêtes, correspondance et toutes autres communications concernant la nomination et la destitution de M. Alexander Darock de la charge de percepteur des douanes à Saint-Thomas, Ont.

70. Réponse à ordre du 14 mars 1906,-

1. Copie de tous contrats passés depuis le 30 juin 1902 par le gouvernement et (a) la Eastern Railway Supply Company, (b) la New Brunswick Petroleum Company, (c) la Sherman Williams Paint Company et (d) la Maritime Wire Fencing Company pour fournitures à aucun des chemins de fer de l'Etat.

2. Copie des soumissions sur lesquelles ces contrats ont été basés, et de toutes sou-

missions présentées par d'autres personnes pour ces contrats.

3. Copie de toutes correspondance et communications du département des Chemins de fer et de ses officiers avec les divers soumissionnaires et les entrepreneurs concernant les dites soumissions ou contrats ou approvisionnements, et de toutes correspondance et communications entre le département et ses officiers et entre les dits officiers au sujet des dites soumissions, contrats ou approvisionnements.

4. Copie de toutes annonces, états, comptes, papiers et pièces justificatives concer-

nant les dits contrats ou approvisionnements ou leur paiement.

71. Réponse à ordre du 28 mars 1906,—Etat indiquant nos exportations en Allemagne, chaque année de 1896 à 1905, inclusivement, des articles suivants: blé, farine,

avoine, bacon, jambons, beurre, fromage et pommes.

72. Réponse à ordre du 17 juillet 1905,—Copie de toute correspondance, documents, ordres et papiers concernant la déviation projetée du tracé de chemin de fer de la Baie de James à l'ouest du lac Simcoe, du plan du tracé primitif de la ligne communiqué au département des Chemins de fer et de la correspondance et des papiers à ce sujet.

- 73. Réponse à adresse du 2 avril 1906,—Copie de toute correspondance du gouvernement impérial au sujet de la pétition envoyée par des imprimeurs anglais se plaignant d'avoir été amenés en ce pays sous de fausses représentations quant-aux conditions existantes de la main-d'œuvre en Canada, et de tous papiers à ce sujet.
 - 74. Réponse à ordre du 21 mars 1906,-
- 1. Copie du dernier état financier et du bilan de la Compagnie de pont et de chemin de fer de Québec.
- 2. Listes des directeurs de la compagnie et de ses principaux officiers, ainsi que des actionnaires et le montant des actions possédées par chacun.
- 3. Etat des obligations de la compagnie qui ont été garanties par le gouvernement et qui ont été négociées ou données en nantissement.
- 4. Etat de tous deniers payés par le gouvernement à compte du capital ou de l'intérêt.
- 75. Réponse à ordre du 17 juillet 1905,—Copie de toute correspondance, documents, résolutions et autres papiers concernant les tentatives ou propositions tendant à autoriser le placement de fonds déposés en fidéicommis dans le Royaume-Uni en effets garantis par aucune province du Canada, et l'exécution des conditions nécessaires à cette fin.
 - 76. Réponse à ordre du 21 mars 1906,—Etat indiquant,—
- 1. Le montant dû actuellement au gouvernement fédéral par la Commission des chemins à barrières de Montréal (a) à compte du capital, (b) pour arrérages d'intérêts;
- 2. Les montants perçus à chaque barrière appartenant à la dite commission pendant l'année civile 1905;
- 3. Les montants dépensés sur chaque section ou division de chemin sous le contrôle de la dite commission pendant la dite année 1905, et les contrats donnés pendant l'année, ainsi que le nom de l'entrepreneur, la date et le montant de chaque contrat, le coût de la pierre fournie et, dans chaque cas, si des soumissions pour ces contrats ont été demandées par voie des journaux;
- 4. Les montants dépensés pendant la dite année à chaque barrière pour salaire des gardiens de jour et de nuit, et toutes autres dépenses encourues pour chaque barrière ;
- 5. La dette actuelle détaillée de la dite commission en dehors des obligations dues au gouvernement du Canada;
- 6. Les sommes, en détail, payées pendant l'année en dehors des salaires, entretien des chemins et loyer.
- 77. Réponse à ordre du 19 mars 1906,—Copie de toute correspondance, recommandations, télégrammes ou pétitions en la possession du gouvernement ou d'aucun département ou officier de département concernant la destitution de M. Joseph McCabe, comme maître de poste de Iona, I.P.-E., et la nomination de son successeur.
- 77a. Réponse à ordre du 17 juillet 1905,—Copie de toute correspondance, documents, ordres et papiers concernant la destitution de James Power, ci-devant maître de poste à Wheatley-River, I.P.-E., et la nomination de son successeur. Aussi, copie de toute correspondance et pétition au sujet de la réinstallation du dit James Power.
- 78. Réponse à ordre du 28 mars 1906,—Copie des rapports du sous-ministre des Postes énonçant qu'il est nécessaire de nommer un autre commis de première classe et un autre commis de seconde classe pour les besoins du service dans le département, et demandant que le Parlement vote les crédits nécessaires à cet effet.
- 79. Réponse à ordre du 19 mars 1906,—Copie de toutes pétitions, lettres ou corespondance concernant le changement du site du bureau de poste au village French,
- 80. Réponse à adresse du 2 avril 1906,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et toute personne de Lethbridge au sujet de la grève des mineurs de Lethbridge et de l'intervention de la police à cheval en cette affaire.

81. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat faisant connaître les noms de tous les inspecteurs de homesteads actuellement employés dans les treize agences du Manitoba et du Nord-Ouest, et le nombre de jours que chaque inspecteur a été absent de ses devoirs réguliers entre le 1er juillet et le 31 décembre 1905, la cause de la dite absence et le montant des dépenses de chaque mois pendant cette période.

82. Réponse à adresse du 2 avril 1906,—Copie de l'arrêté du conseil nommant M. W. A. Weeks pour faire une enquête sur certaines affaires en litige au sujet de terrains expropriés par le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et de certaines autres matières se rapportant à ce chemin de fer. Aussi, copie de la preuve et du rapport du dit

M. Weeks sur cette affaire.

83. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou membres et la Commission de construction du Transcontinental au sujet de l'étude ou du tracé de la route du chemin de fer Transcontinental dans la province du Nouveau-Brunswick.

84. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Copie de toutes formules de demandes em-

ployées depuis 1890 pour inscriptions de homesteads.

85. Etat indiquant les quais transférés au département de la Marine et des Pêchèries depuis 1896.

- 87. Copie d'une lettre adressée à S. G. Corry, écr, architecte, l'informant qu'en vertu d'un arrêté du conseil une commission lui sera adressée conjointement avec M. Hutchison, architecte, de Montréal, pour faire une enquête et un rapport sur un accident survenu dans la matinée du 5 courant, et qui a produit l'effondrement d'une partie de la tour comprise dans la construction de l'allonge du bloc Ouest. Les plans et devis de la dite construction sont annexés à la dite lettre.
- 89. Réponse à ordre du 2 avril 1906,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, mémoires ou autres documents entre le département des Postes ou aucun de ses officiers et toutes personne ou personnes concernant le transfert du bureau de poste de Thorndale, Ont., de la maison d'affaires de M. S. Duffins à la maison d'affaires de M. J. Falconer.
- 90. Réponse à ordre du 19 mars 1906,—Etat indiquant toutes les terres boisées vendues ou louées par le département de l'Intérieur après la date des ventes ou locations comprises dans le document de la session No 39, déposé sur la Table de la Chambre le 12 mars 1906, la description et la superficie de chaque lot, les demandes faites pour ces lots, la publication de l'annonce pour vente ou soumission, les soumissions reçues, le montant mentionné dans chaque soumission, les soumissions acceptées et les nom et domicile de la personne ou de la compagnie à qui chaque lot a été vendu ou loué.

91. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat donnant,—

1. Le nombre des colons qui ont pris des inscriptions pour homesteads dans les régions maintenant comprises dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, chaque année depuis 1896 jusqu'au 31 décembre 1905;

2. La nationalité des susdits colons suivant la classification suivante :-

(a) Amérique Britannique du Nord.

(b) Grande-Bretagne et Irlande.

(c) Etats-Unis.

(d) France, Belgique et Suisse.

- (e) Allemagne, Hollande, Norvège, Suède, Danemark et Islande.
- (f) tous autres pays d'Europe.(g) toutes autres nationalités.

(h) personnes ayant déjà pris une inscription.

91a.—Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'autorisations accordées, en vertu du paragraphe 3 de l'article 34 de l'Acte des Terres fédérales permettant à une personne de demander une inscription de homestead pour une autre personne, au cours de chacune des années 1901-02-03-04 et 1905;

- 2. Le nombre d'inscriptions de homesteads faites par suite de ces autorisations pendant chacune des années 1901 et 1902 et spécifiant,—
- (a) combien ont eu pour résultat une demande pour lettres patentes, (b) combien ont été cancellées, et (c) combien paraissaient dans les livres du département de l'Intérieur au 1er janvier 1906, comme n'étant ni patentées ni cancellées;
- 3. Combien de homesteads inscrits en 1901 et 1902 au nom d'absents par des procureurs, ont été patentés au nom de la personne en faveur de laquelle l'inscription originale avait été faite.
- 91b.—Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat faisant connaître chaque cas dans lequel, pendant l'année expirée le 30 juin 1905 et pendant les six mois expirés le 31 décembre 1905, une prolongation de délai, permettant de compléter son inscription, a été accordée à tout colon ayant un homestead dans le territoire actuellement inclus dans les provinces du Manitoba, Saskatchewan et Alberta, et donnant,—
 - (a) le nom de la personne demandant le délai;
 - (b) son domicile à la date de l'inscription ;
 - (c) la date et l'agence où a été faite l'inscription originale;
- (d) la situation de la terre en question, avec indication du township, rang et section;
- (e) la date à laquelle la personne demandant le délai aurait pu avoir droit à ses lettres patentes si toutes les conditions avaient été remplies.
 - (f) le domicile du postulant lors de la demande de prolongation;
 - (g) la date de la demande;
 - (h) la longueur du délai demandé;
 - (i) la cause qui a motivé l'octroi de la demande;
- (j) le nom ou les noms de toutes les personnes qui ont pu communiquer avec le département dans le but de recommander l'octroi du délai;
- (k) le nom de l'inspecteur de homesteads qui a fait rapport sur le cas, et s'il a recommandé une prolongation de délai, ou non ;
- (l) le nom et le domicile de toute personne ayant demandé de produire une demande d'annulation contre la dite section ou partie d'icelle;
 - Les renseignements demandés ci-dessus devant être classifiés d'après chaque agence.
- 92. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat faisant connaître le nom et le domicile de chaque personne ou compagnie ayant un bail de pâturage exclusif, accordé pour une période de plus de trois ans par le département de l'Intérieur sur des terres dans l'Alberta ou Saskatchewan, indiquant dans chaque cas, (a) la situation, les limites et la superficie de chaque étendue de terre ainsi louée, (b) la date de l'émission et de l'expiration du dit bail, (c) le loyer annuel spécifié dans le bail, et (d) le montant de loyer en souffrance dans chaque cas,
- 93. Réponse à adresse du 28 mars 1906,—Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires, rapports et arrêtés du conseil en la possession du gouvernement ou de l'un de ses membres ou de ses officiers au sujet de l'octroi, en 1901, d'un subside additionnel à la province de l'Ile du Prince-Edouard au montant de \$30,000 par année, et des motifs pour lesquels il a été décidé de payer le dit subside à la province.
- 94. Réponse à ordre du 2 avril 1906,—Copie de toute correspondance et de tous contrats (s'il en est) concernant le phare du lac Ocebe, sur la rivière Maganetawan, district de Parry-Sound, et de toutes listes de paie des hommes employés par le département de la Marine et des Pêcheries à la construction du dit phare.
- 95. Copie des arrêtés du conseil et de la correspondance concernant la prise de possession par le département des Chemins de fer et Canaux des divers barrages construits par le gouvernement d'Ontario sur le cours d'eau principal et les affluents qui alimentent le canal de la Trent.
- 97. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Copie de toutes pétitions, rapports, lettres, avis, télégrammes, correspondance, recommandations, obligations, baux, papiers et documents concernant un emplacement et un nouveau bureau de poste à Aylmer, dans le comté d'Elgin.

98. Réponse à ordre du 28 mars 1906,—Etat indiquant tous les montants payés pour dragage dans la province d'Ontario du 1er juillet 1905 jusqu'à date, les localités où ces travaux ont été faits et les noms des entrepreneurs ainsi que les montants payés pour les dits travaux. Aussi, état de tous les montants impayés, dus ou réclamés pour dragage, les noms des réclamants et les localités où les travaux ont été faits.

99. Copie de la circulaire en date du 19 mars 1906, adressée aux juges des diverses cours en Canada par le sous-ministre de la Justice au sujet de la question traitée dans la Chambre des Communes le 14 mars 1906, relativement à la manière dont sont observées les dispositions de l'article 7 de l'Acte 4 et 5 Edouard VII, chap. 31, et la réponse donnée par le ministre de la Justice au nom du gouvernement.

99a. Réponse à ordre du 28 mars 1906,—Etat indiquant,—

- (a) Le nombre de juges dont les salaires sont payés à même le fonds consolidé du revenu du Canada.
 - (b) Le nom et le domicile de chaque juge.

(c) Le montant du salaire et des dépenses payés à chaque juge.

(d) L'étendue du district judiciaire dans lequel chaque juge exerce sa juridiction; et dans le cas de juges locaux, de district et de comté, la population du district.

(e) Le nombre de causes entendues par chaque juge, chaque année, depuis le 1er janvier 1901.

(f) Le nombre de pétitions, motions, etc., dont chaque juge a disposé, chaque année, en chambre ou d'une manière sommaire.

(g) Le nombre de jours pendant lesquels chaque juge a rempli ses fonctions judiciaires.

(h) Le nombre de jours pendant lesquels chaque juge s'est occupé d'autres affaires que ses devoirs judiciaires.

100. Réponse à ordre du 9 avril 1906,—Copie du rapport du sous-ministre du Travail sur son enquête concernant les plaintes formulées par les imprimeurs à Winnipeg, et de tous papiers faisant connaître la décision prise par le gouvernement à la suite de ce rapport.

101. Réponse à ordre du 28 mars 1906,—Etat indiquant quelles ventes de terres ont été faites par blocs ou d'une contenance de plus d'une demi-section pendant les années 1903, 1904 et 1905 dans le Manitoba, les Territoires, y compris les nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan, et la Colombie Anglaise; à qui ces terres ont été vendues dans chaque cas; à quel prix par acre, et quelle est la date de la vente.

102. Réponse à ordre du 13 mars 1905,-

1. Copie de toutes annonces, soumissions, contrats, plans, devis et papiers concernant la construction des diverses sections du chemin de fer d'embranchement sur Murray-Harbour.

2. Listes des divers articles de matériel roulant mentionnés à la page 2186 des Débats du 28 avril 1904, fournis à même le compte du capital au susdit chemin de fer au cours de chacune des années y mentionnées, avec le prix auquel chaque article a été porté au compte du capital.

3. Les noms des compagnies, personnes ou chemins de fer qui ont fourni ces articles et leur prix, et indiquant si les dits articles sont neufs ou de seconde main.

4. L'emploi qui a été fait de chacun des dits articles après leur acquisition, la rémunération reçue pour l'usage des dits articles, de qui et de quelle manière on a disposé des produits.

5. Où se trouve actuellement chacun de ces articles de matériel roulant, qui en a l'usage et à quelles conditions.

103. Rapport d'une enquête sur certaines matières se rattachant à la construction du bureau de poste d'Ottawa.

104. Réponse à ordre du 21 mars 1906,—Copie du contrat entre le gouvernement et la Compagnie de houille du Canada, et des plans et spécifications concernant l'amélioration du havre de Glace-Bay pour des fins publiques, et de toute correspondance, télé-

grammes, mémoires et représentations de la part de délégués, membres du Parlement ou autres personnes à ce sujet. Aussi, copie de tous comptes fournis au gouvernement pour des dépenses faites pour le dit havre par la dite compagnie.

105. Réponse à adresse du Sénat, du 15 mars 1906,—Etat indiquant le nombre et le montant des polices transférées de la section de cotisation à la section de réserve légale, par la Mutual Reserve Life Insurance Company, de New-York, sous l'autorité de l'Acte de 1904; aussi, le nombre et le montant de polices réglées par la compagnie pendant l'année 1905, et les versements faits sur ces polices.

Votre comité recommande que son quorum se compose de sept membres.

M. Grant, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les conditions

imposées par le règlement ont été remplies dans chaque cas.

De la Compagnie d'assurance du Canada contre l'incendie; pour un acte l'autorisant à transférer son principal siège d'affaires de Vancouver à Toronto.

De la Compagnie du chemin de fer Central du Canada; pour un acte à l'effet d'aug-

menter son capital social et ses pouvoirs d'emprunter, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer rapide de Windsor, d'Essex et de la Rive du Lac; pour un acte l'autorisant à établir une certaine ligne de bateaux traversiers pour wagons de chemins de fer, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent; pour

un délai pour construire sa ligne ferrée.

Votre comité a aussi pris en considération les pétitions suivantes, et il constate que les avis, tout en étant publiés tel que requis par le règlement, n'ont pas cependant été publiés pendant tout le temps voulu; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que les bills soient pris en considération par leurs comités respectifs, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants, savoir :—

De James Whalen, de Port-Arthur, Ont.; pour un acte autorisant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre la ligne-mère de la Compagnie du chemin de fer Southern Central Pacific, près de la rivière Skaist, C.A., et le lac Froid, dans la

province de Saskatchewan.

De James M. McCarthy et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie de gaz, d'éclairage et de force de Frontenac.

De John Thompson et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie de che-

min de fer, de charbonnage et de coke de Hillcrest.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de John Piggott et autres; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Windsor, Chatham et London, et il constate que l'avis est suffisant pour toutes les fins de la demande, sauf le pouvoir d'exploiter le dit chemin de fer au moyen de l'électricité.

Votre comité a aussi pris en considération la pétition de la Standard Trusts Company; pour un acte lui permettant de transiger des affaires dans tout le Canada et ailleurs, et il trouve que l'avis n'a pas été publié là où se trouve son principal siège d'affaires, tel que requis par le règlement; mais comme les pouvoirs demandés affectent les intérêts des seuls actionnaires, votre comité recommande que l'avis, tel que publié, soit considéré suffisant, pourvu que les peuvoirs demandés soient soumis à l'approbation des actionnaires, en la manière ordinaire, avant qu'ils peuvent être exercés.

Comme le délai fixé pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés

soit suspendue au sujet des bills qui précèdent.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendements, savoir :—

Bill (No 94) concernant la Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company (à responsabilité limitée).

Bill (No 95) concernant la Mexican Light and Power Company (à responsabilité

limitée).

Bill (No 113) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en

faire rapport avec des amendements, savoir :-

Bill (No 96) concernant la Mexican Consolidated Electric Company (à responsabilité limitée), et à l'effet d'en changer le nom en celui de Mexican Tramway and Electric Company.

Bill (No 86) concernant la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la

Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan.

Bill (No 89) constituent en corporation la compagnie dite Ashcroft, Barkerville and Fort George Railway Company.

Sir Frederick W. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire (en tant que le département de la Milice est concerné) à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,—Copie de tous contrats pour fourniture d'articles alimentaires pour les corps militaires permanents et la police à cheval du Canada, pour les volontaires qui ont fait leurs exercices annuels en camp l'été dernier, et pour les écoles militaires du Canada. (Document de la session No 118a.)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 avril 1906,—Copie de tous contrats passés entre la Compagnie de carabines Ross et le gouvernement ou le département de la Milice pour la fourniture de carabines, munitions ou autres articles, et de tous arrêtés du conseil, correspondance, rapports, documents et papiers concernant ces contrats ou l'objet de ces contrats, ou les opérations de la compagnie ou ses transactions avec le gouvernement ou aucun de ses départements, y compris le département des Douanes. (Document de la session No 124.)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a concouru à leur adresse à Son Excellence le Gouverneur général demandant qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très Excellente Majesté le Roi, priant très humblement Sa Majesté et Sa Très Gracieuse Majesté la Reine de vouloir bien honorer le Canada de leur présence à l'époque qu'il plaira à Sa Majesté de choisir, en remplissant le blanc avec les mots "les Communes".

M. Templeman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 avril 1906,—Copie du rapport de A. E. Duberger sur le commerce des drogues et des préparations spéciales en Canada. (Document de la session No 125.)

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1906,—Copie de toutes pétitions, lettres, correspondance, rapports, mémoires et autres documents concernant la destitution de M. Patrick Walsh de la charge de maître de poste à East-Roman-Valley, comté de Guysboro, N.-E. (Document de la session No 77b.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 avril 1906,—Copie du rapport du sous-ministre du Travail sur son enquête au sujet de l'importation d'ouvriers italiens à Montréal au printemps de 1904. (Document de la session No 126.)

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mars 1906,—Copie de toute correspondance, plans et devis, etc., concernant les travaux à faire dans la rivière Thames entre la cité de London et le lac Sainte-Claire pour parer aux inondations produites par la dite rivière. (Document de la session No 127.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 avril 1906,—Copie des devis du musée Victoria, surtout la partie qui définit l'espèce, la qualité et les dimensions de la pierre dont l'entrepreneur doit se servir pour les murs extérieurs de l'édifice. Aussi, copie de toute correspondance au sujet de la pierre pour le dit musée échangée entre le gouvernement ou quelque département, ministre ou officier du gouvernement et toute personne ou corporation, y compris l'entrepreneur, M. Goodwin, et les propriétaires des carrières de Read, Battey, Rivière Philippe et autres. (Document de la session No 128.)

Sur motion de M. Grant, secondé par M. Macpherson,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés, soit suspendue à l'égard des bills privés :—

De la Compagnie d'assurance du Canada contre l'incendie.

De la Compagnie du chemin de fer Central du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer rapide de Windsor, Essex et de la Rive du Lac.

De la Compagnie du chemin de fer de Windsor, Chatham et London.

De la Standard Trusts Company.

De la Compagnie de gaz, d'éclairage et de force de Frontenac.

De la Compagnie de chemin de fer, de charbonnage et de coke de Hillcrest.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.

Ordonné, que M. Clarke ait la permission de présenter un bill (No 146) constituant en corporation la compagnie dite Windsor, Chatham and London Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Bole ait la permission de présenter un bill (No 147) concernant la Standard Trusts Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 148) concernant la Compagnie d'assurance du Canada contre l'incendie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. German ait la permission de présenter un bill (No 149) concernant la Compagnie du chemin de fer Central du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Clarke ait la permission de présenter un bill (No 150) concernant la compagnie dite Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

- M. Oliver, l'un des membres du conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1906.—
- 1. Copie de tous contrats et conventions entre le gouvernement ou aucun de ses départements et la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan et de tous arrêtés du conseil, rapport, papiers, documents et correspondance concernant,—

(a) tout prêt à la dite compagnie ;

- (b) toute dette de la dite compagnie envers la Couronne ou le gouvernement;
- (c) toutes terres auxquellés la compagnie peut avoir droit en vertu de tout statut, contrat ou convention :

(d) toute terre octroyée ou gagnée pour la compagnie ;

(e) la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies par la compagnie ;

(f) toute augmentation, changement ou modification apportés aux limites de la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies par la compagnie ou par aucun acquéreur ou cessionnaire des dites terres.

2. Copie de toute correspondance concernant les sujets ci-dessus mentionnés échangée entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou aucun officier ou particulier agissant ou censé agissant pour le gouvernement et la dite compagnie ou aucun de ses officiers ou aucun particulier agissant ou censé agissant pour elle ou aucun cessionnaire ou acquéreur de la dite compagnie.

3. Copie de tous arrêtés du conseil touchant ou concernant l'octroi en terres de la dite compagnie ou la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies ou toute aug-

mentation ou modification des limites de la dite région.

- 4. Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou officiers et la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan ou aucun officier ou particulier censé agissant pour cette compagnie et tous particulier ou particuliers, maison ou maisons d'affaires, syndicat ou syndicats de qui la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan a acquis quelque partie de l'octroi en terres de la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.
- 5. Copie de toute correspondance entre aucuns actionnaires ou particuliers intéressés dans la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan et le gouvernement ou aucun de ses départements ou officiers, et de toutes réclamations et demandes faies par cette compagnie ou par aucun particulier ayant des intérêts dans la dite compagnie contre le gouvernement au sujet du dit octroi en terres ou de choix des terres ou d'aucunes des questions ci-dessus mentionnées. (Document de la session No 112b.)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport sur les élections partielles pour la Chambre des Communes, tenues durant l'année 1905. (Document de la session No 37.)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Table des marées et levé des côtes du Pacifique. (Document de la session No 21c.)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée vendredi, le 20 avril dernier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil peur que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après "Que" dans la dite motion soient retranchés et remplacés par les suivants:—" les contrats conclus par le gouvernement du Canada avec la Compagnie Commerciale de l'Atlantique-Nord ont été faits sans l'autorisation et hors la connaissance du Parlement.

"Que les engagements ainsi contractés couvrent une période possible de plus de quinze ans et obligent le pays à payer environ un million de piastres sans qu'il y ait à attendre une compensation raisonnable pour cette dépense.

"Que les contrats ont été faits avec l'entente formelle de ne rien faire connaître quant au personnel ou aux agents de la prétendue compagnie qui ne sont pas connus du gouvernement, ou s'ils le sont, qui sont restés inconnus du Parlement malgré les tenta-

tives faites pour obtenir des renseignements.

"Que lorsque ces contrats ont été faits la soi-disant Compagnie Commerciale ne paraissait pas avoir d'existence légale, ni de siège d'affaires, ni de directeurs ou officiers connus, ni de navires, ni de trafic ou de négoce d'aucune espèce, ni d'agents ou d'agences en opération ou autrement.

"Qu'aucune preuve n'a été donnée au Parlement au sujet de l'efficacité des systèmes et méthodes d'opération de la compagnie, ou qu'elle ait contribué à l'envoi d'un

seul immigrant en Canada.

"Que les conditions du contrat sont désavantageuses, et qu'elles ont été faites d'une manière inconsidérée et absurde.

"Que des mesures devraient être prises immédiatement pour mettre fin au contrat existant."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mercredi, 2 mai 1906.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Alcorn, Ames, Armstrong, Avery, Barker, Barr, Bennett, Bergeron, Blain, Borden (Carleton), Bourassa, Boyce, Brabazon, Broder, Chisholm (Huron),	Cochrane, Cockshutt, Crocket, Daniel, Elson, Ganong, Gunn, Haggart, Herron, Hughes (Victoria), Ingram, Jackson (Elgin), Kemp, Lake, Lalor,	Lefurgey, Lennox, Léonard, Lewis, Macdonell, MacLaren, McCarthy (Calgary), McLean (Queen, I.PE.), Martin, (King, I.PE.), Monk, Morin, Northrup, Paquet,	Porter, Pringle, Roche (Marquette), Schaffner, Sproule, Staples, Stockton, Taylor, Verville, Ward, Wilmot, Wilson (Len. et Add.), Worthington, et Wright
Christie,	Lalor,	Paquet,	Wright (Muskoka).—61.
Clements,	Lancaster,	Perley,	

CONTRE:

Messieurs

Adamson,	Delisle,	Laurier	Paterson,
Archambault,	Derbyshire,	(L'Assomption),	Parent,
Aylesworth,	Desjardins,	Lavergne	Piché,
Beauparlant,	Devlin,	(Drum. et Arth.),	Pickup,
Béland,	Dubeau,	Law,	Power,
Belcourt,	Dugas,	LeBlanc,	Proulx,
Bickerdike.	Emmerson,	Logan,	Ratz,
Black,	Ethier,	Loggie,	Reid (Ristigouche),

Bole,	Fielding,	Lovell,	Rivet,
Borden	Finlay,	Macdonald.	Roche (Halifax),
(sir Frederick).	Finlayson,	Maclean (Lunenburg),	Ross (Cap-Breton),
Boyer,	Fisher.	Macpherson,	Ross (Rimouski),
Brodeur,	Fitzpatrick.	McCarthy (Simcoe),	Rousseau,
Brown,	Fortier.	McColl.	Savoie,
	Galliher,	McCraney.	Schell (Glengarry),
Bureau,	Gauvreau,	McIntyre (Perth).	Schell (Oxford),
Caldwell,	Geoffrion,	McIntyre	Sinclair,
Calvert.	German,	(Strathcona),	Sloan,
Campbell,	Gervais,	McKenzie,	Smith (Nanaïmo),
Carney,	Girard,	McLennan,	Smith (Oxford),
Carrier,	Gladu,	Marcile (Bagot),	Stewart.
Carvell,	Greenway,	Marcil	Talbot.
Cash.	Hall.	(Bonaventure).	Telford,
Chisholm	Hunt,	Martin (Wellington),	
(Antigonish),	Hyman,	Mayrand,	Tobin.
Clarke,	Jackson (Selkirk),	Meigs,	Turgeon,
Conmee.	Lanctot,	Miller,	Turriff.
Copp,	Lapointe.	Oliver.	Watson,
Costigan,	Laurence.	Pardee,	Wilson (Russell), et
Crawford,	Laurier (sir Wilfrid),		Zimmerman.—115.
Cyr,	Daurier (Sir Willia),	r armeree,	Zimilio III.
Uy1,			

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 2 mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Wilmot,—la pétition du révérend George M. Whyte et autres, de l'Eglise de la Congrégation, Sheffield, Nouveau-Brunswick.

Par M. Lewis,—la pétition de J. G. Fallis et autres, de Auburn, Ontario.

Par M. Brown,—la pétition du révérend E. W. S. Coates et autres, de l'Eglise Méthodiste de Ormstown, Québec.

Par M. Derbyshire,—la pétition de la Chambre de Commerce de Wetaskiwin, et autres, d'autres lieux, Alberta.

Par M. Belcourt,—la pétition de Llewellyn Sparkman et autres, de Toronto et autres lieux.

Par M. Macpherson,—la pétition de R. S. Cook et autres, de la cité de Prince-Albert, Saskatchewan.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :--

De Alexander M. Bayne et autres, de l'Eglise Presbytérienne, Merivale; et de l'Union de tempérance des Femmes Chrétiennes, Brantford, tous de l'Ontario; de William Johnston et autres, de Nelson; et de J. A. Heritage et autres, de Victoria, tous de la Colombie-Britannique; du révérend E. J. Hodgins et autres, de Airdie et autres lieux, Alberta; et de R. O. Armstrong et autres, de Emerson, Manitoba; demandant que le bill concernant l'observance du dimanche devienne loi.

M. Lemieux, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 107) concernant la compagnie dite The Erie-Ontario Power Company, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 20) constituant en corporation la Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité recommande que les honoraires et frais payés pour le bill en dernier lieu mentionné soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir :—

Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Bill (No 128) concernant la compagnie dite Puebla Light and Power Company (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de Puebla Tramway, Light and Power Company (à responsabilité limitée).

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 87) constituent en corporation la compagnie dite Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.

Bill (No 99) concernant la compagnie dite Mather Bridge and Power Company.
Bill (No 102) concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.
Bill (No 108) concernant la compagnie dite Kattle Pines Valles Pail

Bill (No 108) concernant la compagnie dite Kettle River Valley Railway Company.

Ordonné, que M. Derbyshire ait la permission de présenter un bill (No 151) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Conmee ait la permission de présenter un bill (No 152) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 153) concernant l'exploitation des placers dans le Territoire du Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 154) modifiant l'Acte relatif à la conservation du gibier dans les territoires non organisés, 1894.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 155) modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est croonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Brodeur,

Ordonné, que les honoraires et frais payés pour le bill (No 20) constituant en corporation la Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society, soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Bills Privés.

M. Hughes (Victoria et Haliburton) propose, secondé par M. McDonell,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance ou preuve documentaire adressée au département des Postes ou au ministre au sujet de la destitution de l'ex-maître de poste de Cannington, Ont., et de tous rapports quelconques pour ou contre le dit changement ou à ce sujet.

Et un débat s'ensuivant ;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite Minnesota-Canadian Bridge Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

M. Dyment propose, secondé par M. Wilson (Russell),—Que les dits amendements soient adoptés.

M. Conmee propose, comme amendement, secondé par M. Calvert,—Que tous les mots après "Que', dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"les dits amendements ne soient pas maintenant adoptés, mais que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour plus ample considération.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative. Alors, la question principale, telle qu'amendée, étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, pour plus ample considération.

L'heure consacrée aux bills privés, aux termes de l'article 19 du règlement, étant expirée, les bills et ordres publics sont appelés.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson,—Que la Chambre prenne immédiatement en considération l'item No 9 des ordres du jour, nonobstant les ordres Nos 1 à 8.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative. L'ordre No 9 est, en conséquence, lu.

M. McLean (York) propose, secondé par M. Barr,—Que le bill (No 18) concernant les pensions de certains membres du Conseil privé, et concernant le Sénat et la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Daniel, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-trois minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 3 mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Staples,—la pétition de C. Clackson et autres, de Cypress-River et autres lieux, Manitoba.

Par M. Oliver,-la pétition de W. J. Conoly et autres, de Namao, Alberta.

Par M. Crawford,—la pétition de William Moore et autres, de Stockton et autres lieux, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De M. D. M. Blakely et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Alice, Ontario; et du révérend Churchill Moore et autres, de Keswick-Ridge et autres lieux, Nouveau-Brunswick; demandant que le bill concernant le dimanche devienne loi.

Du révérend W. V. McMillan et autres, de l'Eglise Saint-Jean, Olds, Alberta; demandant que le bill concernant le dimanche soit modifié en biffant l'article 3 et en amendant l'article 6.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné le bill (No 61) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Telegraph Company, et a convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 avril 1906,—Copie de toute correspondance et de tous rapports concernant la vente de l'île Giant's-Tomb ou du bois qui s'y trouve, ou concernant les pourparlers qui auraient pu avoir lieu avez toutes personne ou personnes pour l'achat de l'île ou du bois qui la couvre. (Document de la session No 129.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 avril 1906,—Copie de certain rapport ou communication adressé au département de l'Intérieur par C. W. Speers, l'un des officiers de ce département, en date de février 1901, ou environ, recommandant que 10,000 acres de terre, inclus dans ou situés près de l'étendue de terre vendue par le gouvernement au colonel A. D. Davidson et à ses associés, soient défoncés aux frais du gouvernement afin d'établir le fait que le blé peut pousser dans ce district. Aussi, copie de la carte soumise avec le dit rapport. Aussi, copie de tous rapports, lettres et communications adressés au dit département jusqu'au 24 mai 1902 concernant la qualité et la valeur des dites terres mentionnées dans l'arrêté de cette date. (Document de la session No 130.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant le montant de scrip en argent racheté au moyen d'achats de terres fédérales et le nombre d'acres ainsi rachetés du gouvernement (a) dans le Manitoba, et (b) dans le Nord-Ouest, avec indication des montants pour chaque année séparée depuis 1875 au 31 décembre 1905. (Document de la session No 131.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 mars 1906,—Etat indiquant toutes les évaluations des terres vendues ou octroyées en 1902 à la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan, faites antérieurement à cette année. (Document de la session No 132.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant,—

1. Le nombre de lots de 240 acres de terre alloués aux métis du Manitoba entre le 1er juillet 1896 et le 31 décembre 1905, et le nombre d'acres compris dans ces octrois, avec indications des chiffres pour chaque année séparée et pour les derniers six mois.

2. Le scrip en terres (s'il en est) émis pendant la même période en faveur de compagnies de colonisation, avec indication, dans le cas de chaque compagnie, du nom et de l'adresse d'icelle, de la valeur apparente de ce scrip et de l'année de l'émission.

3. Le nombre de scrips en terres émis pendant la même période en faveur des métis du Nord-Ouest (actuellement Alberta et Saskatchewan) et le nombre d'acres compris dans ces scrips, indiquant séparément les chiffres pour chaque année et pour les derniers six mois

4. Le nombre d'acres de terres, couverts par des scrips, situés dans les limites de chacune des treize agences des terres fédérales du Manitoba et du Nord-Ouest entre le 1er juillet 1896 et le 31 décembre 1905, donnant séparément les chiffres pour chaque agence et pour chaque année.

5. Le nombre de scrips en terres émis en faveur des métis (a) du Manitoba et (b) du Nord-Ouest avant le 1er juillet 1896, et le nombre d'acres compris dans ces octrois.

6. La balance de ces scrips distribués mais dont les terres n'ont pas été choisies à la date du 1er juillet 1896. (Document de la session No 133.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant.—

1. Le nombre total d'acres de terre dans les présentes limites du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta octroyé par le Parlement à des compagnies de chemins de fer:

2. La superficie des dites terres dont l'octroi est permis par suite de l'expiration du délai prescrit par la loi :

3. La superficie des dites terres (a) qui ont été gagnées, choisies et patentées; (b) qui ont été gagnées et choisies mais non patentées; (c) qui ont été gagnées, mais ni choisies ni patentées;

4. La superficie des terres qui peuvent encore être gagnées par aucune compagnie de chemin de fer, avec indication du nom de la compagnie et du montant de la subvention possible ;

5. En ce qui concerne chacun des chemins suivants: le chemin de fer Canadien du Nord, le chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, et le chemin de fer de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan, (a) la quantité de terre qui peut encore être gagnée; (b) la quantité gagnée mais non patentée; et (c) l'étendue, la situation (donnant le township et le rang) et les limites du territoire réservé dans lequel se trouvent les terres restant à choisir; les divers arrêtés du conseil et leurs modifications dans lesquels sont indiquées les superficies où peuvent être choisies les terres des compagnies mentionnées dans le paragraphe 5. (Document de la spssion No 134.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 avril 1906,—Copie de toutes propositions ou demandes faites par ou au nom de A. D. Davidson, ses associés ou quelques-uns d'entre eux, pour l'achat ou acquisition de terrains du gouvernement ou d'aucun de ses départements, et plus spécialement de la demande mentionnée dans le document de la session No 132a, 1903, page 159, qui est un arrêté du conseil approuvé le 24 mai 1902, et de toute correspondance et autres papiers se rapportant en quelque manière à ces propositions. Aussi, copie de toutes recommandations faites au sujet des dites propositions par le commissaire de l'immigration ou par l'agent général de colonisation, ou par l'un d'eux, et mentionnée dans le dit arrêté du conseil, et de toute correspondance et autres papiers se rapportant en quelque manière aux dites recommandations. Aussi, copie de toutes acceptations et consentements par écrit par ou au nom du dit A. D. Davidson ou de ses associés ou d'aucun d'eux, quant aux conditions énoncées dans le dit arrêté du conseil relativement à la disposition des terres, lesquelles conditions y sont numérotées de un à neuf, inclusivement, et de toute correspondance et autres papiers se rapportant en quelque manière aux dites acceptations ou consentements. Aussi, copie de tous arrangements par écrit pour la vente des terres faits en aucun temps par le gouvernement ou quelqu'un de ses départements avec le dit A. D. Davidson et ses associés, ou quelques-uns d'entre eux, et basés sur le dit arrêté du conseil approuvé le 24 mai 1903, ou de toute modification des dits arrangements, et de

toute correspondance et autres papiers se rapportant en quelque manière aux dits arrangements. (Document de la session No 135.)

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 avril 1906,—Copie (a) de tous plans indiquant les propositions faites par tout chemin de fer ou autre corporation, ou toute personne ou association de personnes au sujet de l'expropriation de l'île Whitefish, dans la rivière Sainte-Marie, Ontario, ou de parties de cette île, et des terres submergées ou des eaux qui l'entourent; (b) de toute correspondance entre le gouvernement fédéral t les autorités d'Ontario ou d'aucun département du gouvernement d'Ontario, et avec toute autre personne, maison d'affaires ou corporation à ce sujet, et de tous rapports ou décisions au sujet des dites propositions; (c) et de tous rapports de la commission internationale des routes fluviales et de toute correspondance échangée avec elle concernant la construction, l'entretien ou la modification des barrages, forces hydrauliques et autres travaux ou constructions dans la rivière Sainte-Marie. (Document de la session No 136.)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la police à cheval du Nord-Ouest pour 1905. (Document de la session No 28.)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1906,—Etat indiquant les importations et les exportations entre les Etats-Unis et le Canada pendant la dernière année fiscale concernant les produits agricoles ci-dessous énumérés, le chiffre des droits perçus en Canada et aux Etats-Unis, et les articles qui pourraient être admis en franchise par les Etats-Unis et le Canada: tabac, maïs, pommes de terre, orge, fèves, avoine, foin, œufs, volailles, beurre, lard, viande de boucherie, légumes, pommes, laines, bestiaux, porcs, moutons, chevaux, légumes en conserves, fruits en conserves, pommes tapées et séchées, saindoux, peaux et fromage. (Document de la session No 137.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 101) modifiant l'Acte des marques des fruits, 1901, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, et après ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique :—Appointements des officiers, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$45,000 ; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papaterie, etc., pour poids et mesures, y compris sommes requises pour achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., \$23,000 ; allocation provisionnelle n'excédant pas \$100 aux fonctionnaires de la Colombie-Britannique, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, dont les appointements ne dépassent pas

\$800 par année, \$450; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, \$19,800; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., (inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments), \$10,000; système métrique (pourvoir à donner des conférences et à la publication de cartes, chartes, brochures, etc., relatifs au système métrique des poids et mesures), \$2,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour falsification des substances alimentaires et engrais, et frais de mise à exécution de l'Acte concernant les marques frauduleuses de commerce, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour menues recettes:—Département du Revenu de l'Intérieur, \$50; terrains de l'artillerie, \$1,390, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 64) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental".

Bill (No 44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke".

Bill (No 31) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The White Horse and Alsek Railway Company".

Bill (No 32) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan".

Bill (No 46) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal à navires Saint-Clair et Erié".

Bill (No 73) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Boundary, Kamloops and Cariboo Central Railway Company".

Bill (No 78) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest".

Bill (No 22) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

Bill (No 19) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud".

Bill (No 24) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company".

Bill (No 30) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead".

Bill (No 26) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du l'acifique de l'Ouest d'Ontario".

Bill (No 28) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 23) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Quebec Midland Railway Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarantecinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 4 mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Smith (Oxford),—la pétition de J. A. Wood et autres, de Salmon-Arm et Kamloops, Colombie-Britannique.

Par M. Barr,—la pétition du révérend Robert Barbour et autres, de l'Eglise Pres-

bytérienne de Stouffville et Milville, Ontario.

Par M. Kennedy,—la pétition de James Thompson et autres, de Eburne et autres

lieux, Colombie-Britannique.

Par M. McCarthy (Calgary),—la pétition de R. Mills et autres, tailleurs de pierre, de Calgary, Alberta.

Conformément à l'ordre du jour, les rétitions suivantes sont lues et reçues :-

Du révérend George M. Whyte et autres, de l'Eglise Congrégationnelle, Sheffield, Nouveau-Brunswick; et J. G. Fallis et autres, de Auburn, Ontario; du révérend E. W. S. Coates et autres, de l'Eglise Méthodiste de Ormstown, Québec; et de la Chambre de Commerce de la ville de Wetaskiwin et autres, d'autres lieux, Alberta; demandant que le bill concernant l'observance du dimanche devienne loi.

De Llewellyn Sparkman et autres, de Toronto et autres lieux; demandant que tout bill concernant le dimanche qui lésera les droits et la liberté religieuse des sujets de

Sa Majesté ne devienne pas loi.

La pétition de R. S. Cook et autres, de la cité de Prince-Albert, Saskatchewan, présentée vendredi dernier, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Prince-Albert à la Baie d'Hudson, étant lue;

M. l'Orateur décide que le temps pour présenter des bills privés étant expiré, elle

ne peut être reçue.

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—
1. Rapport de la Commission internationale des voies fluviales sur la condition des chutes de Niagara et ses recommandations à ce sujet.

2. Rapport de la Commission sur les conditions existantes au Sault Sainte-Marie, avec les règles pour le contrôle de ces eaux recommandées par la commission. (Docu-

ment de la session No 19c.)

Aussi, il met devant la Chambre,—Second rapport intérimaire de la section canadienne de la Commission internationale des voies fluviales. (Document de la session No 19d.)

Sur motion de M. Emmerson, secondé par Sir Frederick W. Borden,

Ordonné, que le comité spécial auquel ont été référés les bills (No 8) et (No 17) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903, soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

M. Emmerson, du comité spécial auquel ont été référés les bills (No 8) et (No 17) à l'effet de modifier l'Acte des Chemins de fer, 1903, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande (1) qu'il soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires; et (2) qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par Sir Frederick W. Borden,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité auquel ont été référés les bills (No 8) et (No 17) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 124) concernant les Commissaires du havre de Montréal, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 53) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Crawford and St. Mary's Railway Company".

Bill (No 71) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Cal-

gary and Fernie Railway Company".

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 94) concernant la Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 95) concernant la Mexican Light and Power Company (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 113) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 96) concernant la Mexican Consolidated Electric Company (à responsabilité limitée), et à l'effet d'en changer le nom en celui de Mexican Tramway and Electric Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que son titre soit : "Acte concernant la Maxico Tramways Company".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 86) concernant la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 89) constituant en corporation la compagnie dite Ashcroft, Barkerville and Fort George Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 107) concernant la compagnie dite *The Erie-Ontario Power Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 20) constituant en corporation la Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique-Canadien, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 128) concernant la compagnie dite Puebla Light and Power Company (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de Puebla Tramway, Light and Power Company (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 99) concernant la compagnie dite Mather Bridge and Power Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 102) concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 108) concernant la compagnie dite Kettle River Valley Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M.

Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 23) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Quebec Midland Railway Company", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 27.—Retranchez "sur" et insérez "dans la province d'Ontario, à ou près".

Le dit amendement étant lu une seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de l'article 19, étant expirée, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour archives :—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour *Patent Record*:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour Year Book:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour statistique criminelle:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemniser H. Anderson à raison de blessures reçues en empêchant la destruction par le feu de la résidence du surintendant de la station agronomique de Indian-Head, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine:—Santé des bestiaux—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordés à Sa Majesté pour service de steamer à la Grosse Ile, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour gratification de deux mois de salaire à la veuve de feu Alphonse Métivier, sous-commissaire, à la station de quarantaine de la Grosse Ile, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de l'Agriculture:—Crédit supplémentaire pour impressions, papeterie et divers, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Benaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

nervous a servous servous and a servous servou

Lundi, 7 mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Sifton,—la pétition de Joseph Wilson et autres, de Brandon-Hills et autres lieux, Manitoba.

Par M. Lake,—la pétition de W. B. Tate et autres, de Qu'Appelle et autres lieux, Saskatchewan.

Par M. Lewis,—la pétition de James A. Anderson et autres, de Goderich, Ontario. Par M. Jackson (Elgin),—la pétition de Andrew Blain et autres, de Bruce et Saugeen, Ontario.

Par M. Pickup,—la pétition de Walter S. Smith et autres, de Mount-Huntley, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De Benjamin L. Cohoe et autres, de Eastwood; de John Murphy et autres; et du révérend Robert Barbour et autres, de Stouffville; et de l'Eglise Presbytérienne de Melville, tous de l'Ontario; de C. Clackson et autres, de Cypress-River et autres lieux; et de William Moore et autres, de Stockton et autres lieux, tous du Manitoba; de J. A. Wood et autres, de Salmon-Arm et Kamloops; et de James Thompson et autres, de Eburne et autres lieux, tous de la Colombie-Britannique; de W. J. Conoly et autres, de Namao; et de R. Mills et autres, tailleurs de pierre, de Calgary, tous de l'Alberta; demandant que le bill concernant le dimanche devienne loi.

M. Olivr, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 23 avril 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, correspondance, documents et papiers concernant la vente, ou la concession par le gouvernement de toutes terres dans la province de l'Alberta ou dans la province de la Saskatchewan à un syndicat ou compagnie composé de MM. M. A. Walsh, E. C. Walsh, E. G. Walsh, de Clinton, Iowa, A. W. Carroll, Charles Maher, de l'Iowa, et J. Brown, de Nepawa, Manitoba, ou de quelqu'un d'eux ou dans lequel quelqu'un d'eux ou autres personnes sont intéressés. (Document de la session No 138.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indi-

quant,-

1. Le nombre de scrips en terres alloués aux métis (a) du Manitoba et (b) du Nord-Ouest entre le 1er juillet 1904 et le 31 décembre 1905, et le montant d'acres compris dans ces octrois.

2. Le nombre de certificats de terres (s'il en est) émis pour service militaire pen-

dant la même période, et le nombre d'acres compris dans ces certificats.

3. Le nombre de scrips en terres (s'il en est) émis en faveur de la police à cheval du Nord-Ouest pendant la même période, et le nombre d'acres compris dans ces scrips.

4. Le nombre de ces scrips et certificats et le nombre d'acres compris dans iceux, qui n'avaient pas été réclamés à la date du 31 décembre 1905. Les renseignements cidessus devant servir à compléter ceux compris dans le document de la session No 67d déposé le 13 juillet 1904, jusqu'à la clôture de la dernière année civile. (Document de la session No 140.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 avril 1906,—Copie de toutes lettres, correspondance et communications échangées entre le ministre de l'Intérieur ou aucun département du gouvernement et le surintendant nommé en vertu du

statut de la Colombie-Britannique, intitulé: "Children's Protection Act", concernant la vente et l'esclavage dans la Colombie-Britannique de jeunes filles dans un but immoral; aussi, copie de tous rapports et communications reçus des agents du département des Sauvages dans la dite province et de toutes réponses adressées à ces agents par le département. (Document de la session No 139.)

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1906, Copie de toute correspondance et de tous papiers en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant la destitution de Madame Sarah Smith de la charge de maîtresse de poste à Mount-Buchanan, I.P.-E., et la nomination de M. Bishop pour la remplacer. (Document de la session No 77c.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en counté général pour délibérer sur le bill (No 84) concernant la compagnie dite The Grand Trumk Pacific Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et v a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 86) concernant la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en consi-

dération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Ponaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 87) constituant en corporation la compagnie dite Vancouver, Fraser Valley and Southean Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau. Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Macpherson, secondé par M. Ross (Yale-Caribou),

Ordonné, que l'ordre précédent pour qu'à sa prochaine séance cette Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 87) constituant en corporation la compagnie dite Vancouver, Fraser Valley and Sauthern Railway Company, soit rescindé et que le bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 61) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 138) constituant en corporation la compagnie dite Toronto Union Station Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 140) concernant la compagnie dite Southern Central Pacific Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 146) constituant en corporation la compagnie dite Windsor, Chatham and London Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 149) concernant la Compagnie du chemin de fer Central du Canada

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 150) concernant la compagnie dite Windsor, Essex and Luke Shore Rapid Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 151) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 147) concernant la Standard Trusts Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Fielding, que l'item No 17 des bills et ordres publics soit maintenant lu.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre reprend alors ses délibérations sur la question posée mercredi, le 18 avril dernier,—Que cette Chambre est d'avis qu'aucun membre du gouvernement ou sous-ministre d'un département devrait agir ou comparaître en qualité d'avocat, conseil ou procureur dans aucune action, poursuite ou procédure (sauf quand les intérêts de la Couronne sont en jeu) devant aucune cour présidée par des juges ou un juge nommé par le gouvernement du Canada.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mardi, 8 mai 1906.

Et la question étant posée sur la motion,

M. Fitzpatrick propose, comme amendement, secondé par M. Fielding,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"dans l'opinion de cette Chambre, chaque membre du gouvernement devrait avant tout consacrer tout son temps et donner toute son attention aux affaires publiques, et que les fonctionnaires permanents du gouvernement devraient donner à l'accomplissement des devoirs de leurs charges respectives tout leur temps et toute leur attention".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des

des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :-

Pour :

Messieurs

Adamson. Beauparlant, Béland, Black, Bole, Borden (sir Frederick), Bourassa, Brodeur, Brown, Bruneau, Caldwell, Calvert, Carney, Carrier, Carney, Carrier, Cash, Chisholm (Antigonish), Copp, Costigan, Crawford, Cyr, Delisle, Demers, Derbyshire, Desiardins	Dubeau, Emmerson, Fielding, Finlay, Finlayson, Fitzpatrick, Fortier, Galliher, Gauvreau, Geoffrion, Gervais, Girard, Gladu, Greenway, Hall, Harty, Hughes (King, I.PE.), Hunt, Jackson (Selkirk), Johnston, Kennedy, Knowles, Lanctot, Lapointe,	Laurier (L'Assomption), Lavergne. (Drum. et Arth.), Lavargne (Montmagny), Law, LeBlanc, Logan, Loggie, Lovell, Macdonald, Maclean (Lunenburg), Macpherson, McCool, McCraney McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McKenzie, McLennan, Marcile (Bagot), Marcil (Bonaventure),	Parmelee, Paterson, Parent, Piché, Pickup, Proulx, Ratz, Reid (Ristigouche), Rivet, Roche (Halifax), Ross (Rimouski), Ross (Yale-Cariboo), Schell (Glengarry), Sifton, Smith (Nanaïmo), Smith (Oxford), Stewart, Talbot, Telford, Templeman, Tobin, Turgeon, Turriff, Watson, Wilson (Russell),
		Marcil	Watson,
Desjardins, Devlin,	Laurence, Laurier (sir Wilfrid),	Mayrand.	Wright (Renfrew), et Zimmerman.—99.

CONTRE:

Messieurs

Alcorn,	Cochrane,	Lalor,	Roche (Marquette).
Ames,	Cockshutt,	Lancaster,	Schaffner,
Armstrong,	Crocket,	Lefurgey,	Smith (Wentworth),

Avery,	Daniel.	Lennox,	Sproule,
Barker,	Elson,	Lewis,	Staples.
Barr,	Fowler,	McCarthy (Calgary),	Stockton,
Bennett,	Gunn,	McLean	Taylor,
Bergeron,	Henderson,	(Queen, I.PE.),	Walsh.
Blain,	Herron,	Monk,	Wilmot,
Borden (Carleton),	Hughes (Victoria),	Morin,	Wilson
Boyce,	Ingram,	Perley,	(Len. et Add.),
Brabazon,	Jackson (Elgin),	Porter,	Worthington, et
Broder,	Kemp,	Pringle,	Wright
Christie,	Lake,	Reid (Grenville),	(Muskoka).—54.
Clements.			

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée étant posée, la Chambre se divise comme dans la division précédente.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et dix minutes mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 8 mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. McCool,—la pétition de John Archer et autres, de North-Bay, Ontario.

Par M. Sifton,—la pétition de John Mowat et autres, de Posen et autres lieux, Manitoba.

Par M. Roche (Halifax),—la pétition du révérend James L. Beatty et autres, de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Lake,—la pétition de W. Sargent et autres, de la Qu'Appelle Branch of the Lords Day Alliance of Canada.

Sur motion de M. Parmelee, secondé par M. German,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 156) modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'à dater du mercredi, 16 courant, inclusivement, jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité tous les mercredis immédiatement après les questions.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 mars 1906,—Copie de toute correspondance avec le département de l'Intérieur ou le ministre de ce département ou aucun membre du gouvernement, y compris toutes déclarations, accusations ou renseignements contre ou concernant Philip Wagner, autrefois à l'emploi du gouvernement. (Document de là session No 141.)

M. Macpherson propose, secondé par M. Ross (Yale-Caribou),—Que le troisième item des affaires de routine, savoir: Rapport des comités, soit appelé de nouveau.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit item étant lu ;

M. Macpherson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il constate que les conditions imposées par le règlement ont été remplies dans chaque cas.

De R. J. Watson et autres; pour une charte sous le nom de Burk's Falls and French River Railway Company.

De Frederick Nicholls et autres ; pour une charte sous le nom de Compagnie du pont Trans-Niagara.

De Louis Henry Timmons et autres; pour une charte sous le nom de Cobalt Range Railway Company.

Comme le délai fixé pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés soit suspendue au sujet des bills qui précèdent, et aussi au sujet du bill concernant le Collège de la Reine, de Kingston.

Votre comité a aussi pris en considération la requête de E. Proulx et autres, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour une charte sous le nom de Twelve Miles Power Company, Limited, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter de semblables pétitions, et il recommande que la permission nécessaire soit accordée.

M. Macpherson propose, secondé par M. Calvert,—Que conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49, qui limite le temps pour présenter des bills privés, soit suspendue au sujet des bills suivants, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de Burk's-Falls et de la rivière des Français.

De la Compagnie du pont Trans-Niagara.

De la compagnie dite Cobalt Range Railway Company, et

Du Collège de la Reine, Kingston.

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Paterson,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—" le dixième rapport du comité des Ordres Permanents soit renvoyé au dit comité pour plus ample considération".

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative. Alors, la question principale, telle qu'amendée, étant posée, elle est résolue dans

l'affirmative.

Le dit rapport est, en conséquence, renvoyé au comité des Ordres Permanents pour plus ample considération.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 154) modifiant l'Acte relatif à la conservation du gibier dans les territoires non organisés, 1894.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la

Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 85) à l'effet d'émanciper Jamieson Webster Lewis, sauvage de la bande Moravienne de la Thames, en la province d'Ontario.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 47) concernant certaines réserves forestières.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante et un mille dollars—imputable sur le capital—soit accordé à Sa Majesté pour travaux publics:—Ports et rivières—chenal des navires du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—ministère de la Marine—ports et rivières:—Chenal des navires—somme additionnelle requise pour l'achat du dragueur Galveston pour les travaux d'en bas de Québec, y compris gréement et opérations, pour l'année finissant le 31 mars 1907
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour octroi pour venir en aide aux sinistrés de San-Francisco, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mercredi, 9 mai 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et dix minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 9 mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Turriff,—la pétition de Miles McCay et autres, de la Chambre de Commerce de Oxbow, Saskatchewan.

Par M. Herron,—la pétition du révérend W. E. Daly, LL.D., et autres, de l'Asso-

ciation ministérielle de Nanton, Alberta.

Par M. Stewart,—la pétition du révérend J. H. Turnbull et autres, de l'Eglise Presbytérienne de la rue Bank, Ottawa, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De James A. Anderson et autres, de Goderich; et de Andrew Bain et autres, de Bruce et Sangeen, tous de l'Ontario; de Walter S. Smith et autres, de Mount-Hanly, Nouvelle-Ecosse; de Joseph Wilson et autres, de Brandon-Hills et autres lieux, Manitoba; et de W. B. Tate et autres, de Qu'Appelle et autres lieux, Saskatchewan; demandant que le bill concernant le dimanche devienne loi.

M. Demers, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et a convenu d'en faire rapport sans amendement :--

Bill (No 51) concernant un brevet de Henry Luther Houk.

Bill (No 111) concernant la compagnie dite Lake of the Woods Milling Company, Limited, et la compagnie dite The Keewatin Flour Mills Company, Limited.

Bill (No 136) concernant un brevet de la Cyclone Woven Wire Fence Company (à responsabilité limitée).

Ordonné, que M. Galliher ait la permission de présenter un bill (No 157) constituant en corporation la compagnie dite Hillcrest Railway, Coal and Coke Railway.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre,

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de titres de terres émis et la superficie couverte par ces titres, dans et pour le territoire inclus dans les limites des provinces actuelles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, entre le 1er juillet 1901 et le 31 décembre 1905, sous chacune des formes de concessions suivantes: (1) concessions de commutation; (2) homesteads; (3) concessions en vertu de l'Acte du Manitoba; (4) gratifications de primes militaires; (5) concessions aux métis du Nord-Ouest; (6) ventes de paroisses; (7) concessions spéciales pour éteindre des réclamations; (8) concessions aux chemins de fer; (9) ventes de terres minières, agricoles, à pâturage, etc.; (10) ventes de terres scolaires; (11) concessions spéciales, et (12) toutes autres concessions.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et opinions de fonctionnaires, ingénieurs, solliciteurs, entrepreneurs et autres concernant l'effondrement du quai de Sorel, et de tous documents s'y rattachant.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Crocket,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre d'agents des sauvages employés par le gouvernement; le nombre de sauvages dans le Yukon: le nombre d'écoles pour les sauvages dans ce territoire; le nombre d'agents du département des Sauvages à l'emploi du gouvernement dans le dit territoire; le nombre de réserves sauvages dans le Yukon; le nombre de sauvages dans la Colombie Anglaise; le nombre d'écoles pour les sauvages dans la dite province; le nombre d'agents du département des Sauvages à l'emploi du gouvernement dans cette province; le nombre de médecins qui ont reçu des émoluments quelconques du département des Sauvages et le montant total ainsi payé par le gouvernement dans chaque province; le nombre d'acres de terres des réserves sauvages dont on a disposé depuis 1896, et le prix, par acre, reçu dans chaque cas ; le montant total dépensé en 1905 sur chacune des réserves suivantes: Kettle-Point, Stoney-Point et Sarnia, et le chiffre de la population, et le nombre des écoles et des instituteurs sur chaque réserve; le salaire payé aux agents des sauvages dans le Yukon et la Colombie Anglaise; la moyenne de la population sauvage sur chacune des réserves dans chaque province du Canada; le nombre de réserves en Canada qui ont une population moindre que le nombre respectif donné, pour 1905. savoir: 100, 75, 50, 30, 20, 10, 5, 3; le montant total payé aux agents du département des Sauvages dans chaque province du Canada.

Sur motion de M. Lefurgey, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le tarif du trafic-marchandises en vigueur l'an dernier sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et le tarif en vigueur le 1er avril 1906, pour le trafic local. Aussi, relevé du tarif d'entier parcours sur l'Intercolonial, par chargements de wagons, en ce qui concerne le grain expédié pour exportation de Montréal à Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Sydney, C.-B., avec indication des distances, et du tarif d'entier parcours pour le grain expédié en wagons de Tignish, I.P.E., à Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.E., et Sydney, C.-B., par l'Intercolonial, le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard et sur les bateaux d'hiver de l'Etat, avec indication des distances.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. German,

Ordonné, que le greffier de la Chambre dépose sur la Table un état détaillé donnant, pour chaque année depuis 1886 jusqu'à 1906, inclusivement :—

1. Un relevé de tous les articles fournis pour les chambres de l'Orateur et pour les divers bureaux et salles de la Chambre des Communes, et le prix payé pour ces articles.

- 2. Tous les inventaires des articles dans les chambres de l'Orateur et les divers bureaux et salles de la Chambre des Communes dressés par le sergent-d'armes, en qualité de gardien de l'ameublement de la Chambre, ou par d'autres officiers de la Chambre, et copie de tout rapport du greffier, du sergent d'armes ou autre officier de la Chambre à ce sujet et au sujet des articles fournis, de leur condition, et indiquant comment on en a disposé.
- 3. Copie de toute correspondance échangée entre l'Orateur et aucun membre de la Commission du service intérieur, le greffier de la Chambre, le sergent-d'armes ou tout autre officier de la Chambre des Communes et l'Auditeur général au sujet de l'achat, du paiement, du pointage, de la distribution, du remplacement, de la disposition, de la condition et du caractère des dits articles.
- 4. Copie de toutes résolutions adoptées par la Commission du service intérieur au sujet des matières susmentionnées.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Barr,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat concernant la totalité ou partie des traverses achetées par le département des Chemins de fer et Canaux en 1903-04 et en 1904-05 de chacune des personnes suivantes :—D. J. et J. D. Buck-

ley, de Rogersville, John Mahoney, de Rogersville, et Jude F. Gallant, de Rogersville, et donnant,—(a) l'espèce et la quantité de traverses; (b) les prix payés; (c) les endroits de livraison; (d) le nombre rejeté; (e) le nom de l'inspecteur ou des inspecteurs qui représentaient le gouvernement; (f) la quantité et la valeur des traverses en magasin à Rogersville à la date de l'inventaire dressé pour 1904-05; et (g) copie de toute correspondance, ordres ou papiers de toute nature en la possession du département des Chemins de fer et Canaux ou de quelqu'un de ses officiers concernant la commande, l'achat, la réception, le pointage, l'inspection ou le refus d'aucune quantité des dites traverses.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Wilson (Lennox et Addington),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant toutes les terres choisies par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord dans la région des terres réservées pour sélection par la dite compagnie dans les townships 15 à 20 inclusivement, dans les rangs 9 à 12 inclusivement, à l'ouest du 1er méridien. Aussi, état indiquant toutes les terres dont les titres ont été délivrés aux personnes nommées par la dite compagnie dans la région ci-dessus mentionnée, depuis le 29 juin 1905, et donnant les noms des dites personnes.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Lennox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des instructions données à chaque classe d'ingénieurs civils employés aux explorations du canal à navires de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne. Aussi, les noms des ingénieurs des diverses classes, y compris les aide-ingénieurs, niveleurs, porte-mètre et chaîneurs, ainsi que le salaire de chacun d'eux.

Sur motion de M. Lefurgey, secondé par M. Martin (Queen, I.P.-E.),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le chiffre des gages payés dans les différents départements du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, de la même manière qu'ils sont mentionnés dans le rapport de l'Auditeur général en ce qui concerne l'Intercolonial.

Sur motion de M. Stockton, secondé par M. Lancaster,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de huit membres pour faire une enquête sur la vente de remèdes frauduleux ou délétères en Canada et sur les annonces publiées à cette fin dans les journaux ou autrement; avec pouvoir au dit comité de faire rapport sur les mesures légales nécessaires pour remédier aux griefs qui pourraient exister. Le dit comité devant aussi avoir pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et de faire rapport de temps à autres. Aussi, que le quorum du dit comité soit composé de trois membres.

M. Smith (Nanaïmo) propose, secondé par M. Galliher, qu'il soit résolu,—Que, considérant que pendant ces dernières années, nombre de personnes ont été encouragées à émigrer, ou dissuadées d'émigrer de la Grande-Bretagne et de l'Irlande en Canada par suite des fausses données disséminées dans le Royaume-Uni sur les conditions du travail en Canada;

Et considérant que par la passation d'un acte concernant la dissémination de fausses données ayant pour objet de pousser à l'immigration en Canada ou de l'entraver (4-5 Edouard VII, chap. 16), ce Parlement a déclaré qu'une législation à l'effet d'empêcher ces fausses données est nécessaire et désirable;

Et considérant qu'il appert que le but du Parlement en passant l'acte ci-dessus serait aidé par l'adoption d'une loi semblable par le Parlement de la Grande-Bretagne;

Il soit résolu,—Que le Parlement du Canada estime qu'il serait dans l'intérêt des sujets britanniques, tant dans le Royaume-Uni qu'en Canada, qu'une telle législation fût prise en favorable considération par le Parlement britannique.

Que cette résolution soit adressée au très honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies afin que les aviseurs de Sa Majesté adoptent telles mesures qu'ils jugeront

opportunes dans l'espèce.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

Les bills et ordres publics étant appelés ;

M. Campbell propose, secondé par M. Calvert, que le bill (No 14) modifiant l'Acte des Poids et Mesures, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Kemp propose, comme amendement, secondé par M. Daniel, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin soient retranchés, et remplacés par les mots "renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre, pour plus ample considération".

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative. Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Fielding, que l'ordre No 9 soit maintenant pris en considération.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre No 9 est, en conséquence, lu.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la question posée mercredi, le 2 mai dernier, que le bill (No 18) concernant les pensions de certains membres du Conseil privé, et concernant le Sénat et la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant :

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Jeudi, 10 mai 1906.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Barr, Blain, Christie, Elson, Lalor, Maclean (York, S.), McIntyre (Perth), Walsh, et
Wilson (Lennox
et Addington).—9.

CONTRE:

Messieurs

	Mess	sieurs	
Adamson,	Fielding,	Law,	Perley,
Alcorn, .	Finlay,	LeBlanc,	Piché,
Ames,	Finlayson,	Lefurgey,	Piekup,
Archambault,	Fisher,	Lemieux,	Porter,
Armstrong,	Fortier,	Lennox.	Power,
Avery,	rowler,	Léonard.	
Barker,	Galliher.	Lewis.	Pringle, Proulx.
Beauparlant,	Ganong,	Logan,	
Béland.	Gauvreau,	Loggie,	Reid (Grenville),
Bennett,	Geoffrion,	Loyell,	Reid (Ristigouche),
Bergeron,	German,	Macdonald,	Rivet,
Borden (Carleton).	Gervais.	Macdonell,	Roche (Marquette),
Borden	Girard,	MacLaren,	Ross (Cap-Breton,
(sir Frederick),	Gladu,	Maclean	Ross (Rimouski),
Bourassa,	Greenway,	(Lunenburg).	Ross (Yale-Cariboo),
Boyce,	Gunn.		Rousseau,
Boyer,	Guthrie,	Macpherson,	Savoie,
Brabazon,	Hall,	McCarthy (Calgary),	Schaffner,
Broder,	Harty,	McCarthy (Simcoe), McColl.	Schell (Glengarry),
Brodeur,	Henderson,		Schell (Oxford),
Brown,	Herron,	McCool,	Sinclair,
Bruneau,	Hughes	McCraney,	Sloan,
Caldwell,	(King, I.PE.).	McIntyre	Smith (Nanaïmo),
Calvert,	Hughes (Victoria),	(Strathcona),	Smith (Oxford),
Campbell,	Hunt,	McKenzie,	Smith (Wentworth),
Carney,	Hyman,	McLean	Sproule,
Carrier,	Ingram,	(Queen, I.PE.)	Staples,
Cash,		Marcile (Bagot),	Stewart,
Chisholm	Jackson (Elgin),	Marcil	Stockton,
(Antigonish),	Jackson (Selkirk),	(Bonaventure),	Talbot,
Cochrane,	Johnston,	Martin	Taylor,
Cockshutt.	Kemp,	(Queen, I.PE.),	Telford,
Conmee,	Kennedy,	Martin (Wellington),	Templeman,
Crawford.	Knowles,	Mayrand,	Thompson,
Crocket,	Lachance, Lake,	Meigs,	Tisdale,
Cyr,	Lancaster.	Miller,	Tobin,
Daniel,	Lanctot.	Monk,	Turgeon,
Delisle,	Lapointe,	Morin,	Turriff,
Demers,	Lapointe,	Northrup,	Verville,
Derbyshire,	Laurier (sir Wilfrid), Laurier	Osler,	Watson,
Designations,		Pardee,	Wilmot,
Desjardins, Devlin,	(L'Assomption),	Parmelee,	Wilson (Russell),
	Lavergne (Drum.	Paterson,	Worthington,
Dubeau,	et Arthabaska),	Paquet,	Wright (Renfrew), et
Emmerson,	Lavergne	Parent,	Zimmerman.—167.
Ethier,	(Montmagny),		

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'au deux heures et trente minutes jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Jeudi, 10 mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. Macpherson,—la pétition de Lucien Stevens Robe et autres, de la cité de Dawson, Territoire du Yukon.

Par M. Copp,—la pétition du révérend W. B. Whitman et autres, de Little-River, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De John Archer et autres, de North-Bay, Ontario; du révérend James L. Batty et autres, de Halifax, Nouvelle-Ecosse; de John Mowat et autres, de Posen et autres lieux, Manitoba; et de W. Sargent et autres, de la branche de l'Alliance du dimanche du Canada, de Qu'Appelle, Saskatchewan; demandant que le bill concernant le dimanche devienne loi.

M. Macpherson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, votre comité a considéré de nouveau son dixième rapport et a l'honneur de vous soumettre les considérations sui-

vantes à ce sujet :-

Votre comité est sous l'impression que l'on n'a pas bien saisi ses recommandations au sujet de la suspension de la règle 49. Cette règle se divise en deux parties, la première limitant le temps pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, et la deuxième limitant le temps pour présenter des bills privés. En ce qui concerne la première partie de la règle, votre comité a toujours considéré que de très fortes raisons devaient être données pour recommander sa suspension, et sa pratique ordinaire, bien qu'elle n'ait pas été suivie invariablement, a toujours été d'inclure ces raisons dans son rapport lorsqu'il fait une recommandation semblable. Mais quant à la seconde partie de la règle, votre comité n'a jamais eu pour habitude de donner de motifs pour recommander sa suspension pour la raison qu'une semblable recommandation est toujours acquise, soit parce que la Chambre a précédemment suspendu la règle en permettant la présentation de la pétition et en approuvant ainsi la demande de législation (pourvu que les règles concernant les avis, etc., aient été remplies); ou dans le cas où les pétitions, bien que présentées dans le délai requis, ont été retenues par votre comité afin de permettre que les avis publiés au sujet de ces pétitions fussent plus au complet, ou afin de permettre aux postulants de remédier à quelque défaut dans l'avis avant que votre comité en fasse rapport; et dans l'un ou l'autre de ces cas, votre comité est d'avis que la seconde partie de la règle devrait être suspendue de plein droit.

Toutes les pétitions mentionnées dans la première recommandation contenue dans le dixième rapport de votre comité tombaient dans le dernier cas, sauf une, savoir : la pétition du Collège de la Reine, à Kingston, qui a été dûment reçue et rapportée le 10 avril dernier, neuf jours avant l'expiration du délai fixé pour présenter des bills privés, mais le bill n'a été produit que le 7 mai, parce que le bureau des syndics ne l'avait

approuvé que le 5 mai.

En ce qui regarde la seconde recommandation de votre comité à l'effet que la première partie de la règle soit suspendue, au sujet de la pétition de la Twelve Mile Power Company, la raison donnée à votre comité pour le délai et qui a été omise par erreur

dans son rapport, était la suivante: bien que la pétition eut été signée et expédiée par la malle de Dawson à Ottawa en mars dernier, elle n'est arrivée à Ottawa que dans la soirée du jour où la Chambre s'est ajournée pour les vacances de Pâques, et il était, par conséquent, trop tard pour la présenter dans le délai prescrit par la règle.

Votre comité estime que les fins de la règle 49 seraient mieux servies si cette règle, qu'il est difficile d'appliquer, était abrogée, et si les bills privés et les pétitions qui s'y rapportent étaient reçus en tout temps pendant la session, mais qu'il pourrait être fixé certaine période après laquelle les pétitions et les bills présentés seraient sujets à une augmentation d'honoraires.

M. Calvert, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément aux ordres de la Chambre du 2 et du 7 mai 1906, votre comité a pris de nouveau en considération le bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite Minnesota-Canadian Bridge Company, et le bill (No 87) constituant en corporation la compagnie dite Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company, et il a décidé de les rapporter avec de nouveaux amendements.

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir :-

Bill (No 98) concernant le chemin de fer Central d'Ontario.

Bill (No 100) concernant la Compagnie de chemin de fer et d'irrigation d'Alberta. Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 37) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal.

Bill (No 126) concernant la Compagnie du chemin de fer de Thorold et du lac Erié.

Sur motion de M. Macpherson, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés soit suspendue au sujet des bills suivants :—

De la Burk's-Falls and French River Railway Company.

De la Trans-Niagara Bridge Company. De la Cobalt Range Railway Company, et

Du Collège de la Reine, de Kingston, conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Macpherson, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés soit suspendue au sujet de la pétition suivante, présentée ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Ordres Permanents, et que la dite pétition soit reçue et lue sans délai.

Le dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :-

De Lucius Stevens Robe et autres, de Dawson, Territoire du Yukon; pour une charte sous le nom de Twelve Mile Power Company (à responsabilité limitée).

Ordonné, que M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (No 158) constituant en corporation la compagnie dite Burk's-Falls and French River Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, Ordonné, que M. McCool ait la permission de présenter un bill (No 159) constituant en corporation la compagnie dite Cobalt Range Railway Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Harty ait la permission de présenter un bill (No 160) concernant le Collège de la Reine, à Kingston.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Calvert ait la permission de présenter un bill (No 161) concernant la Compagnie du pont Trans-Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre,

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 162) concernant l'année fiscale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Stockton, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, que MM. Templeman, Fisher, Bole, Béland, Sproule, Lennox, Maclean (Lunenburg), et l'auteur de la motion composent le comité spécial nommé le 9 courant pour faire une enquête sur la vente de remèdes frauduleux ou délétères en Canada et sur les annonces publiées à cette fin dans les journaux ou autrement; et pour faire rapport sur les mesures légales nécessaires pour remédier aux griefs qui pourraient exister.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 avril 1906,—Copie de toute correspondance et papiers concernant toutes demandes de subventions par ou au nom du chemin de fer le Grand Nord. Aussi, état indiquant quelles subventions ont été accordées à ce chemin, par qui ou par l'entremise de qui elles ont été demandées, à quelles dates, pour quelles portions du chemin, quels en sont les montants, à quelles conditions elles ont été accordées et à quelles personnes, maisons d'affaires ou corporations ont été payées ces subventions ou partie d'icelles. (Document de la session No 142.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 avril 1906,—Copie de toute correspondance, rapports, télégrammes, évaluations et mémoires en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers concernant les dommages causés aux propriétés expropriées pour fins de chemin de fer sur la ligne construite entre Montague et Cardigan, I.P.-E. Aussi, liste des noms des commissaires ou évaluateurs. Aussi, état donnant toutes les évaluations faites, les noms des évaluateurs, les noms des réclamants et les montants accordés à chacun séparément. Aussi, liste des noms des particuliers qui ont accepté les montants accordés par les évaluateurs, et liste des particuliers dont les estimations n'ont pas été acceptées par le gouvernement. Aussi, liste des personnes qui ont été payées ou qui ont accepté les montants accordés par les évaluateurs. (Document de la session No 143.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 145) à l'effet de réglementer l'exportation de la force électrique et de certaines liquides ou gaz.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 155) modifiant le Code criminel, 1892.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.
M. Fielding propose, secondé par M. Fitzpatrick, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sur motion de M. Adamson, secondé par M. Turriff, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 11 mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Parmelee,—la pétition de R. Emmett et autres, de West-Shefford, Québec.
Par M. Jackson (Selkirk),—la pétition du révérend R. E. Coates et autres, de
Poplar-Park et autres lieux, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—
Du révérend J. H. Turnbull et autres, de l'Eglise Presbytérienne de la rue Bank,
Ottawa, Ontario ; de Miles McCay et autres, de la Chambre de Commerce de Oxford,
Saskatchewan; et du révérend W. E. Daly, LL.D., et autres, de l'Association ministérielle de Nanton, Alberta ; demandant que le bill concernant le dimanche devienne loi.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir :--

Bill (No 40) concernant certaines compagnies de prêt.

Bill (No 49) concernant la Banque Provinciale du Canada.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 35) constituant en corporation la compagnie dite Western Loan and Trust Company.

Bill (No 50) concernant la banque dite The Pacific Bank of Canada.

Bill (No 70) concernant la Compagnie de prêt et placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée).

Bill (No 127) concernant la banque dite Farmers' Bank of Canada.

Les promoteurs du bill (No 52) constituant en corporation la *United Empire Bank* of *Canada*, ayant exprimé leur intention de ne point procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Finlayson,

Ordonné, que le bill (No 52) constituant en corporation la *United Empire Bank of Canada*, soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Banques et du Commerce.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 83) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les Juges des cours provinciales";

Bill (No 55) intitulé: "Acte concernant les pouvoirs des Commissaires du havre de Montréal";

Bill (No 109) intitulé: "Acte abrogeant l'Acte à l'effet de pourvoir à la compilation et publication de la statistique du travail"; et

Bill (No 69) intitulé: "Acte concernant certains brevets de Henry Edmunds".

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Stockton,

Ordonné, que le nom de M. Bergeron soit substitué à M. Lennox dans le comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la vente de drogues falsifiées et délétères en Canada.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—

Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—

1. Copie de toute correspondance sur l'immigration échangée au cours des deux dernières années entre le haut commissaire du Canada à Londres et M. W. T. R. Preston, commissaire fédéral d'immigration à Londres.

2. Copie de toute correspondance sur l'immigration échangée au cours des deux dernières années entre le dit W. T. R. Preston et M. W. T. Griffith, secrétaire du bureau du haut commissaire du Canada à Londres. (Document de la session No 144.)

Aussi,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur

général, en date du 14 mars 1906,-

1. Copie de tous contrats et conventions entre le gouvernement ou aucun de ses départements et la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan et de tous arrêté du conseil, rapport, papiers, documents et correspondance concernant,—

(a) tout prêt à la dite compagnie;

- (b) toute dette de la dite compagnie envers la Couronne ou le gouvernement;
- (c) toutes terres auxquelles la compagnie peut avoir en vertu de tout statut, contrat ou convention;

(d) toute terre octroyée ou gagnée pour la compagnie;

(e) la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies par la compagnie ;

(f) toute augmentation, changement ou modification apportés aux limites de la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies par la compagnie ou par aucun acquéreur ou cessionneire des dites terres.

2. Copie de toute correspondance concernant les sujets ci-dessus mentionnés échangée entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou aucun officier ou particulier agissant ou censé agissant pour le gouvernement et la dite compagnie ou aucun de ses officiers ou aucun particulier agissant ou censé agissant pour elle ou aucun cessionnaire ou acquéreur de la dite compagnie.

3. Copie de tous arrêtés du conseil touchant ou concernant l'octroi en terres de la dite compagnie ou la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies ou toute aug-

mentation ou modification des limites de la dite région.

- 4. Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou officiers et la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan ou aucun officier ou particulier censé agissant pour cette compagnie et tous particulier ou particuliers, maison ou maisons d'affaires, syndicat ou syndicats de qui la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan a acquis quelque partie de l'octroi en terres de la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan
- 5. Copie de toute correspondance entre aucuns actionnaires ou particuliers intéressés dans la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan et le gouvernement ou aucun de ses départements ou officiers, et de toutes réclamations et demandes faites par cette compagnie ou par aucun particulier ayant des intérêts dans la dite compagnie contre le gouvernement au sujet du dit octroi en terres ou de choix des terres ou d'aucunes des questions ci-dessus mentionnées. (Document de la session No 112c.)

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 11 avril 1906,—Copie de certain rapport ou communication adressée au département de l'Intérieur par C. W. Speers, l'un des officiers de ce département, en date de février 1901, ou environ, recommandant que 10,000 acres de terre, inclus dans ou situés près de l'étendue de terre vendue ensuite par le gouvernement au colonel A. D. Davidson et à ses associés, soient défoncés aux frais du gouvernement afin d'établir le fait que le blé peut pousser dans ce district. Aussi, copie de la carte soumise avec le dit rapport. Aussi, copie de tous rapports, lettres et communications adressés au dit département jusqu'au 24 mai 1902 concernant la qualité et la valeur des dites terres mentionnées dans l'arrêté du conseil de cette date. (Document de la session No 130a.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat transmet un état donnant les renseignements demandés par la Chambre des Communes dans son message, en date du 30 avril 1906, priant Leurs Honneurs de vouloir bien fournir à la Chambre des Communes un état indiquant le nombre d'employés permanents actuellement au service du Sénat, leurs noms et leurs fonctions; le salaire et la durée du service de chacun; le nombre d'employés sessionnels actuellement employés dans le Sénat, leur salaire quotidien, leurs noms et leurs fonctions; et le nombre d'employés des deux classes ci-dessus en service pendant la session de 1896. (Document de la session No 114a.)

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue :—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Ottawa, 10 mai 1906.

Monsieur,—J'ai l'honneur, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous informer que l'honorable juge Sedgewick, agissant en qualité de député-gouverneur, se rendra à la salle des séances du Sénat vendredi, le 11 courant, à 4 p.m., pour y sanctionner, au nom de Sa Majesté, les bills qui ont été passés par le Sénat et la Chambre des Communes pendant la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur, (Signé) C. J. JONES,

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée hier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Un message est reçu de l'honorable juge Sedgewick, député-gouverneur, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire :—

M. L'Orateur,—L'honorable juge Sedgewick, député-gouverneur, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre, dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre ; et de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu au député-gouverneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental. Acte concernant la compagnie dite The White Horse and Alsek Railway Company.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Acte concernant la Compagnie du canal à navires de St. Clair et Erié.

Acte concernant la compagnie dite The Boundary, Kamloops and Cariboo Central Railway Company.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud.

Acte concernant la compagnie dite The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Koutenay et Arrowhead. Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo. Acte concernant la compagnie dite The Crawford Bay and St. Mary's Railway

Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Calgary and Fernie Railway Company.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke.

La discussion est alors reprise.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 51) concernant un brevet de Henry Luther Houk, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 111) concernant la compagnie dite Lake of the Woods Milling Company, Limited, et la compagnie dite The Keewatin Flour Mills Company, Limited, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 136) concernant un brevet de la Cyclone Woven Wire Fence Company (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 91) constituant en corporation la Minnesota-Canadian Bridge Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit Canadian-Minnesota Bridge Company. Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 87) constituant en corporation la compagnie dite Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 98) concernant la compagnie dite Central Ontario Railway, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 37) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de Montréal, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 126) concernant la compagnie dite *The Thorold and Lake Erie Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (No 148) concernant la Compagnie d'assurance du Canada contre l'incendie, étant lu,

Sur motion de M. Smith (Nanaimo), secondé par M. Calvert,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré et les honoraires remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

La Chambre reprend alors le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 14 mai 1906.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-De R. Emmett et autres, de West-Shefford, Québec; du révérend M. B. Whitman et autres, de Little-River, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse; et du révérend R. E. Coates et autres, de Poplar-Park et autres lieux, Manitoba; demandant que le bill concernant le dimanche devienne loi.

M. Templeman, du comité spécial sur la vente des drogues falsifiées et délétères en Canada, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, recommandant que la Chambre l'autorise à employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 avril 1906,—Copie de toute correspondance, papiers, etc., échangés entre le surintendant du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard ou autre fonctionnaire et d'autres intéressés concernant l'acquisition de la propriété Hodgson sur le chemin de St. Peter, près de Charlottetown, et à l'entrée du pont neuf, dans le but de redresser la voie. (Document de la session No 146.)

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 163) modifiant

l'Acte du Parc des Montagnes Rocheuses.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 164) modifiant

l'Acte d'inspection générale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 100) concernant la compagnie dite The Alberta Railway and Irrigation Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 49) concernant la Banque Provinciale du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 127) concernant la banque dite Farmers' Bank of Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 35) constituant en corporation la compagnie dite Western Loan and Trust Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 50) concernant la banque dite *The Pacific Bank of Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte concernant la banque dite The Pacific Bank of Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de United Empire Bank of Canada".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 157) constituant en corporation la compagnie dite Hilcrest Railway Coal and Coke Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 158) constituant en corporation la compagnie dite Burk's-Falls and French River Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 159) constituant en corporation la Cobalt Range Railway Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 161) concernant la Trans-Niagara Bridge Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de

fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 160) concernant le Collège de la Reine à Kingston.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Hughes (Victoria), secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, enquête, rapports ou autres documents se rapportant à l'écluse du canal de la Trent à Peterborough et aux travaux de Kirkfield, et de toute correspondance échangée avec les ingénieurs, solliciteurs et entrepreneurs à ce sujet.

Sur motion d M. Borden (Carleton), secondé par M. Maclean (York),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports, documents et papiers concernant toutes affaires, transactions ou négociations entre le gouvernement et toute compagnie, association, syndicat ou toutes personne ou personnes au nom de quelque compagnie, association ou syndicat, qui ont acheté ou acquis ou qui sont convenus d'acheter ou acquérir des terres publiques du gouvernement depuis 1898. Aussi, un état donnant les noms, sièges d'affaires et adresses des dites compagnies, associations ou syndicats, ainsi que la quantité de terre achetée ou acquise ou qui devait être achetée ou acquise, et le prix payé ou convenu. Aussi, état donnant les noms, domicile et profession de toutes personne ou personnes (autres que des compagnies, associations et syndicats) qui ont acheté ou acquis ou qui sont convenues d'acheter ou acquérir des terres publiques du gouvernement depuis le 1er janvier 1898, en lots de plus de 160 acres dans chaque cas, et un relevé de l'étendue des dites terres dans chaque cas. Aussi, copie de toute correspondance avec ces personnes et de tous documents et papiers concernant la vente ou la disposition de ces terres.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du mémoire reçu de l'Association maritime du Canada attirant l'attention du gouvernement sur les délais causés par l'exécution du contrat passé avec M. P. Davis ou avec la Compagnie de force du Saint-Laurent pour le halage des navires au moyen de moteurs électriques dans les écluses du canal de Cornwall.

Sur motion de M. Roche (Marquette), secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quelles terres ont été sélectées par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, conformément à l'arrêté du conseil du 10 août 1903, dans les townships 15 à 20, inclusivement, dans les rangs, 9, 10, 11 et 12 à l'ouest du 1er méridien; aussi, indiquant toutes terres réservées pour sélection par la dite compagnie dans la région mentionnée ci-dessus, qui ont pu faire retour au gouvernement parce que la dite compagnie n'a pas exercé sont droit de sélection avant le 31 décembre 1905, conformément aux dispositions de l'arrêté du conseil du 10 août 1905.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître (A) quelle aide a été donnée par les autorités fédérales aux gouvernement des diverses provinces du Canada depuis la confédération en ce qui concerne la construction des voies ferrées des provinces soit par une subvention accordée avant la construction ou en prenant par la suite à leur charge une partie du coût de ces entreprises; (B) quelles subven-

tions ou aides aux chemins de fer accordées en premier lieu ou devant être accordées par les provinces respectives ont été finalement payées par les autorités fédérales ou prises à leur charge pour aider à ces entreprises pendant la période précitée ; (C) quels montants ont été payés par les autorités fédérales aux diverses provinces, respectivement, durant la susdite période pour ou en considération de ces voies ferrées, ou pour les actions ou obligations achetées ou acquises par les autorités fédérales ou prises à leur charge en totalité ou en partie.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill (No 106) intitulé: "Acte concernant les demandes de brevets de Henry Wurtz, junior", sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill (No 45) intitulé: "Acte concernant un brevet de l'Anderson Puffed Rice Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill E (No 166) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association dite *The Canadian Handicrafts Guild*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 40) concernant certaines compagnies de prêts, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la question qui a été posée mercredi, le 25 avril dernier,—Que cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait soumettre aussitôt que possible le rapport de la Commission des transports et toute la preuve faite devant la dite commission, et que la question devrait être aussitôt discutée par la Chambre.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Wright (Renfrew), secondé par M. Meigs,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 15 mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :-Par M. Bole,—la pétition de G. Powers et autres, de Winnipeg et autres lieux, Manitoba.

Par M. McIntyre (Strathcona),—la pétition de D. C. McEachern et autres, de Leduc et autres lieux, Alberta; et la pétition du révérend D. D. McLennan et autres, de Willowdale et autres lieux, Saskatchewan.

Par M. Martin (Wellington),—la pétition de George E. Howey et autres, de Day-

ton et autres lieux, Ontario.

Par M. Lewis,—la pétition du révérend H. M. Manning et autres, de l'Eglise Weslev, Clinton, Ontario.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a décidé de les rap-

porter avec des amendements, savoir :-

Bill (No 72) constituant en corporation la compagnie dite Quebec, Montreal and Southern Railway Company.

Bill (No 103) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron.

Bill (No 112) concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario.

Bill (No 121) concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Bill (No 141) concernant la compagnie dite Quebec, Saguenay and Gulf of St.

Lawrence Railway Company.

Bill (No 125) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson.

Bill (No 132) concernant l'Ontario Northern and Temagami Railway Company. Bill (No 151) concernant l'Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company.

Sur motion de M. Templeman, secondé par M. Fisher,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial sur la vente des drogues falsifiées et délétères en Canada.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Lake.

Ordonné, que le bill E (No 166) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'association dite The Canadian Handicrafts Guild", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordon-

née pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Roche (Marquette) ait la permission de présenter un bill (No 167) concernant les lignes de téléphones du gouvernement dans la province du Mani-

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 avril 1906, Copie de toutes pétitions, télégrammes, ordres et correspondance concernant le transfert du bureau de poste de North-Lake à Black-Point, I.P.-E., et sa réinstallation dans la localité en premier mentionnée. (Document de la session No 147.)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 avril 1906,—Copie de tous rapports faits par les officiers du gouvernement depuis le 1er janvier 1900 sur la réserve boisée de la montagne du Dauphin. (Document de la session No 148.)

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 avril 1906,—Copie du contrat passé avec la Compagnie de pulpe de Chicoutimi au sujet de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des piliers et estacades en amont de Chicoutimi sur la rivière Saguenay. Aussi, copie des rapports des officiers du gouvernement qui ont décidé de la construction de ces travaux, et de toute correspondance s'y rattachant. (Document de la session No 149.)

Aussi,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,-Etat indiquant les montants votés et les montants dépensés, sous leurs chapitres respectifs, chaque année, depuis le 30 juin 1896, pour le havre de Port-Bruce; la date de ces paiements, à qui les paiements ont été faits et le montant payé à chaque personne; le montant payé pour le travail réel exécuté, le montant payé pour les matériaux non utilisés et quand, et le montant payé pour les matériaux utilisés; la quantité et l'espèce de matériaux achetés, le prix payé, et à qui; l'état actuel du havre. Copie du coût estimatif du havre, et de son coût quand il sera terminé, y compris le dragage et le briselames. Aussi, copie de toutes annonces demandant des soumissions, des soumissions, des contrats et de la correspondance à ce sujet. Les noms de tous les dragueurs employés à ces travaux depuis le 30 juin 1896, et de leurs propriétaires. Aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports, pétitions, documents, correspondance, enquêtes et communications de toute nature se rapportant aux dits travaux de havre. Aussi, copie des feuilles de paie pour chaque année depuis le 30 juin 1896, les noms de tous les contremaîtres, surintendants et inspecteurs, leur temps de service comme tels et par qui recommandés; aussi, copie de toute correspondance relative à leur nomination, et les raisons de leur destitution ou démission dans le cas où ils auraient été révoqués ou se seraient démis. Aussi, les noms de tous les ingénieurs civils employés à ces travaux. par qui ils ont été recommandés et toute la correspondance à ce sujet. Aussi, le nom de la personne ou des personnes qui ont payé les montants à Port-Bruce pour les matériaux fournis et les travaux exécutés. (Document de la session No 150.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 47) concernant certaines réserves forestières, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill F (No 168) intitulé: "Acte pour faire droit à Mary Emeline Preston", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill F (No 168) intitulé: "Acte pour faire droit à Mary Emeline Preston", avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Aussi, le Sénat a adopté le bill G (No 169) intitulé: "Acte pour faire droit à John

Albert Peer", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill G (No 169) intitulé: "Acte pour faire droit à John Albert Peer", avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarantecinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

the course of the a consequence of the same of the same of the foreign of the course o

Mercredi, 16 mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :--

Par M. Meigs,—la pétition de James T. Malloy et autres, de Farnham, Québec.

Par M. Wilson (Russell),—la pétition de J. H. Laverie et autres, de Taylorville, Ontario.

Par M. Emmerson,—la pétition de Charles J. Harris et autres, de Moncton, Nouveau-Brunswick.

Par M. Bickerdike,—la pétition du Board of Trade de Montréal.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec

des amendements, savoir :-

Bill (No 104) constituent en corporation la compagnie dite Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company.

Bill (No 25) concernant la compagnie dite The Niagara, Queenston and St. Catharines Railway Company.

M. Parmelee, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande

qu'ils soient imprimés, savoir :-

19c. 1. Rapport de la Commission internationale des voies fluviales sur la condi-

tion des chutes de Niagara et ses recommandations à ce sujet.

2. Rapport de la Commission sur les conditions existantes au Sault Sainte-Marie, avec les règles pour le contrôle de ces eaux recommandées par la commission. (Documents sessionnels et distribution.)

19d. Second rapport intérimaire de la section canadienne de la Commission in-

ternationale des voies fluviales. (Documents sessionnels et distribution.)

66. Minutes de la Commission Royale sur la question des assurances et preuve produite jusqu'au 23 mars courant. (Distribution.)

66a. Minutes de la Commission royale sur la question des assurances et preuve produite jusqu'au 25 avril courant, inclusivement. (Distribution.)

117. Copie du traité de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et

le Japon et de tous les papiers qui s'y rattachent. (Documents sessionnels.)

120. Réponse à ordre du 25 avril 1906,—Copie de tous contrats passés avec des compagnies de steamers pour faire le service entre le Canada et le Mexique. (Documents sessionnels et distribution.)

125. Réponse à ordre du 23 avril 1906,—Copie du rapport de A. E. Duberger sur le commerce des drogues et des préparations spéciales en Canada. (Documents ses-

sionnels et distribution.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas impri-

més, savoir:-

77b. Réponse à ordre du 5 avril 1906,—Copie de toutes pétitions, lettres, correspondance, rapports, mémoires et autres documents concernant la destitution de M. Patrick Walsh de la charge de maître de poste à East-Roman-Valley, comté de Guysboro, N.-E.

91c. Réponse à ordre du 14 mars 1906,-Etat indiquant,-

(a) le nombre de ventes de terres (autres que des homesteads) affectant les sections paires, qui ont été faites par le département de l'Intérieur pendant l'année fiscale

1904-05 et les six mois expirés le 31 décembre 1905, et le nombre total d'acres compris dans ces ventes ;

(b) même chose quant aux ventes affectant les sections impaires ;

(c) même chose quant aux ventes affectant des blocs entiers de sections paires et

impaires.

95a. Réponse à ordre du 9 avril 1906,—Etat indiquant les progrès faits et les sommes dépensées de temps à autre pour la construction du canal de la Trent, les dates des divers contrats donnés, les dates de la terminaison des travaux, les noms des entrepreneurs, les montants payés à titre d'"extras" et les causes de ces "extras".

106. Réponse à adresse du 19 mars 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil, arpentages, rapports, options, conventions d'achat ou de location, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents de toute nature concernant l'acquisition de terrains pour exercices militaires à Petawawa, Ontario, et les noms, professions et domiciles de tous particuliers, maisons d'affaires et corporations de qui ces terrains ont été achetés, loués ou autrement acquis, les dates auxquelles ces propriétés ont été achetées, louées ou autrement acquises.

Aussi, un état indiquant l'étendue de terrains achetés, loués ou autrement acquis de chaque particulier, maison d'affaires ou corporations, le montant de l'achat ou du loyer et tous les montants payables pour ces terrains, y compris toutes commissions

sur le dit achat, location ou acquisition.

Aussi, les noms de tous particuliers, civils ou militaires, qui ont agi au nom du

gouvernement au sujet du dit achat, location ou acquisition.

Aussi, copie de toutes lettres, télégrammes, papiers, correspondance et autres documents entre le vendeur ou le locataire ou toutes personnes agissant pour eux et le gouvernement ou toute personne agissant pour le gouvernement, y compris toutes protestations de la part de personnes possédant ou prétendant posséder des terrains dans le voisinage, et toute correspondance entre ces personnes et le gouvernement, et toute correspondance entre aucune prsonn agissant pour l gouvernement et toute personne ou personnes prétendant avoir des intérêts dans la dite vente, achat ou acquisition.

Aussi, les noms de toutes personnes occupées à faire le règlement final, ou autre arrangement, de toutes réclamations pour l'achat, location ou acquisition des dits terrains ou pour empiétement sur les propriétés voisines et un état détaillé de tous montants (s'il en est) payés à toute personne ainsi employée à faire ce règlement ou à

prendre des arrangements en rapport avec ces réclamations.

Aussi, état du montant et de la nature de toutes réclamations pour empiétements,

et de toutes sommes payées ou payables à ce sujet.

107. Réponse à ordre du 28 mars 1906,—Etat indiquant le nombre de contrats pour le transport des malles dans le comté de Peel, les localités, le nombre de milles, le nom de l'entrepreneur, et le prix payé, ainsi que la date du commencement et de l'expiration du contrat et les noms des cautions. Aussi, indiquant si des soumissions ont été demandées; et donnant le nom de l'entrepreneur précédent et le prix à lui payé.

108. Réponse à ordre du 2 avril 1906,—Copie de tous rapports et comumnications du surintendant des assurances au gouvernement ou au ministre des Finances en 1903, 1904 et 1905 au sujet de l'opportunité ou de l'urgence de modifier de nouveau

l'Acte des Assurances ou concernant les défectuosités du dit acte.

108a. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Copie du rapport spécial du surintendant des assurances adressé au ministre des Finances en date du 9 novembre 1905, et de tous rapports, correspondance et documents depuis le 1er janvier 1905 jusqu'à la date du rapport concernant la réglementation des assurances sur la vie en Canada.

108b. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Copie de tous télégrammes, rapports, comunications, enquête, lettres et documents de toute nature concernant la nécessité de s'assurer du fonctionnement des compagnies d'assurance faisant affaires en Canada, y compris toute correspondance, communications et autres documents se déclarant en faveur de la commission récemment nommée à cette fin, et d'une enquête par le gouvernement ou par une commission ou par un comité de la Chambre, ou s'y objectant

ou s'y rapportant en quelque manière; aussi, concernant la recommandation et la nomination des commissaires.

109. Réponse à ordre du 6 mars 1905,—Copie de toute correspondance, documents, papiers et rapports qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre, concernant le havre de Port-Colborne, son brise-lames et les élévateurs qui s'y trouvent ou que l'on projette de construire.

110. Réponse à ordre du 21 mars 1906,—Copie de toutes les données thermographiques recueillies pour le gouvernement à bord des steamers transocéaniques pendant la saison de 1905, et indiquant,—

1. La situation du thermographe dans chaque cas, soit dans les compartiments frigorifiques, ou à air frais, ou ventilés, ou non ventilés, ou sur le pont ou en d'autres parties du navire exposées seulement à la température ordinaire de la mer, et dans ce dernier cas faisant connaître si les dites parties étaient exposées aux rayons du soleil.

2. Quel genre de produits étaient renfermés dans le compartiment.

3. Quelle est la date des voyages, le nom du port d'expédition, le nom du navire et de la ligne de steamers.

4. Lorsque le compartiment était ventilé, quel était le système de ventilation, la grandeur et le nombre de prises d'air.

111. Réponse à ordre du 28 mars 1906,—Copie de tous rapports faits postérieure-

ment au 3 avril 1905 au sujet de Joseph Nixon, agent des terres à McLeod.

112. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat indiquant le nombre total des titres de terres, y compris les nombre d'acres, émis dans et pour le territoire compris dans les limites des provinces actuelles du Manitoba, Saskatchewan et Alberta, entre l'année 1872 et le 31 décembre 1905, en vertu de chacune des formules de concessions suivantes (indiquant aussi si les sections paires ou impaires étaient affectées).

Octrois en commutation.

Homesteads.

Octrois en vertu de l'Acte du Manitoba.

Octroi à titre de primes militaires.

Octrois pour métis du Nord-Ouest.

Ventes dans les paroisses.

Octrois spéciaux acquittés (quit claim).

Chemins de fer.

Ventes (de mines, fermes, ranches, etc.).

Ventes de terres scolaires.

Octrois spéciaux.

Autres.

112a. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat indiquant les lots de terre (autres que les octrois aux chemins de fer) qui ont été vendus depuis 1896 dans les provinces actuelles d'Alberta et de Saskatchewan pour des fins d'irrigation, spécifiant dans chaque cas la superficie, la situation et le prix obtenu ainsi que le nom de la compagnie ou du particulier à qui la vente a été faite.

112b. Réponse à adresse du 14 mars 1906,-

1. Copie de tous contrats et conventions entre le gouvernement ou aucun de ses départements et la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan et de tous arrêtés du conseil, rapport, papiers, documents et correspondance concernant,—

(a) tout prêt à la dite compagnie;

- (b) toute dette de la dite compagnie envers la Couronne ou le gouvernement ;
- (c) toutes terres auxquelles la compagnie peut avoir droit en vertu de tout statut, contrat ou convention;

(d) toute terre octroyée ou gagnée pour la compagnie ;

- (e) la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies par la compagnie ;
- (f) toute augmentation, changement ou modification apportés aux limites de la

région dans laquelle ces terres peuvent être choisies par la compagnie ou par aucun acquéreur ou cessionnaire des dites terres.

2. Copie de toute correspondance concernant les sujets ci-dessus mentionnées échangée entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou aucun officier ou particulier agissant ou censé agissant pour le gouvernement et la dite compagnie ou aucun de ses officiers ou aucun particulier agissant ou censé agissant pour elle ou aucun cessionnaire ou acquéreur de la dite compagnie.

3. Copie de tous arrêtés du conseil touchant ou concernant l'octroi en terres de la dite compagnie ou la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies ou toute aug-

mentation ou modification des limites de la dite région.

- 4. Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou officiers et la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan ou aucun officier ou particulier censé agissant pour cette compagnie et tous particulier ou particuliers, maison ou maisons d'affaires, syndicat ou syndicats de qui la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan a acquis quelque partie de l'octroi en terres de la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan.
- 5. Copie de toute correspondance entre aucuns actionnaires ou particuliers intéressés dans la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan et le gouvernement ou aucun de ses département ou officiers, et de toutes réclamations et demandes faites par cette compagnie ou par aucun particulier ayant des intérêts dans la dite compagnie contre le gouvernement au sujet du dit octroi en terres ou de choix des terres ou d'aucunes des questions ci-dessus mentionnées.
- 113. Réponse à ordre du 28 mars 1906,—Copie des soumissions originelles reçues par le département de l'Intérieur au sujet de l'affermage des fonds de bois Nos 1158, 1175, 1192, 1219, 1231 et 1232 en 1904 et 1905, de toute correspondance à ce sujet avec le ministre de l'Intérieur, ou le département ou aucun de ses officiers, et des divers actes de transfert des baux après leur obtention par les soumissionnaires heureux, avec indication du nom du cessionnaire et de la date du transfert dans chaque cas.
- 114. Etat indiquant le nombre d'employés permanents actuellement au service de la Chambre des Communes, leurs noms et leurs fonctions; le salaire et la durée du service de chacun; le nombre d'employés sessionnels actuellement employés dans la Chambre des Communes, leur salaire quotidien, leurs noms et leurs fonctions; et le nombre d'employés des deux classes ci-dessus en service pendant la session de 1896.
- 115. Réponse à ordre du 28 mars 1906,—Copie de toute correspondance échangée entre les propriétaires de la cale sèche de Collingwood et quelqu'un des départements au sujet de la subvention ou prime payable pour la dite cale sèche. Aussi, copie de l'évaluation de la dite cale faite pour le compte du département des Travaux publics.

116. Réponse à ordre du 2 avril 1906,—Etat indiquant,—

(a) Quelles quantités de poissons de différentes espèces, et lesquelles, ont été déclarées en douane pour l'exportation aux ports respectifs de Port-Arthur, Fort-William, Sault Sainte-Marie, Ile Manitouline et à tous les ports de la Baie Georgienne au cours des années fiscales de 1890 à 1905, inclusivement;

(b) La valeur des produits ainsi déclarés;

(c) Le montant des droits payés sur ces produits; et
(d) Le ou les pays où ces produits ont été exportés.

118. Réponse à ordre du 28 mars 1906,—Copie de tous contrats pour fourniture d'articles alimentaires pour les corps militaires permanents et la police à cheval du Canada, pour les volontaires qui ont fait leurs exercices annuels en camp l'été dernier, et pour les écoles militaires du Canada.

118a. Réponse supplémentaire (en tant que le département de la Milice est concerné) à ordre du 28 mars 1906,—Copie de tous contrats pour fourniture d'articles alimentaires pour les corps militaires permanents et la police à cheval du Canada, pour les volontaires qui ont fait leurs exercices annuels en camp l'été dernier, et pour les écoles militaires du Canada.

119. Réponse à ordre du 23 avril 1906,—Copie de tous rapports, lettres, communications, explorations, papiers et documents concernant les défectuosités de l'écluse de Peterborough ou la difficulté à mettre la dite écluse en opération, ou les défectuosités du canal de la Vallée de la Trent dans le voisinage de la dite écluse.

121. Extrait d'un rapport du comité du Conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 21 avril 1891, sur un rapport de l'honorable ministre de l'Inté-

rieur au sujet de l'affaire de la Temperance Colonization Society, Limited.

122. Réponse à adresse du 2 avril 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil ou autres autorisations pour l'exploration d'un chemin de fer d'embranchement entre la ligne-mère du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard et le pont Stanley; aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs, mémoires, correspondance, télégrammes et autres documents à ce sujet, y compris les demandes d'indemnités formulées par Austin J. MacNeill et autres pour dommages causés à leurs propriétés par suite de ces explorations.

123. Réponse à adresse du 9 avril 1906,—Copie de toutes lettres, télégrammes, communications et correspondance reçus depuis le 1er janvier 1905 d'aucun gouvernement, corporation, maison d'affaires ou particulier touchant la qualité des fruits exportés du Canada et concernant l'inspection de ces fruits, et copie de toutes lettres et com-

munications adressées en réponse par aucun département du gouvernement.

124. Réponse à adresse du 9 avril 1906,—Copie de tous contrats passés entre la Compagnie de carabines Ross et le gouvernement ou le département de la Milice pour la fourniture de carabines, munitions ou autres articles, et de tous arrêtés du conseil, correspondance, raports, documents et papiers concernant ces contrats ou l'objet de ces contrats, ou les opérations de la compagnie ou ses transactions avec le gouvernement ou aucun de ses départements, y compris le département des Douanes.

126. Réponse à ordre du 23 avril 1906,—Copie du rapport du sous-ministre du Travail sur son enquête au sujet de l'importation d'ouvriers italiens à Montréal au

printemps de 1904.

127. Réponse à ordre du 28 mars 1906,—Copie de toute correspondance, plans et devis, etc., concernant les travaux à faire dans la rivière Thames entre la cité de London

et le lac Saint-Clair pour parer aux inondations produites par la dite rivière.

128. Réponse à ordre du 18 avril 1906,—Copie des devis du musée Victoria, surtout la partie qui définit l'espèce, la qualité et les dimensions de la pierre dont l'entrepreneur doit se servir pour les murs extérieurs de l'édifice. Aussi, copie de toute correspondance au sujet de la pierre pour le dit musée échangée entre le gouvernement ou quelque département, ministre ou officier du gouvernement et toute personne ou corporation, y compris l'entrepreneur, M. Goodwin, et les propriétaires des carrières de Read, Battey, Rivière Philippe et autres.

129. Réponse à ordre du 9 avril 1906,—Copie de toute correspondance et de tous rapports concernant la vente de l'île Giant's-Tomb ou du bois qui s'y trouve, ou concernant les pourparlers qui auraient pu avoir lieu avec toutes personne ou personnes pour

l'achat de l'île ou du bois qui la couvre.

130. Réponse à ordre du 11 avril 1906,—Copie de certain rapport ou communication adressé au département de l'Intérieur par C. W. Speers, l'un des officiers de ce département, en date de février 1901, ou environ, recommandant que 10,000 acres de terre, inclus dans ou situés près de l'étendue de terre vendue ensuite par le gouvernement au colonel A. D. Davidson et à ses associés, soient défoncés aux frais du gouvernement afin d'établir le fait que le blé peut pousser dans ce district. Aussi, copie de la carte soumise avec le dit rapport. Aussi, copie de tous rapports, lettres et communications adressés au dit département jusqu'au 24 mai 1902 concernant la qualité et la valeur des dites terres mentionnées dans l'arrêté du conseil de cette date.

131. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat indiquant le montant de scrip en argent racheté au moyen d'achats de terres fédérales et le nombre d'acres ainsi rachetés du gouvernement (a) dans le Manitoba, et (b) dans le Nord-Ouest, avec indication des

montants pour chaque année séparée depuis 1875 au 31 décembre 1905.

- 132. Réponse à ordre du 21 mars 1906,—Etat indiquant toutes les évaluations des terres vendues ou octroyées en 1902 à la Compagnie des terres de la Vallée de la Sas-katchewan, faites antérieurement à cette année.
 - 133. Réponse à ordre du 14 mars 1906, -Etat indiquant, -
- 1. Le nombre de lots de 240 acres de terre alloués aux métis du Manitoba entre le 1er juillet 1896 et le 31 décembre 1905, et le nombre d'acres compris dans ces octrois, avec indication des chiffres pour chaque année séparée et pour les derniers six mois.
- 2. Le scrip en terres (s'îl en est) émis pendant la même période en faveur de compagnies de colonisation, avec indication, dans le cas de chaque compagnie, du nom et de l'adresse d'icelle, de la valeur apparente de ce scrip et de l'année de l'émission.
- 3. Le nombre de scrips en terres émis pendant la même période en faveur des métis du Nord-Ouest (actuellement Alberta et Saskatchewan) et le nombre d'acres compris dans ces scrips, indiquant séparément les chiffres pour chaque année et pour les derniers six mois.
- 4. Le nombre d'acres de terres, couverts par des scrips, situés dans les limites de chacune des treize agences des terres fédérales du Manitoba et du Nord-Ouest entre le ler juillet 1896 et le 31 décembre 1905, donnant séparément les chiffres pour chaque agence et pour chaque année.
- 5. Le nombre de scrips en terres émis en faveur des métis (a) du Manitoba et (b) du Nord-Ouest avant le 1er juillet 1896, et le nombre d'acres compris dans ces octrois.
- 6. La balance de ces scrips distribués mais dont les terres n'ont pas été choisies à la date du 1er juillet 1896.
 - 134. Réponse à ordre du 14 mars 1906, Etat indiquant, -
- 1. Le nombre total d'acres de terre dans les présentes limites du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta octroyé par le Parlement à des compagnies de chemins de fer ;
- 2. La superficie des dites terres dont l'octroi est permis par suite de l'expiration du délai prescrit par la loi ;
- 3. La superficie des dites terres (a) qui ont été gagnées, choisies et patentées; (b) qui ont été gagnées et choisies mais non patentées; (c) qui ont été gagnées, mais ni choisies ni patentées;
- 4. La superficie des terres qui peuvent encore être gagnées par aucune compagnie de chemin de fer, avec indication du nom de la compagnie et du montant de la subvention possible :
- 5. En ce qui concerne chacun des chemins suivants: le chemin de fer Canadien du Nord, le chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, et le chemin de fer de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan, (a) la quantité de terre qui peut encore être gagnée; (b) la quantité gagnée mais non patentée; et (c) l'étendue, la situation (donnant le township et le rang) et les limites du territoire réservé dans lequel se trouvent les terres restant à choisir; les divers arrêtés du conseil et leurs modifications dans lesquels sont indiquées les superficies où peuvent être choisies les terres des compagnies mentionnées dans le paragraphe 5.
- Les renseignements ci-dessus devant être fournis jusqu'à la date du 1er janvier 1906.
- 135. Réponse à ordre du 11 avril 1906,—Copie de toutes propositions ou demandes faites par ou au nom de A. D. Davidson, ses associés ou quelques-uns d'entre eux, pour l'achat ou l'acquisition de terrains du gouvernement ou d'aucun de ses départements, ou plus spécialement de la demande mentionnée dans le document de la session No 132a, 1903, page 159, qui est un arrêté du conseil approuvé le 24 mai 1902, et de toute correspondance et autres papiers se rapportant en quelque manière à ces propositions.

Aussi, copie de toutes recommandations faites au sujet des dites propositions par le commissaire de l'immigration ou par l'agent général de colonisation, ou par l'un d'eux, et mentionnée dans le dit arrêté du conseil, et de toute correspondance et autres papiers se rapportant en quelque manière aux dites recommandations.

Aussi, copie de toutes acceptations et consentements par écrit par ou au nom du dit A. D. Davidson ou de ses associés ou d'aucun d'eux, quant aux conditions énoncées dans le dit arrêté du conseil relativement à la disposition des terres, lesquelles conditions y sont numérotées de un à neuf, inclusivement, et de toute correspondance et autres papiers se rapportant en quelque manière aux dites acceptations ou consentements.

Aussi, copie de tous arrangements par écrit pour la vente des terres faits en aucun temps par le gouvernement ou quelqu'un de ses départements avec le dit A. D. Davidson et ses associés, ou quelques-uns d'entre eux, et basés sur le dit arrêté du conseil approuvé le 24 mai 1903, ou de toute modification des dits arrangements, et de toute corespondance et autres papiers se rapportant en quelque manière aux dits arrangements.

136. Réponse à adresse du 2 avril 1906,—Copie (a) de tous plans indiquant les propositions faites par tout chemin de fer ou autre corporation, ou toute personne ou association de personnes au sujet de l'expropriation de l'île Whitefish, dans la rivière Sainte-Marie, Ontario, ou de parties de cette île, et des terres submergées ou des eaux qui l'entourent; (b) de toute correspondance entre le gouvernement fédéral et les autorités d'Ontario ou d'aucun département du gouvernement d'Ontario, et avec toute autre personne, maison d'affaires ou corporation à ce sujet, et de tous rapports ou décisions au sujet des dites propositions; (c) et de tous rapports de la commission internationale des routes fluviales et de toute correspondance échangée avec elle concernant la construction, l'entretien ou modification des barrages, forces hydrauliques et autres travaux ou constructions dans la rivière Sainte-Marie.

137. Réponse à ordre du 25 avril 1906,—Etat indiquant les importations et les exportations entre les Etats-Unis et le Canada pendant la dernière année fiscale concernant les produits agricoles ci-dessous énumérés, le chiffre des droits perçus en Canada et aux Etats-Unis, et les articles qui pourraient être admis en franchise par les Etats-Unis et le Canada: tabac, maïs, pommes de terre, orge, fèves, avoine, foin, œufs, volailles, beurre, lard, viande de boucherie, légumes, pommes, laines, bestiaux, porcs, moutous, chevaux, légumes en conserves, fruits en conserves, pommes tapées et séchées, saindoux, peaux et fromage.

M. J. A. Beauchesne, premier assistant distributeur des documents imprimés du Parlement à la Chambre des Communes, ayant démissionné, le comité recommande:—

(1.) Que M. Thomas Wardrope Alexander, commis de 2e classe, soit nommé premier assistant distributeur des documents imprimés, aux appointements qu'il reçoit actuellement.

(2.) Que M. G. E. Boivin soit nommé commis de 2e classe et deuxième assistant distributeur, à la place de M. Alexander, promu.

(3.) Que le salaire de M. Boivin soit de \$1,200 par année, à commencer du pre-

mier jour de juin 1906.

Le comité recommande en outre que le rapport de M. A. P. Low, directeur de la Commission géologique, sur le voyage du "Steamer Neptune", soit imprimé pour la distribution.

M. Demers, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, qu'il rapporte avec des amendements, savoir :—

Bill (No 76) concernant la maison Revillon Brothers (à responsabilité limitée).

Bill (No 110) concernant certains brevets de la Toledo Glass Company.

Les promoteurs des bills suivants ayant exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec ces mesures pendant la présente session, votre comité recommande que les dits bills soient retirés, et que les honoraires payés à leur sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, savoir :—

Bill (No 59) constituant en corporation la Women's Art Association of Canada.

Bill (No 123) concernant un brevet, No 69140, de l'Underwood Typewriter Company.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Parmelee,

Ordonné, que le bill (No 123) Acte concernant un brevet, No 69140, de l'Underwood Typewriter Company ci-dessus, soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Demers, secondé par M. Lavergne (Drummond et Arthabaska), Ordonné, que le bill (No 59) Acte constituant en corporation la Wowen's Art Association of Canada, soit retiré, et que les honoraires et frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que le bill F (No 168) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Mary Emeline Preston", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que le bill G (No 169) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à John Albert Peer", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 47) concernant certaines réserves forestières, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 135) concernant l'exploitation des placers dans le Territoire du Yukon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre,

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides. M. Fielding propose, secondé par M. Fisher, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Blain propose, comme amendement, secondé par M. Lennox,-Que tous les mots après "Que", dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:-" cette Chambre condamne la dépense de deniers publics non prévue ou autorisée par le Parlement et regrette spécialement que des sommes votées pour la construction de travaux publics aient été dépensées pour des fins qui n'ont pas été prévues ou autorisées ".

Et un débat s'ensuivant ;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

Le bill (No 35) constituant en corporation la compagnie dite Western Loan and Trust Company, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la Western Trust Company".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 61) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Telegraph Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 70) concernant la Compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 72) constituant en corporation la compagnie dite Quebec, Montreal and Southern Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 103) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 112) concernant la Compagnie du chemin de fer de Huron et Ontario, et après avoir ansi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 121) concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 141) concernant la compagnie dite *The Quebec, Saguenay and Gulf St. Lawrence Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 125) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 132) concernant l'Ontario Northern and Temagami Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 151) concernant l'Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 45) intitulé: "Acte concernant un brevet de l'Anderson Puffed Rice Company", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 2, ligne 3.—Retranchez les mots "la date de la présente loi ", et insérez les

mots "le quatrième jour de novembre mil neuf cent cinq".

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E (No 166) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation l'association dite *The Canadian Handicrafts Guild*". Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides; et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après "Que", dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"cette Chambre condamne la dépense de deniers publics non prévue ou autorisée par le Parlement et regrette spécialement que des sommes votées pour la construction de travaux publics aient été dépensées pour des fins qui n'ont pas été prévues ou autorisées".

Et le débat continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Jeudi, 17 mai 1906.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Alcorn,	Cockshutt,	Lennox,	Sproule,
	Crocket,	Macdonell.	Staples,
Ames,	Elson,	McCarthy (Calgary),	Stockton,
Avery,	Gunn,	McLean	Taylor,
Barker,	Henderson,	(Queen, I.PE.),	Walsh.
Barr, Bergeron,	Herron,	Monk,	Ward,
Blain.	Hughes (Victoria),	Morin,	Wilmot
Borden (Carleton),	Ingram.	Osler,	Wilson (Lennox
Brabazon,	Jackson (Elgin).	Paquet,	et Addington),
Broder,	Kemp,	Perley,	Worthington, et
Chisholm (Huron),	Lake,	Roche (Marquette),	Wright
Christie,	Lalor.	Schaffner.	(Muskoka).—48.
Cochrane,	Lancaster.	Smith (Wentworth).	areas & service

CONTRE:

Messieurs

Archambault,	Fielding,	Lavergne (Drum.	Parmelee,
Aylesworth,	Finlayson,	et Arthabaska),	Paterson,
Béland,	Fisher,	Lavergne	Parent,
Bickerdike,	Fortier,	(Montmagny),	Piché,
Bourassa,	Galliher,	Law,	Pickup,
Brodeur,	Gauvreau,	LeBlanc,	Power,

Brown, Geoffrion, Loggie, Proulx, Bruneau. German, Lovell, Gervais, Bureau, Macdonald. Reid (Ristigouche), Calvert, Girard, Maclean Rivet, Campbell. Gladu, (Lunenburg), Ross (Cap Breton). Carrier, Hall, Macpherson. Ross (Rimouski), Carvell. Hughes McColl, Savoie, Cash, (King, I.P.E.), McCool, Schell (Oxford). Chisholm Hunt, McCraney, Sinclair, (Antigonish). Hyman, McIntyre (Perth), Sloan, Conmee, Jackson (Selkirk), McIntyre Stewart. Copp, Crawford, Johnston, (Strathcona). Talbot. Kennedy, McKenzie, Telford. Cyr. Knowles. McLennan, Templeman. Delisle, Lachance, Marcile (Bagot), Tobin, Marcil (Bonaventure), Turgeon, Derbyshire. Lanctot, Desjardins, Lapointe, Martin (Wellington), Turriff, Devlin. Laurier (Sir Wilfrid), Meigs, Watson, Dubeau, Laurier Miller, Wilson (Russell), Dugas. (L'Assompton), Oliver, Wright (Renfrew), et Dyment, Pardee, Zimmerman.-100.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Jeudi, 17 mai 1906.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—
Par M. Zimmerman,—la pétition du conseil municipal de la cité de Hamilton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—
De George E. Honey et autres, de Drayton et autres lieux; et du révérend H. M.
Manning et autres, de l'Eglise Wesleyienne, Clinton, tous de l'Ontario; de G. Powers
et autres, de Winnipeg et autres lieux, Manitoba; de D. C. McEachern et autres, de
Leduc et autres lieux, Alberta; et du révérend D. D. McLennan et autres, de Willowdale et autres lieux, Saskatchewan; demandant que le bill concernant le dimanche
devienne loi.

M. Brodeur propose, secondé par M. Lemieux, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération le bill concernant une avance aux Commissaires du havre de Québec.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1906,—Etat indiquant le nombre d'agents des sauvages employés par le gouvernement; le nombre de sauvages dans le Yukon; le nombre d'écoles pour les sauvages dans ce territoire; le nombre d'agents du département des Sauvages à l'emploi du gouvernement dans le dit territoire; le nombre de réserves sauvages dans le Yukon; le nombre de sauvages dans la Colombie Anglaise; le nombre d'écoles pour les sauvages dans la dite province; le nombre d'agents du département des Sauvages à l'emploi du gouvernement dans cette province; le nombre de médecins qui ont reçu des émoluments quelconques du département des Sauvages et le montant total ainsi payé par le gouvernement dans chaque province ; le nombre d'acres de terres des réserves sauvages dont on a disposé depuis 1896, et le prix, par acre, reçu dans chaque cas; le montant total dépensé en 1905 sur chacune des réserves suivantes: Kettle-Point, Stoney-Point et Sarnia, et le chiffre de la population, et le nombre des écoles et des instituteurs sur chaque réserve; le salaire payé aux agents des sauvages dans le Yukon et la Colombie Anglaise; la moyenne de la population sauvage sur chacune des réserves dans chaque province du Canada; le nombre de réserves en Canada qui ont une population moindre que le nombre respectif donné, pour 1905, savoir: 100, 75, 50, 30, 20, 10, 5, 3; le montant total payé aux agents du département des Sauvages dans chaque province du Canada. (Document de la session No 152.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1905,—Etat donnant les noms des colons des Territoires du Nord-Ouest n'ayant pas droit à un second homestead, qui ont été autorisés par le département à acquérir de nouveaux quarts de sections aux conditions ordinaires de culture; les dates auxquelles cette autorisation a été accordée; les terres achetées par ces colons par suite de cette autorisation, le prix convenu et la somme versée. Aussi, la manière dont les agents locaux des terres fédérales ont été notifiées de l'autorisation donnée pour opérer ces ventes. (Document de la session No 151.)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 juillet 1905,—Copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports d'inspecteurs, papiers, etc., concernant la dépense de faire la pêche dans le lac Manitoba pendant la saison d'été. (Document de la session No 153.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill A (No 67) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 156) modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 47) concernant certaines réserves forestières, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill B (No 68) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte de la Preuve en Canada, 1893", sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité des Subsides. Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit ;

Vendredi, 18 mai 1906.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 18 mai 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :-Par M. Macpherson,—la pétition de James Bateman et autres, de la Journeyman Stone Cutters Association of North America et autres, de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Pardee,—la pétition de Jenkins Burkbolders et autres, de Mandamin, On-

tario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De J. H. Laverie et autres, de Taylorville, Ontario; de James T. Malley et autres, de Farnham, Québec; et de Charles J. Harris et autres, de Moncton, Nouveau-Brunswick; demandant que le bill concernant le dimanche devienne loi.

Du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal; priant la Chambre de prendre en considération la nécessité de réajuster les subventions annuelles aux diverses

provinces.

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :-

Bill (No 21) concernant la Compagnie de prêt et d'épargne de Huron et Erié.

Bill (No 54) constituant en corporation la Pacific Marine Underwriters (à responsabilité limitée).

Bill (No 60) constituant en corporation la compagnie dite Inter-Ocean Fire Insurance Company.

Bill (No 65) concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson,—Que vu que des membres de cette Chambre ont, de leur siège, porté des accusations spécifiques à l'effet que des approvisionnements achetés par le département de la Marine et des Pêcheries pour le steamer de l'Etat l'Arctic n'ont pas été mis en totalité à bord du dit steamer, mais ont été en partie détournés pour d'autres usages par et au bénéfice de personnes encore inconnues; et vu que des accusations similaires ont aussi été portées à l'effet que des prix excessifs ont été frauduleusement payés pour les dits approvisionnements et que des avantages pécuniaires ont été de ce chef retirés par des fonctionnaires du dit département:

Il soit nommé un comité spécial chargé de faire une enquête complète sur toutes les circonstances se rattachant à l'achat des dits approvisionnements, à leur disposition et aux différentes matières ci-dessus mentionnées, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et d'interroger des témoins sous serment ou affirmation,et que le dit comité rapporte la preuve entière faite devant lui et toutes autrs procédures de l'enquête.

M. Borden (Carleton) propose, comme amendement, secondé par M. Foster,—Que tous les mots après "Que", dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:-"il soit nommé un comité de sept membres chargé de faire une enquête sur la dépense des deniers publics par ou dans le département de la Marine et des Pêcheries depuis et après le 30 juin 1902, et de s'enquérir si des abus, irrégularités, imprévoyance ou mauvaise administration ont eu lieu en ce qui concerne cette dépense, et si quelques personnes employées dans le dit département ou en relation avec lui ont bénéficié des deniers dépensés, et si l'on ne pourrait pas protéger plus efficacement la dépense des deniers publics, dans ou par le dit département, et de faire rapport sur les matières susdites.

"Que le dit comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents

et d'interroger des témoins sous serment."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Roche (Marquette). Lake. Cochrane, Alcorn, Schaffner, Cockshutt. Lalor, Armstrong, Sproule, Lancaster, Avery, Crocket, Staples, Lennox, Daniel, Barker, Stockton, Barr, Foster, Lewis. Gunn, McLean Taylor, Bennett. Tisdale, Queen (I.P.-E.), Henderson, Blain, Martin, Wilmot. Borden (Carleton), Herron, Wilson (Lennox Ecyce, Hughes (Victoria), Queen (I.P.-E.), Paquet, et Addington), et Bristol, Ingram, Wright Jackson (Elgin), Perley, Broder. (Muskoka) .- 45. Chisholm (Huron), Kemp, Porter, Christie,

CONTRE:

Messieurs

Archambault,	Devlin,	Law,	Ratz,
Aylesworth,	Dubeau,	LeBlanc,	Rivet,
Béland,	Dugas,	Lemieux,	Roche (Halifax),
Black,	Dyment,	Loggie,	Ross (Cap-Breton),
Bole,	Emmerson,	Macdonald,	Ross (Rimouski),
Borden	Fielding,	Maclean (Lunenburg)	,Ross (Yale-Caribou),
(Sir Frederick),	Finlay,	McCool,	Savoie,
Brodeur,	Finlayson,	McCraney,	Schell (Oxford),
Caldwell,	Fisher,	McIntyre (Perth),	Sifton,
Calvert,	Gauvreau,	McIntyre	Sinclair,
Campbell,	Girard,	(Strathcona),	Sloan,
Carney,	Gordon,	McKenzie,	Smith (Nanaïmo),
Carvell,	Greenway,	McLennan,	Smith (Oxford),
Cash,	Guthrie,	Marcile (Bagot),	Stewart,
Clarke,	Hughes	Marcil	Talbot,
Copp,	King (I.PE.),	(Bonaventure),	Telford,
Costigan,	Hyman,	Mayrand,	Templeman,
Crawford,	Jackson (Selkirk),	Miller,	Turgeon,
Cyr,	Kennedy,	Oliver,	Turriff,
Delisle,	Knowles,	Fardee,	Watson,
Demers.	Lachance,	Paterson,	Wilson (Russell),
Derbyshire,	Laurier (Sir Wilfrid),	Pickup,	Wright (Renfrew), et
Desjardins,	Lavergne (Drum.	Proulx,	Zimmerman.—88.
	et Arthabaska),		

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé ,ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Alcorn,	Daniel,	Lalor,	Postos
Archambault,	Delisle,	Lancaster.	Porter, Proulx,
Armstrong,	Demers,	Laurier (Sir Wilfrid)	
Avery,	Derbyshire.	Lavergne (Drum.	
Aylesworth,	Desjardins,	et Arthabaska),	Rivet,
Barker,	Devlin,	Law.	Roche (Halifax),
Barr,	Dubeau,	LeBlanc,	Roche (Marquette),
Béland,	Dugas.	Lemieux.	Ross (Cap-Breton),
Bennett,	Dyment,	Lennox,	Ross (Rimouski,
Bergeron,	Emmerson,	Loggie,	Ross (Yale-Caribou),
Black.	Fielding.	Macdonald,	Savoie,
Blain,	Finlay,	Macloan (Lunonburg)	Schaffner,
Bole.	Finlayson,	Maclean (Lunenburg) McCarthy (Calgary)	Schell (Oxford),
Borden (Carleton),	Fisher,	McCool,	Sifton,
Borden	Foster.	McCraney,	Sinclair,
(Sir Frederick).	Gauvreau,	McIntyre (Perth),	Sloan,
Bristol,	Girard,	McIntyre	Smith (Nanaïmo),
Broder,	Gordon,	(Strathcona).	Smith (Oxford), Sproule,
Brodeur,	Greenway,	McKenzie,	Staples,
Caldwell,	Gunn,	McLean	Staples, Stewart,
Calvert.	Guthrie,	Queen (I.PE.),	Stockton.
Campbell,	Henderson,	McLennan,	Talbot,
Carney,	Herron.	Marcile (Bagot),	Taylor,
Carvell,	Hughes	Marcil	Telford,
Cash,	King (I.PE.).	(Bonaventure).	Templeman,
Chisholm (Huron),	Hughes (Victoria),	Martin	Tisdale,
Christie,	Hyman,	Queen (I.PE.),	Turgeon.
Clarke,	Ingram.	Mayrand,	Turriff,
Clements,	Jackson (Elgin),	Miller.	Watson,
Cockshutt,	Jackson (Selkirk),	Oliver,	Wilmot,
Copp,	Kemp,	Pardee,	Wilson (Russell),
Costigan,	Kennedy,	Paterson,	Wright (Muskoka),
Crawford,	Knowles,	Paquet,	Wright (Renfrew), et
Crocket,	Lachance,	Perley.	Zimmerman.—132.
Cyr,	Lake,	Pickup,	Zimmer mail.—182.

CONTRE:

Aucun.

Le comité est, en conséquence, nommé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 84) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Grand Trunk Pacific Railway Company".

Bill (No 29) intitulé: "Acte concernant la Vancouver and Lulu Island Railway Company".

Bill (No.33) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique".

Bill (No 92) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex".

Bill (No 77) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Cal-

gary à Edmonton ".

Bill (No 128) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Puebla Light and Power Company (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de Puebla Tramway, Light and Power Company".

Bill (No 113) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Chemin de fer le

Grand Nord du Canada".

Bill (No 96) intitulé: "Acte concernant la Mexican Consolidated Electric Company (à responsabilité limitée), et à l'effet d'en changer le nom en celui de Mexico Tranways Company".

Bill (No 95) intitulé: "Acte concernant la Mexican Light and Power Company (à

responsabilité limitée)".

Bill (No 94) intitulé: "Acte concernant la Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company (à responsabilité limitée)".

Bill (No 107) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Erie-Ontario Power

Company ".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 102) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept

heures et demi p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 104) constituant en corporation la compagnie dite Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 25) concernant la compagnie dite *The Niagara, Queenston and St. Catharines Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 76) concernant la maison Revillon, Brothers (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelques temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

M. McCool propose, secondé par M. Hughes (King, I.P.-E.),—Que l'ordre précédent portant que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 76) concernant la maison Revillon, Brothers (à responsabilité limitée), soit rescindé, et que le bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit bill est, en conséquence, renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) concernant certains brevets de la Toledo Glass Company;

L'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 19 étant expirée,—la Cham-

bre passe aux mesures du gouvernement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante et douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Observatoire magnétique, \$2,400; service météorologique, \$75,000; observatoire, Montréal (subvention), \$375; observatoire, Kingston (subvention), \$375; service météorologique—allocation usuelle à W. A. Found, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$112.50; relevés hydrographiques, \$120,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour hôpitaux de la marine:—Soin des matelots aux hôpitaux de marine et autres dans les provinces maritimes, et réparations aux hôpitaux de la marine, \$37,500; matelots naufragés et dans le dénûment, \$2,250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cent ving-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des bateaux à vapeur, \$30,750; inspection des steamers et des sifflets de brume, \$3,375, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-six mille deux cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries:-Appointements et déboursés des inspecteurs, garde-pêche, etc., \$95,700; construction et maintien d'établissements de pisciculture et de homarderies, et salaires se ratachant à ces établissements, \$146,000; service de protection des pêcheries, \$165,000; construction de passe-migratoires et nettoyage des rivières, \$3,750; dépenses judiciaires et casuelles, \$1,500; exposition des pêcheries du Canada, \$5,250; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche payées à des personnes employées dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, nonobstant les dispositions de l'Acte du Servic civil, \$5,000; ostréisulture, \$5,250; pour aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte destinée à la pêche de grands fonds, y compris subvention pour le maintien et le développement de nos pêcheries de haute mer, aux conditions qui seront établies par le ministère de la Marine et des Pêcheries, \$63,750 ; pour pourvoir à la construction et à l'entretien d'usines expérimentales pour la réduction du chien de mer, etc, \$45,000 ; pour pourvoir à l'administration et aux dépenses d'une école de salaison de poisson sous la direction de l'Etat, le produit de la vente devant être défalqué du présent crédit, \$9,000 ; pour pourvoir à l'entretien du laboratoire de la station biologique de la Baie Georgienne, \$1,125, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante et un mille quarante dollars et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries:—Somme additionnelle requise pour appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche, etc., \$45,000; somme additionnelle requise pour service de portection des pêcheries, \$30,000; somme additionnelle requise pour piscifacture, \$59,500; somme additionnelle requise pour la construction et l'entretien de stations d'expérimentation pour la réduction du chien de mer, etc., \$15,000; pour payer aux douaniers et autres employés leurs services relatifs à la compilation et à l'envoi des rapports du bureau de renseignements des pêcheries durant la saison de 1905, \$225; pour payer aux percepteurs des douanes pour leurs sérvices relatifs à l'émission des permis de pêche aux bateaux pêcheurs des Etats-Unis en 1905, un montant équivalant à 5 pour 100 des perceptions, \$640.65; somme

additionnelle requise pour le laboratoire de la Baie Georgienne (à voter de nouveau), \$676.19, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

soin, artino arean electrication, see transfer and entire and an area

the soil are coulded be Marie Sever to program who interests a comment of the first

contraction of the property of a property of according to account the according to

Lundi, 21 mai 1906.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

Du conseil municipal de la cité de Hamilton, Ontario; demandant que l'exporta-

tion du gaz naturel de la province d'Ontario soit prohibée.

De James Bateman et autres, de l'Association de l'Amérique du Nord des journaliers tailleurs de pierre, et autres, de Vancouver, Colombie-Britannique; et de Jenkins Burkbolder et autres, de Mandamin, Ontario; demandant que le bill concernant le dimanche devienne loi.

M. McKenzie, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre

le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité recommande que 20,000 exemplaires de la preuve faite par le docteur J. G. Rutherford, vétérinaire, directeur général, devant ce comité pendant la présente session, soient imprimés sans délai, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour être distribués comme suit, savoir : 16,900 exemplaires aux membres du Parlement ; 3,000 au département de l'Agriculture, et 100 exemplaires pour l'usage du comité.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 170) concernant l'immigration et les immigrants.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) concernant certains brevets de la *Toledo Glass Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 21) concernant la compagnie dite Huron and Erie Loan and Savings Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 54) constituant en corporation la compagnie dite Pacific Marine Underwriters (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur

reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois

Résolu, que le bill passe, et que son titre soit: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Pacific Marine Insurance Company".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 65) concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 102) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Schomberg à Aurora", lequel amendement est lu comme suit:—

Page 1, ligne 23.—Après "Bowmanville" insérez le paragraphe suivant :-

"(c) Un embranchement ou prolongement de son chemin de fer allant d'un point situé à ou près Bond-Lake, le long des rives de Cook's-Bay et du lac Simcoe, jusqu'à Big-Bay-Point, Barrie et Sutton."

Le dit amendement étant lu une seconde fois, est adopté

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que la Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F (No 168) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Mary Emeline Preston".

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Calvert. Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill G (No 169) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à John Albert Peer".

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Calvert. Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Crawford,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes pétitions et papiers concernant les réclamations des serviteurs retraités de la Compagnie de la Baie d'Hudson aux termes d'un acte de vente par la dite compagnie à Lord Selkirk en 1811.

M. Conmee propose, secondé par M. Caldwell,—Que, considérant que les actes accordant certains boni sur les métaux manufacturés en Canada ont en pour effet de stimuler la production du fer et de l'acier, comme on en a la preuve par les diverses usines métallurgiques actuellement en opération et en voie de construction;

Et considérant qu'il est important que nos mines de fer soient exploitées et que les

aauts-fourneaux du Canada soient alimentés par les minerais du pays ;

Et considérant qu'en vertu de la législation actuelle une prime est payée pour le fer et l'acier provenant de minerais étrangers fondus dans des hauts-fourneaux du Canada;

Qu'il soit résolu,—Que cette Chambre est d'avis qu'il serait dans l'intérêt public que tous les boni à payer à l'avenir fussent limités aux minerais du Canada et au fer et à l'acier fabriqués avec ces minerais ou avec ceux provenant de quelque colonie britannique;

Et que les boni ci-devant accordés pour encourager l'industrie du fer et de l'acier fussent renouvelés pour une nouvelle période, conformément aux dispositions de la présente résolution;

Et qu'il y ait remise des droits sur le charbon transformé en coke en Canada pour l'usage des hauts-fourneaux.

Et un débat s'ensuivant ;

La dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et huit minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 22 mai 1906.

PRIÈRES.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec

des amendements, savoir :-

Bill (No 42) constituant en corporation la compagnie dite Buffalo, Niagara and

Toronto Railway Company.

Bill (No 133) concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto.

M. Belcourt, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier

rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité soumet avec le présent rapport, pour l'information de la Chambre, la partie de la preuve faite mercredi, le 16 mai 1906, qui contient le refus, par un témoin, de répondre à une question, la décision du président, l'appel de cette décision, et le vote pris à ce sujet. (Appendice No 3.)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera mercredi prochain, le 23 courant, elle restera ajournée jusqu'au lundi, 28 courant.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 avril 1906,—Etat indiquant tous les terrains houillers loués, vendus ou autrement concédés pendant chacune des années de 1896 à 1905, inclusivement, l'étendue de terre dont on a disposé, le nom des personnes qui ont obtenu ces terrains, le prix payé, les transferts opérés et la date, et le nom des personnes auxquelles les dits terrains ont été transférés dans chaque cas. (Document de la session No 155.)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 18 avril 1906,—Copie de tous rapports faits par les officiers du gouvernement depuis le 1er janvier 1900 sur la réserve boisée de la montagne du Dauphin. (Document de la session

No 148a.)

M. Oliver met aussi devant la Chambre,—Correspondance, etc., concernant les droits miniers au-dessous de la surface des terres qui pourraient être requises pour droits de passage, terrains de gares, etc., de la division ouest, du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique. (Document de la session No 156.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte mainte-

nant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion ; elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyeus.

(En comité.)

Résolu.-Qu'il est expédient de modifier le tarif douanier de 1897, tel qu'amendé par des actes subséquents, comme suit :-

(a) L'exemption de droits sur les machines de toute espèce et le fer et l'acier de construction pour servir à la construction et à l'équipement d'usines pour la fabrication du sucre de betterave, autorisée par l'article 7 du chapitre 11 des Statuts de 1905. est prorogée de nouveau du 30 juin 1906 au 31 décembre 1906.

(b) L'exemption de droits sur les machines et appareils d'un genre qui ne se fabrique pas au Canada, destinés à servir exclusivement aux travaux d'exploitation des alluvions aurifères, autorisée par l'article 8 du chapitre 11 des Statuts de 1905, est pro-

rogée de nouveau du 30 juin 1906 au 31 décembre 1906.

(c) Sous réserve des règlements que le ministre des Douanes pourra juger nécessaires, nonobstant les dispositions contenues dans le tableau A du dit acte, le droit sur le fer ou l'acier, les barres ou rails de chemins de fer qui ont été en usage sur les voies ferrées en Canada et qui ont été exportés du Canada et qui y sont revenus après avoir été laminés de nouveau, et d'un poids d'au moins cinquante-six livres par verge linéaire après avoir été laminés de nouveau, et qui doivent être employés sur ses propres voies par la compagnie de chemin de fer qui les a importés, sera de vingt-cinq pour cent sur le coût du laminage à neuf des rails; pourvu cependant que quand le Gouverneur en conseil sera assuré qu'une usine équipée pour le laminage à neuf de ces rails en quantités raisonnables a été établie en Canada, le Gouverneur général, par arrêté du conseil publié dans la Gazette du Canada, pourra abolir ce droit, et dès lors tous les rails de cette espèce qui seront importés seront assujétis au droit que l'acte peut autrement prescrire.

Résolution à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mercredi, 23 mai 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:-

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier le tarif douanier de 1897, tel qu'amendé

par des actes subséquents, comme suit :-

(a) L'exemption de droits sur les machines de toute espèce et le fer et l'acier de construction pour servir à la construction et à l'équipement d'usines pour la fabrication du sucre de betterave, autorisée par l'article 7 du chapitre 11 des Statuts de 1905, est prorogée de nouveau du 30 juin 1906 au 31 décembre 1906.

(b) L'exemption de droits sur les machines et appareils d'un genre qui ne se fabrique pas au Canada, destinés à servir exclusivement aux travaux d'exploitation des alluvions aurifères, autorisée par l'article 8 du chapitre 11 des Statuts de 1905, est pro-

rogée de nouveau du 30 juin 1906 au 31 décembre 1906.

(c) Sous réserve des règlements que le ministre des Douanes pourra juger nécessaires, nonobstant les dispositions contenues dans le tableau A du dit acte, le droit sur le fer ou l'acier, les barres ou rails de chemins de fer qui ont été en usage sur les voies ferrées en Canada et qui ont été exportés du Canada et qui y sont revenus après avoir été laminés de nouveau, et d'un poids d'au moins cinquante-six livres par verge linéaire après avoir été laminés de nouveau, et qui doivent être employés sur ses propres voies par la compagnie de chemin de fer qui les a importés, sera de vingt-cinq pour cent sur le coût du laminage à neuf des rails; pourvu cependant que quand le Gouverneur en conseil sera assuré qu'une usine équipée pour le laminage à neuf de ces rails en quantités raisonnables a été établie en Canada, le Gouverneur général, par arrêté du conseil publié dans la Gazette du Canada, pourra abolir ce droit, et dès lors tous les rails de cette espèce qui seront importés seront assujétis au droit que l'acte peut autrement prescrire.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

berbessen Evanete at an banedet experimente Canada of the significant and the second of the second o

the design of the control of the second of t

Mercredi, 23 mai 1906.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

Alors, M. Marcil (Bonaventure), président des comités, prend le fauteuil en qualité d'Orateur-suppléant, conformément aux prescriptions du statut fait et passé à cet effet.

PRIÈRES.

M. Lemieux, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné le bill (No 160) concernant le Collège de la Reine,

Kingston, et a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Vu que votre comité est d'avis que ce bill n'est pas de nature à être soumis au paiement de l'honoraire imposé par l'article 61 du règlement, il recommande que l'honoraire et les frais versés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Votre comité a aussi examiné le bill E (No 166) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'association dite The Canadian Handicrafts Guild", qu'il rapporte avec des amendements.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et il a décidé de le rapporter

avec des amendements, savoir :-

Bill (No 81) concernant la Compagnie Canadienne de téléphone Bell.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et est convenu d'en faire rap-

port avec des amendements, savoir :-

Bill (No 131) concernant la banque dite The Royal Bank of Canada.

Les promoteurs du bill (No 38) constituant en corporation la *Temple Mutual Life Association*, ayant exprimé leur intention de ne point procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que la balance des honoraires, après déduction des frais d'impression et de traduction, soit remboursée.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fitzpatrick,

Ordonné, que messieurs McLean (Lunenburg), Carvell, Demers, Pardee, McCraney, Macpherson, Bennett, Bergeron, Northrup et Stockton composent le comité spécial ordonné par cette Chambre le 18 courant pour faire une enquête sur les dépenses se rapportant au steamer Arctic.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. McKenzie,

Ordonné, que le bill (No 38) constituant en corporation la *Temple Mutual Life Association*, soit retiré, et que la balance des honoraires soit remboursée, après déduction du coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Miller,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le sixième rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation.

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 171) modifiant l'Acte d'interprétation.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Lemieux,—Que cette Chambre, mardi prochain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'Acte des Pénitenciers.

M. Fitzpatrick, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre, mardi prochain, se formera en tel comité.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 avril 1906,—Copie de toute correspondance, lettres, papiers, ou baux concernant l'affermage de la réserve des sauvages du Sang, dans la province d'Alberta, à la McEwen Cattle Company, de Brandon, ou à toutes autres personne ou personnes. (Document de la session No 157.)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 18 avril 1906,—Copie d'un arrêté du conseil passé le ou avant le 27 juillet 1900 au sujet de certains terrains dans l'Alberta ou l'Athabasca, mentionnés dans une question faite en Chambre par M. Lefurgey, le 9 avril courant, et copie du plan officiel ou de la carte indiquant les terrains en question. Aussi, copie de toute autre correspondance et de tous papiers échangés à ce sujet entre le gouvernement ou toute personne agissant en son nom et toutes autres personnes, jusqu'à date. (Document de la session No 158.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 154) intitulé: "Acte modifiant l'Acte relatif à la conservation du gibier dans les territoires non organisés, 1894".

Bill (No 124) intitulé: "Acte concernant les Commissaires du havre de Montréal". Aussi, le Sénat a passé le bill J (No 172) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill K (No 173) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Pacific and Atlantic Railway Company", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour apelle la seconde lecture du bill (No 163) autorisant l'échange de certaines terres affectées aux écoles contre d'autres terres fédérales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les Commissaires du havre de Québec.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à avancer une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres aux Commissaires du havre de Québec pour compléter les travaux de la levée Louise, du côté des eaux profondes, aux mêmes conditions que l'avance autorisée par le chapitre 34 des Statuts de 1899, article 34.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution,

laquelle est lue comme suit :-

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à avancer une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres aux Commissaires du havre de Québec pour compléter les travaux de la levée Louise, du côté des eaux profondes, aux mêmes conditions que l'avance autorisée par le chapitre 34 des Statuts de 1899, article 34.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 174) concernant les Commissaires du havre de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la pre-

mière fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain, le 28 courant.

Lundi, 28 mai 1906.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Wilson (Russell), secondé par M. Campbell,

Ordonné, que le bill J (No 172) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Wilson (Russell), secondé par M. Campbell,

Ordonné, que le bill K (No 173) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Pacific and Atlantic Railway Company", soit maintenant lu la première fois

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) concernant certains brevets de la *Toledo Glass Company*. Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des Bills Privés, pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 60) constituant en corporation la compagnie dite *Inter-Ocean Fire Insurance Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 42) constituant en corporation la compagnie dite Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 133) concernant la compagnie dite *The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 160) concernant le Queen's College, à Kingston, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill E (No 166) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'association dite *The Canadian Handicrafts Guild*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 18.—Enlevez tous les mots de cette ligne et le premier mot de la ligne suivante.

Page 1, ligne 25.—Enlevez le mot "mademoiselle".

Page 1, lignes 26 et 27.—Enlevez le mot "mesdemoiselles".

Page 1, lignes 27, 28, 29 et 30.—Enlevez le mot "madame".

Page 1, ligne 28.—Enlevez "Lily M.".

Page 2, ligne 27.—Enlevez le mot "immobilières" et insérez les mots "propriétés immobilières n'excédant pas vingt-cinq mille piastres en valeur annuelle".

Page 3, lignes 46 et 47.—Enlevez le mot "mademoiselle".

Page 3, ligne 47.—Enlevez le mot "madame".

Page 4, lignes 1, 2 et 4.—Enlevez le mot "madame".

Page 4, ligne 4.—Enlevez le mot "mademoiselle".

Page 4, ligne 24.—Retranchez tous les mots qui suivent le mot "pouvoir" jusqu'à la fin de l'article, et insérez les mots suivants: "d'allouer compensation équitable et remboursement pour les sommes dépensées et les frais faits au nom de l'association".

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill, tel qu'amendé, passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 81) concernant la Compagnie Canadienne de téléphone Bell.

M. Bureau propose, secondé par M. Campbell,—Que M. l'Orateur quitte mainte-

nant le fauteuil.

M. Lennox propose, comme amendement, secondé par M. Lancaster,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le dit ordre soit rescindé et que le bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour plus ample considération.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative. Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamés et des traites et lettres de change impayées depuis cinq ans ou plus, avant décembre 1905, dans les banques chartées du Canada. (Document de la session No 7.)

Aussi,—Sommaire des accidents qui ont donné lieu à des enquêtes par le bureau des Commissaires des chemins de fer, pour l'année expirée le 30 juin 1905. (Document de

la session No 159.)

M. Maclean (York) propose, secondé par M. Lennox,—Qu'il soit nommé un comité spécial de la Chambre pour faire une enquête sur l'assurance sur la vie dans toutes ses formes, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Et la question étant posée sur la dite motion, elle est résolue dans la négative.

Sur motion de M. Martin (Queen, I.P.-E.), secondé par M. Wilson (Lennox et

Addington),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, recommandations, télégrammes et pétition en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou fonctionnaires concernant la destitution de David D. Coffin, comme maître de poste à Head-of-Hillsboro, I.P.-E., et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Ingram,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant tous les baux de pouvoirs d'eau aux chutes des Chaudières, avec indication (1) des noms des locataires; (2) des conditions des baux; (3) de l'étendue du terrain concédée à chaque locataire; et (4) du montant des arrérages dans chaque cas.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant le nombre de contrats pour le transport des malles dans le comté d'Elgin, les localités, le nombre de milles à parcourir, les noms des entrepreneurs et les prix payés, la date du commencement et de l'expiration du contrat et les noms des cautions; aussi, indiquant si des soumissions ont été demandées, la désignation de chaque contrat antérieur, le nom de l'entrepreneur et le prix payé.

Sur motion de M. Roche (Marquette) secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre Joseph Rirm et le gouvernement au sujet du droit d'exploitation des couches superficielles de houille sur le 4 nord-est de la section 26, township 1, rang 6, à l'ouest du 2me méridien. Aussi, copie de toutes lettres, papiers et télégrammes adressés par d'autres particulier ou particuliers à ce sujet.

Sur motion de M. Girard, secondé par M. Roche (Halifax),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, - Copie de toute correspondance entre aucun ministre ou aucun département et la Compagnie du port de Chicoutimi ou aucune autre compagnie ou personne au sujet du creusage du Saguenay jusqu'à cette date.

La Chambre décide de se former en comité général, sans délai, por considérer une certaine résolution concernant le commerce du foin en Canada.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'il est nécessaire d'attacher à chaque balle ou ballot de foin pressé vendu en Canada une étiquette portant d'une manière distincte le poids et la qualité du foin et le nom du presseur.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution,

laquelle est lue comme suit :-

Résolu,-Qu'il est expédient de décréter qu'il est nécessaire d'attacher à chaque balle ou ballot de foin pressé vendu en Canada une étiquette portant d'une manière distincte le poids et la qualité du foin et le nom du presseur.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur propose, secondé par M. Fielding,—Que l'ordre pour la seconde lecture du bill (No 116) à l'effet de prévenir la fraude dans le commerce du foin, soit maintenant lu.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est lu, en conséquence.

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Fielding, Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et référé au comité d'Agriculture et de Colonisation, avec la résolution adoptée en comité général, ce jour, au sujet du commerce du foin.

M. Brodeur propose, secondé par M. Fielding, que l'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la question posée jeudi, le 5 avril dernier, que le bill (No 48) modifiant l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord, soit maintenant lu la troisième fois, soit maintenant lu.

L'ordre est lu en conséquence.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre,

immédiatement, pour plus ample considération.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 29 mai 1906.

PRIÈRES.

M. Belcourt, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le deuxième

rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité recommande que la preuve faite et les exhibits produits en rapport avec les comptes suivants mentionnés dans le rapport de l'Auditeur général pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905, soient imprimés jour par jour pour l'information du comité, et que la règle 99 soit suspendue à ce sujet, savoir :—

North Atlantic Trading Company, page L-26; F. L. Brooks et Cie, P-55 et 97; George T. Merwin, P-15, 22, 32, 57, 98, 101, 105 et 140; Eastern Railway and Supply Company, P. W-167; James Buckley, P-55; W. H. Stephenson, P-58; W. Cunningham, P-61; B. J. Coghlin, P-24, 60, 65, 67 et 157. New Brunswick Petroleum Company, P-195.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec

des amendements, savoir :-

Bill (No 134) concernant la compagnie dite The Toronto and Hamilton Railway Company, et à l'effet de changer son nom en celui de Toronto, Niagara and Western Railway Company.

Bill (No 117) constituant en corporation la compagnie dite Erie, London and Till-

sonburg Railway Company.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1906,—Etat faisant connaître le tarif du trafic-marchandises en vigueur l'an dernier sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard et le tarif en vigueur le 1er avril 1906, pour le trafic local. Aussi, relevé du tarif d'entier parcours sur l'Intercolonial, par chargements de wagons, en ce qui concerne le grain expédié pour exportation de Montréal à Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Sydney, C.-B., avec indication des distances, et du tarif d'entier parcours pour le grain expédié en wagons de Tignish, I.P.-E., à Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Sydney, C.-B., par l'Intercolonial, le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard et sur les bateaux d'hiver de l'Etat, avec indication des distances. (Document de la session No 160.)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Liste des navires enregistrés en Canada à la date du 31 décembre 1905. (Document de la session No 21b.)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Supplément au rapport du département du Commerce pour l'année expirée le 30 juin 1905. (Document de la session No 10a.)

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport des commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur l'effondrement, survenu le 5 avril 1906, d'une partie de la tour de l'allonge de l'édifice de l'Ouest. (Document de la session No 161.)

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Logan, Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport des comptes publics. Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 175) modifiant le Tarif des douanes, 1897.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1906,—Etat indiquant le nombre de titres de terres émis et la superficie couverte par ces titres, dans et pour le territoire inclus dans les limites des provinces actuelles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, entre le 1er juillet 1901 et le 31 décembre 1905, sous chacune des formes de concessions suivantes: (1) concessions de commutation; (2) homesteads; (3) concessions en vertu de l'Acte du Manitoba; (4) gratifications de primes militaires; (5) concessions aux métis du Nord-Ouest; (6) ventes de paroisses; (7) concessions spéciales pour éteindre des réclamations; (8) concessions aux chemins de fer; (9) ventes de terres minières, agricoles, à pâturage, etc.; (10) ventes de terres scolaires; (11) concessions spéciales, et (12) toutes autres concessions. (Document de la session No 162.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 avril 1906,—Etat indiquant si le département de l'Intérieur ou tout autre département ou membre du gouvernement a des renseignements, et lesquels, concernant de transactions, actes, comptes ou paiements de nature irrégulière attribués à quelque agent ou autre personne dans la Grande-Bretagne et l'Irlande ou en Europe, en rapport avec l'immigration en Canada; quelle période est comprise dans ces renseignements; quelles communications par écrit ou autrement, concernant ces matières, ont été échangées avec le haut-commissaire du Canada, le commissaire de l'immigration ou autres personnes. Aussi, copie de toute correspondance, rapports et papiers à ce sujet. (Document de la session No 163.)

M. Oliver met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en date du 21 avril 1901, concernant la Société de colonisation de tempérance (à responsabilité limitée) et définissant en termes généraux la manière de procéder avec les compagnies de colonisation désireuses de faire canceller leurs conventions et de clore leurs comptes avec le gouvernement. (Document de la session No 164.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 145) à l'effet de réglementer l'exportation de la force électrique et de certains liquides ou gaz, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Emmerson, secondé par M. Templeman.

Ordonné, que l'ordre qui précède au sujet du bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, soit rescindé, et le dit bill référé à un comité spécial composé de Sir Frederick Borden et de MM. Emmerson, Geoffrion, Johnson, Monk, Ross (Yale-Caribou), Alcorn, Ingram, Maclean (York), Bureau et Zimmerman, afin de prendre en considération les articles 22 à 29, inclusivement, du dit bill; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, d'interroger des témoins sous serment, et de faire rapport de temps à autre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'Acte des Pénitenciers.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte des Pénitenciers et de prescrire que les salaires des officiers et employés n'excéderont pas les chiffres suivants:—

n	itencier de Kingston—			
	Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	\$2,600	00	
	Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclai-			
	rage)	1,500	00	
	Geôlière (avec logement gratuit, chauffage et éclairage)	600	00	
	Sous-geôlière (avec logement gratuit, chauffage et éclai-			
	rage)	450	00	
	Aumônier protestant	1,200	00	
	Aumônier catholique romain	1,200	00	
	Médecin-chirurgien et surintendant du quartier des alié-			
	nés	2,400	00	
	Comptable et commis de la corderie	1,700	00	
	Secrétaire du directeur	900	00	
	Magasinier	1,000	00	
	Sous-magasinier	700	00	
	Econome et boulanger	1,000	00	
	Sous-économe	700	00	
	Infirmier et instituteur	900	00	
	Sous-infirmier et instituteur	700	00	
	Messager	600	00	
	Mécanicien	1,200	00	
	Electricien	900	00	
	Sous-électricien	700	00	
	Chauffeurs	600	00	
	Surintendant de la corderie	1,200	00	
	Chef des ateliers	1,000	00	
	Chefs d'ateliers	800	00	
	Gardien-chef	1,000	00	
	Gardien de nuit-chef	800	00	
	Concierge et armurier	700	00	
	Gardiens	700	00	
	Gardiens de nuit	650	00	
	Gardes	600	00	
	Palefreniers	600		
	Gardes auxiliaires	500	00	
Y	itencier de Saint-Vincent de Paul—			
	Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	\$2,400	00	
	Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclai-			
	rage)	1,500	00	
	Aumônier catholique romain	1,200		
	Aumônier protestant	1,200		
	Médecin-chirurgien	1,600		
	Comptable	1,400		
	Secrétaire du directeur et instituteur français	1,000		
	Infirmier et instituteur anglais		00	
	Magasinier		00	
	Sous-magasinier		00	
	Econome et boulanger	1,000		
	Sous-économe	700	00	

Pén

Messager	600 00
Mécanicien	1,000 00
Electricien	800 00
Chauffeurs	600 00
Chef des ateliers	1,000 00
Chefs d'ateliers	800 00
Gardien-chef	1,000 00
Gardien de nuit-chef	800 00
Concierge et armurier	700 00
Gardiens	700 00
Gardiens de nuit	650 00
Gardes	600 00
Palefreniers	600 00
Gardes auxiliaires	500 00
Pénitencier de Dorchester—	000 00
	00 000 00
Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage). Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclai-	\$2,200 00
rage)	1 500 00
Geôlière (avec logement gratuit, chauffage et éclairage)	1,500 00
Sous-geôlière (avec logement gratuit, chauffage et éclaise)	600 00
	450.00
rage)	450 00
Aumônier protestant	1,000 00
	1,000 00
Médecin-chirurgien	1,500 00
Comptable	1,200 00
Econome et boulanger	800 00
Infirmier et instituteur	900 00
Messager	600 00
Mécanicien	1,000 00
Chauffeurs	600 00
Chef des ateliers	1,000 00
Chefs d'ateliers	800 00
Gardien-chef	900 00
Gardien de nuit-chef	800 00
Gardiens	700 00
Gardiens de nuit	650 00
Gardes	600 00
Palefreniers	600 00
Gardes auxiliaires	500 00
Pénitencier du Manitoba—	
Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	\$2,200 00
Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	φ2,200 00
rage)	1,500 00
Aumônier catholique romain	1,000 00
Aumônier protestant	1,000 00
Médecin-chirurgien	1,500 00
Comptable.	1,200 00
Magasinier et secrétaire du directeur	900 00
Econome et boulanger	900 00
Infirmier et instituteur	900 00
Chef des ateliers	1,000 00
Chefs d'ateliers	800 00
Gardiens	800 00
	000 00

Gardien de nuit-chef......

Gardiens de nuit......

700 00 900 00

750 00

1,500 00

Gardiens de nuit	100	00
Gardes auxiliaires	600	00
Pénitencier de la Colombie Anglaise—		
Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	\$2,200	00
Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclai-	de-mails	
rage)	1,500	00
	1,000	
Aumônier protestant	1,000	
Aumônier catholique romain	1,500	
Médecin-chirurgien		
Comptable	1,200	
Magasinier	900	
Econome et boulanger	900	
Infirmier et instituteur	900	
Mécanicien et forgeron instructeur	1,000	
Chef des ateliers	1,000	
Chefs d'ateliers	800	
Gardiens	800	
Gardes	700	00
Gardien de nuit-chef	900	00
Gardiens de nuit	. 750	
Gardes auxiliaires	600	00
Pénitencier d'Alberta—		
Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	\$2,200	00
Sous directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclai-		
rage)	1,500	00
Geôlière (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	500	
Aumônier protestant	1,000	
Aumônier catholique romain	1,000	
Médecin-chirurgien	1,500	
Comptable et magasinier	1,200	
Econome et boulanger	900	
	900	
Infirmier et instituteur	1,000	
Mécanicien et forgeron instructeur	1,000	
Chef des ateliers	800	
Chefs d'ateliers	800	
Gardiens	700	
Gardes	900	
Gardien de nuit-chef	750	
Gardiens de nuit		
Gardes auxiliaires	600	00
Résolution à rapporter.		
M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Marcil (Bonaventure) comité a passé une résolution. Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant. M. Marcil (Bonaventure) fait rapport, en conséquence, de		
laquelle est lue comme suit :-		
Biels Oril est expédient de modifier l'Acte des Pénitenciers	et de 1	prescrire que

Résolu,-Qu'il est expédient de modifier l'Acte des Pénitenciers et de prescrire que

Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage). \$2,600 00

les salaires des officiers et employés n'excéderont pas les chiffres suivants :-

Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclai-

rage)......

Pénitencier de Kingston-

Geôlière (avec logement gratuit, chauffage et éclairage)	600 00
Sous-geôlière (avec logement gratuit, chauffage et éclai-	
rage)	450 00
Aumônier protestant	1,200 00
Aumônier catholique romain	1,200 00
Médecin-chirurgien et surintendant du quartier des alié-	1,200 00
nés	2,400 00
Comptable et commis de la corderie	1,700 00
	900 00
Secrétaire du directeur	1,000 00
Magasinier	
Sous-magasinier	700 00
Econome et boulanger	1,000 00
Sous-économe	700 00
Infirmier et instituteur	900 00
Sous-infirmier et instituteur	700 00
Messager	600 00
Mécanicien	1,200 00
Electricien	900 00
Sous-électricien	700 00
Chauffeurs	600 00
Surintendant de la corderie	1,200 00
Chef des ateliers	1,000 00
Chefs d'ateliers	800 00
Gardien-chef	1,000 00
Gardien de nuit-chef	800 00
Concierge et armurier	700 00
Gardiens	700 00
Gardiens de nuit	650 00
Gardes	600 00
Palefreniers	600 00
Gardes auxiliaires	500 00
Pénitencier de Saint-Vincent de Paul—	
	0.400.00
Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage)	2,400 00
Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclai-	1 200 00
rage)	1,500 00
Aumônier catholique romain	1,200 00
Aumônier protestant	1,200 00
Médecin-chirurgien	1,600 00
Comptable	1,400 00
Secrétaire du directeur et instituteur français	1,000 00
Infirmier et instituteur anglais	900 00
Magasinier	900 00
Sous-magasinier	700 00
Econome et boulanger	1,000 00
Sous-économe	700 00
Messager	600 00
Mécanicien	1,000 00
Electricien	800 00
Chauffeurs	600 00
Chef des ateliers	1,000 00
Chefs d'ateliers	800 00
Gardien-chef	1,000 00
Gardien de nuit-chef	800 00
Concierge et armurier	700 00
Gardiens	700 00
Gardlens	100 00

Gardiens de nuit	650	00
Gardes		
Palefreniers	600	
Gardes auxiliaires		
Pénitencier de Dorchester—	Abinors	
Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	\$2 200	00
Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclai-	φ2,200	00
rage)	1,500	00
Geôlière (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	600	
Sous-geôlière (avec logement gratuit, chauffage et éclai-		
rage)	450	00
Aumônier protestant	1,000	
Aumônier catholique romain	1,000	
Médecin-chirurgien	1,500	
Comptable	1,200 (
Magasinier et secrétaire du directeur	800	
Econome et boulanger	900 (
Messager	900 (
Mécanicien		2000
Chauffeurs	600	
Chef des ateliers	1,000 (
Chefs d'ateliers	800 (
Gardien-chef	900 0	00
Gardien de nuit-chef	800 (00
Gardiens	700 (00
Gardiens de nuit	650 (00
Gardes	600 (
Palefreniers	600 (100
Gardes auxiliaires	500 (00
Pénitencier du Manitoba—		
Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	\$2,200 (00
Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage)	1 500	00
Aumônier catholique romain	1,500 (
Aumônier protestant	1,000 (
Medecin-chirurgien	1,500 (
Comptable	1,200 (
magasinier et secretaire du directeur.	900 (
Econome et boulanger.	900 (200000000000000000000000000000000000000
Infimier et instituteur.	900 (00
Mecanicien et forgeron	1,000 (00
Charles de dictions and a second a second and a second an	1,000 (00
Chefs d'ateliers	800 (
Gardes	-	
GardesGardien de nuit-chef	700 0	
Gardiens de nuit.	900 0	
Gardes auxiliaires.	750 C	
Pénitencier de la Colombie Anglaise—	000 (00
Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	\$2,200 0	00
Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclai-	1	A)
rage)	1,500 0	00
Aumônier protestant	1,000 0	
Aumônier catholique romain	1,000 0	00

Médecin-chirurgien	1,500	00
Comptable	1,200	00
Magasinier	900	00
Econome et boulanger	900	00
Infirmier et instituteur	900	00
Mécanicien et forgeron instructeur	1,000	00
Chef des ateliers	1,000	00
Chefs d'ateliers	800	00
Gardiens	800	00
Gardes	. 700	00
Gardien de nuit-chef	900	00
Gardiens de nuit	750	-
Gardes auxiliaires	600	00
Pénitencier d'Alberta—		
Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	\$2,200	00
Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclai-		
rage)	1,500	00
Geôlière (avec logement gratuit, chauffage et éclairage).	500	00
Aumônier protestant	1,000	
Aumônier catholique romain	1,000	
Médecin-chirurgien	1,500	
Comptable et magasinier	1,200	
Econome et boulanger	900	
Infirmier et instituteur		00
Mécanicien et forgeron instructeur	1,000	
Chef des ateliers	1,000	
Chefs d'ateliers		00
Gardiens		00
Gardes		00
Gardien de nuit-chef		00
Gardiens de nuit		00
Gardes auxiliaires	600	00
La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.		

Ordonné, que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 176) concernant les Pénitenciers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mercredi, 30 mai 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante-cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 30 mai 1906.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :— Par M. Smith (Wentworth),—la pétition du révérend D. H. Taylor et autres, de Binbrook et autres lieux, dans Wentworth, Ontario.

M. McKenzie, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre

le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Attendu, que M. W. T. R. Preston, l'un des témoins, assigné à comparaître devant ce comité, a refusé de répondre à certaines questions qui lui ont été posées au sujet de la situation de la North Atlantic Trading Company, le témoignage donné par le dit témoin devant le comité est soumis avec le présent rapport pour l'information de la Chambre; et le comité recommande que la Chambre prenne en considération le droit qu'a le témoin de refuser de répondre à certaines questions qui lui ont été posées par le comité, et d'émettre à ce sujet tel ordre que la Chambre jugera nécessaire

(Appendices No 2.)

Sur motion de M. Parmelee, secondé par M. Smith (Oxford),

Résolu, que cette Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

Avec la permission de la Chambre,

M. Monk propose, secondé par M. Barker,—Que vu que le septième rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation, présenté ce jour à la Chambre, traite d'une question de privilège, le dit rapport soit pris en considération lundi prochain.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 177) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité dans le Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Harty, secondé par M. Bureau,

Ordonné, que les honoraires et frais payés pour le bill (No 160) concernant le Queen's College, de Kingston, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Bills Privés.

Sir Frederick W. Borden propose, secondé par M. Paterson, que demain cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'Acte des Pensions de la milice.

Sir Frederick W. Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

Sir Frederick W. Borden propose, secondé par M. Paterson, que demain cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'Acte de la Milice.

Sir Frederick W. Borden informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la

considération de la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

M. Lemieux propose, secondé par M. Brodeur, que demain cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les traitements des juges de la cour d'appel pour la province du Manitoba.

Alors, Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la

dite résolution.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre. par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvée par Son Excellence le Gouverneur général le 14 mars 1906, concernant la prolongation du contrat passé avec l'American Bank Note Company pour une nouvelle période de cinq ans, ainsi que la correspondance qui s'v rapporte. (Document de la session No 170.)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,-

1. Copie de toute correspondance sur l'immigration échangée au cours des deux dernières années entre le haut commissaire du Canada à Londres et M. W. T. R.

Preston, commissaire fédéral d'immigration à Londres.

2. Copie de toute correspondance sur l'immigration échangée au cours des deux dernières années entre le dit W. T. R. Preston et M. W. T. Griffith, secrétaire du bureau du haut commissaire du Canada à Londres. (Document de la session No 144a.)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides. M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,-Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Borden (Carleton) propose comme amendement, secondé par M. Foster,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:- "il soit

nommé un comité spécial pour les objets suivants :-

"(a) Pour faire une enquête sur l'administration, l'aliénation et la disposition des terres de la Couronne du Canada (y compris les terrains miniers et les terrains boisés et toutes les autres terres fédérales) administrées ou contrôlées par le département de l'Intérieur ;

"(b) Pour s'assurer s'il a été fait des transactions ou opérations d'une nature irrégulière, illicite, non autorisée ou imprévoyante au sujet de ces terres, et quelles sont les

personnes impliquées ;

"(c) Pour s'enquérir de l'application pratique de l'Acte des Terres fédérales et de ses amendements, et des règlements basés sur les dits actes; et pour constater si des abus ont été commis ;

"(d) Pour faire rapport à la Chambre sur les matières susdites et sur la nécessité

ou la désirabilité de faire des modifications aux dits actes et règlements.

"Que le comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents et à interroger des témoins sous serment ou affirmation.

"Que le quorum du comité se compose de trois membres."

Et un débat s'ensuivant ;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 81) concernant la Compagnie Canadienne de téléphone Bell, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 117) constituant en corporation la compagnie dite Erie, London and Tillsonburg Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur l'amendement à icelle.

Et le débat se continuant :

Sur motion de M. Lake, secondé par M. Boyle,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 74) intitulé: "Acte concernant le port de Sydney-Nord, dans la Nouvelle-Ecosse".

Bill (No 34) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer et de navigation de la Colombie et Koutenay".

Bill (No 99) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Mather Bridge and Power Company".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 31 mai 1906.

PRIÈRES.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec

des amendements, savoir :-

Bill (No 138) constituant en corporation la Toronto Union Station Company.

Bill (No 139) concernant la compagnie dite Northern Commercial Telegraph Company (à responsabilité limitée).

Bill (No 157) constituant en corporation la compagnie dite Hillcrest Railway,

Coal and Coke Company.

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,-Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant les montants votés et les montants dépensés, sous leurs chapitres respectifs, chaque année depuis le 30 juin 1896 pour le havre de Port-Stanley; la date de ces paiements, à qui les paiements ont été faits et le montant payé à chaque personne; le montant payé pour le travail réel exécuté, le montant payé pour les matériaux non utilisés et quand, et le montant payé pour les matériaux utilisés; la quantité et l'espèce de matériaux achetés, le prix payé, et à qui; l'état actuel du havre. Copie du coût estimatif du havre, et de toutes annonces demandant des soumissions, des soumissions, des contrats et de la correspondance à ce sujet. Les noms de tous les dragueurs employés à ces travaux depuis le 30 juin 1896, et de leurs propriétaires. Aussi, copie de tous télégrammes. lettres, rapports, pétitions, documents, correspondance, enquêtes et communications de toute nature se rapportant aux dits travaux de havre. Aussi, copie des feuilles de paie pour chaque année depuis le 30 juin 1896, les noms de tous les contremaîtres, surintendants et inspecteurs, leur temps de service comme tels et par qui recommandés; aussi, copie de toute correspondance relative à leur nomination, et les raisons de leur destitution ou démission dans le cas où ils auraient été révoqués ou se seraient démis Aussi, les noms de tous les ingénieurs civils employés à ces travaux, par qui ils ont été recommandés et toute la correspondance à ce sujet. Aussi, le nom de la personne ou des personnes qui ont payé les montants respectifs à Port-Stanley pour les matériaux fournis et les travaux exécutés. (Document de la session No 171.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1906,—Copie des instructions données à chaque classe d'ingénieurs civils aux explorations du canal à navires de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne. Aussi, les noms des ingénieurs des diverses classes, y compris les aide-ingénieurs, niveleurs, porte-mètre et chaîneurs, ainsi

que le salaire de chacun d'eux. (Document de la session No 172.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 avril 1906,—Copie de tous papiers, pièces justificatives et états se rapportant à la dépense de \$1,438.54 pour le havre de Miminigash, mentionnée dans le rapport de l'Auditeur général pour 1905, avec indication des noms des ouvriers et des gages payés à chacun, et aussi des montants payés pour la pierre, les fascines, les poteaux, la planche, et autres menues dépenses. (Document de la session No 173.)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'un arrangement fait par Charles M. Hatfield pour augmenter la chute naturelle de la pluie dans toute partie quelconque du Territoire du Yukon. (Document de la session No 174.)

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Calvert,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité des Comptes Publics. Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le nom de M. McIntyre (Strathcona) soit ajouté aux comités des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, et d'Agriculture et Colonisation.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue —

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Sedgewick, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat vendredi, le 1er juin, à 4 heures p.m., pour y sanctionner certains bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes pendant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel, Secrétaire du Gouverneur général.

'A l'honorable Orateur

de la Chambre des Communes.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée hier que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Subsides ;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"il soit nommé un comité spécial pour les objets suivants :—

- "(a) Pour faire une enquête sur l'administration, l'aliénation et la disposition des terres de la Couronne du Canada (y compris les terrains miniers et les terrains boisés et toutes les autres terres fédérales) administrées ou contrôlées par le département de l'Intérieur;
- "(b) Pour s'assurer s'il a été fait des transactions ou opérations d'une nature irrégulière, illicite, non autorisée ou imprévoyante au sujet de ces terres, et quelles sont les personnes impliquées;
- "(c) Pour s'enquérir de l'application pratique de l'Acte des Terres fédérales et de ses amendements, et des règlements basés sur les dits actes; et pour constater si des abus ont été commis :
- "(d) Pour faire rapport à la Chambre sur les matières susdites et sur la nécessité ou la désirabilité de faire des modifications aux dits actes et règlements.
- "Que le comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents et à interroger des témoins sous serment ou affirmation.

"Que le quorum du comité se compose de trois membres."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Vendredi, 1er juin 1906.

Et le débat se continuant; Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Campbell, Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 1er juin 1906.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—
Du révérend D. H. Taylor et autres, de Binbrooke et autres lieux, dans le comté de
Wentworth, Ontario, demandant que le bill concernant le dimanche devienne loi.

M. Wright (Renfrew), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de L. S. Robe et autres, pour une charte sous le nom de Twelve mile Power Company, Limited.

Comme le temps pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés, soit suspendue au sujet du bill concernant la compagnie susmentionnée.

Votre comité a aussi considéré la pétition de la Compagnie d'assurance sur la vie dite Royal Victoria, pour certains amendements à sa charte, et il constate que les pétitionnaires ne se proposent pas de procéder avec la mesure projetée pendant la présente session.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants du Sénat, et il constate que les prescriptions de la règle ont été dûment remplies, savoir :—

Bill J (No 172) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie".

Bill K (No 173) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Pacific and Atlantic Railway Company".

M. Lemieux, du comité spécial auquel ont été référés les bills (No 8) à l'effet de modifier l'Acte des Chemins de fer, et (No 17) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 8) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903, et il a décidé de les rapporter avec des amendements.

M. Wright (Renfrew), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération ce qui suit comme devant être substitué à la règle 55, savoir :—

" 55. Il y aura un examinateur des pétitions pour bills privés.

"2. Lorsque les pétitions pour bills privés sont reçues par la Chambre, elles sont mises à l'étude par l'examinateur qui fait rapport à la Chambre dans chaque cas si les règles touchant l'avis ont été observées; et chaque fois que l'examinateur fait rapport que l'avis est insuffisant ou autrement défectueux, la pétition est prise en considération (sans référence spéciale) par le comité des Ordres Permanents qui recommande à la Chambre la ligne de conduite qu'elle doit suivre à cet égard. Cette recommandation qui est basée sur la procédure des deux Chambres du Parlement impérial ne change en aucune manière le mode suivi actuellement pour constater si la règle relative aux avis a été observée, mais elle modifie simplement la manière de faire rapport sur le résultat de cet examen; et votre comité est d'avis que son adoption hâterait considérablement la

marche de la procédure dans le cas des pétitions au sujet desquelles les règles relatives aux avis ont été fidèlement observées, et n'obligerait plus votre comité à se réunir, comme cela lui arrive fréquemment à présent, pour approuver simplement le rapport de son greffier ou examinateur dans de semblables cas.

Votre comité n'aurait qu'à s'occuper des cas qui seraient rapportés par l'examinateur comme insuffisants ou autrement défectueux quant à la publication des avis, et il

serait libéré d'un travail qu'il considère comme inutile.

Pour ces motifs, votre comité recommande que le projet de règle ci-dessus remplace

la règle 55.

Votre comité a aussi pris en considération certains projets d'amendements à la règle 51 concernant la publication des avis de demandes pour bills privés; ces amendements ne changent nullement le mode de publication prescrit par la règle, mais ils sont recommandés dans le but de remédier à certaines défectuosités de la règle, et de pourvoir à certaines catégories de demandes qui ont échappé à l'attention lorsque la règle a été faite, telles que les demandes pour actes à l'effet de proroger la durée des chartes de banques ou de compagnies d'assurance ou de brevets d'invention, etc.: La règle que le comité propose de modifier est annexée au présent rapport, et les amendements projetés sent insérés entre paranthèses.

Votre comité recommande que les dits amendements soient adoptés.

Règle 51.

AMENDEMENTS PROPOSÉS.

(Les amendements sont placés entre parenthèses)

51. Toute demande de bills privés, adressée au Parlement, de quelque nature qu'elle soit, sera annoncée par un avis publié dans la Gazette du Canada; cet avis exposera clairement et distinctement la nature et le but de la demande et sera signé par les requérants ou en leur nom, avec l'adresse du signataire; et si la demande est faite pour

un acte constitutif, le nom de la compagnie projetée sera donné dans l'avis.

Si l'on doit déclarer que les travaux d'une compagnie quelconque (constituée légalement ou devant être ainsi constituée) sont d'un avantage général pour le Canada, cette intention devra être formellement mentionnée dans l'avis; et les requérants feront expédier par lettre enregistrée une copie de cet avis au greffier de chacune des municipalités qui pourront être spécialement affectées par la construction ou l'exploitation de ces travaux, et aussi au secrétaire de la province dans laquelle ces travaux sont ou pourront être situés; et la preuve que les requérants se seront conformés à cette règle sera établie au moyen d'une déclaration statutaire.

Outre l'avis publié comme susdit dans la Gazette du Canada, un avis semblable sera

aussi publié dans un des principaux journaux, comme suit :-

(a) Lorsque la demande a pour effet de constituer légalement-

1. Une compagnie de chemin de fer ou de canaux :—Dans la principale cité, dans la principale ville ou dans le principal village de chaque comté [ou district] à travers lequel doit passer le chemin de fer ou le canal projeté.

2. Une compagnie de télégraphe ou de téléphone :- Dans la principale cité ou ville

de chaque province ou territoire où la compagnie se propose d'établir son service.

3. Une compagnie pour la construction de tout ouvrage dont la construction ou l'opération peut spécialement affecter une localité quelconque; ou pour obtenir tous droits ou privilèges exclusifs; ou pour faire quelque affaire ou chose dont l'opération affecterait les droits de propriété d'autrui:—Dans la ou les localités qui pourront être affectées par l'acte proposé.

4. Une compagnie de banque; une compagnie d'assurance; une compagnie de garantie; une compagnie de prêts, ou une compagnie industrielle sans pouvoirs exclu-

sifs :- Dans la Gazette du Canada seulement.

(b) Lorsque la demande a pour but de faire modifier un acte existant.

1. Pour le prolongement d'une ligne de chemin de fer ou d'un canal quelconques ; ou pour la construction d'embranchements de ces lignes :—Dans la principale cité, la principale ville ou le principal village dans chaque comté ou district devant être tra-

versé par ce prolongement ou cet embranchement.

2. [Pour la prolongation d'une charte, ou] pour une prolongation du délai fixé pour la construction ou l'achèvement d'une ligne de chemin de fer, d'un canal, d'une ligne de télégraphe ou d'une ligne de téléphone quelconques, ou de tous autres travaux déjà autorisés, ou pour l'extension des pouvoirs d'une compagnie (lorsque cela n'implique pas la concession de droits exclusifs); pour l'augmentation ou la réduction du capital-actions d'une compagnie quelconque; pour augmenter ou modifier son pouvoir d'émettre des obligations ou de contracter des emprunts; ou pour tout amendement qui affecterait en quelque manière que ce soit les droits et intérêts des actionnaires ou des porteurs d'obligations ou des créanciers de la compagnie :—A l'endroit où le bureau principal de la compagnie est situé.

[(c) Lorsque la demande a pour effet d'obtenir pour quelque personne ou corporation existante des droits ou privilèges exclusifs ou le pouvoir de faire quelque matière ou chose dont l'opération affecterait les droits de propriété d'autrui :—Dans la localité

ou les localités qui pourront être affectées par l'acte proposé.]

Tous ces avis, qu'ils soient insérés dans la Gazette du Canada ou dans un journal, seront publiés une fois par semaine au moins durant une période de cinq semaines consécutives; et dans les provinces de Québec et du Manitoba, ils seront publiés dans les deux langues, française et anglaise; [et s'il n'y a pas de journal dans une localité où il est nécessaire de publier un avis, cet avis sera publié dans la localité la plus voisine où il existe un journal; et la preuve de la publication régulière de l'avis sera affirmée dens chaque cas par une déclaration statutaire; et toutes ces déclarations] seront envoyées au greffier de la Chambre, endossées "Avis de bill privé".

M. Belcourt, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième

rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité soumet avec le présent rapport, pour l'information de la Chambre, la partie de la preuve faite devant lui, mercredi, le 30 mai, qui renferme les questions posées à un témoin, les décisions du président, l'ordre donné par le président au témoin de répondre et le refus du témoin.

(Appendice No 3.)

M. Belcourt, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le quatrième

rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité soumet avec le présent rapport, pour l'information de la Chambre, la partie de la preuve faite devant lui, jeudi, le 31 mai, qui renferme une question posée à un témoin, la réponse du témoin, et la décision du président à ce sujet.

(Appendice No 3.)

M. Danier, du comité auquel a été référé le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 12) Acte concernant l'observance

du dimanche, et a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Au cours de son enquête sur le bill, votre comité a entendu des représentants intéressés dans les questions de transport, de fabrication, d'industrie, de travail, de religion et autres, et il a reçu un grand nombre de communications de différentes parties du pays qui sont toutes annexées aux minutes des séances et qu'il soumet avec le présent rapport pour l'information de la Chambre.

Votre comité soumet aussi, pour l'information de la Chambre, les projets d'amendements suivants suggérés par le ministre de la Justice, mais au sujet desquels le comité n'a pris aucune décision. (Appendice No 1.)

Amendements projetés comme paragraphes (8), (9) et (10) de l'article 3. A être insérés seulemnt s'ils sont jugés absolument nécessaires :—

(8) Entre le 15 septembre et la clôture de la navigation, le transport des grains par des trains chargés exclusivement de grains, le déchargement des grains aux ports de lacs ou de rivières et le retour des wagons aux points d'expédition.

Le chargement et le déchargement dans les ports océaniques et le transport de produits passant en entrepôt à travers le Canada d'un pays à un autre dans des trains

chargés exclusivement de ces produits.

(10) Tout travail que le Bureau des commissaires des chemins de fer pour le Canada jugera, à l'unanimité, nécessaire de permettre pour les fins du trafic-marchandises de tout chemin de fer.

Que les frais de toutes les demandes adressées au bureau seront à la charge du pos-

tulant, et s'ils sont plusieurs, les frais seront partagés également.

Avis de la demande, dans laquelle seront énoncées au complet des raisons valables, sera donné au département des Chemins de fer. Sous tous autres rapports, la procédure sera faite autant que possible conformément à l'Acte des Chemins de fer.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrière rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rap-

port avec des amendements, savoir :-

Bill (No 88) concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, et à l'effet de changer son nom.

Bill (No 147) concernant la Standard Trusts Company.

Bill (No 114) constituant en corporation la compagnie dite The Canadian Lloyds (à responsabilité limitée).

Bill (No 135) concernant l'Empire Trust Company.

Vu que les promoteurs du bill (No 63) constituant en corporation la compagnie dite The National Fire Insurance Company of Canada, ont exprimé le désir de ne pas procéder plus loin avec ce bill pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit retiré et que les honoraires et frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Bourassa, du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité collectif de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de faire rapport

comme suit :-

Le comité se réunit pour la première fois jeudi, 17 mai, dans les appartements du Président de la Chambre des Communes.

Le rapport des bibliothécaires est lu et adopté.

Le comité s'occupe des propositions et des plans qui lui ont été soumis à la dernière session pour l'agrandissement de la bibliothèque ; il est décidé qu'on s'en occupera de nouveau après que le Président du Sénat et le Président de la Chambre des Communes auront consulté l'architecte-chef des travaux publics et autres personnes.

Le comité s'ajourne.

R. F. SUTHERLAND, Président.

Chambre du Président, Chambre des Communes 17 mai 1906. Sur motion de M. Miller, secondé par M. Schell (Oxford),

Ordonné, que le bill (No 63) constituant en corporation la compagnie dite National Fire Insurance Company of Canada, soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Stewart,

Ordonné, que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter des bills privés soit suspendue à l'égard d'un bill constituant en corporation la compagnie dite Twelve Mile Power Company (Limited), conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Ordres Permanents.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 avril 1906,—Copie de toute correspondance entre la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique et le gouvernement ou quelqu'un de ses départements, et entre la dite compagnie et la Commission du Transcontinental au sujet des études et du tracé du chemin de fer Transcontinental projeté entre Québec et Moncton. (Document de la session No 83a.)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le treizième rapport du comité des Ordres Permanents soit référé au comité spécial sur les règles de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité des subsides a adopté une résolution, laquelle est lue comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour octroi pour venir en aide aux sinistrés de San-Francisco, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1906, la somme de \$100,000 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution,

laquelle est lue comme suit :-

Résolu, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1906, la somme de \$100,000 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 178) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1906.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la pre-

mière fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 85) intitulé: "Acte à l'effet d'émanciper Jamieson Webster Lewis, sauvage de la bande Moravienne de la Thames, en la province d'Ontario", sans amendement.

Aussi, le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill E (No 166) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'association dite The Canadian Handicrafts Guild", sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir :—

Bill R (No 179) intitulé: "Acte pour faire droit à Harriette Wesley Baker".

Bill O (No 180) intitulé: "Acte pour faire droit à William Napoleon Vaughan".

Bill P (No 181) intitulé: "Acte pour faire droit à Charles William Holmes". Bill Q (No 182) intitulé: "Acte pour faire droit à Minnie Florence Irvine".

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants, savoir :—

Bill R (No 179) intitulé: "Acte pour faire droit à Harriette Wesley Baker".

Bill O (No 180) intitulé: "Acte pour faire droit à William Napoleon Vaughan".

Bill P (No 181) intitulé: "Acte pour faire droit à Charles William Holmes".

Bill Q (No 182) intitulé: "Acte pour faire droit à Minnie Florence Irvine", ainsi que les papiers leur appartenant séparément, avec prière qu'ils soient retournés au Sénat.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 41) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Vancouver, Westminster et Yukon", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté, sans amendement, le bill (No 178) intitulé: "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1906.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mercredi dernier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—" il soit nommé un comité spécial pour les objets suivants :—

"(a) Pour faire une enquête sur l'administration, l'aliénation et la disposition des terres de la Couronne du Canada (y compris les terrains miniers et les terrains boisés et toutes les autres terres fédérales) administrées ou contrôlées par le département de l'Intérieur;

"(b) Pour s'assurer s'il a été fait des transactions ou opérations d'une nature irrégulière, illicite, non autorisée ou imprévoyante au sujet de ces terres, et quelles sont les

personnes impliquées;

"(c) Pour s'enquérir de l'application pratique de l'Acte des Terres fédérales et de ses amendements, et des règlements basés sur les dits actes; et pour constater si des abus ont été commis;

"(d) Pour faire rapport à la Chambre sur les matières susdites et sur la nécessité

ou la désirabilité de faire des modifications aux dits actes et règlements.

"Que le comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents et à interroger des témoins sous serment ou affirmation.

" Que le quorum du comité se compose de trois membres."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Un message est reçu de l'honorable juge Sedgewick, député-gouverneur, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,—L'honorable juge Sedgewick, agissant comme député-gouverneur, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,-

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu au député-gouverneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Acte modifiant l'Acte concernant les Juges des cours provinciales.

Acte concernant les pouvoirs des Commissaires du havre de Montréal.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Quebec Midland Railway Company.

Acte abrogeant l'Acte à l'effet de pourvoir à la compilation et publication de la

statistique du travail.

Acte concernant certains brevets de Henry Edmunds.

Acte concernant les demandes de brevets de Henry Wurts, junior.

Acte modifiant de nouveau l'Acte de la Preuve en Canada, 1893.

Acte concernant la Vancouver and Lulu Island Railway Company.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Acte concernant la compagnie dite Puebla Light and Power Company (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom en celui de Puebla Tramway, Light and Power Company.

Acte concernant la compagnie dite Chemin de fer le Grand Nord du Canada.

Acte concernant la Mexican Consolidated Electric Company (à responsabilité limtée), et à l'effet d'en changer le nom en celui de Mexico Tramways Company.

Acte concernant la Mexican Light and Power Company (à responsabilité limitée). Acte concernant la Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company (à res-

ponsabilité limitée).

Acte concernant la compagnie dite Erie-Ontario Power Company.

Acte concernant la compagnie dite The Grand Trunk Pacific Railway Company.

Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non organisés.

Acte concernant les Commissaires du havre de Mont. éal.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes s'est adressé comme suit à l'honorable député-gouverneur :—

"Qu'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur, le bill suivant :-

"Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1906, que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :-

"Au nom de Sa Majesté, le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend alors le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides; et sur l'amendement à icelle.

Et le débat se continuant ;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 134) concernant la compagnie dite The Toronto and Hamilton Railway Company, et à l'effet de changer son nom en celui de Toronto, Niagara and Western Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 138) constituant en corporation la *Toronto Union Station Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que son titre soit : "Acte constituant en corporation la Toronto Terminals Railway Company".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 139) concernant la compagnie dite Northern Commercial Telegraph Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 157) constituant en corporation la compagnie dite Hillcrest Railway Coal and Coke Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en consi-

dération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides; et sur l'amendement à icelle;

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Samedi, 2 juin 1906.

Sur motion de M. Crawford, secondé par M. Jackson (Selkirk), Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, samedi matin, elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 4 juin 1906.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :— Par M. Cash,—la pétition de James Saltee et autres, de Cumberland, Saskatchewan.

Sur motion de M. Maclean (Lunenburg), secondé par M. Carvell, Ordonné, que le comité spécial chargé de faire une enquête sur les dépenses se rapportant au steamer Arctic, soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

M. Maclean (Lunenburg), du comité spécial chargé de faire une enquête sur les dépenses qui se rapportent au steamer Arctic, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande (1) qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre, et (2) à employer un sténographe pour prendre les témoignages ou les minutes des séances, suivant que le comité le jugera nécessaire.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding, Ordonné, que MM. Dugas et Pringle soient ajoutés au comité spécial auquel a étéréféré le bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding, Ordonné, que M. Fortier soit substitué à M. Lachance dans le comité d'Agriculture et de Colonisation.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 mars 1906,—Copie de toute correspondance concernant les plaintes reçues par le gouvernement contre les mesures de quarantaine prises au sujet de la peste porcine dans le comté de Kent, Ontario. (Document de la session No 175.)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 avril 1906,—Copie de tous rapports, décisions, correspondance, documents et papiers concernant les accusations portées contre aucuns des employés des douanes à Emerson, Manitoba, pendant les deux dernières années. (Documents de la session No 176.)

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre du 28 mai 1906,—Copie de toute correspondance, recommandations, télégrammes et pétitions en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou fonctionnaires concernant la destitution de David D. Coffin, comme maître de poste à Head-of-Hillsboro, I.P.-E., et la nomination de son successeur. (Document de la session No 77d.)

Sur motion de M. Stewart, secondé par M. Wilson (Renfrew),

Ordonné, que le bill P (No 181) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Charles William Holmes", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Stewart, secondé par M. Wilson (Renfrew),

Ordonné, que le bill O (No 180) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Napoleon Vaughan", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée

pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Stewart, secondé par M. Wilson (Renfrew),

Ordonné, que le bill R (No 179) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Harriette Wesley Baker", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée

pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Stewart, secondé par M. Wilson (Renfrew),

Ordonné, que le bill Q (No 182) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Minnie Irvine", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée

pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Maclean (Lunenburg), secondé par M. Carvell,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de faire une enquête sur les dépenses se rapportant au steamer Arctic.

Ordonné, que M. Thompson ait la permission de présenter un bill (No 183) consti-

tuant en corporation la compagnie dite Twelve Mile Power Company.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Monk propose, secondé par M. Barker,—Que le gouvernement a fait certains arrangements avec un syndicat ou une association de personnes connue sous l'appellation de North Atlantic Trading Company pour faire une propagande d'émigration sur le continent européen, lesquels arrangements ont commencé à être exécutés en 1899;

Que le gouvernement a, de temps à autre, versé de fortes sommes d'argent à la dite North Atlantic Trading Company en vertu des dits arrangements et que des montants considérables restent encore à payer à la dite compagnie avant que les dits arrange-

ments prennent fin.

Que William T. R. Preston, un employé du département de l'Intérieur (service extérieur), et actuellement inspecteur de l'immigration canadienne en Europe, qui a comparu devant l'un des comités permanents de cette Chambre, savoir : le comité d'Agriculture et de Colonisation, a refusé de répondre à des questions qui lui ont été posées par le dit comité concernant la personne ou les personnes qui composent le dit syndicat ou association connue sous l'appellation de North Atlantic Trading Company, tel qu'il ressort des réponses du dit témoin consignées dans le rapport du dit comité et les minutes de la preuve actuellement soumis à la considération de la Chambre.

Que la Chambre des Communes a toujours eu le droit et privilège indéniable d'obtenir tous les renseignements qu'elle peut désirer avoir sur les questions publiques de tout genre qui sont de la juridiction du Parlement, et que le refus du témoin de répon-

dre constitue, dans les circonstances, une violation de ce privilège.

Que le dit William T. R. Preston soit sommé de comparaître à la barre de cette Chambre conformément à la loi et à l'usage du Parlement mercredi, le 6 juin courant, à quatre heures de l'après-midi, pour répondre aux questions qui pourront lui être posées par M. l'Orateur ou autres membres de cette Chambre, et recevoir telles injonctions, ordres ou admonitions que la Chambre jugera à propos dans l'espèce.

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Fielding,—Que tous les mots après "Que", dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—" les conditions relatives aux opérations d'émigration sur le continent européen ont nécessité des arrangements exceptionnels pour promouvoir l'émigration vers le Canada; et que les personnes qui ont formé la compagnie connue sous l'appellation de North Atlantic Trading Company ont conclu leur contrat avec le gouvernement canadien sur l'assurance formelle que leurs noms ne seraient pas divulgués; que cette assurance a été donnée par un ministre responsable de la Couronne; qu'une assurance ainsi donnée par le gouvernement canadien à des citoyens d'un pays étranger lie le Canada, et qu'en conséquence la Chambre refuse de demander ou de permettre à tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement, de violer la parole ainsi donnée".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Adamson, Archambault, Aylesworth, Beauparlant, Beland, Belcourt, Bickerdike, Bole, Bourbonnais, Brodeur, Bureau, Burrows, Caldwell, Campbell, Carney, Carrier, Carvell, Cash, Chisholm (Antigonish), Clarke, Copp, Costigan, Crawford, Cyr, Delisle,	Demers, Derbyshire, Desjardins, Dubeau, Dugas, Dyment, Ethier, Fielding, Finlayson, Fisher, Fortier, Galliher, Gauvreau, Geoffrion, Guthrie, Hall, Hughes (King, I.PE.), Jackson (Selkirk), Kennedy, Knowles, Lachance, Lanctot, Lapointe, Laurier (Sir Wilfrid),	Lavergne (Drum. et Arthabaska), Law, LeBlanc, Lemieux, Loggie, Lovell, Macdonald, Maclean (Lunenburg), McCool, McCraney, McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McKenzie, McLennan, Marcile (Bagot), Marcil (Bonaventure), Martin (Wellington), Mayrand, Meigs, Miller,	Oliver, Parmelee, Paterson, Piché, Pickup, Proulx, Ratz, Reid (Ristigouche), Ross (Rimouski), Ross (Yale-Cariboo), Savoie, Schell (Glengarry), Schell (Oxford), Sifton, Smith (Oxford), Stewart, Talbot, Telford, Templeman, Tobin, Turgeon, Turriff, Watson, Wright (Renfrew), et Zimmerman.—95.
--	---	---	---

CONTRE :

Messieurs

Alcorn, Ames, Armstrong, Avery, Barr, Bennett, Bergeron, Blain, Borden (Carleton), Bourassa, Brabazon, Broder, Chisholm (Huron),	Clements, Cochrane, Cockshutt, Crocket, Daniel, Gunn, Haggart, Henderson, Herron, Hughes (Victoria), Ingram, Jackson (Elgin), Lake,	Lancaster, Lavergne (Montmagny), Lennox, Léonard, McCarthy (Calgary), Martin (Queen, I.PE.), Monk, Paquet, Perley, Pringle, Roche (Marquette),	Schaffner, Sproule, Staples, Tisdale, Verville, Walsh, Wilmot, Wilson (Lennox et Addington), Worthington, et Wright (Muskoka.—47.
--	---	--	---

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 avril 1906,—Copie de toutes demandes formulées par C. F. Caldwell pour lui-même, ou pour quelques-uns de ses clients, et lesquels, ou par toutes autres personnes, pour l'acquisition de terrains houillers dans la province d'Alberta, et copie de toute correspondance ou autres papiers s'y rapportant. (Document de la session No 177.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 61) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Telegraph Company;

Et la Chambre continuant de siéger en comité après minuit,

Mardi, 5 juin 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt-deux minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour

Mardi, 5 juin 1906.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :-

Par M. Thompson,—la pétition de T. D. Green, de la cité de Dawson, Territoire du Nord-Ouest, arpenteur des terres du Dominion; la pétition de John T. Rosman, de la cité de Dawson; et la pétition de George R. Clark, de Twelve-Mile-Creek, Territoire du Yukon.

M. Parmelee, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité ayant examiné de nouveau le document de la session No 67, recom-

mande qu'il soit imprimé pour distribution.

67. Réponse à adresse du 21 mars 1906,—Copie de toutes lettres et documents concernant l'établissement d'un service impérial de renseignements.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas im-

primés, savoir:-

77c. Réponse à ordre du 25 avril 1906,—Copie de toute correspondance et de tous papiers en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers concernant la destitution de Madame Sarah Smith de la charge de maîtresse de poste à Mount-Buchanan, I.-P.-E., et la nomination de M. Bishop pour la remplacer.

112c. Réponse supplémentaire à adresse du 14 mars 1906,-

1. Copie de tous contrats et conventions entre le gouvernement ou aucun de ses départements et la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac-Long et Saskatchewan et de tous arrêtés du conseil, rapport, papiers, documents et correspondance concernant,—

(a) tout prêt à la dite compagnie;

(b) toute dette de la dite compagnie envers la Couronne ou le gouvernement; (c) toutes terres auxquelles la compagnie peut avoir droit en vertu de tout statut, contrat ou convention.

(d) toute terre octroyée ou gagnée pour la compagnie;

- (e) toute augmentation, changement ou modification apportés aux limites de la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies par la compagnie ou par aucun acquéreur ou concessionnaire des dites terres.
- 2. Copie de toute correspondance concernant les sujets ci-dessus mentionnés échangée entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou aucun officier ou particulier agissant on censé agissant pour le gouvernement et la dite compagnie ou aucun de ses officiers ou aucun particulier agissant ou censé agissant pour elle ou aucun cessionnaire ou acquéreur de la dite compagnie.

3. Copie de tous arrêtés du conseil touchant ou concernant l'octroi en terres de la dite compagnie ou la région dans laquelle ces terres peuvent être choisies ou toute

augmentation ou modification des limites de la dite région.

4. Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements ou officiers et la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan ou aucun officier ou particulier censé agissant pour cette compagnie et tous particulier ou particuliers, maison ou maisons d'affaires, syndicat ou syndicats de qui la Compagnie des Terres de la Vallée de la Saskatchewan a acquis quelque partie de l'octroi en terres de la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac-Long et Saskatchewan.

5. Copie de toute correspondance entre aucuns actionnaires ou particuliers intéressés dans la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, Lac-Long et Saskatchewan et le gouvernement ou aucun de ses départements ou officiers, et de toutes réclamations et demandes faites par cette compagnie ou par aucun particulier ayant des intérêts dans la dite compagnie contre le gouvernement au sujet du dit octroi en terres ou de choix des terres ou d'aucunes des questions ci-dessus mentionnées.

114a. Etat donnant les renseignements demandés par la Chambre des Communes dans son message en date du 30 avril 1906, priant Leurs Honneurs de vouloir bien fournir à la Chambre des Communes un état indiquant le nombre d'employés permanents actuellement au service du Sénat, leurs noms et leurs fonctions; le salaire et la durée du service de chacun; le nombre d'employés sessionnels actuellement dans le Sénat, leur salaire quotidien, leurs noms et leurs fonctions; et le nombre d'employés des deux classes ci-dessus en service pendant la session de 1896.

123a. Réponse partielle à adresse du Sénat (réponse du département du Com-

merce), du 24 avril 1906,-Etat,-

1. Du nombre de barils et de boîtes de pommes (indiqué séparément) exportées du Canada à des pays étrangers, y compris celles expédiées par des ports des Etats-Unis.

2. Du nombre de colis de pommes canadiennes (indiqué tel que ci-dessus) délivrées aux ports européens suivants : Londres, Liverpool, Glasgow, Manchester, Bristol, Belfast, Hambourg, le Havre et Anvers. Le nombre de barils et de boîtes devant être indiqué séparément pour chacun des ports ci-dessus mentionnés.

3. Du nombre de colis tel que ci-dessus mentionné, portant les marques exigées par l'Acte des marques des fruits, indiquant séparément le nombre de colis portant

chacune des différentes marques autorisées par le dit acte.

4. Du nombre de colis, tel que ci-dessus, que les inspecteurs nommés par le ministère de l'Agriculture, ou les agents commerciaux du ministère du Commerce auront trouvé malhonnêtement empaquetés ou faussement marqués.

5. Des noms de tous les inspecteurs nommés par le gouvernement ou par le ministère de l'Agriculture, opérant soit en Canada ou ailleurs en vertu des dispositions de l'Acte des marques des fruits, des appointements et autres allocations payés à chadrent de leur territoire respectif l'agriculture.

cun d'eux et de leur territoire respectif d'opérations.

6. Des noms de tous les agents commerciaux employés par le gouvernement ou le ministère du Commerce et opérant dans le Royaume-Uni, les colonies britanniques et les pays étrangers, des appointements et autres allocations payés à chacun d'eux et de leur territoire respectif d'opérations.

123b.—Réponse à adresse du Sénat (réponse du département de l'Agriculture), du

24 avril 1906,-Etat,-

- 1. Du nombre de barils et de boîtes de pommes (indiqué séparément) exportées du Canada à des pays étrangers, y compris celles expédiées par des ports des Etats-Unis.
- 2. Du nombre de colis de pommes canadiennes (indiqué tel que ci-dessus) délivrées aux ports européens suivants: Londres, Liverpool, Glasgow, Manchester, Bristol, Belfast, Hambourg, le Havre et Anvers. Le nombre de barils et de boîtes devant être indiqué séparément pour chacun des ports ci-dessus mentionnés.

3. Du nombre de colis tel que ci-dessus mentionné, portant les marques exigées par l'Acte des marques des fruits, indiquant séparément le nombre de colis portant

chacune des différentes marques autorisées par le dit acte.

4. Du nombre de colis, tel que ci-dessus, que les inspecteurs nommés par le ministère de l'Agriculture, ou les agents commerciaux du ministère du Commerce auront trouvé malhonnêtement empaquetés ou faussement marqués.

5. Des noms de tous les inspecteurs nommés par le gouvernement ou par le ministère de l'Agriculture, opérant soit en Canada ou ailleurs en vertu des dispositions de l'Acte des marques des fruits, des appointements et autres allocations payés à chacun d'eux et de leur territoire respectif d'opérations.

6. Des noms de tous les agents commerciaux employés par le gouvernement ou le ministère du Commerce et opérant dans le Royaume-Uni, les colonies britanniques et les pays étrangers, des appointements et autres allocations payés à chacun d'eux et de leur territoire respectif d'opérations.

130a. Réponse supplémentaire à ordre du 11 avril 1906,-Copie de certain rapport ou communication adressée au département de l'Intérieur par C. W. Speers, l'un des officiers de ce département, en date de février 1901, ou environ, recommandant que 10,000 acres de terre, inclus dans ou situés près de l'étendue de terre vendue ensuite par le gouvernement au colonel A. D. Davidson et à ses associés, soient défoncés aux frais du gouvernement afin d'établir le fait que le blé peut pousser dans ce district. Aussi, copie de la carte soumise avec le dit rapport. Aussi, copie de tous rapports, lettres et communications adressés au dit département jusqu'au 24 mai 1902 concernant la qualité et la valeur des dites terres mentionnées dans l'arrêté du conseil de cette date.

138. Réponse à adresse du 23 avril 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, correspondance, documents et papiers concernant la vente, ou la concession par le gouvernement de toutes terres dans la province de l'Alberta ou dans la province de la Saskatchewan à un syndicat ou compagnie composé de MM. M. A. Walsh, E. C. Walsh, E. G. Walsh, de Clinton, Iowa, A. W. Carroll, Charles Maher, de l'Iowa, et J. Brown, de Nepawa, Manitoba, ou de quelqu'un d'eux ou dans lequel quelqu'un d'eux ou autres personnes sont intéressés.

139. Réponse à ordre du 18 avril 1906,—Copie de toutes lettres, correspondance et communications échangées entre le ministre de l'Intérieur ou aucun département du gouvernement et le surintendant nommé en vertu du statut de la Colombie-Britannique, intitulé: "Children Protection Act", concernant la vente et l'esclavage dans la Colombie-Britannique de jeunes filles dans un but immoral; aussi, copie de tous rapports et communications reçus des agents du département des Sauvages dans la dite

province et de toutes réponses adressées à ces agents par le département.

140. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat indiquant,-

1. Le nombre de scrips en terres alloués aux métis (a) du Manitoba et (b) du Nord-Ouest entre le 1er juillet 1904 et le 31 décembre 1905, et le nombre d'acres compris dans ces octrois.

2. Le nombre de certificats de terres (s'il en est) émis pour service militaire pen-

dant la même période, et le nombre d'acres compris dans ces certificats.

3. Le nombre de scrips en terres (s'il en est) émis en faveur de la police à cheval du Nord-Ouest pendant la même période, et le nombre d'acres compris dans ces scrips.

4. Le nombre de ces scrips et certificats et le nombre d'acres compris dans iceux, qui n'avaient pas été réclamés à la date du 31 décembre 1905.

Les renseignements ci-dessus devant servir à compléter ceux compris dans le document de la session No 67d déposé le 13 juillet 1904, jusqu'à la clôture de la dernière année civile.

141. Réponse à ordre du 19 mars 1906,-Copie de toute correspondance avec le département de l'Intérieur ou le ministre de ce département ou aucun membre du gouvernement, y compris toutes déclarations, accusations ou renseignements contre ou

concernant Philip Wagner, autrefois à l'emploi du gouvernement.

142. Réponse à ordre du 30 avril 1906,—Copie de toute correspondance et papiers concernant toutes demandes de subventions par ou au nom du chemin de fer le Grand Nord. Aussi, état indiquant quelles subventions ont été accordées à ce chemin, par qui ou par l'entremise de qui elles ont été demandées, à quelles dates, pour quelles portions du chemin, quels en sont les montants, à quelles conditions elles ont été accordées et à quelles personnes, maisons d'affaires ou corporations ont été payées ces subventions ou partie d'icelles.

143. Réponse à ordre du 5 avril, Copie de toute correspondance, rapports, télégrammes, évaluations et mémoires en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers concernant les dommages causés aux propriétés expropriées pour fins de chemin de fer sur la ligne construite entre Montague et Cardigan, I.P.-E. Aussi, listes des noms des commissaires ou évaluateurs. Aussi, état donnant toutes les évaluations faites, les noms des évaluateurs, les noms des réclamants et les montants accordés à chacun séparément. Aussi, listes des noms des particuliers qui ont accepté les montants accordés par les évaluateurs, et listes des particuliers dont les estimations n'ont pas été acceptées par le gouvernement. Aussi, liste des personnes qui ont été payées ou qui ont accepté les montants accordés par les évaluateurs.

144. Réponse à ordre du 14 mars 1906,-

1. Copie de toute correspondance sur l'immigration échangée au cours des deux dernières années entre le haut commissaire du Canada à Londres et M. W. T. R. Preston, commissaire fédéral d'immigration à Londres.

2. Copie de toute correspondance sur l'immigration échangée au cours des deux dernières années entre le dit W. T. R. Preston et M. W. T. Griffith, secrétaire du bureau

du haut-commissaire du Canada à Londres.

145. Réponse à adresse du Sénat, du 27 avril 1906,—Enoncé des conditions auxquelles la réserve des sauvages Songhees, à Victoria, a été transférée au gouvernement de la Colombie-Britannique, des conditions de l'achat d'une nouvelle réserve, de la construction d'habitations, d'une église et d'une école, et aussi de la manière dont on entend disposer des deniers déposés entre les mains du gouvernement fédéral au crédit des sauvages Songhees.

146. Réponse à ordre du 9 avril 1906,—Copie de toute correspondance, papiers, etc., échangés entre le surintendant du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard ou autre fonctionnaire et d'autres intéressés concernant l'acquisition de la propriété Hodgson sur le chemin de St. Peter, près de Charlottetown, et à l'entrée du pont neuf, dans le but

de redresser la voie.

147. Réponse à ordre du 30 avril 1906,—Copie de toutes pétitions, télégrammes, ordres et correspondance concernant le transfert du bureau de poste de North-Lake à Black-Point, I.P.-E., et sa réinstallation dans la localité en premier lieu mentionnée.

148. Réponse à ordre du 18 avril 1906,—Copie de tous rapports faits par les officiers du gouvernement depuis le 1er janvier 1900 sur la réserve boisée de la montagne

du Dauphin.

148a. Réponse supplémentaire à ordre du 18 avril 1906,—Copie de tous rapports faits par les officiers du gouvernement depuis le 1er janvier 1900 sur la réserve boisée

de la montagne du Dauphin.

149. Réponse à ordre du 9 avril 1906,—Copie du contrat passé avec la Compagnie de pulpe de Chicoutimi au sujet de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des piliers et estacades en amont de Chicoutimi sur la rivière Saguenay. Aussi, copie des rapports des officiers du gouvernement qui ont décidé de la construction de ces

travaux, et de toute correspondance s'y rattachant.

150. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat indiquant les montants votés et les montants dépensés, sous leurs chapitres respectifs, chaque année depuis le 30 juin 1896 pour le havre de Port-Bruce ; la date de ces paiements, à qui les paiements ont été faits et le montant payé à chaque personne; le montant payé pour le travail réel exécuté, le montant payé pour les matériaux non utilisés et quand, et le montant payé pour les matériaux utilisés; la quantité et l'espèce de matériaux achetés, le prix payé, et à qui; l'état actuel du havre. Copie du coût estimatif du havre, et de son coût quand il sera terminé, y compris le dragage et le brise-lames. Aussi, copie de toutes annonces demandant des soumissions, des soumissions, des contrats et de la correspondance à ce sujet. Les noms de tous les dragueurs employés à ces travaux depuis le 30 juin 1896, et de leurs propriétaires. Aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports, pétitions, documents, correspondance, enquêtes et communications de toute nature se rapportant aux dits travaux de havre. Aussi, copie des feuilles de paie pour chaque année depuis le 30 juin 1896, les noms de tous les contremaîtres, surintendants et inspecteurs, leur temps de service comme tels et par qui recommandés; aussi, copie de toute correspondance relative à leur nomination, et les raisons de leur destitution ou

démission dans le cas où ils auraient été révoqués ou se seraient démis. Aussi, les noms de tous les ingénieurs civils employés à ces travaux, par qui ils ont été recommandés et toute la correspondance à ce sujet. Aussi, le nom de la personne ou des personnes qui ont payé les montants respectifs à Port-Bruce pour les matériaux fournis et les travaux exécutés.

151. Réponse à ordre du 6 mars 1905,—Etat donnant les noms des colons des Territoires du Nord-Ouest n'ayant pas droit à un second homestead, qui ont été autorisés par le département à acquérir de nouveaux quarts de sections aux conditions ordinaires de culture; les dates auxquelles cette autorisation a été accordée; les terres achetées par ces colons par suite de cette autorisation, le prix convenu et la somme versée. Aussi, la manière dont les agents locaux des terres fédérales ont été notifiés de l'autorisation donnée pour opérer ces ventes.

152. Réponse à ordre du 9 mai 1906,—Etat indiquant,—

Le nombre d'agents des sauvages employés par le gouvernement.

Le nombre de sauvages dans le Yukon.

Le nombre d'écoles pour les sauvages dans ce territoire.

Le nombre d'agents du département des Sauvages à l'emploi du gouvernement dans le dit territoire.

Le nombre de réserves sauvages dans le Yukon.

Le nombre de sauvages dans la Colombie Anglaise.

Le nombre d'écoles pour les sauvages dans la dite province.

Le nombre d'agents du département des Sauvages à l'emploi du gouvernement dans cette province.

Le nombre de médecins qui ont reçu des émoluments quelconques du département des Sauvages et le montant total ainsi payé par le gouvernement dans chaque province.

Le nombre d'acres de terres des réserves sauvages dont on a disposé depuis 1896, et le prix, par acre, reçu dans chaque cas.

Le montant total dépensé en 1905 sur chacune des réserves suivantes : Kettle-Point, Stoney-Point et Sarnia, et le chiffre de la population, et le nombre des écoles et des instituteurs sur chaque réserve.

Le salaire payé aux agents des sauvages dans le Yukon et la Colombie Anglaise.

La moyenne de la population sauvage sur chacune des réserves dans chaque province du Canada.

Le nombre de réserves en Canada qui ont une population moindre que le nombre respectif donné, pour 1905, savoir : 100, 75, 50, 30, 20, 10, 5, 3.

Le montant total payé aux agents du département des Sauvages dans chaque province du Canada.

153. Réponse à ordre du 17 juillet 1905,—Copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports d'inspecteurs, papiers, etc., concernant la défense de faire la pêche dans le lac Manitoba pendant la saison d'été.

154. Réponse à une adresse du Sénat, du 14 mars 1906,—Correspondance échangée entre les commissaires des pilotes, le secrétaire du bureau des commissaires des pilotes ou quelqu'un des fonctionnaires de ce bureau, à Sydney, Cap-Breton, et le ministère de la Marine et des Pêcheries, ou quelqu'un des fonctionnaires de ce ministère, indiquant:—

1° Le montant versé chaque année au fonds de retraite des pilotes, du 31 décembre 1896 au 31 décembre 1905, respectivement;

2° Le montant versé au fonds de secours des veuves et orphelins des pilotes, du

31 décembre 1896 au 31 décembre 1905, respectivement;

3° L'emploi qui a été fait de ce fonds chaque année durant la période ci-dessus mentionnée; le montant en caisse le 31 décembre 1905; l'intérêt qu'il porte; où il est déposé; la garantie sur laquelle il repose pour le bénéfice des veuves et des orphelins des pilotes;

4° Le montant en caisse de ces fonds respectifs à la date, le 31 décembre 1896.

Aussi, toute autre correspondance (s'il en existe) sur ce sujet.

155. Réponse à ordre du 18 avril 1906,-Etat indiquant tous les terrains houillers loués, vendus ou autrement concédés pendant chacune des années de 1896 à 1905, inclusivement, l'étendue de terre dont on a disposé, le nom des personnes qui ont obtenu ces terrains, le prix payé, les transferts opérés et la date, et le nom des personnes auxquelles les dits terrains ont été transférés dans chaque cas.

156. Correspondance, etc., concernant les droits miniers au-dessous de la surface des terres qui pourraient être requises pour droits de passage, terrains de gares, etc., de

la division ouest, du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'à partir d'aujourd'hui jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité immédiatement après les questions.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée mercredi dernier, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides ;

Et sur l'amendement à icelle,-Que tous les mots après "Que", dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:- "il soit nommé un comité spé-

cial pour les objets suivants :-

- "(a) Pour faire une enquête sur l'administration, l'aliénation et la disposition des terres de la Couronne du Canada (y compris les terrains miniers et les terrains boisés et toutes les autres terres fédérales) administrées ou contrôlées par le département de l'Intérieur ;
- "(b) Pour s'assurer s'il a été fait des transactions ou opérations d'une nature irrégulière, illicite, non autorisée ou imprévoyante au sujet de ces terres, et quelles sont les personnes impliquées ;
- "(c) Pour s'enquérir de l'application pratique de l'Acte des Terres fédérales et de ses amendements, et des règlements basés sur les dits actes; et pour constater si des abus ont été commis ;
- "(d) Pour faire rapport à la Chambre sur les matières susdites et sur la nécessité ou la désirabilité de faire des modifications aux dits actes et règlements.
- "Que le comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents et à interroger des témoins sous serment ou affirmation.

" Que le quorum du comité se compose de trois membres."

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mercredi, 6 juin 1906.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :-

Pour :

Messieurs

Alcorn,	Crocket,	Lalo
Ames,	Daniel,	Land
Armstrong,	Elson,	Lenn
Avery,	Foster,	Léon
Barr,	Ganong,	Lewi
Bennett,	Gunn,	Macc
Bergeron,	Haggart,	McCa
		221

Pringle, caster. Roche (Marquette), nox, Schaffner, nard. Sproule. Staples, donell. Taylor, arthy (Calgary), Walsh,

Cockshutt.

Blain,
Borden (Carleton),
Brabazon,
Broder,
Chisholm (Huron),
Cochrane,
K

Henderson,
Herron,
Hughes (Victoria),
Ingram,
Jackson (Elgin),
Kemp,
Lake.

Monk, Morin, Osler, Paquet, Perley, Porter, Wilmot, Wilson (Lennox et Addington), Worthington, et Wright (Muskoka).—52.

CONTRE :

Messieurs

Power. Demers. Law. Adamson. Proulx. LeBlanc. Archambault. Derbyshire, Ratz. Desiardins. Loggie, Aylesworth, Reid (Ristigouche). Lovell. Beauparlant. Devlin. Rivet. Maclean Dubeau. Béland. (Lunenburg). Ross (Rimouski). Belcourt. Dugas, Ross (Yale-Cariboo), McCool. Ethier, Bourassa. McCraney, Rousseau. Bourbonnais. Fielding. McIntyre (Perth), Savoie. Finlayson. Boyer. Schell (Glengarry). McIntyre Fisher. Brodeur, Schell (Oxford), (Strathcona), Fortier. Brown, McKenzie. Sifton. Galliber. Bureau, Sloan, McLennan. Burrows. Gauvreau, Smith (Oxford), Marcile (Bagot), Geoffrion, Caldwell. Stewart. Marcil Calvert, German, Talbot. (Bonaventure), Campbell, Gervais. Martin (Wellington), Telford, Guthrie, Carrier, Templeman. Mayrand, Hall. Cash. Tobin, Miller. Jackson (Selkirk), Chisholm Turgeon. (Antigonish). Kennedy, Oliver, Pardee. Turriff, Knowles, Clarke. verville. Parmelee, Lachance. Copp, Watson, Paterson. Lanctot, Costigan. Wilson (Russell). Laurier (Sir Wilfrid), Parent, Crawford, Piché. Wright (Renfrew), et Lavergne Cyr, Zimmerman.-99. Pickup, (Montmagny). Delisle.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 avril 1906,—Copie de toute correspondance, mémoires, rapports et télégrammes en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers au sujet de la construction d'un nouveau steamer pour le service d'hiver dans le détroit de Northumberland, y compris le rapport ou les recommandations de M. Duguid et autres personnes agissant conjointement avec lui, et le montant des dépenses faites à ce sujet et à qui payé. (Document de la session No 178.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 avril 1906,—Copie des plans et devis du nouveau steamer actuellement en voie de construction en Angleterre.

(Document de la session No 179.)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 86) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan".

Bill (No 39) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlan-

tique Canadien".

Bill (No 37) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal".

Bill (No 98) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Central Ontario Railway".

Bill (No 126) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Thorold and Lake Erie Railway Company".

Bill (No 79) intitulé: "Acte concernant certain brevet de Chester Burnell

Duryea".

Aussi, le Sénat a adopté le bill L (No 184) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill X (No 185) intitulé: "Acte pour faire droit à Eileen Mary Mackintosh", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill X (No 185) intitulé : "Acte pour faire droit à Eileen Mary Mackintosh", avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport supplémentaire de la gendarmerie royale du Nord-Ouest, 1905. (Document de la session No 28a.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 6 juin 1906.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :-

De James Settee et autres, de Cumberland, Saskatchewan; demandant que le bill concernant le dimanche devienne loi.

M. Demers, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et il a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Bill (No 122) concernant certain brevet de Franklin Montgomery Gray.

Bill F (No 168) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Mary Emeline Preston".

Bill G (No 169) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à John Albert Peer".

Le député de Toronto-Nord s'étant plaint d'un certain article publié dans le journal La Presse, de Montréal :

A la demande du dit député, et avec le consentement de la Chambre, l'article incriminé est lu par le greffier de la Chambre à la Table.

Alors, sur motion de M. Foster, secondé par M. Borden (Carleton),

Résolu, que M. E. E. Cinq-Mars, journaliste et membre de la galerie de la presse, soit assigné à comparaître à la barre de cette Chambre jeudi, le 7 juin courant, à 3.30 p.m., pour être interrogé au sujet d'un article publié dans le journal La Presse, de Montréal.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 111) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Lake of the Woods Milling Company (à responsabilité limitée), et la compagnie dite The Keewatin Flour Mills Company (à responsabilité limitée)".

Bill (No 20) intitulé: "Acte constituant en corporation la Canadian Bible Society

Auxiliary to the British and Foreign Bible Society":

Bill (No 127) intitulé: "Acte concernant la banque dite The Farmers' Bank of Canada".

Aussi, le Sénat a adopté le bill M (No 186) intitulé: "Acte concernant la banque dite The Monarch Bank of Canada", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill W (No 187) intitulé: "Acte concernant la Citizen's Bank of Canada", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Autres minutes de la Commission royale sur les assurances et preuve faite jusqu'au 4 juin, inclusivement. (Document de la session No 66b.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 82) concernant les compagnies de messageries

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Alcorn, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill soit référé au comité spécial chargé de prendre en considération les articles 22 à 29, inclusivement, du bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, avec pouvoir au dit comité de faire rapport de temps à autre, d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'interroger des témoins sous serment.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 164) modifiant l'Acte du Parc des Montagnes Rocheuses.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et référé au comité général de la Chambre.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 61) constituant en corporation la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Telegraph Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux bills privés, selon la règle 19, étant expirée; le comité général sur le bill (No 164) reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que le bill L (No 184) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James", soit maintenant lu la seconde fois

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que le bill X (No 185) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Eileen Mary Mackintosh", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-quatre mille cinq cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour entretien et réparation des steamers et brise-glaces du gouvernement, y compris l'Arctic, \$375,000 ; examens des

capitaines et seconds, \$9,450; gratifications pour sauvetages, y compris les stations de sauvetage, \$9,000; enquêtes sur les naufrages, \$5,250; dépenses se rattachant aux écoles de la navigation, \$7,875; enregistrement des navires, devant comprendre les appointements d'un commis chargé de préparer la liste maritime, au-dessus de \$500, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du Service civil, \$1,500; enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables, \$3,750; observations des marées, y compris les appointements d'un commis-adjoint au-dessus de \$500 par an, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$21,000; service postal durant l'hiver, \$12,000; stations biologiques maritimes, \$2,250; appointements et frais d'inspection du bétail, \$2,700; pour continuer à payer la subvention pour le matériel de sauvetage, à MM. Davie et Fils, Lévis, P.Q., et pour pourvoir à un matériel de sauvetage pour les provinces maritimes et la Colombie-Britannique, \$22,500; pour pourvoir à l'entretien des navires employés à croiser dans les eaux de la partie nord du Canada; aussi pour l'établissement et l'entretien des postes de police et de douane sur la terre ferme ou les îles, ainsi qu'il sera jugé nécessaire en temps et lieu, \$48,750; dépenses imprévues, en général, \$3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent cinquante-six mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour salaires et allocations des gardiens de phares, \$197,250; agences, loyers et dépenses casuelles, \$18,750; entretien et réparations des phares et bateaux-phares, \$500,000; construction de phares et d'auxiliaires à la navigation, y compris appareils, service des signaux sous-marins, \$800,000; pour pourvoir au service de bouées de la baie Georgienne et du dépôt de Parry-Sound—achèvement des travaux au dépôt, acquisition de nouveaux terrains, y compris l'achat d'un steamer pour le service des bouées de la baie Georgienne, \$30,000; service des signaux, \$7,500; pour stations de télégraphe Marconi, \$67,400; pour l'administration du pilotage, \$16,500; réparations aux quais, \$2,250; appointements d'employés surnuméraires, ingénieurs et dessinateurs à Ottawa, allant au delà de \$500 par année, y compris allocations et frais de voyage des membres de la Commission des phares, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$16,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 72) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Quebec, Montreal and Southern Railway Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill T (No 188) intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite *The Colonial Bank of Canada*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 7 juin 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. MacIntyre (Perth),—la pétition de George Armstrong et autres, de Avonton, comté de Perth, Ontario.

Par M. Templeman,—la pétition de D. L. Kelly et autres, de Victoria, Colombie-Britannique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :-

De T. D. Green, de la cité de Dawson, Territoire du Yukon, arpenteur fédéral; demandant que la requête présentée par la compagnie dite Twelve Mile Power Company, à l'effet de détourner les eaux de la rivière Chandindu (ou Twelve-Mile), ne soit pas accordée.

De John T. Rosman, de la cité de Dawson, Territoire du Yukon; demandant que la requête de la compagnie dite Twelve Mile Power Company, pour établir un barrage dans la rivière Twelve-Mile ne soit pas accordée, vu que ces travaux causeraient l'inondation d'une concession forestière qu'il possède le long de la dite rivière.

De George R. Clark, de Twelve-Mile-Creek, Territoire du Yukon; demandant que le bill soumis au Parlement pour constituer en corporation la Twelve Mile Power Company ne devienne pas loi dans sa forme actuelle, vu que l'application de certaines dispositions de ce bill causeraient un tort considérable aux scieries et aux concessions forestières qu'il possède le long de la rivière Twelve-Mile.

Ordonné, que M. Macdonell ait la permission de présenter un bill (No 189) modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre spécial de la Chambre, d'hier, concernant la comparution de J. E. E. Cinq-Mars à la barre de la Chambre pour être interrogé touchant les allégations contenues dans un article publié dans le journal *La Presse*, de Montréal, étant lu ;

Le sergent-d'armes fait rapport que, conformément à l'ordre de la Chambre,

J. E. E. Cinq-Mars est prêt à comparaître.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Borden (Carleton), l'entrée dans les journaux de cette Chambre, en date du 6 juillet courant, concernant un article publié dans le journal La Presse est lu par le greffier à la Table, comme suit :—

"Le député de Toronto-Nord s'étant plaint d'un certain article publié dans le

journal La Presse, de Montréal :

"A la demande du dit député, et avec le consentement de la Chambre, l'article

incriminé est lu par le greffier de la Chambre à la Table.

"Alors, sur motion de M. Foster, secondé par M. Borden (Carleton), il est résolu,—Que M. J. E. E. Cinq-Mars, journaliste et membre de la galerie de la presse, soit assigné à comparaître à la barre de cette Chambre jeudi, le 7 juin courant, à 3.30 p.m., pour être interrogé au sujet d'un article publié dans le journal La Presse, de Montréal."

M. Foster propose, secondé par M. Borden (Carleton),—Que le susdit article de

La Presse soit lu à la Table.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

L'assistant-greffier donne lecture de l'article, en français.

M. Jackson (Selkirk) propose, secondé par M. Crawford,—Que le dit article soit

maintenant lu, en anglais.

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Fielding,—Que tous les mots après "Que", dans la dite proposition, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"la lecture, en anglais, soit remise jusqu'à ce que M. Cinq-Mars ait été entendu".

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative. Alors, la motion principale, ainsi amendée, étant posée, elle est adoptée.

M. Foster propose, secondé par M. Borden (Carleton),—Que la question suivante soit posée à M. Cinq-Mars actuellement à la barre de la Chambre: "Quel est votre nom et votre profession"?

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative. M. l'Orateur:—M. Cinq-Mars, quel est votre nom et votre profession?

M. Cinq-Mars :—M. Cinq-Mars, quel est votre nom et votre profession?

M. Cinq-Mars :—Mon nom est Joseph Ernest Eugène Cinq-Mars, journaliste.

M. Foster propose, secondé par M. Borden (Carleton),—Que la question suivante soit posée à M. Cinq-Mars actuellement à la barre de la Chambre : "Ltes-vous actuellement correspondant du journal La Presse, de Montréal, ou l'avez-vous été depuis l'ouverture de la présente session du Parlement"?

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. l'Orateur :—M. Cinq-Mars, êtes-vous actuellement correspondant du journal La Presse, de Montréal, ou l'avez-vous été depuis l'ouverture de la présente session du Parlement ?

M. Cinq-Mars:—M. l'Orateur, je suis prêt à répondre à cette question, mais avant de le faire, je désire consulter un avocat et préparer ma défense, et à cette fin, je

demande un ajournement d'une semaine.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding, M. Cinq-Mars est dispensé d'être présent, ce jour, et il lui est ordonné de comparaître à la barre de cette Chambre jeudi prochain, le 14 courant, à 3.30 p.m., pour être interrogé de nouveau.

Sur motion de M. Parmelee, secondé par M. German,

Ordonné, que le bill M (No 186) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la banque dite The Monarch Bank of Canada", soit maintenant lu la première fois

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres

Permanents

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Campbell,

Ordonné, que le bill T (No 188) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite The Colonial Bank of Canada", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 153) concernant l'exploitation des placers dans le Territoire du Yukon, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill (No 164) modifiant l'Acte du Parc des Montagnes Rocheuses est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 177) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 174) concernant les Commissaires du havre de Québec, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour entretien et réparations des steamers et brise-glace de l'Etat, \$158,500; somme additionnelle requise pour l'entregistrement des navires, \$500; somme additionnelle requise pour payer une subvention pour matériel de sauvetage à MM. Davie et Fils, de Lévis, (à voter de nouveau), \$5,000; somme additionnelle requise pour enquête sur les naufrages, \$3,500; somme additionnelle requise pour la construction d'un bateau à patrouille pour la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest dans la Baie d'Hudson, \$15,000; pour payer gratification à John Burt, matelot du steamer de l'Etat Lansdowne, qui a perdu une jambe et a subi d'autres blessures durant son service à bord de ce navire, \$200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent deux dollars et soixantedix centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Marine et des Pêcheries pour pourvoir au transfert de René A. Wiallard, secrétaire particulier du ministre du Revenu de l'Intérieur à celui de la Marine et des Pêcheries à tître de commis de première classe, depuis le 6 février jusqu'au 30 juin 1906, \$602.70 ; somme nécessaire pour copier les réponses aux ordres du Parlement, \$2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme requise pour payer la réclamation de John Beattie pour dommages causés à sa propriété à Saint-Joseph, P.Q., par les ingénieurs du service hydrographique, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Vendredi, 8 juin 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 50) intitulé: "Acte concernant la banque dite *The Pacific Bank of Canada*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *United Empire Bank of Canada*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 70) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quinze minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 8 juin 1906.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Stewart,

Ordonné, que le bill W (No 187) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Citizen's Bank of Canada", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant,—

- 1. Le nombre d'inscriptions de homesteads enregistrés chaque année fiscale depuis 1872 jusqu'à 1905, et aussi pendant les six mois expirés le 31 décembre 1905, pour le territoire compris dans les provinces actuelles du Manitoba, Saskatchewan et Alberta;
- 2. Le nombre et le percentage de ces inscriptions, pour chaque année, pour lesquelles des lettres patentes ou des recommandations pour émission de lettres patentes ont été accordées ou faites antérieurement au 31 décembre 1905;
- 3. Le nombre et le percentage de ces inscriptions, pour chaque année, qui ont été cancellées antérieurement au 31 décembre 1906;
- 4. Le nombre et le percentage de ces inscriptions, pour chaque année, qui, n'étant ni patentées ni cancellées, étaient demeurées incomplètes à la date du 1er janvier 1906. (Document de la session No 91d.)

Le bill (No 177) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 88) concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, et à l'effet de changer son nom, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska,

et à l'effet de changer son nom en celui de La Compagnie d'assurance contre l'incendie, de Rimouski.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 147) concernant la Standard Trusts Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 122) concernant certain brevet de Franklin Montgomery Gray, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill F (No 168) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Mary Emeline Preston", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Pardee,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant la comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill F (No 168) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Mary Emeline Preston".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill G (No 169) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à John Albert Peer", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 41) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon", lequel amendement est lu comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Après "Edmonton", insérez ce qui suit comme paragraphe

"(e) La compagnie accordera des pouvoirs de circulation à toute compagnie de chemin de fer qui en fera la demande, sur les embranchements ci-dessus décrits dans les paragraphes "B" et "D" traversant le pas de Yellow-Head, et aussi sur ses abords,

aux conditions dont il sera convenu, ou qui seront réglées, en cas de différend, par la Commission des chemins de fer pour le Canada."

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 72) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Quebec, Montreal and Southern Railway Company", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 2, ligne 30.—Après "pas" retranchez tous les mots jusqu'à "et" ligne 34, et insérez "trente mille piastres par mille de chemin de fer à simple voie et dix mille piastres par mille de chemin de fer à double voie".

Le dit amendement, étant lu une seconde, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 50) intitulé: "Acte concernant la banque dite The Pacific Bank of Canada", et à l'effet d'en changer le nom en celui de United Empire Bank of Canada", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 30.—Retranchez le mot "dit".

Page 2, ligne 1.—Retranchez le mot "dit".

Page 2, ligne 17.—Retranchez l'article sept.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 70) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée)", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 2, ligne 4.—Retranchez le mot "louer", et après "recevoir", insérez les mots

"la cession".

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill P (No 181) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Charles William Holmes".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Stewart, secondé par M. Copp,

Ordonné, que le bill, avec la preuve, etc., qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill O (No 180) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à William Napoleon Vaughan".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Stewart, secondé par M. Copp,

Ordonné, que le bill, avec la preuve, etc., qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill R (No 179) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Harriette Wesley Baker".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Stewart, secondé par M. Copp,

Ordonné, que le bill, avec la preuve, etc., qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Q (No 182) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Minnie Florence Irvine".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Stewart, secondé par M. Copp,

Ordonné, que le bill, avec la preuve, etc., qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill X (No 185) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Eileen Mary Mackintosh".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Stewart, secondé par M. Copp,

Ordonné, que le bill, avec la preuve, etc., qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des Bills Privés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 51) intitulé: "Acte concernant un brevet de Henry Luther Houk".

Bill (No 136) intitulé: "Acte concernant un brevet de la Cyclone Woven Wire Fence Company (à responsabilité limitée)".

Bill (No 25) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Niagara, Queenston

and St. Catharines Railway Company".

Bill (No 65) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario".

Bill (No 103) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Huron".

Bill (No 141) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Quebec, Saguenay and Gulf of St Lawrence Railway Company".

Bill (No 151) intitulé: "Acte concernant l'Ottawa, Brockville and St. Lawrence

Railway Company".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 125) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier:—Somme additionnelle requise pour agences, loyers et dépenses casuelles, \$5,000; somme additionnelle requise pour entretien et réparations des phares, \$30,000; somme additionnelle requise pour réparations des phares-flottants, \$22,000; pour pourvoir à donner aux familles des victimes une compensation en règlement final à l'amiable pour pertes de vie et dommages à la propriété causée par l'explosion des bouées à gaz, à Kingston, le 18 avril 1905, \$40,000; pour payer au ministère des Travaux publics l'aqueduc de l'Île à la Perdrix, \$4,000;

somme additionnelle requise pour construction de phares et aides à la navigation, y compris appareils, \$270,000; somme additionnelle requise pour pourvoir à l'entretien des navires employés aux croisières dans la partie nord du Canada, aussi pour l'établissement et l'entretien des postes de police et de douane sur la terre ferme ou sur les îles, à mesure que cela sera jugé nécessaire, \$15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gendarmerie royale du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon, provinces d'Alberta et de la Saskatchewan:— Solde de l'effectif, \$268,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, vêtements, constructions, réparations, renouvellements, remontes, chiens, armes et cartouches, drogues et médicaments, papeterie, logements, transports et dépenses casuelles, \$430,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions :—A des membres de la gendarmerie à cheval, à des volontaires de Prince-Albert et à des éclaireurs par suite du soulèvement de 1885, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Grundy et ses enfants, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-sept dollars et quarante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Margaret J. Brooks et ses enfants, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemnités à des membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 11 juin 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. McCarthy (Simcoe),—la pétition de la Compagnie d'assurance dite Western; et la pétition de la Compagnie d'assurance dite British America.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—
De George Armstrong et autres, d'Avondale, comté de Perth, Ontario; et de D. L.
Kelly et autres, de Victoria, Colombie Anglaise; demandant que le bill concernant le
dimanche, devienne loi.

M. McKenzie, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre

le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité soumet, avec le présent rapport, pour l'information de la Chambre, la preuve faite par A. F. Jury, agent d'émigration canadienne à Liverpool, Angleterre, devant ce comité durant la présente session.

(Appendice No 2.)

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 194) modifiant l'Acte des Sauvages.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McCarthy (Simcoe), secondé par M. Smith (Nanaïmo),

Ordonné, que les pétitions de la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique et de la Compagnie d'assurance de l'Ouest, présentées ce jour, soient maintenant lues.

Et les dites pétitions demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leurs pétitions pour un acte les autorisant à faire certains amendements à leurs chartes,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés,—sont lues et regues.

Ordonné, que les dites pétitions soient renvoyées au comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 61) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Telegraph Company.

M. McCarthy (Simcoe) propose, secondé par M. Cash, que le bill soit maintenant lu

la troisième fois.

M. Sproule propose, comme amendement, secondé par M. Herderson,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de le modifier en retranchant les articles 12 et 13, et en les rempla-

cant par les suivants :-

"12. La compagnie, ou toute compagnie dont la ligne de téléphone ou de télégraphe est louée par la compagnie ou sous son contrôle, ne devra en aucun temps être fusionnée avec une compagnie possédant des pouvoirs semblables aux siens; et tout fusionnement et arrangement pour créer un fonds commun ou pour réunir les recettes et les dépenses de la compagnie ou de toute compagnie dont la ligne de téléphone ou de télégraphe est louée par la compagnie ou sous son contrôle avec une compagnie possédant des pouvoirs semblables aux siens, sera nul et de nul effet.

"13. La compagnie ne devra vendre, céder ou transférer aucune partie de son stock, ou de ses droits, pouvoirs, privilèges, charte ou franchises à aucune compagnie possédant des pouvoirs semblables aux siens; ni ne devra acheter ou acquérir aucune partie du stock d'une compagnie possédant des pouvoirs semblables aux siens ou en accepter le transfert."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des

noms étant demandé, ils sont pris comme suit :-

Pour :

Messieurs

Cochrane. Kemp. Ames. Monk. Daniel, Armstrong, Lake. Morin. Elson, Perley, Barr, Lancaster. Foster, Bergeron, Lewis. Pringle, Ganong, Maclean (York, S.) Blain. Sproule, et Haggart. McCarthy (Calgary), Bland, Wilmot.-29. Henderson, Borden (Carleton), merron, (Queen, I.P.-E.), Brabazon,

CONTRE:

Messieurs

Dubeau, Kennedy, Martin (Wellington), Adamson, Dugas. Aylesworth, inowles, Miller. Belcourt, Emmerson, Laurier (Sir Wilfrid). Oliver. Fielding, Laurier Borden Pardee. (Sir Frederick), Finlayson. (L'Assomption), Paterson. Fisher, Brodeur, Ross (Rimouski), Galliher. LeBlanc, Sifton, Burrows Lefurgey, Caldwell, German. Smith (Nanaimo). Gladu, Smith (Oxford), Carney, Loggie, Guthrie. Cash, Macpherson, Telford. Hall. Chisholm McCarthy (Simcoe). Templeman, (Antigonish), Hughes McCool, Turgeon, (King, I.P.-E.). McIntyre Clarke. Turriff, Hunt, (Strathcona). Wright (Renfrew), et Costigan, Crawford, Hyman, McKenzie, Zimmerman.—60. Jackson (Selkirk), Marcil Cyr, Derbyshire, Johnston, (Bonaventure),

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill (No 147) concernant la Standard Trusts Company, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 125) intitulé: "Acte concernant la Compagine du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 14.—Après "Company" insérez "The International Transit Company".

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 14) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Poids et Mesures".

Bill (No 155) intitulé: "Acte modifiant de nouveau le Code criminel, 1892".

Bill (No 156) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre :—

Bill AA (No 190) intitulé: "Acte pour faire droit à Asenath Ramsay".

Bill DD (No 191) intitulé: "Acte pour faire droit à Jane Frances Fields".

Bill EE (No 192) intitulé: Acte pour faire droit à James Allen".

Bill FF (No 193) intitulé: "Acte pour faire droit à Frederick William Wight". Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants :—

Bill AA (No 190) intitulé: "Acte pour faire droit à Asenath Ramsay".

Bill DD (No 191) intitulé: "Acte pour faire droit à Jane Frances Fields".

Bill EE (No 192) intitulé: Acte pour faire droit à James Allen".

Bill FF (No 193) intitulé: "Acte pour faire droit à Frederick William Wight", avec prière qu'elle soit retournée au Sénat

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les traitements des juges de la cour d'appel du Manitoba.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les traitements des juges de la cour d'appel pour la province du Manitoba seront comme suit : le juge en chef, \$8,000; trois juges puînés, \$7,000 par année, chacun; et que les dispositions de l'Acte concernant les Juges des cours provinciales relativement aux pensions de retraite des juges des cours supérieures s'appliqueront aux juges de la dite cour d'appel.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution. laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que les traitements des juges de la cour d'appel pour la province du Manitoba seront comme suit : le juge en chef, \$8,000; trois juges puînés, \$7,000 par année, chacun; et que les dispositions de l'Acte concernant les Juges des cours provinciales relativement aux pensions de retraite des juges des cours supérieures s'appliqueront aux juges de la dite cour d'appel.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense :—Exercices annuels—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Chemins de fer et Canaux:—Appointements (y compris M. J. Butler, sous-ministre et ingénieur en chef du département, \$7,500, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), aussi pour pourvoir au salaire d'un contrôleur des statistiques de chemins de fer (auquel emploi pourra être promu un commis principal actuellement dans le département des Chemins de fer et Canaux en qualité d'officier technique), nonobstant les dispositions de l'Acte du Service

civil, \$46,050; dépenses casuelles, \$6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent huit mille six cent quarante dollars-imputable sur le capital-soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer:-Pour renforcer des ponts, \$236,500; construction primitive, \$1,500; déviation de la ligne à la jonction de Saint-Léonard, \$3,000 ; déviation de la ligne à Mitchell. \$4,000; Drummondville-amélioration à, \$12,750; remise à locomotives, etc., Chaudière-Junction, \$39,500; remise à locomotives, atelier de machines, etc., à la Rivièredu-Loup, \$12,500; agrandissement des installations à Sainte-Flavie, \$11,000; Newcastle—améliorations à, \$25,500 ; Campbellton—améliorations à, \$17,200 ; Gibson comprimeur et réservoir à air, \$1,800 ; agrandissement des installations à Halifax. \$300,000; pour draguer et faite sauter le roc au terminus en eau profonde, Halifax, \$5,000; agrandissement des installations à Truro, \$84,000; agrandissement des installations à Saint-Jean, \$4,300; agrandissement des installations à la jonction de Springhill, \$4,500; agrandissement des installations à Sydney, \$12,500; Glengarry—château d'eau et réservoir, \$6,500 ; Pictou-Landing-pour élever le quai, \$10,000 ; agrandissement des installations à Stellarton, \$10,500 ; agrandissement des installations à Antigonish, \$1,500; freins à air pour wagons à marchandises, \$21,000; pour changer barres d'attelage de wagons à marchandises, \$15,000 ; chronomètres et horloges de gardiens de nuit, \$1,500; agrandissement des installations à Pictou, \$75,000; prolongement jusqu'à Sydney-Mines, \$31,700; matériel roulant, \$509,290; pour doubler la voie sur parties de la ligne, \$32,000; agrandissement d'installations et de commodités le long de la ligne, \$8,850; voies de services de plus le long de la ligne, \$10,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Dragage, \$11,250; reconstruction de murs inclinés, \$33,375, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Cornwall et autres canaux du Saint-Laurent:—Agrandissements, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Dressement et achèvement de l'écluse No 2, \$5,250; mur au bassin No 2 de la Warehousing Company, \$22,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Maison pour gardien de pont, \$2,200; pour macadamiser chemin de halage, \$7,500; pour renforcer les berges, \$4,750; ponceau à la ferme de Denault, \$640, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours:—Nouveaux piliers d'estacades, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Carillon et de Grenville:—Barrages en travers de glissoirs, \$26,250; pour construire un pont mobile, \$2,250; reconstruction du quai de Grenville, \$7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Sainte-Anne:—Reconstruction de caissons, entrée du côté nord, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux de Québec:—Nouveau barrage, levés, plans, etc., \$1,500; pour construire deux bateaux plats, \$4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:—Réparations générales, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops:—Pour aveugler une fuite dans la berge, \$18,000; pour reconstruire des murs de soutènement, \$11,000, pour l'année finissant le 31 mars 107.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mardi, 12 juin 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 12 juin 1906.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :— Par M. McCarthy (Simcoe),—la pétition de la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique; et la pétition de la Compagnie d'assurance de l'Ouest.

M. Calvert, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec

des amendements, savoir :-

Bill (No 146) constituant en corporation la compagnie dite Windsor, Chatham and London Railway Company.

Bill (No 150) concernant la compagnie dite Windsor, Essex and Lake Shore Rapid

Railway Company.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 93) constituant en corporation la compagnie dite Alberta Northern Railway and Coal Company, et il a décidé d'en rapporter le préambule non prouvé, pour la raison que le comité est d'avis que la construction de la ligne projetée n'est pas nécessaire dans le moment. Votre comité recommande que les honoraires payés pour le dit bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Parmelee,

Ordonné, que les honoraires payés pour le dit bill (No 93) constituant en corporation la compagnie dite Alberta Northern Railway and Coal Company, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Parmelee, secondé par M. Calvert,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

Sur motion de M. Ross (Yale et Caribou), secondé par M. Calvert,

Ordonné, que le bill AA (No 190) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Asenath Ramsay", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordon-

née pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que M. Roche (Marquette) soit substitué à M. Ingram dans le comité spécial sur les lois électorales fédérales; que M. Crocket soit substitué à M. Ingram dans le comité des Comptes Publics; que M. Roche (Marquette) soit substitué à M. Ingram dans le comité des Banques et du Commerce; que M. Bergeron soit substitué à M. Ingram dans le comité d'agriculture et de Colonisation; que M. Kemp soit substitué à M. Ingram dans le comité spécial sur le bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903; que M. Blain soit substitué à M. Ingram dans le comité des Ordres Permanents; et que M. Brodeur soit substitué à M. Fitzpatrick dans le comité spécial sur les lois électorales fédérales.

M. Wright (Renfrew), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants du Sénat, et il constate que les prescriptions de la règle ont été dûment remplies, savoir :—

Bill T (No 188) intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite The Colonial Bank of Canada".

Bill L (No 184) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James".

Bill W (No 187) intitulé: "Acte concernant la Citizens' Bank of Canada".

Votre comité a aussi examiné les requêtes de la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique et de la Compagnie d'assurance de l'Ouest, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leurs pétitions pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions semblables; la raison donnée par les pétitionnaire, dans chaque cas, pour le délai apporté à leur demande de législation est que par suite du tremblement de terre à San Francisco, le 19 avril dernier, et de l'incendie qui l'a suivi, elles ont subi des pertes considérables qui les obligent à demander des mesures législatives pour venir en aide aux dites compagnies aussi tôt que possible. Dans les circonstances, votre comité se croit fondé à recommander que la demande des pétitionnaires soit accordée.

Sur motion de M. McCarthy (Simcoe), secondé par M. Calvert,

Ordonné, que suivant la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit suspendue au sujet des pétitions suivantes, présentées ce jour, et qu'elles soient lues et reçues sans délai.

Les dites pétitions sont, en conséquence, lues et reçues, et elles sont comme suit :— De la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, demandant certains amendements à sa charte ; et

De la Compagnie d'assurance de l'Ouest, demandant certains amendements à sa charte.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. McCarthy (Simcoe),

Ordonné, que le bill W (No 187) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Citizens' Bank of Canada", soit inscrit sur le feuilleton des ordres du jour pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Parmelee, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que le bill FF (No 193) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Frederick William Wight", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Parmelee,

Ordonné, que le bill L (No 184) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de la Baie de James", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Parmelee,

Ordonné, que le bill T (No 188) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite *The Colonial Bank of Canada*", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Parmelee,

Ordonné, que le bill EE (No 192) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James Allen, soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première mois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Parmelee,

Ordonné, que le bill DD (No 191) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Jane Frances Fields, soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première mois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Aylesworth ait la permission de présenter un bill (No 195) concernant la Cour d'Appel pour le Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 196) modifiant l'Acte concernant le système monétaire.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart, que la Chambre s'ajourne maintenant;—Résolu dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 162) concernant l'année fiscale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 175) modifiant le Tarif des douanes, 1897.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix millions—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer Transcontinental:—Etudes ou tracés et construction, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard :— Pour agrandir les installations à Charlottetown, \$150,000; machines neuves, \$10,000; matériel roulant, \$25,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops :—Pour achever l'agrandissement, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour rapide des Galops:—Pour achever le chenal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Passe du Nord:—Pour former la passe et construire le barrage entre les Galops et l'Île Adams, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Eclairage électrique et force motrice, \$60,000; pour enlever les piles du centre et reconstruire les ponts aux rues Niagara et Queenston et au croisement du chemin Homer, \$100,000; pour faire un levé du canal, \$10,000; pour construire un bassin à Welland, \$20,000; améliorations à l'entrée de Port-Colborne, \$225,000; élévateur à Port-Colborne, y compris les fondements, \$200,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal du Sault Sainte-Marie:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Construction, \$175,000; améliorations sur le bras est de la rivière Holland jusqu'à Newmarket, \$100,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canal Cornwall:—Pour construire un chaland, \$2,500; pour reconstruire le quai au pied du canal, \$2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau:—Pour reconstruire trois ponts mobiles, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 12. Résolu, q'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Murray:—Reconstruction de caissons en béton, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Protection en pierre aux bords du canal, \$20,000; pour construire un mur de revêtement dans tranchée dans le roc, \$80,000; pour renouveler culées, ponts Chippewa et O'Neil, \$12,000; pour renouveler les fondements de barrage, écluse 2, ancien canal, \$5,000; pour renouveler caissons d'entrée à Port-Maitland, \$30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 14. Résolu qu'une somme n'excédant pas soixante-un mille cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour travaux divers aux-quels il n'est pas autrement pourvu, \$3,750; arbitrage et sentences arbitrales, \$3,000; études et inspections—chemins de fer, \$13,500; statistiques des chemins de fer, y compris aide de commis, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service civil, \$1,875; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant tout disposition contraire de l'Acte du Service civil, \$2,637.50; appointements d'ingénieurs, de dessinateurs, commis et messagers surnuméraires, nonobstant

toute disposition contraire de l'Acte du Service civil, \$24,788.50; frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, \$4,500; souscription annuelle au Congrès International des chemins de fer à Bruxelles, \$97.33; réparations et modifications au wagon particulier du Gouverneur général, \$2,500; contribution des chemins de fer de l'Etat à la Faculté de l'Université McGill pour la fondation d'une école de travaux d'art des chemins de fer et de transport en général, comme corollaire de la faculté des sciences appliquées, \$2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission des chemins de fer:—Entretien et fonctionnement du bureau des Commissaires des chemins de fer du Canada, pour l'année finissant le

31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mercredi, 13 juin 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill GG (No 197) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Fording Valley Railway Company", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 13 juin 1906.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

Alors, M. Marcil (Bonaventure), président des comités, prend le fauteuil en qualité d'Orateur-suppléant, conformément aux prescriptions du statut fait et passé à cet effet.

PRIÈRES.

Sir Frederick Borden, du comité spécial auquel ont été référés les articles 22 à 29, inclusivement, du bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, et le bill (No 82) concernant les compagnies de messagerie, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité demande qu'il soit autorisé à employer un sténographe, et de siéger

pendant les séances de la Chambre.

M. Grant, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quinzième

rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération les pétitions de la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique et de la Compagnie d'assurance de l'Ouest, demandant séparément un acte à l'effet de remanier leur capital social, et à d'autres fins, et il constate que les avis, bien que régulièrement publiés ne l'ont pas été pendant le temps voulu. Mais comme la législation demandée ne concerne que ces compagnies et qu'elle devra être approuvée par les actionnaires, en la manière ordinaire, avant de pouvoir être mise en vigueur, votre comité recommande que les avis, tels que publiés, soient considérés suffisants. Il recommande aussi que la règle 64 soit suspendue au sujet des bills concernant les dites compagnies.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dix-huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec

des amendements, savoir :-

Bill (No 75) constituent en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.

Bill (No 57) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie

Georgienne.

Bill (No 158) constituent en corporation la compagnie dite Burk's Falls and French River Railway Company.

Bill (No 149) concernant la Central Railway Company of Canada.

Conformément à l'ordre de la Chambre du 18 mai 1906, votre comité a aussi pris en considération le bill (No 76) concernant la maison Revillon, Brothers (à responsabilité limitée), tel qu'amendé par le comité des Bills Privés, et il a décidé de le rapporter avec de nouveaux amendements.

Sur motion de M. Galliher, secondé par M. Macpherson,

Ordonné, que le bill GG (No 197) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Fording Valley Railway Company", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et référé au comité des Ordres

Permanents.

Sur motion de Sir Frederick Borden, secondé par M. Fisher,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial sur le bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, et le bill (No 82) concernant les compagnies de messageries.

Sur motion de M. McCarthy (Simcoe), secondé par M. Galliher,

Ordonné, que la règle 64 soit suspendue au sujet des bills concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, et concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest, conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. McCarthy (Simcoe) ait la permission de présenter un bill (No 198) concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la pre-

mière fois.

Sur motion de M. McCarthy (Simcoe), secondé par M. Bickerdike,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Ordonné, que M. McCarthy (Simcoe) ait la permission de présenter un bill (No 199) concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la pre-

mière fois.

Sur motion de M. McCarthy (Simcoe), secondé par M. Bickerdike,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. l'Orateur-suppléant soumet à la Chambre la lettre suivante :-

OTTAWA, 12 juin 1906.

A l'honorable R. F. SUTHERLAND,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa.

Monsieur,—Je déclare par la présente que j'ai l'intention de remettre mon mandat comme membre du Parlement dans la Chambre des Communes pour le district électoral de Elgin-Est, dans la province d'Ontario, et je remets, par la présente le dit mandat.

Donné sous mon seing et sceau ce douzième jour de juin, A.D. 1906.

ANDREW B. INGRAM. [L.S.]

Signé et scellé en présence de JAMES LEITCH, H. N. KITTSON,

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 février 1905,—Etat indiquant le nombre de milles de terres dans les Territoires du Nord-Ouest arpentées et délimitées, par blocs, et le coût par mille; le nombre de milles arpentées et délimités, par townships, et le coût par mille; le nombre d'acres subdivisés et le coût par acre; la superficie de la prairie ouverte proportionnellement à la totalité des terres arpentées; le taux du contrat d'arpentage, par mille, de lignes de sections dans la prairie ouverte; le taux des gages des arpenteurs employés à la journée, pendant les années 1880, 1881, 1882, 1883, 1900, 1901, 1902 et 1903, et donnant la moyenne pour les quatre premières années et pour les quatre dernières, respectivement. (Document de la session No 166.)

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mai 1906,—Copie du mémoire

reçu de l'Association maritime du Canada attirant l'attention du gouvernement sur les délais causés par l'exécution du contrat passé avec M. P. Davis ou avec la Compagnie de force du Saint-Laurent pour le halage des navires au moyen de moteurs électriques dans les écluses du canal de Cornwall. (Document de la session No 180.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1906,—Etat indiquant le chiffre des gages payés dans les différents départements du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, de la même manière qu'ils sont mentionnés dans le rapport de l'Auditeur général en ce qui concerne l'Intercolonial. (Document de la session No 181.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mai 1906,—Copie de toute correspondance, enquête, rapports ou autres documents se rapportant à l'écluse du canal de la Trent à Peterborough et aux travaux de Kirkfield, et de toute correspondance échangée avec les ingénieurs, solliciteurs et entrepreneurs à ce sujet. (Document de la session No 119a.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier l'Acte des Pensions de la milice.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte des Pensions de la milice et de prescrire que dans le cas d'un officier transféré à la force permanente pour les fins des garnisons de Halifax et Esquimalt actuellement à la charge du gouvernement fédéral, la durée du service fait dans l'armée régulière de Sa Majesté pourra être comptée dans son temps de service pour pension ; et aussi, de prescrire que dans le cas des officiers non commissionnés et des soldats transférés à la force permanente pour les fins des garnisons de Halifax et Esquimalt actuellement à la charge du gouvernement fédéral, la durée du service fait dans l'armée régulière de Sa Majesté pourra être comptée dans leur temps de service pour pension.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte des Pensions de la milice et de prescrire que dans le cas d'un officier transféré à la force permanente pour les fins des garnisons de Halifax et Esquimalt actuellement à la charge du gouvernement fédéral, la durée du service fait dans l'armée régulière de Sa Majesté pourra être comptée dans son temps de service pour pension ; et aussi, de prescrire que dans le cas des officiers non commissionnés et des soldats transférés à la force permanente pour les fins des garnisons de Halifax et Esquimalt actuellement à la charge du gouvernement fédéral, la durée du service fait dans l'armée régulière de Sa Majesté pourra être comptée dans leur temps de service pour pension.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Frederick W. Borden ait la permission de présenter un bill (No 200) modifiant l'Acte des Pensions de la milice, de 1901.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de modifier l'Acte de la Milice.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte de la Milice et de prescrire que dans le cas des officiers non commissionnés et des soldats transférés à la force permanente pour les fins des garnisons de Halifax et Esquimalt actuellement à la charge du gouvernement fédéral, la durée du service fait dans l'armée régulière de Sa Majesté pourra être comptée en ce qui concerne les règlements relatifs à la solde et aux allocations.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte de la Milice et de prescrire que dans le cas des officiers non commissionnés et des soldats transférés à la force permanente pour les fins des garnisons de Halifax et Esquimalt actuellement à la charge du gouvernement fédéral, la durée du service fait dans l'armée régulière de Sa Majesté pourra être comptée en ce qui concerne les règlements relatifs à la solde et aux allocations.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Frederick W. Borden ait la permission de présenter un bill (No 201) modifiant l'Acte de la Milice.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 163) autorisant l'échange de certaines terres affectées aux écoles contre d'autres terres fédérales, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné; que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :--

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 91) intitulé: "Acte constituant en corporation la Canadian-Minnesota Bridge Company".

Bill (No 121) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Mani-

toulin et de la Rive Nord".

Bill (No 132) intitulé: "Acte concernant l'Ontario Northern and Temagami Railway Company".

Bill (No 112) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Huron

et Ontario".

Bill (No 133) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company".

Bill (No 104) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Hamil-

ton, Waterloo and Guelph Railway Company ".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 87) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 170) concernant l'immigration et les immigrants.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. le député-orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

M. l'Orateur étant arrivé, prend le fauteuil.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 114) constituant en corporation la compagnie dite Canadian Lloyds (à responsabilité limitée), et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que son titre soit : "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Anglo-Canadian Insurance Company".

Ordonné, que le greffier porte le bill et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 135) concernant l'Empire Trust Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 146) constituant en corporation la compagnie dite Windsor, Chatham and London Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 150) concernant la Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill W (No 187) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Citizens' Bank of Canada".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill T (No 188) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la banque dite The Colonial Bank of Canada".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L (No 184) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 185) constituant en corporation la compagnie dite Twelve Mile Power Company.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill AA (No 190) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Asenath Ramsay".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Finlayson,

Ordonné, que le dit bill, avec la preuve qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill FF (No 193) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Frederick William Wight".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Sloan,

Ordonné, que le dit bill, avec la preuve qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill EE (No 192) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James Allen".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Finlayson,

Ordonné, que le dit bill, avec la preuve qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill DD (No 191) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Jane Frances Fields".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois. Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Clarke,

Ordonné, que le dit bill, avec la preuve qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité général sur le bill (No 170) concernant l'imimgration et les immigrants, reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit,

Jeudi, 14 juin 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Jeudi, 14 juin 1906.

PRIÈRES.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dix-neuvième rapport de ce comité, rapportant avec des amendements le bill (No 120) constituant en corporation la compagnie dite Fort William and Port Arthur Terminal Railway and Bridge Company.

M. Grant, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants du Sénat, et il constate que les prescrip-

tions de la règle ont été dûment remplies dans chaque cas, savoir :-

Bill M (No 186) intitulé: "Acte concernant la banque dite The Monarch Bank of Canada".

Bill GG (No 197) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Fording Valley Railway Company".

Sur motion de M. Grant, secondé par M. Macpherson,

Ordonné, que les bills suivants soient placés sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir :—

Bill M (No 186) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la banque dite The Monarch

Bank of Canada", et

Bill GG (No 197) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Fording Valley Railway Company".

L'ordre spécial concernant la comparution de J. E. E. Cinq-Mars à la barre de la Chambre pour être interrogé de nouveau touchant les allégations contenues dans un article publié dans le journal *La Presse*, de Montréal, étant lu ;

Le sergent-d'armes fait rapport que, conformément à l'ordre de la Chambre

J. E. E. Cinq-Mars est prêt à comparaître.

Le greffier lit une traduction anglaise de l'article incriminé publié dans le journal La Presse, de Montréal, comme suit :—

"LE PARLEMENT FÉDÉRAL.

"Ottawa, 26.—Depuis l'ajournement de la Chambre, mercredi, je n'ai pas rencontré cinq députés dans les édifices parlementaires. Je crois qu'ils ont tous quitté la capitale pour respirer l'air frais de la campagne. Ceux qui habitent les côtes du Pacifique ou de l'Atlantique ont accepté l'invitation de leurs amis de Montréal et Toronto, et ils se sont efforcés de célébrer dignement la vieille fête de la reine, le Victoria Day, lein de leur foyer.

"La semaine politique a été courte, et à part l'exposé budgétaire dont nous avons déià causé assez longuement, il ne reste rien pour l'analyse, si ce n'est les histoires déjà

vieilles de la compagnie North Atlantic Trading et de l'Artic.

"Il est amusant de voir les journaux tories discuter l'exposé budgétaire. Forcés d'admettre qu'il y a un surplus de plusieurs millions de piastres des recettes sur les dépenses, ils s'écrient que ce résultat est dû à la politique de l'ancien régime tory qui serait suivie par le gouvernement actuel. Inutile d'insister pour dire que l'électorat a démontré d'une façon très claire qu'il sait à quoi s'en tenir sur ce chapitre.

"Lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, ils reprochaient aux conservateurs les déficits enregistrés à la fin de chaque année fiscale; ils dénonçaient leur politique comme mauvaise. Aujourd'hui, les tories sont forcés d'admettre que les finances du pays sont prospères, que les exercices financiers se terminent par de gros surplus; mais ils font un crime au gouvernement d'avoir augmenté le chiffre des dépenses. En voilà un argument stupide! Autant vaudrait reprocher au négociant qui réalise \$25,000 en bénéfices par année sur un chiffre d'affaires de \$200,000, de dépenser plus que son voisin dont les dépenses sont moindres avec des bénéfices annuels de \$12,500 par année sur un chiffre total d'affaires de \$100,000. Avec le chiffre d'affaires augmente celui des dépenses. Personne ne saurait prétendre le contraire, hors les partisans d'un parti politique déchu. Ces messieurs crient au scandale, parce que les dépenses ont augmentées. Un point, c'est tout. Tirons le rideau.

"Un ami me fait la remarque que je n'ai pas été tendre à l'égard de M. Foster depuis l'ouverture de la session. C'est vrai! mais peut-on rester insensible sous l'averse d'injures gratuites que ce vieux parlementaire lance incessamment à la face des habitants de la province de Québec, des Canadiens-français, des catholiques, enfin sur tout

ce qui est respectable et doit être respecté.

"Encore, si les paroles du bonhomme n'étaient imprimées que dans le Hansard; mais non! Les correspondants parlementaires de la presse tory boivent les paroles et les transmettent à leurs gazettes qui en font leurs belles pages. Ainsi, à la lecture des grands quotidiens tories, Sir Wilfrid Laurier serait un fourbe politique; feu l'honorable M. Préfontaine, un voleur; l'honorable ministre des Finances, un menteur fieffé; les autres membres du cabinet, des saltimbanques politiques et des farceurs. Nos compatriotes, des niais encroutés dans l'ignorance; notre clergé, un ramassis de fanatiques et d'hypocrites. Et c'est M. George Elias Foster, politicien de triste renommée, qui chante ce refrain aux Communes. A la dernière session, son collègue et associé politique, M. Borden, avait inauguré une campagne du même genre. mais le résultat des élections provinciales au Nord-Ouest et des élections partielles aux Communes qui ont eu lieu durant la vacance, ont eu pour effet de le modérer, s'il tient à conserver la chèfrerie de son parti. Ses vêtements sont peut-être encore les mêmes, mais il a modifié son langage.

"Il faut répondre à M. Foster, non pas que les écrits qu'il inspire aux gazettes tories en vaillent la peine mais parce qu'il y a certains lecteurs qui sont disposés à accepter comme vrais les écrits qui demeurent sans réponses. Les procédés de M. Foster sont simples, et ce qui lui manque avant tout, c'est un peu d'honnêteté dans les citations. Mardi dernier, il fut pris en flagrant délit par le ministre des Finances qui le remit promptement à sa place. Règle générale, on ne voit pas dans les journaux tories les corrections administrées à M. Foster. Ses erreurs figurent à la place d'honneur. Il parodie les discours de ses adversaires, il dénature leurs pensées, il tronque leurs phrases, ce sont les moyens dont il use et abuse. Il n'a qu'un principe, l'intérêt; qu'un désir, insulter. Il est de l'école du mensonge, de l'hypocrisie, de la couardise. A ses yeux, celui pour qui les vertus civiques et politiques ne sont pas un vain mot, est un imbécile, une tête chaude. Il est inutile de traiter ces questions-là avec lui, il n'y entendrait rien.

"Durant la session, les neuf dixièmes de mon temps sont consacrés à des objets beaucoup plus dignes que lui de m'occuper, et l'autre dixième n'est pas employé uniquement à aligner des phrases, mais à penser,—chose qu'il n'a pas la peine de faire, lui,

l'homme aux grandes idées (!)

"BLAISE."

L'attention de M. l'Orateur étant appelée sur le fait que la deuxième question posée à. M. Cinq-Mars jeudi dernier, le 7 courant, n'a pas encore reçu de réponse ;

M. l'Orateur pose la question :-

M. Cinq-Mars, êtes-vous actuellement correspondant du journal La Presse, de Montréal, ou l'avez-vous été depuis l'ouverture de la présente session du Parlement ?

M. CINQ-Mars:—Oui.

M. Foster propose, secondé par M. Borden,—Que la question suivante soit posée à M. Cinq-Mars: "Avez-vous écrit l'article publié dans La Presse du 26 mai 1906, signé Blaise, qui a été lu à la Table de cette Chambre.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. l'Orateur :—Avez-vous écrit l'article publié dans La Presse du 26 mai 1906, signé Blaise, qui a été lu à la Table de cette Chambre ?

M. CINQ-MARS :- Oui.

M. Foster propose, secondé par M. Borden,—Que la question suivante soit posée à M. Cinq-Mars: "Sur quels actes, démarches ou paroles du député de Toronto-Nord durant la présente session de cette Chambre, basez-vous les énoncés suivants contenus dans l'article actuellement sous considération?

Et la question étant posée sur la motion,

M. Aylesworth propose, comme amendement, secondé par M. Hyman,—Que les mots "durant la présente session de cette Chambre" soient retranchés de la motion.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour:

Messieurs

Adamson,	Fielding,	Lavergne	Power,
Aylesworth,	Finlayson,	(Montmagny),	Ratz,
Beauparlant,	Fisher,	LeBlanc,	Reid (Ristigouche),
Béland,	Gauvreau,	Loggie,	Rivet,
Borden	Girard,	Macpherson,	Ross (Rimouski),
(Sir Frederick),	Grant.	McCarthy (Simcoe),	Ross (Yale-Cariboo),
Campbell,	Guthrie.	McCool,	Savoie,
Carney,	Harty,	McCraney,	Schell (Glengarry),
Carrier,	Hughes	McIntyre (Perth),	Schell (Oxford),
Carvell.	(King, I.PE.),	McIntyre	Sloan,
Cash,	Hunt.	(Strathcona),	Smith (Nanaïmo),
Chisholm	Hyman,	McKenzie,	Smith (Oxford),
(Antigonish),	Jackson (Selkirk),	Marcile (Bagot),	Stewart,
Conmee,	Johnston,	Marcil	Telford,
Crawford,	Kennedy,	(Bonaventure),	Templeman,
Demers,	Lachance,	Meigs,	Tobin,
Derbyshire,	Lanctot,	Miller,	Turgeon,
Desjardins,	Lapointe,	Oliver,	Turriff,
Devlin,	Laurier (Sir Wilfrid)	, Pardee,	Watson,
Dubeau,	Laurier	Parmelee,	Wilson (Russell),
Dugas,	(L'Assomption),	Paterson,	Wright (Renfrew), et
Dyment,	Lavergne (Drum.	Parent,	Zimmerman.—82.
Emmerson,	et Arthabaska),		

CONTRE:

Messieurs

Alcorn, Ames, Armstrong, Barr, Bennett, Bergeron,	Cochrane, Daniel, Elson, Foster, Fowler, Galliher,	Lalor, Lennox, Lewis, McCarthy (Calgary), McLean	Roche (Marquette), Schaffner, Sproule, Staples, Stockton, Walsh, Wilmot.
Blain,	Ganong,	(Queen, I.PE.),	Wilmot,

Borden (Carleton), Haggart, Martin Wilson (Lennox Henderson, (Queen, I.P.-E.), Boyce, et Addington). Herron, Brabazon. Morin. .Worthington, et Hughes Northrup, Bristol, (Victoria), Wright Chisholm Jackson (Elgin), Perley, (Huron), (Muskoka) .- 47. Kemp, Reid (Grenville). Christie,

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

La question, telle qu'amendée, est alors posée à M. Cinq-Mars.

M. l'Orateur :—Sur quels actes, démarches, ou paroles du député de Toronto-Nord basez-vous les énoncés suivants contenus dans l'article actuellement sous considération?

"Un ami me fait la remarque que je ne suis pas tendre à l'égard de M. Foster depuis l'ouverture de la session. C'est vrai ! Mais peut-on rester insensible sous l'averse d'injures gratuites que ce vieux parlementaire lance incessamment à la face des habitants de Québec, des Canadiens-français, des catholiques, enfin sur tout ce qui est respectable et doit être respecté."

"Ainsi à la lecture des grands quotidiens tories, Sir Wilfrid Laurier serait un fourbe politique, nos compatriotes des niais encroutés dans l'ignorance, notre clergé un ramassis de fanatiques et d'hypocrites. Et c'est M. George Eulas Foster, politicien de triste renommée qui chante ce refrain aux Communes,"

"Il n'a qu'un principe, l'intérêt; qu'un désir, insulter. Il est de l'école du mensonge, de l'hypocrisie, de la couardise. A ses yeux celui pour qui les vertus civiques ne sont pas un vain mot, est un imbécile, une tête chaude. Il est inutile de traiter ces questions-là avec lui, il n'y entendrait rien."

M. CINO-MARS répond alors comme suit :-

Monsieur l'Orateur, Avant de donner à cette Chambre l'explication qu'un de ses membres me demande, je dois protester de mon respect pour ceux qui la composent; et si j'ai été entraîné à critiquer un de ses membres, c'est à la suite de paroles et d'une conduite générales que j'ai regardées comme une provocation adressée à ceux qui ne partagent pas ses vues en matière de religion et de race.

Et avant d'aller plus loin, je me réclame des privilèges de la presse, que je ne crois pas avoir dépassés en cette matière, et je déclare que, dans ma conduite à l'égard de M. Foster, j'ai agi sans animosité personnelle et uniquement dans l'intérêt public.

Je soumets respectueusement que l'article incriminé par M. Foster n'est pas un rapport des débats de la Chambre, mais un article éditorial traitant des questions générales de la politique et des hommes politiques. Je fais journellement dans La Presse un rapport des débats parlementaires; mais ces rapports ne sont jamais publiés ailleurs que dans les colonnes des nouvelles. Il est vrai que mes articles éditoriaux sont datés d'Ottawa; mais ceci est uniquement parce que j'habite la capitale. Ces articles ne sont pas écrits de la tribune des journalistes. De fait, j'écris ces appréciations des hommes et des choses politiques, où je me trouve, soit à Québec, soit à Montréal ou ailleurs. Mon article du 26 mai a été écrit durant la vacance parlementaire du 23 au 28 mai. En principe, je ne suis pas plus sujet à censure qu'un journaliste qui ne fait pas partie de la tribune des journalistes.

J'insiste sur le point que, en cette occasion, mon article n'affecte pas la dignité de la Chambre. Néanmoins me sera-t-il permis aussi de faire remarquer que ma polémique ne fait pas exception au ton ordinaire de la polémique courante. On n'a qu'à se rappeler certains écrits des journaux d'Ontario et de Québec pour constater que l'article incriminé par M. Foster est loin de leur ton violent et inflammatoire. Pour ne citer qu'un exemple, n'est-il pas vrai qu'un journal conservateur de Québec ne cesse de représenter notre premier ministre comme un homme traître à sa nationalité, traître à sa religion, qu'il trahit à tour de rôle, pendant que des journaux de l'Ontario le représentent, dans leurs éditoriaux et leurs caricatures, comme l'instrument et l'esclave de la hiérarchie catholique? Cette double attaque ne démontre-t-elle pas, par

son exagération, la fausseté de l'une et de l'autre ? Ce qui ne l'empêche pas de reparaître presqu'à chaque numéro de ces journaux.

L'honorable M. Foster trouve matière à reprendre dans mon article, au point de vue de l'injustice de ma critique où je le représente comme ennemi des Canadiens et des catholiques. Il est impossible de lire les discours et les écrits de l'honorable député sans ressentir l'impression que les Canadiens-français sont à ses yeux les esclaves des évêques qui les tiennent dans l'ignorance. Ses pensées ne sont pas clairement indiquées, mais ses sarcasmes sont très expressifs. On comprend parfaitement ce qu'il veut dire lorsqu'il compare les évêques de Québec aux Grands Ducs de l'autocrate tsar de Russie qui dominent de leur influence le premier ministre et ses collègues.

Voici les paroles prononcées par M. Foster au cours de la discussion concernant

l'autonomie des jeunes provinces de l'Ouest:

(Débats de la Chambre des Communes, session 1905, vol. II, page 2670):—"Le voilà bien notre premier ministre, cet autocrate, à la façon du tsar de Russie, saisissant, avec une hâte intempestive, la Chambre de son projet de loi, avant même que ses collègues aient eu le temps de se réunir pour se consulter avec lui, nous déclarant que cette mesure traduit bien sa doctrine, et qu'il y restera fidèle envers et contre tous. Quelle est la cause de l'impuissance où se trouve réduit aujourd'hui le tsar de Russie? C'est qu'il ne consulte pas le peuple, et chose bien pire encore, c'est qu'au lieu de consulter le peuple, il prend pour uniques conseillers les grands ducs. Le premier ministre du Canada, aujourd'hui, est en pareille posture. Le peuple ici, c'est cette population de 500,000 habitants de l'Ouest que cette loi intéresse; mais nos grands ducs, qui sontils ? Nous connaissons parfaitement ceux que le premier ministre n'a pas consultés, mais nous ne saurions dire quels sont ses conseillers, si toutefois conseillers, il y a...

Page 4075:—"Il y a certaines choses que l'honorable premier ministre n'a pas niées et elles sont tout aussi importantes que celles qu'il a niées. A maintes et maintes reprises on lui a répété ici et on lui a encore rappelé aujourd'hui, sans qu'il ait jamais ouvert la bouche pour le nier, qu'avant de déposer l'article du bill concernant l'enseignement, le 21 février 1905, il y avait eu de nombreuses conférences entre lui et Monseigneur Sbarretti, concernant cette question....

"Est-il vraiment convenable que le très honorable premier ministre, en sa qualité de leader du gouvernement, ait de fréquents entretiens avec le délégué du pape à Ottawa au sujet de la ligne de conduite à suivre pour la création de ces nouvelles provinces, et cela sans tenir aucun compte des représentants du peuple dans le gouvernement?

"Le très honorable premier ministre, Monsieur l'Orateur, n'a pas consulté le ministre de l'Intérieur, qui représentait les Territoires du Nord-Ouest et était leur seul représentant dans le gouvernement par rapport aux dispositions scolaires de ce bill, mais il me laisse déclarer en cette Chambre et il avoue implicitement par son silence qu'il a pris soin de consulter à cet égard le délégué du pape à Ottawa. Le très honorable leader du gouvernement n'a pas non plus consulté le ministre des Finances (M. Fielding). Voudrait-il maintenant avoir la bonté de nous dire avec lequel des deux il s'est plus souvent entretenu au sujet de ces dispositions scolaires, soit le directeur général des Postes ou le délégué apostolique ?"

Il m'a paru aussi à moi, journaliste impartial, que l'honorable M. Foster outrepassait les limites permises à la critique qu'un chef de l'opposition a le droit d'exercer, lorsqu'il représentait les crédits de la province de Québec comme le résultat d'un marchandage entre la députation et le gouverne, nent. D'après la théorie de M. Foster, les crédits seraient accordés aux autres provinces au point de vue de l'intérêt général, et à la province de Québec, pour acheter son appui.

(Débats de la Chambre des Communes, session 1905, vol. 1, page 865):—"Mon très honorable ami sait pourtant fort bien que tout cela était le secret de Polichinelle, c'est-à-dire que le ministre du Revenu de l'intérieur et le sénateur Dandurand ne s'étaient rendus à Québec que pour tenter de raccommoder le différend qui s'était élevé

parmi leurs amis, et cette Chambre prend à tout cela un vif intérêt parce que, tôt ou tard, comme chacun sait, c'est le public qui paie les pots cassés. Ces sortes de reconciliation ne peuvent s'effectuer qu'à l'aide de considérations pécuniaires ou de promesses de charges publiques, et avant qu'il ne soit écoulé plusieurs semaines, ou au plus plusieurs mois, ce Parlement et le pays se verront sans doute présenter la note à payer.

Tout ce discours de M. Foster est dans le même sens et le même esprit. Peut-on trouver des accusations plus sérieuses, plus diffamatoires à l'adresse des hommes publics et des citoyens d'une province; ces derniers étant représentés comme un troupeau à vendre, ne cherchant autre chose que de l'argent et des places?

La Chambre me permettra-t-elle de lire encore quelques extraits qui ont pour objets de justifier ma critique, de démontrer que le portrait que j'ai fait de M. Foster

n'était pas chargé de couleurs.

(Débats de la Chambre des Communes, session 1905, vol. I.)

"Mon honorable ami exprime le même désir que moi; cependant, n'est-il pas vrai que certains de ses partisans ont été élus grâce à ces préjugés ?

"Quelques Voix :- Non! non!

"L'honorable M. Foster:—Nous ne sommes pas les seuls ici à déplorer l'absence du député de Montmorency (M. Casgrain) de cette Chambre; ces regrets, j'en suis sûr, sont partagés par les députés de la droite. C'est un homme public qui faisait honneur à sa province et au Parlement; et s'il n'occupe pas de fauteuil dans cette enceinte législative, n'en cherchons pas la cause dans le fait que ses électeurs auraient condamné sa politique ou lui auraient retiré leur conflance; non, mais c'est qu'on a soulevé contre lui les préjugés nationaux, les passions religieuses et nationales."

Ce langage de M. Foster, à l'ouverture de la session d'un nouveau Parlement, donne une idée de ses sentiments. Il accuse M. Parent d'avoir gagné son élection par des cris de race et de religion, ce qui est absolument faux. Et à moins de vouloir donner à ses paroles le sens d'un contre-appel aux préjugés de race et de religion auprès

des habitants des provinces anglaises, ses paroles auraient été inutiles.

M. Demers, député de Saint-Jean et Îberville, a lui-même accusé M. Foster d'être un ennemi de la province de Québec et de faire croire que ses habitants sont des into-lérants. Ces déclarations de M. Demers étaient faites en réponse à un discours de M. Foster, dans lequel il avait transmis l'expression de ses sentiments.

Au cours de la même session, M. Foster a parlé en termes dérisoires de l'influence de l'Eglise catholique sur la population de Québec, surtout en matière d'enseignement. Je trouve à la page 3380 du Hansard, un paragraphe qu'il serait trop long d'énumérer.

Plus tard, l'honorable M. Foster conduisait la campagne électorale dans London, Ontario, et faisait appel aux électeurs en disant "qu'un vote donné à M. Hyman était un vote pour Laurier, Sbarretti et la hiérarchie".

Qu'il me soit permis de dire que, dans sa propre province, M. Foster n'a pas été jugé autrement que je ne l'ai fait moi-même. Je vois, dans le Moncton Transcript, du 16 décembre 1899, des déclarations solennelles, entre autres celles de Samuel E. McDonald, respectable citoyen de Brunswick:—

"La déclaration solennelle de Samuel E. McDonald, respectable citoyen de Brunswick, comté de Queen, province du Nouveau-Brunswick, en date du 2 décembre 1899, établit qu'à une assemblée en faveur du parti conservateur, assemblée convoquée par

avis publics, affichés en plusieurs endroits, M. Tilley, avocat, de Saint-Jean, et M. H. B. Hetherington, de Queen, furent les deux orateurs. M. Hetherington y déclara que l'élection alors prochaine ne serait pas faite sur le mérite des questions politiques, mais serait une lutte entre les catholiques romains et les protestants, affirmant en outre que, si la guerre éclatait entre la France et l'Angleterre, la population du Nouveau-Brunswick et des autres provinces maritimes aurait à épauler le mousquet et à se rendre à Québec pour y combattre les Canadiens-français, avant de pouvoir offrir aucun autre appui à l'Angleterre.

"Il y déclara de plus que le parti libéral donnait tous les emplois de la Couronne

à des catholiques.

"La déclaration de M. McDonald comporte que ces déclarations incendiaires étaient entremêlés d'appels aux conservateurs les suppliant de choisir M. Geo. E. Foster comme candidat conservateur dans Queen et Sudbury. Et comme conclusion, M. Hetherington en terminant son discours, exhiba un projet d'engagement ou promesse liant les signataires au choix de M. Foster comme candidat, chargé de mettre à exécution le programme de MM. Tilley et Hetherington.

"Les déclarations de Frank E. Clark et Amos B. Curry contiennent l'énumération des mêmes faits, avec de plus mention que M. Hetherington aurait déclaré : 'Il est

temps de soulever le cri de religion."

Je suis informé qu'au cours de la campagne électorale de 1896, dans une assemblée publique à Renfrew, Ont., M. Foster a prononcé les paroles suivantes: "Would it not be a disgrace and a shame for this fair Dominion of ours to have at the head of the government a French-Canadian and a Catholic at that?"

De l'ensemble de ces citations, entre les lignes desquelles court une ironie qui va bien plus loin que le sens ordinaire des mots et des sarcasmes, qui ont la prétention d'être plaisante, il ressort clairement que la province de Québec lui est très antipathique, à raison du caractère particulier de la majorité de ses habitants; et je n'ai pas dit autre chose dans mon article que ce que M. Foster a eu l'ambition de vouloir faire comprendre.

Un des reproches qui semble le plus l'avoir blessé, dans mon article, c'est celui de tenir une conduite entachée d'hypocrisie. Pour toute défense sur ce point, je dirai à la Chambre que je me suis contenté de me faire l'écho d'un homme qui a été son collègue pendant plusieurs années, et son chef durant quelques mois, l'honorable M. Bo-

well, qui a été plus en mesure que moi d'étudier et d'apprécier son caractère.

En demandant pardon à la Chambre d'avoir abusé de sa patience, je la prie de considérer que moi, jeune journaliste, je n'ai pu m'empêcher de ressentir vivement les attaques aussi violentes qu'injustes, accompagnées de perfides insinuations sur les motifs de conduite de ses adversaires,—et même j'oserais dire sur leur honorabilité—que j'ai entendu, à maintes reprises, contre des hommes que la confiance du pays a placés à la tête de nos affaires. Comme membre du parti libéral, j'ai cru de mon devoir de relever ces choses d'un homme public avec vivacité. N'ayant pas attaqué, ni par finsinuations, ni par ironie, ni par sarcasmes, l'honneur personnel de M. Foster, je demande respectueusement à la Chambre de croire que je n'ai pas voulu manquer de respect à un de ses membres, et que je n'ai pas dépassé la limite des privilèges assignés à la liberté de la presse.

De plus, et enfin, je répète que je n'ai fait aucun faux rapport du langage de l'honorable M. Foster. Je n'ai fait qu'une appréciation d'un homme public. Mon article n'était pas un rapport dénaturé, puisque ce n'est pas un rapport du tout. Ce n'était qu'une critique d'un caractère général, et dont le ton pourrait faire le sujet d'un dé-

bat, mais ailleurs que dans la position où je suis placé aujourd'hui.

Je soumets que je n'ai, en aucune manière, abusé des privilèges de ce Parlement. Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson,—Que M. Cinq-Mars soit dispensé d'être présent à la barre de cette Chambre, mais qu'il se tienne en disponibilité au cas où il serait rappelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Ross (Yale-Caribou) propose, secondé par M. Beauparlant,—Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Paterson,—Que tous les mots après "Que", dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—" les extraits incriminés de l'article publié dans La Presse dépassent les bornes d'une critique raisonnable et constituent une violation des privilèges de la Chambre; Que M. Cinq-Mars, l'auteur de l'article, a mérité la censure de la Chambre. Qu'il soit rappelé à la barre et que M. l'Orateur lui donne communication de cette résolution".

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que M. Cinq-Mars soit rappelé à la barre de la Chambre.

Le sergent-d'armes fait rapport que M. Cinq-Mars est présent à la barre de la Chambre.

M. l'Orateur :—Au sujet de la question pour laquelle vous avez été assigné à comparaître à la barre de cette Chambre, j'ai reçu instruction de vous communiquer la résolution suivante qui a été adoptée par la Chambre :—

Que les extraits incriminés de l'article publié dans La Presse dépassent les bornes d'une critique raisonnable et constituent une violation des privilèges de la Chambre; Que M. Cinq-Mars, l'auteur de l'article, a mérité la censure de la Chambre; Qu'il soit rappelé à la barre et que M. l'Orateur lui donne communication de cette résolution.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson,—Que M. Cinq-Mars soit

dispensé de rester plus longtemps.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Cinq-Mars se retire alors.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six millions cinq cent cinquante-huit mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer:—Intercolonial, frais d'exploitation, \$6,100,000; Grand-Tronc, loyer, \$105,000; embranchement de Windsor, \$18,000; Ile du Prince-Edouard, frais d'exploitation, \$335,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-un mille six cent trente-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux:—Personnel et réparations, \$642,636; appointements et dépenses casuelles, bureaux de percepteurs, \$22,527; supplément d'appointements à des employés à titre permanent de service public, et rémunération à toutes autres personnes pour le service des navires passant par les canaux du Canada, de minuit le samedi à minuit le dimanche, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$16,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère des Chemins de fer et Canaux:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire pour impressions et papeterie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent onze mille huit cent vingt dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer—Intercolonial:—Agrandissement des installations à Lévis, \$4,300; agrandissement des installations à Memramcook, \$1,350; doubles voies sur parties de la ligne, \$60,000; nouvelle gare à Windsor, \$3,000; agrandissement des installations, etc., le long de la ligne, gare,

etc., Maccan, \$3,170; machineries et appareils pour la manutention de la houille, \$40,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard:—Agrandissement des ins-

tallations à Kensington, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux—chenal du nord:—Formation du chenal et construction du barrage entre les Galops et l'île Adams, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Galops:—Gratification équivalant à deux mois d'appointements aux représentants légaux de feu S. H. Haycock, \$300; enlèvement des battures en aval de l'écluse 28, dans le fleuve Saint-Laurent, \$400, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal du Sault Sainte-Marie:—Construction, pour l'année finissant lè 31 mars 1907.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Reconstruction du pont Brewster, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cent soixante-onze dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille sept cent soixantesix dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Outillage pour la production d'électricité pour l'éclairage et la force motrice, \$12,000; paiement du compte final pour l'approfondissement de la tranchée dans le roc de Port-Colborne à Humberstone, \$19,766.25; approfondir partie du bief culminant, \$25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent sept dollars et cinquante centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Gratification à la veuve de feu E. J. Odlum, équivalant à deux mois d'appointements, \$350; compensation à M. Frank Goring, pour blessures, \$725; compensation au Dr R. Colgan, pour dommages, \$32.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Réparations par suite de voie d'eau. à partir du bassin 1 jusqu'à l'écluse No 1, \$20,000; élévation du toit des hangars à farine Nos 4 et 5, \$6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Carillon et Grenville:—Gratification à la veuve de feu Francis J. Lynch, équivalant à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Cornwall:—Remplissage de l'espace entre les anciennes et nouvelles écluses au pied du canal, et construction d'un revêtement "rip-rap" en pierre autour de la pointe, entre les écluses, \$11,000; réparation de la berge du côté nord (crédit renouvelé), \$1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Williamsburg:—Construction d'appareils de levage, pour porte d'écluse (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Macadam pour chemin à l'ouest du canal, \$1,800; réfection du pont No 3, \$600, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Trent:—Achat de remorqueur, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Saint-Ours:—Complétion du quai de débarquement, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents dollars soit accordée pour le wagon du Gouverneur général:—Réparations et changements, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer Intercolonial:—Pour payer à la veuve de feu J. E. Price, une gratification équivalant à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau:—Réparations, canaux en général, \$9,300; supplément d'appointements des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus au sujet des navires passant par les canaux du Canada, de minuit le samedi à minuit le dimanche, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Réparations, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 80) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et d'Oménica", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 27) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Kamloops and Yellow Head Pass Railway Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 89) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Ashcroft, Barkerville and Fort George Railway Company", avec un

amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 108) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Kettle River Valley Railway Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 15 juin 1906.

PRIÈRES.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la

Chambre le vingtième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération le bill L (No 184) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James", et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 159) constituant en corporation la Cobalt Range Railway Company, qu'il rapporte avec des amendements.

Les promoteurs du bill (No 118) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud et la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec, ayant exprimé leur intention de ne point procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que la balance des honoraires, après déduction des frais d'impression et de traduction, soit remboursée.

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la

Chambre.

M. Demers, du comité des Bills Privés, présente le septième rapport de ce comité, rapportant, sans amendement, les bills suivants :—

Bill R (No 179) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Harriette Wesley

Baker ".

Bill P (No 181) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Charles William Holmes".

Bill Q (No 182) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Minnie Florence Irvine".

Votre comité a aussi pris en considération le bill X (No 185) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Eileen Mary Mackintosh", et il a décidé de rapporter le préambule non prouvé.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. McCool,

Ordonné, que le bill (No 118) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud et la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec, soit retiré, et que la balance des honoraires soit remboursée, après déduction du coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le vingtième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant les montants votés et les montants dépensés, sous leurs chapitres respectifs, chaque année depuis le 30 juin 1896 pour le havre de Port-Burwell; la date de ces paiements, à qui les paiements ont été faits et le montant payé à chaque personne; le montant payé pour le travail réel exécuté, le montant payé pour les matériaux non utilisés et quand, et le montant payé pour les matériaux utilisés; la quantité et l'espèce de matériaux achetés, le prix payé, et à qui; l'état actuel du havre. Copie du coût estimatif du havre, et de son coût quand il sera terminé, y compris le dragage et le brise-lames. Aussi, copie de

toutes annonces demandant des soumissions, des soumissions, des contrats et de la correspondance à ce sujet. Les noms de tous les dragueurs employés à ces travaux depuis le 30 juin 1896, et de leurs propriétaires. Aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports, pétitions, documents, correspondance, enquêtes et communications de toute nature se raportant aux dits travaux de havre. Aussi, copie des feuilles de paie pour chaque année depuis le 30 juin 1896, les noms de tous les contremaîtres, surintendants et inspecteurs, leur temps de service comme tels et par qui recommandés; aussi, copie de toute correspondance relative à leur nomination, et les raisons de leur destitution ou démission dans le cas où ils auraient été révoqués ou se seraient démis. Aussi, les noms de tous les ingénieurs civils employés à ces travaux, par qui ils ont été recommandés, y compris M. John H. Teall, ingénieur local, la date de sa nomination, destitution ou démission, suivant le cas, et la raison de la destitution ou démission, et toute correspondance, pétitions, télégrammes, lettres et communications s'y rapportant. (Document de la session No 183.)

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. McCool,

Ordonné, que le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le vingtième rapport du dit comité.

M. McCarthy (Simcoe), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill T (No 188) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite The Colonial Bank of Canada", qu'il rapporte sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 105) constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie dite Sterling.

Bill (No 198) concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.

Bill (No 199) concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest.

Bill W (No 187) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Citizens' Bank of Canada".

Ordonné, que M. Oliver ait la permissions de présenter un bill (No 202) concernant les chemins et les réserves pour chemins dans les provinces de la Saskatchewan et d'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre,

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson,—Que l'item No 32 des bills et ordres publics soit pris en considération.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit item étant lu ;

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 13) concernant les juges des cours provinciales, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 176) concernant les Pénitenciers.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre. Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 150) concernant la Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 57) concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 158) constituant en corporation la compagnie dite Burk's Falls and French River Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 49) concernant la Central Railway Company of Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 76) concernant la maison Revillon, Brithers (à responsabilité limitée).

et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 120) constituant en corporation la compagnie dite Fort William and Port Arthur Terminal Railway and Bridge Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 87) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company", lesquels amendements sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 12.—Retranchez les mots "du paragraphe 3".

Page 3, ligne 18.—Après "l'entreprise", insérez ce qui suit comme article 13 :—

"13. La compagnie et son entreprise sont subordonnées aux dispositions de toute loi générale rendue ou qui le sera à l'avenir par la législature de la province de la Colombie-Britannique, régissant, dans l'intérêt de la santé et de la sûreté publiques, le contrôle et la réglementation de la transmission, de la distribution ou de la fourniture de l'électricité sous quelque forme que ce soit."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 89) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Ashcroft, Barkerville and Fort George Railway Company", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 2, lignes 19 et 20.—Après "Pacifique" insérez ce qui suit comme article

"11. Lorsque la Commission des chemins de fer pour le Canada sera d'opinion que, vu la configuration de quelque partie du territoire à traverser par la ligne de chemin de fer de la compagnie, il serait impraticable ou trop dispendieux d'établir plus d'une ligne de chemin de fer à travers cette partie de territoire, les dispositions de l'article 137 de l'Acte des Chemins de fer, 1903, s'appliqueront à la compagnie ainsi qu'à toute autre compagnie autorisée à établir une ligne de chemin à travers cette partie de territoire; mais rien en cet article de la présente loi ne sera censé limiter ou restreindre en quoi que ce soit l'application du dit article 137."

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 108) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Kettle River Valley Railway Company", lequel amendement est lu comme suit:—

Page 2, ligne 11.—Après "1904" ajoutez ce qui suit comme article 6 :-

"6. Lorsque la Commission des chemins de fer pour le Canada sera d'opinion que, vu la configuration de quelque partie du territoire à traverser par la ligne de chemin de fer de la compagnie, il serait impraticable ou trop dispendieux d'établir plus

d'une ligne de chemin de fer à travers cette partie de territoire, les dispositions de l'article 137 de l'Acte des Chemins de fer, 1903, s'appliqueront à la compagnie ainsi qu'à toute autre compagnie autorisée à établir une ligne de chemin à travers cette partie de territoire; mais rien en cet article de la présente loi ne sera censé limiter ou restreindre en quoi que ce soit l'application du dit article 137."

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 80) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et d'Oménica", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 20.—Après "inachevé", ajoutez ce qui suit comme article 4 :-

"4. Lorsque la Commission des chemins de fer pour le Canada sera d'opinion que, vu la configuration de quelque partie du territoire à traverser par la ligne de chemin de fer de la compagnie, il serait impraticable ou trop dispendieux d'établir plus d'une ligne de chemin de fer à travers cette partie de territoire, les dispositions de l'article 137 de l'Acte des Chemins de fer, 1903, s'appliqueront à la compagnie ainsi qu'à toute autre compagnie autorisée à établir une ligne de chemin à travers cette partie de territoire; mais rien en cet article de la présente loi ne sera censé limiter ou restreindre en quoi que ce soit l'application du dit article 137."

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 27) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Kamloops and Yellow Head Pass Railway Company", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 2, ligne 16.--Après "Company" insérez ce qui suit comme article 11 :-

"11. Lorsque la Commission des chemins de fer pour le Canada sera d'opinion que, vu la configuration de quelque partie du territoire à traverser par la ligne de chemin de fer de la compagnie, il serait impraticable ou trop dispendieux d'établir plus d'une ligne de chemin de fer à travers cette partie de territoire, les dispositions de l'article 137 de l'Acte des Chemins de fer, 1903, s'appliqueront à la compagnie ainsi qu'à toute autre compagnie autorisée à établir une ligne de chemin à travers cette partie de territoire; mais rien en cet article de la présente loi ne sera censé limiter ou restreindre en quoi que ce soit l'application du dit article 137."

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J (No 172) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K (No 173) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la compagnie dite The Pacific and Atlantic Railway Company".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité général sur le bill (No 176) concernant les Pénitenciers reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend

le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 170) concernant l'immigration et les immigrants, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en consi-

dération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill. Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 147) concernant certaines réserves forestières, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 194) modifiant l'Acte des Sauvages.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en consi-

dération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill. Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Ross (Yale-Caribou), secondé par M. McKenzie, Ordonné, que la Chambre passe aux bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill M (No 186) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la banque dite The Monarch Bank of Canada".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill GG (No 197) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Fording Railway Company".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 100) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Alberta Railway and Irrigation Company".

Bill (No 138) intitulé: "Acte constituant en corporation la Toronto Terminals

Railway Company".

Bill (No 101) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Marques des fruits, de 1901".

Bill (No 174) intitulé: "Acte concernant les Commissaires du havre de Québec". Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 177) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *Erie*, *London and Tillsonburg Railway Company*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 42) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company", avec plusieurs amendements (version anglaise seulement), pour lesquels il demande le concours de

cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 134) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Toronto and Hamilton Railway Company, et à l'effet de changer son nom en celui de Toronto, Niagara and Westminster Railway Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 43) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Brandon Transfer Railway Company", avec plusieurs amendements,

pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 115) intitulé: "Acte concernant la lèpre", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 18 juin 1906.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :-

Par M. Emmerson,—la pétition du révérend William Lawson et autres, de Bayfield, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick.

M. Northrup propose, secondé par M. Boyce,—Que la partie du septième rapport du comité des Bills Privés, présenté à la Chambre vendredi, le 15 courant, concernant le bill X (No 185) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Eileen Mary Mackintosh", soit renvoyée au dit comité pour plus ample considération.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et elle est résolue

dans l'affirmative.

Le bill (No 120) constituant en corporation la compagnie dite Fort William and Port Arthur Terminal Railway and Bridge Company est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que son titre soit: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Fort William Terminal Railway and Bridge Company".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill G (No 169) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à John Albert Peer", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Et la question étant posée que le bill passe, la Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Calvert,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill G (No 169) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à John Albert Peer".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 75) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill L (No 184) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin 25½

de fer de la Baie de James", et après avoir ainsi siégé quelque aemps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 159) constituant en corporation la compagnie dite Cobalt Range Railway Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 179) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Harriette Wesley Baker", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Smith (Nanaïmo),

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill R (No 179) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Harriette Wesley Baker".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill P (No 181) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Charles William Holmes", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Smith (Nanaïmo),

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces du Sénat, auquel a été soumis le bill P (No 181) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Charles William Holmes".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill Q (No 182) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Minnie Florence Irvine", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. McCarthy (Simcoe), secondé par M. Finlayson,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill Q (No 182) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Minnie Florence Irvine".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill T (No 188) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite The Colonial Bank of Canada", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Oraur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 105) constituant en corporation la compagnie dite Sterling Life Insurance Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 198) concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat-et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 199) concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill W (No 187) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Citizens' Bank of Canada", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 14.—Retranchez les mots "d'une année" et insérez les mots "de six mois".

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 117) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Erie, London and Tillsonburg Railway Company", lesquels amendements sont lu scomme suit :—

Page 2, ligne 35.—Retranchez les mots "vingt-cinq" et insérez à la place le mot "trente".

Page 3, ligne 39.—Après "Canada" insérez ce qui suit comme article 16 :-

"16. La compagnie et son entreprise sont subordonnées aux dispositions de toute loi générale rendue ou qui le sera à l'avenir par la législature de la province d'Ontario pour pourvoir dans l'intérêt de la santé ou de la sûreté publiques, au contrôle et à la réglementation de la transmission, de la distribution ou de la fourniture de l'électricité sous quelque forme que ce soit."

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat dans la version anglaise seulement au bill (No 42) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 134) intitulé: "Acte concernant la compa-

gnie dite The Toronto and Hamilton Railway Company, et à l'effet de changer son nom en celui de Toronto, Niagara and Western Railway Company", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 2, lignes 9 à 24.—Retranchez les articles 5 et 6.

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 43) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Brandon Transfer Railway Company", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 2.—Retranchez les mots "deux cent" et insérez "cinquante".

Page 2, ligne 1.—Après "avec" insérez "et entre".

Page 2, ligne 14.—Après "principal" insérez: "et sauf les dispositions de l'article 175 de l'Acte des Chemins de fer, 1903, avec pouvoir de construire des embranchements allant d'un point quelconque à un autre de la dite ligne de chemin de fer, pourvu aussi que nul de ces embranchements n'excède six milles en longueur".

Page 2, ligne 28.—Après "Company" insérez "et toute autre compagnie de chemin de fer qui sera ci-après constituée en corporation et dont la voie pourra entrer dans

la cité de Brandon".

Page 2.—Après l'article 10, insérez ce qu suit comme articles 11, 12 et 13 :-

"11. Sauf les dispositions de l'article 284 de l'Acte des Chemins de fer, 1903, la compagnie peut faire des arrangements pour la circulation des trains et l'exploitation de la ligne avec toute compagnie de chemin de fer dont la voie est actuellement ou sera par la suite construite jusqu'à un point situé dans les limites corporatives de la cité de Brandon, aux conditions qui seront approuvées par les deux tiers des actionnaires à l'assemblée annuelle ou à une assemblée spéciale dûment convoquée à cette fin.

"12. La compagnie peut construire et exploiter des élévateurs à grains et des entre-

pôts le long ou près de sa ligne de chemin de fer.

"13. Les pentes et les courbes sur le dit chemin de fer devront être approuvées par le ministre des Chemins de fer et Canaux."

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 21) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Huron and Erie Loan and Savings Company".

Bill (No 60) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Inter-

Ocean Fire Insurance Company".

Bill (No 164) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Parc des Montagnes Rocheuses".

Bill (No 177) intitulé: "Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant les concessions de terres aux membres de la milice pour service actif du Nord-Ouest".

Aussi, le Sénat a adopté le bill BB (No 203) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The General Accident Company of Canada*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill CC (No 204) intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite *The Chartered Bank of London and Canada*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que mercredi prochain et pendant le reste de la session cette Chambre se réunira à 11 a.m.; qu'en sus de la suspension ordinaire des séances à 6 p.m., la séance

sera suspendue chaque jour, depuis 1 jusqu'à 3 p.m.; et que les mesures du gouvernement auront la priorité à toutes ces séances, et après les interpellations les lundis, mercredis et jeudis.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère de l'Intérieur:—Augmentation des appointements de M. N. O. Côté, promu au rang de premier commis dans la division des lettres patentes, de \$1,950 à \$2,250 par année à partir du 1er avril 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$75; augmentation des appointements de les dispositions de l'Acte du Service civil, \$75; augmentation des appointements de M W. S. Gliddon à \$1,850 par année, depuis le 1er avril 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$62.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit supplémentaire pour dépenses casuelles et générales aux agences en Canada, en Angleterre et à l'étranger, y compris les appointements de commis surnu-

méraires au bureau principal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour paiement à Mme H. V. McLeod, fille de feu H. G. Stemshorn, employé d'immigration à Halifax, d'une gratification équivalant à deux mois d'appointements du défunt, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour gratification équivalant à deux mois d'appointements à la veuve de feu Arthur Peasnell, employé d'immigration à Winnipeg, pour l'année finissant le 31 mars

1907.

- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gratification équivalant à deux mois d'appointements à la veuve de feu Jean Cyrille Blouin, employé d'immigration à Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Somme additionnelle requise pour régistrateurs, etc., \$13,000; pour payer à la veuve de feu Antonio Prince, ci-devant sous-régistrateur à Edmonton, une gratification à deux mois des appointements du défunt, \$250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Mardi, 19 juin 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mardi, 19 juin 1906.

PRIÈRES.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt et unième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et il a décidé de le rapporter

sans amendement, savoir :-

Bill J (No 172) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie".

Votre comité a considéré les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 161) constituant en corporation la Trans-Niagara Bridge Company.

Bill (No 130) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande Vallée.

Bill (No 140) concernant la compagnie dite Southern Central Pacific Pailes.

Bill (No 140) concernant la compagnie dite Southern Central Pacific Railway Company.

Bill GG (No 197) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Fording Valley Railway Company".

M. Parmelee, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils

soient imprimés, savoir :-

66b. Autres minutes de la Commission royale sur les assurances et preuve faite

jusqu'au 4 juin, inclusivement.

67a. Réponse à adresse du Sénat, du 8 mai 1906,—Etat de la correspondance récente avec l'Imperial Office, re commission du câble du Pacifique, et des particuliers, au sujet de l'établissement d'un service amélioré de renseignements et d'un système de câbles d'Empire.

161. Rapport des commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur l'effondrement, survenu le 5 avril 1906, d'une partie de la tour de l'allonge de l'édifice

de l'Ouest.

174. Copie d'un arrangement fait par Charles M. Hatfield pour augmenter la chute naturelle de la pluie dans toute partie quelconque du Territoire du Yukon.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas impri-

més, savoir :-

77d. Réponse à ordre du 28 mai 1906,—Copie de toute correspondance, recommandations, télégrammes et pétition en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou fonctionnaires concernant la destitution de David D. Coffin, comme maître de poste à Head-of-Hillsboro, I.P.-E., et la nomination de son successeur.

83a. Réponse à ordre du 18 avril 1906,—Copie de toute correspondance entre la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique et le gouvernement ou quelqu'un de ses départements, et entre la dite compagnie et la Commission du Transcontinental au sujet des études et du tracé du chemin de fer Transcontinental projeté entre Québec et Moncton.

91d. Réponse à ordre du 14 mars 1906,—Etat indiquant,—

1. le nombre d'inscriptions de homesteads enregistrés chaque année fiscale depuis 1872 jusqu'à 1905, et aussi pendant les six mois expirés le 31 décembre 1905, pour le territoire compris dans les provinces actuelles du Manitoba, Saskatchewan et Alberta;

2. le nombre et le percentage de ces inscriptions, pour chaque année, pour lesquelles des lettres patentes ou des recommandations pour émission de lettres patentes ont été accordées ou faites antérieurement au 31 décembre 1905 ;

- 3. le nombre et le percentage de ces inscriptions, pour chaque année, qui ont été cancellées antérieurement au 31 décembre 1906 ;
- 4. le nombre et le percentage de ces inscriptions, pour chaque année, qui, n'étant ni patentées ni cancellées, étaient demeurées incomplètes à la date du 1er janvier 1906.

144a. Réponse supplémentaire à ordre du 14 mars 1906,—

- 1. Copie de toute correspondance sur l'immigration échangée au cours des deux dernières années entre le haut commissaire du Canada à Londres et M. W. T. R. Preston, commissaire fédéral d'immigration à Londres.
- 2. Copie de toute correspondance sur l'immigration échangée au cours des deux dernières années entre le dit W. T. R. Preston et M. W. T. Griffith, secrétaire du bureau du haut commissaire du Canada à Londres.
- 157. Réponse à ordre du 30 avril 1906,—Copie de toute correspondance, lettres, papiers, ou baux concernant l'affermage de la réserve des sauvages du Sang, dans la province d'Alberta, à la McEwen Cattle Company, de Brandon, ou à toutes autres personne ou personnes.
- 158. Réponse à adresse du 18 avril 1906,—Copie d'un arrêté du conseil passé le ou avant le 27 juillet 1900 au sujet de certains terrains dans l'Alberta ou l'Athabasca, mentionnés dans une question faite en Chambre par M. Lefurgey, le 9 avril courant, et copie du plan officiel ou de la carte indiquant les terrains en question. Aussi, copie de toute autre correspondance et de tous papiers échangés à ce sujet entre le gouvernement ou toute personne agissant en son nom et toutes autres personnes, jusqu'à date.

159. Sommaire des accidents qui ont donné lieu à des enquêtes par le bureau des

Commissaires des chemins de fer, pour l'année expirée le 30 juin 1905.

160. Réponse à ordre du 9 mai 1906,—Etat faisant connaître le tarif du trafic-marchandise en vigueur l'an dernier sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard et le tarif en vigueur le 1er avril 1906, pour le trafic local. Aussi, relevé du tarif d'entier parcours sur l'Intercolonial, par chargements de wagons, en ce qui concerne le grain expédié pour exportation de Montréal à Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Sydney, C.-B., avec indication des distances, et du tarif d'entier parcours pour le grain expédié en wagons de Tignish, I.P.-E., à Saint-Jean, N.-B., Halifax, N.-E., et Sydney, C.-B., par l'Intercolonial, le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard et sur les bateaux d'hiver de l'Etat, avec indication des distances.

162. Réponse à ordre du 9 mai 1906,—Etat indiquant le nombre de titres de terres émis et la superficie couverte par ces titres, dans et pour le territoire inclus dans les limites des provinces actuelles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, entre le 1er juillet 1901 et le 31 décembre 1905, sous chacune des formes de concessions suivantes: (1) concessions de commutation; (2) homesteads; (3) concessions en vertu de l'Acte du Manitoba; (4) gratifications de primes militaires; (5) concessions aux métis du Nord-Ouest; (6) ventes de paroisses; (7) concessions spéciales pour éteindre des réclamations; (8) concessions aux chemins de fer; (9) ventes de terres minières, agricoles, à pâturage, etc.; (10) ventes de terres scolaires; (11) concessions spéciales, et (12) toutes autres concessions.

163. Réponse à ordre du 23 avril 1906,—Etat indiquant si le département de l'Intérieur ou tout autre département ou membre du gouvernement a des renseignements, et lesquels, concernant des transactions, actes, comptes ou paiements de nature irrégulière attribués à quelque agent ou autre personne dans la Grande-Bretagne et l'Irlande ou en Europe, en rapport avec l'immigration en Canada; quelle période est comprise dans ces renseignements; quelles communications par écrit ou autrement, concernant ces matières, ont été échangées avec le Haut-commissaire du Canada, le commissaire de l'immigration ou autres personnes.

Aussi, copie de toute correspondance, rapports et papiers à ce sujet.

164. Réponse à adresse du Sénat du 15 mai 1906,—Etat faisant connaître:

1. Le montant payé pour le chemin de fer connu sous le nom de Canada Eastern, dans le Nouveau-Brunswick, et le nom de la personne ou des personnes à qui le prix d'achat a été payé.

- 2. Le montant dépensé sur le dit chemin de fer, depuis son acquisition par le gouvernement, jusqu'au 1er avril 1906, en bâtiments, réparations, nivellement, ponceaux, ponts, traverses, rails, et autres dépenses faites pour l'amélioration du dit chemin de fer.
- 3. Le total du rendement et des recettes provenant de passagers et de fret, séparément, au 1er avril 1906.
- 4. Le total des dépenses de l'exploitation du dit chemin, comme embranchement de l'Intercolonial, depuis la date de son acquisition jusqu'au 1er avril 1906.

165. Réponse à adresse du Sénat du 8 mai 1906,—Etat indiquant: —

1. Le montant payé annuellement, pendant les dernières cinq années, pour les appointements et les dépenses du personnel imputables au service d'inspection de la division des assurances sur la vie du ministère des Finances;

2. Si les membres de ce personnel remplissent d'autres devoirs que ceux concer-

nant l'inspection;

3. Les noms des membres de ce personnel;

4. Les appointements payés à chacun d'eux;

5. Les montants perçus annuellement de toutes les compagnies d'assurance sur la vie opérant en Canada depuis les cinq dernières années pour les frais d'inspection ou les frais d'entretien de cette division, ou pour tous autres frais s'y rattachant;

6. D'après quelle base ces frais ont été établis et perçus;

7. Les noms de toutes les compagnies, et les montants payés chaque année par ces compagnies.

167. Réponse à adresse du Sénat du 16 mai 1906,—Copie du rapport des commissaires du havre de Sydney-Nord pour les années 1897, 1899 et 1901 et 1905, indiquant les perceptions et déboursés des dits commissaires pendant ces années; aussi, la correspondance, s'il en existe, relative à l'achat d'un terrain pour les fins de la commission, et les plans de ce terrain et du havre.

168. Réponse à adresse du Sénat du 8 mai 1906,—Etat relatif à la Mutual Life

Insurance Company, de New-York, indiquant:-

- 1° Le montant des assurances sur la vie, en force dans le Dominion le 31 décembre 1905;
 - 2° Le montant des garanties déposé entre les mains du gouvernement fédéral;

3° La nature des garanties;

4° Le montant de ces garanties en or ;

5° Le montant de ces garanties en obligations;

6° Les émetteurs des obligations;

7° Si les obligations données en garantie ont été prises au pair, à leur valeur nominale ou à la valeur marchande supposée;

8° Comment est établie la valeur marchande;

9° Quelles mesures sont prises pour s'assurer si les souscripteurs ou émetteurs des obligations données en garantie sont solvables d'année en année;

10° Comment, au cas où la valeur des obligations tomberait au-dessous de celle à laquelle elles sont prises comme garantie, serait parfaite la différence dans la valeur de la garantie qui doit avoir été donnée;

11° Si, à aucune époque, la garantie déposée par la Mutual Life Insurance Company, de New-Yok, est tombée au-dessous de la valeur de celle qui doit être déposée en vertu de la loi.

169. Documents relatifs au chapitre 16, 4 Edouard VII, intitulé: "Acte concernant un arbitrage entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

170. Copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvée par Son Excellence le Gouverneur général le 14 mars 1906, concernant la prolongation du contrat passé avec l'American Bank Note Company pour une nouvelle période de cinq ans, ainsi que la correspondance qui s'y rapporte.

171. Réponse à ordre du 14 mars 1906,-Etat indiquant les montants votés et les montants dépensés, sous leurs chapitres respectifs, chaque année depuis le 30 juin 1896 pour le havre de Port-Stanley; la date de ce paiements, à qui les paiements ont été faits et le montant payé à chaque personne; le montant payé pour le travail réel exécuté, le montant payé pour les matériaux non utilisés et quand, et le montant payé pour les matériaux utilisés; la quantité et l'espèce de matériaux achetés, le prix payé, et à qui. l'état actuel du havre. Copie du coût estimatif du havre, et de son coût quand il sera terminé, y compris le dragage et le brise-lames. Aussi, copie de toutes annonces demandant des soumissions, des soumissions, des contrats et de la correspondance à ce sujet. Les noms de tous les dragueurs employés à ces travaux depuis le 30 juin 1896, et de leurs propriétaires. Aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports, pétitions, documents, correspondance, enquêtes et communications de toute nature se rapportant aux dits travaux de havre. Aussi, copie de feuilles de paie pour chaque année depuis le 30 juin 1896, les noms de tous les contremaîtres, surintendants et inspecteurs, leur temps de service comme tels et par qui recommandés; aussi, copie de toute correspondance relative à leur nomination, et les raisons de leur destitution ou démission dans le cas où ils auraient été révoqués ou se seraient démis. Aussi, les noms de tous les ingénieurs civils employés à ces travaux, par qui ils ont été recommandés et toute la correspondance à ce sujet. Aussi, le nom de la personne ou des personnes qui ont payé les montants respectifs à Port-Stanley pour les matériaux fournis et les travaux exécutés.

172. Réponse à ordre du 9 mai 1906,—Copie des instructions données à chaque classe d'ingénieurs civils employés aux explorations du canal à navires de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne. Aussi, les noms des ingénieurs des diverses classes, y compris les aides-ingénieurs, niveleurs, porte-mètre et chaîneurs, ainsi que le salaire de chacun d'eux.

173. Réponse à ordre du 30 avril 1906,—Copie de tous papiers, pièces justificatives et états se rapportant à la dépense de \$1,438.54 pour le havre de Miminigash, mentionnée dans le rapport de l'Auditeur général pour 1905, avec indication des noms des ouvriers et des gages payés à chacun, et aussi, des montants payés pour la pierre, les fascines, les poteaux, la planche, et autres menues dépenses.

175. Réponse à ordre du 26 mars 1906,—Copie de toute correspondance concernant les plaintes reçues par le gouvernement contre les mesures de quarantaine prises au sujet de la peste porcine dans le comté de Kent, Ontario.

176. Réponse à ordre du 25 avril 1906,—Copie de tous rapports, dépositions, correspondance, documents et papiers concernant les accusations portées contre aucuns des employés des douanes à Emerson, Manitoba, pendant les deux dernières années.

177. Réponse à ordre du 18 avril 1906,—Copie de toutes demandes formulées par C. F. Caldwell pour lui-même, ou pour quelques-uns de ses clients, et lesquels, ou par toutes autres personnes, pour l'acquisition de terrains houillers dans la province d'Alberta, et copie de toute correspondance ou autres papiers s'y rapportant.

178. Réponse à ordre du 23 avril 1906,—Copie de toute correspondance, mémoires, rapports et télégrammes en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres ou officiers au sujet de la construction d'un nouveau steamer pour le service d'hiver dans le détroit de Northumberland, y compris le rapport ou les recommandations de M. Duguid et autres personnes agissant conjointement avec lui, et le montant des dépenses faites à ce sujet et à qui payé.

179. Réponse à ordre du 23 avril 1906,—Copie des plans et devis du nouveau steamer actuellement en voie de construction en Angleterre.

180. Réponse à adresse du Sénat, du 31 mai 1906,—Copie du certificat obtenu par le commandant Spain dans le mois de février 1903.

Votre comité recommande aussi que son quorum soit réduit à cinq membres.

M. Belcourt ,du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les comptes, pièces justificatives et autres documents concernant le paiement de \$18,880 à Robert W. Hewson, et le paiement de \$484.90 à James Friel, tel que mentionné dans le rapport de l'Auditeur général pour l'année 1904-05, page W-31, sous la rubrique "Intercolonial, capital, Moncton; facilités;" et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment; pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ces témoins au cours des dits interrogatoires.

(Appendice No 3.)

M. Belcourt, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Preuve faite devant les commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur l'accident survenu le 5 avril 1906 par suite de l'effondrement d'une partie de la tour de l'édifice Ouest. (Document de la session No 161a.)

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Règlements et ordres du Roi, pour la milice du Canada, 1904, 1905 et 1906. (Document de la session No 184.)

Aussi,—Règlements concernant la solde, allocations, etc., de la milice canadienne. (Document de la session No 184a.)

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. McCarthy (Simcoe),

Ordonné, que le comité des Comptes Publics soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Johnston,

Ordonné, que le bill BB (No 203) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The General Accident Assurance Company of Canada", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Johnston,

Ordonné, que le bill CC (No 204) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite The Chartered Bank of London and Canada", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mars 1906,—Etat concernant la totalité ou partie des traverses achetées par le département des Chemins de fer et Canaux en 1903-04 et en 1904-05 de chacune des personnes suivantes:—D. J. et J. D. Buckley, de Rogersville, John Mahoney, de Rogersville, et Jude F. Gallant, de Rogersville, et donnant,—(a) l'espèce et la quantité de traverses; (b) les prix payés; (c) les endroits de livraison; (d) le nombre rejeté; (e) le nom de l'inspecteur ou des inspecteurs qui représentaient le gouvernement; (f) la quantité et la valeur des traverses en magasin à Rogersville à la date de l'inventaire dressé pour 1904-05; et (g) copie de toute correspondance, ordres ou papiers de toute nature en la possession du département des Chemins de fer et Canaux ou de quelqu'un de ses officiers concernant la commande, l'achat, la réception, le pointage, l'inspection ou le refus d'aucune quantité des dites traverses. (Document de la session No 185.)

Le bill (No 194) modifiant l'Acte des Sauvages est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 200) modifiant l'Acte des Pensions de la milice, de 1901.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 175) intitulé: "Acte modifiant le Tarif des douanes, 1897", sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill N (No 205) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Eastern Railway Company*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 201) modifiant l'Acte de la Milice.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 115) intitulé: "Acte concernant la lèpre", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 19.—Après le mot "médecins" insérez les mots "dûment autorisés".

Page 2, ligne 34.—Après le mot "médecins" insérez le mot "dûment".

Page 3, ligne 17.—Après le mot "ministre", insérez les mots "conformément aux dispositions de l'article 5".

Page 3, ligne 46.—Après le mot "conformer" insérez ce qui suit comme article

"16. Le directeur général de la santé publique fera un examen approfondi une fois par année au moins, et en tout temps lorsque le ministre le prescrira. Il donnera un compte rendu circonstancié de son examen dans son rapport annuel."

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 47) concernant certaines réserves forestières, et après avoir

ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 171) modifiant l'Acte d'interprétation.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 195) concernant la Cour d'Appel pour le Manitoba.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la

Chambre.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Marcil (Bonaventure),

Ordonné, que le bill N (No 205) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Pacific and Eastern Railway Company", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres

Permanents.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 196) concernant le système monétaire.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 162) concernant l'année fiscale, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 202) concernant les chemins et les réserves pour chemins dans les provinces de la Saskatchewan et d'Alberta.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la

Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 170) concernant l'immigration et les immigrants, étant lu ;

M. Oliver propose, secondé par M. Hyman, que le dit ordre soit rescindé et le bill renvoyé au comité général de la Chambre, pour plus ample considération.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait d'autres amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides. M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Foster propose, comme amendement, secondé par M. Crocket,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le nommé Philip Wagoner, de Edmonton, suivant les instructions de James A. Smart, député-ministre de l'Intérieur, et sur la recommandation de M. Oliver, M.P., a été nommé pour agir comme interprète à Edmonton à \$30 par mois, qu'il a été notifié de sa nomination en décembre 1898, et qu'il paraît être entré en fonction le 1er janvier 1899.

"Que le 26 juillet 1900, le dit Wagoner a donné sa démission, mais a été persuadé par M. Oliver, M.P., de garder son emploi et qu'il l'a gardé en effet, jusqu'à sa desti-

tution par le département de l'Intérieur le 1er juin 1901.

"Qu'à diverses reprises, pendant son service à Edmonton et postérieurement, le dit Wagoner a été accusé de vols d'argent appartenant à des immigrants, d'avoir employé pour son propre usage des deniers qui lui avaient été remis par des immigrants pour payer des honoraires de homesteads et pour d'autres objets; qu'il a été poursuivi par des particuliers et par le département de l'Intéreur, qu'il a subi divers procès pour ces délits, et qu'enfin il a été reconnu coupable et condamné à l'emprisonnement aux travaux forcés au Fort de Saskatchewan.

"Qu'en dépit de ces faits, le dit Wagoner a été nommé, le 1er juillet 1905, sousagent d'immigration à Edmonton au salaire de \$25 par mois, et interprète au salaire

de \$75 par mois, soit un salaire total de \$100 par mois.

"Que pendant les élections locales dans l'Alberta, l'attention du ministre de l'Intérieur a été attirée sur le fait que le dit Wagoner, bien qu'employé du département de l'Intérieur, prenait une part active à la dite élection, mais que le dit Philip Wagoner,

malgré ces faits, est encore au service du département de l'Intérieur.

"Qu'à la suite des dites élections locales, et au cours du mois de janvier 1906, une plainte formelle a été faite par un nommé W. A. Griesbach, électeur de la ville d'Edmonton, au ministre de l'Intérieur, laquelle plainte était appuyée par nombre de déclarations d'électeurs de la province d'Alberta, se plaignant de la part prise par le dit Philip Wagoner aux élections provinciales récemment terminées, et énonçant des actes spéciques du dit Wagoner, bien qu'il fut un employé du gouvernement fédéral à un salaire de \$100 par mois.

"Qu'aucune occasion n'a jusqu'à présent été donnée au dit plaignant de prouver

les dites accusations.

"Que cette Chambre est d'avis que le dit Philip Wagoner devrait être destitué sans délai, ou, dans le cas où il nierait le bien-fondé des dites accusations et allégations, qu'une enquête devrait être faite immédiatement sur les faits précités."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des

noms étant demandé, ils sont pris comme suit :-

Pour :

Messieurs

Alcorn, Ames, Barr, Bennett, Bergeron, Blain, Borden (Carleton), Boyce, Broder,	Cochrane, Crocket, Daniel, Foster, Ganong, Henderson, Herron, Hughes (Victoria), Kemp,	(Queen, I.PE.), Monk, Morin, Paquet,	Taylor, Walsh, Wilmot, Wilson (Lennox et Addington), et
Broder,	Kemp,	Paquet,	et Addington), et
Chisholm (Huron),	Lalor,	Perley,	Wright
Clements,	Lancaster,	Reid (Grenville),	(Muskoka).—41.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,	Conmee,	Hyman,	Miller,
Archambault,	Crawford,	Jackson (Selkirk).	Oliver.
Aylesworth,	Cyr.	Knowles,	Pardee,
Beauparlant,	Delisle,	Lachance,	Paterson,
Béland,	Demers,	Lanctot,	Parent,
Bickerdike,	Derbyshire,	Laurier (Sir Wilfrid)	Piché,
		26	

	The state of the s		
Bole, Borden (Sir Frederick), Bourbonnais, Boyer, Brown, Bureau, Burrows, Caldwell, Calvert, Campbell, Carney, Carrier, Carvell, Cash, Chisholm (Antigonish).	Desjardins. Devlin, Dubeau, Dugas, Emmerson, Fielding, Finlayson, Fisher, Fortier, Galliher, Gauvreau, Geoffrion, German, Girard, Gladu, Guthrie,	Lavergne (Drum. et Arthabaska), Lavergne, (Montmagny), LeBlanc, Loggie, Lovell, Macpherson, McCool, McIntyre (Strathcona), McKenzie, Marcile (Bagot), Marcil (Bonaventure), Martin (Wellington),	Proulx, Reid (Ristigouche), Rivet, Roche (Halifax), Ross (Rimouski), Schell (Glengarry), Schell (Oxford), Sloan, Smith (Oxford), Stewart, Templeman, Tobin, Turgeon, Turriff, Watson, Wilson (Russell), et
			wilson (Russell), et
	Harty,	Mayrand,	Zimmerman.—88.
Clarke,	Hunt,	White of the Print of	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative. Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Somme additionnelle requise pour appointements du service extérieur, \$12,000; somme additionnelle requise pour dépenses casuelles, annonces, etc., et appointements des surnuméraires au bureau principal, \$50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mai 1906,—Etat donnant le nombre de contrats pour le transport des malles dans le comté d'Elgin, les localités, le nombre de milles à parcourir, les noms des entrepreneurs et les prix payés, la date du commencement et de l'expiration du contrat et les noms des cautions ; aussi, indiquant si des soumissions ont été demandées, la désignation de chaque contrat antérieur, le nom de l'entrepreneur et le prix payé. (Document de la session No 186.)

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. McCool,

Ordonné, que le comité des Bills Privés soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquantecinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain, à onze heures a.m.

Mercredi, 20 juin 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue :—
Du révérend William Lawson et autres, de Bayfield, comté de Westmoreland,
N.-B.; demandant que le bill concernant le dimanche devienne loi.

M. Macpherson, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixseptième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux bills qui suivent, savoir :—

Bill BB (No 203) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The General Accident Assurance Company of Canada".

Bill CC (No 204) intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite The Chartered Bank of London and Canada".

Bill N (No 205) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnuie dite The Pacific and Eastern Railway Company".

Votre comité recommande que vu la période avancée de la session, les bills ci-dessus soient inscrits sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture, ce jour.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Schell (Oxford),

Ordonné, que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Macpherson, secondé par M. McCarthy (Simcoe),

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Ordres Permanents, que les bills suivants, du Sénat, soient placés sur les ordres du jour ce jour, pour seconde lecture, savoir :—

Bill BB (No 203) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The General Accident Assurance Company of Canada".

Bill CC (No 204) intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite The Chartered Bank of London and Canada".

Bill N (No 205) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Pacific and Eastern Railway Company".

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que M. Rivet soit substitué à M. Geoffrion dans le comité spécial sur le bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 206) modifiant l'Acte des grains du Manitoba, de 1900.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre. Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 207) modifiant l'Acte d'inspection des grains.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fielding (pour M. Brodeur) propose, secondé par M. Paterson, que cette Chambre, demain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les Commissaires du havre de Montréal.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que demain la Chambre se formera en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 135) concernant l'Empire Trust Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur rerpend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bille passe, et que son titre soit: "Acte concernant la Dominion Trust Company".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 75) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.

L'heure consacrée aux bills privés selon la règle 19 étant expirée ;

Le comité général sur le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 163) intitulé: "Acte autorisant l'échange de certaines terres affectées aux écoles contre d'autres terres fédérales", sans amendement.

Aussi, le Sénat acquiesce à l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill W (No 187) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Citizens' Bank fo Canada", sans modification.

Aussi, le Sénat a passé le bill II (No 208) intitulé: "Acte pour faire droit à Muriel

Violet Spencer", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant la comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill II (No 208) intitulé: "Acte pour faire droit à Muriel Violet Spencer", avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit :—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour les neuf mois expirant le 31 mars 1907, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (Document de la session No 5a.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 20 juin 1906.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit :—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 30 juin 1906, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (Document de la session No 4b.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 20 juin 1906.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient référés au comité des Subsides.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche :

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Jeudi, 21 juin 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill BB (No 203) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The General Accident Assurance Company of Canada".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill CC (No 204) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite The Chartered Bank of London and Canada".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que le bill II (No 208) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Muriel Violet Spencer", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Calvert,

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 21 juin 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Calvert, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et il a convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill O (No 180) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Napoleon Vaughan".

Bill AA (No 190) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Asenath Ramsay". Bill FF (No 193) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Frederick William Wight".

Bill EE (No 193) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James Allen".

Bill DD (No 191) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Jane Frances Fields".

Conformément à l'ordre de la Chambre, votre comité a pris de nouveau en considération le bill X (No 185) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Eileen Mary Mackintosh", et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Sir Frederick Borden, du comité spécial chargé de prendre en considération le bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité spécial chargé de prendre en considération les articles 22 à 29, inclusivement, du bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, fait rapport qu'il a étudié les dits articles, et a décidé d'en faire rapport avec certains amendements.

Votre comité soumet aussi une copie des minutes de ses délibérations sur le dit bill.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), secondé par M. Bergeron,

Ordonné, que le comité chargé de faire une enquête et un rapport sur la vente des drogues frauduleuses ou délétères en Canada, soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mai 1906,—Etat faisant connaître (A) quelle aide a été donnée par les autorités fédérales aux gouvernements des diverses provinces du Canada depuis la confédération en ce qui concerne la construction des voies ferrées des provinces soit par une subvention accordée avant la construction ou en prenant par la suite à leur charge une partie du coût de ces entreprises; (B) quelles subventions ou aides aux chemins de fer accordées en premier lieu ou devant être accordées par les provinces respectives ont été finalement payées par les autorités fédérales ou prises à leur charge pour aider à ces entreprises pendant la période précitée; (C) quels montants ont été payés par les autorités fédérales aux diverses provinces, respectivement, durant la susdite période pour ou en considération de ces voies ferrées, ou pour les octions ou obligations achetées ou acquises par les autorités fédérales ou prises à leur charge en totalité ou en partie. (Document de la session No 187.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait

rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Avec la permission de la Chambre,—

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire

rapport avec des amendements, savoir :-

Bill (No 90) constituent en corporation la compagnie dite International Life Insurance Company.

Bill (No 129) constituant en corporation la compagnie dite Winnipeg Loan and Trust Company.

Bill M (No 186) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la banque dite The Monarch Bank of Canada".

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et il a décidé de le rapporter

avec des amendements, savoir :-

Bill K (No 173) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Pacific and Atlantic Railway Company".

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides. Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Emmerson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Ames propose, comme amendement, secondé par M. Blain,—Que tous les mots

après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :-

"1. En l'année 1904, Robert W. Hewson, de Moncton, Noveau-Brunswick, était propriétaire d'une partie du lot appelé *Tannery Lot* ci-après mentionné, qu'il a vainement tenté de vendre, tant pour son compte que pour celui de ses co-propriétaires, au gouvernement pour l'usage de l'Intercolonial.

"2. Que dans la dite année 1904, un nommé Matthew Lodge, un partisan important et actif du présent gouvernement, s'est abouché avec le dit Robert W. Hewson pour effectuer la vente du dit *Tannery Lot* au gouvernement pour la somme de \$5,000, à la condition que le dit Robert W. Hewson s'assurerait l'acquisition d'autres terrains avoisinant le dit lot comme il est dit ci-après.

"3. Que les dites options ont été obtenues et que les dits autres terrains ont été, en conséquence, acquis par le dit Robert W. Hewson et lui ont été transférés pour le dit

Matthew Lodge en la manière suivante :-

"(a) Le lot Jones, par Alice E. Jones et Abram Jones, son époux, et Elizabeth Milner et madame Matthewson, par acte du 15 septembre 1904, d'une contenance de 63/10 acres, pour la somme de \$3,050.

"(b) Le lot *Gibson*, par Margaret Amelia Gibson, et Elizabeth Milner et madame Matthewson, par acte du 14 septembre 1904, de la contenance de 3\%\%\cdots acres, pour la

somme de \$925.

"(c) Le lot *Milner*, par Jane Milner, par acte du 6 mai 1905, de la contenance de 393/100 acres, pour la somme de \$1,000.

"(d) Le lopin Gibson, par Margaret Amelia Gibson, par acte du 6 mai 1905, de la contenance de ³⁵/₄₀₀ d'acre, pour la somme de \$100.

"Qu'en somme, le dit Matthew Lodge a acquis, par l'entremise du dit Robert W.

Hewson, la totalité des 1385/100 acres en question pour la somme totale de \$5,075.

"Que subséquemment, le dit Matthew Lodge s'est arrangé pour vendre, et a en effet vendu au gouvernement tous les dits terrains (y compris le *Tannery Lot*) pour la somme de \$18,880, sur lequel montant la somme de \$5,000 représentait le prix du dit *Tannery Lot*; et que les dits terrains ont été ainsi transférés au gouvernement par deux actes datés respectivement le 10 octobre 1904 et le 29 mai 1905.

"Que le lot Jones, le lot Gibson, le lot Milner et le lopin Gibson, d'une contenance totale de 138\(\) oacres (lesquels lots avaient été acquis par le dit Lodge pour le montant de \$5,075 et une autre somme de \$300 payée par le dit Lodge au dit Hewson pour ses services comme intermédiaire dans la dite négociation, formant en totalité \$5,375) ont été peu après vendus par le dit Matthew Lodge au gouvernement pour la somme de \$13,880, soit avec un profit de \$8,505.

"Que le dit Hewson aurait pu obtenir les dits terrains pour le gouvernement au

même prix qu'il les avait obtenus par l'entremise du dit Matthew Lodge.

"Que l'action du gouvernement, en payant à un tiers la somme de \$8.505 plus qu'il n'était nécessaire pour acquérir la dite propriété, est injustifiable et mérite la censure de cette Chambre."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Alcorn,	Clements,	Lancaster,	Roche (Marquette),
Ames,	Cochrane,	Lefurgey,	Schaffner,
Armstrong,	Cockshutt,	Lennox,	Sproule.
Barker,	Crocket,	Lewis,	Staples,
Barr,	Daniel,	McCarthy (Calgary)	Taylor.
Bennett,	Elson,	McLean,	Tisdale,
Bergeron,	Foster,	(Queen, I.PE.),	Walsh.
Blain,	Henderson,	Monk,	Wilmot,
Borden (Carleton),	Herron,	Morin,	Wilson (Lennox
Brabazon,	Jackson (Elgin),	Paquet,	et Addington), et
Broder,	Hughes (Victoria),	Perley,	Wright
Chisholm (Huron),	Lalor,	Reid (Grenville),	(Muskoka).—46.
Christie,			

CONTRE:

Messieurs

Adamson,	Copp.	Knowles.	Mayrand,
Archambault,	Crawford,	Lachance,	Miller.
Beauparlant,	Cyr,	Lanctot.	Oliver,
Bickerdike,	Demers,	Laurier (Sir Wilfrid	
Bole,	Desjardins,	Lavergne (Drum.	Parent,
Borden	Devlin,	et Arthabaska).	Piché.
(Sir Frederick),	Dubeau,	Lavergne	Proulx,
Bourbonnais,	Dugas,	(Montmagny),	Ratz.
Boyer,	Emmerson,	LeBlanc,	Reid (Ristigouche),
Brodeur,	Fielding,	Lemieux,	Roche (Halifax),
Brown,	Finlayson,	Logan,	Ross (Cap-Breton),
Bruneau,	Fortier,	Loggie,	Ross (Rimouski),
Bureau,	Galliher,	Lovell,	Ross (Yale-Cariboo),
Burrows,	Gauvreau.	Macpherson	Schell (Oxford),
Caldwell,	Geoffrion,	McCool,	Sloan,

Calvert, Campbell, Carney, Carvell, Cash, Chisholm (Antigonish), Clarke, Conmee,	Gervals, Girard, Greenway, Harty, Hughes (King, I.PE.), Hunt, Jackson (Selkirk), Kennedy,	McCraney, McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McKenzie, Marcile (Bagot), Marcil (Bonaventure), Martin (Wellington),	Smith (Oxford), Stewart, Telford, Templeman, Turgeon, Turriff, Verville, Watson, et Zimmerman.—89.
--	---	--	--

Ainsi, elle est résolue dans la négative.
Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour le coût des recherches, démarcations et autres travaux astronomiques du ministère de l'Intérieur, y compris le coût des instruments (les appointements des commissaires et des commis pourront être payés à même cette somme à un taux excédant \$500 par année, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service civil), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. C. A. Deutschman pour améliorations et services relatifs aux grottes dans la chaîne des montagnes Selkirk, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars

1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest des secours qu'elle a distribués à des métis nécessiteux, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre-vingt-dix dellars soit accordée à Sa Majesté pour payer à la Compagnie du chemin de fer Calgary et Edmonton, conformément au jugement du comité judiciaire du Conseil privé, le solde du montant reçu par le ministère de l'Intérieur pour la vente des droits miniers contenus dans la concession de terres de la compagnie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer à la York Farmers' Colonization Company (Limited), en règlement final des servitudes qu'elle possède sur le 1/2 N.O. 18-26-2 et le 1/2 N.O. 12-27-3, le tout à l'ouest du 2me méridien, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux dollars et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. Kenneth McIver l'intérêt depuis le 30 décembre 1884 jusqu'au 6 juillet 1904, sur \$37.17, valeur du terrain pris par le gouvernement

comme droit de passage, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour immigration :—Dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, dépenses générales d'immigration au bureau central et appointements de commis surnuméraires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille neuf cent soixante-douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de l'Intérieur:—Observatoire actronomique de l'Etat—pour pourvoir aux appointements des employés spécialistes et des commis, \$19,972.50; enquêtes et démarcations des frontières du Canada, et travaux astronomiques et géodésiques du ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses contingentes de l'observatoire de l'Etat (les appointements des arpenteurs, de leurs aides

et des employés surnuméraires à l'observatoire, pourront être payés à même ce crédit à un prix excédant \$500 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), appointements du géologue, \$125,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris entretien des asiles d'aliénés et des écoles, y compris \$600 pour les services d'un employé, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Arpentages, examen de rapports d'arpentages, impressions des plans, y compris \$11,250 pour irrigation, arpentages, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Vendredi, 22 juin 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message

Le Sénat a adopté le bill (No 54) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific Marine Insurance Company*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 49) intitulé: "Acte concernant la Banque Provinciale du Canada", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill S (No 209) intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892, en ce qui concerne les loteries", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt-cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 22 juin 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. McKenzie, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre

le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité recommande que 20,000 exemplaires de la preuve faite par M. J. H. Clark, commissaire des graines de semence, devant le comité pendant la présente session du Parlement, soient imprimés sans délai, sous forme de brochure, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour être distribués comme suit : 16,900 exemplaires aux membres du Parlement; 3,000 exemplaires au département de l'Agriculture, et 100 exemplaires pour l'usage du comité.

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance au sujet de l'annexe de l'édifice de l'Ouest et de l'effondrement de la tour. (Document de la session No 161b.)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mai 1906,—Etat indiquant quelles terres ont été sélectées par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, conformément à l'arrêté du conseil du 10 août 1903, dans les townships 15 à 20, inclusivement, dans les rangs, 9, 10, 11 et 12 à l'ouest du 1er méridien; aussi, indiquant toutes terres réservées pour sélection par la dite compagnie dans la région mentionnée ci-dessus, qui ont pu faire retour au gouvernement parce que la dite compagnie n'a pas exercé son droit de sélection avant le 31 décembre 1905, conformément aux dispositions de l'arrêté du conseil du 10 août 1905. (Document de la session No 188.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 mai 1906,—Copie de toutes pétitions et papiers concernant les réclamations des serviteurs retraités de la Compagnie de la Baie d'Hudson aux termes d'un acte de vente par la dite compagnie à

Lord Selkirk en 1811. (Document de la session No 188.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1906,—Etat indiquant toutes les terres choisies par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord dans la région des terres réservées pour sélection par la dite compagnie dans les townships 15 à 20, inclusivement, dans les rangs 9 à 12, inclusivement, à l'ouest du 1er méridien. Aussi, état indiquant toutes les terres dont les titres ont été délivrés aux personnes nommées par la dite compagnie dans la région ci-dessus mentionnée, depuis le 29 juin 1905, et donnant les noms des dites personnes. (Document de la session No 188a.)

Sur motion de M. Parmelee, secondé par M. Smith (Nanaïmo), Résolu, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

M. Crawford, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill II (No 208) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Muriel Violet Spencer", et a décidé d'en faire rapport sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 207) modifiant l'Acte d'inspection des grains.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:-

Bill (No 35) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Western Loan and Trust Company".

Bill (No 196) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant le système monétaire".

Aussi, le Sénat a adopté le bill KK (No 210) intitulé: "Acte pour faire droit à William Edward Ogden", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill KK (No 210) intitulé: "Acte pour faire droit à William Edward Ogden", avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Aussi, le Sénat a adopté le bill U (No 211) intitulé: "Acte concernant la vente et la marque des objets fabriqués en or et en argent", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill V (No 212) intitulé: "Acte concernant l'association dite *The Northwest Commercial Travellers Association of Canada*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 206) modifiant l'Acte des grains du Manitoba, de 1900.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement du Territoire du Yukon:—Traitements, appointements et frais se rattachant à l'administration du Territoire; entretien et transport des aliénés, \$150,000; subvention au conseil du Yukon, pour fins locales, \$93,750; subvention au conseil du Yukon, pour entretien et réparation des routes, \$75,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Appointements du commissaire, \$2,400; appointements du surintendant des mines, \$2,250; appointements dans le service extérieur, \$165,350; dépenses casuelles, annonces, etc., et appointements de commis auxiliaires au bureau principal, y compris \$5,000 pour services extraordinaires se rattachant aux terres férérales, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$112,500; membres du bureau des examinateurs des arpenteurs des terres fédérales, y compris dépenses casuelles du bureau (l'autorisation requise par l'Acte du Service civil est par le présent donnée pour payer sur cette somme les services des membres du burau qui font partie du service civil), \$750; protection des terres boisées dans le Manitoba, Saskatchewan, Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone forestière de la Colombie-Britannique, la sylviculture dans le Manitoba, Saskatchewan, Alberta, et l'inspection et la surveillance des réserves forestières, \$62,500; salaires et dépenses de la division des mines, \$20,000; salaire d'un menuisier, \$549, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent quatre-vingtcinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour entretien, construction de chemins, ponts et travaux nécessaires à la réserve des sources thermales, près de la station de Banff, Alberta, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour construction de chemins, routes cavalières et autres travaux nécessaires relativement à la réserve de la Vallée de Yoho, et son voisinage immédiat, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de litiges, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour entretien de l'essayerie à Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille neuf cent soixantequinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour gravure, lithographie et impression de cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour secours aux Canadiens se trouvant sans ressources ailleurs qu'aux Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour allocation à l'institut minier du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 75) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée ; Le comité des Subsides reprend ses délibérations.

(En comité.)

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de l'Intérieur:—Augmentation des appointements de M. C. H. Beddoe, premier commis, comptable, à \$2,500 par année, à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$75; augmentation des appointements de M. W. S. Gliddon à \$1,850 par année, \$150; appointements de premier commis à M. H. H. Rowatt, à \$1,900 par année, à compter du 1er juillet 1906, \$1,425; appointements de premier commis à M. P. B. Symes, à \$1,900 par année, à compter du 1er juillet 1906, \$1,425, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales :—Crédit supplémentaire

pour arpentages, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Crédit supplémentaire pour dépenses casuelles, annonces, appointements de commis surnuméraires au bureau principal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit supplémentaire pour la gravure, la lithographie et les impressions des cartes du Dominion, et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention à l'institut minier du Canada :—Supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux appointements et aux dépenses casuelles des bureaux d'enregistrement dans la province d'Alberta et la Saskatchewan, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission géologique:—Différence entre le crédit voté et les appointements d'un sous-chef et directeur depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1906, à \$3,500, \$125; pour pourvoir aux appointements d'un géologue chef et directeur-adjoint depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1906, à \$3,000 par année, \$750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre-vingt-treize dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour Commission géologique:—Pour pourvoir à l'achat d'une chaloupe automatrice pour les explorations géologiques du littoral dans la Colombie-Britannique, \$2,500; pour payer à A. Dickison la compilation et les dessins d'une carte du Territoire du Yukon, \$60; pour payer à Frank Nicolas la moitié du coût de la confection d'un index complet de la nouvelle série des rapports du ministère depuis le vol. 1 jusqu'au vol. XVI (crédit renouvelé), \$1,200; pour traduction des rapports en français, \$333.33; pour pourvoir au coût d'une estimation de la valeur actuelle des graviers aurifères du Klondike, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille cinquante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission géologique :—Explorations et études; impression et publication de rapports et cartes, etc.; appointements de géologues adjoints, dessinateurs, commis et autres; achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériel pour le montage des cartes, entretien des bureaux et du musée, appa-

reils du laboratoire, substances chimiques et dépenses diverses; avances aux géologues, \$45,000; explorations spéciales et arpentages dans la Colombie-Britannique et le Yukon, et publications des rapports et cartes. \$14,250; frais de gravure, lithographie, impression, etc., pour la publication des cartes représentant le travail déjà fait et compilation des notes d'explorations et préparation des plans, cartes, etc., à l'aide des notes, etc., (des appointements de plus de \$500 peuvent être payés nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$11,250; appareil d'essayage et produits chimiques, service métallurgique et pétrographique, aide à la bibliothèque et aux écritures, etc., (les rétributions peuvent être payés sur ce crédit sur un pied de plus de \$500 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$4,000; achat de nouveaux ouvrages pour la bibliothèque, \$2,025; salaires, habillements et autres frais, pour trois pompiers en service permanent dans le musée et les bureaux, \$1,500 ; Frank Nicolas, ses services comme éditeur des publications de la Commission géologique du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907, nonobstant l'Acte du Service civil ou l'Acte relatif à la Commission géologique, \$1,125; Frank Nicolas, moitié du coût de la mise sur pied de l'index complet des vol. I-XVI, nouvelle série, rapports annuels de ce département. \$900; essais de forage à Edmonton, Alberta et New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission géologique:—Crédit supplémentaire pour solder les appointements d'un sous-chef et directeur, à \$3,500 par année, à compter du 1er juillet 1906 jusqu'au 31 mars 1907, \$375; appointements d'un géologue chef et directeur-adjoint, à compter du 1er juillet 1906 jusqu'au 31 mars 1907, à \$3,000 par

année, \$2,250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission de géologie:—Pour l'achat et la préparation de spécimens géologiques, ethnologiques et d'histoire naturelle pour le musée Victoria Memorial, \$3,750; pour payer à Marc Sauvalle pour la traduction en français des rapports de géologie, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$1,500; crédit supplémentaire pour travaux de forage dans l'Alberta et la Nouvelle-Ecosse, \$3,000; pour le coût de l'évaluation de la valeur actuelle des sables aurifères du Klondike, \$12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Affaires indiennes:—Appointements de M. J. D. McLean, secrétaire, à \$2,700 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$150; dépenses casuelles—paiement à la veuve de feu A. Arcand, \$35, et à M. A. M. P. Drouin, pour copie, \$10, nonobstant les dispositions de l'Acte du Ser-

vice civil, \$45, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille sept cent trente et un dollars et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour affaires des sauvages—Ontario et Québec:—Crédit supplémentaire pour assistance et soins de médecins, Ontario, \$2,000; crédits supplémentaires pour écoles, \$8,000; montant requis pour régler certaines réclamations en souffrance, des indiens Chippewas de la Thames, des Chippewas de Sarnia et des Wyandottes d'Anderdon, \$4,731.19; pour achat de nouvelles terres et enlèvement de huttes de sauvages et arpentages aux Sept-Iles, \$1,500; pour réparation ds chemins sur la réserve des sauvages dans le township de Rama, \$500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille soixante-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour affaires des sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Crédit supplémentaire pour provisions, etc., \$4,000; nouveau montant requis pour pensionnats et écoles industrielles, \$9,700: nouveau montant requis pour dépenses générales, \$7,790; crédit pour gratification et dépenses afin de conclure un nouveau traité avec les sauvages et négocier au sujet des réclamations des métis dans le district à l'est du traité No 8, comprenant les sauvages de Portage-la-Loche, Isle à la Crosse, lac Reindeer, etc., \$12,000; gratification, équivalente à deux mois de salaire, à Elizabeth Savard, veuve de feu Joseph Savard, directeur d'agriculture à Sandy-Lake, agence de Carlton, \$80; crédit duquel seront payés les sauvages renonçant à leurs titres sous l'autorité de l'article 70 de l'Acte des Sauvages, (un remboursement sera ensuite fait des profits résultant des terrains), \$50,000; pour pourvoir aux recherches ethnologiques et à la collection des objets antiques indiens, \$2,000; crédit pour Esquimaux en détresse, \$500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour affaires des sauvages—Colombie-Britannique:—Crédit supplémentaire pour appointements, \$75; crédit pour assainir Indian-Orchard, Colombie-Britannique, \$1,500; pour aider aux sauvages qui ont perdu leurs terres et leurs maisons dans un éboulement à Spence's-Bridge, agence Kamloops-Okanagan, \$1,000; crédit pour aider à reconstruire le quai Metlakahtla, \$700; crédit supplémentaire pour écoles, \$1,900, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

M. Kennedy, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a aussi pris en considération le bill suivant, qu'il rapporte avec des

amendements, savoir :-

Bill (No 183) constituant en corporation la compagnie dite Twelve Mile Power Company.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain à onze heures a.m.

Lundi, 25 juin 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. McKenzie, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 116) à l'effet de prévenir la fraude

dans le commerce du foin, qui lui a été référé par la Chambre pour rapport.

Les vues exprimées dans la discussion sur le dit bill sont si diverses et si contradictoires que le comité trouve qu'il est inopportun de procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session du Parlement.

Sir Frederick Borden, du comité spécial chargé de prendre en considération les articles 22 à 29, inclusivement, du bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer 1903, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 82) concernant les compagnies de messagerie, qui lui a été référé le 6 courant; bien qu'approuvant entièrement le principe du bill, le comité est d'avis que l'intention et les fins de ce bill seraient atteintes d'une manière plus efficace et plus convenable si ses prescriptions formaient partie de l'Acte des Chemins de fer. En conséquence, votre comité recommande qu'il ne soit pas procédé plus loin avec le bill, mais que le projet d'articles soumis avec le présent rapport soit référé au comité général sur le bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, afin d'insérer les dits articles dans le bill en dernier lieu mentionné pour en former partie.

Votre comité soumet aussi les minutes de ses séances se rapportant au dit bill (No 82) concernant les compagnies de messageries :—

"Projet d'articles re compagnies de messagerie.

(Adopté par le comité spécial, 22 juin 1906.)

1. Pour les fins du présent article, l'expression "taux de messagerie" signifie les taux, taxes et prix exigés par la compagnie ou toute personne ou corporation autre que la compagnie, de toutes personnes, en salaire ou autrement, pour le recueillement, la réception, le soin ou la manutention d'effets ou relativement à ces objets, en vue de l'expédition, ou du transport d'effets en messagerie, ou pour l'expédition, le port, le transport ou la livraison d'effets en messagerie ou relativement à ces objets, ou pour tout service s'y rattachant, ou pour l'un quelconque de ces objets ou relativement à l'un quelconque de ces objets, lorsque la totalité ou une partie du port ou du transport de ces effets s'effectue sur le chemin de fer de la compagnie, et l'expression "taux de messagerie" signifie aussi un taux ou une taxe ou prix pour le transport d'effets partie par chemin de fer partie par eau, que ce transport par eau soit par des navires possédés en propriété ou affrétés ou autrement employés par la compagnie.

2. Tous les taux de messagerie sont subordonnés à l'approbation de la commission.

3. Les tarifs de ces taux de messagerie doivent être déposés entre les mains de la commission et être dans la forme et le format, et contenir les renseignements et détails qu'en tout temps prescrit la commission par règlement ou par ordonnance dans tout cas particulier.

4. Il est interdit d'exiger de taux de messagerie dont le tarif n'a pas été ainsi déposé, ou a été rejeté par la commission; mais toute compagnie, personne ou corporation qui, à la date de la présente loi, perçoit, ou qui, immédiatement avant cette date, percevait des taux de messagerie, peut, indépendamment de pareil dépôt ou de pareille approbation, pendant une période de six mois à compter de la présente loi, ou pendant telle période ultérieure que pourra permettre la commission, exiger tels taux de messagerie que cette compagnie, personne ou corporation pouvait légalement exiger immédiatement avant l'existence de la présente loi.

5. La commission peut rejeter tout tarif de messagerie ou toute partie de pareil tarif, qu'elle considère comme injuste ou non raisonnable, et elle a et peut exercer, au sujet des taux de messagerie et de tels tarifs, tous les pouvoirs qu'elle a ou peut exercer en vertu de l'Acte des chemins de fer, 1903, au sujet des taux et des tarifs de transport des marchandises, et toutes les dispositions du dit Acte des chemins de fer, 1903, qui sont applicables aux taux et aux tarifs de transports de marchandises, s'appliquent aux taux et aux tarifs de messagerie, en tant que ces dispositions y sont applicables,

et qu'elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent article.

6. Nulle compagnie ne peut porter ou transporter d'effets en messagerie à moins que le tarif des taux de messageries s'y rapportant n'ait été et tant qu'il n'aura pas été soumis à la commission et déposé entre ses mains de la manière ci-dessus prescrite, ou dans le cas de tarifs de concurrence, déposé en conformité des règles et règlements de la commission faits à cet égard, ni en aucun cas où un taux de messagerie dans un tarif a été rejeté par la commission, et toute compagnie qui porte ou transporte et tout fonctionnaire ou employé de cette compagnie qui ordonne ou en connaissance de cause permet que soient portés ou transportés des effets en messagerie contrairement aux dispositions du présent paragraphe est passible pour cette contravention d'une amende n'excédant pas cent piastres.

7. La commission peut, par règlement ou dans un cas particulier, prescrire ce qui s'entend de port ou de transport d'effets en messagerie, ou déterminer si des effets sont portés ou transportés en messagerie aux termes du présent article de l'Acte des che-

mins de fer, 1903".

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Maclean (Lunenburg),

Ordonné, que le bill S (No 209) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892, en ce qui concerne les loteries", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre,

Sur motion de M. Derbyshire, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill KK (No 210) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Edward Ogden, soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Miller,

Ordonné, que cette Chambre concoure dans les neuvième et dixième rapports du comité d'Agriculture et de Colonisation.

Sur motion de M. Bureau, secondé par M. Jackson (Selkirk),

Ordonné, que le bill V (No 212) du Sénat, intitulé: "Acte concernant l'association dite The Northwest Commercial Travellers Association of Canada", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Jackson (Selkirk),

Ordonné, que le bill U (No 211) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la vente et la marque des objets fabriqués en or et en argent", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre. M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Etat indiquant,—

1. Quelles sommes ont été payées à MM. Ahearn et Soper, d'Ottawa, chaque année,

depuis 1896.

2. Pour quels articles ou services ces paiements ont-ils été faits. (Document de la session No 191.)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Eta indiquant les sommes totales qui ont été payées par le gouvernement aux compagnies de publication du Free Press et du Der Nordwester, du Manitoba, pour tous services quelconques, chacune des années fiscales depuis le 1er juillet 1900 jusqu'au 30 juin 1905. (Document de la session No 192.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 81) concernant la Compagnie Canadienne de téléphone Bell, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 131) concernant la banque dite *The Royal Bank of Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 75) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :--

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 61) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Grand Trunk Pacific Telegraph Company".

Bill (No 146) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Windsor, Chatham and London Railway Company".

sor, Chatham and London Kailway Company".

Bill (No. 120) intitule: "Acta constituent on comparation le compagn

Bill (No 120) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Fort William Terminal Railway Company".

Bill (No 147) intitulé: "Acte concernant la Standard Trusts Company". Bill (No 160) intitulé: "Acte concernant le Queen's College à Kingston".

Bill (No 122) intitulé: "Acte concernant certain brevet de Franklin Montgomery Gray".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 88) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, et à l'effet de changer son nom en celui de La Compagnie d'assurance contre l'incendie, de Rimouski", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 153) intitulé: "Acte concernant l'exploitation des placers dans le Territoire du Yukon", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill HH (No 213) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et Keewatin", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 161) constituant en corporation la *Trans-Niagara Bridge Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 130) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande Vallée, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonavneure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 140) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill GG (No 197) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Fording Valley Railway Company", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 6.—Après "Laidlaw" insérez "tous de la cité de Montréal, W. R. Wilson, de la cité de Toronto".

Page 1, ligne 7.—Après "Johnston" insérez "de la cité d'Ottawa". Page 1, ligne 13.—Substituez "un millon de" à "cinq cent mille".

Page 1, ligne 14.—A tous les mots de l'article qui suivent le mot "piastres" en premier lieu dans cette ligne, substituez "Nul appel de versement n'excédera dix pour cent du montant des actions souscrites".

Page 1, ligne 18.—Biffez tout ce qui suit "Britannique" jusqu'à la fin de l'article. Page 1, ligne 2.—Substituez "de septembre" à "d'octobre".

Page 2, ligne 1.—Après "Fording" insérez "et dans un rayon de dix milles de la dite rivière".

Page 2, ligne 7.—Après "embranchement" insérez "n'excédant en aucun cas quinze milles de longueur".

Page 2, ligne 14.—Après "pourra" insérez "pour les fins de son entreprise".

Page 2, lignes 35-38.—Biffez depuis "La" jusqu'à "d'elles" et insérez à la place "Subordonnément aux dispositions des articles 281, 282 et 283 de l'Acte des Chemins de fer, 1903, la compagnie peut conclure, pour toute fin spécifiée au dit article 281, des traités avec toutes les compagnies ci-après nommées, ou avec une ou plusieurs d'entre elles".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill O (No 180) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Napoleon Vaughan", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

M. Galliher propose, secondé par M. Roche (Halifax), que le bill passe.

La Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill AA (No 190) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Asenath Ramsay", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill FF (No 193) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Frederick William Wight", et après avoir ainsi siègé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill EE (No 192) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James Allen", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil

(Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

M. Clarke propose, secondé par M. Smith (Nanaïmo), que le bill passe.

La Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill DD (No 191) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Jane Frances Fields", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

M. Clarke propose, secondé par M. Smith (Nanaïmo), que le bill passe.

La Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill X (No 185) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Eileen Mary Mackintosh", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 129) constituant en corporation la compagnie dite Winnipeg Loan and Trust Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la Sovereign Trust Company".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill M (No 186) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la banque dite *The Monarch Bank of Canada*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en consi-

dération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 22.—Substituez "deux" à "huit".

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill II (No 208) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Muriel Violet Spencer", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire raport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Cash,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants :-

Bill O (No 180) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Napoleon Vaughan";

Bill AA (No 190) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Asenath Ramsay"; Bill FF (No 193) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Frederick William Wight";

Bill EE (No 192) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James Allen"; Bill DD (No 191) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Jane Frances Fields";

Bill X (No 285) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Eileen Mary Mackintosh"; et

Bill II (No 208) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Muriel Violet Spen-

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill K (No 173) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Pacific and Atlantic Railway Company", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :-

Page 1, ligne 20.—Après "construire" insérez "à l'exception des embranchements mentionnés en la dite loi".

Page 1, ligne 23.—Biffez tous les mots de cette ligne après "fer" et insérez à la place "dont il est question à l'article premier du présent acte à l'exception des dits embranchements".

Page 1, ligne 27.—Biffez le mot "parachevées" et substituez-lui le mot "achevées ".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés. Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

· Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 183) constituant en corporation la compagnie dite Twelve Mile Power Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'exercice 1904-1905. (Document de la session No 32.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 54) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *Pacific Marine Underwriters* (à responsabilité limitée)", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, lignes 28 et 29.—Retranchez "deux cent cinquante mille" et insérez "un

million de ".

Page 1, ligne 30.—Retranchez le paragraphe 2 de l'article 3.

Page 4, ligne 14.—Après "14" retranchez tous les mots jusqu'à "d'être" et insérez ce qui suit: "Les pouvoirs conférés par la présente loi s'éteignent et cessent".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 49) intitulé: "Acte concernant la Banque Provinciale du Canada", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 9.—Retranchez les mots depuis "Banque" jusqu'à "soit", ligne 10.

Page 1, ligne 13.—Retranchez les mots depuis "chaque" jusqu'à "dont", ligne 14, et insérez "cent piastres".

Page 1, ligne 17.—Retranchez les mots depuis "moins" jusqu'à "aura", ligne 18, et insérez "de cent piastres de ce capital social".

Page 1, ligne 25.—Retranchez "ces actions" et insérez "ce capital social". Page 1, ligne 27.—Retranchez "ces actions" et insérez "ce capital social".

Page 2, ligne 4.—Retranchez l'article 5 et remplacez-le par le suivant :-

"5. La banque peut effectuer ses opérations sous le nom de The Provincial Bank of Canada tout comme sous celui de La Banque Provinciale du Canada, et elle peut contracter et autrement se lier et s'obliger sous l'un comme sous l'autre de ces noms."

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill N (No 205) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Pacific and Eastern Railway Company".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de

fer, Canaux et Télégraphes.

Avec la permission de la Chambre,—

M. Derbyshire propose, secondé par M. McKenzie,—Que l'ordre de ce jour à l'effet d'inscrire le bill KK (No 210) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Edward Ogden", sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre, soit rescindé et que le dit bill soit lu la seconde fois, sans délai, et référé au comité des Bills Privés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et référé au comité des Bills Privés.

Avec la permission de la Chambre,-

M. Bole propose, secondé par M. Sinclair,—Que le bill HH (No 213) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et Keewatin", soit maintenant lu la première fois et référé au comité des Ordres Permanents.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et référé au comité des Ordres Permanents.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 172) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 75) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Aylesworth,

Résolu, que demain cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant un honoraire de licence par année payé par chaque navire faisant la pêche de la baleine dans la baie d'Hudson, etc.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit ;

Mardi, 26 juin 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Emmerson propose, secondé par M. Paterson, que cette Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant des subventions à des compagnies de chemin de fer.

M. Emmerson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet des dites

résolutions les recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en tel comité à sa prochaine séance.

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 9 mai 1906,—Copie de toute correspondance et opinions de fonctionnaires, ingénieurs, solliciteurs, entrepreneurs et autres concernant l'effondrement du quai de Sorel, et de tous documents s'y rattachant. (Document de la session No 193.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mardi, 26 juin 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Templeman, du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la vente en Canada de drogues frelatées et dangereuses et sur la publication d'annonces de ces drogues dans les journaux ou autrement, présente à la Chambre le second et dernier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité, après mûre considération, en est venu à la conclusion que la preuve faite devant le comité est de nature à justifier la passation d'une loi pour réglementer la vente et la fabrication en Canada de remèdes brevetés et la publication d'annonces à cet effet.

Votre comité soumet, avec le présent rapport, pour l'information de la Chambre, les minutes de ses délibérations, ainsi que les témoignages et les documents produits.

(Appendice No 4.)

M. Parmelee, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que M. R. B. Davidson, distributeur de documents publics, M. J. W. Alexander, premier aide-distributeur de documents publics, et M. Auguste Lemay, commis de distribution de documents publics, tous employés dans le bureau de distribution, reçoivent une augmentation de salaire de \$100 chacun.

Votre comité recommande de plus, que dans le cas où il n'y aurait pas d'autre réunion du comité durant cette session, le président soit autorisé à décider de l'impression ou autrement de tout document, qui peut être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, comme aussi de toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

George Taylor, écr, député du district électoral de Leeds, de son siège en Chambre, informe M. l'Orateur qu'une vacance est survenue dans la représentation du district électoral de Renfrew-Nord, par suite du décès de l'honorable Peter White.

Le bill (No 206) modifiant l'Acte des grains du Manitoba, 1900, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions concernant l'octroi de certaines subventions de chemins de fer, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a adressé ses mandats au greffier de la Couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les districts électoraux suivants: Elgin, division est—vacance causée par la démission de A. B. Ingram, écr; Renfrew, division nord—vacance causée par le décès de l'honorable Peter White.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 149) intitulé: "Acte concernant la Central Railway Company of Canada".

Bill (No 171) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'interprétation".

Bill (No 194) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Sauvages".

Bill (No 162) intitulé: "Acte concernant l'Année fiscale".

Bill (No 198) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique".

Bill (No 199) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest". Aussi, le Sénat acquiesce à l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill M (No 186) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la banque dite *The Monarch Bank of Canada*", sans amendement.

M. l'Orateur comunique à la Chambre la lettre suivante :-

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Ottawa, 25 juin 1906.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le juge en cnet, l'honorable Charles Fitzpatrick, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat mardi, le 26 courant, à 4 heures p.m., pour y sanctionner certains bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes pendant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel, Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur

de la Chambre des Communes.

Un message est reçu du juge en chef, l'honorable Charles Fitzpatrick, agissant en qualité de Son Excellence le Gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR,—J'ai ordre de l'honorable député-gouverneur d'informer cette honorable Chambre, que c'est le plaisir de Son Honneur que les membres de cette Chambre se rendent immédiatement dans la sal·les des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député-gouverneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivants :—

Acte concernant le port de Sydney-Nord dans la Nouvelle-Ecosse.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.

Acte concernant la compagnie dite Mather Bridge and Power Company.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Schomberg à Aurora.

Acte concernant un brevet de l'Anderson Puffed Rice Company. Acte modifiant l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal.

Acte concernant la compagnie dite Central Ontario Railway.

Acte concernant la compagnie dite The Thorold and Lake Erie Railway Company.

Acte concernant certain brevet de Chester Burnell Duryea.

Acte constituant en corporation l'association dite The Canadian Handicrafts Guild.

Acte à l'effet d'émanciper Jamieson Webster Lewis, sauvage de la bande moravienne de la Thames, en la province d'Ontario.

Acte concernant la compagnie dite Lake of the Woods Milling Company (à responsabilité limitée), et la compagnie dite The Keewatin Flour Mills Company (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Canadian Bible Society Auxiliary to the British and Foreign Bible Society.

Acte concernant la banque dite The Farmers' Bank of Canada.

Acte concernant un brevet de Henry Luther Houk.

Acte concernant un brevet de la Cyclone Woven Wire Fence Company (à responsabilité limitée).

Acte concernant la compagnie dite The Niagara, Queenston and St. Catharines Railway Company.

Acte concernant la Compagnie de navigation Richelieu et d'Ontario.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Huron.

Acte concernant la compagnie dite The Quebec, Saguenay and Gulf of St. Lawrence Railway Company.

Acte concernant l'Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company.

Acte modifiant l'Acte des Poids et Mesures.

Acte modifiant le Code criminel, 1892.

Acte modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier.

Acte concernant la compagnie dite Huron and Erie Loan and Savings Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Inter-Ocean Fire Insurance

Acte modifiant l'Acte du Parc des Montagnes Rocheuses.

Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant les concessions de terres aux membres de la milice pour service actif au Nord-Ouest.

Acte modifiant le Tarif des douanes, 1897. Acte pour faire droit à John Albert Peer.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Kamloops and Yellow Head Pass Railway Company.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et d'Omineca. Acte constituant en corporation la compagnie dite Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Ashcroft, Barkerville and Fort George Railway Company.

Acte concernant la compagnie dite Kettle River Valley Railway Company.

Acte pour faire droit à Minnie Florence Irvine.

Acte constituant en corporation la banque dite The Colonial Bank of Canada.

Acte pour faire droit à Charles William Holmes. Acte pour faire droit à Harriette Wesley Baker.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie James.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Brandon Transfer Railway Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Erie, London and Tillsonburg

Acte concernant la compagnie dite The Toronto and Hamilton Railway Company, et à l'effet de changer son nom en celui de Toronto, Niagara and Western Railway Company.

Acte concernant la Lèpre.

Acte concernant la Citizens' Bank of Canada.

Acte autorisant l'échange de certaines terres affectées aux écoles contre d'autres terres fédérales.

Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.

Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de certaines subventions à des chemins de fer.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'il est à propos d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder, pour aider à la construction de chacune des lignes de chemin de fer ci-dessous mentionnées qui ne coûtera pas, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, une subvention de \$3,200 par mille pour une longueur ne dépassant en aucun cas le nombre de milles respectivement énoncé ci-après ; et, pour aider à la construction de chacune des dites lignes de chemin de fer dont la longueur n'excède pas celle ci-après énoncée et qui coûtera, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, accorder en sus de la somme de \$3,200 par mille, une autre subvention de cinquante pour cent de la différence entre le coût moyen de la longueur de chemin de fer subventionné et la somme de \$15,000 par mille, la dite subvention ne dépassant pas en totalité la somme de \$6,400 par mille, savoir :—

(1) A la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord (ou à la Compagnie du chemin de fer du Canada Central, avec le consentement de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord, et sauf l'approbation du Gouverneur en conseil) pour les lignes suivantes de chemins de fer :—

(a) Depuis Little-Current, de là traversant le chemin de fer du Pacifique Canadien à ou près Stanley, et de là à Sudbury, n'excédant pas 64 milles.

(b) Depuis un point sur la dite ligne de chemin de fer, entre Little-Current et Sudbury, dans une direction ouest vers le chemin de fer Central d'Algoma, n'excédant pas 100 milles; et

(c) Depuis un point à ou près Sudbury, dans une direction nord, n'excédant pas 30 milles; les dites subventions étant accordées au lieu de subventions de 54 et 130 milles accordées par le chapitre 8 de 1900, article 2, item 6, tel qu'amendé par l'article 5 du chapitre 7 de 1901, et le chapitre 7 de 1901, article 2, item 14, respectivement.

(2) A la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudsen pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 200 milles, depuis Sault-Sainte-Marie jusqu'à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique entre les stations de White-River et de Dalton, dans le district d'Algoma, et pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 25 milles, allant de Michipicoten-Harbour, lac Supérieur, vers la lignemère du chemin de fer Canadien du Pacifique, au lieu des subventions de 40, 50 et 135 milles accordées par le chapitre 7 de 1899, article 2, item 23, le chapitre 8 de 1900, article 2, item 4, et le chapitre 7 de 1901, article 2, item 20, respectivement.

(3) A la Compagnie du chemin de fer de Lotbinière et de Mégantic, pour prolonger sa ligne la distance de 50 milles au plus vers le sud, depuis un point à ou près de Lyster, dans le comté de Mégantic, jusqu'à ou vers un point à ou près de Lime-Ridge, dans le township de Dudswell, au lieu de la subvention accordée par l'item 8 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.

(4) Pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 35 milles, depuis le lac Nominingue jusqu'à La Lièvre, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 44.

(5) Pour une ligne de chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près Dartmouth, dans le comté de Halifax, jusqu'à Guysborough, dans le comté de Guysborough, avec des lignes d'embranchement jusqu'à un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près New-Glasgow, dans le comté de Pictou et aussi jusqu'à Country-Harbour, dans le comté de Guysborough, n'excédant pas en totalité 236 milles, au lieu des subventions de 116 et 120 milles accordées par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 19 et 63 respectivement.

(6) Pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 55 milles, depuis Wellington jusqu'à Union-Bay, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 68.

- (7) Pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 41 milles, depuis un point à ou près Sharbot-Lake ou Bathurst-Station, dans la province d'Ontario, ou entre ces points, par voie du village de Lanark, jusqu'à Carleton-Place, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 7 de 1901, article 2, item 17.
- (8) Pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 20 milles, depuis le Cap-Tourmente vers Murray-Bay, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 5 de 1892.
- (9) A la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, pour une ligne de chemin de fer d'au plus 260 milles, allant de Gaspé jusqu'à un point à ou près Causapscal, sur le chemin de fer Intercolonial, et de ce point jusqu'à Edmundston; et pour une ligne de chemin de fer, d'au plus 102 milles, allant de Paspébiac à Gaspé, en suivant d'aussi près que possible le rivage, au lieu des subventions accordées par l'item 51 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.

(10) A la compagnie dite The Nepigon Railway Company, pour les lignes de

chemin de fer suivantes :-

(a) A partir d'un endroit situé à ou près la station de Nepigon, sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, jusqu'au lac Nepigon, distance de 30 milles au plus;

(b) A partir d'un endroit situé sur la baie Nepigon, sur le lac Supérieur, jusqu'à un point situé à l'ouest du lac Helen sur la ligne du dit chemin de fer de Nepigon,

distance de 31 milles au plus ;

- (c) A partir d'un endroit situé sur la ligne du chemin de fer de Nepigon, à ou près la traverse de la rivière Fraser, jusqu'à un endroit situé sur le lac Jesse, en passant par Cameron's-Falls, distance de 1½ mille au plus ;
- (d) A partir d'un endroit situé sur la rive nord du lac Nepigon en allant vers le nord, sur une distance de 45 milles au plus ;

Les subventions à ces dites lignes étant accordées au lieu des subventions accor-

dées par l'item 37 de l'article 2 du chapitre 34 de 1904, pour 80 milles au plus.

(11) Pour une ligne de chemin de fer allant de Québec vers les Sept-Iles, y compris des embranchements sur Murray-Bay et la Baie-Saint-Paul, distance de 200 milles au plus, au lieu de la subvention accordée par l'item 48 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.

(12) Pour une ligne de chemin de fer d'au plus 100 milles, allant de Roberval dans une direction ouest vers la Baie de James, au lieu des subventions accordées par

les item 11 et 52 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.

(13) A la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, pour le prolongement de sa voie ferrée entre Saint-François et Saint-George, n'excédant pas neuf milles ; et pour une ligne ferrée de Scott-Junction au pont de Québec, n'excédant pas 22 milles ; au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 46.

- (14) A la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta Occidental, pour une ligne de chemin de fer allant d'un endroit situé sur la frontière des Etats-Unis, à l'ouest du rang 27, dans la direction du nord-ouest vers Anthracite dans la direction d'Alberta, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 34 de 1904, article 2, item 11, n'excédant pas 50 milles.
- (15) A la Shediac and Coast Railway Company, pour une voie ferrée, de 38 milles au plus, depuis Shédiac jusqu'à Shemogue et vers le cap Tourmentin, dans le comté de Westmoreland, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 17.
- (16) Pour une ligne de chemin de fer depuis Saint-Constant, dans le comté de Laprairie et Napierreville, à travers Saint-Edouard, Saint-Cyprien et Lacolle, jusqu'à un point, à ou près la frontière internationale, sur le chemin de fer Delaware et Hudson (Grand-Tronc), au lieu des subventions pour 19 et 12 milles accordées par le chapitre 7 de 1899, article 2, item 10 et chapitre 4 de 1894, respectivement, n'excédant pas 28 milles.

(17) A la Compagnie du chemin de fer du lac Supérieur, du lac Long et d'Albany, pour une voie ferrée, de 10 milles au plus, allant de Ueninsula-Harbour dans une direction nord, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 76.

(18) Pour une ligne de chemin de fer depuis Owen-Sound, dans la province d'Ontario, jusqu'à Meaford, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903,

article 2, item 34, n'excédant pas 30 milles.

(19) A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's-Falls et Ottawa, pour une ligne de chemin de fer entre Kingston et Ottawa, renouvellement de la subvention accordée par le chapitre 4 de 1897, n'excédant pas 101 milles.

(20) A la Compagnie du chemin de fer de Lotbinière et Mégantic, pour une voie ferrée depuis un point sur sa ligne entre Lyster et Lime-Ridge, jusqu'à un point à ou près le pont sur le Saint-Laurent à ou près Québec, au lieu de la subvention accordée

par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 45, n'excédant pas 30 milles.

(21) Pour une ligne de chemin de fer de pas plus de 35 milles, à partir d'un point sur le chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, près de la rivière Jeannotte, jusqu'à La Tuque, sur la rivière Saint-Maurice, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 57.

(22) A la Compagnie du chemin de fer de Halifax et du Sud-Ouest, pour une voie ferrée depuis un point à ou près Halifax jusqu'à un point à ou près Barrington-Passage (excepté la partie située à l'est de Bridgewater qui formait précédemment partie de la ligne du chemin de fer Central) au lieu des 68, 77 et 35 milles de subventions accordés par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 23 (a) et (b) et item 75, respectivement, n'excédant pas 185 milles.

(23) A la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté, pour une ligne ferrée depuis un point à ou près le village de Tweed, de là dans une direction nord jusqu'à un point à ou près le village de Bunnockburn, dans le comté de Hastings, renouvellement partiel de la subvention accordée par le chapitre 7 de 1899, article 2, item 45, et au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 57, n'excédant pas en totalité 20 milles.

(24) Pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point près de Baptiste dans une direction est jusqu'à un point à ou près Renfrew, au lieu de la subvention accordée

par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 32, n'excédant pas 75 milles.

(25) Pour une ligne de chemin de fer à partir de la station du Lac Bouchette, ou depuis un point situé un mille à l'est de la dite station, sur le chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, jusqu'à Saint-André, ne dépassant pas 13 milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 47.

(26) Pour une ligne ferrée depuis la station Debert sur l'Intercolonial jusqu'à la mine de houille de Debert, n'excédant pas 4½ milles, au lieu de la subvention accordée

par le chapitre 57 de 1903, item 20 de l'article 2.

(27) Pour une ligne de chemin de fer à ou près Teulon jusqu'à un point situé sur la rivière Islandic, n'excédant pas 35 milles, au lieu de la subvention accordée par le

chapitre 57 de 1903, article 2, item 27.

- (28) A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, du Nord et de Timagami (ci-devant Compagnie du chemin de fer Temagami), pour une voie ferrée à partir d'un point à ou près Sturgeon-Falls dans une direction nord-ouest jusqu'à un point situé sur la rive occidentale du lac Timagami, dans le district du Nipissingue, n'excédant pas 50 milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 36.
- (29) A la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, pour un mille de voie ferrée, à partir de Roberval jusqu'au quai du gouvernement, au Lac Saint-Jean, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 40.
- (30) Pour une ligne de chemin de fer depuis Truro dans une direction nord vers Brûlé, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 64, n'excédant pas 34 milles.

- (31) A la Compagnie de chemin de fer Kootenay Central, pour une ligne de chemin de fer de pas plus de 186 milles, à partir de Golden jusqu'à la frontière internationale, en passant par Windermere et Fort-Steele, et traversant le chemin de fer Crow's-Nest à un point situé à ou près Elko, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 66.
- (32) A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, la balance impayée de la subvention accordée par le chapitre 3 de 1889, n'excédant pas \$3,200 par mille, et aussi la balance impayée de la subvention accordée par le chapitre 2 de 1890 qui a été renouvelée par le chapitre 5 de 1892; le tout ne dépassant pas \$86,800, renouvellement de la subvention accordée par le chapitre 4 de 1894, et que la dite subvention ou telle partie d'icelle qui a été précédemment convenue aux termes d'un arrangement produit dans le département des Chemins de fer et Canaux entre la dite compagnie de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie et les créanciers de la dite compagnie de chemin de fer, sera payée aux dits créanciers ou aux représentants légaux des dits créanciers, tel que mentionné dans le dit arrangement.
- (33) Pour une ligne ferrée depuis Jonquières jusqu'à la Baie des Ha! Ha!, n'excédant pas 20 milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, item 7 de l'article 2, n'excédant pas 20 milles.
- (34) Pour une ligne de chemin de fer depuis Sainte-Rose via le côté est du lac Ainslie vers Orangedale sur l'Intercolonial, n'excédant pas 34 milles; et pour une ligne de chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial à ou près Mines-Road-Station jusqu'au quai à l'Anse Caribou, n'excédant pas 4 milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 18 et 62.
- (35) Pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près Wolfville sur le chemin de fer Dominion-Atlantic jusqu'à la jetée du gouvernement au Bassin des Mines, n'excédant pas un mille, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 25.
- (36) Au chemin de fer le Grand Nord du Canada, pour prolonger sa ligne depuis Arundel jusqu'à un point dans la municipalité des townships unis de Preston et Hartwell, n'excédant pas 30 milles; et pour une ligne de chemin de fer raccordant sa ligne de Montfort et la Gatineau avec sa ligne principale à Saint-Jérôme, n'excédant pas 22 milles, au lieu des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et la Gatineau par les item 6 et 41 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.
- (37) Au chemin de fer Grand Nord du Canada, pour une ligne ferrée depuis la jonction Garneau jusqu'au pont de Québec, n'excédant pas 70 milles, au lieu de la subvention accordée par l'item 74 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.
- (38) Pour une ligne de chemin de fer depuis un point à ou près, la station de Sainte-Agathe des Monts vers le township de Howard, dans le comté d'Argenteuil, passant près des lacs Sant-Joseph et Sainte-Marie, dans une direction sud, n'excédant pas 15 milles; et pour une ligne de chemin de fer entre un point dans la paroisse de Saint-André, dans le comté d'Argenteuil, et un point dans la paroisse de Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier, passant par les paroisses de Saint-Placide, Saint-Eustache et Saint-Martin, n'excédant pas 38 milles; au lieu des subventions accordées par le chapitre 34 de 1904, item 8 et 9 de l'article 2, n'excédant pas en totalité 53 milles.
- (39) A la Compagnie de chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière, pour une ligne de chemin de fer de pas plus de 50 milles, à partir de Grand-Forks jusqu'à un point situé à 50 milles en remontant le bras nord et le bras ouest du bras nord de la rivière Chaudière, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 67.
- (40) A la compegnie dite Ottawa, Northern and Western Railway Company, pour une ligne ferrée depuis Aylmer jusqu'à un point de raccordement avec les approches du pont Interprovincial dans la cité de Hull (excepté la partie du chemin commençant à un point de raccordement avec la ligne du chemin de fer électrique de Hull, dans la cité de Hull et se terminant à un point sur la ligne du Pacifique Canadien à

l'extrémité est de la cour de sa station de Hull) n'excédant pas 9 milles, au lieu de la subvention accordée par l'item 12 de l'article 2 du chapitre 7 de 1899, et par la première partie de l'item 13 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.

(41) A la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Lindsay et Pembroke, pour une ligne ferrée depuis Golden-Lake jusqu'à Ashcroft, n'excédant pas 51 milles, au

lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, item 3 de l'article 2.

(42) A la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et Baie James, pour une ligne de chemin de fer à partir du lac Témiscamingue, au terminus actuel de la ligne du chemin de fer Pacifique Canadien, dans la direction du nord, ne devant pas dépasser 50 milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 42.

(43) Pour une ligne de chemin de fer à partir de Waltham-Station jusqu'à Ferguson-Point, dans le comté de Pontiac, ne dépassant pas 20 milles, au lieu de la sub-

vention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 43.

(44) A la Compagnie du chemin de fer de Matane à Gaspé, pour une ligne de chemin de fer depuis un point à ou près Saint-Octave, sur l'Intercolonial, jusqu'à Matane, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 54, n'excédant pas 30 milles.

(45) Pour une ligne de chemin de fer à partir du village de Haliburton, via le village de Whitney, vers la ville de Mattawa, Ontario, au lieu des subventions accordées par le chapitre 7 de 1899, article 2, item 25, et chapitre 8 de 1900, article 2, item 9,

n'excédant pas 60 milles.

(46) Pour une ligne de chemin de fer à partir de Dawson jusqu'à la rivière Stewart, passant à ou près Grand-Forks, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de

1903, article 2, item 71, n'excédant pas 84 milles.

- 2. Résolu,—A moins que le contexte n'exige une interprétation différente, l'expression "coût" signifie le coût réel, nécessaire et raisonnable de l'entreprise, et comprend les sommes dépensées, jusqu'à concurrence de \$25,000 au plus, sur tout pont formant partie de la ligne de chemin de fer subventionnée ne recevant aucun autre boni, mais ne comprend pas le prix de revient des installations de tête de ligne ou des terrains requis pour l'emplacement du chemin de fer dans aucune cité ou ville constituée en corporation; et ce coût réel, nécessaire et raisonnable sera déterminé par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport de l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, certifiant qu'il a fait ou fait faire une inspection de la ligne du chemin de fer pour laquelle le paiement de la subvention est demandé, et un examen soigneux du coût du chemin, et qu'à son avis le montant sur lequel la subvention est demandée est raisonnable et n'excède pas le coût véritable, réel et légitime de la construction de ce chemin de fer.
- 3. Résolu,—Les subventions accordées par les présentes, pour aider à la construction d'aucun chemin de fer ou pont, sont payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, et peuvent, à moins qu'il n'y soit autrement pourvu d'une manière expresse dans le présent acte, au choix du Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être payées comme suit :—

(a) Lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée; ou

- (b) Par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin de fer, en proportion de la valeur de la section ainsi achevée relativement à la valeur de toute l'entreprise ; ou
- (c) D'après estimations courantes des travaux appuyées du certificat de l'ingénieur en chef des Chemins de fer et Canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et au secours accordé, les progrès réalisés justifient le paiement d'une somme d'au moins trente mille piastres; ou

(d) Dans les cas des alinéas (b) et (c), partie d'une manière, partie de l'autre.

(4) Résolu,—Les subventions mentionnées comme autorisées au bénéfice des compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, payées à ces compagnies respectivement; les autres subventions peuvent être accordées

aux compagnies qui établiront à la satisfaction du Gouverneur en conseil qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août 1906, et parachevées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans après le dit premier jour d'août, qui sera fixé par le Gouverneur en conseil; et elles seront ainsi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiés dans un traité qui sera conclu dans chaque cas par la compagnie avec le dit ministre, traité que le dit ministre, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, est par le présent autorisé à conclure; et le tracé de chaque ligne de chemin de fer subventionnée sera aussi assujéti à l'approbation du Gouverneur en conseil.

- 5. Résolu,—La concession de ces subventions, et leur réception par les diverses compagnies respectivement, sont subordonnées à la condition que la Commission des chemins de fer du Canada pourra en tout temps accorder et assurer à d'autres compagnies les mêmes droits de circulation, conventions de transports ou autres droits, propres à donner à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées les dits droits de circulation, en même temps que des arrangements justes et raisonnables pour l'échange du trafic avec les chemins avec lesquels elles sont en correspondance, et un tarif uniforme par mille avec ces dits chemins de fer; et la dite commission aura, en tout temps, le contrôle absolu des tarifs à prélever et imposer par tout chemin de fer ou sur tout chemin de fer ainsi subventionné; sous la réserve, cependant, que toute décision prise par la dite commission, en vertu de cet article, pourra en tout temps être modifiée, changée ou révoquée au gré du Gouverneur en conseil.
- 6. Résolu,—Toute compagnie recevant une subvention aux termes du présent acte, ses sucesseurs ou ayants-droit, et toute personne ou compagnie qui contrôlera ou exploitera un chemin de fer ou une partie d'un chemin de fer subventionné par le présent acte, seront tenues chaque année de fournir au gouvernement du Canada le transport gratuit de ses employés, fournitures, matériaux et malles sur la partie de la ligne pour laquelle cette subvention aura été reçue, et fourniront, chaque fois qu'ils en seront requis, des wagons postaux convenablement aménagés pour ce service postal; et ces transport et service seront faits aux prix qui seront convenus entre le ministre du département du gouvernement pour lequel ce service sera fait et la compagnie faisant ce service, et dans le cas de désaccord, au prix qui sera approuvé par la Commission des chemins de fer du Canada; et en paiement ou à compte de ces services, le gouvernement du Canada sera crédité par la compagnie d'une somme égale à trois pour cent par année du montant de la subvention reçue par la compagnie aux termes du présent acte.
- 7. Résolu,—A l'égard de tous les chemins de fer subventionnés par le présent acte, la compagnie qui en aucun temps possédera ou exploitera quelqu'un des dits chemins de fer devra, quand elle en sera requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, tous livres, comptes et pièces justificatives établissent le coût de la construction du chemin de fer ou du pont et le coût de leur exploitation, ainsi que leurs recettes.
- 8. Résolu,—Le Gouverneur en conseil pourra exiger, comme condition des subventions par le présent accordées, que la compagnie emploie pour sa voie des rails d'acier neufs fabriqués au Canada, si pareils rails d'acier peuvent s'obtenir au Canada de qualité convenable à des termes aussi favorables que d'autres rails, ce dont le ministre des Chemins de fer et Canaux sera juge.
- 9. Résolu,—Dès qu'il a été dûment conclu un contrat avec une compagnie pour la construction d'une ligne de chemin de fer subventionnée par le présent acte, le ministre des Chemins de fer et Canaux, à la demande de la compagnie et sur le rapport de l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, et un certificat de ce fonctionnaire attestant qu'il a fait un examen attentif des études, plans et profils de toute la ligne fai-

sant l'objet du dit contrat et qu'il a dûment considéré la configuration physique de la contrée à traverser et les moyens de transport utilisables pour la construction, et mentionnant le coût probable et raisonnable de cette construction, peut, avec l'autorisation du Gouverneur en conseil, conclure une convention supplémentaire déterminant d'une manière définitive le chiffre maximum de la subvention à payer d'après le dit certificat de l'ingénieur en chef, et portant que la compagnie aura droit de recevoir, au minimum, le chiffre de la subvention ordinaire de \$3,200 par mille, plus une quotité de soixante pour cent de la différence entre le chiffre ainsi déterminé et la somme de \$3,200 par mille, s'il en est; et la quotitité restante de quarante pour cent ne sera versée qu'à l'achèvement de toute l'entreprise subventionnée et seulement en tant qu'y donnera droit à la compagnie le coût effectif tel que définitivement déterminé par l'ingénieur en chef; pourvu que—

(a) le coût estimatif ainsi certifié ne soit pas en moyenne inférieur à \$18,000 par

mille pour la totalité de la longueur subventionnée ;

(b) il ne soit versé aucune somme si ce n'est sur un certificat de l'ingénieur en chef attestant que l'ouvrage fait n'est pas inférieur au type spécifié au contrat passé avec la compagnie;

(c) la subvention ne dépasse en aucun cas la somme de \$6,400 par mille.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, les-

quelles sont lues comme suit :-

1. Résolu,—Qu'il est à propos d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder, pour aider à la construction de chacune des lignes de chemin de fer ci-dessous mentionnées qui ne coûtera pas, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, une subvention de \$3,200 par mille pour une longueur ne dépassant en aucun cas le nombre de milles respectivement énoncé ci-après; et, pour aider à la construction de chacune des dites lignes de chemin de fer dont la longueur n'excède pas celle ci-après énoncée et qui coûtera, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, accorder en sus de la somme de \$3,200 par mille, une autre subvention de cinquante pour cent de la différence entre le coût moyen de la longueur de chemin de fer subventionnée et la somme de \$15,000 par mille, la dite subvention ne dépassant pas en totalité la somme de \$6,400 par mille, savoir:—

(1) A la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord (ou à la Compagnie du chemin de fer du Canada Central, avec le consentement de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord, et sauf l'approbation du Gouver-

neur en conseil) pour les lignes suivantes de chemins de fer :-

(a) Depuis Little Current, de là traversant le chemin de fer du Pacifique Canadien à ou près Stanley, et de là à Sudbury, n'excédant pas 64 milles.

(b) Depuis un point sur la dite ligne de chemin de fer, entre Little-Current et Sudbury, dans une direction ouest vers le chemin de fer Central d'Algoma, n'excédant pas 100 milles ; et

(c) Depuis un point à ou près Sudbury, dans une direction nord, n'excédant pas 30 milles; les dites subventions étant accordées au lieu des subventions de 54 et 130 milles accordées par le chapitre 8 de 1900, article 2, item 6, tel qu'amendé par l'article 5 du chapitre 7 de 1901, et le chapitre 7 de 1901, article 2, item 14, respectivement.

(2) A la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 200 milles, depuis Sault-Sainte-Marie jusqu'à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique entre les stations de White-River et de Dalton, dans le district d'Algoma, et pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 25 milles, allant de Michipicoten-Harbour, lac Supérieur, vers la lignemère du chemin de fer Canadien du Pacifique, au lieu des subventions de 40, 50 et 135

milles accordées par le chapitre 7 de 1899, article 2, item 23, le chapitre 8 de 1900, article 2, item 4, et le chapitre 7 de 1901, article 2, item 20, respectivement.

- (3) A la Compagnie du chemin de fer de Lotbinière et de Mégantic, pour prolonger sa ligne la distance de 50 milles au plus vers le sud, depuis un point à ou près de Lyster, dans le comté de Mégantic, jusqu'à ou vers un point à ou près de Lime-Ridge, dans le township de Dudswell, au lieu de la subvention accordée par l'item 8 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.
- (4) Pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 35 milles, depuis le lac Nominingue jusqu'à La Lièvre, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 44.
- (5) Pour une ligne de chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près Dartmouth, dans le comté de Halifax, jusqu'à Guysborough, dans le comté de Guysborough, avec des lignes d'embranchement jusqu'à un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près New-Glasgow, dans le comté de Pictou et aussi jusqu'à Country-Harbour, dans le comté de Guysborough, n'excédant pas en totalité 236 milles, au lieu des subventions de 116 et 120 milles accordées par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 19 et 63 respectivement.
- (6) Pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 55 milles, depuis Wellington jusqu'à Union-Bay, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 68.
- (7) Pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 41 milles, depuis un point à ou près Sharbot-Lake ou Bathurst-Station, dans la province d'Ontario, ou entre ces points, par voie du village de Lanark, jusqu'à Carleton-Place, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 7 de 1901, article 2, item 17.
- (8) Pour une ligne de chemin de fer, n'excédant pas 20 milles, depuis le Cap Tourmente vers Murray-Bay, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 5 de 1892.
- (9) A la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, pour une ligne de chemin de fer d'au plus 260 milles, allant de Gaspé jusqu'à un point à ou près Causapscal, sur le chemin de fer Intercolonial, et de ce point jusqu'à Edmundston; et pour une ligne de chemin de fer, d'au plus 102 milles, allant de Paspébiac à Gaspé, en suivant d'aussi près que possible le rivage, au lieu des subventions accordées par l'item 51 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.
- (10) A la Compagnie dite The Nepigon Railway Company, pour les lignes de chemin de fer suivantes :-
- (a) A partir d'un endroit situé à ou près la station de Nepigon, sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, jusqu'au lac Nepigon, distance de 30 milles au plus;
- (b) A partir d'un endroit situé sur la baie Nepigon, sur le lac Supérieur, jusqu'à un point situé à l'ouest du lac Helen sur la ligne du dit chemin de fer de Nepigon, distance de 3½ milles au plus ;
- (c) A partir d'un endroit situé sur la ligne du chemin de fer de Nepigon, à ou près la traverse de la rivière Fraser, jusqu'à un endroit situé sur le lac Jesse, en passant par Cameron's Falls, distance de 1½ mille au plus;
- (d) A partir d'un endroit situé sur la rive nord du lac Nepigon en allant vers le nord, sur une distance de 45 milles au plus;

Les subventions à ces dites lignes étant accordées au lieu des subventions accordées par l'item 37 de l'article 2 du chapitre 34 de 1904, pour 80 milles au plus.

- (11) Pour une ligne de chemin de fer allant de Québec vers les Sept-Iles, y compris des embranchements sur Murray-Bay et la Baie-Saint-Paul, distance de 200 milles au plus, au lieu de la subvention accordée par l'item 48 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.
- (12) Pour une ligne de chemin de fer d'au plus 100 milles, allant de Roberval dans une direction ouest vers la Baie de James, au lieu des subventions accordées par les item 11 et 52 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.

(13) A la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, pour le prolongement de sa voie ferrée entre Saint-François et Saint-George, n'excédant pas neuf milles; et pour une ligne ferrée de Scott-Junction au pont de Québec, n'excédant pas 22 milles; au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 46.

(14) A la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta Occidental, pour une ligne de chemin de fer allant d'un endroit situé sur la frontière des Etats-Unis, à l'ouest du rang 27, dans la direction du nord-ouest vers Anthracite dans la direction d'Alberta, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 34 de 1904, article 2, item 11, n'excé-

dant pas 50 milles.

(15) A la Shediac and Coast Railway Company, pour une voie ferrée, de 38 milles au plus, depuis Shédiac jusqu'à Shemogue et vers le cap Tourmentin, dans le comté de Westmoreland, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 17.

- (16) Pour une ligne de chemin de fer depuis Saint-Constant, dans le comté de Laprairie et Napierreville, à travers Saint-Edouard, Saint-Cyprien et Lacolle, jusqu'à un point, à ou près la frontière internationale, sur le chemin de fer Delaware et Hudson (Grand-Tronc), au lieu des subventions pour 19 et 12 milles accordées par le chapitre 7 de 1899, article 2, item 10 et chapitre 4 de 1894, respectivement, n'excédant pas 28 milles.
- (17) A la Compagnie du chemin de fer du lac Supérieur, du lac Long et d'Albany, pour une voie ferrée, de 10 milles au plus, allant de Peninsula-Harbour dans une direction nord, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 76.
- (18) Pour une ligne de chemin de fer depuis Owen-Sound, dans la province d'Ontario, jusqu'à Meaford, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 34, n'excédant pas 30 milles.
- (19) A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Smith's-Falls et Ottawa, pour une ligne de chemin de fer entre Kingston et Ottawa, renouvellement de la subvention accordée par le chapitre 4 de 1897, n'excédant pas 101 milles.
- (20) A la Compagnie du chemin de fer de Lotbinière et Mégantic, pour une voie ferrée depuis un point sur sa ligne entre Lyster et Lime-Ridge, jusqu'à un point à ou près le pont sur le Saint-Laurent à ou près Québec, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 45, n'excédant pas 30 milles.

(21) Pour une ligne de chemin de fer de pas plus de 35-milles, à partir d'un point sur le chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, près de la rivière Jeannotte, jusqu'à La Tuque, sur la rivière Saint-Maurice, au lieu de la subvention accordée par le cha-

pitre 57 de 1903, article 2, item 57.

(22) A la Compagnie du chemin de fer de Halifax et du Sud-Ouest, pour une voie ferrée depuis un point à ou près Halifax jusqu'à un point à ou près Barrington-Passage (excepté la partie située à l'est de Bridgewater qui formait précédemment partie de la ligne du chemin de fer Central) au lieu des 68, 77 et 35 milles de subventions accordés par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 23 (a) et (b) et item 75, respectivement, n'excédant pas 185 milles.

(23) A la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté, pour une ligne ferrée depuis un point à ou près le village de Tweed, de là dans une direction nord jusqu'à un point à ou près le village de Bunnockburn, dans le comté de Hastings, renouvellement partiel de la subvention accordée par le chapitre 7 de 1899, article 2, item 45, et au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 57, n'excédant pas en totalité 20 milles.

(24) Pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point près de Baptiste dans une direction est jusqu'à un point à ou près Renfrew, au lieu de la subvention accordée

par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 32, n'excédant pas 75 milles.

(25) Pour une ligne de chemin de fer à partir de la station du Lac Bouchette, ou depuis un point situé un mille à l'est de la dite station, sur le chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, jusqu'à Saint-André, ne dépassant pas 13 milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 47.

- (26) Pour une ligne ferrée depuis la station Debert sur l'Intercolonial jusqu'à la mine de houille de Debert, n'excédant pas 4½ milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, item 20 de l'article 2.
- (27) Pour une ligne de chemin de fer à ou près Teulon jusqu'à un point situé sur la rivière Islandic, n'excédant pas 35 milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 27.
- (28) A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, du Nord et de Timagami (ci-devant Compagnie du chemin de fer Temagami), pour une voie ferrée à partir d'un point à ou près Sturgeon-Falls dans une direction nord-ouest jusqu'à un point situé sur la rive occidentale du lac Timagami, dans le district du Nipissingue, n'excédant pas 50 milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 36.
- (29) A la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, pour un mille de voie ferrée, à partir de Roberval jusqu'au quai du gouvernement, au Lac Saint-Jean, au lieu de la subvention-accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 40.
- (30) Pour une ligne de chemin de fer depuis Truro dans une direction nord vers Brûlé, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 64, n'excédant pas 34 milles.
- (31) A la Compagnie de chemin de fer Kootenay Central, pour une ligne de chemin de fer de pas plus de 186 milles, à partir de Golden jusqu'à la frontière internationale, en passant par Windermere et Fort-Steele, et traversant le chemin de fer Crow's-Nest à un point situé à ou près Elko, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 66.
- (32) A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Saut Sainte-Marie, la balance impayée de la subvention accordée par le chapitre 3 de 1889, n'excédant pas \$3,200 par mille, et aussi la balance impayée de la subvention accordée par le chapitre 2 de 1890 qui a été renouvelée par le chapitre 5 de 1892; le tout ne dépassant pas \$86,800, renouvellement de la subvention accordée par le chapitre 4 de 1894, et que la dite subvention ou telle partie d'icelle qui a été précédemment convenue aux termes d'un arrangement produit dans le département des Chemins de fer et Canaux entre la dite compagnie de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie et les créanciers de la dite compagnie de chemin de fer, sera payée aux dits créanciers ou aux représentants légaux des dits créanciers, tel que mentionné dans le dit arrangement.
- (33) Pour une ligne ferrée depuis Jonquières jusqu'à la Baie des Ha! Ha!, n'excédant pas 20 milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, item 7 de l'article 2, n'excédant pas 20 milles.
- (34) Pour une ligne de chemin de fer depuis Sainte-Rose via le côté est du lac Ainslie vers Orangedale sur l'Intercolonial, n'excédant pas 34 milles; et pour une ligne de chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial à ou près Mines-Road-Station jusqu'au quai à l'Anse Caribou, n'excédant pas 4 milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 18 et 62.
- (35) Pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près Wolfville sur le chemin de fer Dominion-Atlantic jusqu'à la jetée du gouvernement au Bassin des Mines, n'excédant pas un mille, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 25.
- (36) Au chemin de fer le Grand Nord du Canada, pour prolonger sa ligne depuis Arundel jusqu'à un point dans la municipalité des townships unis de Preston et Hartwell, n'excédant pas 30 milles; et pour une ligne de chemin de fer raccordant sa ligne de Montfort et la Gatineau avec sa ligne principale à Saint-Jérôme, n'excédant pas 22 milles, au lieu des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et la Gatineau par les item 6 et 41 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.
- (37) Au chemin de fer Grand Nord du Canada, pour une ligne ferrée depuis la jonction Garneau jusqu'au pont de Québec, n'excédant pas 70 milles, au lieu de la subvention accordée par l'item 74 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.
 - (38) Pour une ligne de chemin de fer depuis un point à ou près la station de

Sainte-Agathe des Monts vers le township de Howard, dans le comté d'Argenteuil, passant près des lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie, dans une direction sud, n'excédant pas 15 milles; et pour une ligne de chemin de fer entre un point dans la paroisse de Saint-André, dans le comté d'Argenteuil, et un point dans la paroisse de Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier, passant par les paroisses de Saint-Placide, Saint-Eustache et Saint-Martin, n'excédant pas 38 milles; au lieu des subventions accordées par le chapitre 34 de 1904, item 8 et 9 de l'article 2, n'excédant pas en totalité 53 milles.

(39) A la Compagnie de chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière, pour une ligne de chemin de fer de pas plus de 50 milles, à partir de Grand-Forks jusqu'à un point situé à 50 milles en remontant le bras nord et le bras ouest du bras nord de la rivière Chaudière, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article

2. item 67.

(40) A la compagnie dite Ottawa, Northern and Western Railway Company, pour une ligne ferrée depuis Aylmer jusqu'à un point de raccordement avec les approches du pont Interprovincial dans la cité de Hull (excepté la partie du chemin commençant à un point de raccordement avec la ligne du chemin de fer électrique de Hull, dans la cité de Hull et se terminant à un point sur la ligne du Pacifique Canadien à l'extrémité est de la cour de sa station de Hull) n'excédant pas 9 milles, au lieu de la subvention accordée par l'item 12 de l'article 2 du chapitre 7 de 1899, et par la première partie de l'item 13 de l'article 2 du chapitre 57 de 1903.

(41) A la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Lindsay et Pembroke, pour une ligne ferrée depuis Golden-Lake jusqu'à Bancroft, n'excédant pas 51 milles, au

lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, item 3 de l'article 2.

(42) A la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et Baie James, pour une ligne de chemin de fer à partir du lac Témiscamingue, au terminus actuel de la ligne du chemin de fer Pacifique Canadien, dans la direction du nord, ne devant pas dépasser 50 milles, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 42.

(43) Pour une ligne de chemin de fer à partir de Waltham-Station jusqu'à Ferguson-Point, dans le comté de Pontiac, ne dépassant pas 20 milles, au lieu de la sub-

vention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 43.

(44) A la Compagnie du chemin de fer de Matane à Gaspé, pour une ligne de chemin de fer depuis un point à ou près Saint-Octave, sur l'Intercolonial, jusqu'à Matane, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de 1903, article 2, item 54, n'excédant pas 30 milles.

(45) Pour une ligne de chemin de fer à partir du village de Haliburton, viâ le village de Whitney, vers la ville de Mattawa, Ontario, au lieu des subventions accordées par le chapitre 7 de 1899, article 2, item 25, et chapitre 8 de 1900, article 2, item 9,

n'excédant pas 60 milles.

(46) Pour une ligne de chemin de fer à partir de Dawson jusqu'à la rivière Stewart, passant à ou près Grand-Forks, au lieu de la subvention accordée par le chapitre 57 de

1903, article 2, item 71, n'excédant pas 84 milles.

2. Résolu,—A moins que le contexte n'exige une interprétation différente, l'expression "coût" signifie le coût réel, nécessaire et raisonnable de l'entreprise, et comprend les sommes dépensées, jusqu'à concurrence de \$25,000 au plus, sur tout pont formant partie de la ligne de chemin de fer subventionnée ne recevant aucun autre boni, mais ne comprend pas le prix de revient des installations de tête de ligne ou des terrains requis pour l'emplacement du chemin de fer dans aucune cité ou ville constituée en corporation; et ce coût réel, nécessaire et raisonnable sera déterminé par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux et sur le rapport de l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, certifiant qu'il a fait ou fait faire une inspection de la ligne du chemin de fer pour laquelle le paiement de la subvention est demandé, et un examen soigneux du coût du chemin, et qu'à son avis le montant sur lequel la subvention est demandée est raisonnable et n'excède pas le coût véritable, réel et légitime de la construction de ce chemin de fer.

- 3. Résolu,—Les subventions accordées par les présentes, pour aider à la construction d'aucun chemin de fer ou pont, sont payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, et peuvent, à moins qu'il n'y soit autrement pourvu d'une manière expresse dans le présent acte, au choix du Gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être payées comme suit :—
 - (a) Lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée; ou
- (b) Par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin de fer, en proportion de la valeur de la section ainsi achevée relativement à la valeur de toute l'entreprise; ou
- (c) D'après estimations courantes des travaux appuyées du certificat de l'ingénieur en chef des Chemins de fer et Canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et au secours accordé, les progrès réalisés justifient le paiement d'une somme d'au moins trente mille piastres; ou
 - (d) Dans les cas des alinéas (b) et (c), partie d'une manière, partie de l'autre.
- 4. Résolu,—Les subventions mentionnées comme autorisées au bénéfice des compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, payées à ces compagnies respectivement; les autres subventions peuvent être accordées aux compagnies qui établiront à la satisfaction du Gouverneur en conseil qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août 1906, et parachevées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans après le dit premier jour d'août, qui sera fixé par le Gouverneur en conseil ; et elles seront ainsi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiés dans un traité qui sera conclu dans chaque cas par la compagnie avec le dit ministre, traité que le dit ministre, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, est par le présent autorisé à conclure ; et le tracé de chaque ligne de chemin de fer subventionnée sera aussi assujéti à l'approbation du Gouverneur en conseil.
- 5. Résolu,—La concession de ces subventions, et leur réception par les diverses compagnies respectivement, sont subordonnées à la condition que la Commission des chemins de fer du Canada pourra en tout temps accorder et assurer à d'autres compagnies les mêmes droits de circulation, conventions de transports ou autres droits, propres à donner à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées les dits droits de circulation, en même temps que des arrangements justes et raisonnables pour l'échange du trafic avec les chemins avec lesquels elles sont en correspondance, et un tarif uniforme par mille avec ces dits chemins de fer; et la dite commission aura, en tout temps, le contrôle absolu des tarifs à prélever et imposer par tout chemin de fer ou sur tout chemin de fer ainsi subventionné; sous la réserve, cependant, que toute décision prise par la dite commission, en vertu de cet article, pourra en tout temps être modifiée, changée ou révoquée au gré du Gouverneur en conseil.
- 6. Résolu,—Toute compagnie recevant une subvențion aux termes du présent acte, ses successeurs ou ayants-droit, et toute personne ou compagnie qui contrôlera ou exploitera un chemin de fer ou une partie d'un chemin de fer subventionné par le présent acte, seront tenues chaque année de fournir au gouvernement du Canada le transport gratuit de ses employés, fournitures, matériaux et malles sur la partie de la ligne pour laquelle cette subvention aura été reçue, et fourniront, chaque fois qu'ils en seront requis, des wagons postaux convenablement aménagés pour ce service postal; et ces transport et service seront faits aux prix qui seront convenus entre le ministre du département du gouvernement pour lequel ce service sera fait et la compagnie faisant ce service, et dans le cas de désaccord, au prix qui sera approuvé par la Commission des chemins de fer du Canada; et en paiement ou à compte de ces services, le gouvernement du Canada sera crédité par la compagnie d'une somme égale à trois pour cent par année du montant de la subvention reçue par la compagnie aux termes du présent acte.

7. Résolu,—A l'égard de tous les chemins de fer subventionnés par le présent acte, la compagnie qui en aucun temps possédera ou exploitera quelqu'un des dits chemins de fer devra, quand elle en sera requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, tous livres, comptes et pièces justificatives établissant le coût de la construction du chemin de fer ou du pont et le coût de leur exploitation, ainsi que leurs recettes.

8. Résolu,—Le Gouverneur en conseil pourra exiger, comme condition des subventions par le présent accordées, que la compagnie emploie pour sa voie des rails d'acier neufs fabriqués au Canada, si pareils rails d'acier peuvent s'obtenir au Canada de qualité convenable à des termes aussi favorables que d'autres rails, ce dont le ministre des

Chemins de fer et Canaux sera juge.

9. Résolu, - Dès qu'a été dûment conclu un contrat avec une compagnie pour la construction d'une ligne de chemin de fer subventionnée par le présent acte, le ministre des Chemins de fer et Canaux, à la demande de la compagnie et sur le rapport de l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, et un certificat de ce fonctionnaire attestant qu'il a fait un examen attentif des études, plans et profils de toute la ligne faisant l'objet du dit contrat et qu'il a dûment considéré la configuration physique de la contrée à traverser et les moyens de transport utilisables pour la construction, et mentionnant le coût probable et raisonnable de cette construction, peut, avec l'autorisation du Gouverneur en conseil, conclure une convention supplémentaire déterminant d'une manière définitive le chiffre maximum de la subvention à payer d'après le dit certificat de l'ingénieur en chef, et portant que la compagnie aura droit de recevoir, au minimum, le chiffre de la subvention ordinaire de \$3,200 par mille, plus une quotité de soixante pour cent de la différence entre le chiffre ainsi déterminé et la somme de \$3,200 par mille, s'il en est ; et la quotité restante de quarante pour cent ne sera versée qu'à l'achèvement de toute l'entreprise subventionnée et seulement en tant qu'y donnera droit à la compagnie le coût effectif tel que définitivement déterminé par l'ingénieur en chef; pourvu que-

(a) le coût estimatif ainsi certifié ne soit pas en moyenne inférieur à \$18,000 par

mille pour la totalité de la longueur subventionnée;

(b) il ne soit versé aucune somme si ce n'est sur un certificat de l'ingénieur en chef attestant que l'ouvrage fait n'est pas inférieur au type spécifié au contrat passé avec la compagnie;

(c) la subvention ne dépasse en aucun cas la somme de \$6,400 par mille.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Emmerson ait la permission de présenter un bill (No 214) autorisant l'obtroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit ;

Mercredi, 27 juin 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 176) intitulé: "Acte concernant les Pénitenciers", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et huit minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 27 juin 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Maclean (Lunenburg), du comité spécial chargé de faire une enquête sur certaines accusations et dépenses relatives au steamer de l'Etat, l'Arctic, présente à la

Chambre le rapport suivant, lequel est lu comme suit :-

Le comité spécial chargé de s'enquérir de certaines accusations et dépenses se rattachant au navire de l'Etat Arctic, a l'honneur de faire rapport qu'une enquête complète a été faite au sujet des dites accusations et dépenses, que toutes les dépositions nécessaires ont été entendues, et que tous les papiers et documents quelconques concernant les procès-verbaux ci-annexés, ont été examinés avec le plus grand soin.

Le comité a l'honneur de soumettre les considérations suivantes, comme étant le

résultat de son enquête et comme constituant son second et dernier rapport :-

(1) En 1904, le navire de l'Etat Arctic fut approvisionné et armé pour 40 hommes, pour un voyage de 1,200 jours, le but de l'expédition étant d'explorer la baie d'Hudson et de faire la police de ces eaux, ainsi que des îles et des eaux situées plus au nord, et de mettre en vigueur et administrer les lois du Canada.

(2) Cette expédition devait durer plus de trois ans, et si l'on considère que certaines fatigues et éventualités étaient naturellement inséparables d'un semblable voyage et qu'il serait impossible de renouveler les provisions, la quantité et la variété des marchandises et des provisions étaient raisonnables et nécessaires et étaient de la meil-

leure qualité.

(3) Toutes les marchandises et provisions achetées par le département de la Marine et des Pêcheries pour le steamer et pour les fins de l'expédition ont été mises à bord, et le steamer pouvait parfaitement transporter, contenir et recevoir, et a, en réalité, transporté et reçu toutes les dites marchandises et provisions en outre de toutes provisions transportées pour le compte de la police à cheval du Nord-Ouest.

(4) Aucune partie ou portion des dites marchandises et provisions n'a été, en tout ou en partie, employée d'une manière illégitime pour d'autres fins que celles auxquelles elles étaient destinées à l'origine, ou au profit d'une personne ou de personnes quel-

conques.

- (5) Des prix justes et raisonnables ont été payés pour les dites marchandises et provisions, à l'exception d'une quantité de tabac achetée à Québec, dont le détail est comme suit : 805 livres de tabac à fumer à 95 cents, 200 livres de tabac à chiquer à 78 cents. En outre des prix demandés et payés pour les dites 1,005 livres de tabac comme susdit, les vendeurs ont porté en compte au département de la Marine et des Pêcheries, la taxe de l'accise de 39 cents par livre, formant le montant de \$391.95. Le comité trouve que le prix payé pour ces deux quantités de tabac est injuste et déraisonnable.
- (6) Aucun officier, agent ou serviteur du département de la Marine et des Pêcheries n'a profité injustement, illégalement ou par corruption de l'achat ou de la disposition d'aucune des marchandises ou provisions achetées et mises à bord du dit steamer Arctic.
- (7) Toutes les marchandises et provisions non consommées au cours de l'expédition du dit steamer Arctic, comme il est dit ci-dessus, en tenant compte de la diminution

de quantité par suite de causes naturelles et inévitables, sont maintenant en la posses-

sion et soumises à l'autorité du département de la Marine et des Pêcheries.

(8) La somme de \$45.30, représentant les frais de transport de Montréal à Québec d'une quantité de Bovril et de pemmican achetée de la Bovril Company, Limited, de Montréal, a été payée à l'Intercolonial par l'agent du département de la Marine et des Pêcheries résidant à Québec et subséquemment, par erreur et dans l'ignorance du premier paiement, le même montant, pour les mêmes frais de transport a été payé de nouveau à la Bovril Company, Limited, par le département de la Marine et des Pêcheries, lequel montant, durant l'enquête du comité, a été remboursé au département de la Marine et des Pêcheries par la Bovril Company, Limited.

Le tout respectueusement soumis avec le procès-verbal des séances du comité, le

procès-verbal des questions et réponses et toutes les pièces produites à l'enquête.

(Appendice No 5.)

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire

rapport avec des amendements, savoir :-

Bill (No 11) concernant l'usure.

Bill BB (No 203) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compa-

gnie dite The General Accident Assurance Company of Canada".

Bill CC (No 204) du Sěnat, intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite The Chartered Bank of London and Canada".

M. Galliher, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixhuitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux bills qui

suivent, savoir :-

Bill V (No 212) du Sénat, intitulé: "Acte concernant l'association dite The Northwest Commercial Travellers Association of Canada".

Bill HH (No 213) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin

de fer du Manitoba et Keewatin".

Vu la période avancée de la session, votre comité recommande que les dits bills soient inscrits sur le feuilleton des ordres, parmi les bills privés, pour seconde lecture, ce jour.

M. Derbyshire, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le septième

rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres papiers concernant les paiements faits à la North Atlantic Trading Company, à Louis Leopold et à la Arundel Printing Company, tel que mentionnés à la page 1-26 du rapport de l'Auditeur général pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment,—et pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite par les dits témoins, et les exhibits produits. Votre comité recommande aussi que ces documents soient imprimés dans les journaux de la Chambre.

(Appendice No 3.)

M. Maclean (Lunenburg), du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, qu'il rapporte sans amendement, savoir :-

Bill KK (No 210) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Edward Ogden".

Vu la période avancée de la session, votre comité recommande que le bill soit inscrit sur le feuilleton des ordres, ce jour, pour être pris en considération en comité général.

Sur motion de M. Bole, secondé par M. Jackson (Selkirk),

Ordonné, que les bills suivants soient inscrits sur le feuilleton des ordres, parmi les bills privés, pour seconde lecture, ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le dix-huitième rapport du comité des Ordres Permanents:—

Bill V (No 212) du Sénat, intitulé: "Acte concernant l'association dite The North-

west Commercial Travellers Association of Canada".

Bill HH (No 213) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et Keewatin".

Sur motion de M. Derbyshire, secondé par M. Schell (Glengarry),

Ordonné, que le bill KK (No 210) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Edward Ogden", soit inscrit sur le feuilleton des ordres, parmi les bills privés, pour être pris en considération en comité général, ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Bills Privés.

M. Gervais, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de la Chambre pendant la présente session, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande,-

1. Que le salaire de \$2,000 par année, actuellement payé à chaque membre du personnel des rapporteurs officiels des Débats soit porté à \$2,500.

2. Que le salaire de \$1,200 par année, actuellement payé à M. C. W. Boyce, assis-

tant du rapporteur principal, soit porté à \$1,500.

3. Que le salaire payé au chef des traducteurs, savoir \$2,000 par année, soit porté à \$2,500, et que le salaire payé à chaque membre du personnel des traducteurs officiels soit porté de \$1,500 à \$2,000 par année.

4. Que les augmentations de salaires ci-dessus datent du commencement de la pré-

sente session.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 215) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 17 juillet 1905,—Copie de toute correspondance, documents et mémoires entre le gouvernement ou aucun de ses membres et le révérend James Taylor ou toute autre personne au nom des serviteurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson admis à la retraite, au sujet de leur réclamation pour une partie de la succession de feu Lord Selkirk. (Document de la session No 189a.)

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le bill U (No 211) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la vente et la marque des objets fabriqués en or et en argent", soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 81) concernant la Compagnie Canadienne de téléphone Bell.

M. Bureau propose, secondé par M. Béland,—Que le bill soit maintenant lu la

troisième fois.

M. Maclean (York) propose, comme amendement, secondé par M. Lancaster,— Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—" le bill soit renvoyé en comité général afin d'y ajouter ce qui suit comme article 2:—

"2. Le dit capital social, ainsi émis, sera offert en vente, à l'enchère, et toutes actions non vendues par manque d'enchérisseurs, pourront être vendues par la compagnie par voie de vente privée, mais non au-dessous de leur valeur sur le marché."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des

noms étant demandé, ils sont pris comme suit :-

Pour :

Messieurs

Armstrong, Cochrane, Barr, Daniel, Blain, Ganong, Brabazon, Gunn, Broder. Jackson (Elgin), Chisholm (Huron), Lalor, Lancaster,	Lavergne (Montmagny), Maclean (York-sud), McIntyre (Perth), Morin, Reid (Grenville), Roche (Marquette),	Sproule, Staples, Walsh, Wilson (Lennox et Addington), et Wright (Muskoka).—24.
--	---	---

CONTRE:

Messieurs

	Conn	Kennedy,	Miller
Adamson,	Copp,		Miller,
Alcorn,	Crawford,	Knowles,	Monk,
Ames,	Cyr,	Lachance,	Oliver,
Archambault,	Delisle,	Lanctot,	Pardee,
Avery,	Demers,	Lapointe,	Parmelee,
Avlesworth,	Devlin,	Laurence.	Paterson,
Bergeron,	Elson,	Laurier (Sir Wilfrid),	Parent,
Black,	Emmerson,	Lavergne (Drum.	Power,
Bole.	Fielding,	et Arthabaska),	Proulx:
Borden (Carleton),	Finlay,	LeBlanc,	Ratz,
Bourassa,	Finlayson,	Lemieux,	Reid (Ristigouche),
Bourbonnais,	Fortier,	Loggie,	Roche (Halifax),
Boyce,	Foster,	Lovell,	Ross (Cap-Breton),
Boyer,	Galliher,	Macdonell,	Ross (Rimouski),
Bristol,	Geoffrion,	Macpherson,	Savoie,
Brodeur,	German,	McCool,	Schell (Oxford).
Brown,	Gervais,	McCraney,	Sloan,
Bruneau,	Gladu,	McKenzie,	Smith (Nanaimo),
Bureau,	Harty,	McLennan,	Smith (Oxford),
Calvert,	Hughes	Marcile (Bagot),	Stockton,
Campbell,	(King, I.PE.),	Marcil	Templeman,
Carrier,	Hunt,	(Bonaventure),	Tobin.
Carvell,	Jackson (Selkirk),	Martin	Turriff.
Cash,	Johnston,	(Queen, I.PE.),	Watson, et
Conmee,	Kemp.	Meigs.	Zimmerman,—96.
Commec,		arcigo,	20. man, 30.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 200) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Pensions de la milice, de 1901".

Bill (No 201) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la Milice".

Bill (No 202) intitulé: "Acte concernant les chemins et les réserves pour chemins dans les provinces de la Saskatchewan et d'Alberta".

Bill (No 135) intitulé: "Acte concernant l'Empire Trust Company, et à l'effet de changer son nom en celui de Dominion Trust Company".

Aussi, le Sénat a pasé le bill (No 157) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *Hillcrest Railway*, Coal and Coke Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 114) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Anglo-Canadian Insurance Company*", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill GG (No 197) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Fording Valley Railway Company".

Et aussi, le Sénat a passé le bill Z (No 216) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand River and Western Power Company", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill K (No 173) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la compagnie dite The Pacific and Atlantic Railway Company".

M. Conmee propose, secondé par M. Campbell,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Boyce propose, comme amendement, secondé par M. Walsh,—Que le mot "maintenant" soit biffé de la motion, et que les mots "dans six mois à dater d'aujourd'hui" soient ajoutés à la fin de la dite motion.

L'heure consacrée aux bills privés, aux termes de la règle 19, étant expirée ;

Le comité général sur le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche, reprend le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger après minuit,

Jeudi, 28 juin 1906.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 150) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 158) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Burk's Falls and French River Railway Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Avec la permission de la Chambre,-

M. Johnson propose, secondé par M. Sloan,—Que le bill Z (No 216) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand River and Western Power Company", soit maintenant lu la première fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et référé au comité des Ordres Permanents.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 28 juin 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :-

Par M. Bourassa,—la pétition de Isaac Cowie et autres, de Winnipeg et autres lieux.

M. Wright (Renferw), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre

le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération le bill Z (No 216) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand River and Western Power Company", et il fait rapport que les prescriptions de la règle ont été remplies au sujet de ce bill.

M. Maclean (Lunenburg) propose, secondé par M. Carvell,—Que le second et dernier rapport du comité spécial chargé de faire une enquête sur toutes les circonstances se rattachant à l'achat et à la disposition des approvisionnements du steamer de l'Etat l'Arctic, soit adopté.

M. Northrup propose, comme amendement, secondé par M. Stockton,—Que tous les mots après "Arctic" soient retranchés de la motion et remplacés par les suivants :— "soit renvoyé au dit comité pour plus ample considération, avec mandat et pouvoir de faire rapport comme suit :—

"Votre comité, auquel ont été référées certaines accusations concernant l'enquête

sur le steamer Arctic, a l'honneur de faire rapport comme suit :-

La question qui lui a été référée était exposée dans les termes suivants :--

Vu que les des membres de cette Chambre ont, de leur siège, porté des accusations spécifiques à l'effet que des approvisionnements achetés par le département de la Marine et des Pêcheries pour le steamer de l'Etat l'Arctic n'ont pas été mis en totalité à bord du dit steamer, mais ont été en partie détournés pour d'autres usages par et au bénéfice de personnes encore inconnues; et vu que des accusations similaires ont aussi été portées à l'effet que des prix excessifs ont été frauduleusement payés pour les dits approvisionnements et que des avantages pécuniaires ont été de ce chef retirés par des fonctionnaires du dit département;

Il soit nommé un comité spécial chargé de faire une enquête complète sur toutes les circonstances se rattachant à l'achat des dits approvisionnements, à leur disposition et aux différentes matières ci-dessus mentionnées, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et d'interroger des témoins sous serment ou affirmation,—et que le dit comité rapporte la preuve entière faite devant lui et toutes autres procédures de l'enquête.

Les seuls sujets, par conséquent, référés au comité d'enquête comprenaient,-

(a) Toutes les circonstances se rattachant à l'achat des approvisionnements pour la dite expédition.

(b) La disposition de ces articles.

(c) Si, oui ou non, les dits approvisionnements ont été mis en totalité à bord de l'Arctic, ou s'ils ont en partie servi à d'autres usages par ou pour le bénéfice de personnes inconnues.

(d) Si, oui ou non, des prix excessifs ont été frauduleusement payés pour ces approvisionnements, et si, dans ces transactions, des profits pécuniaires ont été retirés par des officiers du département de la Marine et des Pêcheries.

(a) Votre comité constate que bien que des approvisionnements pour une valeur d'environ \$125,000 aient été achetés de diverses maisons, et de quelques-unes d'entre elles pour de forts montants, savoir: Hamilton et Cie, \$5,048.09; Woods et Cie (limi-

tée), \$6,437,20; Hudon et Orsali, \$12,931.13; la Compagnie Bovril, \$19,780, -aucunes soumissions ni de prix n'ont été demandés à aucune maison, ni de limite fixée pour les prix, sauf que les vendeurs favorisés ont été notifiés par lettre renfermant la commande du département, que les articles devaient être fournis au prix ordinaire du marché, bien que le navire ne soit parti que deux mois-après l'envoi de la dite lettre. Votre comité trouve, de plus, que quoique le département de la Marine et des Pêcheries se soit proposé et qu'il ait promis au commandant de l'Arctic que le Neptune ou quelque autre navire serait envoyé au secours de l'Arctic chaque année avec du charbon et 50 tonnes d'approvisionnements variés, le capitaine Bernier a reçu instruction de faire des réquisitions pour des vivres et des vêtements pour une période de trois ans. Ce dernier fit, en conséquence, des réquisitions en vue, non de faire un voyage à la Baie d'Hudson, mais au Pôle Nord où le navire aurait pu courir le danger de périr sans espoir de recevoir de secours. Ces réquisitions ont été augmentées sans discernement et d'une manière extravagante par les officiers du département sans tenir compte des besoins nécessaires de l'expédition et du tonnage de l'Arctic. On en a la preuve absolue en comparant la prétendue copie de la réquisition originale, que l'on a refusé de produire devant le comité, avec l'inventaire des articles contenus dans le navire tels que liqueurs, vins, jus de citron, tabac, cigares, cigarettes, fourrures, habillements et autres articles.

Bien que plusieurs fonctionnaires, y compris le ministre, son député, le commandant Spain, l'agent du département à Québec, le capitaine Bernier et le médecin paraissent avoir eu la liberté d'acheter tout ce qui leur était demandé, personne ne paraît avoir exercé de contrôle ou se soit intéressé au sujet de la limitation des achats ou de la fixation des prix. Cette conclusion est amplement justifiée par la dépense de plus de \$22,000 pour effets d'habillements; de \$7,691.11 pour un appareil d'éclairage électrique qui devait être actionné par les engins (bien que l'on s'attendît que l'Arctic serait enfermé dans les glaces pendant huit mois ou plus par année); de \$4,827.27 pour médicaments; de \$3,500 pour tabac, cigares, cigarettes et pipes; d'environ \$2,000 pour vins et liqueurs (à part la quantité libérale comprise avec les médicaments), et du montant nécessaire pour payer dix-sept douzaines de paquets de cartes. Le seul examen des prix qui l'on prétende avoir été fait l'a été par un M. Semple qui a été mandé de Montréal à Ottawa pour examiner les provisions et qui a été guidé dans ses appréciations, comme il l'a avoué lui-même, par ces deux principes incontestables : que la facture d'un ami réputé honnête est toujours exacte, et qu'un vendeur s'attend naturellement à recevoir un prix plus élevé d'un gouvernement que d'un particulier. Votre comité trouve aussi qu'il a été acheté une telle quantité d'articles d'approvisionnement qu'il aurait été impossible pour l'Arctic de les contenir quand bien même ils auraient été arrimés comme il est d'usage sur tout navire qui tient à sa sûreté et à la vie des passagers. Le major Moodie, le capitaine Bernier et autres ont déclaré dans leur témoignage que non seulement la cale et les cabines étaient remplies de colis, mais qu'une grande quantité de viande de bœuf et de porc, toute la gazoline et tous les articles appartenant à la police à cheval du Nord-Ouest étaient empilés sur le pont supérieur jusqu'à la hauteur de la passerelle, ce qui empêchait presque de passer d'une extrémité à l'autre du navire; et il ne faut pas oublier que l'Arctic était disposé pour voyager à voile ou à vapeur.

(b) Votre comité regrette que les états incomplets et inexacts fournis par le département de la Marine et des Pêcheries le mettent dans l'impossibilité de constater d'une manière précise ce qui est advenu de ces approvisionnements. Ce département a donné au comité un état tendant à indiquer les quantités des articles achetés, les quantités des articles livrés sur réquisitions, et les quantités actuellement en mains. Les quantités mentionnées en premier lieu s'accordent avec celles données en dernier lieu, en y ajoutant le peu d'articles que l'on dit avoir été avariés ou soustraits. Cependant le témoignage du comptable, du commis aux vivres, et autres, fait voir qu'une grande quantité de vivres a servi à nourrir la bande d'Esquimaux qui a compté jusqu'à 95 membres, mais qui en comptait en moyenne 50 ou 60, et qui est restée pendant six ou sept mois dans le voisinage de l'Arctic. Une quantité considérable doit avoir été dis-

tribuée aux Esquimaux, hommes et femmes, lors des danses qui ont eu lieu tous les quinze jours sur l'Arctic pendant l'hivernage à Fullerton. Le comptable, M. Weeks, a dit de plus qu'une forte part des vivres que l'on avait trouvé en mauvais état, avaient été jetées par-dessus bord. De son côté, M. Semple, l'expert employé par le gouvernement pour examiner les échantillons des provisions avant le départ du navire, et qui a fait l'inventaire pendant un mois, après son retour, a juré d'abord que 25 pour 100 de la cargaison avait été détruit ou avarié. Plus tard, il s'est contenté de déclarer qu'une cort considérable de cargité it de la cargaison de la cargaison avait été détruit ou avarié. Plus tard, il s'est contenté de déclarer

qu'une part considérable de ce qui était alors à bord avait été ainsi perdue.

Une comparaison, aussi, de l'inventaire des médicaments pris à bord, avec celui qui a été fait après le retour, démontre soit qu'une grande quantité de médicaments spéciaux et autres fournitures avait été soustraite, ou bien qu'il fallait faire une enquête sur la conduite de l'expédition dans le cours de l'hiver à Fullerton, ce qu'a refusé la majorité du comité. Votre comité trouve aussi que le ministre de la Marine et des Pêcheries avait acheté des vins, des cigares et des cigarettes pour l'usage personnel des officiers de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest et leur ont été remis, mais il n'a été produit aucune preuve pour justifier ou excuser pareille dépense. Cet achat et cette disposition des dits approvisionnements ont été prouvés par les témoi-

gnages de M. Gregory, de M. Weeks, de M. Duchesnay et du major Moodie.

(c) Comme la preuve démontre qu'aucune tentative quelconque n'a été faite pour contrôler les approvisionnements dans leurs différentes caisses, et les divers colis recus à bord du bateau, au moyen des factures d'expédition, il a été impossible à votre comité de décider si tous les approvisionnements ont été ou non mis à bord de l'Arctic. Dans le cas des marchandises reçues d'une maison, savoir Hamilton et Cie, le commis aux vivres a certifié que tout avait été reçu, tandis que la facture d'expédition mentionnait neuf boîtes, l'inventaire n'a accusé réception que de cinq boîtes. On prétend que deux envois de Bovril et de pemmican, et deux seulement, ont été faits par la Bovril Company et reçues sur l'Arctic. Celui du 5 août paraît avoir été reçu. Il n'y a aucune preuve quelconque produite par qui que ce soit que l'autre a été reçu et aucun récépissé n'a été déposé. Il est vrai qu'une couple de témoins ont parlé de deux envois de Bovril, mais le capitaine Bernier, qui a également parlé de l'autre envoi, a juré avoir compris qu'un envoi de Bovril avait été fait au Neptune à Halifax, mais il arriva trop tard et a été renvoyé de là à son adresse à bord de l'Arctic. Come aucun des témoins n'a prétendu qu'il y avait été reçu trois envois de Bovril à bord de l'Arctic, il est évident, à moins que le capitaine Bernier ne fasse erreur, qu'un des envois d'une valeur de \$1,485 n'a pas été reçu. Le manque de soin du ministère de la Marine et des Pêcheries est démontré tant dans les paiements que dans la réception des articles. Les frais de transport sur la plus grande consignation de Bovril, ont été payés par l'agent du ministère à Québec, et lui ont été remboursés par le ministère qui a aussi ajouté le même montant à l'envoi de la Bovril Company et l'a payé. La compagnie s'est informée au ministère de l'exactitude du paiement, mais on n'en a tenu aucun compte, et aucune demande de remboursement n'a été faite avant que votre comité eut découvert les faits ci-dessus relatés, et alors l'argent fut remboursé. Le défaut de contrôle convenable des envois de marchandises prises à bord de l'Arctic fait qu'il est presqu'impossible de dire si ces articles ont été ou non détournés pour d'autres fins. Un grand nombre de boîtes d'approvisionnements ont été apportés à bord de l'Arctic, mais un très petit nombre seulement ont été ouvertes parce que l'on supposait que le contenu des autres correspondait aux factures d'expédition. Un grand nombre de factures, lorsqu'elles ont été déposées, portaient des certificats signés par trois et quelquefois quatre personnes, comprenant en général le capitaine, le commis aux vivres et le maître d'hôtel. A l'enquête, cependant, toutes ces personnes ont admis qu'elles n'avaient pas comparé le contenu des boîtes avec les factures d'expédition, qu'elles ne savaient pas quelle quantité des diverses espèces d'approvisionnements avait été prise à bord, et que quelques-unes avaient signé parce qu'elles en avaient été priées par un officier supérieur et d'autres parce que, voyant les signatures des autres déjà apposées, elles supposaient que les marchandises avaient été reçues et ainsi signées, bien que personnellement elles en ignoraient absolument la quantité, la qualité et la réception.

Votre comité regrette que non seulement le contenu des caisses reçues à bord de l'Arctic n'ait pas été comparé aux factures, mais que ces factures lui aient été soumises portant un ou plusieurs, (généralement plusieurs) des certificats suivants: "Je certifie que les effets ci-dessus ont été reçus par moi en bon ordre et que la quantié mentionnée est exacte" ou "Nous garantissons que les marchandises ci-dessus ont été reçues en bon ordre", ou "Je certifie que les effets ci-dessus ont été dûment achetés et que les prix payés sont équitables et justes", les dits certificats étant signés J. Bernier, C. S. Duchesnay (commis des vivres), W. H. Weeks (caissier), lorsque, de fait, ces certificats avaient été donnés dans les circonstances exposées ci-dessus, et que dans bien des cas les marchandises en question avaient été reçues (lorsqu'elles avaient été reçues) et arrimées à bord même avant l'arrivée à Québec du signataire du reçu. Dans bien des cas, il doit être évident que les signataires de ces certificats n'auraient pu, faute d'expérience commerciale, savoir ce qu'auraient dû être les prix des marchandises.

Les faits ci-dessus sont démontrés par les témoignages du capitaine Bernier, du caissier Weeks et du commis des vivres Duchesnay. Votre comité s'abstient de faire des commentaires sur le fait que des certificats aussi peu autorisés et aussi illusoires lui ont été soumis dans le but de prouver la livraison des marchandises achetées pour l'expédition de l'Arctic. Vu que l'on avait omis de comparer les marchandises aux factures lors du chargement de l'Arctic, et vu la déclaration du ministère, citée ci-dessus, à l'effet que la liste des réquisitions des marchandises employées, ajoutée à l'inventaire fait après le retour de l'Arctic indiquerait, avec quelques légères additions qui étaient énumérées, la quantité de marchandises en premier lieu reçues à bord, la motion suivante a été faite devant le comité:—

"Proposé par M. Northrup, appuyé par M. Bennett, que le comité emploie un comptable pour examiner les factures, les réquisitions pour fournitures et l'inventaire des marchandises en mains, afin de constater si les fournitures livrées par le ministère de la Marine et des Pêcheries pour le navire de l'Etat Arctic avaient toutes été mises à bord du dit navire".

Cependant cette proposition a été rejetée par la majorité du comité.

Votre comité est d'avis qu'un tel rapport de la part d'un comptable aurait pu lui permettre de donner une réponse pleine et entière à la question de savoir si toutes les fornitures avaient été ou non livrées à bord du navire.

(d) Votre comité regrette que, par suite de l'absence d'échantillons des diverses espèces de marchandises achetées, et par suite du refus de la majorité du comité de permettre la production des dits échantillons, ou la nomination d'experts pour examiner les marchandises maintenant à bord, il ait été empêché de faire une enquête complète sur la question de savoir si l'on a ou non payé des prix excessifs pour les fournitures. Les motions suivantes ont été faits et rejetées par la majorité du comité:—

"Proposé par M. Northrup, appuyé par M. Bennett, que des échantillons de toutes les diverses marchandises à bord de l'Arctic soient envoyés à Ottawa pour être examinés et inspectés par le comité".

"Proposé par M. Bennett, appuyé par M. Northrup, que deux experts devant être choisis par l'auteur de la motion et par le président, soient nommés pour faire l'inventaire, examiner la qualité et faire rapport au sujet des marchandises maintenant à bord de l'Arctic et que l'on représente comme n'ayant pas été utilisées, et que ces experts aient la liberté d'examiner ces marchandises comme ils le jugeront à propos".

"Proposé par M. Northrup, appuyé par M. Bennett, que M. Boudreau, qui a été envoyé par le ministère pour surveiller le chargement des marchandises à bord de l'Arctic, ayant admis qu'il avait quitté la banque Molson pour avoir reçu, en sa qualité de gérant d'une succursale de cette banque, une commission de la part d'un client, le gérant général et l'inspecteur de cette banque soient assignés pour rendre témoignage au sujet de la raison pour laquelle M. Boudreau a quitté cette banque".

"Proposé par M. Northrup, appuyé par M. Bennett, que les motions rejetées par

le comité cet après-midi, soient immédiatement rapportées à la Chambre".

Deux échantillons seulement des fournitures ont été produits devant votre comité,

savoir des échantillons de Bovril et de Pemmican. Un expert en ce genre de commerce a juré que si on lui eut offert l'occasion de soumissionner pour le Bovril ou son équivalent, il aurait soumissionné et aurait fourni un article aussi bon,—de fait, le même article, virtuellement moyennant \$1.10 la livre, tandis que le ministère a payé \$1.65 la livre pour 5,900 livres. Bien que le pemmican, nom donné à la viande séchée du buffle, soit un article bien connu, le même expert a déclaré qu'il n'avait jamais entendu parler de l'article acheté sous ce nom, lequel, d'après le témoignage de M. Mitchell, gérant de la Bovril Company, de laquelle on en a acheté 8,000 livres à \$1.25 livre, était fait de viande ordinaire séchée et taillée en lambeaux, pilée et mélangée de graisse et de groseilles.

En l'absence d'autres preuves, relativement au coût du pemmican, votre comité ne peut que regretter que le nom d'un article bien connu dans le commerce ait été appliqué à un nouveau produit absolument différent, et dont le prix, à en juger par les substances employées, et dont la formule a été communiquée par le fabricant, était absolument extravagant. Votre comité regrette aussi que la majorité ait refusé d'interroger M. Van Beaver, expert attaché à la William Davies Company, Limited, qui était venu de Toronto, était présent dans la salle, et était prêt à démontrer que la William Davies Company, Limited, si on lui en avait fourni l'occasion, aurait soumissionné pour la fourniture de cette sorte de pemmican, à raison de 35 cents la livre.

S'appuyant sur le témoignage de M. Wovenden, et appliquant aussi son propre jugement pour établir le coût des substances employées dans la fabrication du pemmican, votre comité constate que les prix payés pour le Bovril ont été tout aussi extravagant que pour le pemmican, et que des produits de qualité au moins tout aussi bonne auraient pu être obtenus à des prix bien plus bas, si on avait demandé des soumissions

et fait appel à la concurrence.

Votre comité croit qu'il est de son devoir, au sujet de cet achat, de faire remarquer que bien qu'on ait payé pour 5,900 livres de Bovril, il n'en a été consommé que 449 livres durant les treize mois qu'a duré l'expédition, ce qui laisse 5,461 livres encore disponibles et démontre qu'à ce taux le navire a reçu une fourniture de Bovril pouvant suffire à une consommation de plus de treize ans. Votre comité désirerait aussi vous faire remarquer que la réception d'une certaine consignation de Bovril n'a pas été établie de façon certaine, qu'un paiement de \$45.30 pour frais de transport était irrégulier, que cette somme n'a jamais été remboursée, et que le département a négligé d'en demander le remboursement, même après que son attention eût été attirée sur cette irrégularité. Bien que plusieurs membres de votre comité aient essayé d'établir les prix qui avaient été payés pour les fournitures, il se sont vus dans l'impossibilité de le faire, car les témoins ont refusé de répondre à moins d'avoir les échantillons sous leurs yeux. A cette seule condition, disaient-ils, ils étaient prêts, après examen de ces échantillons, à fixer les prix qui auraient pu leur correspondre. La déposition de M. Semple a établi qu'avant le départ de l'expédition on lui avait demandé d'évaluer les provisions et de vérifier les prix payés et qu'il vint de Montréal à Ottawa, où, en présence de plusieurs fonctionnaires du département, il examina les échantillons d'une grande variété de provisions afin de pouvoir exprimer son avis sur les prix demandés. Si on avait réuni des échantillons, ou si on avait permis à des experts. d'examiner les produits qui nous restent encore, votre comité aurait été en mesure de pouvoir se prononcer d'une façon pleine et entière au sujet de ce qui fait l'objet de cette enquête.

Parmi les articles énoncés sur la facture de Amyot, Elie et Fils, il y a 805 livres de tabac à fumer T. & B. à 95 cents la livre et 39 cents pour taxe d'accise, soit en tout \$1.34 la livre. Ayant appris que M. Cockshutt, représentant de Brantford, avait fait en 1904 le commerce du tabac, on lui demanda de comparaître pour exprimer son avis. M. Cockshutt déclara que, cette année-là, les prix du tabac n'avaient pour ainsi dire subi aucun changement, et qu'il avait acheté le tabac à fumer T. & B. en tablettes à 67 cents par livre. Le capitaine Bernier a certifié que ce tabac était en grandes tablettes. Par conséquent, votre comité constate, le témoignage de M. Cockshutt n'ayant pas été contredit, que le vendeur a réalisé sur cet article un profit d'environ 100 pour

cent au-dessus des bénéfices ordinaires. Votre comité vous fait aussi remarquer que quand il s'agit d'un paletot doublé en fourrure, comme apparaissant sur la facture Woods et Cie, il est impossible d'en établir la valeur et de fixer un prix raisonnable sans voir ce paletot, car chacun sait qu'il existe une infinie variété de ces sortes de paletots. Cette difficulté ne disparaît pas entièrement, même après les dépositions du commissaire Weeks, et du maître d'hôtel Duchesnay, qui ont certifié que ce paletot était de grosse toile à l'extérieur et doublé à l'intérieur de peau de mouton. La même difficulté se présente pour les sacs servant au sommeil de l'équipage. Pour un équipage de 34 hommes, on a acheté 25 sacs à \$70 chacun par homme, 3 à \$200 chacun pour 2 hommes, et 3 à \$225 chacun pour 3 hommes. On en a aussi acheté 80 à \$25 chacun par homme. Faute d'avoir vu ces sacs, personne ne saurait assurer que ces prix sont excessifs, bien qu'il y ait certainement apparence qu'il en a été ainsi. Bien que le refus de la majorité du comité d'entendre les témoignages qui auraient pu nous permettre de connaître la valeur des marchandises achetées ait empêché le comité de s'enquérir d'une façon pleine et entière au sujet des prix payés, il se croit fondé à prétendre que l'énumération seule des quantités achetées témoigne d'une telle corruption, ou d'une négligence ou incapacité si impardonnable que la chose en devient absoulument incroyable et presque criminelle. En outre des articles plus haut énumérés, on a aussi acheté 15,000 livres de biscuits à London, Ontario, et le transport et l'emballage (\$312) payés en plus du prix de \$862.50 donnent un total de \$1,175.10. On a encore acheté 15,014 livres de biscuits de mer à Toronto au prix de \$895.51, et 643 caisses à 50 cents ont été requises pour l'emballage, soit \$321.50, ce qui, avec les frais de transport payés jusqu'à Québec (\$80.45) donne un total de \$1,297.41. On a aussi acheté 854 boîtes de biscuits de qualité supérieure au coût de \$523.44, et on a payé \$292 pour les boîtes métalliques contenant ces biscuits ainsi que \$36.75 pour les caisses en bois ayant servi au transport de ces caisses jusqu'à Québec, soit \$862.15 sans les frais de transport, et \$942.55 y compris ces frais. Les dépositions font encore foi qu'on a acheté plus de 30,000 livres de farine, et qu'on a cuit du pain pour l'équipage tout le temps que l'expédition a duré.

Comme il a été dit ci-dessus, plus de \$22,000 ont été dépensés pour vêtir un équipage de 34 hommes, ce qui fait environ \$700 pour chacun. Comme exemple de cette

dépense il y a eu :-

11 y	a eu .—		
1	uniforme, à \$35	35	00
25	uniformes, à \$30	750	00
12	uniformes, à \$8	96	00
12	vestons blancs, \$1.50	18	00
	habillements en drap bleu-marin, \$19	1,520	00
	habillements en poil de chameau, \$19.80	792	00
	par-dessus, \$25	575	00
	capots de fourrure, \$30	1,200	00
	pantalons de fourrure, \$22	880	00
40	vestons doublés en fourrure, \$15	600	00
	ulsters, caoutchouc avec capuchon, \$14	560	00
80	vestons en toile cirée, \$1.25	100	00
	pantalons en toile cirée, \$1.25	100	00
	vareuses avec capuchon, \$5.50	220	00
	vareuses en cuir, \$10.75	430	00
	douz. chemises, \$16.50	1,320	00
	douz. chemises, \$12.50	87	50
	douz. chemises, \$21.25	148	75
	chemises en poil de chameau, \$2.50	100	00
	douz. sous-chemises en laine, \$14.50	145	00
	douz, bourgerons en laine torse et unie, \$15	300	00
	douz. Navy Knitted Guernseys, \$18		00
			*

Vu le fait que le premier ministre, Sir Wilfrid Laurier, avait été (longtemps avant le départ du navire) averti par des personnes qui avaient sa confiance que la qualité des marchandises était suspecte, et qu'il y avait des doutes sur la question de savoir si la quantité supposée avait été ou non chargée sur le navire, il était absolument nécessaire de prendre des mesures plus sévères pour empêcher que le public ne fût pas trompé tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité des marchandises que l'on prétend avoir été fournies.

Aucune preuve n'a été apportée pour justifier ou expliquer le fait d'avoir nourri la bande d'Esquimaux composée de cinquante ou soixante hommes et femmes à bord de l'Arctic pendant six ou sept mois à même les approvisionnements achetés pour l'expédition de l'Arctic. Comme les provisions ont été achetées en vue de nourrir quarante hommes pendant douze cents jours, il est évident que si l'on augmente ce nombre de 125 à 150 pour 100 pendant six mois, en consommera plus d'un sixième des provisions, ce qui coûterait au moins \$10,000. Comme le ministère de la Marine et des Pêcheries n'a pas même essayé d'expliquer la chose, votre comité regrette que les efforts qu'il a faits pour s'enquérir des raisons de la présence et de l'entretien d'un si grand nombre d'Esquimaux, ont été entravés par la majorité de ses membres qui ont refusé de permettre de poser des questions visant la conduite des membres de l'expédition durant l'hiver et leurs relations avec les Esquimaux.

Votre comité regrette aussi que des approvisionnements ont été achetés dans certains cas, à la demande de membres du Parlement, ainsi que le prouve l'achat de Lacto Globuline pour une valeur de \$1,080, sur la recommandation d'un député de cette Chambre, ainsi que le démontre une lettre adressée à la maison qui a vendu cet article, et adressée au ministère de la Marine et des Pêcheries."

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

Vendredi, 29 juin 1906.

Et alors, la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Alcorn, Armstrong, Barr, Bennett, Bergeron, Blain, Borden (Carleton), Brabazon, Broder, Chisholm (Huron),	Christie, Clements, Cochrane, Crocket, Daniel, Elson, Foster, Gunn, Henderson, Herron,	Hughes (Victoria), Jackson (Elgin), Kemp, Lake, Lalor, Lancaster, Monk, Morin, Paquet, Perley,	Schaffner, Sproule, Staples, Stockton, Taylor, Wilson (Lennox et Addington), et Wright (Muskoka).—37.
---	--	--	---

CONTRE:

Messieurs

Archambault,	Desjardins,	Lavergne (Drum.	Parent.
Aylesworth,	Devlin,	et Arthabaska),	Piché,
Beauparlant,	Dugas,	Lavergne	Ріскир.
Béland,	Dyment,	(Montmagny),	Power,
Bole,	Fielding,	LeBlanc,	Proulx,
Borden	Finlayson,	Loggie,	Ratz,
(Sir Frederick),	Fisher,	Macdonald,	Reid (Ristigouche),
Boyer,	Fortier,	Maclean	Rivet,
Brodeur,	Galliher,	(Lunenburg),	Ross (Cap-Breton),
Brown,	Gauvreau,	Macpherson,	Ross (Rimouski).
Bruneau,	Geoffrion,	McCool,	Ross (Yale-Cariboo),
Bureau,	Gervais,	McCraney,	Savoie,

Caldwell, Girard, McIntyre (Perth), Schell (Oxford), Gladu, Sinclair, Calvert, McIntyre Carvell, Guthrie, (Strathcona), Sloan, Cash, Hughes McKenzie, Smith (Oxford), (King, I.P.-E.), Chisholm McLennan, Stewart, Hunt. Marcile (Bagot), (Antigonish), Telford, Jackson (Selkirk). Clarke, Marcil Templeman, Johnston. (Bonaventure), Conmee, Tobin, Copp, Kennedy, Martin (Wellington), Turgeon, Knowles. Costigan, Mayrand, Watson, Crawford, Lachance, Oliver, Wilson (Russell). Cyr, Lapointe. Pardee, Wright (Renfrew), et Demers, Laurier (Sir Wilfrid), Paterson, Zimmerman.—93. Derbyshire,

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera vendredi prochain, elle restera ajournée jusqu'au jour suivant, samedi, et que lorsqu'elle s'ajournera samedi, elle restera ajournée jusqu'au mardi suivant.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que l'ordre des affaires pour la considération de la Chambre, samedi prochain, après les affaires de routine, sera le même que lundi, savoir : bills privés, questions, mesures du gouvernement, etc.

Sur motion de M. Crawford, secondé par M. Jackson (Selkirk),

Ordonné, que le bill Z (No 216) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand River and Western Railway Company, soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 159) intitulé: "Acte constituant en corporation la Cobalt Range Railway Company".

Bill (No 57) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne".

Bill (No 105) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Sterling Life Assurance Company".

Bill (No 195) intitulé: "Acte concernant la Cour d'Appel pour le Manitoba".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 76) intitulé: "Acte concernant la maison Revillon, Brothers (à responsabilité limitée)", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill JJ (No 217) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Temagami, Cobalt and Temiscaming Railway Company*", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill LL (No 218) intitulé: "Acte pour faire droit à

Nettie M. Bulmer", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le bill LL (No 218) intitulé: "Acte pour faire droit à Nettie M. Bulmer", avec prière qu'elle soit retournée à la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinquante-cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 29 juin 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 219) modifiant l'Acte du Pilotage.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 220) abrogeant l'Acte créant des pensions pour certains membres du Conseil privé.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McCool, secondé par M. Demers,

Ordonné, que le bill JJ (No 217) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Temagami, Cobalt and Temiskaming Railway Company", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Per-

manents.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 139) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Northern Commercial Telegraph Company (à responsabilité limitée)", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 130) intitulé: "Acte concernant le chemin de fer de la Grande Vallée", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de

cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 47) intitulé: "Acte concernant certaines réserves forestières", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill Y (No 221) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Prince Albert and North Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company", pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 75) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.

M. Crawford propose, secondé par M. Béland,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Lancaster propose, comme amendement, secondé par M. Sproule,—Que le mot "maintenant" soit retranché, et remplacé par les mots "aujourd'hui six mois".

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Et la question principale étant posée de nouveau,

M. Henderson propose, comme amendement, secondé par M. Osler,—Que tous les mots après "Que" soit retranchés et remplacés par les suivants:—" le dit bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en retranchant du paragraphe 10 de l'article 11, tous les mots après le mot 'jusqu'à 'et en les remplaçant par les suivants: 'dans une direction sud-ouest, en droite ligne, jusqu'à la limite méridionale de la province de la Saskatchewan'."

L'heure consacrée aux bills privés, étant expirée ;

Le comité général sur le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche, reprend le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

Samedi, 30 juin 1906.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le bill LL (No 218) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Nettie M. Bulmer", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Calvert, secondé par M. Macdonald,

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Crawford, secondé par M. Sloan,

Ordonné, que le bill Y (No 21) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Prince Albert and North Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company", soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Per-

manents.

Sur motion de M. Gervais, secondé par M. Bureau,

Ordonné, que le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre, pendant la présente session, soit référé au dit comité pour plus ample considération.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt minutes, samedi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Samedi, 30 juin 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :-

De Isaac Cowie et autres, de Winnipeg et autres lieux; demandant à la Chambre de s'enquérir des réclamations des serviteurs retraités de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de leurs descendants en ce qui concerne la balance de certains terrains réservés, à titre de concessions gratuites en leur faveur, dans un acte de transfert par la dite compagnie au comte de Selkirk en 1811.

M. Grant, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le vingtième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants du Sénat, et il constate que les prescrip-

tions de la règle ont été dûment remplies dans chaque cas, savoir :-

Bill JJ (No 217) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Temagami, Cobalt and Temiskaming Railway Company".

Bill Y (No 21) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Prince Albert and North Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company".

Vu la période avancée de la session, votre comité recommande que les dits bills soient inscrits sur le feuilleton des ordres, parmi les bills privés, pour seconde lecture, ce jour.

Sur motion de M. Grant, secondé par M. Conmee,

Ordonné, que les bills suivants soient inscrits sur le feuilleton des ordres, parmi les bills privés, pour seconde lecture, ce jour, conformément à la recommandation contenue dans le vingtième rapport du comité des Ordres Permanents, savoir :—

Bill JJ (No 217) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compa-

gnie dite The Temagami, Cobalt and Temiskaming Railway Company".

Bill Y (No 21) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Prince Albert and North Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company".

La Chambre reprend ses délibérations sur la question posée mercredi dernier, que le bill K (No 173) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Pacific and Atlantic Railway Company;

Et sur l'amendement à icelle,—Que le mot "maintenant" soit biffé de la motion, et que les mots "danx six mois à dater d'aujourd'hui" soient ajoutés à la fin de la dite motion.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, la Chambre se divise et elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend le cours de ses délibération sur la question posée hier, que le bill (No 75) constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company, soit maintenant lu la troisième fois;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le dit bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en retranchant du paragraphe 10 de l'article 11, tous les mots après le mot "jusqu'à" et en les remplaçant par les suivants: "dans une direction sud-ouest, en droite ligne, jusqu'à la limite méridionale de la province de la Saskatchewan".

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le

dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative. Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 81) intitulé: "Acte concernant la Compagnie Canadienne de téléphone Bell".

Bill (No 140) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Southern Central Pacific Railway Company".

Bill (No 207) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection des grains".

Bill (No 206) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des grains du Manitoba, de 1900".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 161) intitulé: "Acte constituant en corporation la Trans-Niagara Bridge Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 193) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Twelve Mile Power Company", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 90) constituant en corporation la compagnie dite *International Life Insurance Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la compagnie dite United Empire Life Insurance Company".

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill BB (No 203) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The General Accident Assurance Company of Canada", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en consi-

dération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 2, ligne 5.—Bieffez "sous-conseils" et insérez à la place "conseils consultatifs". Page 2, ligne 8.—Après "cent" insérez "cinquante".

Page 2, ligne 35.—Après "particuliers" bieffez "ou leur propriété".

Page 2, ligne 47 et page 3, lignes 1-8.—Biffez tous les mots jusqu'à "effectuer" exclusivement et insérez à la place "pourra aussi".

Page 3, lignes 28 et 29.—Retranchez l'alinéa (d) et remplacez-le par le suivant : "En termes généraux, faire le commerce de l'assurance de garantie telle que définie dans l'Acte des Assurances.

Page 3, ligne 39.—Après "moins" insérez "deux".

Page 3, ligne 40.—Biffez "vingt-cinq" et substituez "cinquante". Page 3, ligne 12.—Après "vieillesse" insérez "et elle pourra, en termes généraux faire le commerce de l'assurance contre les accidents et celui de l'assurance contre la maladie, telles que définies dans l'Acte des Assurances".

Ls dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendement, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill CC (No 204) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite The Chartered Bank of London and Canada", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :-

Page 1, ligne 19.—Biffez "deux" et substituez "dix".

Page 1, ligne 20.—Biffez "livres sterling" et substituez "piastres".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours. .

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill KK (No 210) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à William Edward Ogden", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait raport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Sloan,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat. auquel a été soumis le bill KK (No 210) intitulé: "Acte pour faire droit à William Edward Ogden ".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 88) Acte concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, et à l'effet de changer son nom en celui de "La Compagnie d'assurance contre l'incendie, de Rimouski", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 29.—Retranchez tous les mots depuis "Rimouski" jusqu'à "mais",

ligne 30.

Page 2, ligne 30.—Retranchez tous les mots depuis "6" jusqu'à "la", ligne 31.

Page 3, ligne 45.—Après "12" insérez: "Après que les porteurs de police, sous le système mutuel, auront donné leur consentement par une résolution adoptée par la majorité des personnes présentes ou représentées par fondés de pouvoirs à une assemblée spéciale duement convoquée à cette fin, et".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre aquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 157) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Hillcrest Railway Coal and Coke Company", lequel amendement est lu comme suit:—

Page 4.—Après l'article 16, insérez ce qui suit comme articles 17 et 18 :-

"17. La compagnie et son entreprise sont subordonnées aux dispositions de toute loi générale rendue ou qui le sera à l'avenir par la législature de la province de la Colombie-Britannique, régissant, dans l'intérêt de la santé et de la sûreté publiques, le contrôle et la réglementation de la transmission, de la distribution ou de la fourni-

ture de l'électricité sous quelque forme que ce soit.

"18. Lorsque la Commission des chemins de fer pour le Canada sera d'opinion que, vu la configuration de quelque partie de territoire à traverser par la ligne de chemin de fer de la compagnie, il serait impraticable ou trop dispendieux d'établir plus d'une ligne de chemin de fer à travers cette partie de territoire, les dispositions de l'Acte des Chemins de fer, 1903, s'appliqueront à la compagnie ainsi qu'à toute autre compagnie autorisée à établir une ligne de chemin de fer à travers cette partie de territoire; mais rien en cet article de la présente loi ne sera censé limiter ou restreindre en quoi que ce soit l'application du dit article 147."

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 114) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Anglo-Canadian Insurance Company", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 4, ligne 3.—Après "14" retranchez tous les mots jusqu'à "d'être" et insérez: "Les pouvoirs conférés par la présente loi prendront fin et cesseront".

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 150) intitulé: "Acte concernant la Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 16.—Après "dorénavant" insérez "à la compagnie et".

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 158) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Burk's Falls and French River Railway Company", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 3, ligne 17.—Après "elle" ajoutez ce qui suit comme articles 14 et 15 :-

"14. La compagnie et son entreprise seront subordonnées aux dispositions de toute loi générale rendue ou qui le sera à l'avenir par la législature de la province d'Ontario pour pourvoir, dans l'intérêt de la santé ou de la sûreté publiques, au contrôle et à la réglementation de la transmission, de la distribution ou de la fourniture de l'électricité sous quelque forme que ce soit.

"15. L'entreprise de la compagnie est, par le présent acte, déclarée être à l'avantage général du Canada." •

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 76) intitulé: "Acte concernant la maison Revillon, Brothers (à responsabilité limitée)", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 21.—Après "3" insérez: "Pour les fins de son entreprise et".

Page 1, ligne 24.—Après "téléphone" insérez: "suivant l'autorisation d'un ordre rendu en conseil".

Page 2, ligne 36.—Après le mot "moyen" retranchez "par tout le territoire" et insérez: "suivant l'autorisation d'un ordre rendu en conseil dans telles parties des territoires et des provinces du Canada".

Page 3, ligne 1.—Après "ailleurs" ajoutez "subordonnément aux dispositions de la présente loi".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 130) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande Vallée", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 2, ligne 39.—Après "inachevé" insérez ce qui suit comme article 8 :-

"8. La campagnie et son entreprise seront subordonnées aux dispositions de toute loi générale rendue ou qui le sera à l'avenir par la législature de la province de la Colombie-Britannique, pour pourvoir, dans l'intérêt de la santé ou de la sûreté publiques, au contrôle et à la réglementation de la transmission, de la distribution ou de la fourniture de l'électricité sous quelque forme que ce soit."

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill V (No 212) du Sénat, intitulé: "Acte concernant l'association dite The Northern Commercial Travellers Association of Canada".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et

du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill HH (No 213) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et Keewatin".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Z (No 216) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand River and Western Power Company".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 139) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite Northern Commercial Telegraph Company (à responsabilité limitée)", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 1, ligne 30.—Après "loi" insérez ce qui suit comme articles 4, 5, 6, 7 et 8:—
"4. Nul droit autre que celui conféré par l'Acte des compagnies de télégraphe électrique ne s'exercera sans le consentement du conseil des cité, ville, village constitué en corporation ou township, ou de la municipalité de comté, dans les limites desquels il est question d'exercer ce droit, ou de toute autre autorité régulière alors en possession du terrain et autrement qu'en conformité des termes et conditions convenus avec tel conseil, telle municipalité ou autre autorité, et tout tel droit sauf les stipulations du dit consentement et de la dite convention sera assujetti à tous les statuts et règlements de la cité, de la ville, du village constitué en corporation, du township, ou de la municipalité de comté, rendu soit antérieurement soit subséquemment à la présente loi.

"5. L'article 9 du chapitre 111 des Statuts de 1898 est par le présent acte amendé en insérant après "pourra", dans la première ligne du dit article, les mots "avec le consentement du Gouverneur en conseil".

6. L'article 10 du chapitre 111 des Statuts de 1898 est par le présent acte abrogé

et remplacé par le suivant :-

"6. La compagnie peut, subordonnément aux dispositions de l'Acte des Chemins de fer, 1903, transmettre des dépêches télégraphiques et établir des communications téléphoniques pour le public et percevoir des taxes et rémunérations pour ces services, mais il ne sera exigé ni perçu de taxes ou rémunérations pour la transmission de dépêches ou l'échange de communications tant que le tarif n'en aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, qui peut aussi, quand il y a

lieu, reviser ce tarif.

"7. A la demande de toute personne, dans les limites d'une cité, d'une ville, d'un village ou autre territoire où existe un service téléphonique et où il y a besoin d'un téléphone pour quelque objet légitime, la compagnie doit en toute raisonnable diligence, sur offre ou paiement de toute rémunération légitimement exigible et sur paiement d'avance de six mois d'abonnement, fournir des instruments et un service téléphonique convenables et suffisants du type le plus perfectionné qui soit en usage dans les cités, villes, villages constitués en corporation ou townships de même ou d'à peu près même importance que l'endroit où réside la personne qui en fait la demande, pour toutes les maisons ou tous les établissements situés sur une voie publique, une rue, ruelle ou autre endroit public où la compagnie a un réseau ou un embranchement de téléphone, ou qui s'en trouvent à une distance de moins-de mille pieds.

"8. En déterminant les tarifs qui doivent avoir cours en certaines conditions et circonstances données, la compagnie n'établira aucune inégalité ou différence de traitement injuste ou partiale entre différentes localités ou personnes. La compagnie ne fera ni ne donnera de taux(taxes, rabais, remise ou concession secrets ou spéciaux, ni n'exercera de préférence injuste et partielle, et pour chaque violation des dispositions du présent article, la compagnie est passible d'une amende n'excédant pas cent dollars."

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill JJ (No 217) du Sénat, intitulé : Acte constituant en corporation la compagnie dite The Temagami, Cobalt and Temiskaming Railway Company".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Y (No 221) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Prince Albert and North Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 avril 1906,—Copie de toutes lettres, correspondance, papiers, rapports et comptes concernant la construction d'une échelle à poisson dans le barrage de l'usine à pulpe de Cowie à Milton, comté de Queen, N.-E., et de tous comptes indiquant le coût de construction de la dite échelle, le montant payé pour la main-d'œuvre et les matériaux, et à qui il a été payé. (Document de la session No 195.)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat pour le Canada, pour l'année 1905. (Document de la session No 29.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les Commissaires du havre de Montréal.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à avancer aux Commissaires du havre de Montréal des sommes d'argent n'excédant pas en totalité \$250,000 qui leur sont nécessaires pour racheter les débentures qu'ils ont émises en 1876 et qui viennent à échéance le 5 juillet 1906.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport en conséquence de la dite motion, laquelle est lue comme suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à avancer aux Commissaires du havre de Montréal des sommes d'argent n'excédant pas en totalité \$250,000 qui leur sont nécessaires pour racheter les débentures qu'ils ont émises en 1876 et qui viennent à échéance le 5 juillet 1906.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 222) pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaire du havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant un honoraire de licence payable par chaque navire faisant la pêche à la baleine dans la baie d'Hudson.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'un honoraire de licence de \$50 par année sera payé par chaque navire faisant la pêche de la baleine dans la baie d'Hudson ou dans les eaux du Canada au nord du 55me parallèle de latitude nord.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :-

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire qu'un honoraire de licence de \$50 par année sera payé par chaque navire faisant la pêche de la baleine dans la baie d'Hudson ou dans les eaux du Canada au nord du 55me parallèle de latitude nord.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 223) modifiant l'Acte des Pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante-neuf mille dollarsimputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—édifices publics:—Observatoire astronomique d'Ottawa—aménagements, meubles, transit house, etc., \$15,000; Ottawa-édifice des Archives du Dominion, \$38,000; Ottawa-Hôtel des Monnaies, \$150,000; Ottawa-édifices du Parlement-agrandissements et modifications, \$50,000; Ottawa—musée Victoria, \$125,000; Ottawa—édifices administratifs— Agrandissement de l'édifice de l'Est, \$75,000 ; Ottawa-édifice de l'Ouest-Agrandissement, \$6,000; Ottawa—nouvel édifice administratif, emplacement compris, \$500,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-douze mille dollars-imputable sur le revenu-soit accordée à Sa Majesté pour Nouvelle-Ecosse:-Antigonishédifice public, \$10,000 ; Bridgewater-édifice public, \$5,000 ; Canso-édifice public, \$9,500; Glace-Bay—édifice public, \$15,000; Halifax—édifice fédéral—améliorations, réparations, etc., \$2,000 ; Halifax—pavillon des immigrants—construction d'un nouvel étage, etc., \$2,000 ; Halifax-maison de détention des immigrants, \$30,000 ; Halifaxnouvel édifice pblic, \$53,000 ; Halifax—poste de quarantaine—hôpital d'hiver de l'île Lawlor, \$15,000; Inverness-édifice public, \$10,000; Sydney-Nord-édifice publicréparations et améliorations, \$2,500 ; Shelburne-édifice public, \$10,000 ; Sydneyédifice public-agrandissement (à voter de nouveau), \$5,000 ; Westville-édifice public, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:-Souris-édifice public, pour l'année finissant le 31

mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick: - Campbellton-édifice public, \$5,000; Saint-Jeanédifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$2,000 ; Woodstock—salle d'armes et hangar, \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes en général: - Edifices publics fédéraux - réfections, amé-

liorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-cinq mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec: - Acton-Vale-édifice public, \$1,500; Chicoutimi-édifice public, \$12,000; édifices fédéraux-réfections, améliorations, réparations, etc., \$12,000; Grosse-Ile-station de quarantaine-améliorations et réparations aux bâtiments, \$8,000 ; Iberville-édifice public, \$6,000 ; Joliette-édifice public-améliorations, \$1.200; Lachute-édifice public, \$6,000; Lévis-édifice public, \$15,000; Longueuil-édifice public, \$2,000 ; Magog-édifice public, \$10,000 ; Montmagny-édi-

fice public, \$7,000; Montréal—casernes pour corps permanents, \$20,000; Montréal entrepôt de vérification-agrandissements et améliorations, y compris aménagement, mobilier, etc., \$7,000; Montréal-bâtiments militaires-nouveau magasin, \$10,000; Montréal-hôtel des postes-installation du système des tubes pneumatiques pour le service postal, \$55,000; Montréal-nouvelle station postale-emplacement et édifice. \$30,000; Montréal-édifices publics-améliorations, modifications, réparations, etc., \$8,000; Nicolet—édifice public, \$5,000; Québec—citadelle—salle d'exercice pour l'école d'artillerie, \$10,000; Québec-citadelle-logement du Gouverneur général-réparations, ameublement, etc., \$2,000; Québec—pavillon des immigrants en général, \$5,000; Québec-hôpital pour les immigrants souffrant du trachoma et autres maladies semblables, dans le parc Savard-reconstruction du bâtiment incendié, \$30,000 ; Québecbâtiments militaires-magasin principal à l'arsenal fédéral, \$7,000 ; Québec-bâtiments militaires—hangar pour emmagasiner des objets lourds, dans le parc à boulets, \$1,000; Sherbrooke—pavillon d'exercices militaires, \$20,000; Saint-Hyacinthe—pavillon d'exercices militaires, \$28,000; Saint-Jean-édifice public, \$15,000; Trois-Rivières—douane—améliorations, \$2,000; Trois-Rivières—pavillon d'exercices militaires, \$30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:-Belleville-dépôt d'armes, \$15,000 ; Belleville-édifice public-améliorations, \$1,000; Brantford-édifice public-améliorations. \$6,000 ; Chatham—dépôt d'armes, \$5,000 ; édifices fédéraux—réfections, améliorations. réparations, etc., \$12,000 ; Galt-édifice public-changements à l'installation du bureau de poste, etc., \$4,000 ; Guelph-dépôt d'armes, \$30,000 ; Guelph-édifice publicagrandissement, améliorations, mobilier, etc., \$5,000; Hamilton—salle d'exercice agrandissement, \$30,000; Hawkesbury—édifice public, \$1,600; Kingston—bâtiments militaires—caserne pour artillerie de campagne Royale Canadienne et réparations, \$20,000 ; Kingston—bâtiments militaires—écurie pour batterie de campagne, \$10,500 ; Kingston-hôtel des postes-modifications, améliorations, etc., \$1,000; Kingston-collège militaire Royal—écurie, \$1,500; London—bâtiments militaires—poudrière, \$3,000; London—bâtiments militaires—nouveau magasin, \$20,000; London—bureau de poste agrandissement et améliorations, \$15,500; North-Bay-édifice public, \$10,000; Oshawa-édifice public, \$4,000; Ottawa-édifices publics-tiroirs, rouleaux et rayons en acier, etc., \$15,000 ; Ottawa-Imprimerie de l'Etat-allonge à l'épreuve du feu, avec étage de plus et nouvelle couverture à l'épreuve du feu, \$25,000 ; Owen-Sound-édifice public, \$10,000; Peterborough—salle d'armes, \$20,000; Peterborough—édifice public agrandissement et améliorations, \$4,500 ; St. Mary's-édifice public, \$10,000 ; Saint-Thomas—édifice public—améliorations, \$7,000; Sandwich—édifice public, \$3,500; Simcoe—édifice public, \$10,000; Stratford—dépôt d'armes, \$10,000; Toronto—douane -changements et agrandissements, \$35,000; Toronto-édifices fédéraux-améliorations, réfections, réparations, etc., \$6,000 ; Toronto—salle d'exercice—nouveaux aménagements pour les nouveaux corps de milice, \$75,000 ; Toronto-bâtiments militaires—poudrière, \$3,000; Toronto—bâtiments militaires—caserne pour corps permanents pour remplacer la propriété vendue à la ville, \$50,000 ; Toronto-hôtel des postes—terrain, bâtiment, appareil pneumatique et machines, \$20,000; Toronto—hôtel des postes-station postale additionnelle, \$30,000; Wingham-édifice public, \$10,000; Woodstock-dépôt d'armes, \$21,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Brandon—salle d'exercice, \$20,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$8,000; Neepawa—édifice public, \$5,000; Selkirk—édifice public, \$10,000; Saint-Boniface—édifice public, \$5,000; Winnipeg—magasin militaire de district, \$15,000; Winnipeg—nouveau pavllon des immigrants, \$47,000; Winnipeg—bâtiments militaires—logements de sous-officiers, y compris corps de garde, etc., \$6,000; Winnipeg—terrain et bâtiment pour nouveau bureau de poste, \$200,000; Winnipeg—station postale (au nord de la voie du C.P.R.), \$30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Saskatchewan et Alberta:—Caserne pour corps permanent (Strathcona-Horse), \$40,000; Calgary—agrandissement de l'entrepôt de douane, et changements et agrandissement au bureau de poste, \$30,000; palais de Justice—appropriation: violon et police, \$1,500; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$5,000; Edmonton—pavillon pour immigrants, \$5,000; Edmonton—édifice public, \$30,000; Medicine-Hat—édifice public, \$15,000; Moosejaw—édifice public, \$11,000; Prince-Albert—édifice public servant de bureau de poste, de palais de justice et de bureau d'enregistremesnt, \$20,000; Régina—bureau de poste, douane, etc., \$25,000; Saskatoon—édifice public, \$15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Cumberland—édifice public, \$2,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$6,000; Fernie—édifice public, \$10,000; Ladysmith—édifice public, \$2,000; New-Westminster—édifice pour la marine et les pêcheries et le service relatif aux sauvages, \$16,000; Osoyoos—édifice public, \$2,000; Vancouver—édifice public, \$100,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics en général:—Edifices publics en général, \$6,000; appointements des directeurs des travaux, aides, etc., \$10,500; construction des dépôts d'armes, \$37,500; stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., \$7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et un mille sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:-Edifices publics, Ottawa, y compris réparations, ventilation et éclairage, mobilier, etc., \$130,000; loyers-édifices publics fédéraux, \$80,000, Yukon-édifices fédéraux-loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des concierges, etc., \$80,000; Rideau-Hall, y compris terrains—améliorations, mobilier et entretien, \$26,000; Rideau-Hall-alocation pour combustible et éclairage, \$6,375; mobilier-édifices publics fédéraux, \$9,000 ; hôtel des postes-aménagement et fournitures, \$19,000 ; bâtiments fédéraux de la quarantaine des bestiaux-renouvellements. réparations, améliorations, etc., \$7,500 ; bâtiments fédéraux de l'immigration-réparation, mobilier, etc., \$3,000; bâtiments fédéraux de quarantaine entretien, etc., \$3,000 ; édifices publics, Ottawa-chauffage, y compris salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, \$71,000 ; édifices publics, Ottawa-préposés aux ascenseurs, \$10,500 ; édifices publics, Ottawa-gaz et éclairage électrique, y compris chemins et ponts, \$20,000; édifice publics, Ottawa-service téléphonique, \$8,650; édifices publics, Ottawa-terrains, \$9,000; édifices publics, Ottawa-parc de la Côte du Major, \$6,000; édifices publics, Ottawa-enlèvement de la neige, Rideau-Hall compris, \$3,500; salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, édifices publics fédéraux, \$110,250; articles pour les mécaniciens, chauffeurs et gardiens, édifices publics fédéraux, \$7,000 ; chauffage des édifices publics fédéraux-combustible, \$75,000 ; éclairage des édifices publics fédéraux, \$56,000 ; eau pour les édifices publics fédéraux, \$15,000 ; force électrique et autre pour actionner les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres-poste, etc.. édifices publics fédéraux, \$6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent six mille sept cent soixantequinze dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publies:—Prolongement des droits de glissoirs et barrages, y compris appointements des commis préposés à ce service, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$3,750; Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa—allocation relative aux billes passées au barrage des Chenaux, rivière Ottawa, 1906-07, \$1,200; rivière Gatineau usage des barrages flottants de MM. Gilmour et Hughson, aux Cascades, pendant l'exercice 1906-07, \$450; (a) frais de réparations, et d'exploitation des ports, bassins et glissoirs, \$125,000; ligne télégraphique entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, \$5,250; ligne de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, aussi frais du télégraphe Marconi à Belle-Isle, \$86,000; payer à J. C. Taché pour service comme surintendant à Chicoutimi, \$225; lignes télégraphiques—Territoires du Nord-Ouest, \$21,000; lignes télégraphiques—Colombie-Britannique, \$20,550; lignes télégraphiques—Territoire du Yukon, \$138,750; service télégraphique en général, \$2,700; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$1,900, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-dix mille neuf cents dollars-imputable sur le revenu-soit accordée à Sa Majesté pour divers:-Arbitrages et sentences arbitrales, y compris les paiements autorisés, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$3,750; études et inspection, \$37,500; examen des eaux supérieures dans la rivière Ottawa et de ses tributaires dans le but de trouver moyen de régler le niveau des biefs supérieurs de ces cours d'eau, afin de faciliter davantage la navigation, le flottage du bois, etc., \$5,000 ; laboratoire de l'essayeur du ciment—amélioration d l'installation, \$37,500; quarantaine de la Grosse-Ile—reconstruction du vapeur Challenger, \$13,000 ; Galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux, sur recommandation d'un comité d'artistes, \$5,700 ; branche du génie civil-appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$94,500 ; bureau de l'architecte en chef-appointements des architectes, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$35,400 ; service télégraphique appointements du personnel, nonobstant les dispositions de l'Acte du Servi civil, \$4,900 ; services provisoires de commis et autres employés, y compris ceux dont l'emploi a commencé depuis le 1er juillet 1882, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$45,000; livres techniques et autres publications, \$400; commission des eaux navigables de grands fonds, y compris paiements autorisés nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$17,500 ; soldes pour travaux déjà autorisés et pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, à condition que la somme n'excède pas \$200 en aucun cas, \$4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Amélioration du port

de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Port-Arthur et Fort-William:—Travaux d'amélioration du port de la

rivière, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour moyens de transport:—De la Baie Georgienne à Montréal—étude d'une route fluviale par les rivières des Français et l'Outaouais, y compris paiements autorisés, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service civil, \$100,000; port de Montréal (division d'aval)—améliorations en aval du courant de Sainte-Marie, \$60,000; Port-Colborne—amélioration du port, \$60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent sept mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Amherst-Point—quai, \$5,500; Annapolis—réparations au quai de la Reine, \$4,000; Apple-River—quai, \$6,000; Arisaig—jetée, brise-lames—réparations, \$1,500; Baddeck—quai, \$7,000; Bailey's-Brook—pour compléter la protection du chenal, \$2,000; Barrington-Passage—amélioration du chenal, \$3,000; Baxter's-Harbour—reconstruction du brise-lames, \$1,000; Bayfield—brise-lames—réparations, \$1,800; baie Saint-Laurent—port de bateaux, \$5,500; Bear-Cove—Brise-lames, \$3,000; Big-Lorraine—dragage de l'entrée du port, \$3,600; Boisdale—quai, \$5,500; Bourgeois, anse—quai, \$2,500; Charlo's-Cove—

brise-lames, \$5,000; Chetigamp, port de-améliorations, \$5,500; Church-Point-prolongement de l'aboiteau, \$1,800; Country-Harbour-enlèvement d'obstructions, \$700; Cow-Bay (Port-Morien)—réparations au brise-lames, \$10,000 ; Culloden—brise-lames, \$5,000; Digby-Pier-travaux de réparations et de réfection, \$2,000; Drum-Headbrise-lames-prolongement, \$6,000; Eskasoni-quai, \$3,100; Frude's-Point-agrandissement du quai, \$1,500; Gabarus-amélioration du port, \$800; Georgeville-prolongement du quai, \$1,500; Glace-Bay, aide pour—amélioration du port, \$12,500; Habitants (rivière des)—quai à Canning, \$10,500; Half-Island-Cove—brise-lames, \$7,500; Hiltz-Narrows—amélioration, \$500; Hunt's-Point—prolongement du briselames, \$1,000; Inverness (Broad-Cove) Port des Mines-réparations, \$10,000; Jeddore—quai, \$800; Jersey-Cove (ou Eel-Cove)—quai, \$4,500; Joggins-Mines—abords du brise-lames, \$1,000 ; L'Ardoise-réparations au brise-lames, \$3,000 ; Larry (rivière de)-brise-lames, \$500; Litchfield-brise-lames, \$500; Little-Brook-réparations au brise-lames, \$2,400; Liverpool-déblai de roche, \$2,000; Livingstone-Cove-réparations au quai, \$1,800; Malagash—quai, \$4,000; Malignant-Cove—revêtement créosoté des jetées du chenal, \$1,200 ; Marble-Mountain-quai, \$2,000 ; Middle-Country-Harbour-quai, \$3,000; Mill-Cove-brise-lames, \$11,000; New-Campbellton-quai empierré à Kelly's-Cove, \$9,000 ; North-East-Harbour-quai, \$1,000 ; Parker's-Coveaméliorations, \$6,600 ; Parrsboro'—amélioration du port, \$20,000 ; Petite Rivière améliorations, \$8,000; Phinney's-Cove-brise-lames, \$6,800; Pleasant-Bay-quai, \$6.000 ; Poirierville—débarcadère, \$5,000 ; Porter's-Lake—chenal de bateau jusqu'au port de Trois Brasses, \$4,000 ; Port-Hastings-quai, \$4,000 ; Port-Hood-travaux en fascines et en pierre destinés à former l'entrée nord du port, \$15,000 ; Port-LaTourprolongement du brise-lames, \$4,500; Pugwash—quai, \$5,000; Ray's-Creek—quai, \$1,500 ; Sheet-Harbour—quai sur la rivière de l'ouest, \$1,500 ; Skinner's-Cove—creusage du chenal et travaux de protection, \$900 ; Tatamagouche-quai, \$1,000 ; Toney-River-port des bateaux, \$3,000 ; Victoria-Beach-quai, \$10,000 ; Wallace-Harbouraméliorations et réparations, \$2,500 ; West-Arichat-quai, \$5,000 ; West-Quoddyquai, \$1,000; Yarmouth-Harbour-améliorations, \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à mardi prochain à onze heures a.m.

Mardi, 3 juillet 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Ordonné, que M. Aylesworth ait la permission de présenter un bill (No 224) concernant la Cour Suprême de judicature de la province du Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett propose, secondé par M. Stockton, que la Chambre s'ajourne maintenant;—Résolu dans la négative.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cete Chambre, en date du 30 avril 1906,—Etat indiquant, par townships, toutes les terres des sauvages vendues ou cédées dans les limites des districts électoraux actuels d'Algoma-Est et Ouest pendant les années 1896 à 1905, inclusivement, les noms et domiciles des acquéreurs ou locataires et les prix payés, ou convenus, pour ces terres soit à titre de location ou d'achat; aussi indiquant, par townships, quand les dits achats ont été complétés ou quand le paiement final a été versé, et le montant total payé pour ces terres; aussi indiquant, par townships, quelles conventions de vente n'ont pas été exécutées ou les périodes de temps pendant lesquelles elles n'ont pas été exécutées; aussi, indiquant quels arrangements pour vente ou location, par townships, ont été cancellées pour défaut de paiement du prix d'achat, ou pour non accomplissement des conditions. (Document de la session No 196.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 avril 1906,—Copie de tous les états ou rapports faits par des agents des sauvages ou autres fonctionnaires du gouvernement ayant charge des terres des sauvages dans le territoire actuellement compris dans les limites des districts électoraux actuels d'Algoma-Est et Ouest, indiquant toutes les ventes, transactions et cancellations de terres dans le dit territoire, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'au 1er avril 1906. (Document de la session No 196a.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 11) concernant l'usure, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 176) intitulé: "Acte concernant les Pénitenciers", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 2, ligne 26.—Après "l'est" insérez "de la province de Saskatchewan".

Page 8, ligne 23.—Retranchez l'article 34.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 153) intitulé: "Acte concernant l'exploitation des placers dans le Territoire du Yukon", lesquels amendements sont lus comme suit :-

Page 2, ligne 6.—Après "métallique" insérez le paragraphe suivant: (h) l'expres-

sion "personne" signifie un homme ou une femme".

Page 7, ligne 46.—Retranchez "passera" et insérez "pourra être transféré".

Page 19, ligne 3.—Après "huit" insérez "ni sur des droits qui ont pu être obtenus d'autre manière ".

Page 19, ligne 11.—Après "notification" insérez "faites soit par ordonnances, soit par règlement du Gouverneur en conseil".

Page 19, ligne 12.—Retranchez le proviso du dit article.

Page 19, ligne 15.—Après l'article 92, ajoutez le suivant comme article A :-

" Article A.

"93. Nonobstant tout ce qui est contenu au présent acte, ses dispositions ne s'appliquent point aux terrains cédés ou loués pour des opérations minières, hydrauliques par un bail qui a été déjà ou qui sera à l'avenir annulé par ordre du ministre de l'Intérieur ou par ordre du Gouverneur en conseil, tant que ces terrains n'auront été mis sous l'application de ces dispositions par ordre du Gouverneur en conseil."

Page 19, ligne 17.—Retranchez "de juillet" et insérez "d'août". Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 47) intitulé: "Acte concernant certaines réserves forestières", lesquels amendements sont lus comme suit :-

Page 4, ligne 28.—Après "l'avenir" insérez "par une disposition législative".

Dans l'annexe.

Page 5, ligne 7.—Après "20"—ligne 14 après "16"—ligne 19 après "14"—ligne 25 après "14"—ligne 31 après "fer"—ligne 17 après "sauvages" insérez: "le tout à l'ouest du sixième méridien".

Page 6, ligne 2.—Après "28" insérez "et de la moitié ouest du township 29".

Page 6, ligne 4.—Retranchez "la moitié ouest" et insérez "cette partie"

Page 6, ligne 7.—Après "Pacifique" insérez: "le tout à l'ouest du cinquième méridien ".

Page 6, ligne 13.—Après "16" insérez "le tout à l'ouest du sixième méridien".

Page 9, ligne 9.—Retranchez "38".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 214) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction de certaines lignes de chemins de fer y mentionnées.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure)) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 222) pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure)) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 223) modifiant l'Acte des Pêcheries.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure)) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Demers, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné le bill LL (No 218) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Nettie M. Bulmer", qu'il rapporte sans amendement.

Votre comité à aussi examiné le bill Z (No 216) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand River and Western Power Company, qu'il rapporte avec des amendements.

Les promoteurs des bills suivants ayant exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec ces mesures durant la présente session, votre comité recommande que les dits bills soient retirés et que les honoraires payés à leur sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction :—

Bill (No 36) concernant la compagnie dite Canadian Niagara Power Company.

Bill (No 110) concernant certains brevets de la Toledo Glass Company.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Aylesworth,

Ordonné, que l'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 48) modifiant l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord, soit transféré des bills et ordres publics, aux mesures du gouvernement.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Aylesworth,

Ordonné, que l'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 40) concernant certaines compagnies de prêt, soit transféré des bills et ordres publics aux bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 215) modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure)) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 170) intitulé: "Acte concernant l'immigration et les immigrants", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 48) modifiant l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides. M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Monk propose, comme amendement, secondé par M. Blain,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre est d'avis qu'à raison des faits divulgués lors de l'enquête faite devant le comité des Comptes Publics et le comité d'Agriculture et de Colonisation et pour autres causes, W T. R. Preston, inspecteur d'immigration, ne devrait pas être maintenu plus longtemps dans cet emploi".

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

Mercredi, 4 juillet 1906.

Et la question étant posée sur l'amendement la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit ;—

Pour

Messieurs

Alcorn, Barker, Barr, Bennett, Bergeron, Blam, Borden (Carleton), Boyce, Brabazon, Bristol, Chisholm (Huron),	Clements, Cochrane, Crocket, Elson, Foster, Henderson, Herron, Hughes (Victoria), Jackson (Elgin), Kemp,	Lake, Lalor, Lefurgey, Léonard, Macdonell, Maclean (York-S.) Monk, Morin, Paquet, Porter,	Reid (Grenville), Seagram, Sproule, Staples, Taylor, Walsh, Wilson (Lennox et Addington), et Wright (Muskoka).—39.
---	--	---	---

CONTRE:

Messieurs

Adamson,	Delisle,	Tohnatan	01!
Aylesworth.		Johnston,	Oliver,
Beauparlant,	Demers,	Kennedy,	Paterson,
	Derbyshire,	Lachance.	Parent,
Béland,	Desjardins,	Lanctot,	Pickup,
Borden	Devlin,	Lapointe,	Froulx,
(Sir Frederick),	Dubeau,	Laurier (Sir Wilfrid	
Bourassa,	Emmerson,	Lavergne (Drum.	Reid (Ristigouche),
Bourbonnais,	Ethier,	et Arthabaska),	Rivet,
Brodeur,	Fielding,	LeBlanc,	
Brown,	Finlayson,		Ross (Cap-Breton),
Bureau,		Logan,	Ross (Rimouski),
Caldwell,	Fisher,	Loggie,	Ross (Yale-Cariboo),
	Fortier,	Maclean	Savoie,
Calvert,	Galliher,	(Lunenburg),	Schell (Oxford),
Campbell,	Gauvreau,	Macpherson,	Sifton.
Carney,	Geoffrion,	McCool.	Sinclair.
Carrier,	German,	McIntyre (Perth).	Sloan,
Cash,	Girard,	McIntyre (Tertil),	
Chisholm	Gladu,		Smith (Oxford),
(Antigonish),		(Strathcona),	Telford,
Clarke,	Grant,	McLennan,	Templeman,
Conmee,	Guthrie,	Marcile (Bagot),	Tobin,
Coninee,	Harty,	Marcil	Furgeon,
Copp.	Hughes	(Bonaventure).	Wilson (Russell).
Costigan,	(King, I.PE.),	Martin (Wellington),	Wright (Renfrew), et
Cyr,	Jackson (Selkirk),	Mayrand,	Zimmonna (Rentrew), et
	(SCIKIIK),	majiana,	Zimmerman.—89.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et dix minutes, mercredi matin,, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 4 juillet 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Stewart, secondé par M. Macpherson,

Ordonné, que les bills suivants soient retirés et que les honoraires et frais payés pour ces bills soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Bills Privés, savoir :-

Bill (No 36) concernant la compagnie dite Canadian Niagara Power Company.

Bill (No 110) concernant certains brevets de la Toledo Glass Company.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics-ports et rivières-Ile du Prince-Edouard: Higgin-Jetée-réfections, réparations, etc., \$1,000; Miminigashprolongement du brise-lames du sud, \$2,500 ; New-London-réparations au brise-lames, \$2,000 ; Point-Prim Ile—quai, \$5,000 ; réparations aux jetées et brise-lames, \$4,000 ; Rustico (port de)-brise-lames sur l'île Robinson à l'entrée sud du havre, \$7,500 ; Rustico (port de)-réparations au brise-lames, au nord de l'entrée, dragage, etc., \$2,000 ; baie Saint-Pierre-brise-lames du côté est de l'entrée du havre, \$11,500 ; Souris Knight's-Point-renforcement du brise-lames, etc., \$3,500; Rivière du Sud, Port-Marray-réparations à la jetée, \$1,500 ; Summerside (havre de)-brise-lames, \$30,000 ; Tignish-prolongement du brise-lames du sud, \$2,000 ; Ils au Bois-protection du brise-lames du sud contre l'affouillement, etc., \$1,250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatorze mille six cents dollars --imputable sur le revenu-soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :--Bouctouche—chenal à travers la plage, \$2,000 ; Campbellton—quai—prolongement et réparations, \$22,000 ; Cap-Tormentin-améliorations et réparations aux travaux du port, \$10,000; Caraquet—quai—abords, brise-glaces, etc., \$4,000; Chance-Harbour brise-lames, \$500 ; Chockfish-travaux d'améliorations à la décharge de la rivière, \$1.500; Clifton (Stonehaven)—améliorations et réparations au brise-lames, \$2,000; Dalhousie—amélioration du port, \$28,000 ; Dipper-Harbour—brise-lames, \$20,000 ; Burham—quai, \$5,500 ; Grande Rivière-aux-Saumons—éperon et brise-lames réunis, \$2.600 ; Miscou, port de-quai (à voter de nouveau, montant périmé), \$3,000 ; North-Head, brise-lames—quai—Grand-Manan, \$10,000; Pointe du Chêne—quai, \$5,000; Petit-Rocher-brise-lames, \$10,000 ; Pointe du Chêne-réparations au brise-lames, \$10,000 ; Quaco, havre de-prolongement de la jetée de l'est, \$10,000 ; Richibouctouprolongement de la jetée du nord, \$13,000 ; rivière Saint-Jean et ses tributaires, \$6,000 ; rivière Saint-Jean—quai dans les eaux des estuaires pour rembourser au gouvernement provincial la moitié ou plus des quais primitifs construits par lui, \$5,000 ; Saint-André dragage, \$6,000 ; Saint-Jean, port de-brise-lames de la Pointe du Nègre, \$20,000 ; Saint-Jean, port de-dragage, \$100,000 ; Saint-Jean, port de-réparations et prolongement des ouvrages de protection à la base du Fort-Dufferin, \$500 ; Shippegan, port de-reconstruction et réparations aux jetées d'entrée, clayonnage, etc., \$3,000 ; Shippegan, port de-quai au terminus du chemin de fer de Caraquet, \$15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes en général:—Réparations et améliorations générales des ports et rivières, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente mille quatre cent cinquante dollars-imputable sur le revenu-soit accordée à Sa Majesté pour Québec :-Anse à l'Ilot—débarcadère, \$3,000 ; anse aux Gris-Fonds—améliorations à l'embouchure de la rivière, \$1,000 ; Anse au Cap (Cape-Cove)—brise-lames, \$5,000 ; anse Saint-Jean—jetée—réfections, réparations, etc., \$1,000 ; Baie-des-Pères, lac Témiscamingue-reconstruction du quai à Ville-Marie, y compris dragage des abords, \$1,500 ; Berachois de Malbaie-pilier de dérivation, \$3,500; Belœil-piliers de dérivation et estacades, réparations, etc., \$1,000 ; Le Bic—quai à la Pointe à Côté, \$5,000 ; canton Fabre, lac Témiscamingue—quai, \$2,000; Cap à l'Aigle—quai—réparations, \$500; Chateauguay—quai sur la rive sud du lac Saint-Louis entre Woodland et Bellevue, \$1,000; Grosse Pointe—quai—prolongement, \$5,000; D'Israeli—quai, \$750; Pointe Gatineau—réparations au quai et reconstruction du mur de protection, \$1,900 ; Grande Rivière de Beaupré—quai, \$3,000 ; Grands Méchins—brise-lames, \$20,000 ; Grosse Ile-station de quarantaine-prolongement du quai, \$24,000 ; ports, rivières et pontsréparations et améliorations générales, \$20,000 ; Ile Perrot-réparations au quai du côté sud de l'île, \$800 ; lac Mégantic-jetées, \$5,000 ; lac Saint-Jean, quai du-réparations, \$3,000; lac Saint-Jean-dragage, \$4,000; lac Saint-François (Beauce)-quais, \$3,000 ; Lavaltrie—quai, \$5,000 ; Les Eboulements—réparations au quai, \$900 ; Le Tableau, Descente des Femmes—quai sur la rivière Saguenay, \$2,500 ; L'Ile d'Alma enlèvement de rochers, \$1,000 ; Ile de la Madeleine-brise-lames, jetés, \$16,000 ; Marsouin—quai, \$2,000; Mille Vaches—débarcadère, \$5,000; Mistook (Delisle)—quai, \$2,000 ; chute de Montmorency—mur de revêtement en encoffrement, \$3,000 ; New-Carlisle—quai—prolongement, \$12,000; Peel-Head-Bay (Baie de Missisquoi)—quai, \$7,500 ; quai de Percé (anse du Nord), \$10,000 ; Petites Bergeronnes—enlèvement de cailloux, \$1,500; Pointe aux Trembles—quai, \$10,000; Pointe Valois—quai—réparations, \$800; Portneuf—quai, \$3,000; Repentigny—quai, \$5,000; Rimouski—améliorations, \$20,000 ; rivière Ashouapmouchoan et Peribonka-piliers de dérivation, etc., \$5,000 ; rivière aux Renards—jetée brise-lames, \$10,000 ; rivière à la Pipe—quai prolongement, \$3,000 ; rivière Blanche—réparations au quai, \$1,500 ; rivière Batiscan—dragage du chenal à l'embouchure, \$8,000, Rivière-du-Loup (Fraserville)—amélioration du port, \$20,000 ; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage et améliorations à l'embouchure, \$10,000 ; rivière Maskinongé—dragage, \$10,000 ; Rivière-Ouelle—jetée -réparations, etc., \$10,000 ; rivière Ottawa—quai à l'embouchure de la Lièvre (Masson), \$3,000; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, \$60,000; rivière Saint-Louis—améliorations, \$7,000; rivière Saint-Maurice—chenal entre les Grandes-Piles et La-Tuque, \$9,000; rivière Saint-Maurice—barrage aux Grandes-Piles, \$20,000; rivière Saint-Maurice—dragage du chenal à l'embouchure, \$20,000 ; rivière Verteaméliorations à l'embouchure, \$1,000 ; Saint-Alphonse (de Bagotville)—enlèvement des rochers aux abords, \$1,000 ; Saint-André de Kamouraska—quai—réparations aux abords en terre, etc., \$1,200 ; Sainte-Anne des Monts—havre de refuge à l'embouchure de la grande rivière à Sainte-Anne, \$5,000 ; Sainte-Anne de Chicoutimi-quai, \$1,000 ; Saint-Charles Borromée—quai, \$3,000; Saint-François, Ile d'Orléans—approche du caisson isolé, \$7,000 ; Saint-Fulgence—quai, \$3,000 ; Saint-Jean des Chaillons—quai, \$10,000 ; Saint-Jean, Ile d'Orléans-prolongement du quai, \$5,000 ; Saint-Laurent, Ile d'Orléans—réparations au quai, \$2,500 ; Saint-Siméon—prolongement du quai, \$1,600; Saint-Sulpice—quai, \$7,000; Saint-Valier—quai, \$4,000; port de Trois-Rivières—quais additionnels dans les eaux estuaires, \$50,000; Trois-Pistoles (quai) réparations, \$2,500 ; Yamaska (rivière)—dragage, \$7,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Amherstburg—amélioration du che-

nal, etc., y compris achat de terrain, \$10,500 ; Belle-River-dragage de l'entrée du chenal, etc., et renouvellement des pilotis des travaux de protection, \$3,500 ; Bayfieldréparations au quai du nord et travaux de dragage, \$800 ; Beaverton-amélioration du port, \$2,200 ; Blanche (rivière)—améliorations, \$6,000 ; Bronte—amélioration du port, \$2,200; Cobourg-réparation des quais, \$5,000; Colborne (port)-quai, \$5,000; Collingwood—amélioration du port, \$56,000 ; Goderich—amélioration du port, \$50,000 ; ports, rivières et ponts-réparations et améliorations générales, \$15,000 ; Haileybury (lac Témiscamingue)-quai, \$1,000; Hamilton-amélioration du port, \$30,000; Kincardine (port de)-réparations aux jetées et dragage, \$1,500 ; Petit-Courant-amélioration du chenal nord dans la baie Georgienne, \$50,000 ; Matchedash (baie) - amélioration du chenal entre Fesserton et Waubaushene, \$12,000 ; Meaford (port de)-améliorations, \$20,000; Midland (port de)—améliorations, \$50,000; Ottawa—quai au pied du canal Rideau, \$5,000 ; Owen-Sound (port de)—dragage et ouvrage de protection en pilotis, etc., \$15,000 ; Parry-Sound-quai, \$1,500 ; Penetanguishene-dragage et autres améliorations, \$6,000 ; Pointe Edouard-dragage, \$15,000 ; Port-Burwellamélioration du port, \$45,000 ; Port-Bruce-réparations aux jetées et dragage, \$5,000 ; Port-Dover-amélioration du port, \$2,000 ; Port-Hope-réparations aux jetées et dragage, \$8,000 ; Port-Stanley-amélioration du port, \$60,000 ; Rama,-quai sur le lac Couchiching, \$750; rivière Otonabee-dragage, \$7,000; rivière Thames-quai à l'embouchure, \$2,500; Rondeau (port de)—améliorations, \$60,000; Rosseau, quai, \$2,000; Saugeen (rivière)-améliorations à l'embouchure, \$5,000 ; Severn (rivière)-enlèvement des obstructions à la tête de la chute Macdonald, \$3,500 ; Silverwater, île de Manitoulin-quai, \$2,000 ; Toronto (port de)-amélioration de l'entrée de l'est, \$25,000; Toronto (port de)-prolongement du brise-lames de l'île, \$40,000; Treadwell-quai, \$2,700; Trenton-dragage de la rivière Trent, \$5,000; Wiarton-réparations au quai et dragage, \$1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Arnes (lac Winnipeg)—quai, \$1,200; rivière Fairford—nettoyage du lit de la rivière en aval de la décharge artificielle du lac Manitoba, \$2,000; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, \$3,750; lac Dauphin—abaissement du niveau, \$2,500; décharge du lac Saint-François—construction des jetées conductrices et dragage, \$5,000; Selkirk—prolongement du quai, \$3,000; Winnipegosis—dragage du chenal à l'embouchure de la rivière Moussue, \$5,000; Winnipeg (rivière)—enlèvement d'obstruction dans le rapide du Manitou,

\$750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Saskatchewan et Alberta:—Ports, rivières et ponts, y compris les culées, réparations et améliorations générales, \$3,750; bras nord de la rivière

Saskatchewan—levée, \$5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Lacs Anderson et Kennedy—nettoyer les décharges, \$1,500; rivière Campbell quai, \$3,000; rivière Columbia—améliorations, \$30,000; rivière Coquitlam—enlèvement d'obstacles à la navigation, \$1,000; rivière Courtney—améliorations, \$3,000; rivière Duncan—améliorations, \$1,000; rivière Fraser—amélioration du chenal, ouvrage de protection, etc., \$20,000; ports, rivières et ponts—réparations en général et améliorations, \$2,250; Nanaïmo (havre)—amélioration du chenal du nord, etc., \$2,500; rivière North-Thompson—améliorations, \$1,000; rivière Skeena—améliorations, \$5,000; Victoria (havre)—dragage et enlèvement de roches, etc., \$20,000; station de quarantaine de Williams-Head—améliorations, \$7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières en général, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent dix-sept mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage—y compris les appointements des ingénieurs, surintendants et employés attachés à ce service :—Dragueurs—réparations, \$60,000 ; nouveau dragueur et chalans pour l'Île du Prince-Edouard, \$32,000 ; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, \$50,000 ; nouvel outillage de dragage—Manitoba, \$20,500 ; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique, \$120,000 ; nouvel outillage de dragage—en général, \$290,000 ; dragage—provinces maritimes, \$115,000 ; dragage—Québec et Ontario, \$170,000 ; dragage—Manitoba, \$16,000 ; dragage—Colombie-Britannique, \$40,000 ; dragage—service en général, \$3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa. Majesté pour glissoirs et barrages:—District de Saint-Maurice—amélioration des barrages flottants pour faciliter le flottage et la garde du bois, \$30,000; rivière Saguenay—glissoirs et estacades en amont de Chicoutimi, \$5,500;

glissoirs et outillage en général, \$3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées:—Ottawa—ponts et abords sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau—réparations ordinaires, \$6,000; Ottawa—ponts Dufferin et Sapeurs—les glissoires de Hull et pont Union et abords, réparations et agrandissements, etc., \$8,500; pont de la rivière Bataille à Battleford—nouvelles substructures en béton et protection des culées avec pilotis en rangs serrés, \$2,000; pont Shellmouth sur la rivière Assiniboine, \$10,000; chemin de colonisation dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$15,000; ponts à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 75) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company", avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général, pour délibérer sur le bill (No 40) concernant certaines compagnies de prêts, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill LL (No 218) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Nettie M. Bulmer", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Grant, secondé par M. Galliher,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill LL (No 218) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Nettie M. Bulmer".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 75) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company", lequel amendement est lu comme suit :-

Page 13, ligne 22.—Retranchez "piastres".

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill Z (No 216) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand River and Western Power Company".

L'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 19 étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(En comité.)

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques—provinces maritimes:—Ile du Cap-Breton—prolongement du télégraphe, \$1,000 ; ligne de Mabou, Chéticamp et Meat-Cove—prolongement jusqu'à la baie Saint-Laurent, \$2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec (terre ferme)—rive nord du Saint-Laurent:—Améliorations et réparations, \$3,000 ; ligne aérienne, Descente des Femmes au Sacré-Cœur,

rivière Saguenay, \$1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec (îles):-Grosse-Ile-réseau de quarantaine-établissement de deux stations de télégraphie sans fil, système Marconi, comme alternative ou raccordement par câble sous-marin, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:-Ligne d'Edmonton à Athabasca-Landing -bureau du télégraphe à Athabasca-Landing, \$1,100 ; Qu'Appelle-Edmonton et Moosejaw-section de la Montagne de Bois-distribution et renouvellement des poteaux, \$700, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:-Kamloops-ligne téléphonique de Nicola-renouvellement des poteaux, \$3,000 ; ligne d'Okanagan-Landing à la mission de Kelowna prolongement jusqu'à Penticton, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières:—Améliorations du port

de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario :- Port-Arthur et Fort-William-améliorations diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour transports:—Baie Georgienne à Montréal—levée des plans pour chenal à eau profonde par voie des rivières aux Français et Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics—Nouveau-Brunswick:—Station de quarantaine de Saint-Jean, île aux Perdrix—service d'eau, bâtiments de détention, etc., \$15,000; édifice public de Chatham—complétion des travaux de renouvellement et réparation, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—Edifices publics de Charlottetown—améliorations diverses, comprenant nouvelle toiture en cuivre, réparation, etc.,—reliquat de compte de \$5,124.55 dû à l'entrepreneur, y compris intérêt à 5 pour 100 à partir du ler septembre 1905 jusqu'à date de paiement (à voter de nouveau \$1,552, montant périmé le 30 juin 1905), pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Bureau d'immigration à Montréal, rue Saint-Antoine—nouveaux lavabos, nettoyage, etc., y compris intérêt à 5 pour 100 sur comptes en souffrance, \$3,000; citadelle de Québec—quartiers du Gouverneur général—réparations et renouvellement, ameublement, etc., \$4,500; douane de Trois-Rivières—réparations, renouvellements, etc., \$2,200; douane de Québec—réparations générales, \$1,000; édifice public de Acton-Vale, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent soixante-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Edifice public de Brockville—reliquat de compte dû à l'entrepreneur, y compris l'intérêt, \$2,720; édifice public de Owen-Sound—balance due sur terrain, y compris frais judiciaires, etc., \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Edifice public de Edmonton, y compris achat de terrain, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.:—Stations de quarantaine à bestiaux—renouvellement et réparations, \$9,000; loyers—édifices publics du Dominion, \$17,000; édifices publics à Ottawa, y compris réparations, ventilation et éclairage, ameublement, etc., \$63,000; édifice publics à Ottawa—terrain du gouvernement, \$4,500; chauffage des édifices publics à Ottawa, \$12,000; éclairage à l'électricité des terrains en face du Parlement à Ottawa, \$9,000; édifices publics à Ottawa—gaz et éclairage électrique, y compris ponts et chausées (montant supplémentaire), \$7,500; Rideau-Hall, y compris terrains, renouvellements, améliorations, ameublement et frais d'entretien, \$10,000; éclairage des édifices publics du Dominion, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent quatre-vingtquinze dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Baxter's-Harbour—reconstruction du brise-lames, \$300; Gabarus—travaux d'amélioration du port—complétion de paiements pour travaux à l'entreprise, etc., \$2,000; Main-à-Dieu—jetée du côté ouest du port (à voter de nouveau), \$2,165; Port-Hawkesbury—complétion de paiements pour quai, \$130, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Chance-Harbour—complétion de paiements pour brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent six mille six cent quatre-vingt-huit dollars et tente-neuf centins soit accordéeà Sa Majesté pour Québec:—Batiscan—creusage du chenal à l'embouchure de la rivière, \$2,730.25; Belœil—jetées conductrices et estacades—réparations des dommages causés par les glaces, \$175; Cannes de Roches—

Brise-lames, \$360; Champlain—allonge et réparation du quai, \$2,000; Doucet's-Landing-travaux de dragage, \$4,480 ; Laprairie-jetées protectrices-reliquat de compte dû aux entrepreneurs et dépenses éventuelles, \$1,000 ; L'Anse à Giles—achat de terrain pour quai, etc., \$300; Muguasha—allonge au quai—reliquat dû à l'entrepreneur, \$170; chutes Montmorency-mur de soutènement le long du pont, \$1,400; Newport-prolongement du brise-lames-reliquat de compte dû aux entrepreneurs, \$2,124.44; pointe Sainte-Pierre-brise-lames-complétion de paiements aux entrepreneurs, \$4,700; rivières Ashuapmouchouan et Péribonka-travaux d'amélioration des parties navigables-complétion de paiements pour travaux exécutés sur la rivière Ashuapmouchouan, \$320 : Rivière-du-Loup (en haut)—travaux de dragage et améliorations diverses à l'embouchure de la rivière, \$800 ; rivière Richelieu et Sainte-Anne de Sorel-jetées protectrices, \$3,132.85; rivière Saint-Maurice-dragage des chenaux à l'embouchure de la rivière, \$8,220.85; Trois-Rivières-paiement à l'entrepreneur pour construction de quais en eau profonde, \$40,000 ; rivière Yamaska—fravaux de dragage, \$10,250 ; rivière Ottawa—quai à l'embouchure de la rivière du Lièvre (Masson)—montant supplémentaire, \$850; Québec-hangar à marchandises et refuge sur le prolongement du briselames de la Pointe à Carcy, \$13,500 ; Pointe aux Pères—quai de débarquement, \$2,175 ; ports, rivières et ponts-réparations et améliorations générales, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Bayfield—réparation de jetées, \$900; Burlington—chenal—réparation du quai du phare, etc., \$15,000; Collingwood—travaux d'amélioration dans le port, \$30,000; Echo-Bay—quai—reliquat dû à l'entrepreneur, \$6,060; Midland—améliorations au port, y compris dragage, \$35,350; Parry-Sound—quai—reliquat dû à l'entrepreneur, \$1,055; Port-Dover—travaux d'améliorations dans le port, \$4,400; Point-Edward—dragage, \$300; rivière Saugeen—travaux d'amélioration à l'embouchure, y compris dragage, \$13,400; Sault Sainte-Marie—quai—intérêt de 5 pour 100 accru sur reliquat de compte dû à l'entrepreneur pour agrandissement du quai du gouvernement, à partir de la date de l'acceptation de la soumission jusqu'à date du paiement final, \$730.84, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux de dragage:—Québec et Ontario, \$35,000; dragueurs—réparations, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante-trois dollars et quarante centins, soit accordée à Sa Majesté pour glissoirs et estacades:—Rivière Saguenay—jetées et estacades en amont de Chicoutimi, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées:—Pont de Battle-River à Battleford:—reliquat de compte de \$35,731 dû à l'entrepreneur pour construction de nouvelles substructures en béton et protection des approches en pilotis à rangs serrés, y compris intérêt de 5 pour 100 sur comptes en souffrance jusqu'à date de paiement, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour extnsion de la ligne télégraphique sur l'Île du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Ligne aérienne de Grande Romaine à Baie Chateau, sur la rive nord du Saint-Laurent, \$750; ligne aérienne à partir de la Descente des Femmes jusqu'à la rivière du Sacré-Cœur, Saguenay, \$2,785, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

- 37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour extension de la ligne télégraphique sur l'île du Cap-Breton, pour l'anbateau à Victoria—somme additionnelle requise, \$200; lignes de Qu'Appelle, Edmonton et Moosejaw—Montagne du Bois—distribution et renouvellement partiel des poteaux le long des lignes, \$600; prolongement du télégraphe du poste de la Montagne du Bois et de Willow-Bunch, y compris le bâtiment requis pour bureau et logement—pour compléter les paiements (à voter de nouveau, \$305), \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et seize mille trois cent soixantedix-huit dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour divers :-Arpentages et inspections, \$20,000; gratification à la mère de feu R. A. McGrath, chauffeur à bord du navire de l'Etat Tyrian, préposé aux réparations du câble sousmarin, \$200; gratification aux héritiers de feu P. Purcell, chauffeur à bord du navire de l'Etat Tyrian, préposé aux réparations du câble sous-marin, \$200 ; gratification équivalant à deux mois de salaire à la veuve de feu Wm. H. Gray, gardien de nuit au bureau de poste de Halifax, \$78; gratification équivalant à deux mois de salaire à la veuve de feu Wm. Young, journalier au bassin de radoub d'Esquimalt, \$100; commission de transport—pour compléter paiements, \$800; lignes télégraphiques sous-marines et aériennes, bas du fleuve Saint-Laurent et provinces maritimes, y compris frais de service des navires requis pour l'entretien des câbles, aussi entretien du télégraphe sans fil Marconi à Belle-Isle (transféré à la perception du revenu), \$30,000 ; lignes télégraphiques, réseau du Yukon (ligne Ashcroft-Dawson et embranchements)—somme additionnelle (transféré à la perception du revenu), \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère des Travaux publics:—Appointements de trois premiers commis, savoir: M. E. T. Smith, commis de première classe et percepteur du revenu des travaux publics, M. J. C. Taché, commis de première classe et ingénieur-dirigeant à Chicoutimi et M. R. C. Desrochers, commis de première classe et secrétaire adjoint du ministère des Travaux publics, \$4,275; augmentation des appointements de M. J. B. Hunter de \$200 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$150; solde nécessaire pour la rétribution de M. Théophile Fortier à titre de commis de première classe, à compter du 1er juillet 1904 (au lieu du 1er octobre 1905) jusqu'au 31 mars 1907, \$87.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics:—Ottawa, édifices publics—addition à la bibliothèque de la Cour Suprême, \$20,000; Rideau-Hall—améliorations (à voter de nouveau, \$20,000), \$50,000; Ottawa, édifice administratif de l'Ouest (crédit renouvelé), \$35,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour améliorations du port de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Améliorations des rapides St. Andrew's—rivière Rouge (crédit renouvelé, \$76,000 en déchéance), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour moyens de transport :—Port de Montréal (division d'aval)—améliorations en aval du courant Sainte-Marie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille deux cent dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour Nouvelle-Ecosse:—Bridgewater—édifices publics, \$2,000; Halifax, poste de quarantaine de l'île Lalor—outillage pour l'éclairage électrique, réparations des bâtiments, etc., \$7,500; Lunenburg, édifice public—améliorations, \$2,000; Pictou, édifice public—améliorations, \$1,500; poste de quarantaine de Sydney—puits artésien, \$200; Yarmouth, édifice public—améliorations, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—Summerside, édifice public—aide aux autorités municipales pour ouvrir la rue Summer jusqu'à la rue Water, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Dalhousie—édifice public—améliorations, réfections et réparations, \$1,500; Frédéricton—édifice public—installation, mobilier, etc., (crédit renouvelé, \$1,000), \$3,000; Moncton—édifice public—nettoyage, peinture, réfection, etc., \$1,000; Saint-Jean—construction militaires—allonge aux magasins et aux remises des voitures et des canons, \$13,000; Saint-Jean—station de quarantaine sur l'île à la Perdrix—pour compléter le service d'eau, \$13,000; Saint-Jean—station de quarantaine—réparations au quai et aux bâtiments, nivellement, clôtures, etc., \$2,000; Lazaret de Tracadie—buanderie et travaux de salubrité, \$7,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille cinq cent soixante-seize dollars et cinquante-quatre centins soit accordé à Sa Majesté pour Québec:—Aylmer—bureau de poste—changements, aménagement, etc., \$1,200; Fraserville—édifice public—réparations et améliorations, \$1,500; Grosse-Ile—station de quarantaine—appareils de désinfection, y compris bâtiment, \$7,500; Grosse-Ile—station de quarantaine—améliorations, réfections, réparations et fournitures, \$4,500; Montmagny—quai sur le bassin (crédit renouvelé), \$6,000; Nicolet—édifice public, \$10,000; Québec—pavillon des immigrants, jetée Louise—prolongement, réfections, réparations, etc., (crédit renouvelé), \$5,000; Rimouski—édifice public—améliorations et réparations, \$1,200; Sorel—édifice public—améliorations et réparations, \$2,500; Saint-Henri—bureau de poste—améliorations, \$1,200; Saint-Jean—bâtiments militaires—écuries pour cavalerie, \$7,000; Trois-Rivières—édifices fédéraux—pour payer à la municipalité les services spéciaux rendus par la ville, \$976.54, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et soixante-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario: - Alexandria - édifice public - reconstruction des parties détruites par le feu, \$9.000 ; Amherstburg-édifice public-améliorations et réparations, \$1,000 ; Amprior -édifice public-améliorations et réparations, \$2,000 ; Barrie-édifice public-réfection à l'intérieur, etc., \$1,000 ; Belleville-édifice public-allonges, changements et réparations de l'aménagement du bureau de poste, etc., \$2,000 ; Hamilton-bureau de poste-changements à l'édifice, etc., (crédit renouvelé), \$6,000 ; Galt-édifice publicinstallation additionnelle, changements à l'aménagement du bureau de poste, etc.,pour compléter, \$1,500; Niagara-Falls-édifice public, \$1,000; Ottawa-bâtiments militaires—nouveau magasin, \$7,000; Ottawa—édifices militaires—améliorations, \$1,000 ; Ottawa-édifices administratifs-reconstruction du revêtement en pierre de Nepean, \$5,000; Ottawa-édifices administratifs-aménagement, \$46,000; Ottawabureau de poste-aménagement et réfections, \$22,500 ; Port-Arthur-édifice publicaméliorations, \$4,000; Sainte-Catherine-édifice public-améliorations, y compris renouvellement de la plomberie, \$4,000 ; Saint-Thomas—salle d'exercice—nivellement du terrain, \$3,000 ; Toronto-douane-part du gouvernement dans le pavage de l'Esplanade en face de la propriété de la douane (crédit renouvelé, \$3,315 ; Toronto-salle d'exercices et dépôt d'armes-part du gouvernement dans le pavage des rues University et Chestnut (crédit renouvelé), \$1,900; Toronto-station postale B-améliorations et réparations, \$1,500 ; Toronto-station postale C-part du gouvernement du coût du pavage des rues, \$500; Toronto-hôtel des postes-travaux de restauration pour remédier aux dommages causés par l'incendie du 29 avril 1906, etc., \$25,000 ; Windsor - Edifice fédéral-pour payer à la municipalité certaines améliorations locales, \$1,771.78. pour l'année finissant le 31 mars 1907.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cent cinquante-neuf dollars et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., \$5,000; Winnipeg—ancien pavil-

lon des immigrants—revêtement en brique et aménagement d'un hôpital dans la mansarde, avec toutes les améliorations et accessoires, \$6,000; Winnipeg—station postale au nord de la voie du chemin de fer Pacifique Canadien—intérêt accru à 5 pour 100 par an sur le solde du prix d'achat de l'emplacement \$15,709.50) restant dû à partir de la date de l'expiration de la promesse de vente, 29 juillet 1905, jusqu'à la date du paiement, 11 octobre 1905, \$159.24, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour Saskatchewan et Alberta:—Alameda—bureau des terres, \$3,000; Edmonton—pavillon des immigrants, \$8,000; Edmonton—prison (à voter de nouveau), \$20,000; Edmonton—édifice public, \$10,000; Moosejaw—édifice public—pour achever les travaux, \$5,000; Regina—bureau des terres fédérales—améliorations sanitaires et aménagement, \$3,600; Regina—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., \$2,000; Regina—palais législatif—améliorations, \$2,000; Saskatoon—pavillon des immigrants—réparations, \$500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Nelson—édifices publics—améliorations, y compris aménagement, etc., \$1,400; Williams-Head—station de quarantaine—améliorations, réparations, fournitures, etc., \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vintg-deux mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage:—Parc Major's-Hill, Ottawa—éclairage à la lumière électrique, \$2,900; Ottawa—édifices publics—chauffage, y compris le combustible et les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens—somme additionnelle, \$6,000; Ottawa—édifices publics—éclairage au gaz et à l'électricité—somme additionnelle, \$6,000; Ottawa—édifices publics—préposés aux ascenseurs—somme additionnelle, \$1,000; loyers—édifices fédéraux—somme additionnelle, \$7,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières-Nouvelle-Ecosse:-Anse Anderson-briselames, \$1,000 ; Apple-River—quai, \$2,000 ; Barrington-Passage—achèvement du quai et prolongement du hangar, \$700 ; Battery-Point-brise-lames-prolongement (crédit renouvelé), \$1,300; Blue-Rock—brise-lames—réparations, \$500; Bridgewater—enlèvement de cailloux, \$3,000; Canada-Creek—brise-lames—améliorations, \$600; Cribbin's-Point—quai—réparations, \$900 ; anse Delap—brise-lames—réparations et prolongement (crédit renouvelé), \$1,000 ; Digby—amélioration du port, \$10,000 ; Economy prolongement du quai (crédit renouvelé), \$6,000; Fort-Lawrence—jetée—améliorations, etc., \$3,000 ; Grand-Etang-réparations et reconstruction partielle des ouvrages de protection du chenal, \$4,300 ; Hall's-Harbour-réparations, \$1,800 ; anse Kellybrise-lames (crédit renouvelé, \$7,000), \$8,500; L'Ardoise-réparations au brise-lamessomme additionnelle, \$2,000; Larry's-River-brise-lames-pour remplacer le ballast emporté par les eaux, \$300 ; Mabou—réparations aux ouvrages du port, \$1,200 ; Margaree-Harbour—réparations à la jetée et déblai de roche, \$1,200 ; rivière Meteghan brise-lames—pour compléter les pilotis jointifs, etc., \$600; Mill-Cove—jetée-brise-lames -pour achever les travaux, \$8,300; Moose-Harbour-brise-lames, \$1,200; New-Campbellton—quai de ballast de l'anse Kelly—pour achever les travaux, \$6,700 ; New-Harbour-pour renforcer et réparer le brise-lames à Black-Point, \$3,000 ; Pereaux (Delhaven)-reconstruction du quai en pilots dans les ouvrages de caissons et travées, \$2,800 : Port-George—brise-lames—restauration de l'extrémité la plus rapprochée du rivage, \$2,000; Port-Hood-quai-pour compléter réparations et améliorations, \$1,500; Port-Lorne—brise-lames (crédit renouvelé), \$1,000; Pugwash—quai, \$2,650; Round-Hill—quai (crédit renouvelé), \$2,000; Scotch-Cove (White-Point)—brise-lames pour protection des bateaux-pêcheurs, \$10,000; Scott's-Bay-prolongement et réparation du brise-lames, \$2,800; Smithville—enlèvement de roches, \$900; Tracadie—brise-lames réparations, \$450 ; Toney-River—travaux du port, \$2,500 ; West-Chezzetcook—pour

terminer le prolongement du brise-lames, \$3,000; West-Head (Île de Sable)—quai, \$3,500; Weymouth—enlèvement d'obstacles dans le port et construction de débarca-dère à plan incliné (crédit renouvelé, \$500), \$1,000; Wreck-Cove—travaux de protection de la grève—réparations, \$500; West-Quoddy—quai (crédit renouvelé), \$1,500,

pour l'année finissant le 31 mars 1907.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—Annandale—quai—réparations et réfections, \$2,300; Brae-Harbour—brise-lames—réparations, \$1,800; China-Point—quai—réparations, \$500; Graham's-Pond—renforcement des quais aux deux côtés du chenal d'entrée, \$700; Higgins-Shore—quai—réparations et réfections, \$1,000; Hurd's-Point—reconstruction de partie du quai, \$1,750; Kier's-Shore—agrandissement de tête de quai et réparations générales, \$1,500; Lambert's—quai—réparations et réfections, \$1,500; Pinette—quai—réparations, \$1,000; Port-Selkirk—quai—réparations, \$500; Stephens—quai—réparations générales, \$1,000; Wood-Islands—travaux de réparations dans le port, \$3,750; Victoria (Crapaud)—quai—remplissage de trois caiscaissons extérieurs et travaux de réparations, \$1,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Campbellton—prolongement et réparation du quai, \$2,800; Dalhousie—travaux d'amélioration du port, \$11,500; Petit Saumon—nouveaux clayonnage pour protection du chenal, \$400; Mace's-Bay—quai du bassin Belas (crédit renouvelé), \$2,050; Mispeck—prolongement du brise-lames extérieur, \$6,000; Petit Rocher—brise-lames, y compris jonction au rivage, \$7,000; Wilson's-Beach—brise-lames—travaux de complétion, \$1,500, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes en général:—Travaux d'améliorations et de réparations

dans les ports, les rivières et aux ponts, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trois mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:-Baie Saint-Paul-quai du Cap aux Corbeaux-travaux d'amélioration, \$4,000 ; Bic-quai à Pointe à Côté, \$6,000 ; Cannes de Roches-brise-lames-prolongement, \$2,000 ; Chateauguay-quai-nouvelle superstructure, \$1,400; Chicoutimi-quai-réparations et réfections, \$5,000; Clarke-Cityquai des Sept Iles-travaux d'amélioration, \$30,000 ; côte Sainte-Catherine-quaibrise-glace et réparations, \$1,400 ; Deschambault—quai—travaux d'améliorations (à voter de nouveau), \$2,500 ; Desjardins-quai de l'île Allumette-agrandissement du caisson de tête, etc., (à voter de nouveau, \$200), \$3,200 ; Doucet's-Landing-quai en pilotis, \$5,000; Douglastown—quai—revêtement en pierre, \$500; Escoumains—quai, \$5,000 ; Pointe-au-Père—quai—réparations, \$8,000 ; Grande Rivière de Beaupré—quai (à voter de nouveau), \$2,400 ; Grondines-quai-travaux d'amélioration (à voter de nouveau), \$2,500 ; île Verte—quai—embarcadère sur le côté ouest, \$1,200 ; Lachine quai-réparations et réfections, \$1,700 ; lac Nominingue-quais, \$600 ; Laprairiemurs et quais de protection contre les glaces, \$14,000 ; Longueuil-quai-réparations et réfections, \$7,200 ; Montmagny-quai au bassin (à voter de nouveau), \$6,000 ; Malbaie—quai—travaux et réfection, \$700 ; Nicolet—réparation de la jetée à l'entrée de la rivière, \$5,000 ; Notre-Dame du Portage-quai-travaux de complétion, \$5,800 ; Paspébiac-quai-réparations et améliorations, \$2,500 ; Pointe aux Esquimaux-quairéparations, \$600 ; rivière Richelieu-brise-glace, \$2,000 ; rivière Batiscan-travaux d'amélioration au rapide Manitou, \$1,200 ; rivière Godfroi-quai en pilots à l'embouchure, \$4,500; rivière Saint-François-travaux d'amélioration et de réparation aux quais et murs de protection contre les glaces, etc., \$6,000 ; rivière des Vases-quaitravaux d'amélioration, \$1,500 ; Robichaud-approches de la grève à Caplin-prolongement du brise-lames, etc., \$500; Saint-Anicet-quai-réparation générale, \$850; Saint-Blaise-quai sur la rivière Richelieu-complétion de approches, \$500 ; Saint-Irénée-quai-réparation, \$1,900 ; Saint-Timothée-quai-réparations, \$1,500 ; SaintZotique—quai—réparations et réfections, \$2,000; Sainte-Anne de Sorel—débarcadère—réparations générales, \$600; Sorel—quai en eau profonde, \$55,000; Sorel—quais brise-glaces—reconstruction d'une superstructure en dommagée par les glaces, \$2,500; Verdun—quai—réparations, \$1,300, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-six mille neuf cent trente-cinq dollars et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:-Colchester—complétion des améliorations du quai, \$2,000 ; Collingwood—travaux d'amélioration du port, \$20,000 ; Cumberland-quai-améliorations, \$1,100 ; Echo-Bayquai-complétion des travaux, \$800 ; Jordon-Harbour-aide aux autornes municipales du township de Louth, pour construction d'un pont en fer de portée plus considérable sur Twenty-Mile-Creek, en remplacement de l'ancien pont en bois qui a été mis hors d'usage à la suite des travaux de dragage poursuivi par le département des Travaux publics, \$1,500; Magnetawan—quai sur la rivière Magnetawan, \$1,000; Mallorytown -débarcadère-travaux de réparation et prolongement, \$1,500 ; McGregor's-Creektravaux de réfection pour protection des berges, \$3,000; Mitchell's-Bay-travaux d'améliorations, \$3,000; Monetteville—quai sur le lac Nipissing—prolongement du quai, etc., \$900 ; Nepigon—route de Thunder-Cape, au nord du lac Supérieur—enlèvement des obstructions dans le chenal Magnet, \$1,000 ; North-Bay-quai-nouveau plancher, \$1,200; Oliphant—quai—travaux d'amélioration, \$600; Penetanguishene—quai—travaux d'amélioration, \$1,000 ; Point-Edward-dragage, \$5,250 ; rivière Thames-quai près de l'embouchure—crédit supplémentaire, \$800 ; Roach's-Point—quai, \$3,200 ; Sault Sainte-Marie—quai—dragage des approches, \$50,000 ; Sault Sainte-Marie—quai -travaux d'amélioration, \$5,000; rivière Severn-travaux de creusage en fonds rocheux à Washago, \$400 ; Silverwater, île Manitoulin (à voter de nouveau pour quai, \$1,500 ; Parry-Sound-réparation des quais sur route suivie par les bateaux au sud de l'île Parry-Sound, Baie Georgienne, \$2,500; Toronto-travaux à l'entrée du port, côté est -reliquat de compte dû aux entrepreneurs Murray et Cleveland, \$63,685.14; Wendover-quai-reconstruction du brise-glace, \$2,000 ; Wiarton-brise-lames-crédit supplémentaire pour reconstruction de la superstructure en béton, et remplissage en pierre, \$4,000 ; rivière Winnipeg-travaux d'amélioration, \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Big-Sandy-Point—lac Manitoba—port de refuge, \$1,150; Grand Marais—lac Winnipeg—travaux d'amélioration du premier chenal, \$1,500; Hnausa—réparation du quai, etc., \$1,800; lac Dauphin—abaissement de niveau en enlevant obstruction dans le lit de la rivière aux Mousses—crédit supplémentaire, \$6,500; rivière Rouge—travaux de protection en pilotis à l'entrée du chenal, lac Winnipeg, \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Saskatchewan:—Last-Mountain-Lake—travaux d'amélioration à l'embouchure—chaussée à Craven, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille quatre-vingt-cinq dollars soit acordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Rivière Fraser—enlèvement d'obstacles à la navigation entre Quesnelle et Soda-Creek, \$2,000; rivière Kootenay—enlèvement d'obstacles entre Kootenay-Landing et la frontière internationale, \$2,000; Ladysmith—agrandissement du quai, \$1,000; rivière Pitt—substitution d'une ferme solide de 230 pieds à l'ancienne ferme de 132 pieds de la travée mobile du pont du chemin de fer du Pacifique, y compris travaux accessoires, \$55,085; île Sidney—quai, \$2,000; rivière Thompson—enlèvement des barres de sable et de gravier, \$5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Yukon:—Rivières Lewes et Yukon—travaux d'amélioration (à voter de nouveau, \$3,000), pour l'anée finissant le 31 mars 1907.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-dixmille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Ontario et Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemins et ponts:—Pont de Bryson—reconstruction du pont et des abords (voté de nouveau), \$4,000; ponts sur les rivières Bow et Spray à Banff—réparations, \$1,400; pont Langevin sur la rivière Bow, à Calgary—réparations, \$800, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes:—Bâtisse du bureau du télégraphe à la baie Saint-Laurent, île du Cap-Breton—pour terminer la bâtisse, y compris appareil de chauffage, service

d'eau, hangar d'emmagasinage, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Ligne Baie Saint-Paul-Chicoutimi, rive nord du Saint-Laurent—réparations, réfections et améliorations entre la baie Saint-Paul et Saint-Alexis, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Saskatchewan et Alberta:—Moosejaw—ligne de Wood-Mountain—renouveler poteaux, \$1,200; Qu'Appelle—ligne télégraphique d'Edmonton—pour terminer le long de la réserve du chemin, la reconstruction de parties de la ligne qui traverse les terres exploitées entre le Fort-Saskatchewan et Star, \$700; Qu'Appelle—ligne télégraphique d'Edmonton—embranchement entre Victoria (Pakan) à Kamsack—à être exploitée par téléphone, \$600; Qu'Appelle—ligne télégraphique d'Edmonton—reconstruction le long de la réserve de chemin, de parties de la ligne qui traverse les terres exploitées entre Qu'Appelle et Fort-Qu'Appelle, \$500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille deux cent soixante-trois dollars et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:— Ashcroft—ligne Barkerville—pour payer à James Trodden le montant qui lui est dû pour ouvrage fait, \$5,513.38; Ashcroft—embranchement Lilloet—réparations, \$500; prolongement de la ligne Nicola-Penticton, viâ Granite-Creek, Princeton, Hedley, Kéréméos et Fairview—montant additionnel, \$5,500; embranchement de Quesnell-Barkerville—réfection et réparations, \$750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Gratification à la veuve de feu le capitaine John Devereux, ci-devant préposé au dock à Esquimalt, C.-B., qui s'est noyé alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions, \$1,000; commission internationale, rivière Rouge du nord (Manitoba), \$10,000; commission internationale, rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, \$20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—entretien et réparations:—rivière Yamaska, écluse et chaussée, etc.,—crédit supplémentaire pour

réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques:—Lignes télégraphiques et câbles sous-marin, en bas du Saint-Laurent et dans les provinces maritimes, y compris les frais de navires nécessaires au service du câble; aussi pour l'entretien du télégraphe sans fil (Marconi), à Belle-Ile pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et il a décidé de le rapporter sans amendement, savoir :—

Bill HH (No 213) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et Keewatin".

Votre comité a aussi pris en considération le bill suivant, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill JJ (No 217) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Temagami, Cobalt and Temiskaming Railway Company".

Votre comité a aussi pris en considération le bill N (No 205) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Pacific and Eastern Railway Company", et il a décidé d'en rapporter le préambule non prouvé.

Les promoteurs du bill (No 137) concernant la cité de Toronto, ayant exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure durant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Proulx,

Ordonné, que le bill (No 137) concernant la cité de Toronto, soit retiré, et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le vingt-troisième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants :—

Bill K (No 173) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la compagnie dite The Pacific and Atlantic Railway Company".

Bill BB (No 203) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The General Accident Assurance Company of Canada".

Bill CC (No 204) intitulé: "Acte constituant en corporation la banque dite The Chartered Bank of London and Canada".

Aussi, le Sénat a adopté, sans amendement, le bill (No 11) intitulé: "Acte concernant l'usure.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 5 juillet 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Campbell, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et il a décidé de le rapporter

avec des amendements, savoir :-

Bill Y (No 21) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Prince Albert and North Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company".

M. Demers, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le huitième rap-

port de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres papiers concernant les paiements faits à Charles Strubbe, tel que mentionné aux pages P-163 et 168 du rapport de l'Auditeur général pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment,—et pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite par les dits témoins, et les exhibits produits. Votre comité recommande aussi que ces documents soient imprimés dans les journaux de la Chambre. (Appendice No 3.)

M. Demers, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le neuvième

rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a examiné les comptes, pièces justificatives et autres documents concernant le paiement à E. Devlin, tel que mentionné dans le rapport de l'Auditeur général pour l'année 1904-05, page J-44, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment; pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ces témoins et les exhibits produits au cours des dits interrogatoires. (Appendice No 3.)

M. Marcil (Bonaventure), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et est convenu d'en faire rap-

port avec des amendements, savoir :-

Bill V (No 212) du Sénat, intitulé: "Acte concernant l'association dite The North-

west Commercial Travellers Association of Canada".

Votre comité a aussi examiné le bill U (No 211) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la vente et la marque des objets fabriqués en or et en argent", et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Sir Wilfrid Laurier, du comité spécial chargé de reviser le règlement de la Chambre, présente à la Chambre le rapport suivant :—

Votre comité a soigneusement examiné le règlement actuel de la Chambre et il a adopté certains amendements au dit règlement qu'il soumet avec le présent rapport.

(Appendice No 6.)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que le rapport du comité spécial chargé de reviser le règlement de la Chambre, présenté ce jour, soit référé à un comité général pour être pris en considération lundi prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que la partie du cinquième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement qui recommande des augmentations de salaires pour les employés du bureau de distribution soit référée au bureau des commissaires de l'Economie Interne de la Chambre des Communes.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Copie de toutes lettres, télégrammes, rapports et autres communications qui, entre le 1er juillet 1904 et le 31 décembre 1905, ont été échangées entre le ministre de l'Intérieur ou aucun officier de son département, d'une part, et (a) la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, (b) la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, (c) la Compagnie du chemin de fer de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan ou toute autre compagnie à laquelle aucune des dites compagnies a transféré ses droits de propriété en ce qui concerne la région dans laquelle aucune des dites compagnies avait la permission de choisir des terres à elle dues à titre d'octrois. (Document de la session No 198.)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mai 1906,—Copie de toute correspondance échangée entre Joseph Rirm et le gouvernement au sujet du droit d'exploitation des couches superficielles de houille sur le ‡ nord-est de la section 26, township 1, rang 6, à l'ouest du 2me méridien. Aussi, copie de toutes lettres, papiers et télégrammes adressés par d'autres particulier ou particuliers à ce sujet. (Document

de la session No 197.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 62) modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

M. Emmerson propose, secondé par M. Fielding,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Maclean (York) propose, comme amendement, secondé par M. Herron,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—" le dit bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en insérant l'article suivant :—

"L'article 264 de l'Acte des Chemins de fer est amendé en y ajoutant le paragra-

phe suivant :-

"4. Les taux portés à tout tarif fondamental ne devront pas excéder deux centins par mille."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Barr, Chisholm (Huron), Jackson (Selkirk), Maclean (York, S.) et Blain, Herron, Lalor, Wilson (Lennox et Addington).—8.

CONTRE:

Messieurs

Alcorn, Delisle. Kennedy, Monk. Archambault. Demers Lancaster, Morin. Aylesworth, Derbyshire, Lanctot. Oliver. Barker. Desjardins, Lapointe. Pardee,

Laurence, Parmelee. Dubeau, Beauparlant, Lavergne (Drum. Paterson, Dyment, Béland. Emmerson, et Arthabaska), Paquet. Bergeron. LeBlanc, Porter. Bickerdike, Ethier. Pringle, Lemieux. Fielding, Black. Finlay, Reid (Ristigouche), Léonard, Bole. Roche (Halifax), Loggie, Borden (Carleton), Finlayson, Ross (Yale-Cariboo), Fisher. Lovell. Borden (Sir Frederick), Fortier. Macdonald. Smith (Oxford), Foster. Macdonell. Smith (Wentworth), Bourbonnais, Galliher. Maclean Sproule. Boyce. (Lunenburg), Stewart, Boyer, Gauvreau. Geoffrion. Macpherson, Stockton, Brodeur, McCarthy (Simcoe), German. Taylor. Bureau, Girard, Telford. McCool, Calvert, McCraney, Gladu, Templeman, Campbell, Grant. McLennan, Tobin, Carney, Marcile (Bagot), Gunn, Turgeon, Carrier, Harty. Marcil Turriff, Cash, Hughes (Victoria), (Bonaventure), Verville, Clarke, Martin (Wellington), Hunt, Wright (Muskoka), Cochrane, Johnston, Mayrand, Wright (Renfrew), et Conmee, Zimmerman.-105. Kemp. Meigs. Copp, Costigan,

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée que le bil soit maintenant lu la troisième fois. M. Sproule propose, come amendement, secondé par M. Maclean (York), -Que tous les mots après "que' soient retranchés et remplacés par les suivants:- "le dit bill soit renvoyé en comité général avec instruction de retrancher les mots 'longue distance' là où ils se trouvent dans la quatrième ligne de l'article 31 du dit bill tel que rapporté".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des

noms étant demandé, ils sont pris comme suit :-

Pour :

Messieurs

Lancaster, Staples. Cochrane. Alcorn, Maclean (York, S.), Wilson (Lennox Foster, Barr, McIntyre (Perth). et Addington), et Gunn Blain. Martin (Wellington), Smith (Wentworth), Wright Borden (Carleton). Herron, (Muskoka),-21. Kemp. Campbell, Lalor. Sproule, Chisholm (Huron),

CONTRE :

Messieurs

Morin, Derbyshire. Lapointe, Archambault, Laurence, Desjardins, Oliver. Aylesworth, Pardee. Dubeau, Lavergne (Drum. Beauparlant, et Arthabaska). Parmelee. Dyment, Béland, Emmerson, LeBlanc, Paterson. Bergeron, Lemieux, Paquet, Ethier, Bickerdike, Fielding. Léonard, Porter, Bole. Pringle Finlay, Loggie, Borden Reid (Ristigouche). (Sir Frederick), Finlayson, Lovell. Roche (Halifax), Fisher, Macdonald, Boarbonnais, Fortier, Maclean Ross (Yale-Cariboo), Boyce, Smith (Oxford), Galliher. (Lunenburg). Boyer, Gauvreau, Macpherson, Stewart. Brodeur, Geoffrion, McCool. Stockton. Bureau. McCraney, Girard, Telford. Calvert. Gladu, McLennan, Templeman, Carney,

Carrier, Cash, Clarke, Copp, Costigan, Delisle, Demers,

Harty, Hughes (Victoria), Hunt, Jackson (Selkirk), Johnston, Kennedy, Lanctot,

Marcile (Bagot), Marcil (Bonaventure), Mayrand, Meigs, Monk, Tobin,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Wright (Renfrew), et
Zimmerman.—86.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 mars 1906,—Etat donnant,—

1. La description de toutes les terres dans le Manitoba et le Nord-Ouest ci-devant réservées pour la coupe du bois ou du foin pour lesquelles des inscriptions de homesteads ont été accordées depuis le 1er janvier 1905;

2. La date des décisions prises au sujet de l'ouverture de ces réserves à la colonisa-

tion;

3. Les noms des postulants d'après l'ordre de leur demande inscrite dans les livres des diverses agences et sous-agences pour chaque quart de section, à la date à laquelle l'inscription a été accordée. (Document de la session No 199.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 21 mars 1906,—Etat don-

nant,-

1. Le nombre de demande d'inspection reçues aux diverses agences des terres dans le Manitoba et le Nord-Ouest, chaque mois des années 1904 et 1905 de propriétaires de homesteads désirant obtenir leurs titres ;

2. Le nombre d'inspections faites chaque mois ;

3. Le nombre de demandes d'inspection dans les cantons de chaque agence au 1er janvier 1906. (Document de la session No 200.)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 avril 1906,—Copie de toute la correspondance échangée entre les commissaires des pilotes, le secrétaire du bureau des commissaires des pilotes ou quelqu'un des fonctionnaires de ce bureau, à Sydney, Cap-Breton, et le ministère de la Marine et des Pêcheries, ou quelqu'un des fonctionnaires de ce ministère, et de tous arrêtés du conseil, règlements, mémoires, livres, documents et papiers indiquant,—

1. Le montant versé chaque année au fonds de retraite des pilotes, du 31 décembre

1896 au 31 décembre 1905, respectivement;

2. Le montant versé au fonds de secours des veuves et orphelins des pilotes, du 31

décembre 1896 au 31 décembre 1905, respectivement ;

3. L'emploi qui a été fait de ces fonds chaque année durant la période ci-dessus mentionnée; le montant en caisse le 31 décembre 1905 et l'intérêt qu'il porte; où il est déposé; la garantie sur laquelle il repose pour le bénéfice des veuves et des orphelins ds pilotes;

4. Le montant en caisse de ces fonds respectifs à la date du 31 décembre 1896.

Aussi, toute autre correspondance (s'il en existe) sur ce sujet. (Document de la session No 201.)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant (a) combien de noufrages ont eu lieu dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent pendant la saison de 1905; (b) le nom, tonnage et genre de navires ainsi naufragés:

(c) si ce naufrage a causé la perte totale du navire et de sa cargaison ou de l'un ou l'autre dans chaque cas; (d) à quelle cause est attribuée chacun de ces naufrages; (e) si une enquête a été faite sur chacun de ces cas, et lesquels; aussi, copie de tous rapports, peuve, correspondance, documents et papiers se rapportant aux dits naufrages, des enquêtes faites à ce sujet et le montant des pertes subies. (Document de la session No 202.)

. M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 129) intitulé: "Acte constituant en corporation la Sovereign Trust Company".

Bill (No 131) intitulé: "Acte concernant la banque dite The Royal Bank of Canada".

Bill (No 215) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental".

Bill (No 222) intitulé: "Acte pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal".

Bill (No 223) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Pêcheries".

Bill (No 40) intitulé: "Acte concernant certaines compagnies de prêt".

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 90) intitulé: "Acte constituant en corporation la *United Empire Life Insurance Comapny*", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 170) intitulé: "Acte concernant l'immigration et les immigrants", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 11.—Retranchez "et". Page 1, ligne 12.—Retranchez "ou".

Page 1, ligne 15.—Retranchez depuis "Canada", jusqu'à "6", ligne 19, et insérez: "et toute personne arrivant en Canada par train de chemin de fer ou autre mode de voyager; mais elle ne comprend pas les personnes qui ont déjà résidé en Canada ni celles qui passent simplement comme touristes par le Canada pour se rendre dans un autre pays".

Page 2, ligne 29.—Retranchez "un médecin en chef".

Page 3, lignes 23 et 24.—Retranchez "son objet" et insérez "ses objets".

Page 4, ligne 42.—Après "mentionner" insérez "la cause du décès et".

Page 7, ligne 18.—Après "au" retranchez tous les mots jusqu'à "2", ligne 23, et insérez "ministre".

Page 11, ligne 20.—Après "voile" insérez "en dernier lieu".

Page 18, ligne 33.—Après "lui" retranchez "sont" et insérez "peuvent être".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 97) modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill. Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois. Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 224) concernant la Cour Suprême de judicature de la province du Nouveau-Brunswick.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'sexcédant pas neuf cent dix-huit mille sept cent cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense:—Pour achat d'artillerie, armes, champs de tir et leur installation, terrains pour fins militaires, effets d'habillements, d'équipement, etc., de réserve, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la fabrication de cartouches de réserve à l'arse-

nal du Dominion, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quarante et un mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense:—Soldes et suppléments, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Ma-

jesté pour levés de plans, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour exercices annuels, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille dollars soit accordée à

Sa Majesté pour appointements et gages, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, réparations, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour matériel de guerre, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-çinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour habillement et petit équipement, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour transport, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour vivres et approvisionnements, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide aux sociétés de tir, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa

Majesté pour dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour collège militaire Royal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arsenal fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque administrative, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles:-Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent quarante-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour paiement à la cité de Winnipeg du coût d'un

trottoir vis-à-vis des casernes, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour gratification équivalant à deux mois d'appointements à la veuve du surveillant des propriétés militaires à Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Milice et de la Défense:-Augmentation des appointements de M. H. N. P. Chesley à \$1,750, à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars-imputable sur le revenu-soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense: - Appointements et gages-

autre crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour construction et réparations:-Préparer les terrains de campements, \$35,000; installer de nouveaux champs de tir, \$25,000; construction des bâtiments aux camps de Lévis et de Sussex, \$2,200; réparations ordinaires et menus changements aux fortifications, Halifax, \$15,000; achèvement des travaux à Halifax et à Esquimalt, d'après l'entente avec le gouvernement impérial, \$25,000 ; Québecenlèvement d'une partie de la falaise et réparations aux murs, \$30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour gratification à M. C. L. Warrel, ancien professeur du collège militaire Royal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent treize dollars soit accor-'ée à Sa Majesté pour indemnité au lieutenant-colonel J. B. McLean, à raison de maladie contractée au camp, 1901 (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre-vingt-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemnité au lieutenant-colonel Rudolph pour blessures

recues au camp, 1904, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent douze mille et quatre-vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour gratification de deux mois d'appointements à la veuve du maréchal des logis A. Costin, de l'Artillerie Royale Canadienne, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

Vendredi, 6 juillet 1906.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 6 juillet 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, vendredi, elle restera ajournée jusqu'à demain, samedi; et que l'ordre des affaires pour la considération de la Chambre, ce jour, après les affaires de routine, sera le même que lundi, savoir : bills privés, questions, mesures du gouvernèment, etc.

M. Elson propose, secondé par M. Lake, que la Chambre s'ajourne maintenant;— Résolu dans la négative.

Le bill (No 224) concernant la Cour Suprême de judicature de la province du Nouveau-Brunswick, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 12) concernant l'observance du dimanche.

M. Aylesworth propose, secondé par M. Hyman,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Ross (Yale-Caribou) propose, comme amendement, secondé par M. Galliher,—Que tous les mots après "Que" soient retrançhés et remplacés par les suivants:—" le dit bill soit renvoyé en comité général avec instruction d'ajouter à l'article 4 ce qui suit comme paragraphe 2:—

"(2) Cet article ne s'appliquera à aucun ouvrier employé dans une usine dans laquelle le travail quotidien régulier de cet ouvrier n'a qu'une durée de huit heures."

M. Aylesworth propose, comme sous-amendement, secondé par M. Hyman,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—" le dit bill soit renvoyé, sans délai, à un comité général avec mandat et pouvoir de le prendre en plus ample considération".

Et la question étant posée sur le sous-amendement, elle est résolue dans l'affirma-

tive.

Et la question étant posée sur l'amendement, tel qu'amendé, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, référé au comité général de la Chambre pour plus ample considération.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill Z (No 216) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand River and Western Power Company"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill HH (No 213) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et Keewatin", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill JJ (No 217) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Temagami, Cobalt and Temiscaming Railway Company*", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 25.—Biffez "mai de chaque année" et substituez "septembre".

Page 1, ligne 27.—Biffez "cinq" et substituez "d'au moins cinq et d'au plus neuf".
Page 2, lignes .—Biffez "en rapport avec son entreprise et pour les fins de son chemin de fer" et substituez "concurremment avec son entreprise".

Page 2, lignes .—Biffez tout l'alinéa (d).

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill Y (No 221) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Prince Albert and North Saskatchewan Railway Company", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure, fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 6.—Après "Cook" insérez "Sam. McLeod".

Page 1, ligne 7.—Après "Saskatchewan' 'insérez "et John Simpson, de Yorkton, en la dite province".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill V (No 212) du Sénat, intitulé: "Acte concernant l'association dite The

Northwest Commercial Travellers Association of Canada", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité, a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considé-

ration.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amen-

dements, lesquels sont lus comme suit :-

Page 1, lignes 11-13.—Biffez tous les mots des lignes 11, 12 et 13 qui précèdent "d'exercer" et substituez "L'association dite The Northwest Commercial Travellers

Association of Canada est déclarée être capable".

Page 1, ligne 17.—Ajoutez à la fin de l'article: "et de plus l'association n'appliquera ses fonds par voie d'aucun système d'assurance dans son propre cadre, en assurant la vie de ses propres membres ou leurs bagages ou leurs échantillons, ou en exerçant toute catégorie d'assurance autre que d'accorder les bénéfices en cas de mort prévus par ses règlements à la date de la présente loi '.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 183) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite Twelve Mile Power Company", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 3, ligne 40.—Retranchez "directeurs" et insérez "compagnie".

Page 5, ligne 5.—Retranchez l'article 23.

Page 5, ligne 10.—Ajoutez ce qui suit comme clause A :-

" Clause A.

"Les entreprises industrielles de la compagnie seront limitées au Territoire du Yukon".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Le comité général sur le bill (No 12) concernant l'observance du dimanche, reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité y a fait des amendements.

Sur motion de M. Aylesworth, secondé par M. Brodeur,

Ordonné, que la question de concours aux amendements soit posée séparément sur chacun d'eux.

Le premier amendement, étant lu la seconde fois, est adopté. Le deuxième amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Le troisième amendement étant lu ;

M. Aylesworth propose, secondé par M. Brodeur,—Que le dit amendement ne soit pas maintenant adopté, mais que le bill soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir de biffer le dit amendement.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms

étant demandé, ils sont pris comme suit :-

Messieurs

Archambault,	Dubeau,	Lachance.	Monk,
Aylesworth,	Emmerson.	Lanctot,	Oliver.
Beauparlant,	Ethier,	Lapointe.	Pardee.
Béland,	Fielding,	Laurence.	Parmelee.
Bickerdike,	Finlay,	Laurier (Sir Wilfrid), Paterson,	
Borden	Finlayson,	Lavergne (Drum. Paquet,	
(Sir Frederick),	Fisher.	et Arthabaska),	Parent.
Boyer.	Fortier,	LeBlanc.	Perley,
Brodeur,	Galliher.	Lemieux,	Pickup.
Bureau,	Gauvreau,	Loggie,	Proulx,
Calvert.	Geoffrion,	Maclean	Ratz.
Campbell,	Gervais,	(Lunenburg),	Reid (Ristigouche),
Carney.	Girard.	Macpherson,	Ross (Cap-Breton,
Carrier,	Gladu.	McCarthy (Simcoe),	Sinclair.
Chisholm	Grant,	McIntyre (Perth).	Telford.
(Antigonish),	Greenway.	McIntyre	Templeman.
Clarke.	Harty,	(Strathcona).	Tobin,
Costigan,	Hughes	McLennan,	Turgeon,
Delisle,	(King, I.PE.),	Marcile (Bagot),	Watson, et
Demers,	Hunt,	Marcil	Wilson Wilson
Desjardins,	Jackson (Selkirk),	(Bonaventure).	(Russell).—79.
Devlin,	Johnston.	Mayrand,	(Itassell).—19.

CONTRE:

Messieurs

Alcorn, Armstrong, Avery, Barker, Barr, Bergeron, Blain, Borden (Carleton),	Christie, Cochrane, Crocket. Elson, Foster, Fowler, Gunn, Guthrie,	Jackson (Elgin), Kennedy, Lake, Lalor, Lancaster, Lavergne (Montmagny), Léonard,	Martin (Wellington), Northrup, Porter, Pringle, Sproule, Staples, Taylor, Walsh,
Borden (Carleton), Bourassa, Bristol, Chisholm (Huron),	Guthrie, Henderson, Herron, Hughes (Victoria),		

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

M. Aylesworth propose, secondé par M. Brodeur,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bourassa propose, secondé par M. Lavergne (Montmagny),—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le dit bill soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir de l'amender en ajoutant l'article suivant :—

"18. Le présent acte ne viendra en vigueur dans aucune des provinces que lorsque la législature de cette province aura décrété que le dit acte s'applique à la dite province."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Messieurs

Avery, Beauparlant, Bergeron, Bourassa, Boyer, Fowler, Hughes (Victoria), Lavergne (Montmagny), Léonard, Monk, Morin, Paquet, Perley, Seagram, et Verville.—15.

CONTRE:

Messieurs

Alcorn, Archambault, Aylesworth, Barker, Barr, Béland, Black, Blain, Bole, Borden (Carleton), Borden (Sir Frederick), Boyce, Bristol, Brodeur, Bureau, Calvert, Campbell, Carrier, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Huron), Christie, Clarke, Clements, Cochrane, Conmee, Costigan, Crocket,

Delisle, Demers, Desjardins, Devlin, Dubeau, Elson, Emmerson, Ethier, Fielding, Finlayson, Fisher. Fortier, Foster, Galliher, Gauvreau, Geoffrion, Gervais. Gladu, Grant. Gunn, Guthrie, Harty. Henderson, Herron, Hunt, Jackson (Elgin), Jackson (Selkirk), Johnston,

Lachance. Lake, Lalor, Lancaster, Lanctot, Lapointe, Laurier (Sir Wilfrid), Lavergne (Drum. et Arthabaska), LeBlanc, Lefurgey, Lemieux, Macdonald, Maclean (Lunenburg), Macpherson, McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McLennan, Marcile (Bagot), Marcil (Bonaventure), Martin (Wellington), Mayrand, Oliver.

Parmelee. Paterson, Parent, Piché, Pickup, Porter, Pringle, Proulx. Ratz, Reid (Ristigoucne), Ross (Cap-Breton), Savoie, Sinclair, Smith (Oxford), Staples, Taylor, Telford, Templeman, Tobin, Turgeon, Walsh, Wilson (Lennox et Addington), Wilson (Russell). Wright (Muskoka), et Zimmerman.-104.

Ainsi, elle est résolue dans la négative. Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

Kennedy,

Samedi, 7 juillet 1906.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième

Pardee,

M. Monk propose, comme amendement, secondé par M. Bergeron,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"cette Chambre, tout en reconnaissant la sainteté du dimanche et la nécessité d'assurer à toutes les classes, par une législation appropriée, l'observance convenable de ce jour, conformément aux convictions religieuses de chacun, est d'avis que la question d'une loi sur le dimanche devrait être laissée à présent aux diverses provinces du Canada, et que l'ordre pour la troisième lecture du dit bill soit, en conséquence, rescindé".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des

noms étant demandé, ils sont pris comme suit :-

Messieurs

Beauparlant, Bergeron, Bourassa, Fowler, Hughes (Victoria), Lavergne (Montmagny), Léonard,

Monk, Morin, Paquet, Porter,

Seagram, Taylor, Verville, et Walsh.—15.

CONTRE:

Messieurs

Alcorn, Archambault, Avery, Aylesworth, Barker, Barr, Béland. Black, Blain, Bole, Borden (Carleton), Borden (Sir Frederick), Boyce, Boyer. Bristol, Brodeur. Bureau, Calvert. Campbell, Carrier, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Huron), Christie, Clarke, Clements. Cochrane.

Conmee, Costigan, Crocket, Delisle, Demers, Desjardins, Devlin. Dubeau. Elson, Emmerson, Ethier. Fielding, Finlayson, Fisher, Fortier. Foster, Galliher, Gauvreau. Geoffrion, Gervais, Gladu, Grant, Gunn, Guthrie, Harty, Henderson, Herron, Hunt,

Jackson (Elgin), Jackson (Selkirk), Johnston. Kennedy, Lachance, Lake, Lalor. Lancaster, Lanctot, Lapointe, Laurier (Sir Wilfrid), Lavergne (Drum. et Arthabaska), LeBlanc. Lefurgey, Lemieux, Macdonald, Maclean (Lunenburg), Macpherson, McIntyre (Perth), McIntyre (Strathcona), McLennan. Marcile (Bagot), Marcil (Bonaventure),

Martin (Wellington). Mayrand, Oliver, Pardee, Parmelee, Paterson, Parent, Piché. Pickup, Proulx, Ratz, Reid (Ristigouche). Ross (Cap-Breton), Savoie, Sinclair, Smith (Oxford). Staples. Telford, Templeman, Tobin, Turgeon, Wilson (Lennox et Addington). Wilson (Russell), Wright (Muskoka), et Zimmerman.-102

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant de nouveau posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ;

M. Borden (Carleton) propose, secondé par M. Foster,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—" le dit bill soit renvoyé en comité général avec instruction de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 en ajoutant les mots suivants au commencement du dit paragraphe: 'sauf tel que prescrit par ou dans quelque loi provinciale'.

"Et en biffant du dit article les mots suivants dans la seconde ligne : 'pour un

profit ou pour un prix ou une récompense '.

"Et en ajoutant après les mots 'assemblée publique' les mots "autre qu'une assemblée pour les fins du culte divin'".

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Messieurs

Lake. Porter, Alcorn, Christie, Clements. Lalor, Pringle, Avery, Cochrane, Lancaster, Seagram, Barker. Crocket. Lavergne Staples, Barr. (Montmagny), Bergeron, Elson. Taylor, Foster. Lefurgey. Walsh. Blain, Fowler, Léonard, Borden (Carleton), Wilson (Lennox et Gunn, Monk. Addington), et Bourassa, Wright Henderson, Morin, Boyce. (Muskoka).-39. Herron. Paquet, Bristol Hughes (Victoria), Chisholm ((Huron),

CONTRE:

Messieurs

Archambault. Desjardins, Kennedy. Martin (Wellington), Devlin, Aylesworth, Lachance, Mayrand, Beauparlant, Dubeau, Lanctot. Oliver, Béland, Emmerson, Lapointe, Pardee Ethie" Laurier Black, Parmelee. (Sir Wilfrid), Fielding. Bole. Paterson, Finlayson, Lavergne (Drum. Borden Parent. et Arthabaska), (Sir Frederick), Fisher, Piché. Pickup, Forget. LeBlanc, Boyer, Galliher, Lemieux Brodeur, Ratz, Gauvreau, Macdonald, Bureau, Reid (Ristigouche), Geoffrion, Maclean Calvert, Ross (Cap-Breton), Campbell, Gervais, (Lunenburg), Savoie, Girard, Macpherson, Carrier, Sinclair, Gladu, Chisholm McIntyre (Perth), Smith (Oxford), (Antigonish), Grant. McIntyre Telford, Guthrie, (Strathcona), Clarke, Templeman, Harty, McLennan, Conmee, Tobin, Hunt, Marcile (Bagot), Turgeon, Costigan, Jackson (Selkirk). Marcil Wilson (Russell), et Delisle. Johnston. (Bonaventure), Zimmerman.-77. Demers,

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 214) intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction de lignes de chemins de fer y mentionnées", sans amendement.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Bureau des examinateurs du service civil, pour l'année 1905. (Document de la session No 31.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et vingt-cinq minutes, samedi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Samedi, 7 juillet 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Hyman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 28 mai 1906,—Copie de toute correspondance entre aucun ministre ou aucun département et la Compagnie du port de Chicoutimi ou aucune autre compagnie ou personne au sujet du creusage du Saguenay jusqu'à cette date. (Document de la session No 203.)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellense le Gouverneur général, en date du 23 avril 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, lettres, télégrammes, communications, documents et papiers de toute espèce concernant l'établissement, l'acquisition, la construction, le prolongement et l'entretien d'un hôpital pour les patients atteints de trachoma à ou près Halifax, N.-E., y compris un état indiquant toutes les sommes dépensées pour le dit hôpital ou son établissement, son acquisition, sa construction, son prolongement ou son entretien. Aussi, un état donnant les noms de la personne ou des personnes auxquelles ces deniers ont été payés, le montant payé dans chaque cas, la date du paiement et tous autres détails concernant le dit hôpital depuis le temps où il a été établi en premier lieu. (Document de la session No 204.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 161) intitulé : Acte constituant en corporation la Trans-Niagara Bridge Company", lequel amendement est lu comme suit :—

Page 2, ligne 35.—Après "imposées" insérez ce qui suit comme paragraphe 2 de

l'article 9 :-

"(2) L'emplacement du pont ou les autres travaux dont la construction est autorisée par le présent acte ne devront en aucune manière empiéter sur les terrains et dépendances actuellement sous le contrôle des commissaires du Queen Victoria Niagara Falls Park, dont ceux-ci auront besoin pour la construction et mise en exploitation du chemin de fer à bas niveau qu'ils seront autorisés à construire ou dont ils pourront demander la construction; mais l'étendue de terrain requise pour le chemin de fer à bas niveau où celui-ci passe ou passera sous le pont à construire en en vertu du présent acte sera celle que la Commission des chemins de fer pour le Canada jugera suffisante."

Le dit amendement, étant lu une seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 90) intitulé: "Acte constituant en corporation l'United Empire Life Insurance Company", lesquels amendements sont lus comme suit:—

Page 4, ligne 32.—Après "18" insérez "et".

Page 4, ligne 32.—Retranchez "et 41".

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité dès Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour arcrives, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour archives:—Crédit supplémentaire, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour *Patent Record*, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour recensement et statistiques, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Statistical Year Book, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour impression et distribution de bulletins et de rapports des stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour stations agronomiques:—Etablissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la compilation de documents historiques se rapportant aux familles acadiennes au Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour stations de fumigation, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour expositions, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial, à Londres, et en aider l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour développement des industries de l'élevage, du laitage et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement des grains et graines de semence, aide à la vente des produits agricoles alimentaires et autres; les employés appointés sur ce crédit ne sont pas subordonnés à l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour recensement quinquennal des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le recensement quinquennal des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention pour l'exposition fédérale à Halifax, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention pour l'exposition de Charlottetown en 1906, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante-six dollars et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère de l'Agriculture:—Autre crédit nécessaire pour l'augmentation des appointements de M. A. L. Jarvis à \$2,600 par année. à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service

civil, \$103.12; autre crédit nécessaire pour l'augmentation des appointements de M. F. C. Chitick à\$2,200 par année, à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$140.62; autre crédit nécessaire pour l'augmentation des appointements de M. A. G. Doughty, archiviste, à \$2,400 par année, à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$112.50; dépenses casuelles—autre crédit nécessaire, \$1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour agences commerciales:—Crédit supplémentaire pour pourvoir aux dépenses s'y ratachant, \$15,000; dépenses d'une commission pour examiner avec soin les causes se rattachant au commerce du grain au Canada, \$10,000, pour l'année finis-

sant le 31 mars 1907.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention à l'Association canadienne pour la prévention de la tuberculose, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les quarantaines organisées et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Acte des Travaux publics (hygiène), pour l'année finissant le 31 mars 1906.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour santé des bestiaux, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine des animaux:—Autre crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille neuf cent soixantequinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour achat d'un steamer pour service à William's-Head (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille neuf cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Travail:—Appointements,

\$15,037.50; dépenses casuelles, \$937.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cent soixante et deux mille dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour département du Travail:—Allocation aux correspondants, impressions et papeterie (y compris l'impression de la Gazette du Travail), mise à exécution de l'Acte de conciliation et de l'Acte d'arbitrage des chemins de fer, frais de voyage, et \$500 à un comptable qui peut être membre du service civil, nonbstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère des Postes:—Appointements de M. Hector B. Verret, secrétaire particulier, à titre de commis de 1re classe, à compter du 1er juillet 1906 jusqu'au 31 mars 1907, à \$1,600 par année, \$1,200; augmentation spéciale des appointements des fonctionnaires du service intérieur ci-après énumérés à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil: M. G. C. Anderson, surintendant de la division du transport des malles, au taux de \$300 par année; M. W. J. Johnstone, comptable et M. Wm. Smith, secrétaire, au taux de \$250 par année, chacun, et M. E. P. Stanton, surintendant de la division des timbres-poste et M. E. H. Laschinger, secrétaire-adjoint, au taux de \$200 par année, chacun, \$900, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingts dollars et quatrevingts centins soit accordée à Sa Majesté pour postes:-Allocation de parcours à M. L. E. Simard, courrier sur chemin de fer, aujourd'hui en devoir dans le bureau du surintendant du service postal des chemins de fer à Québec, par suite de l'absence d'un des employés, durant les six mois se terminant le 30 juin 1906, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux appointements d'un sous-inspecteur au bureau de poste de Calgary au taux de \$1,500 par année, et pour les appointements d'un messager au taux de \$489.50 par année, pour l'année finissant le 31

mars 1907.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-huit mille neuf cent trentesept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour bureaux du sousreceveur général:-Toronto, \$5,850; Montréal, \$4,275; Halifax, \$6,600; Saint-Jean, Winnipeg, \$5,250; Victoria, \$3,937.50; Charlottetown, \$4,500; caisses d'épargnes rurales-appointements, \$4,050; dépenses casuelles, \$1,087.50; impressions de billets du Canada, \$110,000 ; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets du Canada, \$18,000; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, etc., \$14,400 ; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour le fonds d'amortissement, etc., \$23,062.50 ; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, \$4,200 ; timbres anglais, frais de port, etc., \$7,950. pour l'année finissant le 31 mars 1907.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du sous-receveur général-Charlottetown:-Crédit supplémentaire, \$300 ; crédit supplémentaire pour l'impression des billets fédéraux, \$30,000 ; crédit supplémentaire se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédé-

raux, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère des Finances et Conseil du Trésor:—Appointements d'un sous-ministre adjoint, au taux de \$3,000 par année, à compter du 1er novembre 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$1,500 ; autre crédit supplémentaire pour les dépenses casuelles, \$1,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses relatives à l'enquête sur le tarif, pour l'année finissant le 30 juin

1906.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à l'enquête, pour l'année finissant le 31 mars 1907. Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :-

Le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des

Communes aux bills suivants du Sénat :-

Bill V (No 212) intitulé: "Acte concernant l'association dite The Northwest Commercial Travellers Association of Canada".

Bill Y (No 221) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Prince Albert and North Saskatchewan and Hudson's Bay Railway Company".

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 48) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord".

Bill (No 224) intitulé: "Acte concernant la Cour Suprême de judicature de la province du Nouveau-Brunswick".

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes, p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi, à onze heures a.m.

Lundi, 9 juillet 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, conformément à l'ordre de la Chambre du 30 avril 1906,—Etat détaillé pour chaque année depuis 1891 jusqu'à 1905, inclusivement, faisant connaître,—

1. Tous les articles fournis pour les chambres de M. l'Orateur, et le prix payé pour

ces articles ;-

2. Un inventaire de tous les articles dans les dites chambres dressé lorsque M. Bain, M. Brodeur et M. Belcourt ont cessé de présider la Chambre, et tous rapports du greffier de la Chambre, du sergent-d'armes ou autre fonctionnaire sur les inventaires, les articles fournis, leur condition et la garde et la disposition des dits articles ;

3. Copie de toute correspondance par l'Orateur, quelque membre de la Commission du service intérieur, le greffier de la Chambre, l'Auditeur général ou tout autre officier de la Chambre des Communes concernant l'achat, le paiement, le pointage, la distribu-

tion, le remplacement et la disposition ou la garde des dits articles ;

4. Copie de toutes résolutions adoptées par la Commission du service intérieur au sujet des matières susdites. (Document de la session No 206.)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1906,—Etat indiquant chaque homestead, contre lequel, au cours de l'exercice 1904-05, et pendant les six mois expiré le 31 décembre 1905, un rapport a été reçu par le ou les bureaux des terres fédérales se plaignant que la loi n'a pas été observée ou renfermant une demande d'annulation, et faisant connaître (a) la situation de chaque quart de section, rang, township et méridien; (b) le nom et le domicile de la personne qui a demandé l'inscription originelle; (c) le nom et le domicile de la personne ou des personnes qui ont fait une demande d'annulation; (d) la raison alléguée par les plaignants pour obtenir l'annulation de l'inscription; (e) si notification de la menace d'annulation a été donnée au délinquant; (f) les mesures prises par le département dans chaque cas. (Document de la session No 205.)

M. Derbyshire, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre

le onzième et dernier rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité recommande l'impression immédiate, sous forme de brochure, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, des témoignages suivants rendus devant lui au cours de la présente session du Parlement, savoir :—

8,000 exemplaires des témoignages de MM. W. T. R. Preston et Alfred Jury, en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour

distribution comme d'ordinaire.

20,000 exemplaires d'une édition revisée du témoignage rendu par le Dr J. G. Rutherford, vétérinaire, au cours de la présente session, pour être distribués conformément à l'ordre donné par la Chambre pour la première édition.

20,000 exemplaires des témoignages complets rendus au sujet des étalons de grains, sous forme de brochure, pour distribution comme il est dit dans le paragraphe précé-

dent.

Les dits témoignages ci-dessus rendus devant le comité pendant la présente session devant former partie intégrante du présent rapport.

M. Roche (Halifax), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres papiers concernant les paiements faits à B. J. Coughlin, tels que mentionnés aux pages

20, 24, 60, 65, 67 et 157 du rapport de l'Auditeur général pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment,—et pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite par les dits témoins, et les exhibits produits. Votre comité recommande aussi que ces documents soient imprimés dans les journaux de la Chambre. (Appendice No 3.)

M. Roche (Halifax), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres papiers concernant les paiements faits à la Eastern Railway and Supply Company, tels que mentionnés à la page W-167, et à la New Brunswick Petroleum Company, page W-195 du rapport de l'Auditeur général pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment,—et pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite par les dits témoins, et les exhibits produits. Votre comité recommande aussi que ces documents soient imprimés dans les journaux de la Chambre. (Appendice No 3.)

M. Roche (Halifax), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres papiers concernant les paiements faits à James Buckley, tels que mentionnés aux pages P-55 et 105 et V-161, et à Wm. H. Stevenson, page P-58, du rapport de l'Auditeur géné-

ral pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment,—et pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite par les dits témoins, et les exhibits produits. Votre comité recommande

aussi que ces documents soient imprimés dans les journaux de la Chambre.

(Appendice No 3.)

M. Roche (Halifax), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres papiers concernant les paiements faits à Walter Cunningham, tels que mentionnés aux pages P-61 et V-31, 32 et 43 du rapport de l'Auditeur général pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment,—et pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite par les dits témoins, et les exhibits produits. Votre comité recommande aussi que ces documents soient imprimés dans les journaux de la Chambre. (Appendice No 3.)

M. Roche (Halifax), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le

quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres papiers concernant les paiements faits à F. L. Brooks & Co., tels que mentionnés aux pages P-55 et 57 et à George T. Merwin, pages P-15, 22, 32, 57, 98, 101, 105 et 140 du rapport de l'Auditeur général pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment,—et pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite par les dits témoins, et les exhibits produits. Votre comité recommande aussi que ces documents soient imprimés dans les journaux de la Chambre. (Appendice No 3.)

M. Roche (Halifax), du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le

quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :-

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres papiers concernant les paiements faits à W. G. Valiquette, tels que mentionnés à la page P-50 du rapport de l'Auditeur général pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1905, et à ce sujet il a interrogé des témoins sous serment,—et pour l'information de la Chambre, il soumet avec le présent rapport la preuve faite par les dits témoins, et les exhibits produits. Votre comité recommande aussi que ces documents soient imprimés dans les journaux de la Chambre. (Appendice No 3.)

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Blain,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième rapports du comité des Comptes Publics, contenant des recommandations pour l'impression des témoignages, etc., et que la règle 99 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Derbyshire, secondé par M. McIntyre (Perth),

Résolu, que cette Chambre concoure dans le onzième et dernier rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération le rapport du comité spécial de reviser le règlement de la Chambre des Communes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille cinq cent cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer Intercolonial:—Pour améliorer le service d'eau, \$7,300; gare à Saint-Moïse, \$250; agrandissement des installation à Halifax, \$60,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Personnel, pour l'année finis-

sant le 30 juin 1906.

- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification de commisération au père de C. Floyd et S. Floyd, tués dans un accident, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Personnel, \$8,300; réparations, \$8,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Pour payer à W. Mitchell, blessé au travail, deux tiers de temps perdu, et aussi pour soins médicaux, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Pour payer gratuitement à D. W. Parr, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un millon onze mille dollars—imputable sur le capital-soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer Intercolonial:-Prolongement du quai à Dalhousie, \$4,000 ; achat d'échelles pour wagons fermés, \$14,000 ; changer les balles d'attelages des wagons à marchandises (à voter de nouveau), \$30,000; matériel roulant, \$116,000 ; améliorations à Rothesay, \$1,050 ; achat de terrain à Saint-Philippe de Néri, \$250; ateliers des locomotives et des wagons et achat de terrains à Moncton, \$540,000; pour renforcer les ponts (à voter de nouveau), \$53,500; Sackville-améliorations à, \$25,000 ; clôturer la partie de la ligne qui ne l'a pas encore été, \$16,000 ; nouvelles machines pour les ateliers des locomotives et des wagons, \$72,500; pelle à vapeur, \$14,000; agrandissement dans les installations à Saint-Jean, \$10,000 ; améliorer les rampes sur la ligne, \$4,000 ; doublement de la voie sur certaines parties de la ligne, \$12,000; nouveaux garages et voies de service, \$35,500; agrandissement et plus grandes facilités de service le long de la ligne, \$12,200 ; New-Glasgow agrandissement dans les installations, \$10,000 ; pour mettre le chemin de fer entre Indiantown et Blackville en état d'être exploité, \$15,000 ; pour améliorer le service d'eau, \$26,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Sault Sainte-Marie:—Abri pour les éclusiers, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Outillage pour l'éclairage à l'électricité et pour force motrice, \$50,000; approfondissement de certaines parties du grand bief, \$70,000; construction d'un aqueduc et d'un dock à Welland, \$50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:—Ateliers, chauffage, éclairage et machines, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Installation de l'électricité (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour achat de voitures de chemin de fer pour le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent trente et un dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau:—Achat d'un nouveau remorqueur, \$7,500; dommages à des terrains, \$31, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Elargissement du quai dans le bassin No 1, \$20,500; nivellement et achèvement en arrière de l'écluse No 2, \$1,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Améliorations, four l'année finissant le 31 mars 1907.
- 16. Résola, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Macadamiser la chaussée sur le côté ouest du canal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Construction d'un mur de soutènement à la tranchée dans le roc (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Beauharnois:—Coursier de règlement, vis-à-vis la paroisse de Saint-Stanislas, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Saint-Ours:—Nouvelles piles de barrage flottant et barrage, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis surnuméraires, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, augmentation des appointements de W. L. Leslie de \$100 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents soixante et onze dollars et soixante-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour dépenses de voyage du Gouverneur général aux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements des ingénieurs, dessinateurs, commis surnuméraires et messagers, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission des chemins de fer:—Entretien et fonctionnement de la Commission des chemins de fer pour le Canada—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent vingt-six dollars et trentedeux centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère du Revenu de l'Intérieur:— Pour pourvoir à la nomination de Benjamin Charles Nicholas comme commis de deuxième classe depuis le 24 mars 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, vice R. A. Wiallard, transféré au ministère de la Marine et des Pêcheries, \$326.32; crédit supplémentaire pour dépenses casuelles, \$900, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour accise:—Pour pourvoir au paiement du service aux grandes distilleries et autres manufactures, \$400; timbres pour tabac canadien et importé, \$4,000; pour payer aux percepteurs de douanes, allocation pour droits perçus par eux, 1905-06,

\$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements des inspecteurs de gaz et d'éclairage, pour l'année

finissant le 30 juin 1906.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour accise:—Crédit supplémentaire pour pourvoir aux droits payés aux distilleries et fabriques, \$1,800; timbres pour le tabac importé et le tabac canadien, \$4,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits percus par eux en 1906-07, \$4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère des Douanes:—Crédit supplémentaire pour dépenses casuelles,

pour l'année finissant le 30 juin 1906.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour douanes:—Divers—somme additionnelle requise, pour l'année finis-

sant le 30 juin 1906.

- 30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trente-trois dollars et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour montant requis pour payer à MM. I. G. Baker et Cie, les droits de douanes payés par eux aux receveurs de douanes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'exercice expiré le 30 juin 1880, ses fournitures pour le département des Affaires Indiennes et la Police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-sept mille deux cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour administration de la justice-Territoire du Yukon: - Allocations de voyages aux juges, \$1,125; allocations de subsistance des juges, \$11,250 ; traitement du shérif et du greffier de la cour territoriale, à \$4,000 chacun, \$6,000 ; appointements du shérif-adjoint et de deux greffiers-adjoints de la cour territoriale, à \$1,800 chacun, \$4,050; appointements de deux sténographes de la cour territoriale, à \$2,000 chacun, \$3,000 ; allocations de subsistance du shérif, du shérif-adjoint, du greffier de la cour territoriale, des greffiers-adjoints, du magistrat de police, et des sténographes de la cour territoriale, \$10,500 ; indemnités et frais des témoins et des jurés et émoluments des interprètes dans les procès des criminels, \$7,500 ; entretien des prisonniers, \$15,000 ; transport des prisonniers, \$3,750 ; paiement de volumes publiffls en 1906-07, et contenant la réimpression des rapports judiciaires anglais (English Law Reports) pour la bibliothèque d'ouvrage de droit, \$100 ; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, appointements et allocation de subsistance du sténographe de la cour de police et d'autres fonctionnaires ou employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes du coroner, etc., \$15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour pénitenciers:—En général, \$8,925; Kingston, \$133,200; Saint-Vincent-de-Paul, \$74,812; Dorchester, \$44,775; Manitoba, \$45,100; Colombie-Britannique, \$37,275; Alberta \$35,700, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
 - 33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze dollars soit

accordée à Sa Majesté pour dépenses occasionnées par l'Acte de Tempérance du Can-

nada, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour refonte et traduction des statuts fédéraux, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil ou de l'Acte concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de litiges au ministère de la Justice, lesquels pourront être payés nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

- 36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution annuelle à la Canadian Law Library, Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention à l'Association de législation comparée, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Justice:-Crédit supplémentaire pour dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Cour de l'Echiquier du Canada:-Crédit supplémentaire pour dépenses casuelles, y compris l'impression et la reliure des rapports de la Cour d'Echiquier, pour l'nanée finissant le 30 juin 1906.
- 40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-seize dollars et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour police fédérale:-Gratification aux représentants légaux du feu sergent James Hughes, \$146; gratification à la veuve du feu constable Barber, \$130.79, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille trois cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour pénitenciers :-Pénitencier de Kingston-crédit supplémentaire, \$25,000 ; pénitencier de Saint-Vincent de Paul-crédit supplémentaire, \$5,000 ; pénitencier de la Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, \$4,000 ; pénitencier du Manitoba-paiement à l'instructeur George Stenhouse pour services spéciaux à titre d'instructeur des briquetiers au cours de la saison de 1905, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au coût des élections sous l'empire de l'Acte de Tempérance du Canada, dans les trois comtés de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les honoraires d'avocat relatifs à l'appel au Conseil privé re amendement de l'Acte des Chemins de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour revision des statuts, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux frais de voyage du juge en chef Taschereau pour assister aux séances du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Justice:-Pour porter les appointements du sous-ministre de la Justice à \$6,000, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$750 ; crédit nécessaire pour la promotion de M. John Chisholm au rang de premier commis, \$37.50; augmentation des appointements de F. H. Gisborne, \$200, J. E. Narraway, \$100, H. B. S. Lane, \$100 et R. R. Creighton, \$100, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$375; crédit supplémentaire pour la promotion de M. H. G. Smith au rang de commis de seconde classe, \$225 ; aug-

mentation des appointements de M. John Leslie par suite de sa promotion au rang de premier commis, à \$2,000, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$75, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-six dollars et quatre-vingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour police fédérale:—Gratification au constable Thomas Charlebois, réformé par suite de mauvaise santé, pour l'année finis-sant le 31 mars 1907.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rémunération à F. A. McCord pour la préparation de l'index des Statuts revisés, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour commerce:—Administration de l'Acte concernant l'imigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, \$3,000; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des douanes, \$600; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, \$37,500; primes sur l'acier et le fer, sur manufactures d'acier, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb, et sur le pétrole brut (pour faire face aux frais de la mise à exécution des actes), \$8,250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des denrées:—Inspecteurs en chef, inspecteurs, sous-inspecteurs et autres employés pour l'exécution des Actes d'inspection générale et du grain du Manitoba, \$52,500; loyers, gages et autres dépenses casuelles, y compris l'áchat et la distribution d'échantillons-types de grain et de farine, et autres dépenses nécessitées par la loi, \$30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection et mesurage du bois:—Appointements du teneur de livres et des commis, \$2,675; dépenses casuelles, \$2,100; mesureurs de bois, \$3,150; mesureurs de bois à la retraite, \$2,550, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et maritimes:—Paquebots entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Glasgow, durant l'hiver de 1906-07, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Saint-Jean, N.-B., Dublin et Belfast, durant l'hiver de 1906-07, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ligne de steamers entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour steamers entre Saint-Jean et Halifax, ou l'un de ces deux ports, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, i.e., pour au moins 52 voyages hebdomadaires d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, viâ Yarmouth et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin-des-Mines, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907 entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1906 entre Québec et le Bassin de Gaspé, avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre un port ou des ports dans l'Île du Prince-Edouard, et un port ou des ports dans la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service direct à la vapeur, tous les quinze jours, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester, pendant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service direct à la vapeur, mensuel, entre le Canada et l'Afrique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906-07 entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave, St. Peters, Irish-Cove et Marble-Mountain, et autres ports sur les lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

74. Résolu qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er avril 1906 au 31 mars 1907 entre Port-Mulgrave et Canso et Port-Mulgrave et Guysborough, et depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation en 1906, entre Port-Mulgrave, Margaree et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer pendant la saison de 1906, entre Sydney et Whycocomagh,

pour l'année finissant le 31 mars 1907.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer pendant l'année 1906, entre St. Stephen (N.-B.), et des points de la rivière Sainte-Croix, Deer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy, La-Tête ou Back-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant l'année 1906, entre Québec et Blanc-Sablon, avec escale aux ports intermédiaires le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent,

pour l'année finissant le 31 mars 1907.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant la saison de 1906, entre Sydney, C.-B., et la baie Saint-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service hebdomadaire entre Halifax et Canso, du 1er juillet 1906 au 31 mars

1907, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant l'hiver de 1906-07 entre Québec et les ports du Saint-Laurent jusqu'à la Malbaie et la Rivière-Ouelle, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service d'été à la vapeur entre la Malbaie et la Rivière-Ouelle, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour service d'été à la vapeur entre Victoria, Vancouver et les ports intermédiaires et Skagway, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de

l'île Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre l'Île du Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille trois cent quatrevingt-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur, entre le Canada

et l'Australie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Paspébiac et Bassin de Gaspé durant les mois de décembre 1906 et janvier 1907, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac

durant l'hiver de 1906-07, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Petit de Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et Mexico, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., Westport et autres ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Grenville, le long de la côte ouest du Bassin Annapolis, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull (Angleterre), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Port-Essington, C.-B., ou Port-Simpson, et les îles de la Reine Charlotte, pour l'exercice financier de 1906-07, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac, entre Moncton et les ports intermédiaires, et un port ou des ports sur la côte occidentale du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, la rivière à l'Ours et Clementsport, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec escale aux ports intermédiaires sur la rivière et la baie de Miramichi, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et maritimes:—Somme requise pour payer au chemin de fer Pacifique Canadien un voyage et demi pour le service de Saint-Jean et Londres, 1904-05 (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille neuf cent soixante et quinze dollars et quarante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour le service entre le Canada et l'Australie, pour l'année 1905-06, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour le service entre la baie de Sainte-Catherine et Tadoussac durant l'hiver de 1905-06, jour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour voyages quotidiens supplémentaires entre Baddeck et Grand-Narrows, pour opérer le raccordement avec les trains-express rapides depuis le 22 juillet jusqu'au 21 octobre 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle pour un voyage du Yoruba, de Montréal, etc., en juin 1905, à la Havane, relativement au service mexicain—le voyage n'a pas été continué jusqu'aux ports mexicains,—pour l'année finissant le 30 juin 1906.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour le service entre le Canada et la

Grande-Bretagne jusqu'au 30 juin 1906, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour commerce:—Crédit supplémentaire aux agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négaciation des traités, ou à l'extension des relations commerciales, ou à diverses annonces et impressions, ou à d'autres dépenses se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit supplémentaire pour faire face à des dépenses casuelles et autres nécessitées par la loi de l'inspection des grains et autres denrées, pour l'année finissant

le 30 juin 1906.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère du Commerce:-Augmentation des appointements de M. F. C. T. O'Hara, premier commis et surintendant des agences de commerce, à \$2,300, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$187.50; augmentation des appointements de M. T. J. Code, premier commis et comptable, à \$2,150, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$150, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour favoriser une communication à la vapeur avec l'île Pelée, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Québec et l'Île d'Orléans durant la période qui s'écoule entre la clôture de la navigation en automne et l'établissement par la gelée d'un pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi depuis la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service de goélettes bi-mensuel entre le bassin de Gaspé et la rive nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, durant la saison de navigation, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretville, Port-Lorne, Port-George, Harbourville et Morden, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour favoriser une communication directe de paquebots à vapeur entre le

Canada et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour contrôle des compagnies d'assurances:-Dépenses se rattachant à ce service, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des denrées:-Autre somme requise pour gages et dé-

penses contigentes, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Marine et des Pêcheries:-Appointements de M. Réné A. Wiallard, secrétaire particulier, à titre de commis de première classe, à compter du 1er juillet 1906 jusqu'au 31 mars 1907, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial:-Crédit supplémentaire pour l'achèvement et la mise en service d'un steamer brise-glace additionnel dans le bas du Saint-Laurent et dans les détroits de Northumberland, pour l'année finissant le 31

mars 1907.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-quatre mille deux cents dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—ministère de la Marine:—Crédit supplémentaire pour un nouvel outillage de dragueurs pour le chenal des navires sur le Saint-Laurent en bas de Québec, \$150,000; crédit supplémentaire pour jetées permanentes dans le lac Saint-Pierre et autres endroits dans le chenal des vaisseaux sur le fleuve Saint-Laurent, \$130,000; crédit supplémentaire pour le fonctionnement du dragueur Galveston dans le chenal des navires en bas de Québec, \$50,000; pour l'acquisition d'un nouvel outillage de dragage, savoir : une drague à cuiller et une grue dite "clam-shell derrick" pour l'accomplissement sans retard des travaux d'amélioration au Cap-à-la-Roche, \$115,000; indemnité à Louis Brien pour blessures infligées à bord du dragueur hydraulique J. I. Tarte, le 3 novembre 1903, \$2,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un steamer pour levés hydrographiques dans la Colombie-

Britannique (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries:—Allocation ordinaire à A. H. Belliveau, commis de première classe, pour ses services comme inspecteur des pêcheries, Québec, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$225; pour la construction et l'entretien d'établissements de pisciculture sur les grands lacs, \$12,000; crédit supplémentaire pour la construction d'un steamer pour le service sur le lac Winnipeg, \$12,000; crédit supplémentaire pour construire des échelles à poissons et faire le curage des rivières, \$12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill JJ (No 217) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Temagami, Cobalt and Temiscaming Railway Company", sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 97) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 62) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain à onze heures a.m.

Mardi, 10 juillet 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill U (No 211) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la vente et la marque des objets fabriqués en or et en argent", et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 220) abrogeant l'Acte créant des pensions pour certains membres du Conseil privé.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que le bill soit maintenant lu la

seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—Que le dit débat soit ajourné pour le moment, mais qu'il soit repris de nouveau ce jour.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 97) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes", lesquels amendements sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 18.—Au lieu de "l'indemnité" insérez "cet objet".

Page 1, ligne 33.—Après le mot "jour" ajoutez "et tous autres membres qui résident plus loin que dix milles d'Ottawa, au taux de par jour".

Le premier amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Le second amendement, étant lu une seconde fois,

M. Aylesworth propose, secondé par M. Brodeur, Que cette Chambre désaprouve

le dit amendement du Sénat pour la raison suivante :-

"Parce que la mesure n'a pas pour objet d'étendre le privilège de la commutation des frais de transport aux sénateurs et aux députés à moins de quatre cents milles de la capitale."

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas à leur second amendement pour la raison ci-haut mentionnée. Ordonné, que le greffier porte dit message au Sénat.

M. Aylesworth, du comité spécial chargé de faire une enquête sur le fonctionnement des Actes concernant les élections des membres de la Chambre, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rap-

port avec des amendements, savoir :-

Bill (No 4) modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Bill (No 10) à l'effet de modifier l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Sur motion de M. Aylesworth, secondé par M. Brodeur,

Ordonné, que les bills suivants soient inscrits parmi les mesures du gouvernement à la prochaine séance de la Chambre, savoir :—

Bill (No 4) modifiant de nouveau le Code criminel, 1892.

Bill (No 10) à l'effet de modifier l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-six mille neuf cent un dollars et vingt-cing centins soit accordée à Sa Majesté pour service législatif—Chambre des Communes:—Traitement de l'Orateur-suppléant, \$2,000; appointements \$60,450; dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., \$29,637.50; dépenses casuelles, \$26,810; publication des Débats, \$60,000; prévisions du sergent-d'armes approuvées, \$48,003.75, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille sept cent soixante et deux dollars et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour Bibliothèque du Parlement:—Appointements, \$18,537.50; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, etc., \$9,750; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$750;

dépenses casuelles, \$2,725, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

* 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses générales :—Impression, reliure et distribution des lois, \$7,000 ; impresions, papier à imprimer et reliure, \$125,000 ; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, \$40,000 ; listes électorales des provinces, \$8,000 ; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent vingt-cinq dollars soit accordés à Sa Majesté pour service législatif—Chambre des Communes:— Indemnité de session à feu l'honorable Peter White, député de Renfrew-Nord, \$2,500; somme probable qu'il faudra pour payer à M. O. E. Talbot, député de Bellechasse, le plein montant de son indemnité de session, pour la session de 1906, pendant son absence du Canada en qualité d'adjudant du peloton de tir de Bisley, \$600; promotion de M. J. M. Briand, traducteur français, du rang de commis de seconde classe cadette à celui de commis de seconde classe, \$225, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille trois cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—Chambre des Communes:—Dépenses des comités, \$3,000; frais de port (à l'étranger), \$400; papeterie—crédit supplémentaire, \$12,000; traduction française, \$2,800; Débats—crédit supplémentaire, \$20,000; pour parfaire l'indemnité de feu E. F. Clarke, M.P., de Toronto-Centre, pour la session de 1905, \$1,000; pour parfaire l'indemnité de feu le docteur T. G. Johnston, M.P., Lambton-Ouest, pour la session de 1905, \$1,000; paiement à George Smith, M.P., Oxford-Nord, du solde de son indemnité pour la session de 1905, \$680; sergent-d'armes—montant nécessaire à l'achat de dix malles en cuir pour les députés, \$250; paiement de deux préposés à la salle d'attente des dames à \$1 par jour chacune, \$230, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour commis surnuméraires pour la session—crédit supplémentaire, \$2,000; divers—crédit supplémentaire, \$1,000; comités—crédit supplémentaire, \$3,500; sergent d'armes—messagers sessionnels, \$1,500; pages, \$560; femmes de journée pour la session, \$580; serviteurs, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille neuf cent quatrevingt-quatorze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1907. 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Sénat:—Papeterie, \$2,829.30; Débats, \$1,289.49; messagers sessionnels, \$3,100; femmes de journée, \$1,500; dépenses imprévues, \$281.21, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille neuf cent soixante et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Secrétaire d'Etat:—Appointements, \$32,468.75; dépenses casuelles, \$5,500, pour l'année finissant le 31

mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille soixante-huit dollars et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Impressions et de la Papeterie:—Appointements, \$30,468.75; dépenses casuelles, \$6,600, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Bureau de l'Auditeur général:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire pour aide aux écritures, \$4,150; impressions et papeterie,

\$1,200; dépenses casuelles, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille trois cent quarante-trois dollars et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Appointements, \$42,843.75; dépenses casuelles, \$12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Augmentation des appointements de M. E. D. Sutherland, dé \$2,500 à \$2,800; de M. F. Hayter, de \$2,450 à \$2,750; et de John Gorman, de \$2,450 à \$2,750 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions pour Mme William McDougall, pour l'année finissant le 31 mars

1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa

Majesté pour pension à Mme Delaney, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pension à Mlle Harriet Fraser, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté par suite de l'invasion fénienne (arrérages), pour l'année finissant le 31

mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize dollars et soixante-seize centins soi accordée à Sa Majesté pour indemnité à des pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en

général (d'avance), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour allocation supplémentaire à M. Wallace, ex-directeur de la poste à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Gazette du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à

Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour matériel pour l'Imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour rapports et dépenses sous le régime de l'Acte de la naturalisation, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour la publication du Catalogue international des publications scientifiques, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues-à être autorisées par un décret du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent quatre-vingt-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour tenir lieu de remise des droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles à l'agence de Paris, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour commis auxiliaires employés à la préparation des réponses aux ordres du Parlement, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Académie des beaux-arts, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide à la publication des mémoires de la Société royale, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
 - 33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement impérial pour couvrir la part proportionnelle du Canada des pertes probables dans l'exploitation du câble du Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais d'arbitrage relatifs aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et Québec (les services rendus par des membres du service civil pourront être payés nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais des enquêtes sur les comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'Auditeur général, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du Revenu consolidé et de l'Audition, et consultations d'hommes de loi pour l'Auditeur général, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention pour la réunion de la *British Medical Association*, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour surintendance des assurances:—Pour payer à M. R. B. Farrell, au taux de \$600 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour matériel pour l'Imprimerie de l'Etat (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars. Sa Majesté pour contribution pour la publication du Catalogue international des publications scientifiques—supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'érection d'un monument à Champlain à Saint-Jean, N.-B., (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour aider à poursuivre les travaux de la Royal Astronomical Society of Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département des Impressions et de la Papeterie publiques:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire pour le nettoyage, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Sénat :—Gratification d'une année de salaire à W. L. Lambkin, au lieu de sa pension, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Gazette du Canada—crédit supplémentaire nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du secrétaire du Gouverneur général.—Augmentation des appointements de M. C. J. Jones, premier commis, au taux de \$2,800 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Secrétariat d'Etat:—Pour pourvoir aux appointements d'un nouveau commis de première classe à \$1,500, \$1,125; rétribution à F. Champagne, commis de seconde classe cadette et expéditionnaire au taux de \$950 par année et augmentation de \$50 chacune aux appointements prévus dans le budget principal pour F. M. Baker, commis de seconde classe et L. Pinard, commis de seconde classe cadette et expéditionnaire, le tout nonobstant l'Acte du Service civil, \$787.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Sénat:—Appointements d'un messager (omis dans le budget principal) à \$700 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour impression des Statuts revisés, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Dépenses imprévues—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-six dollars et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour Secrétariat d'Etat:—Paiement à F. Champagne à titre de commis de deuxième classe cadette et expéditionnaire pour quatre mois à partir du 1er mars à \$800 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère en général:—Crédit supplémentaire pour nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1906.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour conseil des examinateurs du service civil:—Pour faire face au coût additionnel des examens, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque:—Augmentation des appointements de Mlle B. Chevrier à \$800 par année, le minimum de la deuxième classe cadette à laquelle elle a été promue, du 1er novembre 1905 au 30 juin 1906, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'impression des Statuts revisés, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour surintendant des assurances:—Pour pourvoir au paiement à R. B. Farrell d'une somme équivalant à \$600 par année depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1906, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

- 56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide à l'expédition du *Duchess of Bedford* dans l'océan Arctique, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille cent dollars et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les articles imprévus, 1904-05, ainsi qu'il appert au rapport de l'Auditeur général, page C-4, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Saint-Jean et Digby, du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit pour pourvoir aux dépenses se rattachant à la Commission royale de l'assurance sur la vie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service des phares et des côtes:—Crédit supplémentaire pour agences, loyers et dépenses casuelles, \$5,000; crédit supplémentaire pour la construction de phares, y compris les appareils pour faciliter la navigation, \$220,000; peur briser la glace dans la baie du Tonnerre et dans le lac Supérieur, \$30,000; crédit supplémentaire pour l'établissement de stations de télégraphie sans fil entre le Cap-Race et le Cap-Ray, \$20,000; crédit supplémentaire requis par l'administration de pilotage pour le paiement des pensions dans le district de Québec, \$5,000; construction de phares, etc.,—crédit supplémentaire pour réparations aux piles de Lower-Traverse et de Upper-Traverse, \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues

comme suit :-

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cent huit dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour département de la Justice :—Appointements (y compris une allocation pour le secrétaire particulier du solliciteur général, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$29,833.13; dépenses casuelles, \$9.375, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour département de la Milice et de la Défense:—Appointements, \$42,900; dépenses casuelles, \$9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille neuf cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du contrôleur de la gendarmerie royale du Nord-Ouest:—Appointements ,\$12,300 ; dépenses casuelles (nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$675, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille deux cent six dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Douanes:—Appointements, \$53,903.25; dépenses casuelles, \$4,300, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du Conseil privé du Roi pour le Canada:—Appointements, \$24,525; dépenses casuelles (nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille quatre-vingt-cinq dollars et soixante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Affaires des Sauvages:—Appointements, \$50,537.50; dépenses casuelles, \$11,548.13, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille trois cent trente-six dollars et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Finances et du Conseil du Trésor:—Appointements, \$47,336.26; dépenses casuelles (nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille trois cent cinquante-sept mille dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour département du Revenu de l'Intérieur:—Appointements, \$37,107.50; dépenses casuelles, \$5,250, pour l'année finissant le 31 mars*1907.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille cent onze dollars et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour département de l'Agriculture:—Appointements, \$63,798.76; dépenses casuelles, \$16,312.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-huit mille cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour département de la Marine et des Pêcheries:—Appointements (y compris Mme M. Lamouche à \$50, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$63,762.50; dépenses casuelles, \$14,362.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille quatre cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Travaux publics:—Appointements, \$42,187.50; dépenses casuelles, \$11,250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars et quarante-quatre centins soit acocrdée à Sa Majesté pour département des Postes:—Appointements, \$246,665.44; dépenses casuelles (y compris \$50 par année à W. Cooch pour inspection des chaussures des facteurs, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$33,720, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille trois cent soixante-huit dollars et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour département du Commerce:—Appointements, \$16,668.75; dépenses casuelles, \$5,700, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du haut-commissaire pour le Canada en Angleterre:—Appointements, \$6,450; dépenses casuelles, \$13,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-neuf mille sept cent vingtquatre dollars et quatre-vingt quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour département de l'Intérieur, \$128,224.94; dépenses casuelles, \$21,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille neuf cent trente et un d'ollars et vingt c'nt centins soit accordée à Sa Majesté pour département de la Commission de Géologie:—Appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour département en général:—Soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris \$100 pour le service du canon du midi, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour division de l'ingénieur consultant:—Appointements, \$5,175; dépenses casuelles, \$750 pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour traitement des examinateurs et autres dépenses décou-

lant de l'Acte du Service civil, y compris \$400 pour le secrétaire et \$150 pour un commis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Appointements, \$8,662.50; dépenses casuelles y compris le salaire de Mlle Gilbertson à \$550 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$14,525, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

La première résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

La seconde résolution, étant lue une seconde fois, est amendée comme suit :-

1er item.—Après "appointements" ajouter les mots suivants: "y compris une allocation à E. F. Jarvis, comme secrétaire du conseil militaire, \$225, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil".

Et la dite résolution, telle qu'amendée est adoptée, et elle est comme suit :-

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour département de la Milice et de la Défense:—Appointements, y compris une allocation à E. F. Jarvis, comme secrétaire du conseil militaire, \$225, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$42,900; dépenses casuelles, \$9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les quatre résolutions subséquentes, étant lues une seconde fois, sont adoptées. La septième résolution, étant lue une seconde fois, est amendée comme suit :—

1er item.—Après "appointements" ajouter les mots suivants: "(y compris un sous-ministre des Finances et secrétaire du conseil du Trésor à \$4,000 par année depuis le 1er novembre 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil)".

Et la dite résolution, telle qu'amendée, est adoptée, et elle est comme suit :-

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille trois cent trente-six dollars et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Finances et du conseil du Trésor:—Appointements, y compris un sous-ministre des Finances et secrétaire du conseil du Trésor, à \$4,000 par année depuis le 1er novembre 1906 (nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$47,336.26; dépenses casuelles (nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les résolutions subséquentes, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille neuf cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour administration de la justice :—Dépenses diverses, \$7,500°; dépenses sous l'empire des S.R.C., chap. 181, \$525; allocation de subsistance

pour le juge du district d'Atlin, \$900, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille huit cent quatre-vingt sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour Cour Suprême du Canada:—1 arrêtiste de la cour, \$1,687.50; 1 arrêtiste adjoint, commis de 1re classe, \$1,350; 2 commis de 1re classe à \$1,600, \$2,400; 2 commis de 2me classe, 1 à \$1,400, 1 à \$1,300, \$2,050; 1 commis de 2me classe cadette à \$1,100, \$825; 1 commis de 3me classe, mademoiselle J. C. Geary, à \$699, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$450; appointements de E. R. A. Taschereau, co-bibliothécaire et commis de 2me classe, \$1,012.50; appointements de l'huissier audiencier John Byrne, \$600; 1 messager, \$525; 2 messagers surnuméraires, \$862.50; dépenses casuelles et déboursés, appointements des officiers (shérif registraire en qualité d'éditeur des décisions, etc.); livres pour les juges sans dépasser \$225, \$3750; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure de ces livres, \$3,375, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille neuf cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Cour de l'Echiquier du Canada:—

1 premier commis, \$1,500; 1 commis de 2me classe, \$937.50; 1 commis de 2me classe cadette, \$825 ; 1 messager, \$525 ; dépenses casuelles, frais de voyage du juge et du registraire, traitements des shérifs, etc., impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000 ; impressions, reliure et distribution des décisions de la Cour de l'Echiquier, \$600; surcroît de traitement au registraire en sa qualité d'éditeur de ces décisions, \$225; à Charles Moore, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la Cour de l'Echiquier, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$37.50; appointements du registraire en amirauté, Québec, \$500; appointements du prévôt en amirauté, Québec, \$250 ; local pour la Cour de l'Echiquier en amirauté, au besoin, \$225 ; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$300 ; frais de voyage et papeterie pour les juges et régistraire de la cour d'Amirauté, \$12.50 pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour police fédérale, y compris 1 commis de 2me classe

à \$1,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million deux cent quatorze mille cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour douanes :- Appointements et dépenses casuelles des différents ports dans les diverses provinces, et les Territoires du Nord-Ouest, y compris suppléments aux employés pour travail extra, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$971,150 ; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports et autres officiers du service d'inspection et du service préventif, y compris les appointements et dépenses se rapportant au conseil des douanes, et la compilation des relevés statistiques des importations et des exportations, \$142,125; divers impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, timbres, dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais judiciaires et uniformes des employés des douanes, \$37,500 ; entretien des croiseurs du revenu et du service préventif, \$22,500 ; somme à verser au ministère de la Justice chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret et auquel il doit en être rendu compte, \$3,750; dépenses dans le Territoire du Yukon, \$37,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre millions deux cent quatre-vingtsix mille cinq cent vingt-quatre dollars et quarante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour postes—service extérieur:—Appointements et allocation, y compris appointements de \$950 pour M. P. C. N. Dorion, courrier convoyeur, qui a repris son service le 30 septembre 1898, et appointements de \$626 pour M. McAfee, qui entrera en fonctions comme facteur à Montréal, et sera classé dans le degré "D" tel que par amendement de l'Acte des Postes, 1892; les dits courrier convoyeur et facteur reprenant leurs fonctions primitives en vertu de l'Acte de la Retraite du Service civil, contre remboursement d'une somme équivalant à la réduction statutaire sur ce salaire depuis la date de leur renvoi, leurs services devant être considérés comme continus, nonobstant toute disposition de l'Acte du Service civil ou des Actes des Pensions de retraite, \$1,335,134.44; srvice du transport des malles, \$2,250,525; divers, \$295,875; Territoire du Yukon, \$105,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :-

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent douze mille quatre cent vingt-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Affaires indiennes-Ontario et Québec:—Secours, soins de médecins et médicaments, Québec, \$4,200; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, \$2,475; couvertures et vêtements, Ontario et Québec, \$500; écoles, Ontario, Québec et provinces maritimes, \$40,072.50; appointements des chefs des groupes du Cap-Croker et de Gibson et de l'agent à Oka, \$112.50; rentes sous l'empire du traité de Robinson, \$12,450 ; arpentage des réserves des sauvages, \$7,000; fonds d'administration des terres des sauvages, \$10,000; aide à la Société d'agriculture Munceys de la Thames, \$90 ; frais judiciaires, \$6,350 ; rentes, gratifications (traité No 9), sur lesquelles des paiements peuvent être effectués, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$6,00, \$29,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent quarante-trois dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour Nouvelle-Ecosse:—Appointements, \$918.75; secours et graines de semences, \$2,025; soins médicaux et médicaments, \$2,775; dépenses diverses et imprévues, \$225, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Appointements, \$1,056; secours et graines de semence, \$1,875; soins de médecins et médicaments, \$2,265; dépenses diverses et im-

prévues, \$450, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Île du Prince-Edouard:—Appointements et frais de voyage, \$225; secours et graines de semence, \$693.75; soins de médecins et médicaments, \$487.50; dépenses de bureau et frais divers, \$56.25, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-neuf mille sept cent dix-neuf dollars soit accordée à Sa Majesté pour sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Rentes, \$146,405; instruments aratoires, outils, etc., \$8,307; graines de semence, \$1,689; bestiaux, \$20.867; provisions, etc., \$109,244; habillements—distribution triennale, \$5,237; écoles, \$221,795; arpentages, \$11,000; Sioux, \$4,514; moulins à farine, \$625; dépenses générales, \$130,036, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-huit mille deux cent trente-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour sauvages—Colombie-Britannique:—Appointements, \$18,060; secours, \$6,000; graines de semence, \$750; soins de médecins et médicaments, \$15,000; externats, \$8,550; écoles d'industrie et pensionnats, \$62,500; frais de voyages, \$4,950; dépenses de bureau et frais divers, \$7,927.50; arpentages et commission des réserves, \$2,500; bateau à vapeur pour l'agence de la côte nordouest et frais de service de ce bateau, \$12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour sauvages—Territoire du Yukon:—Secours et soins de médecins, \$6,000; pour l'éducation des sauvages, \$3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais généraux:—J. A. Macrae, inspecteur des agences et réserves des sauvages, \$1,350; G. L. Chitty, inspecteur forestier, \$1,125; P. H. Bryce, médecin-inspecteur, partie de ses appointements, \$750; frais de voyages de ces fonctionnaires et service de commis, \$1,650; impressions et papeterie, service extérieur, etc., \$4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :-

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-cinq mille cent soixante-quatorze dollars et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour accise:—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements d'après le résultat de l'examen de l'accise, \$300,574.75; service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$4,000; rémunération pour longues heures de service autres que pour exercices spéciaux, \$700; service préventif, \$9,000; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., \$50,000; timbres des tabacs canadiens et étrangers, \$26,000; percepteurs des douanes, allocation pour droits perçus par eux en 1905-06, \$500; commission aux vendeurs de timbres de tabac canadien en torquette, \$100; L. A. Fréchette, pour traduction spéciale, \$100; allocation provisoire, ne dépassant pas \$100, à chacun des préposés dans la Colombie-Britannique, dont les appointements n'excèdent pas \$1,000 par année, \$1,200; pour permettre au département de fournir de l'alcool mythylé aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient; et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., \$43,000, pour l'année finissant le 31 mars 1906.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspect on des p. ids et mesures, du gaz et de la lumière électrique:—Appointements des officiers, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$45,000; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour poids et mesures, y compris sommes requises pour achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., \$23,000; allocation provisionnelle n'excédant pas \$100 aux fonctionnaires de la Colombie-Britannique, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, dont les appointements ne dépassent pas \$800 par année, \$450; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, \$19,800; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., (inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments), \$10,000; système métrique (pourvoir à donner des conférences et à la publication de cartes, chartes, brochures, etc., relatifs au système métrique des poids et mesures), \$2,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour falsification des substances alimentaires et engrais, et frais de mise à exécution de l'Acte concernant les marques frauduleuses de commerce, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour menues recettes:—Département du Revenu de l'Intérieur, \$50; terrains de l'artillerie, \$1,390, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

 Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour archives: — Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Patent Record:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent soixante-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour Year Book:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour statistique criminelle:—Crédit supplémentaire, pour l'ann-e finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemniser H. Anderson à raison de blessures reçues en empêchant la

destruction par le feu de la résidence du surintendant de la station agronomique de Indian-Head, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine:—Santé des bestiaux—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de steamer à la Grosse Île, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour gratification de deux mois de salaire à la veuve de feu Alphonse Métivier, sous-commissaire, à la station de quarantaine de la Grosse Ile, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de l'Agriculture:—Crédit supplémentaire pour impressions, papeterie et divers, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

- M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante et un mille dollars —imputable sur le capital—soit accordé à Sa Majesté pour travaux publics :—Ports et rivières—chenal des navires du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quinze mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—ministère de la Marine—ports et rivières:—Chenal des navires—somme additionnelle requise pour l'achat du dragueur Galveston pour les travaux d'en bas de Québec, y compris gréement et opérations, pour l'année finissant le 31 mars 1907
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour octroi pour venir en aide aux sinistrés de San-Francisco, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

- M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante et douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Observatoire magnétique, \$2,400; service météorologique, \$75,000; observatoire, Montréal (subvention), \$375; observatoire, Kingston (subvention), \$375; service météorologique—allocation usuelle à W. A. Found, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$112.50; relevés hydrographiques, \$120,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour hôpitaux de la marine:—Soin des matelots aux hôpitaux de marine et autres dans les provinces maritimes, et réparations aux hôpitaux de la marine, \$37,500; matelots naufragés et dans le dénûment, \$2,250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille cent ving-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des bateaux à vapeur, \$30,750; inspection des steamers et des sifflets de brume, \$3,375, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-six mille deux cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries:—Appointements et déboursés des inspecteurs, garde-pêche, etc., \$95,700; construction et maintien d'établissements de pisciculture et de homarderies, et salaires se ratachant à ces établis-

sements, \$146,000; service de protection des pêcheries, \$165,000; construction de passe-migratoires et nettoyage des rivières, \$3,750; dépenses judiciaires et casuelles, \$1,500; exposition des pêcheries du Canada, \$5,250; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche payées à des personnes employées dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, nonobstant les dispositions de l'Acte du Servic civil, \$5,000; ostréisulture, \$5,250; pour aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte destinée à la pêche de grands fonds, y compris subvention pour le maintien et le développement de nos pêcheries de haute mer, aux conditions qui seront établies par le ministère de la Marine et des Pêcheries, \$63,750; pour pourvoir à la construction et à l'entretien d'usines expérimentales pour la réduction du chien de mer, etc, \$45,000; pour pourvoir à l'administration et aux dépenses d'une école de salaison de poisson sous la direction de l'Etat, le produit de la vente devant être défalqué du présent crédit, \$9,000; pour pourvoir à l'entretien du laboratoire de la station biologique de la Baie Georgienne, \$1,125, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante et un mille quarante dollars et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries :—Somme additionnelle requise pour appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche, etc., \$45,000 ; somme additionnelle requise pour service de protection des pêcheries, \$30,000; somme additionnelle requise pour piscifacture, \$59,500 ; somme additionnelle requise pour la construction et l'entretien de stations d'expérimentation pour la réduction du chien de mer, etc., \$15,000; pour payer aux douaniers et autres employés leurs services relatifs à la compilation et à l'envoi des rapports du bureau de renseignements des pêcheries durant la saison de 1905, \$225 ; pour payer aux percepteurs des douanes pour leurs services relatifs à l'émission des permis de pêche aux bateaux pêcheurs des Etats-Unis en 1905, un montant équivalant à 5 pour 100 des perceptions, \$640.65; somme additionnelle requise pour le laboratoire de la Baie Georgienne (à voter de nouveau), \$676.19, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-quatre mille cinq cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour entretien et réparation des steamers et brise-glaces du gouvernement, y compris l'Arctic, \$375,000 ; examens des capitaines et seconds, \$9,450 ; gratifications pour sauvetages, y compris les stations de sauvetage, \$9,000; enquêtes sur les naufrages, \$5,250; dépenses se rattachant aux écoles de la navigation, \$7,875; enregistrement des navires, devant comprendre les appointements d'un commis chargé de préparer la liste maritime, au-dessus de \$500, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du Service civil, \$1,500; enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables, \$3,750 ; observations des marées, y compris les appointements d'un commis-adjoint au-dessus de \$500 par an, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$21,000 ; service postal durant l'hiver, \$12,000 ; stations biologiques maritimes, \$2,250; appointements et frais d'inspection du bétail. \$2.700 ; pour continuer à payer la subvention pour le matériel de sauvetage, à MM. Davie et Fils, Lévis, P.Q., et pour pourvoir à un matériel de sauvetage pour les provinces maritimes et la Colombie-Britannique, \$22,500 ; pour pourvoir à l'entretien des navires employés à croiser dans les eaux de la partie nord du Canada; aussi pour l'établissement et l'entretien des postes de police et de douane sur la terre ferme ou les îles, ainsi qu'il sera jugé nécessaire en temps et lieu, \$48,750 ; dépenses imprévues, en général, \$3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million six cent cinquante-six mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour salaires et allocations des gardiens de phares, \$197,250; agences, loyers et dépenses casuelles, \$18,750; entretien et réparations des phares et bateaux-phares, \$500,000; construction de phares et d'auxiliaires à la navigation, y compris appareils, service des signaux sous-marins, \$800,000;

pour pourvoir au service de bouées de la baie Georgienne et du dépôt de Parry-Sound—achèvement des travaux au dépôt, acquisition de nouveaux terrains, y compris l'achat d'un steamer pour le service des bouées de la baie Georgienne, \$30,000; service des signaux, \$7,500; pour stations de télégraphe Marconi, \$67,400; pour l'administration du pilotage, \$16,500; réparations aux quais, \$2,250; appointements d'employés surnuméraires, ingénieurs et dessinateurs à Ottawa, allant au delà de \$500 par année, y compris allocations et frais de voyage des membres de la Commission des phares, nonobstant les dispositions de l'Acta du Service civil, \$16,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour entretien et réparations des steamers et brise-glace de l'Etat, \$158,500; somme additionnelle requise pour l'entregistrement des navires, \$500; somme additionnelle requise pour payer une subvention pour matériel de sauvetage à MM. Davie et Fils, de Lévis, (à voter de nouveau), \$5,000; somme additionnelle requise pour enquête sur les naufrages, \$3,500; somme additionnelle requise pour la construction d'un bateau à patrouille pour la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest dans la Baie d'Hudson, \$15,000; pour payer gratification à John Burt, matelot du steamer de l'Etat Lansdowne, qui a perdu une jambe et a subi d'autres blessures durant son service à bord de ce navire, \$200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent deux dollars et soixantedix centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Marine et des Pêcheries pour pourvoir au transfert de René A. Wiallard, secrétaire particulier du ministre du Revenu de l'Intérieur à celui de la Marine et des Pêcheries à titre de commis de première classe, depuis le 6 février jusqu'au 30 juin 1906, \$602.70 ; somme nécessaire pour copier les réponses aux ordres du Parlement, \$2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme requise pour payer la réclamation de John Beattie pour dommages causés à sa propriété à Saint-Joseph, P.Q., par les ingénieurs du service hydrographique, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier:—Somme additionnelle requise pour agences, loyers et dépenses casuelles, \$5,000; somme additionnelle requise pour entretien et réparations des phares, \$30,000; somme additionnelle requise pour réparations des phares-flottants, \$22,000; pour pourvoir à donner aux familles des victimes une compensation en règlement final à l'amiable pour pertes de vie et dommages à la propriété causée par l'explosion des bouées à gaz, à Kingston, le 18 avril 1905, \$40,000; pour payer au ministère des Travaux publics l'aqueduc de l'Île à la Perdrix, \$4,000; somme additionnelle requise pour construction de phares et aides à la navigation, y compris appareils, \$270,000; somme additionnelle requise pour pourvoir à l'entretien des navires employés aux croisières dans la partie nord du Canada, aussi pour l'établissement et l'entretien des postes de police et de douane sur la terre ferme ou sur les îles, à mesure que cela sera jugé nécessaire, \$15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gendarmerie royale du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon, provinces d'Alberta et de la Saskatchewan:— Solde de l'effectif, \$268,000; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, vêtements, constructions, réparations, renouvellements, remontes, chiens, armes et cartouches, drogues et médicaments, papeterie, logements, transports et dépenses casuelles, \$430,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions :—A des membres de la gendarmerie à cheval, à des volontaires de Prince-Albert et à des éclaireurs par suite du soulèvement

de 1885, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Grundy et ses enfants, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-sept dollars et quarante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour Mme Margaret J. Brooks et ses

enfants, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemnités à des membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense :—Exercices

annuels-crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Chemins de fer et Canaux:—Appointements (y compris M. J. Butler, sous-ministre et ingénieur en chef du département, \$7,500, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), aussi pour pourvoir au salaire d'un contrôleur des statistiques de chemins de fer (auquel emploi pourra être promu un commis principal actuellement dans le département des Chemins de fer et Canaux en qualité d'officier technique), nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$46,050; dépenses casuelles, \$6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent huit mille six cent quarante dollars-imputable sur le capital-soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer:-Pour renforcer des ponts, \$236,500 ; construction primitive, \$1,500 ; déviation de la ligne à la jonction de Saint-Léonard, \$3,000 ; déviation de la ligne à Mitchell. \$4,000 ; Drummondville—amélioration à, \$12,750 ; remise à locomotives, etc., Chaudière-Junction, \$39,500; remise à locomotives, atelier de machines, etc., à la Rivièredu-Loup, \$12,500; agrandissement des installations à Sainte-Flavie, \$11,000; Newcastle—améliorations à, \$25,500 ; Campbellton—améliorations à, \$17,200 ; Gibson comprimeur et réservoir à air, \$1,800 ; agrandissement des installations à Halifax. \$300,000 ; pour draguer et faite sauter le roc au terminus en eau profonde, Halifax, \$5,000 ; agrandissement des installations à Truro, \$84,000 ; agrandissement des installations à Saint-Jean, \$4,300; agrandissement des installations à la jonction de Springhill, \$4,500; agrandissement des installations à Sydney, \$12,500; Glengarry-château d'eau et réservoir, \$6,500 ; Pictou-Landing-pour élever le quai, \$10,000 ; agrandissement des installations à Stellarton, \$10,500 ; agrandissement des installations à Antigonish, \$1,500; freins à air pour wagons à marchandises, \$21,000; pour changer barres d'attelage de wagons à marchandises, \$15,000 ; chronomètres et horloges de gardiens de nuit, \$1,500 ; agrandissement des installations à Pictou, \$75,000 ; prolongement jusqu'à Sydney-Mines, \$31,700; matériel roulant, \$509,290; pour doubler la voie sur parties de la ligne, \$32,000 ; agrandissement d'installations et de commodités le long de la ligne, \$8,850 ; voies de services de plus le long de la ligne, \$10,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Dragage, \$11,250; reconstruction de murs inclinés, \$33,375, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:-Améliorations, pour l'année finissant le

31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Cornwall et autres canaux du Saint-Laurent:—Agrandissements, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Dressement et achèvement de l'écluse No 2, \$5,250 ; mur au bassin No 2 de la Warehousing

Company, \$22,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:-Maison pour gardien de pont, \$2,200 ; pour macadamiser chemin de halage, \$7,500; pour renforcer les berges, \$4,750; ponceau à la ferme de Denault, \$640, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours:-Nouveaux piliers d'estacades, pour

l'année finissant le 31 mars 1907.

- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Carillon et de Grenville:—Barrages en travers de glissoirs, \$26,250; pour construire un pont mobile, \$2,250; reconstruction du quai de Grenville, \$7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Sainte-Anne:-Reconstruction de caissons, entrée du côté nord, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux de Québec:-Nouveau barrage, levés, plans, etc., \$1,500; pour construire deux bateaux plats, \$4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:-Réparations générales, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops:—Pour aveugler une fuite dans la berge, \$18,000 : pour reconstruire des murs de soutènement, \$11,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

- M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :-
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix millions—imputable sur le capital soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer Transcontinental:-Etudes ou tracés et construction, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard :-Pour agrandir les installations à Charlottetown, \$150,000; machines neuves, \$10,000; matériel roulant, \$25,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops :- Pour achever l'agrandissement, pour l'année finis-

sant le 31 mars 1907.

- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour rapide des Galops :- Pour achever le chenal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
 - 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cinq cents dollars soit

accordée à Sa Majesté pour Passe du Nord:—Pour former la passe et construire le barrage entre les Galops et l'Île Adams, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Eclairage électrique et force motrice, \$60,000; pour enlever les piles du centre et reconstruire les ponts aux rues Niagara et Queenston et au croisement du chemin Homer, \$100,000; pour faire un levé du canal, \$10,000; pour construire un bassin à Welland, \$20,000; améliorations à l'entrée de Port-Colborne, \$225,000; élévateur à Port-Colborne, y compris les fondements, \$200,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal du Sault Cainte-Marie:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Construction, \$175,000; améliorations sur le bras est de la rivière Holland jusqu'à Newmarket, \$100,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canal Cornwall:—Pour construire un chaland, \$2,500; pour reconstruire le quai au pied du canal, \$2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Maiesté pour canal de la Trent:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau:—Pour reconstruire trois ponts mobiles, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, q'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Murray:—Reconstruction de caissons en béton, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Protection en pierre aux bords du canal, \$20,000; pour construire un mur de revêtement dans tranchée dans le roc, \$80,000; pour renouveler culées, ponts Chippewa et O'Neil, \$12,000; pour renouveler les fondements de barrage, écluse 2, ancien canal, \$5,000; pour renouveler caissons d'entrée à

Port-Maitland, \$30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu qu'une somme n'excédant pas soixante-un mille cent quatre-vingt-dixhuit mille dollars et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$3,750 ; arbitrage et sentences arbitrales, \$3,000 ; études et inspections—canaux, \$2,250 ; études et inspections—chemins de fer, \$13,500 ; statistiques des chemins de fer, y compris aide de commis, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service civil, \$1,875; appointements de commis surnuméraires. de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil. nonobstant tout disposition contraire de l'Acte du Service civil, \$2,637.50; appointements d'ingénieurs, de dessinateurs, commis et messagers surnuméraires, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service civil, \$24,788.50; frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, \$4,500; souscription annuelle au Congrès International des chemins de fer à Bruxelles, \$97.33; réparations et modifications au wagon particulier du Gouverneur général, \$2,500 ; contribution des chemins de fer de l'Etat à la Faculté de l'Université McGill pour la fondation d'une école de travaux d'art des chemins de fer et de transport en général, comme corollaire de la faculté des sciences appliquées, \$2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission des chemins de fer:—Entretien et fonctionnement du bureau des Commissaires des chemins de fer du Canada, pour l'année finissant le

31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

- M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six millions cinq cent cinquante-huit mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer:—Intercolonial, frais d'exploitation, \$6,100,000; Grand-Tronc, loyer, \$105,000; embranchement de Windsor, \$18,000; Ile du Prince-Edouard, frais d'exploitation, \$335,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingt-un mille six cent trente-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux:—Personnel et réparations, \$642,636; appointements et dépenses casuelles, bureaux de percepteurs, \$22,527; supplément d'appointements à des employés à titre permanent de service public, et rémunération à toutes autres personnes pour le service des navires passant par les canaux du Canada, de minuit le samedi à minuit le dimanche, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$16,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère des Chemins de fer et Canaux:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire pour impressions et papeterie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent onze mille huit cent vingt dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer—Intercolonial:—Agrandissement des installations à Lévis, \$4,300; agrandissement des installations à Memramcook, \$1,350; doubles voies sur parties de la ligne, \$60,000; nouvelle gare à Windsor, \$3,000; agrandissement des installations, etc., le long de la ligne, gare, etc., Maccan, \$3,170; machineries et appareils pour la manutention de la houille, \$40,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard:—Agrandissement des installations à Kensington, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canaux—chenal du nord:—Formation du chenal et construction du barrage entre les Galops et l'île Adams, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Galops:—Gratification équivalant à deux mois d'appointements aux représentants légaux de feu S. H. Haycock, \$300; enlèvement des battures en aval de l'écluse 28, dans le fleuve Saint-Laurent, \$400, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal du Sault Sainte-Marie:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Reconstruction du pont Brewster, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille deux cent soixante-onze dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:—Construction, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille sept cent soixantesix dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Outillage pour la production d'électricité pour l'éclairage et la force motrice, \$12,000; paiement du compte final pour l'approfondissement de la tranchée dans le roc de Port-Colborne à Humberstone, \$19,766.25; approfondir partie du bief culminant, \$25,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent sept dollars et cinquante centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Gratification à la veuve de feu E. J. Odlum, équivalant à deux mois d'appointements, \$350; compensation à M. Frank Goring, pour blessures, \$725; compensation au Dr R. Colgan, pour dommages, \$32.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Réparations par suite de voie d'eau, à partir du bassin 1 jusqu'à l'écluse No 1, \$20,000 ; élévation du toit des hangars à farine Nos 4 et 5, \$6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Carillon et Grenville:—Gratification à la veuve de feu Francis J. Lynch, équivalant à deux mois d'appointements, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Cornwall:—Remplissage de l'espace entre les anciennes et nouvelles écluses au pied du canal, et construction d'un revêtement "rip-rap" en pierre autour de la pointe, entre les écluses, \$11,000; réparation de la berge du côté nord (crédit renouvelé), \$1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Williamsburg:—Construction d'appareils de levage, pour porte d'écluse (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Macadam pour chemin à l'ouest du canal, \$1,800; réfection du pont No 3, \$600, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Trent:—Achat de remorqueur, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Saint-Ours:—Complétion du quai de débarquement, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cents dollars soit accordée pour le wagon du Gouverneur général:—Réparations et changements, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer Intercolonial:—Pour payer à la veuve de feu J. E. Price, une gratification équivalant à deux mois d'appointements,

pour l'année finissant le 31 mars 1907.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau:—Réparations, canaux en général, \$9,300; supplément d'appointements des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus au sujet des navires passant par les canaux du Canada, de minuit le samedi à minuit le dimanche, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Réparations, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère de l'Intérieur:—Augmentation des appointements de M. N. O. Côté, promu au rang de premier commis dans la division des lettres patentes, de \$1,950 à \$2,250 par année à partir du 1er avril 1906, nonobstant M W. S. Gliddon à \$1,850 par année, depuis le 1er avril 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$62.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit supplémentaire pour dépenses casuelles et générales aux agences en Canada, en Angleterre et à l'étranger, y compris les appointements de commis surnu-

méraires au bureau principal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six dollars soit accordée à Sa Majesté pour paiement à Mme H. V. McLeod, fille de feu H. G. Stemshorn, employé

d'immigration à Halifax, d'une gratification équivalant à deux mois d'appointements du défunt, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour gratification équivalant à deux mois d'appointements à la veuve de feu Arthur Peasnell, employé d'immigration à Winnipeg, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gratification équivalant à deux mois d'appointements à la veuve de feu Jean Cyrille Blouin, employé d'immigration à Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Somme additionnelle requise pour régistrateurs, etc., \$13,000; pour payer à la veuve de feu Antonio Prince, ci-devant sous-régistrateur à Edmonton, une gratification à deux mois des appointements du défunt, \$250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

- M. Marcil (Bonaventure) fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Somme additionnelle requise pour appointements du service extérieur, \$12,000; somme additionnelle requise pour dépenses casuelles, annonces, etc., et appointements des surnuméraires au bureau principal, \$50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

- M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour le coût des recherches, démarcations et autres travaux astronomiques du ministère de l'Intérieur, y compris le coût des instruments (les appointements des commissaires et des commis pourront être payés à même cette somme à un taux excédant \$500 par année, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service civil), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. C. A. Deutschman pour améliorations et services relatifs aux grottes dans la chaîne des montagnes Selkirk, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest des secours qu'elle a distribués à des métis nécessiteux, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille quatre-vingt-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer à la Compagnie du chemin de fer Calgary et Edmonton, conformément au jugement du comité judiciaire du Conseil privé, le solde du montant reçu par le ministère de l'Intérieur pour la vente des droits miniers contenus dans la concession de terres de la compagnie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer à la York Farmers' Colonization Company (Limited), en règlement final des servitudes qu'elle possède sur le 1 N.O. 18-26-2 et le 1 N.O. 12-27-3, le tout à l'ouest du 2me méridien, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux dollars et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à M. Kenneth McIver l'intérêt depuis le 30 décembre 1884 jusqu'au 6 juillet 1904, sur \$37.17, valeur du terrain pris par le gouvernement comme droit de passage, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour immigration :- Dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, dépenses générales d'immigration au bureau central et appointements de commis surnuméraires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille neuf cent soixantedouze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques et relevés hydrographiques-ministère de l'Intérieur:-Observatoire actronomique de l'Etat-pour pourvoir aux appointements des employés spécialistes et des commis, \$19,972.50; enquêtes et démarcations des frontières du Canada, et travaux astronomiques et géodésiques du ministère de l'Intérieur, y compris les dépenses contingentes de l'observatoire de l'Etat (les appointements des arpenteurs, de leurs aides et des employés surnuméraires à l'observatoire, pourront être payés à même ce crédit à un prix excédant \$500 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), appointements du géologue, \$125,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris entretien des asiles d'aliénés et des écoles, y compris \$600 pour les services d'un employé, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le

31 mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille dollarsimputable sur le capital-soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:-Arpentages, examen de rapports d'arpentages, impressions des plans, y compris \$11,250 pour irrigation, arpentages, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :-

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement du Territoire du Yukon:-Traitements, appointements et frais se rattachant à l'administration du Territoire ; entretien et transport des aliénés, \$150,000 ; subvention au conseil du Yukon, pour fins locales, \$93,750; subvention au conseil du Yukon, pour entretien et répara-

tion des routes, \$75,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Appointements du commissaire, \$2,400 ; appointements du surintendant des mines, \$2,250; appointements dans le service extérieur, \$165,350; dépenses casuelles, annonces, etc., et appointements de commis auxiliaires au bureau principal, y compris \$5,000 pour services extraordinaires se rattachant aux terres férérales, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$112,500 ; membres du bureau des examinateurs des arpenteurs des terres fédérales, y compris dépenses casuelles du bureau (l'autorisation requise par l'Acte du Service civil est par le présent donnée pour payer sur cette somme les services des membres du burau qui font partie du service civil), \$750; protection des terres boisées dans le Manitoba, Saskatchewan, Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et la zone forestière de la Colombie-Britannique, la sylviculture dans le Manitoba, Saskatchewan, Alberta, et l'inspection et la surveillance des réserves forestières, \$62,500 ; salaires et dépenses de la division des mines, \$20,000 ; salaire d'un menuisier, \$549, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent quatre-vingtcinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour entretien, construction de chemins, ponts et travaux nécessaires à la réserve des sources thermales, près de la station de Banff,

Alberta, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour construction de chemins, routes cavalières et autres travaux nécessaires relativement à la réserve de la Vallée de Yoho, et son voisinage immédiat, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de litiges, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour entretien de l'essayerie à Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille neuf cent soixantequinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour gravure, lithographie et impression de cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour secours aux Canadiens se trouvant sans ressources ailleurs qu'aux Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour allocation à l'institut minier du Canada, pour l'année finissant le 31 mars

1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de l'Intérieur:—Augmentation des appointements de M. C. H. Beddoe, premier commis, comptable, à \$2,500 par année, à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$75; augmentation des appointements de M. W. S. Gliddon à \$1,850 par année, \$150; appointements de premier commis à M. H. H. Rowatt, à \$1,900 par année, à compter du 1er juillet 1906, \$1,425; appointements de premier commis à M. P. B. Symes, à \$1,900 par année, à compter du 1er juillet 1906, \$1,425, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales :—Crédit supplémentaire

pour arpentages, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Crédit supplémentaire pour dépenses casuelles, annonces, appointements de commis surnuméraires au bureau principal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit supplémentaire pour la gravure, la lithographie et les impressions des cartes du Dominion, et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention à l'institut minier du Canada :—Supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux appointements et aux dépenses casuelles des bureaux d'enregistrement dans la province d'Alberta et la Saskatchewan, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission géologique:—Différence entre le crédit voté et les appointements d'un sous-chef et directeur depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1906, à \$3,500, \$125; pour pourvoir aux appointements d'un géologue chef et directeur-adjoint depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1906, à \$3,000 par année, \$750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre-vingt-treize dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour Commission géologique :—Pour pourvoir à l'achat d'une chaloupe automatrice pour les explorations géologiques du littoral dans la Colombie-Britannique, \$2,500; pour payer à A. Dickison la compilation

et les dessins d'une carte du Territoire du Yukon, \$60 ; pour payer à Frank Nicolas la moitié du coût de la confection d'un index complet de la nouvelle série des rapports du ministère depuis le vol. 1 jusqu'au vol. XVI (crédit renouvelé), \$1,200 ; pour traduction des rapports en français, \$333.33 ; pour pourvoir au coût d'une estimation de la valeur actuelle des graviers aurifères du Klondike, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille cinquante-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission géologique :- Explorations et études: impression et publication de rapports et cartes, etc.; appointements de géologues adjoints, dessinateurs, commis et autres; achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériel pour le montage des cartes, entretien des bureaux et du musée, appareils du laboratoire, substances chimiques et dépenses diverses; avances aux géologues. \$45,000 ; explorations spéciales et arpentages dans la Colombie-Britannique et le Yukon, et publications des rapports et cartes. \$14,250; frais de gravure, lithographie, impression, etc., pour la publication des cartes représentant le travail déjà fait et compilation des notes d'explorations et préparation des plans, cartes, etc., à l'aide des notes, etc., (des appointements de plus de \$500 peuvent être payés nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$11,250; appareil d'essayage et produits chimiques, service métallurgique et pétrographique, aide à la bibliothèque et aux écritures, etc., (les rétributions peuvent être payés sur ce crédit sur un pied de plus de \$500 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), \$4,000 ; achat de nouveaux ouvrages pour la bibliothèque, \$2,025; salaires, habillements et autres frais, pour trois pompiers en service permanent dans le musée et les bureaux, \$1,500 ; Frank Nicolas, ses services comme éditeur des publications de la Commission géologique du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907, nonobstant l'Acte du Service civil ou l'Acte relatif à la Commission géologique, \$1,125 ; Frank Nicolas, moitié du coût de la mise sur pied de l'index complet des vol. I-XVI, nouvelle série, rapports annuels de ce département, \$900 : essais de forage à Edmonton, Alberta et New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission géologique:—Crédit supplémentaire pour solder les appointements d'un sous-chef et directeur, à \$3,500 par année, à compter du 1er juillet 1906 jusqu'au 31 mars 1907, \$375; appointements d'un géologue chef et directeur-adjoint, à compter du 1er juillet 1906 jusqu'au 31 mars 1907, à \$3,000 par

année, \$2,250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission de géologie:—Pour l'achat et la préparation de spécimens géologiques, ethnologiques et d'histoire naturelle pour le musée Victoria Memorial, \$3,750; pour payer à Marc Sauvalle pour la traduction en français des rapports de géologie, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$1,500; crédit supplémentaire pour travaux de forage dans l'Alberta et la Nouvelle-Ecosse, \$3,000; pour le coût de l'évaluation de la valeur actuelle des sables aurifères du Klondike, \$12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour département des Affaires indiennes:—Appointements de M. J. D. McLean, secrétaire, à \$2,700 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$150; dépenses casuelles—paiement à la veuve de feu A. Arcand, \$35, et à M. A. M. P. Drouin, pour copie, \$10, nonobstant les dispositions de l'Acte du Ser-

vice civil, \$45, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille sept cent trente et un dollars et dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour affaires des sauvages—Ontario et Québec:—Crédit supplémentaire pour assistance et soins de médecins, Ontario, \$2,000; crédits supplémentaires pour écoles, \$8,000; montant requis pour régler certaines réclamations en souffrance, des indiens Chippewas de la Thames, des Chippewas de Sarnia et des Wyandottes d'Anderdon, \$4,731.19; pour achat de nouvelles terres et

enlèvement de huttes de sauvages et arpentages aux Sept-Iles, \$1,500; pour réparation de chemins sur la réserve des sauvages dans le township de Rama, \$500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-six mille soixante-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour affaires des sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest:—Crédit supplémentaire pour provisions, etc., \$4,000; nouveau montant requis pour pensionnats et écoles industrielles, \$9,700; nouveau montant requis pour dépenses générales, \$7,790; crédit pour gratification et dépenses afin de conclure un nouveau traité avec les sauvages et négocier au sujet des réclamations des métis dans le district à l'est du traité No 8, comprenant les sauvages de Portage-la-Loche, Isle à la Crosse, lac Reindeer, etc., \$12,000; gratification, équivalente à deux mois de salaire, à Elizabeth Savard, veuve de feu Joseph Savard, directeur d'agriculture à Sandy-Lake, agence de Carlton, \$80; crédit duquel seront payés les sauvages renonçant à leurs titres sous l'autorité de l'article 70 de l'Acte des Sauvages, (un remboursement sera ensuite fait des profits résultant des terrains), \$50,000; pour pourvoir aux recherches ethnologiques et à la collection des objets antiques indiens, \$2,000; crédit pour Esquimaux en détresse, \$500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour affaires des sauvages—Colombie-Britannique :—Crédit supplémentaire pour appointements, \$75; crédit pour assainir Indian-Orchard, Colombie-Britannique, \$1,500; pour aider aux sauvages qui ont perdu leurs terres et leurs maisons dans un éboulement à Spence's-Bridge, agence Kamloops-Okanagan, \$1,000; crédit pour aider à reconstruire le quai Metlakahtla, \$700; crédit supplémentaire pour écoles, \$1,900, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent cinquante-neuf mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—édifices publics:—Observatoire astronomique d'Ottawa—aménagements, meubles, transit house, etc., \$15,000; Ottawa—édifice des Archives du Dominion, \$38,000; Ottawa—Hôtel des Monnaies, \$150,000; Ottawa—édifices du Parlement—agrandissements et modifications, \$50,000; Ottawa—musée Victoria, \$125,000; Ottawa—édifices administratifs—Agrandissement de l'édifice de l'Est, \$75,000; Ottawa—édifice de l'Ouest—Agrandissement, \$6,000; Ottawa—nouvel édifice administratif, emplacement compris, \$500,000,

pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-douze mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour Nouvelle-Ecosse:—Antigonish—édifice public, \$10,000; Bridgewater—édifice public, \$5,000; Canso—édifice public, \$9,500; Glace-Bay—édifice public, \$15,000; Halifax—édifice fédéral—améliorations, réparations, etc., \$2,000; Halifax—pavillon des immigrants—construction d'un nouvel étage, etc., \$2,000; Halifax—maison de détention des immigrants, \$30,000; Halifax—nouvel édifice pblic, \$53,000; Halifax—poste de quarantaine—hôpital d'hiver de l'île Lawlor, \$15,000; Inverness—édifice public, \$10,000; Sydney-Nord—édifice public—réparations et améliorations, \$2,500; Shelburne—édifice public, \$10,000; Sydney—édifice public—agrandissement (à voter de nouveau), \$5,000; Westville—édifice public, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—Souris—édifice public, pour l'année finissant le 31

mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Campbellton—édifice public, \$5,000; Saint-Jeanédifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., \$2,000; Woodstock—salle d'armes et hangar, \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes en général:—Edifices publics fédéraux—réfections, amé-

liorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-cinq mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec: - Acton-Vale - édifice public, \$1,500; Chicontimi-édifice public, \$12,000; édifices fédéraux-réfections, améliorations, réparations, etc., \$12,000; Grosse-Ile-station de quarantaine-améliorations et réparations aux bâtiments, \$8,000 ; Iberville-édifice public, \$6,000 ; Joliette-édifice public-améliorations, \$1,200; Lachute-édifice public, \$6,000; Lévis-édifice public, \$15,000; Longueuil-édifice public, \$2,000 ; Magog-édifice public, \$10,000 : Montmagny-édifice public, \$7,000; Montréal—casernes pour corps permanents, \$20,000; Montréal entrepôt de vérification-agrandissements et améliorations, y compris aménagement, mobilier, etc., \$7,000; Montréal-bâtiments militaires-nouveau magasin, \$10,000; Montréal-hôtel des postes-installation du système des tubes pneumatiques pour le service postal, \$55,000; Montréal—nouvelle station postale—emplacement et édifice. \$30,000; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications, réparations, etc.. \$8,000: Nicolet—édifice public, \$5,000; Québec—citadelle—salle d'exercice pour l'école d'artillerie, \$10,000 ; Québec-citadelle-logement du Gouverneur général-réparations, ameublement, etc., \$2,000; Québec-pavillon des immigrants en général, \$5,000; Québec-hôpital pour les immigrants souffrant du trachoma et autres maladies semblables, dans le parc Savard-reconstruction du bâtiment incendié, \$30,000 ; Québecbâtiments militaires-magasin principal à l'arsenal fédéral, \$7,000 ; Québec-bâtiments militaires—hangar pour emmagasiner des objets lourds, dans le parc à boulets. \$1,000; Sherbrooke-pavillon d'exercices militaires, \$20,000; Saint-Hyacinthe-pavillon d'exercices militaires, \$28,000 ; Saint-Jean-édifice public, \$15,000 ; Trois-Rivières—douane—améliorations, \$2,000; Trois-Rivières—pavillon d'exercices militaires, \$30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:-Belleville-dépôt d'armes, \$15,000 ; Belleville-édifice public-améliorations, \$1,000 ; Brantford-édifice public-améliorations, \$6.000 ; Chatham-dépôt d'armes, \$5,000 ; édifices fédéraux-réfections, améliorations, réparations, etc., \$12,000 ; Galt-édifice public-changements à l'installation du bureau de poste, etc., \$4,000 ; Guelph-dépôt d'armes, \$30,000 ; Guelph-édifice publicagrandissement, améliorations, mobilier, etc., \$5,000; Hamilton-salle d'exerciceagrandissement, \$30,000; Hawkesbury-édifice public, \$1,600; Kingston-bâtiments militaires—caserne pour artillerie de campagne Royale Canadienne et réparations. \$20,000 ; Kingston-bâtiments militaires-écurie pour batterie de campagne, \$10,500 ; Kingston-hôtel des postes-modifications, améliorations, etc., \$1,000; Kingston-collège militaire Royal-écurie, \$1,500 ; London-bâtiments militaires-poudrière, \$3,000 ; London-bâtiments militaires-nouveau magasin, \$20,000 ; London-bureau de posteagrandissement et améliorations, \$15,500; North-Bay-édifice public, \$10,000; Oshawa-édifice public, \$4,000; Ottawa-édifices publics-tiroirs, rouleaux et rayons en acier, etc., \$15,000 ; Ottawa-Imprimerie de l'Etat-allonge à l'épreuve du feu, avec étage de plus et nouvelle couverture à l'épreuve du feu, \$25,000 ; Owen-Sound-édifice public, \$10,000; Peterborough—salle d'armes, \$20,000; Peterborough—édifice public agrandissement et améliorations, \$4,500 ; St. Mary's-édifice public, \$10,000 ; Saint-Thomas—édifice public—améliorations, \$7,000; Sandwich—édifice public, \$3,500; Simcoe-édifice public, \$10,000; Stratford-dépôt d'armes, \$10,000; Toronto-douane changements et agrandissements, \$35,000 ; Toronto-édifices fédéraux-améliorations, réfections, réparations, etc., \$6,000 ; Toronto-salle d'exercice-nouveaux aménagements pour les nouveaux corps de milice, \$75,000 ; Toronto-bâtiments militaires—poudrière, \$3,000 ; Toronto—bâtiments militaires—caserne pour corps permanents pour remplacer la propriété vendue à la ville, \$50,000 ; Toronto-hôtel des 351

postes—terrain, bâtiment, appareil pneumatique et machines, \$20,000; Toronto—hôtel des postes—station postale additionnelle, \$30,000; Wingham—édifice public, \$10,000; Woodstock—dépôt d'armes, \$21,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Brandon—salle d'exercice, \$20,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$8,000; Neepawa—édifice public, \$5,000; Selkirk—édifice public, \$10,000; Saint-Boniface—édifice public, \$5,000; Winnipeg—magasin militaire de district, \$15,000; Winnipeg—nouveau pavllon des immigrants, \$47,000; Winnipeg—bâtiments militaires—logements de sous-officiers, y compris corps de garde, etc., \$6,000; Winnipeg—terrain et bâtiment pour nouveau bureau de poste, \$200,000; Winnipeg—station postale (au nord de la voie du C.P.R.), \$30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Saskatchewan et Alberta:—Caserne pour corps permanent (Strathcona-Horse), \$40,000; Calgary—agrandissement de l'entrepôt de douane, et changements et agrandissement au bureau de poste, \$30,000; palais de Justice—appropriation: violon et police, \$1,500; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$5,000; Edmonton—pavillon pour immigrants, \$5,000; Edmonton—édifice public, \$30,000; Medicine-Hat—édifice public, \$15,000; Moosejaw—édifice public, \$11,000; Prince-Albert—édifice public servant de bureau de poste, de palais de justice et de bureau d'enregistremesnt, \$20,000; Régina—bureau de poste, douane, etc., \$25,000; Saskatoon—édifice public, \$15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Cumberland—édifice public, \$2,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., \$6,000; Fernie—édifice public, \$10,000; Ladysmith—édifice public, \$2,000; New-Westminster—édifice pour la marine et les pêcheries et le service relatif aux sauvages, \$16,000; Osoyoos—édifice public, \$2,000; Vancouver—édifice public, \$100,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics en général:—Edifices publics en général, \$6,000; appointements des directeurs des travaux, aides, etc., \$10,500; construction des dépôts d'armes, \$37,500; stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., \$7,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et un mille sept cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier. chauffage, etc.:-Edifices publics, Ottawa, y compris réparations, ventilation et éclairage, mobilier, etc., \$130,000; loyers-édifices publics fédéraux, \$80,000; Yukon-édifices fédéraux—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des concierges, etc., \$80,000; Rideau-Hall, y compris terrains—améliorations, mobilier et entretien, \$26,000; Rideau-Hall-alocation pour combustible et éclairage, \$6,375; mobilier-édifices publics fédéraux, \$9,000 ; hôtel des postes-aménagement et fournitures, \$19,000 ; bâtiments fédéraux de la quarantaine des bestiaux-renouvellements, réparations, améliorations, etc., \$7,500 ; bâtiments fédéraux de l'immigration-réparation, mobilier, etc., \$3,000; bâtiments fédéraux de quarantaine entretien, etc., \$3,000 ; édifices publics, Ottawa-chauffage, y compris salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, \$71,000; édifices publics, Ottawa-préposés aux ascenseurs, \$10,500; édifices publics, Ottawa-gaz et éclairage électrique, y compris chemins et ponts. \$20,000; édifice publics, Ottawa—service téléphonique, \$8,650; édifices publics, Ottawa-terrains, \$9,000 ; édifices publics, Ottawa-parc de la Côte du Major, \$6,000 ; édifices publics, Ottawa-enlèvement de la neige, Rideau-Hall compris, \$3,500 ; salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, édifices publics fédéraux, \$110,250 ; articles pour les mécaniciens, chauffeurs et gardiens, édifices publics fédéraux, \$7,000 ; chauf-

fage des édifices publics fédéraux—combustible, \$75,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$56,000; eau pour les édifices publics fédéraux, \$15,000; force électrique et autre pour actionner les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres-poste, etc., édifices publics fédéraux, \$6,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent six mille sept cent soixantequinze dollars-imputable sur le revenu-soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics:-Prolongement des droits de glissoirs et barrages, y compris appointements des commis préposés à ce service, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil. \$3,750 ; Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa-allocation relative aux billes passées au barrage des Chenaux, rivière Ottawa, 1906-07, \$1,200 ; rivière Gatineauusage des barrages flottants de MM. Gilmour et Hughson, aux Cascades, pendant l'exercice 1906-07, \$450; (a) frais de réparations, et d'exploitation des ports, bassins et glissoirs, \$125,000 ; ligne télégraphique entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme. \$5,250 ; ligne de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, aussi frais du télégraphe Marconi à Belle-Isle, \$86,000 ; payer à J. C. Taché pour service comme surintendant à Chicoutimi, \$225; lignes télégraphiques-Territoires du Nord-Ouest, \$21,000; lignes télégraphiques—Colombie-Britannique, \$20,550; lignes télégraphiques—Territoire du Yukon, \$138,750; service télégraphique en général. \$2,700 ; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$1,900, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-dix mille neuf cents dollars-imputable sur le revenu-soit accordée à Sa Majesté pour divers :- Arbitrages et sentences arbitrales, y compris les paiements autorisés, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$3,750 ; études et inspection, \$37,500 ; examen des eaux supérieures dans la rivière Ottawa et de ses tributaires dans le but de trouver moyen de régler le niveau des biefs supérieurs de ces cours d'eau, afin de faciliter davantage la navigation, le flottage du bois, etc., \$5,000 ; laboratoire de l'essayeur du ciment—amélioration d l'installation, \$37,500; quarantaine de la Grosse-Ile—reconstruction du vapeur Challenger, \$13,000; Galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux, sur recommandation d'un comité d'artistes, \$5,700 ; branche du génie civil—appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$94,500; bureau de l'architecte en chef—appointements des architectes, dessinateurs et commis, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$35,400 ; service télégraphique appointements du personnel, nonobstant les dispositions de l'Acte du Servi civil. \$1,900 ; services provisoires de commis et autres employés, y compris ceux dont l'emploi a commencé depuis le 1er juillet 1882, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$45,000; livres techniques et autres publications, \$400; commission des eaux navigables de grands fonds, y compris paiements autorisés nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$17,500 ; soldes pour travaux déjà autorisés et pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, à condition que la somme n'excède pas \$200 en aucun cas, \$4,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Amélioration du port

de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Port-Arthur et Fort-William:—Travaux d'amélioration du port de la

rivière, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour moyens de transport:—De la Baie Georgienne à Montréal—étude d'une route fluviale par les rivières des Français et l'Outaouais, y compris paiements autorisés, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service civil, \$100,000; port de Montréal (division d'aval)—améliorations en aval du courant de Sainte-Marie,

\$60,000 ; Port-Colborne—amélioration du port, \$60,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent sept mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Amherst-Point quai, \$5,500; Annapolis—réparations au quai de la Reine, \$4,000; Apple-River—quai, \$6,000; Arisaig—jetée, brise-lames—réparations, \$1,500; Baddeck—quai, \$7,000; Bailey's-Brook—pour compléter la protection du chenal, \$2,000 ; Barrington-Passage amélioration du chenal, \$3,000 ; Baxter's-Harbour—reconstruction du brise-lames, \$1,000 ; Bayfield—brise-lames—réparations, \$1,800 ; baie Saint-Laurent—port de bateaux, \$5,500 ; Bear-Cove—Brise-lames, \$3,000 ; Big-Lorraine—dragage de l'entrée du port, \$3,600; Boisdale—quai, \$5,500; Bourgeois, anse—quai, \$2,500; Charlo's-Cove brise-lames, \$5,000; Cheticamp, port de—améliorations, \$5,500; Church-Point—prolongement de l'aboiteau, \$1,800; Country-Harbour-enlèvement d'obstructions, \$700; Cow-Bay (Port-Morien)—réparations au brise-lames, \$10,000 ; Culloden—brise-lames, \$5,000 ; Digby-Pier—travaux de réparations et de réfection, \$2,000 ; Drum-Head brise-lames—prolongement, \$6,000; Eskasoni—quai, \$3,100; Frude's-Point—agrandissement du quai, \$1,500 ; Gabarus—amélioration du port, \$800 ; Georgeville—prolongement du quai, \$1,500 ; Glace-Bay, aide pour—amélioration du port, \$12,500 ; Habitants (rivière des)—quai à Canning, \$10,500; Half-Island-Cove—brise-lames, \$7,500; Hiltz-Narrows—amélioration, \$500; Hunt's-Point—prolongement du briselames, \$1,000; Inverness (Broad-Cove) Port des Mines-réparations, \$10,000; Jeddore—quai, \$800; Jersey-Cove (ou Eel-Cove)—quai, \$4,500; Joggins-Mines—abords du brise-lames, \$1,000 ; L'Ardoise-réparations au brise-lames, \$3,000 ; Larry (rivière de)—brise-lames, \$500; Litchfield—brise-lames, \$500; Little-Brook—réparations au brise-lames, \$2,400 ; Liverpool—déblai de roche, \$2,000 ; Livingstone-Cove—réparations au quai, \$1,800; Malagash—quai, \$4,000; Malignant-Cove—revêtement créosoté des jetées du chenal, \$1,200 ; Marble-Mountain—quai, \$2,000 ; Middle-Country-Harbour—quai, \$3,000; Mill-Cove—brise-lames, \$11,000; New-Campbellton—quai empierré à Kelly's-Cove, \$9,000 ; North-East-Harbour-quai, \$1,000 ; Parker's-Coveaméliorations, \$6,600; Parrsboro'—amélioration du port, \$20,000; Petite Rivière améliorations, \$8,000; Phinney's-Cove-brise-lames, \$6,800; Pleasant-Bay-quai, \$6,000 ; Poirierville—débarcadère, \$5,000 ; Porter's-Lake—chenal de bateau jusqu'au port de Trois Brasses, \$4,000 ; Port-Hastings—quai, \$4,000 ; Port-Hood—travaux en fascines et en pierre destinés à former l'entrée nord du port, \$15,000 ; Port-LaTourprolongement du brise-lames, \$4,500 ; Pugwash—quai, \$5,000 ; Ray's-Creek—quai, \$1,500 ; Sheet-Harbour—quai sur la rivière de l'ouest, \$1,500 ; Skinner's-Cove—creusage du chenal et travaux de protection, \$900 ; Tatamagouche—quai, \$1,000 ; Toney-River—port des bateaux, \$3,000 ; Victoria-Beach—quai, \$10,000 ; Wallace-Harbour améliorations et réparations, \$2,500 ; West-Arichat—quai, \$5,000 ; West-Quoddy quai, \$1,000 ; Yarmouth-Harbour-améliorations, \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—ports et rivières—Île du Prince-Edouard:—Higgin-Jetée—réfections, réparations, etc., \$1,000; Miminigash—prolongement du brise-lames du sud, \$2,500; New-London—réparations au brise-lames, \$2,000; Point-Prim Île—quai, \$5,000; réparations aux jetées et brise-lames, \$4,000; Rustico (port de)—brise-lames sur l'île Robinson à l'entrée sud du havre, \$7,500; Rustico (port de)—réparations au brise-lames, au nord de l'entrée, dragage, etc., \$2,000; baie Saint-Pierre—brise-lames du côté est de l'entrée du havre, \$11,500; Souris Knight's-Point—renforcement du brise-lames, etc., \$3,500; Rivière du Sud, Port-Marray—réparations à la jetée, \$1,500; Summerside (havre de)—brise-lames, \$30,000;

Tignish—prolongement du brise-lames du sud, \$2,000; Ils au Bois—protection du brise-lames du sud contre l'affouillement, etc., \$1,250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatorze mille six cents dollars - imputable sur le revenu-soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :-- 1 Bouctouche-chenal à travers la plage, \$2,000 ; Campbellton-quai-prolongement et réparations, \$22,000 ; Cap-Tormentin-améliorations et réparations aux travaux du port, \$10,000; Caraquet—quai—abords, brise-glaces, etc., \$4,000; Chance-Harbour brise-lames, \$500; Chockfish-travaux d'améliorations à la décharge de la rivière, \$1,500; Clifton (Stonehaven)—améliorations et réparations au brise-lames, \$2,000; Dalhousie-amélioration du port, \$28,000; Dipper-Harbour-brise-lames, \$20,000; Durham—quai, \$5,500; Grande Rivière-aux-Saumons—éperon et brise-lames réunis, \$2.600; Miscou, port de-quai (à voter de nouveau, montant périmé), \$3,000; North-Head, brise-lames-quai-Grand-Manan, \$10,000; Pointe du Chêne-quai, \$5,000; Petit-Rocher-brise-lames, \$10,000; Pointe du Chêne-réparations au brise-lames, \$10.000 ; Quaco, havre de-prolongement de la jetée de l'est, \$10,000 ; Richibouctouprolongement de la jetée du nord, \$13,000 ; rivière Saint-Jean et ses tributaires, \$6,000 ; rivière Saint-Jean—quai dans les eaux des estuaires pour rembourser au gouvernement provincial la moitié ou plus des quais primitifs construits par lui, \$5,000 ; Saint-André dragage, \$6,000 ; Saint-Jean, port de-brise-lames de la Pointe du Nègre, \$20,000 ; Saint-Jean, port de-dragage, \$100,000; Saint-Jean, port de-réparations et prolongement des ouvrages de protection à la base du Fort-Dufferin, \$500; Shippegan, port de-reconstruction et réparations aux jetées d'entrée, clayonnage, etc., \$3,000 ; Shippegan, port de-quai au terminus du chemin de fer de Caraquet, \$15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes en général:—Réparations et améliora-

ions générales des ports et rivières, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente mille quatre cent cinquante dollars-imputable sur le revenu-soit accordée à Sa Majesté pour Québec :-Anse à l'Ilot-débarcadère, \$3,000 ; anse aux Gris-Fonds-améliorations à l'embouchure de la rivière, \$1,000 ; Anse au Cap (Cape-Cove)-brise-lames, \$5,000 ; anse Saint-Jean-jetée-réfections, réparations, etc., \$1,000 ; Baie-des-Pères, lac Témiscamingue-reconstruction du quai à Ville-Marie, y compris dragage des abords, \$1,500 ; Barachois de Malbaie-pilier de dérivation, \$3,500 ; Belœil-piliers de dérivation et estacades, réparations, etc., \$1,000 ; Le Bic-quai à la Pointe à Côté, \$5,000 ; canton Fabre, lac Témiscamingue-quai, \$2,000; Cap à l'Aigle-quai-réparations, \$500; Chateauguay-quai sur la rive sud du lac Saint-Louis entre Woodland et Bellevue, \$1.000; Grosse Pointe-quai-prolongement, \$5,000; D'Israeli-quai, \$750; Pointe Gatineau-réparations au quai et reconstruction du mur de protection, \$1,900 ; Grande Rivière de Beaupré—quai, \$3,000 ; Grands Méchins—brise-lames, \$20,000 ; Grosse Ile-station de quarantaine-prolongement du quai, \$24,000 ; ports, rivières et pontsréparations et améliorations générales, \$20,000 ; Ile Perrot-réparations au quai du côté sud de l'île, \$800 ; lac Mégantic-jetées, \$5,000 ; lac Saint-Jean, quai du-réparations, \$3,000; lac Saint-Jean-dragage, \$4,000; lac Saint-François (Beauce)-quais, \$3,000 ; Lavaltrie-quai, \$5,000 ; Les Eboulements-réparations au quai, \$900 ; Le Tableau, Descente des Femmes-quai sur la rivière Saguenay, \$2,500 ; L'Île d'Almaenlèvement de rochers, \$1,000 ; Ile de la Madeleine-brise-lames, jetés, \$16,000 ; Marsouin—quai, \$2,000; Mille Vaches—débarcadère, \$5,000; Mistook (Delisle)—quai, \$2,000 ; chute de Montmorency-mur de revêtement en encoffrement, \$3,000 ; New-Carlisle-quai-prolongement, \$12,000; Peel-Head-Bay (Baie de Missisquoi)-quai. \$7,500 ; quai de Percé (anse du Nord), \$10,000 ; Petites Bergeronnes-enlèvement de cailloux, \$1,500; Pointe aux Trembles-quai, \$10,000; Pointe Valois-quai-réparations, \$800; Portneuf-quai, \$3,000; Repentigny-quai, \$5,000; Rimouski-améliorations, \$20,000 ; rivière Ashouapmouchoan et Peribonka-piliers de dérivation, etc.,

\$5,000 ; rivière aux Renards—jetée brise-lames, \$10,000 ; rivière à la Pipe—quai prolongement, \$3,000; rivière Blanche—réparations au quai, \$1,500; rivière Batiscan—dragage du chenal à l'embouchure, \$8,000 ; Rivière-du-Loup (Fraserville)—amélioration du port, \$20,000 ; Rivière-du-Loup (en haut)—dragage et améliorations à . l'embouchure, \$10,000 ; rivière Maskinongé—dragage, \$10,000 ; Rivière-Ouelle—jetée -réparations, etc., \$10,000 ; rivière Ottawa-quai à l'embouchure de la Lièvre (Masson), \$3,000; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, \$60,000; rivière Saint-Louis-améliorations, \$7,000; rivière Saint-Maurice-chenal entre les Grandes-Piles et La-Tuque, \$9,000; rivière Saint-Maurice—barrage aux Grandes-Piles, \$20,000; rivière Saint-Maurice-dragage du chenal à l'embouchure, \$20,000 ; rivière Verteaméliorations à l'embouchure, \$1,000 ; Saint-Alphonse (de Bagotville)-enlèvement des rochers aux abords, \$1,000 ; Saint-André de Kamouraska-quai-réparations aux abords en terre, etc., \$1,200 ; Sainte-Anne des Monts-havre de refuge à l'embouchure de la grande rivière à Sainte-Anne, \$5,000 ; Sainte-Anne de Chicoutimi-quai, \$1,000 : Saint-Charles Borromée-quai, \$3,000; Saint-François, Ile d'Orléans-approche du caisson isolé, \$7,000; Saint-Fulgence—quai, \$3,000; Saint-Jean des Chaillons—quai. \$10,000 ; Saint-Jean, Ile d'Orléans-prolongement du quai, \$5,000 ; Saint-Laurent, Ile d'Orléans-réparations au quai, \$2,500 ; Saint-Siméon-prolongement du quai, \$1,600; Saint-Sulpice—quai, \$7,000; Saint-Valier—quai, \$4,000; port de Trois-Rivières—quais additionnels dans les eaux estuaires, \$50,000 ; Trois-Pistoles (quai) réparations, \$2,500 ; Yamaska (rivière)—dragage, \$7,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quarante mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario: - Amherstburg - amélioration du chenal, etc., y compris achat de terrain, \$10,500 ; Belle-River-dragage de l'entrée du chenal, etc., et renouvellement des pilotis des travaux de protection, \$3,500 ; Bayfieldréparations au quai du nord et travaux de dragage, \$800 ; Beaverton-amélioration du port, \$2,200 ; Blanche (rivière)—améliorations, \$6,000 ; Bronte—amélioration du port. \$2,200 ; Cobourg-réparation des quais, \$5,000 ; Colborne (port)-quai, \$5,000 ; Collingwood-amélioration du port, \$56,000; Goderich-amélioration du port, \$50,000; ports, rivières et ponts-réparations et améliorations générales, \$15,000 ; Haileybury (lac Témiscamingue) - quai, \$1,000; Hamilton-amélioration du port, \$30,000; Kincardine (port de)-réparations aux jetées et dragage, \$1,500 ; Petit-Courant-amélioration du chenal nord dans la baie Georgienne, \$50,000; Matchedash (baie) - amélioration du chenal entre Fesserton et Waubaushene, \$12,000 ; Meaford (port de)-améliorations, \$20,000; Midland (port de)—améliorations, \$50,000; Ottawa—quai au pied du canal Rideau, \$5,000 ; Owen-Sound (port de)—dragage et ouvrage de protection en pilotis, etc., \$15,000; Parry-Sound—quai, \$1,500; Penetanguishene—dragage et autres améliorations, \$6,000 ; Pointe Edouard—dragage, \$15,000 ; Port-Burwell amélioration du port, \$45,000 ; Port-Bruce-réparations aux jetées et dragage, \$5,000 ; Port-Dover-amélioration du port, \$2,000 ; Port-Hope-réparations aux jetées et dragage, \$8,000 ; Port-Stanley-amélioration du port, \$60,000 ; Rama,-quai sur le lac Couchiching, \$750; rivière Otonabee—dragage, \$7,000; rivière Thames—quai à l'embouchure. \$2,500; Rondeau (port de)—améliorations, \$60,000; Rosseau, quai, \$2,000; Saugeen (rivière)—améliorations à l'embouchure, \$5,000 ; Severn (rivière)—enlèvement des obstructions à la tête de la chute Macdonald, \$3,500 ; Silverwater, île de Manitoulin-quai, \$2,000 ; Toronto (port de)-amélioration de l'entrée de l'est. \$25,000 ; Toronto (port de)-prolongement du brise-lames de l'île, \$40,000 ; Treadwell-quai, \$2,700; Trenton-dragage de la rivière Trent, \$5,000; Wiarton-réparations au quai et dragage, \$1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Arnes (lac Winnipeg)—quai, \$1,200; rivière Fairford—nettoyage du lit de la rivière en aval de la décharge artificielle du lac Manitoba, \$2,000; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, \$3,750; lac Dauphin—abaissement du niveau, \$2,500; décharge du lac Saint-François—cons-

truction des jetées conductrices et dragage, \$5,000; Selkirk—prolongement du quai, \$3,000; Winnipegosis—dragage du chenal à l'embouchure de la rivière Moussue, \$5,000; Winnipeg (rivière)—enlèvement d'obstruction dans le rapide du Manitou, \$750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Saskatchewan et Alberta:—Ports, rivières et ponts, y compris les culées, réparations et améliorations générales, \$3,750; bras nord de la rivière

Saskatchewan—levée, \$5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Lacs Anderson et Kennedy—nettoyer les décharges, \$1,500; rivière Campbell—
quai, \$3,000; rivière Columbia—améliorations, \$30,000; rivière Coquitlam—enlèvement d'obstacles à la navigation, \$1,000; rivière Courtney—améliorations, \$3,000;
rivière Duncan—améliorations, \$1,000; rivière Fraser—amélioration du chenal,
ouvrage de protection, etc., \$20,000; ports, rivières et ponts—réparations en général et
améliorations, \$2,250; Nanaïmo (havre)—amélioration du chenal du nord, etc., \$2,500;
rivière North-Thompson—améliorations, \$1,000; rivière Skeena—améliorations,
\$5,000; Victoria (havre)—dragage et enlèvement de roches, etc., \$20,000; station de
quarantaine de Williams-Head—améliorations, \$7,500, pour l'année finissant le 31 mars
1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Ma-

jesté pour ports et rivières en général, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent dix-sept mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage—y compris les appointements des ingénieurs, surintendants et employés attachés à ce service :—Dragueurs—réparations, \$60,000; nouveau dragueur et chalans pour l'Île du Prince-Edouard, \$32,000; nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, \$50,000; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique, \$120,000; nouvel outillage de dragage—en général, \$290,000; dragage—provinces maritimes, \$115,000; dragage—Québec et Ontario, \$170,000; dragage—Manitoba, \$16,000; dragage—Colombie-Britannique, \$40,000; dragage—service en général, \$3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour glissoirs et barrages:—District de Saint-Maurice—amélioration des barrages flottants pour faciliter le flottage et la garde du bois, \$30,000; rivière Saguenay—glissoirs et estacades en amont de Chicoutimi, \$5,500;

glissoirs et outillage en général, \$3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées:—Ottawa—ponts et abords sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau—réparations ordinaires, \$6,000; Ottawa—ponts Dufferin et Sapeurs—les glissoires de Hull et pont Union et abords, réparations et agrandissements, etc., \$8,500; pont de la rivière Bataille à Battleford—nouvelles substructures en béton et protection des culées avec pilotis en rangs serrés, \$2,000; pont Shellmouth sur la rivière Assiniboine, \$10,000; chemin de colonisation dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$15,000; ponts à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$3,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques—provinces maritimes:—Ile du Cap-Breton—prolongement du télégraphe, \$1,000; ligne de Mabou, Chéticamp et Meat-Cove—prolongement

jusqu'à la baie Saint-Laurent, \$2,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec (terre ferme)—rive nord du Saint-Laurent:—Améliorations et réparations, \$3,000; ligne aérienne, Descente des Femmes au Sacré-Cœur, rivière Saguenay, \$1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec (îles):—Grosse-Ile—réseau de quarantaine—établissement de deux stations de télégraphie sans fil, système Marconi, comme alternative ou raccordement par câble sous-marin, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Ligne d'Edmonton à Athabasca-Landing—bureau du télégraphe à Athabasca-Landing, \$1,100; Qu'Appelle—Edmonton et Moosejaw—section de la Montagne de Bois—distribution et renouvellement des poteaux, \$700, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Kamloops—ligne téléphonique de Nicola—renouvellement des poteaux, \$3,000; ligne d'Okanagan-Landing à la mission de Kelowna—prolongement jusqu'à Penticton, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières:—Améliorations du port de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Port-Arthur et Fort-William—améliorations diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour transports:—Baie Georgienne à Montréal—levée des plans pour chenal à eau profonde par voie des rivières aux Français et Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics—Nouveau-Brunswick:—Station de quarantaine de Saint-Jean, île aux Perdrix—service d'eau, bâtiments de détention, etc., \$15,000; édifice public de Chatham—complétion des travaux de renouvellement et réparation, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—Edifices publics de Charlottetown—améliorations diverses, comprenant nouvelle toiture en cuivre, réparation, etc.,—reliquat de compte de \$5,124.55 dû à l'entrepreneur, y compris intérêt à 5 pour 100 à partir du ler septembre 1905 jusqu'à date de paiement (à voter de nouveau \$1,552, montant périmé le 30 juin 1905), pour l'année finissant le 30 juin 1906.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Bureau d'immigration à Montréal, rue Saint-Antoine—nouveaux lavabos, nettoyage, etc., y compris intérêt à 5 pour 100 sur comptes en souffrance, \$3,000; citadelle de Québec—quartiers du Gouverneur général—réparations et renouvellement, ameublement, etc., \$4,500; douane de Trois-Rivières—réparations, renouvellements, etc., \$2,200; douane de Québec—réparations générales, \$1,000; édifice public de Acton-Vale, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cent soixante-dix dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Edifice public de Brockville—reliquat de compte dû à l'entrepreneur, y compris l'intérêt, \$2,720; édifice public de Owen-Sound—balance due sur terrain, y compris frais judiciaires, etc., \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:—Edifice public de Edmonton, y compris achat de terrain, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.:—Stations de quarantaine à bestiaux—renouvellement et réparations, \$9,000; loyers—édifices publics du Dominion, \$17,000; édifices publics à Ottawa, y compris réparations, ventilation et éclairage, ameublement, etc., \$63,000; édifice publics à Ottawa—terrain

du gouvernement, \$4,500; chauffage des édifices publics à Ottawa, \$12,000; éclairage à l'électricité des terrains en face du Parlement à Ottawa, \$9,000; édifices publics à Ottawa—gaz et éclairage électrique, y compris ponts et chausées (montant supplémentaire), \$7,500; Rideau-Hall, y compris terrains, renouvellements, améliorations, ameublement et frais d'entretien, \$10,000; éclairage des édifices publics du Dominion,

\$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Baxter's-Harbour—reconstruction du brise-lames, \$300; Gabarus—travaux d'amélioration du port—complétion de paiements pour travaux à l'entreprise, etc., \$2,000; Main-à-Dieu—jetée du côté ouest du port (à voter de nouveau), \$2,165; Port-Hawkesbury—complétion de paiements pour quai, \$130, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Chance-Harbour—complétion de paie-

ments pour brise-lames, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent six mille six cent quatre-vingt-huit dollars et tente-neuf centins soit accordéeà Sa Majesté pour Québec:-Batiscan-creusage du chenal à l'embouchure de la rivière, \$2,730.25; Belœil—jetées conductrices et estacades-réparations des dommages causés par les glaces, \$175 ; Cannes de Roches-Brise-lames, \$360; Champlain-allonge et réparation du quai, \$2,000; Doucet's-Landing-travaux de dragage, \$4,480 ; Laprairie-jetées protectrices-reliquat de compte dû aux entrepreneurs et dépenses éventuelles, \$1,000 ; L'Anse à Giles-achat de terrain pour quai, etc., \$300; Muguasha—allonge au quai—reliquat dû à l'entrepreneur, \$170; chutes Montmorency-mur de soutènement le long du pont, \$1,400 ; Newport-prolongement du brise-lames-reliquat de compte dû aux entrepreneurs, \$2,124.44; pointe Sainte-Pierre-brise-lames-complétion de paiements aux entrepreneurs, \$4,700 : rivière Ashuapmouchouan et Péribonka-travaux d'amélioration des parties navigables-complétion de paiements pour travaux exécutés sur la rivière Ashuapmouchouan, \$320 ; Rivière-du-Loup (en haut)—travaux de dragage et amélioranons diverses à l'embouchure de la rivière, \$800 ; rivière Richelieu et Sainte-Anne de Sorel-jetées protectrices, \$3,132.85; rivière Saint-Maurice-dragage des chenaux à l'embouchure de la rivière, \$8,220.85; Trois-Rivières—paiement à l'entrepreneur pour construction de quais en eau profonde, \$40,000 ; rivière Yamaska-travaux de dragage, \$10,250 ; rivière Ottawa-quai à l'embouchure de la rivière du Lièvre (Masson)-montant supplémentaire, \$850 ; Québec-hangar à marchandises et refuge sur le prolongement du briselames de la Pointe à Carcy, \$13,500 ; Pointe aux Pères-quai de débarquement, \$2,175 ; ports, rivières et ponts-réparations et améliorations générales, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Bayfield—réparation de jetées, \$900; Burlington—chenal—réparation du quai du phare, etc., \$15,000; Collingwood—travaux d'amélioration dans le port, \$30,000; Echo-Bay—quai—reliquat dû à l'entrepreneur, \$6.060; Midland—améliorations au port, y compris dragage, \$35,350; Parry-Sound—quai—reliquat dû à l'entrepreneur, \$1,055; Port-Dover—travaux d'améliorations dans le port, \$4,400; Point-Edward—dragage, \$900; rivière Saugeen—travaux d'amélioration à l'embouchure, y compris dragage, \$13,400; Sault Sainte-Marie—quai—intérêt de 5 pour 100 accru sur reliquat de compte dû à l'entrepreneur pour agrandissement du quai du gouvernement, à partir de la date de l'acceptation de la soumission jusqu'à date du paiement final, \$730.84, pour l'année

finissant le 30 juin 1906.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour travaux de dragage:—Québec et Ontario, \$35,000; dragueurs réparations, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent cinquante-trois dollars et quarante centins, soit accordée à Sa Majesté pour glissoirs et estacades:-Rivière Saguenay—jetées et estacades en amont de Chicoutimi, pour l'année finissant le 30 juin

1906.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées :--Pont de Battle-River à Battleford :-reliquat de compte de \$35,731 dû à l'entrepreneur pour construction de nouvelles substructures en béton et protection des approches en pilotis à rangs serrés, y compris intérêt de 5 pour 100 sur comptes en souffrance jusqu'à date de paiement, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour extension de la ligne télégraphique sur l'île du Cap-Breton, pour l'an-

née finissant le 30 juin 1906.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent trente-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:-Ligne aérienne de Grande Romaine à Baie Chateau, sur la rive nord du Saint-Laurent, \$750 ; ligne aérienne à partir de la Descente des Femmes jusqu'à la rivière du Sacré-Cœur, Saguenay, \$2,785, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Territoires du Nord-Ouest:-Ligne Qu'Appelle-Edmonton, nouveau bateau à Victoria—somme additionnelle requise, \$200 ; lignes de Qu'Appelle, Edmonton et Moosejaw-Montagne du Bois-distribution et renouvellement partiel des poteaux le long des lignes, \$600 ; prolongement du télégraphe du poste de la Montagne du Bois et de Willow-Bunch, y compris le bâtiment requis pour bureau et togement—pour compléter les paiements (à voter de nouveau, \$305), \$500, pour l'année finissant le 30

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et seize mille trois cent soixantedix-huit dollars-imputable sur le revenu-soit accordée à Sa Majesté pour divers :-Arpentages et inspections, \$20,000 ; gratification à la mère de feu R. A. McGrath, chauffeur à bord du navire de l'Etat Tyrian, préposé aux réparations du câble sousmarin, \$200 ; gratification aux héritiers de feu P. Purcell, chauffeur à bord du navire de l'Etat Tyrian, préposé aux réparations du câble sous-marin, \$200 ; gratification équivalant à deux mois de salaire à la veuve de feu Wm. H. Gray, gardien de nuit au bureau de poste de Halifax, \$78; gratification équivalant à deux mois de salaire à la veuve de feu Wm. Young, journalier au bassin de radoub d'Esquimalt, \$100 ; commission de transport-pour compléter paiements, \$800; lignes télégraphiques sous-marines et aériennes, bas du fleuve Saint-Laurent et provinces maritimes, y compris frais de service des navires requis pour l'entretien des câbles, aussi entretien du télégraphe sans fil Marconi à Belle-Isle (transféré à la perception du revenu), \$30,000 ; lignes télégraphiques, réseau du Yukon (ligne Ashcroft-Dawson et embranchements)—somme additionnelle (transféré à la perception du revenu), \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère des Travaux publics :-Appointements de trois premiers commis, savoir: M. E. T. Smith, commis de première classe et percepteur du revenu des travaux publics, M. J. C. Taché, commis de première classe et ingénieur-dirigeant à Chicoutimi et M. R. C. Desrochers, commis de première classe et secrétaire adjoint du ministère des Travaux publics, \$4,275; augmentation des appointements de M. J. B. Hunter de \$200 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$150 ; solde nécessaire pour la rétribution de M. Théophile Fortier à titre de commis de première classe, à compter du 1er juillet 1904 (au lieu du 1er octobre 1905) jusqu'au 31 mars 1907, \$87.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics:—Ottawa, édifices publics—addition à la bibliothèque de la Cour Suprême, \$20,000; Rideau-Hall—améliorations (à voter de nouveau, \$20,000), \$50,000; Ottawa, édifice administratif de l'Ouest (crédit renouvelé), \$35,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour améliorations du port de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Améliorations des rapides St. Andrew's—rivière Rouge (crédit renouvelé, \$76,000 en déchéance), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour moyens de transport :—Port de Montréal (division d'aval)—améliorations

en aval du courant Sainte-Marie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille deux cent dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour Nouvelle-Ecosse:—Bridgewater—édifices publics, \$2,000; Halifax, poste de quarantaine de l'île Lalor—outillage pour l'éclairage électrique, réparations des bâtiments, etc., \$7,500; Lunenburg, édifice public—améliorations, \$2,000; Pictou, édifice public—améliorations, \$1,500; poste de quarantaine de Sydney—puits artésien, \$200; Yarmouth, édifice public—améliorations, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—Summerside, édifice public—aide aux autorités municipales pour ouvrir la rue Summer jusqu'à la rue Water, pour l'année finissant le

31 mars 1907.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Dalhousie—édifice public—améliorations, réfections et réparations, \$1,500; Frédéricton—édifice public—installation, mobilier, etc., (crédit renouvelé, \$1,000), \$3,000; Moncton—édifice public—nettoyage, peinture, réfection, etc., \$1,000; Saint-Jean—construction militaires—allonge aux magasins et aux remises des voitures et des canons, \$13,000; Saint-Jean—station de quarantaine sur l'île à la Perdrix—pour compléter le service d'eau, \$13,000; Saint-Jean—station de quarantaine—réparations au quai et aux bâtiments, nivellement, clôtures, etc., \$2,000; Lazaret de Tracadie—buanderie et travaux de salubrité, \$7,000, pour

l'année finissant le 31 mars 1907.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille cinq cent soixante-seize dollars et cinquante-quatre centins soit accordé à Sa Majesté pour Québec :— Aylmer—bureau de poste—changements, aménagement, etc., \$1,200; Fraserville—édifice public—réparations et améliorations, \$1,500; Grosse-Ile—station de quarantaine—appareils de désinfection, y compris bâtiment, \$7,500; Grosse-Ile—station de quarantaine—améliorations, réfections, réparations et fournitures, \$4,500; Montmagny—quai sur le bassin (crédit renouvelé), \$6,000; Nicolet—édifice public, \$10,000; Québec—pavillon des immigrants, jetée Louise—prolongement, réfections, réparations, etc., (crédit renouvelé), \$5,000; Rimouski—édifice public—améliorations et réparations, \$1,200; Sorel—édifice public—améliorations et réparations, \$2,500; Saint-Henri—bureau de poste—améliorations, \$1,200; Saint-Jean—bâtiments militaires—écuries pour cavalerie, \$7,000; Trois-Rivières—édifices fédéraux—pour payer à la municipalité les services spéciaux rendus par la ville, \$976.54, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et soixante-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Alexandria—édifice public—reconstruction des parties détruites par le feu, \$9,000; Amherstburg—édifice public—améliorations et réparations, \$1,000; Arnprior—édifice public—améliorations et réparations, \$2,000; Barrie—édifice public—réfection à l'intérieur, etc., \$1,000; Belleville—édifice public—allonges, changements et réparations de l'aménagement du bureau de poste, etc., \$2,000; Hamilton—bureau de poste—changements à l'édifice, etc., (crédit renouvelé), \$6,000; Galt—édifice public—

installation additionnelle, changements à l'aménagement du bureau de poste, etc.,pour compléter, \$1,500; Niagara-Falls-édifice public, \$1,000; Ottawa-bâtiments militaires—nouveau magasin, \$7,000; Ottawa—édifices militaires—améliorations, \$1,000 ; Ottawa-édifices administratifs-reconstruction du revêtement en pierre de Nepean, \$5,000; Ottawa—édifices administratifs—aménagement, \$46,000; Ottawa bureau de poste-aménagement et réfections, \$22,500 ; Port-Arthur-édifice publicaméliorations, \$4,000; Sainte-Catherine-édifice public-améliorations, y compris renouvellement de la plomberie, \$4,000 ; Saint-Thomas—salle d'exercice—nivellement du terrain, \$3,000 ; Toronto—douane—part du gouvernement dans le pavage de l'Esplanade en face de la propriété de la douane (crédit renouvelé, \$3,315 ; Toronto—salle d'exercices et dépôt d'armes-part du gouvernement dans le pavage des rues University et Chestnut (crédit renouvelé), \$1,900; Toronto-station postale B-amélioratione et réparations, \$1,500 ; Toronto-station postale C-part du gouvernement du coût du pavage des rues, \$500; Toronto-hôtel des postes-travaux de restauration pour remédier aux dommages causés par l'incendie du 29 avril 1906, etc., \$25,000; Windsor-édifice fédéral—pour payer à la municipalité certaines améliorations locales, \$1,771 78, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cent cinquante-neuf dellars et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., \$5,000; Winnipeg—ancien pavillon des immigrants—revêtement en brique et aménagement d'un hôpital dans la mansarde, avec toutes les améliorations et accessoires, \$6,000; Winnipeg—station postale au nord de la voie du chemin de fer Pacifique Canadien—intérêt accru à 5 pour 100 par an sur le solde du prix d'achat de l'emplacement \$15,709.50) restant dû à partir de la date de l'expiration de la promesse de vente, 29 juillet 1905, jusqu'à la date du paiement,

11 octobre 1905, \$159.24, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour Saskatchewan et Alberta:—Alameda—bureau des terres, \$3,000; Edmonton—pavillon des immigrants, \$8,000; Edmonton—prison (à voter de nouveau), \$20,000; Edmonton—édifice public, \$10,000; Moosejaw—édifice public—pour achever les travaux, \$5,000; Regina—bureau des terres fédérales—améliorations sanitaires et aménagement, \$3,600; Regina—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., \$2,000; Regina—palais législatif—améliorations, \$2,000; Saskatoon—pavillon des immigrants—réparations, \$500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Nelson—édifices publics—améliorations, y compris aménagement, etc., \$1,400; Williams-Head—station de quarantaine—améliorations, réparations, fournitures, etc., \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vintg-deux mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage:—Parc Major's-Hill, Ottawa—éclairage à la lumière électrique, \$2,900; Ottawa—édifices publics—chauffage, y compris le combustible et les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens—somme additionnelle, \$6,000; Ottawa—édifices publics—éclairage au gaz et à l'électricité—somme additionnelle, \$6,000; Ottawa—édifices publics—préposés aux ascenseurs—somme additionnelle, \$1,000; loyers—édifices fédéraux—somme additionnelle, \$7,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent sept mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières—Nouvelle-Ecosse;—Anse Anderson—brise-lames, \$1,000; Apple-River—quai, \$2,000; Barrington-Passage—achèvement du quai et prolongement du hangar, \$700; Battery-Point—brise-lames—prolongement (crédit renouvelé), \$1,300; Blue-Rock—brise-lames—réparations, \$500; Bridgewater—enlèvement de cailloux, \$3,000; Canada-Creek—brise-lames—améliorations, \$600; Cribbin's-Point—quai—réparations, \$900; anse Delap—brise-lames—réparations et prolonge-

ment (crédit renouvelé), \$1,000 ; Digby—amélioration du port, \$10,000 ; Economy prolongement du quai (crédit renouvelé), \$6,000 ; Fort-Lawrence—jetée—améliorations, etc., \$3,000 ; Grand-Etang-réparations et reconstruction partielle des ouvrages de protection du chenal, \$4,300 ; Hall's-Harbour-réparations, \$1,800 ; anse Kellybrise-lames (crédit renouvelé, \$7,000), \$8,500; L'Ardoise-réparations au brise-lamessomme additionnelle, \$2,000; Larry's-River—brise-lames—pour remplacer le ballast emporté par les eaux, \$300 ; Mabou-réparations aux ouvrages du port, \$1,200 ; Margarce-Harbour-réparations à la jetée et déblai de roche, \$1,200 ; rivière Meteghanbrise-lames—pour compléter les pilotis jointifs, etc., \$600 ; Mill-Cove—jetée-brise-lames -pour achever les travaux, \$8,300 ; Moose-Harbour-brise-lames, \$1,200 ; New-Campbellton—quai de ballast de l'anse Kelly—pour achever les travaux, \$6,700 ; New-Harbour—pour renforcer et réparer le brise-lames à Black-Point, \$3,000 ; Pereaux (Delhaven)-reconstruction du quai en pilots dans les ouvrages de caissons et travées, \$2,800 ; Port-George—brise-lames—restauration de l'extrémité la plus rapprochée du rivage, \$2,000; Port-Hood—quai—pour compléter réparations et améliorations, \$1,500; Port-Lorne—brise-lames (crédit renouvelé), \$1,000; Pugwash—quai, \$2,650; Round-Hill—quai (crédit renouvelé), \$2,000 ; Scotch-Cove (White-Point)—brise-lames pour protection des bateaux-pêcheurs, \$10,000 ; Scott's-Bay-prolongement et réparation du brise-lames, \$2,800; Smithville-enlèvement de roches, \$900; Tracadie-brise-lamesréparations, \$450 ; Toney-River—travaux du port, \$2,500 ; West-Chezzetcook—pour terminer le prolongement du brise-lames, \$3,000 ; West-Head (Ile de Sable)—quai, \$3,500 ; Weymouth—enlèvement d'obstacles dans le port et construction de débarcadère à plan incliné (crédit renouvelé, \$500), \$1,000 ; Wreck-Cove—travaux de protection de la grève—réparations, \$500 ; West-Quoddy—quai (crédit renouvelé), \$1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ile du Prince-Edouard:—Annandale—quai—réparations et réfections, \$2,300 ; Brae-Harbour—brise-lames—réparations, \$1,800 ; China-Point quai-réparations, \$500 ; Graham's-Pond-renforcement des quais aux deux côtés du chenal d'entrée, \$700; Higgins-Shore—quai—réparations et réfections, \$1,000; Hurd's-Point—reconstruction de partie du quai, \$1,750; Kier's-Shore—agrandissement de tête de quai et réparations générales, \$1,500 ; Lambert's—quai—réparations et réfections, \$1,500; Pinette—quai—réparations, \$1,000; Port-Selkirk—quai—réparations, \$500 ; Stephens—quai—réparations générales, \$1,000 ; Wood-Islands—travaux de réparations dans le port, \$3,750 ; Victoria (Crapaud)—quai—remplissage de trois caiscaissons extérieurs et travaux de réparations, \$1,750, pour l'année finissant le 31 mars

1907.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick:—Campbellton—prolongement et réparation du quai, \$2,800 ; Dalhousie-travaux d'amélioration du port, \$11,500; Petit Saumon—nouveaux clayonnage pour protection du chenal, \$400; Mace's-Bay—quai du bassin Belas (crédit renouvelé), \$2,050 ; Mispeck—prolongement du brise-lames extérieur, \$6,000 ; Petit Rocher-brise-lames, y compris jonction au rivage, \$7,000 ; Wilson's-Beach-brise-lames-travaux de complétion, \$1,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes en général:—Travaux d'améliorations et de réparations

dans les ports, les rivières et aux ponts, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trois mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Baie Saint-Paul—quai du Cap aux Corbeaux—travaux d'amélioration, \$4,000 ; Bic—quai à Pointe à Côté, \$6,000 ; Cannes de Roches—brise-lames—prolongement, \$2,000; Chateauguay—quai—nouvelle superstructure, \$1,400; Chicoutimi—quai—réparations et réfections, \$5,000; Clarke-City quai des Sept Iles-travaux d'amélioration, \$30,000 ; côte Sainte-Catherine-quaibrise-glace et réparations, \$1,400 ; Deschambault—quai—travaux d'améliorations (à

voter de nouveau), \$2,500 ; Desjardins—quai de l'île Allumette—agrandissement du caisson de tête, etc., (à voter de nouveau, \$200), \$3,200; Doucet's-Landing—quai en pilotis, \$5,000; Douglastown—quai—revêtement en pierre, \$500; Escoumains—quai, \$5,000 ; Pointe-au-Père—quai—réparations, \$8,000 ; Grande Rivière de Beaupré—quai (à voter de nouveau), \$2,400; Grondines—quai—travaux d'amélioration (à voter de nouveau), \$2,500 ; île Verte—quai—embarcadère sur le côté ouest, \$1,200 ; Lachine quai—réparations et réfections, \$1,700 ; lac Nominingue—quais, \$600 ; Laprairie murs et quais de protection contre les glaces, \$14,000; Longueuil—quai—réparations et réfections, \$7,200 ; Montmagny—quai au bassin (à voter de nouveau), \$6,000 ; Malbaie—quai—travaux et réfection, \$700 ; Nicolet—réparation de la jetée à l'entrée de la rivière, \$5,000 ; Notre-Dame du Portage—quai—travaux de complétion, \$5,800 ; Paspébiac—quai—réparations et améliorations, \$2,500 ; Pointe aux Esquimaux—quai réparations, \$600 ; rivière Richelieu—brise-glace, \$2,000 ; rivière Batiscan—travaux d'amélioration au rapide Manitou, \$1,200 ; rivière Godfroi—quai en pilots à l'embouchure, \$4,500 ; rivière Saint-François-travaux d'amélioration et de réparation aux quais et murs de protection contre les glaces, etc., \$6,000 ; rivière des Vases—quai travaux d'amélioration, \$1,500 ; Robichaud—approches de la grève à Caplin—prolongement du brise-lames, etc., \$500; Saint-Anicet-quai-réparation générale, \$850; Saint-Blaise—quai sur la rivière Richelieu—complétion de approches, \$500 ; Saint-Irénée—quai—réparation, \$1,900 ; Saint-Timothée—quai—réparations, \$1,500 ; Saint-Zotique—quai—réparations et réfections, \$2,000 ; Sainte-Anne de Sorel—débarcadère -réparations générales, \$600 ; Sorel-quai en eau profonde, \$55,000 ; Sorel-quais brise-glaces—reconstruction d'une superstructure en dommagée par les glaces, \$2.500; Verdun—quai—réparations, \$1,300, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-six mille neuf cent trente-cinq dollars et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:-Colchester-complétion des améliorations du quai, \$2,000 ; Collingwood-travaux d'amélioration du port, \$20,000 ; Cumberland—quai—améliorations, \$1,100 ; Echo-Bay quai-complétion des travaux, \$800 ; Jordon-Harbour-aide aux autorités municipales du township de Louth, pour construction d'un pont en fer de portée plus considérable sur Twenty-Mile-Creek, en remplacement de l'ancien pont en bois qui a été mis hors d'usage à la suite des travaux de dragage poursuivi par le département des Travaux publics, \$1,500; Magnetawan—quai sur la rivière Magnetawan, \$1,000; Mallorytown -débarcadère-travaux de réparation et prolongement, \$1,500 ; McGregor's-Creektravaux de réfection pour protection des berges, \$3,000; Mitchell's-Bay-travaux d'améliorations, \$3,000; Monetteville-quai sur le lac Nipissing-prolongement du quai, etc., \$900 ; Nepigon—route de Thunder-Cape, au nord du lac Supérieur—enlèvement des obstructions dans le chenal Magnet, \$1,000; North-Bay-quai-nouveau plancher, \$1,200; Oliphant—quai—travaux d'amélioration, \$600; Penetanguishene—quai—travaux d'amélioration, \$1,000 ; Point-Edward-dragage, \$5,250 ; rivière Thames-quai près de l'embouchure—crédit supplémentaire, \$800; Roach's-Point—quai, \$3,200; Sault Sainte-Marie—quai—dragage des approches, \$50,000 ; Sault Sainte-Marie—quai travaux d'amélioration, \$5,000; rivière Severn—travaux de creusage en fonds rocheux à Washago, \$400 ; Silverwater, île Manitoulin (à voter de nouveau pour quai, \$1,500 ; Parry-Sound-réparation des quais sur route suivie par les bateaux au sud de l'île Parry-Sound, Baie Georgienne, \$2,500 ; Toronto—travaux à l'entrée du port, côté est -reliquat de compte dû aux entrepreneurs Murray et Cleveland, \$63,685.14; Wendover—quai—reconstruction du brise-glace, \$2,000 ; Wiarton—brise-lames—crédit supplémentaire pour reconstruction de la superstructure en béton, et remplissage en pierre, \$4,000 ; rivière Winnipeg-travaux d'amélioration, \$10,000, pour l'année finissant le

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille neuf cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Manitoba:—Big-Sandy-Point—lac Manitoba—port de refuge, \$1,150; Grand Marais—lac Winnipeg—travaux d'amélioration du premier chenal, \$1,500; Hnausa—réparation du quai, etc., \$1,800; lac Dauphin—abaissement de

niveau en enlevant obstruction dans le lit de la rivière aux Mousses—crédit supplémentaire, \$6,500; rivière Rouge—travaux de protection en pilotis à l'entrée du chenal, lac Winnipeg, \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Saskatchewan:—Last-Mountain-Lake—travaux d'amélioration à l'embouchure—chaussée à Craven, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille quatre-vingt-cinq dollars soit acordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Rivière Fraser—enlèvement d'obstacles à la navigation entre Quesnelle et Soda-Creek, \$2,000; rivière Kootenay—enlèvement d'obstacles entre Kootenay-Landing et la frontière internationale, \$2,000; Ladysmith—agrandissement du quai, \$1,000; rivière Pitt—substitution d'une ferme solide de 230 pieds à l'ancienne ferme de 132 pieds de la travée mobile du pont du chemin de fer du Pacifique, y compris travaux accessoires, \$55,085; île Sidney—quai, \$2,000; rivière Thompson—enlèvement des barres de sable et de gravier, \$5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Yukon:—Rivières Lewes et Yukon—travaux d'amélioration (à voter de nou-

veau, \$3,000), pour l'anée finissant le 31 mars 1907.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dragage:—Ontario et Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemins et ponts:—Pont de Bryson—reconstruction du pont et des abords (voté de nouveau), \$4,000; ponts sur les rivières Bow et Spray à Banff—réparations, \$1,400; pont Langevin sur la rivière Bow, à Calgary—réparations, \$800, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes:—Bâtisse du bureau du télégraphe à la baie Saint-Laurent, île du Cap-Breton—pour terminer la bâtisse, y compris appareil de chauffage, service

d'eau, hangar d'emmagasinage, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Ligne Baie Saint-Paul-Chicoutimi, rive nord du Saint-Laurent—réparations, réfections et améliorations entre la baie Saint-Paul et Sunt-Alexis, pour

l'année finissant le 31 mars 1907.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Saskatchewan et Alberta:—Moosejaw—ligne de Wood-Mountain—renouveler poteaux, \$1,200; Qu'Appelle—ligne télégraphique d'Edmonton—pour terminer le long de la réserve du chemin, la reconstruction de parties de la ligne qui traverse les terres exploitées entre le Fort-Saskatchewan et Star, \$700; Qu'Appelle—ligne télégraphique d'Edmonton—embranchement entre Victoria (Pakan) à Kamsack—à être exploité par téléphone, \$600; Qu'Appelle—ligne télégraphique d'Edmonton—reconstruction le long de la réserve de chemin, de parties de la ligne qui traverse les terres exploitées entre Qu'Appelle et Fort-Qu'Appelle, \$500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille deux cent soixante-trois dollars et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour Colombie-Britannique:—Ashcroft—ligne Barkerville—pour payer à James Trodden le montant qui lui est dû pour ouvrage fait, \$5,513.38; Ashcroft—embranchement Lilloet—réparations, \$500; prolongement de la ligne Nicola-Penticton, viâ Granite-Creek, Princeton, Hedley, Kéréméos et Fairview—montant additionnel, \$5,500; embranchement de Quesnell-Barkerville—réfection et réparations, \$750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Gratification à la veuve de feu le capitaine John Devereux, ci-devant préposé au dock à Esquimalt, C.-B., qui s'est noyé alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions, \$1,000; commission internationale, rivière Rouge du nord

(Manitoba), \$10,000; commission internationale, rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, \$20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—entretien et réparations:—rivière Yamaska, écluse et chaussée, etc.,—crédit supplémentaire pour réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques:—Lignes télégraphiques et câbles sous-marin, en bas du Saint-Laurent et dans les provinces maritimes, y compris les frais de navires nécessaires au service du câble; aussi pour l'entretien du télégraphe sans fil (Marconi), à Belle-Ile, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'5excédant pas neuf cent dix-huit mille sept cent cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense :—Pour achat d'artillerie, armes, champs de tir et leur installation, terrains pour fins militaires, effets d'habillements, d'équipement, etc., de réserve, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la fabrication de cartouches de réserve à l'arsenal du Dominion, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quarante et un mille deux cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense:—Soldes et suppléments, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour levés de plans, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour exercices annuels, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements et gages, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, réparations, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour matériel de guerre, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour habillement et petit équipement, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour transport, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour vivres et approvisionnements, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide aux sociétés de tir, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour collège militaire Royal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour arsenal fédéral, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque administrative, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cent quarante-quatre dollars soit accordée à Sa Majesté pour paiement à la cité de Winnipeg du coût d'un

trottoir vis-à-vis des casernes, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour gratification équivalant à deux mois d'appointements à la veuve du surveillant des propriétés militaires à Ottawa, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Milice et de la Défense:—Augmentation des appointements de M. H. N. P. Chesley à \$1,750, à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour milice et défense:—Appointements et gages—

autre crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-deux mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour construction et réparations:—Préparer les terrains de campements, \$35,000; installer de nouveaux champs de tir, \$25,000; construction des bâtiments aux camps de Lévis et de Sussex, \$2,200; réparations ordinaires et menus changements aux fortifications, Halifax, \$15,000; achèvement des travaux à Halifax et à Esquimalt, d'après l'entente avec le gouvernement impérial, \$25,000; Québec—enlèvement d'une partie de la falaise et réparations aux murs, \$30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour gratification à M. C. L. Warrel, ancien professeur du collège militaire Royal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemnité au lieutenant-colonel J. B. McLean, à raison de maladie contractée au camp, 1901 (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre-vingt-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemnité au lieutenant-colonel Rudolph pour blessures

reçues au camp, 1904, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent douze mille et quatre-vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour gratification de deux mois d'appointements à la veuve du maréchal des logis A. Costin, de l'Artillerie Royale Canadienne, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :-

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze dollars soit accordée à Sa Majesté

pour arcrives, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour archives:—Crédit supplémentaire, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Patent Record, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour recensement et statistiques, pour l'année finissant le 31 mars 1907. 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Statistical Year Book, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

 Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour impression et distribution de bulletins et de rapports des stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Mafesté pour stations agronomiques:—Etablissement et entretien de nouvelles stations

agronomiques succursales, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la compilation de documents historiques se rapportant aux familles acadiennes au Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Ma-

jesté pour stations de fumigation, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour expositions, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial, à Londres, et en aider l'entretien, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour développement des industries de l'élevage, du laitage et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement des grains et graines de semence, aide à la vente des produits agricoles alimentaires et autres; les employés appointés sur ce crédit ne sont pas subordonnés à l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour recensement quinquennal des provinces du Manitoba, de la Saskatche-

wan et d'Alberta, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le recensement quinquennal des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention pour l'exposition fédérale à Halifax, pour l'année finissant

le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dellars soit accordée à Sa Majesté pour subvention pour l'exposition de Charlottetown en 1906, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante-six dollars et vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère de l'Agriculture:—Autre crédit nécessaire pour l'augmentation des appointements de M. A. L. Jarvis à \$2,600 par année, à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$103.12; autre crédit nécessaire pour l'augmentation des appointements de M. F. C. Chitick à\$2,200 par année, à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$140.62; autre crédit nécessaire pour l'augmentation des appointements de M. A. G. Doughty, archiviste, à \$2,400 par année, à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$112.50; dépenses casuelles—autre crédit nécessaire, \$1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour agences commerciales:—Crédit supplémentaire pour pourvoir aux dépenses s'y ratachant, \$15,000; dépenses d'une commission pour examiner avec soin les causes se rattachant au commerce du grain au Canada, \$10,000, pour l'année finis-

sant le 31 mars 1907.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention à l'Association canadienne pour la prévention de la tuberculose, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine:—Appointements et dépenses casuelles pour les quarantaines organisées et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Acte des Travaux publics (hygiène), pour l'année finissant le 31 mars 1906.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour santé des bestiaux, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine des animaux:—Autre crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille neuf cent soixantequinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour achat d'un steamer pour service à William's-Head (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille neuf cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Travail:—Appointements, \$15,037.50; dépenses casuelles, \$937.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cent soixante et deux mille dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour département du Travail:—Allocation aux correspondants, impressions et papeterie (y compris l'impression de la Gazette du Travail), mise à exécution de l'Acte de conciliation et de l'Acte d'arbitrage des chemins de fer, frais de voyage, et \$500 à un comptable qui peut être membre du service civil, nonbstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère des Postes:—Appointements de M. Hector B. Verret, secrétaire particulier, à titre de commis de 1re classe, à compter du 1er juillet 1906 jusqu'au 31 mars 1907, à \$1,600 par année, \$1,200 ; augmentation spéciale des appointements des fonctionnaires du service intérieur ci-après énumérés à compter du 1er juillet 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil ; M. G. C. Anderson, surintendant de la division du transport des malles, au taux de \$300 par année; M. W. J. Johnstone, comptable et M. Wm. Smith, secrétaire, au taux de \$250 par année, chacun, et M. E. P. Stanton, surintendant de la division des timbres-poste et M. E. H. Laschinger, secrétaire-adjoint, au taux de \$200 par année, chacun, \$900, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingts dollars et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour postes:—Allocation de parcours à M. L. E. Simard, courrier sur chemin de fer, aujourd'hui en devoir dans le bureau du surintendant du service postal des chemins de fer à Québec, par suite de l'absence d'un des employés, durant les six mois se terminant le 30 juin 1906, pour l'année finissant le 20 juin 1906.
- 32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux appointements d'un sous-inspecteur au bureau de poste de Calgary au taux de \$1,500 par année, et pour les appointements d'un messager au taux de \$489,50 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix-huit mille neuf cent trentesept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Maiesté pour bureaux du sousreceveur général:—Toronto, \$5,850; Montréal, \$4,275; Halifax, \$6,600; Saint-Jean,

\$5,775; Winnipeg, \$5,250; Victoria, \$3,937.50; Charlottetown, \$4,500; caisses d'épargnes rurales—appointements, \$4,050; dépenses casuelles, \$1,087.50; impressions de billets du Canada, \$110,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets du Canada, \$18,000; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, etc., \$14,400; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour le fonds d'amortissement, etc., \$23,062.50; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, \$4,200; timbres anglais, frais de port, etc., \$7,950, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du sous-receveur général—Charlottetown:—Crédit supplémentaire, \$300; crédit supplémentaire pour l'impression des billets fédéraux, \$30,000; crédit supplémentaire se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux.

raux, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère des Finances et Conseil du Trésor:—Appointements d'un sous-ministre adjoint, au taux de \$3,000 par année, à compter du 1er novembre 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$1,500; autre crédit supplémentaire pour les dépenses casuelles, \$1,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses relatives à l'enquête sur le tarif, pour l'année finissant le 30 juin

1906.

- 37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à l'enquête, pour l'année finissant le 31 mars 1907. Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.
- M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—
- 1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille cinq cent cinquante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer Intercolonial:—Pour améliorer le service d'eau, \$7,300; gare à Saint-Moïse, \$250; agrandissement des installation à Halifax, \$60,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Personnel, pour l'année finis-

sant le 30 juin 1906.

- 3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour payer une gratification de commisération au père de C. Floyd et S. Floyd, tués dans un accident, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Personnel, \$8,300; réparations, \$8,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-trois dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Pour payer à W. Mitchell, blessé au travail, deux tiers de temps perdu, et aussi pour soins médicaux, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Pour payer gratuitement à D. W. Parr, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un millon onze mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour chemin de fer Intercolonial:—Prolongement du quai à Dalhousie, \$4,000; achat d'échelles pour wagons fermés, \$14,000; changer les balles d'attelages des wagons à marchandises (à voter de nouveau), \$30,000; matériel roulant, \$116,000; améliorations à Rothesay, \$1,050; achat de terrain à Saint-Philippe de Néri, \$250; ateliers des locomotives et des wagons et achat de terrains à Moncton, \$540,000; pour renforcer les ponts (à voter de nouveau), \$53,500; Sackville—améliorations à, \$25,000; clôturer la partie de la ligne qui ne l'a pas encore

été, \$16,000; nouvelles machines pour les ateliers des locomotives et des wagons, \$72,500; pelle à vapeur, \$14,000; agrandissement dans les installations à Saint-Jean, \$10,000; améliorer les rampes sur la ligne, \$4,000; doublement de la voie sur certaines parties de la ligne, \$12,000; nouveaux garages et voies de service, \$35,500; agrandissement et plus grandes facilités de service le long de la ligne, \$12,200; New-Glasgow—agrandissement dans les installations, \$10,000; pour mettre le chemin de fer entre Indiantown et Blackville en état d'être exploité, \$15,000; pour améliorer le service d'eau, \$26,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Sault Sainte-Marie:—Abri pour les éclusiers, pour l'année finissant le 31

mars 1907.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Outillage pour l'éclairage à l'électricité et pour force motrice, \$50,000; approfondissement de certaines parties du grand bief, \$70,000; construction d'un aqueduc et d'un dock à Welland, \$50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Soulanges:—Ateliers, chauffage, éclairage et machines, pour

l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Installation de l'électricité (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour achat de voitures de chemin de fer pour le Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent trente et un dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour canal Rideau:—Achat d'un nouveau remorqueur, \$7,500; dommages à des terrains, \$31, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Lachine:—Elargissement du quai dans le bassin No 1, \$20,500; nivellement et achèvement en arrière de l'écluse No 2, \$1,750, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Améliorations, pour l'année finissant le

31 mars 1907.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Macadamiser la chaussée sur le côté ouest du canal, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Construction d'un mur de soutènement à la tranchée dans

le roc (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents dollars soit accordée à Sa Ma-'esté pour canal de Beauharnois:—Coursier de règlement, vis-à-vis la paroisse de Saint-Stanislas, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Saint-Ours :—Nouvelles piles de barrage flottant et barrage.

pour l'année finissant le 31 mars 1907.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis surnuméraires, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, augmentation des appointements de W. L. Leslie de \$100 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents soixante et onze dollars et soixante-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour dépenses de voyage

du Gouverneur général aux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements des ingénieurs, dessinateurs, commis surnuméraires et messagers, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Commission des chemins de fer:—Entretien et fonctionnement de la Commission des chemins de fer pour le Canada—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent vingt-six dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère du Revenu de l'Intérieur:—Pour pourvoir à la nomination de Benjamin Charles Nicholas comme commis de deuxième classe depuis le 24 mars 1906, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, vice R. A. Wiallard, transféré au ministère de la Marine et des Pêcheries, \$326.32; crédit supplémentaire pour dépenses casuelles, \$900, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour accise:—Pour pourvoir au paiement du service aux grandes distilleries et autres manufactures, \$400; timbres pour tabac canadien et importé, \$4,000; pour payer aux percepteurs de douanes, allocation pour droits perçus par eux, 1905-06, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements des inspecteurs de gaz et d'éclairage, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour accise:—Crédit supplémentaire pour pourvoir aux droits payés aux distilleries et fabriques, \$1,800; timbres pour le tabac importé et le tabac canadien, \$4,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perqus par eux en 1906-07, \$4,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère des Douanes:—Crédit supplémentaire pour dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour douanes:—Divers—somme additionnelle requise, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trente-trois dollars et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour montant requis pour payer à MM. I. G. Baker et Cie, les droits de douanes payés par eux aux receveurs de douanes dans les Territoires du Nord-Ouest durant l'exercice expiré le 30 juin 1880, ses fournitures pour le département des Affaires Indiennes et la Police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-sept mille deux cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour administration de la justice—Territoire du Yukon:—Allocations de voyages aux juges, \$1,125; allocations de subsistance des juges, \$11,250; traitement du shérif et du greffier de la cour territoriale, à \$4,000 chacun, \$6,000; appointements du shérif-adjoint et de deux greffiers-adjoints de la cour territoriale, à \$1,800 chacun, \$4,050; appointements de deux sténographes de la cour territoriale, à \$2,000 chacun, \$3,000; allocations de subsistance du shérif, du shérif-adjoint, du greffier de la cour territoriale, des greffiers-adjoints, du magistrat de police, et des sténographes de la cour territoriale, \$10,500; indemnités et frais des témoins et des jurés et émoluments des interprètes dans les procès des criminels, \$7,500; entretien des prisonniers, \$15,000; transport des prisonniers, \$3,750; paiement de volumes publiffls en 1906-07, et contenant la réimpression des rapports judiciaires anglais (English Law Reports) pour la bibliothèque d'ouvrage de droit, \$100; dépenses

diverses, y compris les honoraires et dépenses du ministère public, appointements et allocation de subsistance du sténographe de la cour de police et d'autres fonctionnaires ou employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes du coroner, etc., \$15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour pénitenciers:—En général, \$8,925; Kingston, \$133,200; Saint-Vincent-de-Paul, \$74,812; Dorchester, \$44,775; Manitoba, \$45,100; Colombie-Britannique, \$37,275; Alberta \$35,700, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses occasionnées par l'Acte de Tempérance du Can-

nada, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour refonte et traduction des statuts fédéraux, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil ou de l'Acte concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de litiges au ministère de la Justice, lesquels pourront être payés nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, opur l'année finissant le 31 mars 1907.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention à l'Association de législation comparée, pour l'année finissant le

31 mars 1907.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Justice:—Crédit supplémentaire pour dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Cour de l'Echiquier du Canada:—Crédit supplémentaire pour dépenses casuelles, y compris l'impression et la reliure des rapports de la Cour d'Echiquier, pour

l'nanée finissant le 30 juin 1906.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-seize dollars et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour police fédérale:—Gratification aux représentants légaux du feu sergent James Hughes, \$146; gratification à la veuve

du feu constable Barber, \$130.79, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille trois cents dollars soit accordé à Sa Majesté pour pénitenciers:—Pénitencier de Kingston—crédit supplémentaire, \$25,000; pénitencier de Saint-Vincent de Paul—crédit supplémentaire, \$5,000; pénitencier de la Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, \$4,000; pénitencier du Manitoba—paiement à l'instructeur George Stenhouse pour services spéciaux à titre d'instructeur des briquetiers au cours de la saison de 1905, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir au coût des élections sous l'empire de l'Acte de Tempérance du Canada, dans les trois comtés de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finis-

sant le 30 juin 1906.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour payer les honoraires d'avocat relatifs à l'appel au Conseil privé re amendement de l'Acte des Chemins de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour revision des statuts, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

- 45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux frais de voyage du juge en chef Taschereau pour assister aux séances du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Justice:—Pour porter les appointements du sous-ministre de la Justice à \$6,000, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$750; crédit nécessaire pour la promotion de M. John Chisholm au rang de premier commis, \$37.50; augmentation des appointements de F. H. Gisborne, \$200, J. E. Narraway, \$100, H. B. S. Lane, \$100 et R. R. Creighton, \$100, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$375; crédit supplémentaire pour la promotion de M. H. G. Smith au rang de commis de seconde classe, \$225; augmentation des appointements de M. John Leslie par suite de sa promotion au rang de premier commis, à \$2,000, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$75, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante-six dollars et quatrevingt-dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour police fédérale:—Gratification au constable Thomas Charlebois, réformé par suite de mauvaise santé, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rémunération à F. A. McCord pour la préparation de l'index des Statuts revisés, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille trois cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour commerce:—Administration de l'Acte concernant l'imigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, \$3,000; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des douanes, \$600; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, \$37,500; primes sur l'acier et le fer, sur manufactures d'acier, sur le raffinage du plomb contenu dans le minerai de plomb, et sur le pétrole brut (pour faire face aux frais de la mise à exécution des actes), \$8,250, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des denrées:—Inspecteurs en chef, inspecteurs, sous-inspecteurs et autres employés pour l'exécution des Actes d'inspection générale et du grain du Manitoba, \$52,500; loyers, gages et autres dépenses casuelles, y compris l'achat et la distribution d'échantillons-types de grain et de farine, et autres dépenses nécessitées par la loi, \$30,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection et mesurage du bois:—Appointements du teneur de livres et des commis, \$2,675; dépenses casuelles, \$2,100; mesureurs de bois, \$3,150; mesureurs de bois à la retraite, \$2,550, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et maritimes:—Paquebots entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Glasgow, durant l'hiver de 1906-07, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Saint-Jean, N.-B., Dublin et Belfast, durant l'hiver de 1906-07, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ligne de steamers entre Saint-Jean, Halifax et Londres, pour l'année finis-

sant le 31 mars 1907.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour steamers entre Saint-Jean et Halifax, ou l'un de ces deux ports, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service entre Victoria et San-Francisco, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par les ports du

Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'Ile du Prince-Edouard et la

terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, *i.e.*, pour au moins 52 voyages hebdomadaires d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, viâ Yarmouth et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin-des-

Mines, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907 entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er juillet 1906 entre Québec et le Bassin de Gaspé, avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre un port ou des ports dans l'Île du Prince-Edouard, et un port ou des ports dans la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le

31 mars 1907.

68. Ré-olv, qu'une somme n'excédant ras vingt-six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service direct à la vapeur, tous les quinze jours, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester, pendant l'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent neuf mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service direct à la vapeur, mensuel, entre le Canada et

l'Afrique du Sud, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquente dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906-07

entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave, St. Peters, Irish-Cove et Marble-Mountain, et autres ports sur les lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur durant la saison de 1906, i.e., depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

- 74. Résolu qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du 1er avril 1906 au 31 mars 1907 entre Port-Mulgrave et Canso et Port-Mulgrave et Guysborough, et depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation en 1906, entre Port-Mulgrave, Margaree et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer pendant la saison de 1906, entre Sydney et Whycocomagh, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer pendant l'année 1906, entre St. Stephen (N.-B.), et des points de la rivière Sainte-Croix, Deer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy, La-Tête ou Back-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant l'année 1906, entre Québec et Blanc-Sablon, avec escale aux ports intermédiaires le long de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant la saison de 1906, entre Sydney, C.-B., et la baie Saint-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service hebdomadaire entre Halifax et Canso, du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur durant l'hiver de 1906-07 entre Québec et les ports du Saint-Laurent jusqu'à la Malbaie et la Rivière-Ouelle, pour l'année finissant le 31 mars
- 81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service d'été à la vapeur entre la Malbaie et la Rivière-Ouelle, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour service d'été à la vapeur entre Victoria, Vancouver et les ports intermédiaires et Skagway, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île Vancouver, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre l'Île du Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille trois cent quatrevingt-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur, entre le Canada et l'Australie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Paspébiac et Bassin de Gaspé durant les mois de

décembre 1906 et janvier 1907, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac durant l'hiver de 1906-07, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Petit de Grat et lé terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et Mexico, pour l'année

finissant le 31 mars 1907.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., Westport et autres ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Grenville, le long de la côte ouest du Bassin Annapolis, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull (Angleterre), pour

l'année finissant le 31 mars 1907.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Cumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre le Canada et la Nouvelle-Zélande,

pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Port-Essington, C.-B., ou Port-Simpson, et les îles de la Reine Charlotte, pour l'exercice financier de 1906-07, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac, entre Moncton et les ports intermédiaires, et un port ou des ports sur la côte occidentale du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, la rivière à l'Ours et

Clementsport, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec escale aux ports intermédiaires sur la rivière et la baie de Miramichi, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et maritimes:—Somme requise pour payer au chemin de fer Pacifique Canadien un voyage et demi pour le service de Saint-Jean et Londres, 1904-05 (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille neuf cent soixante et quinze dollars et quarante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour le service entre le Canada et l'Australie, pour l'année 1905-06, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

- 101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour le service entre la baie de Sainte-Catherine et Tadoussac durant l'hiver de 1905-06, jour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour voyages quotidiens supplémentaires entre Baddeck et Grand-Narrows, pour opérer le raccordement avec les trains-express rapides depuis le 22 juillet jusqu'au 21 octobre 1905, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle pour un voyage du *Yoruba*, de Montréal, etc., en juin 1905, à la Havane, relativement au service mexicain—le voyage n'a pas été continué jusqu'aux ports mexicains,—pour l'année finissant le 30 juin 1906.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle requise pour le service entre le Canada et la Grande-Bretagne jusqu'au 30 juin 1906, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour commerce:—Crédit supplémentaire aux agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négaciation des traités, ou à l'extension des relations commerciales, ou à diverses annonces et impressions, ou à d'autres dépenses se rapportant à l'extension du commerce canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour crédit supplémentaire pour faire face à des dépenses casuelles et autres nécessitées par la loi de l'inspection des grains et autres denrées, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour ministère du Commerce:—Augmentation des appointements de M. F. C. T. O'Hara, premier commis et surintendant des agences de commerce, à \$2,300, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$187.50; augmentation des appointements de M. T. J. Code, premier commis et comptable, à \$2,150, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$150, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour favoriser une communication à la vapeur avec l'île Pelée, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Québec et l'Île d'Orléans durant la période qui s'écoule entre la clôture de la navigation en automne et l'établissement par la gelée d'un pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi depuis la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service de goélettes bi-mensuel entre le bassin de Gaspé et la rive nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, durant la saison de navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaret-ville, Port-Lorne, Port-George, Harbourville et Morden, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1907.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour favoriser une communication directe de paquebots à vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour contrôle des compagnies d'assurances:—Dépenses se rattachant à ce service, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des denrées:-Autre somme requise pour gages et dé-

penses contigentes, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère de la Marine et des Pêcheries:-Appointements de M. Réné A. Wiallard, secrétaire particulier, à titre de commis de première classe, à compter du 1er juillet 1906 jusqu'au 31 mars 1907, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial:-Crédit supplémentaire pour l'achèvement et la mise en service d'un steamer brise-glace additionnel dans le bas du Saint-Laurent et dans les détroits de Northumberland, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante-quatre mille deux cents dollars-imputable sur le capital-soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics-ministère de la Marine:-Crédit supplémentaire pour un nouvel outillage de dragueurs pour le chenal des navires sur le Saint-Laurent en bas de Québec, \$150,000; crédit supplémentaire pour jetées permanentes dans le lac Saint-Pierre et autres endroits dans le chenal des vaisseaux sur le fleuve Saint-Laurent, \$130,000; crédit supplémentaire pour le fonctionnement du dragueur Galveston dans le chenal des navires en bas de Québec, \$50,000; pour l'acquisition d'un nouvel outillage de dragage, savoir : une drague à cuiller et une grue dite "clam-shell derrick" pour l'accomplissement sans retard des travaux d'amélioration au Cap-à-la-Roche, \$115,000 ; indemnité à Louis Brien pour blessures infligées à bord du dragueur hydraulique J. I. Tarte, le 3 novembre 1903, \$2,200, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un steamer pour levés hydrographiques dans la Colombie-

Britannique (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries:-Allocation ordinaire à A. H. Belliveau, commis de première classe, pour ses services comme inspecteur des pêcheries, Québec, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, \$225; pour la construction et l'entretien d'établissements de pisciculture sur les grands lacs, \$12,000 ; crédit supplémentaire pour la construction d'un steamer pour le service sur le lac Winnipeg, \$12,000 ; crédit supplémentaire pour construire des échelles à poissons et faire le curage des rivières, \$12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :-

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-six mille neuf cent un dollars et vingt-cing centins soit accordée à Sa Majesté pour service législatif-Chambre des Communes:-Traitement de l'Orateur-suppléant, \$2,000; appointements \$60,450; dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., \$29,637.50; dépenses casuelles, \$26,810; publication des Débats, \$60,000; prévisions du sergentd'armes approuvées, \$48,003.75, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille sept cent soixante et deux dollars et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour Bibliothèque du Parlement: - Appointements, \$18,537.50; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, etc., \$9,750 ; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$750 ;

dépenses casuelles, \$2,725, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses générales :- Impression, reliure et distribution des lois, \$7,000; impresions, papier à imprimer et reliure, \$125,000; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, \$40,000 ; listes électorales des provinces, \$8,000 ; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, \$3,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent vingt-cinq dollars soit accordés à Sa Majesté pour service législatif—Chambre des Communes:— Indemnité de session à feu l'honorable Peter White, député de Renfrew-Nord, \$2,500; somme probable qu'il faudra pour payer à M. O. E. Talbot, député de Bellechasse, le plein montant de son indemnité de session, pour la session de 1906, pendant son absence du Canada en qualité d'adjudant du peloton de tir de Bisley, \$600; promotion de M. J. M. Briand, traducteur français, du rang de commis de seconde classe cadette à celui de commis de seconde classe, \$225, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille trois cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour législation—Chambre des Communes:—Dépenses des comités, \$3,000; frais de port (à l'étranger), \$400; papeterie—crédit supplémentaire, \$12,000; traduction française, \$2,800; Débats—crédit supplémentaire, \$20,000; pour parfaire l'indemnité de feu E. F. Clarke, M.P., de Toronto-Centre, pour la session de 1905, \$1,000; pour parfaire l'indemnité de feu le docteur T. G. Johnston, M.P., Lambton-Ouest, pour la session de 1905, \$1,000; paiement à George Smith, M.P., Oxford-Nord, du solde de son indemnité pour la session de 1905, \$680; sergent-d'armes—montant nécessaire à l'achat de dix malles en cuir pour les députés, \$250; paiement de deux préposés à la salle d'attente des dames à \$1 par jour chacune, \$230, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille six cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour commis surnuméraires pour la session—crédit supplémentaire, \$2,000; divers—crédit supplémentaire, \$1,000; comités—crédit supplémentaire, \$3,500; sergent d'armes—messagers sessionnels, \$1,500; pages, \$560; femmes de journée pour la session, \$580; serviteurs, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille neuf cent quatrevingt-quatorze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour appointe-

ments et dépenses casuelles du Sénat, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Sénat:—Papeterie, \$2,829.30; Débats, \$1,289.49; messagers sessionnels, \$3,100; femmes de journée, \$1,500; dépenses imprévues, \$281.21, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille neuf cent soixante et huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour département du Secrétaire d'Etat:—Appointements, \$32,468.75; dépenses casuelles, \$5,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille soixante-huit dollars et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour département des Impressions et de la Papeterie:—Appointements, \$30,468.75; dépenses casuelles, \$6,600, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Bureau de l'Auditeur général:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire pour aide aux écritures, \$4,150; impressions et papeterie, \$1,200; dépenses casuelles, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille trois cent quarante-trois dollars et soixante-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Appointements, \$42,843.75; dépenses casuelles, \$12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau de l'Auditeur général:—Augmentation des appointements de M. E. D. Sutherland, de \$2,500 à \$2,800; de M. F. Hayter, de \$2,450 à \$2,750; et de John Gorman, de \$2,450 à \$2,750 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pensions pour Mme William McDougall, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pension à Mme Delaney, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pension à Mlle Harriet Fraser, pour l'année fitissant le 31 mars 1907.
- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté par suite de l'invasion fénienne (arrérages), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize dollars et soixante-seize centins soi accordée à Sa Majesté pour indemnité à des pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général (d'avance), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingts dollars soit accordée à Sa Majesté pour allocation supplémentaire à M. Wallace, ex-directeur de la poste à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour Gazette du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour matériel pour l'Imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour rapports et dépenses sous le régime de l'Acte de la naturalisation, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour la publication du Catalogue international des publications scientifiques, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent quatre-vingt-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour tenir lieu de remise des droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles à l'agence de Paris, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour commis auxiliaires employés à la préparation des réponses aux ordres du Parlement, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Académie des beaux-arts, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide à la publication des mémoires de la Société royale, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement impérial pour couvrir la part proportionnelle

du Canada des pertes probables dans l'exploitation du câble du Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais d'arbitrage relatifs aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et Québec (les services rendus par des membres du service civil pourront être payés nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais des enquêtes sur les comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'Auditeur général, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du Revenu consolidé et de l'Audition, et consultations d'hommes de loi pour l'Auditeur général, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvention pour la réunion de la *British Medical Association*, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

- 37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour surintendance des assurances:—Pour payer à M. R. B. Farrell, aû taux de \$600 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour matériel pour l'Imprimerie de l'Etat (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour la publication du Catalogue international des publications scientifiques—supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'érection d'un monument à Champlain à Saint-Jean, N.-B., (crédit renouvelé), pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour contribution pour aider à poursuivre les travaux de la Royal Astronomical Society of Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—département des Impressions et de la Papeterie publiques:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire pour le nettoyage, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Sénat:—Gratification d'une année de salaire à W. L. Lambkin, au lieu de sa pension, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour *Gazette du Canada*—crédit supplémentaire nésessaires, pour l'année finissant le 30 juin 1906.
- 45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Augmentation des appointements de M. C. J. Jones, premier commis, au taux de \$2,800 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1907.
- 46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour Secrétariat d'Etat:—Pour pourvoir aux appointements d'un nouveau commis de première classe à \$1,500, \$1,125; rétribution à F. Champagne, commis de seconde classe cadette et expéditionnaire au taux de \$950 par année et augmentation de \$50 chacune aux appointements prévus dans le budget principal pour F. M. Baker, commis de seconde classe et L. Pinard, commis de seconde classe cadette et expéditionnaire, le tout nonobstant l'Acte du Service civil, \$787.50, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour Sénat :- Appointements d'un messager (omis dans le budget principal) à \$700 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Ma-

jesté pour impression des Statuts revisés, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Maiesté pour bureau du secrétaire du Gouverneur général:-Dépenses imprévues-crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-six dollars et soixantesix centins soit accordée à Sa Majesté pour Secrétariat d'Etat:-Paiement à F. Champagne à titre de commis de deuxième classe cadette et expéditionnaire pour quatre mois à partir du 1er mars à \$800 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour ministère en général:-Crédit supplémentaire pour nettoyage, etc., pour l'année

finissant le 30 juin 1906.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour conseil des examinateurs du service civil:-Pour faire face au coût addi-

tionnel des examens, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent huit dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour bibliothèque:-Augmentation des appointements de Mlle B. Chevrier à \$800 par année, le minimum de la deuxième classe cadette à laquelle elle a été promue, du 1er novembre 1905 au 30 juin 1906, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'impression des Statuts revisés, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour surintendant des assurances:-Pour pourvoir au paiement à R. B. Farrell d'une somme équivalant à \$600 par année depuis le 1er avril jusqu'au 30 juin 1906, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour aide à l'expédition du Duches of Bedford dans l'océan Arctique, pour l'année finis-

sant le 30 juin 1906.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille cent dollars et soixante-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les articles imprévus, 1904-05, ainsi qu'il appert au rapport de l'Auditeur général, page C-4, pour l'année finissant le 30 juin 1906.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour service de bateaux à vapeur entre Saint-Jean et Digby, du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Maiesté pour crédit pour pourvoir aux dépenses se rattachant à la Commission royale de

l'assurance sur la vie, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour service des phares et des côtes:—Crédit supplémentaire pour agences, loyers et dépenses casuelles, \$5,000 ; crédit supplémentaire pour la construction de phares, y compris les appareils pour faciliter la navigation, \$220,000; pour briser la glace dans la baie du Tonnerre et dans le lac Supérieur, \$30,000 ; crédit supplémentaire pour l'établissement de stations de télégraphie sans fil entre le Cap-Race et le Cap-Ray, \$20,000 ; crédit supplémentaire requis par l'administration de pilotage pour le paiement des pensions dans le district de Québec, \$5,000 ; construction de phares, etc.,—crédit supplémentaire pour réparations aux piles de Lower-Traverse et de Upper-Traverse, \$10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1907.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que l'ordre pour la seconde lecture du bill S (No 209) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892, en ce qui concerne les loteries", soit transféré des bills et ordres publics aux mesures du gouvernement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération le rapport du comité spécial chargé de reviser le règlement de la Chambre des Communes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport des règlements avec plusieurs amendements.

Ordonné, que les règlements, tels qu'amendés par le comité, soient maintenant pris en considération.

- La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits règlements, lesquels sont séparément acceptés. (Appendice No 6.)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Résolu, que les dits règlements viendront en force à la prorogation de la présente session du Parlement.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée ce jour que le bill (No 220) abrogeant l'Acte créant des pensions pour certains membres du Conseil privé, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement. Ordonné, qu le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines depenses du service public, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1906, la somme de \$2,929,502.05 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour la période de neuf mois expirant le 31 mars 1907, la somme de \$54,642,468.72 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

- M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.
- M. Marcil (Bonaventure) fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—
- 1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1906, la somme de \$2,929,502.05 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour la période de neuf mois expirant le 31 mars 1907, la somme de \$54,642,468.72 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Marcil (Bonaventure) informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander la permissions de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel

comité.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 225) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1906, et pour la période de neuf mois expirant le 31 mars 1907.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première

fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement. Ordonné, qu le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du bureau des visiteurs, collège militaire Royal, 1906. (Document de la session No 35a.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain à onze heures a.m.

Mercredi, 11 juillet 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 62) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903", lesquels amendements sont lus comme suit :-

Page 3, ligne 7.—Après "compagnies" insérez "municipalités". Page 7, ligne 11.—Après "comté" insérez "ou district".

Page 7, ligne 13.—Après "comtés" insérez "ce district ou ces districts".

Page 10.—Retranchez l'article 21.

Page 12, ligne 37.—Après "qui" retranchez les mots "sciemment ou de propos délibéré ".

Page 4, ligne 22.—Après "liste" retranchez les mots "de tels" et insérez "des". M. Emmerson propose, secondé par M. Aylesworth,—Que les dits amendements soient maintenant lus la seconde fois et adoptés.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont pris comme suit :-

Pour :

Messieurs

Archambault,	Demers,	Kennedy,	Oliver,
Aylesworth,	Derbyshire,	Lanctot,	Paterson.
Béland,	Emmerson,	Lapointe,	Parent,
Bickerdike,	Ethier,	Laurence,	Pickup,
Borden	Fielding,	Laurier (Sir Wilfrid)	. Power
(Sir Frederick),	Finlay,	Lemieux,	Proulx,
Bourbonnais,	Finlayson,	Logan,	Ratz,
Boyer,	Fisher,	Macdonald,	Reid (Ristigouche),
Brown,	Gauvreau,	McCool,	Ross (Cap-Breton),
Bureau,	Geoffrion,	McIntyre	Rousseau,
Caldwell,	Gervais,	(Strathcona),	Sinclair.
Calvert,	Greenway,	McKenzie,	Smith (Oxford),
Carney,	Guthrie,	McLennan,	Stewart.
Chisholm	Harty,	Marcile (Bagot),	Telford,
(Antigonish),	Hunt,	Marcil	
Copp,	Jackson (Selkirk),	(Bonaventure).	Turgeon, Turriff, et
Delisle,	Johnston,		
	o o o o o o o o o o o o o o o o o o o	Martin (Wellington),	Verville.—64.

CONTRE :

Messieurs

Avery, Bergeron, Blain, Borden (Carleton), Boyce, Bristol,	Christie, Clements, Cochrane, Elson, Foster, Fowler,	Henderson, Herron, Lake, Lefurgey, Lewis, Macdonell,	McIntyre (Perth), Perley, Reid (Grenville), Sproule, Taylor, et Walsh.—24.
--	---	--	--

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Les dits amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois, et séparément adoptés.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 4) modifiant de nouveau le Code criminel, 1892, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 10) à l'effet de modifier l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill (No 225) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1906, et pour la période de neuf mois expirant le 31 mars 1907, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill (No 220) abrogeant l'Acte créant des pensions pour certains membres du Conseil privé, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill S (No 209) du Sénat, intitulé : "Acte modifiant le Code criminel, 1892, en ce qui concerne les loteries".

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Marcil (Bonaventure) fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat n'insiste pas sur son second amendement au bill (No 97) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes", auquel la Chambre des Communes n'a pas acquiescé.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 12) intitulé: "Acte concernant l'observance du dimanche", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Aylesworth, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que les amendements faits par le Sénat au bill (No 12) intitulé : "Acte concernant l'observance du dimanche", soient maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amende-

ments, lesquels sont lus comme suit :-

1. Substituez (dans le texte anglais) le mot "Sunday" aux mots "the Lord's Day" partout où ils se rencontrent dans le bill.

2. Page 1, ligne 19.—Reranchez "d'intérêt public".

3. Page 1, ligne 22 (dans le texte anglais).—Après le mot "Act" insérez "or law".

4. Page 1, ligne 23.—Reranchez depuis "l'avenir" jusqu'à "de", ligne 25.

5. Page 2, ligne 21.—Après "passagers" insérez "et des objets de messageries".

6. Page 2, ligne 23.—Après "trains" insérez "wagons".

- 7. Page 2, ligne 24.—Après "dimanche" insérez "et le travail qui s'y rattache".
- 8. Page 2, ligne 30.—Retranchez depuis "incidente" jusqu'à la fin de l'alinéa et insérez "nécessaires pour tenir les lignes et voies ouvertes".

9. Page 2, ligne 36.—Retranchez "de mer".

10. Page 2, ligne 37.—Retranchez "jour" et insérez "temps".

11. Page 2, ligne 43.—Après "que" insérez le déchargement et le soin". 12. Page 2, ligne 44.—Après "périssables" insérez "et du bétail sur pied".

13. Page 2, ligne 46.—Après "d'un" insérez "pont à péage ou pont mobile ou d'un".

14. Page 3, lignes 9 et 10.—Après "internationale" insérez "ou qui sont mis en service en correspondance avec un bac international comme partie de son système, à moins qu'il ne soit autrement prescrit par l'autorité provinciale".

15. Page 3, ligne 24.—Après "loi" insérez "et en vue de prévenir tout retard indu".

16. Page 3, ligne 20 (dans le texte anglais).—Retranchez "persons of".

17. Page 3, ligne 29.—Retranchez "à parts égales." et insérez "dans la proportion qu'elle déterminera".

18. Page 3, ligne 35.—Retranchez "de permettre à" et insérez "d'obliger".

19. Page 3, ligne 39.—Retranchez "données" et insérez "accordées".

20. Page 3, ligne 46.—Après "dimanche" insérez "sauf les dispositions de toute loi provinciale actuellement en vigueur ou qui le sera à l'avenir".

21. Page 3, ligne 49.—Après "publique" insérez "ailleurs que dans une église".

22. Page 4, ligne 14.—Après "dimanche" iusérez "sauf les dispositions de toute loi provinciale actuellement en vigueur ou qui le sera à l'avenir".

23. Page 5, ligne 1.—Après "autorisation" insérez "ou".

24. Page 5, ligne 1.—Après "instruction" retranchez "ou permission".

25. Page 5, ligne 11 (dans le texte anglais).—Après "Act" insérez "or law".
26. Page 5, ligne 23.—Après "date" insérez "de la mise en vigueur".

- 27. Page 5, ligne 15 (dans le texte anglais).—Après "Act" insérez "or law". 28. Page 5, ligne 17 (dans le texte anglais).—Après "Act" insérez "or law".
- 29. Page 5, ligne 30.—Après "insituée" insérez "sans la permission du procureur général de la province dans les limites de laquelle l'infraction est alléguée avoir été commise, ni ".

30. Page 5, ligne 30.—Retranchez "trente" et insérez "soixante".

31. Dans le titre (dans le texte anglais) substituez le mot "Sunday" aux mots "the Lord's Day"

Le premier amendement étant lu une seconde fois,

M. Aylesworth propose, secondé par M. Hyman,—Que le dit amendement ne soit pas accepté pour la raison que l'expression dans l'amendement est incomplète et laisserait la législation privée en dehors de l'opération de l'acte, mais que cette Chambre acquiesce au mot "public", s'il est maintenu dans le paragraphe et qu'il soit accompagné des mots "la charte d'aucune municipalité ou" inscrit après le mot "signifie", de manière que la clause se lise comme suit :—

" (g) Loi provinciale signifie la charte d'aucune municipalité ou toute loi d'intérêt

public de toute province rendue soit avant soit depuis la confédération."

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le deuxième amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Le troisième amendement étant lu une seconde fois,

M. Aylesworth propose, secondé par M. Hyman,—Que la Chambre n'acquiesce pas dans cet amendement aux mots "ou objets de messageries" pour la raison qu'il n'y a aucune restriction sur les affaires de messageries le dimanche si l'amendement était accepté.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le quatrième amendement étant lu une seconde fois,

M. Aylesworth propose, secondé par M. Hyman,—Que la Chambre n'acquiesce pas à cet amendement pour la raison qu'il n'est pas compatible avec la portée de la mesure.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les cinquième et sixième amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Le septième amendement étant lu une seconde fois,

M. Aylesworth propose, secondé par M. Hyman,—Que le dit amendement ne soit pas accepté pour la raison qu'il est en contradiction avec l'esprit et la portée de la mesure.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les huitième, neuvième et dixième amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Le onzième amendement étant lu une seconde fois,

M. Aylesworth propose, secondé par M. Hyman,—Que le dit amendement ne soit pas accepté pour la raison que les chemins de fer sous la juridiction de la province sont déjà visés par le paragraphe K, article 3 du bill.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Les dix-neuvième et vingtième amendements étant lus une seconde fois,

M. Aylesworth propose, secondé par M. Hyman,—Que les dits amendements ne soient pas acceptés pour la raison que ces amendements diminuent considérablement les sanctions que le bill a pour objet de donner.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les vingt et unième, vingt-deuxèime et vingt-troisième amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de M. Aylesworth, secondé par M. Hyman,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs des raisons pour lesquelles cette Chambre n'acquiesce pas à certains de leurs amendements au dit bill.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :-

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement :-

Bill (No 4) intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892".

Bill (No 225) intitulé: "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1906, et pour la période de neuf mois expirant le 31 mars 1907".

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 avril 1906,—Copie de toute correspondance échangée depuis 1896 entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres et les gouvernements allemand ou britannique ou quelque personne ou personnes représentant officiellement ou autrement ces gouvernements, et de tous documents et papiers en la possession du gouvernement concernant les tarifs douaniers de l'Allemagne et du Canada. (Document de la session No 207.)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain, à onze heures a.m.

Jeudi, 12 juillet 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que l'item 8 des bills et ordres publics soit appelé immédiatement, lequel

est comme suit :-

Suite des délibérations sur la question posée le 9 mai dernier à l'effet qu'il soit résolu,—Que, considérant que pendant ces dernières années, nombre de personnes ont été encouragées à émigrer, ou dissuadées d'émigrer de la Grande-Bretagne et de l'Irlande en Canada par suite des fausses données disséminées dans le Royaume-Uni sur les conditions du travail en Canada;

Et considérant que par la passation d'un acte concernant la dissémination de fausses données ayant pour objet de pousser à l'immigration en Canada ou de l'entraver (4-5 Edouard VII, chap. 16), ce Parlement a déclaré qu'une législation à l'effet d'em-

pêcher ces fausses données est nécessaire et désirable ;

Et considérant qu'il appert que le but du Parlement en passant l'acte ci-dessus serait aidé par l'adoption d'une loi semblable par le Parlement de la Grande-Bretagne;

Il soit résolu,—Que le Parlement du Canada estime qu'il serait dans l'intérêt des sujets britanniques, tant dans le Royaume-Uni qu'en Canada, qu'une telle législation fût prise en favorable considération par le Parlement britannique.

Que cette résolution soit adressée au Très honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies afin que les aviseurs de Sa Majesté adoptent telles mesures qu'ils jugeront

opportunes dans l'espèce.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding, Résolu, que cette Chambre concoure dans la dite résolution.

M. l'Orateur donne lecture à la Chambre de la lettre suivante :-

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Ottawa, 12 juillet 1906.

Monseur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, le 12 courant, à 3 p.m., pour proroger la session du Parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel, Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur

de la Chambre des Communes, Ottawa.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a adopté le bill (No 10) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes", avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre. Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que les amendements faits par le Sénat au bill (No 10) intitulé: "Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes", soient maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 15.—Après "2" retranchez "quiconque" et insérez: "Tout membre du Sénat qui contrevient au présent article est passible d'une amende d'au moins mille piastres et de quatre mille piastres au plus, et tout membre de la Chambre des Communes qui".

Page 1, ligne 18.—Retranchez les mots "du Sénat ou". Sur motion de M. Aylesworth, secondé par M. Lemieux,

Résolu que cette Chambre concoure dans les dits amendements.

Ordonné, que le greffier porte le dit bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat n'insiste pas sur les amendements 3, 4, 7, 11, 19 et 20 faits au bill (No 12) intitulé: "Acte concernant l'observance du dimanche, auxquels la Chambre des Communes n'a pas acquiescé,—et que le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement, mais qu'il acquiesce à sa modification par la Chambre des Communes.

Sur motion de M. Aylesworth, secondé par M. Lemieux,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à la modification du paragraphe (g) de l'article 1 du bill (No 12) intitulé: "Acte concernant l'observance du dimanche".

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain à onze heures a.m.

Vendredi, 13 juillet 1906.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Le Sénat a adopté le bill (No 220) intitulé: "Acte abrogeant l'Acte créant des pensions pour certains membres du Conseil privé", sans amendement.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante :—

que a la Chambre la lettre survaire

Bureau du secrétaire du Gouverneur général, Ottawa, 12 juillet 1906.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, vendredi, le 13 courant, à midi, pour proroger la session du Parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

> J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel, Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur

de la Chambre des Communes, Ottawa.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, par le capitaine

Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,—J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette honorable Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, s'est rendu à la salle du Sénat, où il a plu à Son Excellence, au nom de Sa Majesté, de donner la sanction

royale aux bills suivants :-

Acte constituant en corporation la Canadian-Minnesota Bridge Company.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Acte concernant la Compagnie de Chemin de les la la la la la la Company.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario.

Acte concernant la compagnie dite The Niagara, St. Catharines and Toronto Railway Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Hamilton, Waterloo and

Guelph Ralway Company.

Acte pour faire droit à Mary Emeline Preston.

Acte concernant la banque dite The Pacific Bank of Canada, et à l'effet d'en changer le nom en celui de United Empire Bank of Canada.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et

Yukon.

Acte constituant en corporation la compagine dite Quebec, Montreal and Southern Railway Company.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson.

Acte concernant la Compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée).

Acte concernant la compagnie dite The Alberta Railway and Irrigation Company.

Acte constituant en corporation la Toronto Terminals Railway Company.

Acte modifiant l'Acte des marques des fruits, de 1901.

Acte concernant les Commissaires du havre de Québec.

Acte constituant en corporation la Western Trust Company. Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant le système monétaire.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Telegraph Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Windsor, Chatham and London Railway Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Fort-William Terminal Railway and Bridge Company.

Acte concernant la Standard Trusts Company.

Acte concernant le Queen's College de Kingston.

Acte concernant certain brevet de Franklin Montgomery Gray.

Acte concernant la Central Railway Company of Canada.

Acte modifiant l'Acte d'interprétation. Acte modifiant l'Acte des Sauvages.

Acte concernant l'exercice financier.

Acte concernant la banque dite Monarch Bank of Canada.

Acte pour faire droit à William Napoleon Vaughan.

Acte pour faire droit à Eileen Mary Mackintosh. Acte pour faire droit à Asenath Ramsay.

Acte pour faire droit à Jane Frances Fields.

Acte pour faire droit à James Allen.

Acte pour faire droit à Frederick William Wight.

Acte modifiant l'Acte des Pensions de la milice, de 1901.

Acte modifiant l'Acte de la Milice.

Acte concernant les chemins et les réserves pour chemins dans les provinces de la Saskatchewan et d'Alberta.

Acte constituant en corporation la compagnie dite The Fording Valley Railway Company.

Acte concernant la Banque Provinciale du Canada.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Pacific Marine Insurance Company.

Acte pour faire droit à Muriel Violet Spencer.

Acte concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie.

Acte concernant l'Empire Trust Company, et à l'effet de changer son nom en celui de Dominion Trust Company. Acte constituant en corporation la compagnie dite Cobalt Range Railway Com-

pany. Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa à la Baie Geor-

Acte constituant en corporation la compagnie dite Sterling Life Insurance Company.

Acte concernant la Cour d'Appel du Manitoba.

Acte concernant la Compagnie Canadienne de téléphone Bell.

Acte concernant la compagnie dite The Southern Central Pacific Railway Company.

Acte modifiant l'Acte de l'inspection des grains. Acte modifiant l'Acte des grains du Manitoba, 1900.

Acte concernant la maison Revillon Brothers (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, et à l'effet de changer son nom en celui de La Compagnie d'assurance contre l'incendie, de Rimouski.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Anglo-Canadian Insurance Company.

Acte concernant la compagnie dite Northern Commercial Telegraph Company (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Hillcrest Railway, Coal and

Coke Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Burk's Falls and French River Railway Company.

Acte pour faire droit à William Edward Ogden. Acte concernant certaines réserves forestières.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande Vallée.

Acte concernant les Pénitenciers.

Acte concernant la compagnie dite The Pacific and Atlantic Railway Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite The General Accident Assurance
Company of Canada.

Acte constituant en corporation la banque dite The Chartered Bank of London

and Canada.

Acte concernant l'Usure.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.

Acte pour faire droit à Nettie M. Bulmer.

Acte constituant en corporation la Sovereign Trust Company. Acte concernant la banque dite The Royal Bank of Canada.

Acte modifiant l'Acte du chemin de fer National Transcontinental.

Acte pourvoyant à des nouvelles avances aux "Commissaires du havre de Montréal".

Acte modifiant l'Acte des Pêcheries.

Acte concernant certaines compagnies de prêts.

Acte autorisant des subventions à l'effet d'aider à la construction des lignes de chemins de fer qui y sont mentionnées.

Acte concernant l'immigration et les immigrants.

Acte modifiant l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord.

Acte concernant la Cour Suprême de judicature de la province du Nouveau-

Brunswick.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Twelve Mile Power Company (à responsabilité limitée).

Acte concernant la compagnie dite The Manitoba and Keewatin Railway Com-

pany.

Acte concernant la compagnie dite Northwest Commercial Travellers' Association of Canada.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Prince Albert and North Saskatchewan Railway Company.

Acte constituant en corporation la Trans-Niagara Bridge Company.

Acte constituant en corporation l'United Empire Life Insurance Company.

Acte constituant en corporation la compagnie dite Temagami, Cobalt and Timiscaming Railway Company.

Acte concernant la vente et la marque des objets fabriqués en or et en argent.

Acte modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte concernant l'exploitation des placers dans le Territoire du Yukon.

Acte modifiant de nouveau le Code criminel, de 1892.

Acte modifiant le Code criminel, 1892, en ce qui concerne les loteries.

Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Acte concernant l'observance du dimanche.

Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes. Acte abrogeant l'Acte créant des pensions pour certains membres du Conseil privé.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit :-

"Qu'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence, le bill suivant :-

"Acte accordant à Sa Majesté certains crédits nécessaires au service public pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1906 et le 31 mars 1907."

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :-

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la deuxième session du dixième Parlement par le discours suivant :-

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes:

En vous dispensant de prolonger votre présence au Parlement je désire vous remercier du soin et de l'assiduité dont vous avez fait preuve dans l'accomplissement de vos laborieux et difficiles devoirs.

Votre invitation à Sa Majesté le Roi, la priant de visiter cette partie-ci de ses possessions, a été régulièrement adressée au palais de Buckingham. Qu'une réponse favorable de Sa Majesté à cette invitation soit de nature à provoquer une grande réjouissance au Canada, c'est ce que tendent à démontrer plusieurs adresses semblables qui ont été adoptées dans les différentes provinces, cités et villes, et qui expriment toutes

l'espoir que Sa Majesté pourra nous honorer d'une autre visite.

Il est très satisfaisant de constater que le Canada continue de jouir d'une prospérité dont l'histoire des nations offre peu d'exemples. Le chiffre des exportations et des importations pour l'année qui vient d'expirer dépasse celui de tout exercice précédent. Le revenu accuse aussi une augmentation remarquable. Les recettes imputables sur le onds consolidé ont doublé pendant la dernière période décennale. Le grand nombrede bills d'intérêt privé qui ont reçu votre approbation et qui avaient pour objet de constituer en corporation des compagnies de chemins de fer et d'autres compagnies industrielles, fournit une nouvelle preuve de la prospérité générale qui règne au Canada.

Le nombre d'immigrants cherchant à s'établir dans les provinces de l'ouest continue toujours d'augmenter, et vu les conditions favorables qui existent dans l'Alberta et la Saskatchewan, les terres vacantes de ces deux provinces s'enlèvent rapidement.

Plusieurs actes de grande utilité publique ont été ajoutés aux lois pendant la session qui touche maintenant à sa fin. Je suis heureux de remarquer parmi ces actes :-

Un acte ayant pour objet de mieux faire observer le dimanche ;

Un acte tendant à restreindre l'usure ;

Un acte tendant à mieux régler la marque des fruits ;

Un acte exigeant que certains articles qui contiennent une certaine proportion d'or et d'argent ne soient pas exposés en vente sans avoir été honnêtement poinçonnés ;

Un acte concernant les immigrants et l'immigration et contenant, entre autres dis-

positions, celle qui permet aux autorités de renvoyer les sujets peu désirables.

Il est fort à espérer que l'exemple que vous avez donné en adoptant le projet de loi par lequel on demandait à mettre de côté de grandes étendues de terrain pour en faire des réserves forestières, soit suivi par les législatures provinciales ayant juridiction sur le domaine public situé dans leurs limites; qu'il soit établi un mode de reboisement dans toutes les parties du Canada et que nous puissions conserver ainsi à nos rivières et à nos précieux pouvoirs hydrauliques un volume d'eau uniforme.

Vu le grand nombre d'actes importants adoptés et d'amendements faits aux lois existantes pendant cette session, il a été jugé à propos de retarder la publication des

volumes des statuts refondus, afin d'y incorporer la récente législation.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des subsides que vous avez si libéralement votés.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Copie de la convention concernant les relations commerciales entre le Japon et le Canada vient d'être reçue. Ce traité vient d'être dûment ratifié et échangé, ce qui donnera des avantages considérables au commerce du Canada avec le Japon.

Je demande maintenant à exprimer l'espoir que, de retour dans vos foyers, vous trouverez des signes que la prochaine récolte va être abondante et va assurer ainsi à

tout le Canada une autre année de prospérité.

L'ORATEUR du Sénat alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à mardi, le vingt et unième jour d'août prochain pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mardi, le vingt et unième jour d'août prochain.

and the later The second of th

INDEX

DU

QUARANTE ET UNIÈME VOLUME

6 EDOUARD VII, 1906

AGRICULTURE ET COLONISATION:—Premier rapport du comité, 72. Adopté, 86. Second rapport, 150. Adopté, 159. Troisième rapport, 190. Quatrième rapport, 197. Troisième rapport adopté, 201. Cinquième rapport, 214. Sixième rapport, 295. Adopté, 302. Septième rapport, 316. Rapport devant être pris en considération le lundi prochain, 316. Huitième rapport, 354. Neuvième rapport, 412. Dixième rapport, 418. Adoption des deux derniers rapports, 419. Onzième rapport, 511. Adopté, 513.

AGRICULTURE :- Rapport annuel du ministre; (Document sessionnel), 157...

AHEARN ET SOPER :- Montants à eux payés; (Document sessionnel). 420.

- Alberta et Saskatchewan:—Vente des terres de ces provinces à un syndicat; document demandé, 194. Produit, 245.
- Alberta (The) Railway and Irrigation Company:—Bill (No 100) concernant la compagnie dite; présenté, 150. Seconde lecture, 161. En comité et passé, 268. Par le Sénat, 386. S.R., 589.
- ALLEMAGNE ET CANADA:—Correspondance au sujet du tarif douanier; document demandé, 195. Produit, 586.
- ALLEMAGNE:—Etat de nos exportations de 1896 à 1905; document demandé, 109. Produit, 134.
- ALLEN, JAMES:—Bill EE (No 192) du Sénat: Acte pour faire droit à, 356. Première lecture, 360. Seconde lecture, 369. En comité, 422. Passé, 423. S.R., 590.
- AMERICAN BANK NOTE COMPANY:—Copie du rapport touchant la prolongation de son contrat, 317.
- AMÉRIQUE BRITANNIQUE:—Bill (No 198) concernant la Compagnie d'assurance de l'; présenté; seconde lecture, 365. En comité; amendé et passé, 389. Par le Sénat, 429. S.R., 430.
- AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD:—Motion au sujet de la représentation des provinces au Parlement, 135.

- Anderson (The) Puffed Rice Company: --Bill (No 45) concernant un certain brevet de la compagnie dite; présenté, 92. Seconde lecture, 113. En comité, 212. Passé, 213. Par le Sénat avec un amendement, 271. Adopté, 285. S.R., 429.
- Année fiscale:—Bill (No 162) concernant l'; présenté, 260. Seconde lecture; en comité, 361. Amendé et passé, 400. Par le Sénat, 429. S.R., 430.
- ANGLO (THE) CANADIAN INSURANCE COMPANY :- Voir The Canadian Lloyds.
- Antigonish: Vacance survenue, 19.
- Anthracite:—Quantité de ce charbon importé d'Ecosse en 1904; (Document sessionnel), 46.
- ARCTIC:—Motion de Sir Wilfrid Laurier pour faire une enquête sur l'approvisionnement du steamer; amendement de M. Borden (Carleton) pour une enquête sur tout le département de la Marine, 289. Amendement défait 290-291. Référé à un comité spécial devant faire rapport de temps à autre, 330. Premier rapport, 330. Autre rapport, 444. Amendement Northrup, 450. Rejeté, 456.
- Ashcroft, Barkerville and Fort George Railway Company:—Bill (No 89) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 143. Seconde lecture, 161. En comité et passé, 241. Par le Sénat, avec un amendement, 379. Adopté, 383. S.R., 430.
- Assurances: Demande du rapport du surintendant des; document demandé, 47.
- Assurance (Compagnies d') faisant affaires en Canada:—Correspondance concernant le fonctionnement, etc.; document demandé, 48. Produit, 192.
- Assurance:—Minutes de la Commission Royale; (Document Sessionnel), 112.
- Assurances, Opportunité de modifier l'Acte des :—Document demandé, 127. Produit, 192.
- Assurances sur la vie en Canada:—Nomination d'une commission d'enquête; (Document sessionnel), 26.
- Atlantique Canadien:—Bill (No 39) concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 87. Seconde lecture, 99. En comité, 242. Passé, 246. Par le Sénat, 341. S.R., 429.
- ATLANTIQUE:—Contrats pour le transport des malles sur l'; document demandé, 47.
- ATLANTIQUE-NORD (COMPAGNIE COMMERCIALE DE L'):—Correspondance avec le gouvernement; document demandé, 50.
- ATLANTIQUE, QUÉBEC ET OCCIDENTAL:—Bill (No 64) concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 116. Seconde lecture, 125. En comité et passé, 160. Par le Sénat, 238. S.R., 264.
- Auditeur général:—Rapport de l', pour l'année expirée le 30 juin 1905 [vol. I]. (Document sessionnel), 29. Vol III, 46. Vol II, 98. Référés au comité des Comptes Publics. 104. Rejet de ses décisions par le Conseil du Trésor, 31.

- AYLESWORTH, ALLEN BRISTOL:—Certificat d'élection, 22. Prend son siège, 23.
- AYLMER (ELGIN):—Correspondance touchant la construction du bureau de poste; document demandé, 48. Produit, 168.
- Bate d'Hudson:—Copie des pétitions concernant les réclamations de serviteurs retraités de la Compagnie; document demandé, 296. Produit, 412.
- BAIE DE JAMES:—Bill L (No 184) du Sénat: Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la, 341. Première lecture, 343. Seconde lecture, 369. En comité, 387. Passé, 387. S.R., 430.
- Baker, Harriette Wesley:—Bill R (No 179) du Sénat: Acte pour faire droit à, 326.

 Première lecture, 331. Seconde lecture, 351. En comité et passé, 388. S.R.,
 430.
- Banques chartées du Canada:—Liste des actionnaires; (Document sessionnel), 215. Dividendes restant non payés; (Document sessionnel), 306.
- Banques et du Commerce:—Premier rapport du comité, 262. Second rapport, 289. Troisième, 301. Quatrième rapport, 324. Cinquième rapport, 381. Autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre, 403. Sixième rapport, 408. Septième rapport, 445. Huitième rapport, 491.
- Banque Provinciale du Canada:—Bill (No 49) concernant la; présenté, 103. Seconde lecture, 121. En comité, 268. Passé, 269. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 411. Adoptés, 425. S.R., 590.
- Barrages construits par le gouvernement d'Ontario pris en possession par le gouvernement fédéral:—Document demandé, 167.
- Bell:—Bill (No 81) concernant la Compagnie Canadienne de téléphone; présenté, 131.

 Seconde lecture, 148. Ordre pour renvoyer le bill au comité des Bills Privés, rescindé; bill renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 150. Amendement proposé et rejeté, 305. En comité général, 306, 318. Adopté, 420. Troisième lecture, sur division et passé, 447. Par le Sénat, 461. S.R., 590.
- Bibliothèque du Parlement:—Rapport conjoint des bibliothécaires, 25. Comité spécial nommé, 46. Rapport du comité, 324.
- Bills privés:—Extension du temps pour présentation de pétitions, 115. Premier rapport du comité, 201. Second rapport, 232. Troisième, 253. Quatrième, 281. Cinquième, 301. Sixième, 342. Septième, 380. Autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre, 402. Huitième rapport, 407. Neuvième, 412. Dixième, 417. Onzième, 445. Douzième, 474.
- Boulanger, Lieut.-colonel:—Correspondance concernant sa révocation ou destitution; document demandé, 67.
- Boundary (The) Kamloops and Cariboo Central Railway Company:—Bill (No 73) concernant la compagnie dite; présenté, 125. Seconde lecture, 147. En comité, 185. Passé, 186. Par le Sénat, 238. S.R., 265.

- Brandon Transfer Railway Company:—Bill (No 43) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 91. Seconde lecture, 112. En comité et passé, 203. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 386. Adoptés, 391. S.R., 430.
- Britannique-Canadienne:—Bill (No 70) concernant la Compagnie de prêt et de placement; présenté, 120. Seconde lecture, 147. En comité et passé, 283. Par le Sénat, avec un amendement, 348. Adopté, 351. S.R., 589.
- BUDGET:—Pour les neuf mois finissant le 31 mars 1907, 30. Estimations supplémentaires additionnelles pour 1906, 30.
- Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company:—Bill (No 42) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 91. Seconde lecture, 112. En comité et passé,, 304. Par le Sénat, 386. S.R., 430.
- BULMER, NETTIE M.:—Bill LL (No 218) du Sénat: Acte pour faire droit à, 457. Première et seconde lectures, 459. En comité, 480. Passé, 481. S.R., 591.
- Burk's Falls and French River Railway Company:—Bill (No 158) constituent en corporation la compagnie dite; présenté, 259. Seconde lecture, 269. En comité et passé, 382. Par le Sénat, avec un amendement, 448. Adopté, 464. S.R., 591.
- CABOTAGE:—Motion proposée pour que le dit acte ne s'applique pas à un navire de nationalité étrangère; retirée, 99.
- CALDWELL, C. F.:—Formules de demandes pour terrains houillers dans la province de l'Alberta; document demandé, 177. Produit, 333.
- Calgary à Edmonton:—Bill (No 77) concernant la Compagnie du chemin de fer de; présenté, 130. Seconde lecture, 147. En comité et passé, 186. S.R., 327.
- Calgary and Fernie Railway Company:—Bill (No 71) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 120. Seconde lecture, 147. En comité et passé, 185. Par le Sénat, 240. S.R., 265.
- Canada:—Contrats pour fourniture d'articles alimentaires à la police à cheval du; document demandé, 111. Produit, 112. Supplémentaire, 206, 227.
- Canada:—Correspondance au sujet d'imprimeurs anglais se plaignant d'avoir été amenés ici sous de fausses représentations; document demandé, 128. Produit, 139.
- Canada et Mexique:—Service de steamers entre ces deux pays; document demandé, 202. Produit, 210.
- Canada:—Nombre de juges payés à même le fonds consolidé du Canada; document demandé, 110. Produit, 169.
- CANADIAN BIBLE SOCIETY, AUXILIARY TO THE BRITISH AND FOREIGN BIBLE SOCIETY:—Bill (No 20) constituant en corporation la; présenté, 73. Seconde lecture, 96. Honoraires remboursés, 233. En comité et passé, 242. Par le Sénat, 342. S.R., 430.

- Canadian (The) Handicrafts Guild:—Bill E (No 166) du Sénat: Acte constituant en corporation l'association dite, 271. Première lecture, 272. Seconde lecture, 285. En comité; amendé; considéré et passé, 305. Sénat acquiesce, 326. S.R., 429.
- Canadian (The) Lloyds (à responsabilité limitée):—Bill (No 114) constituant en corporation; présenté, 167. Seconde lecture, 187. En comité; titre changé en The Anglo-Canadian Insurance Company; passé, 368. Par le Sénat, avec un amendement, 448. Adopté, 463.
- CANADIAN-MINNESOTA BRIDGE COMPANY:—Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 143. Seconde lecture, 161. En comité, amendé, 233. Renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour plus ample considération, 234. Considéré et passé, 266. Par le Sénat, 367. S.R., 589.
- Canadien du Nord:—Quelles terres ont été sélectées par cette compagnie; document demandé, 270. Produit, 412.
- Canadien du Pacifique:—Bill (No 22) concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 73. Seconde lecture, 94. En comité et passé, 135. Par le Sénat, 238. S.R., 265.
- CANNINGTON, ONT.:—Motion pour documents concernant la destitution du maître de poste; débat, 233.
- CAMPBELLFORD, LAKE ONTARIO AND WESTERN RAILWAY COMPANY:—Bill (No 24) concernant la compagnie dite; présenté, 74. Seconde lecture, 94. En comité, 135. Passé, 136. Par le Sénat, 238. S.R., 265.
- CAP-BRETON-NORD ET VICTORIA: Election contestée, 10. Vacance survenue, 20.
- Central d'Algoma à la Baie d'Hudson:—Bill (No 125) concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 179. Seconde lecture, 204. En comité et passé, 284. Par le Sénat, avec un amendement, 352. Adopté, 355. S.R., 589.
- CENTRAL ONTARIO RAILWAY COMPANY:—Bill (No 98) concernant la compagnie dite; présenté, 150. Seconde lecture, 161. En comité et passé, 266. Par le Sénat, 341. S.R., 429.
- CENTRAL RAILWAY COMPANY OF CANADA:—Bill (No 149) concernant la compagnie dite; présenté, 228. Seconde lecture, 247. En comité et passé, 310. Par le Sénat, 429. S.R., 590.
- Certificats des capitaines et seconds de navires :—Bill (No 7) modifiant l'Acte concernant les; présenté, 28. Seconde lecture; en comité; progrès rapporté, 87, 116. Renvoyé à un comité spécial, 128. Premier rapport du comité, 201. Adopté, 202.
- CHAMBRE (LA) se réunit pour la dépêche des affaires, 1.
- Chambre:—Comité pour examiner le règlement, 61. Rapport du comité, 491. Considéré, 513. Amendements aux règlements; adoptés; mise en force, 580.
- CHAMBRE DES COMMUNES: Membres formant la commission interne, 30-31.

- CHAMBRE DES COMMUNES:—Bill (No 3) modifiant l'Acte concernant la; présenté, 27. Seconde lecture, 83.
- CHARTERED (THE) BANK OF LONDON AND CANADA:—Bill CC (No 204) du Sénat: Acte constituant en corporation la banque dite, 391. Première lecture, 397. Seconde lecture, 406. En comité; amendé; considéré et passé, 462. Sénat acquiesce, 490. S.R., 591.
- CHAUDIÈRES:—Baux pour pouvoirs d'eau; document demandé, 306.
- CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES:—Premier rapport du comité, 130. Second, 138. Troisième, 155. Quatrième, 179. Cinquième, 197. Sixième, 209. Septième, 226. Huitième, 232. Neuvième, 235. Dixième, 259. Onzième, 272. Douzième, 275. Treizième, 298. Quatorzième, 301. Quinzième, 308. Seizième, 319. Dix-septième, 359. Dix-huitième, 364. Dix-neuvième, 370. Vingtième, 380. Vingt et unième, 393. Vingt-deuxième, 408. Vingt-troisième, 490. Vingt-quatrième, 491.
- CHEMINS DE FER, 1903:—Bill (No 6) modifiant l'Acte des; présenté, 28. Seconde l'ecture; en comité et rapporté, 87. Passé, 113.
- CHEMINS DE FER, 1903:—Bill (No 8) modifiant de nouveau l'Acte des; présenté, 28. Seconde lecture, 116. Comité spécial nommé, 120.
- CHEMINS DE FER, 1903:—Bill (No 9) modifiant de nouveau l'Acte des; présenté, 28. Seconde lecture, 113.
- CHEMINS (DES) DE FER, 1903:—Bill (No 17) modifiant de nouveau l'Acte; présenté, 61. Seconde lecture et renvoyé au comité sur le bill (No 8), 117. Autorisation de faire rapport de temps à autre, 239. Premier rapport, 239-240. Adopté, 240. Second rapport, 321.
- Chemins de fer, 1903:—Bill (No 62) modifiant l'Acte des; présenté, 109. Seconde lecture; en comité; progrès rapporté, 170, 237, 309. Renvoyé à un comité spécial devant faire rapport, 309. Premier rapport, 364. Adopté, 364. Second, 407. Troisième, 418. La Chambre en comité, 426, 443. Amendements proposés et rejetés, 492, 494. Passé, 494. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 522. Adoptés sur division, 582. S.R., 591.
- CHEMINS DE FER, 1903:—Bill (No 152) modifiant l'Acte des; présenté, 233.
- CHEMINS DE FER ET CANAUX:—Rapport du ministre pour l'exercice 1904-1905; (Document sessionnel), 29.
- CHICOUTIMI:—Contrat entre le gouvernement et la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, pour entretien de piliers et estacades; document demandé, 152. Produit, 273. Contrat entre la Compagnie du port de Chicoutimi et le gouvernement au sujet du creusage du Saguenay; document demandé, 307. Produit, 506.
- CHISHOLM, WILLIAM:—Certificat d'élection, 20. Prend son siège, 23.
- CINQ-MARS, E. E.:—Plainte de M. Foster et ordre au défendeur de comparaître à la barre de la Chambre, 342. Comparution de, 345-346, 370-377.
- CITIZENS BANK OF CANADA:—Bill W (No 187) du Sénat: Acte concernant la, 342. Sur le feuilleton pour seconde lecture, 360. Seconde lecture, 368. En comité; amendé; considéré et passé, 390. Sénat acquiesce, 405. S. R., 430.

- COBALT RANGE RAILWAY COMPANY:—Bill (No 159) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 260. Seconde lecture, 269. En comité et passé, 388. Par le Sénat, 457. S.R., 590.
- Code Criminel, 1892:—Bill (No 4) modifiant de nouveau le; présenté, 27. Seconde lecture, 83. En comité; amendé et passé, 583. Par le Sénat, 585. S.R., 591.
- Code Criminel, 1892:—Bill (No 155) modifiant de nouveau le; présenté, 233. Seconde lecture; en comité et passé, 261. Par le Sénat, 356. S.R., 430.
- Code Criminel, 1892:—Bill S (No 209) du Sénat: Acte modifiant le; première lecture, 419. Seconde lecture; en comité et passé, 583. S.R., 591.
- COFFIN, DAVID D.:—Documents convernant sa destitution; document demandé, 306. Produit, 330.
- Collège Militaire Royal:—Rapport du bureau des visiteurs; (Document sessionnel), 581.
- Collingwood:—Correspondance au sujet de la cale sèche; document demandé, 111. Produit, 197.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE:—Engagement de jeunes filles dans un but immoral; document demandé, 176. Produit, 246.
- COLOMBIE ET KOOTENAY:—Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer et de navigation de la; présenté, 75. Seconde lecture, 95. En comité et passé, 203. Par le Sénat, 318. S.R., 429.
- COLONIAL (THE) BANK OF CANADA:—Bill T (No 188) du Sénat: Acte constituant en corporation la banque dite, 344. Première lecture, 346. Seconde lecture, 368. En comité et passé, 389. S.R., 430.
- Comités permanents:—Motion pour formation, 25. Membres du comité de formation, 26. Formation des comités, 39-45.
- Commerce:—Rapport du département pour l'année expirée le 30 juin, 1905; Document sessionnel), 29. Supplémentaire, 308.
- Commissaires des chemins de fer:—Sommaire des accidents qui ont donné lieu à des enquêtes; (Document sessionnel), 306.
- Commission royale:—Minutes de la commission sur la question des assurances, jusqu'au 25 avril; (Document sessionnel), 211.
- Comptes publics du Canada, pour 1905:—(Document sessionnel), 31.
- Comptes Publics:—Premier rapport du comité, 298. Second, 308. Premier rapport adopté, 308. Second rapport adopté, 319. Troisième et quatrième, 323. Cinquième, 396. Sixième, 397. Septième, 445. Huitième et neuvième, 491. Dixième, 511. Onzième; douzième, treizième, quatorzième, quinzième, 512. Onzième au quatorzième adoptés, 513.
- COMPTON: Election contestée, 5.

- Concessions de terres aux miliciens en activité dans le Nord-Ouest:—Bill (No 177) établissant de nouvelles dispositions au sujet des; présenté, 316. Seconde lecture; en comité, 347. Passé, 349. Par le Sénat, 391. S.R., 430.
- Conservation du gibier dans les territoires non organisés, 1894:—Bill (No 154) modifiant l'Acte relatif à la; présenté, 233. Seconde lecture; en comité et passé, 251. Par le Sénat, 302. S.R., 327.
- Cour d'Appel pour le Manitoba:—Bill (No 195) concernant la; présenté, 361. Seconde lecture; en comité et passé, 399. Par le Sénat, 457. S.R., 590.
- Cour de l'Echiquier:—Bill (No 156) modifiant l'Acte de la; présenté, 250. Seconde lecture; en comité et passé, 288. Par le Sénat, 356. S.R., 430.
- Couronne:—Motion pour que les ministres ne puissent comparaître en qualité d'avocats, 175. Motion amendée et adoptée, 248.
- Cour Suprême et de l'Echiquier:—Bill A (No 67) du Sénat à l'effet de modifier l'Acte de la, 116. Première lecture, 120. Seconde lecture; en comité et amendé, 145. Seconde lecture; en comité, 169. Passé, 288. S.R., 429.
- Cour Suprême de judicature dans la province du Nouveau-Brunswick:—Bill (No 224) concernant la; présenté, 472. Seconde lecture; en comité; amendé, 496. Passé, 499. Par le Sénat, 510. S.R., 591.
- Corry, S. G.:—Copie d'une lettre à lui adressée au sujet de l'effondrement de la tour du bloc de l'Ouest; (Document sesisonnel), 150.
- Côte du Pacifique:—Copie de pétitions, etc., pour obtenir de l'aide à la navigation à cet endroit; document demandé, 177.
- Côtes du Pacifique:—Documents concernant les pertes de steamers; document demandé, 177.
- Cowie à Milton:—Echelle à poisson dans le barrage de l'usine à pulpe de; document demandé, 195. Produit, 466.
- Crawford (The) Bay and St. Mary's Railway Company:—Bill (No 53) concernant la compagnie dite; présenté, 103. Seconde lecture, 122. En comité et passé, 160. Par le Sénat, 240. S.R., 265.
- CUMBERLAND (DE): Election contestée, 12.
- CYCLONE WOVEN WIRE FENCE COMPANY (LIMITED):—Bill (No 136) concernant un brevet de la; présenté, 181, Seconde lecture, 194. En comité, 265. Passé, 266. Par le Sénat, 352. S.R., 430.
- DARROCK, ALEXANDER:—Correspondance concernant sa nomination; document demandé, 48. Produit, 120.
- Dauphin:—Rapport des officiers sur la réserve boisée; document demandé, 176. Produit, 273. Supplémentaire, 298.

- DAVIDSON, A. D.:—Propositions faites au gouvernement par lui pour achat ou acquisition de terrain, etc.; document demandé, 163. Produit, 236.
 - Recommandations des propositions; document demandé, 163.
 - Copie de toutes acceptations; document demandé, 163.
 - Copie des arangements de vente; document demandé, 163.
 - Transactions avec C. W. Speers; document demandé, 163. Produit, 235. Supplémentaire, 264.
- Davis, M. P.:—Mémoire de l'association maritime pour délai dans l'exécution de son contrat; document demandé, 270. Produit, 365.
- DÉBATS:—Membres composant le comité des, 31. Premier rapport, 38. Adopté, 46. Second rapport, 201. Adopté, 201. Troisième, 446. Renvoyé pour plus ample considération, 459.
- DÉPENSES IMPRÉVUES:—Etat indiquant les—pour 1905-1906; (Document sessionnel), 31.
- DER NORDWESTER:-Voir Free Press.
- DISCOURS DU TRÔNE:—Motion pour prise en considération, 25. Prise en considération, 28. Adresse pour remercier Son Excellence, 29. Remerciements de Son Excellence, 198.
- Dominion Fire Insurance Company:—Bill (No 148) concernant la compagnie dite; présenté, 228.
- DOMINION TRUST COMPANY: Voir Empire Trust Company.
- Données thermographiques à bord des steamers transocéaniques, en 1905:—Document demandé, 80. Produit, 192.
- Droits d'auteurs :-Bill (No 189) modifiant l'Acte concernant les; présenté, 345.
- Duberger, A. E.:—Rapport sur le commerce des drogues et autres en Canada; document demandé, 195. Produit, 227.
- DURAND, SIR MORTIMER: -Lettre à Lord Grey, 207.
- DURYEA, CHESTER BURNELL:—Bill (No 79) concernant un certain brevet de; présenté, 131. Seconde lecture, 148. En comité, 212. Passé, 213. Par le Sénat, 341. S.R., 429.
- EASTERN RALWAY SUPPLY COMPANY, ETC., ETC.—Contrats avec le gouvernement; document demandé, 50. Produit, 125.
- Echange de certaines terres affectées aux écoles contre d'autres terres fédérales:—Bill (No 163) autorisant l'; présenté, 268. Seconde lecture; en comité, 302. Passé, 367. Par le Sénat, 404. S.R., 430.
- EDMUNDS (HENRY):—Bill (No 69) concernant certains brevets de; présenté, 120. Seconde lecture, 147. En comité et passé, 212. Par le Sénat, 263. S.R., 327.

- EDOUARD VII:—Adresse proposée pour inviter Leurs Majestés à venir visiter le Canada; adopté; grossoyée et message au Sénat, 174-175. Le Sénat concoure, 215.
- Elections contestées:—Règles adoptées par les juges de la Haute Cour de Justice, conformément à l'Acte des; (Document sessionnel), 92.
- ELECTIONS DES MEMBRES POUR LA CHAMBRE DES COMMUNES:—Résolution pour une enquête proposée, 56.
 - Comité pour étudier l'opération des Actes concernant les, 61. Premier rapport; adopté, 80. Second rapport, 523.
- ELECTIONS FÉDÉRALES, 1900:—Bill (No 2) modifiant de nouveau l'Acte des; présenté, 27. Seconde lecture, 83.
- Elections fédérales contestées:—Bill (No 5) modifiant de nouveau l'Acte des; présenté, 27. Seconde lecture, 83.
- Elections partielles pour la Chambre des Communes:—Rapport; (Document sessionnel), 229.
- Elgin:—Nombre de contrats pour le transport des malles dans ce comté; document demandé, 306. Produit, 402.
- Emerson, Manitoba:—Accusations contre certains employés de douane; document demandé, 202. Produit, 330.
- EMPIRE TRUST COMPANY:—Bill (No 135) concernant l'; présenté, 181. Seconde lecture, 193. En comité, 368. Titre changé en Dominion Trust Company; passé, 404. Par le Sénat, 448. S.R., 590.
- ERIE AND ONTARIO POWER COMPANY:—Bill (No 107) concernant la compagnie dite; présenté, 156. Seconde lecture, 176. En comité et passé, 241. Par le Sénat, 292. S.R., 327.
- ERIE, LONDON AND TILLSONBURG RAILWAY COMPANY:—Bill (No 117) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 173. Seconde lecture, 186. En comité et passé, 318. Amendements faits par le Sénat considérés et adoptés, 390. S.R., 430.
- Esquimalt à Nanaïmo:—Bill (No 28) concernant la Compagnie du chemin de fer d'; présenté, 74. Seconde lecture, 95. En comité et passé, 136. Par le Sénat, 238. S. R., 265.
- Essex (p'):—Bill (No 92) concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal; présenté, 143. Seconde lecture, 161. En comité et passé, 204. Par le Sénat, 291. S.R., 327.
- Exportation de la force électrique et de certains liquides et gaz:—Bill (No 145) à l'effet de réglementer l'; présenté, 210. Seconde lecture, 260. En comité; progrès rapporté, 261. Le comité se lève sans rapporter de progrès, 309.
- Exportations et importations entre les Etats-Unis et le Canada, de certains produits agricoles:—Document demandé, 202.

- Falsifications:—Bill (No 15) modifiant l'Acte des; présenté, 55.
- FARINE: Fourniture de farine à certains pénitenciers; document demandé, 111.
- FARMERS' (THE) BANK OF CANADA:—Bill (No 127) concernant la banque dite; présenté, 180. Seconde lecture, 193. En comité et passé, 269. Par le Sénat, 342. S.R., 430.
- FIELDS, JANE FRANCES:—Bill DD (No 191) du Sénat : Acte pour faire droit à, 356.

 Première lecture, 361. Seconde lecture, 369. En comité et passé, 423. S.R., 590.
- FITZPATRICK, HONORABLE CHARLES:—Agissant comme député-gouverneur, sanctionne des bills, 429.
- Foin:—Bill (No 116) à l'effet de prévenir la fraude dans le commerce du; présenté, 167.

 Motion proposée et adoptée concernant le commerce du; seconde lecture du bill; bill référé au comité d'Agriculture et de Colonisation, 307.
- Forces hydrauliques en la possession du gouvernement, etc.:—Document demandé, 99.
- FORDING VALLEY RAILWAY COMPANY:—Bill GG (No 197) du Sénat: Acte constituant en corporation la compagnie dite, 361. Première lecture, 364. Seconde lecture, 385. En comité; amendé; considéré et passé, 421. Sénat acquiesce, 448. S.R., 590.
- FORT WILLIAM TERMINAL RAILWAY AND BRIDGE COMPANY:—Bill (No 120) constituant en corporation la compagnie dite, 174. Seconde lecture, 186. En comité, 383. Passé, 387. Par le Sénat, 420. S.R., 590.
- "Free Press" et "Der Nordwester":—Sommes payées à ces journaux; (Document sessionnel), 420.
- French (I.P.-E.):—Changement du site du bureau de poste; document demandé, 68. Produit, 139.
- Fruits exportés du Canada:—Copie de tous rapports, etc., concernant l'inspection de ces fruits; document demandé, 152. Produit, 215.
- JENERAL (The) Accident Company of Canada:—Bill BB No 203) du Sénat, constituant en corporation la compagnie dite, 391. Première lecture, 397. Seconde lecture, 406. En comité; amendé, 461. Passé, 462. Sénat acquiesce, 490. S.R., 591.
- Giant's-Tomb:—Correspondance concernant la vente de cette île; document demandé, 152. Produit, 235.
- GLACE-BAY:—Plans et spécifications concernant l'amélioration du havre de ; document demandé, 82. Produit, 182.
- Gouvernement:—Les mesures du gouvernement auront la priorité, les jeudis après les questions, 144.

- Gouverneur général:—Discours du Trône, 24.
- Gouverneur général:—Relevé des mandats depuis la dernière session, 31.
- Grand-Nord:—Demandes de subventions par la Compagnie du chemin de fer; document demandé, 217. Produit, 260.
- Grand Nord du Canada:—Bill (No 113) concernant la Compagnie du chemin de fer le; présenté, 167. Seconde lecture, 186. En comité et passé, 241. Par le Sénat, 292. S.R., 327.
- Grand Central du Nord-Ouest:—Bill (No 78) concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 130. Seconde lecture, 147. En comité et passé, 185. Par le Sénat, 238. S.R., 265.
- Grand Trunk Pacific Branch Lines Company:—Bill (No 75) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 130. Seconde lecture, 147. En comité, 387, 420. Amendé et passé, 426. Par le Sénat, avec un amendement, 480. Adopté, 481. S.R., 591.
- Grand Trunk Pacific Railway Company:—Bill (No 58) concernant la compagnie dite; présenté, 109. Seconde lecture; bill retiré, 136.
- Grand (The) Trunk Pacific Railway Company:—Bill (No 84) concernant la compagnie dite; présenté, 138. Seconde lecture, 151. En comité; progrès rapporté, 215. Amendé; délibéré et passé, 246. Par le Sénat, 291. S.R., 327.
- Grand Trunk Pacific Telegraph Company:—Bill (No 61) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 109. Seconde lecture, 147. En comité, 247. Passé, 283. Par le Sénat, 420. S.R., 590.
- Grand River and Western Power Company:—Bill Z (No 216) du Sénat: Acte constituant en corporation la compagnie dite; première lecture, 449. Seconde lecture, 465. En comité, 481. Le comité se lève sans rapporter progrès, 499.
- Grande Vallée:—Bill (No 130) concernant la Compagnie du chemin de fer de la ; présenté, 180. Seconde lecture, 204. En comité et passé, 421. Par le Sénat, avec un amendement, 458. Adopté, 464. S.R., 591.
- Gray, Franklin Montgomery:—Bill (No 122) concernant un certain brevet de; présenté, 174. Seconde lecture, 187. En comité et passé, 350. Par le Sénat, 420. S.R., 590.
- Grey-Nord:—Election contestée, 122.

Halifax:—Election contestée, 15.

- Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company:—Bill (No 104) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 155. Seconde lecture, 175. En comité et passé, 292. Par le Sénat, 367. S.R., 589.
- Hatfield, Charles M.—Copie de l'arrangement fait avec lui pour produire de la pluie au Yukon; (Document sessionnel), 319.

- HAVRE DE MONTRÉAL:—Motion pour documents concernant l'abolition de la commission du havre, 135. Débat continué, 140.
- HILLCREST RAILWAY, COAL AND COKE COMPANY:—Bill (No 157) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 253. Seconde lecture, 269. En comité, amendé et passé, 329. Par le Sénat, avec amendement, 448. Adopté, 463. S.R., 591.
- Hodgson (propriété):—Correspondance concernant l'achat de cette propriété; document demandé, 152. Produit, 268.
- Holmes, Charles William:—Bill P (No 181) du Sénat: Acte pour faire droit à, 326.

 Première lecture, 330. Seconde lecture, 351. En comité et passé, 388. S.R.,
 430.

HOMESTEAD :-

- 1. Copie de formules de demandes; document demandé, 50. Produit, 144.
- 2. Nombre de colons qui en ont pris; document demandé, 50.
- 3. Nombre d'autorisations accordées pour demander une inscription; document demandé, 53. Produit, 162.
- 4. Nombre d'inscriptions enregistrées; document demandé, 53. Produit, 349.
- 5. Nombre d'inspecteurs actuellement employés; document demandé, 53.
- 6. Plainte que la loi n'a pas été observée, etc.; document demandé, 51.
- Prolongation du délai pour compléter une inscription; document demandé, 51.
 Produit, 162.
- Houk, Henry Luther:—Bill (No 51) concernant un brevet d'invention de; présenté, 103. Seconde lecture, 121. En comité et passé, 265. Par le Sénat, 352. S.R., 430.
- Huîtres:—Propositions pour que le gouvernement en prenne le contrôle de la pêche; document demandé, 127.
- Hunt, Aylmer Byron:—Certificat d'élection, 22. Prend son siège, 23.
- Huron and Erie Loan and Savings Company:—Bill (No 21) concernant la compagnie dite; présenté, 73. Seconde lecture, 94. En comité et passé, 295. Par le Sénat, 391. S.R., 430.
- Huron et Ontario:—Bill (No 112) concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 167. Seconde lecture, 186. En comité et passé, 284. Par le Sénat, 367. S.R., 589.
 - LE DU PRINCE-EDOUARD:—Correspondance au sujet du subside additionnel de \$300,000; document demandé, 111. Présenté, 156.
- Immigration:—Motion de résolution pour empêcher les fausses données ou représentations d'immigration ou d'émigration, 255.
- Immigration:—Renseignements au sujet de paiements irréguliers par certains agents ; document demandé, 195. Produit, 309.

- Immigration et les immigrants:—Bill (No 170) concernant l'; présenté, 295. Seconde lecture, 367. En comité, 368, 369, 285. Amendé et passé, 400. Par le Sénat, avec plusieurs amendements; adoptés, 495. S.R., 591.
- Impressions du Parlement:—Comité nommé, 46. Premier rapport, 218-226. Adopté, 250. Second rapport, 275-281. Adopté, 316. Troisième rapport, 334-339. Adopté, 359. Quatrième rapport, 393-396. Adopté, 412. Cinquième rapport, 428. Partie de rapport renvoyé aux commissaires de l'Economie Interne, 492.
- Imprimerie et de la Papeterie publiques:—Rapport annuel du département de l'; (Document sessionnel), 425.
- Indemnité des membres du Parlement:—Bill (No 143) concernant l'; présenté, 182.

INGRAM, ANDREW B.:—Résigne comme député, 365.

Intérieur :-

- 1. Correspondance entre le ministre et différentes compagnies de chemins de fer, au sujet de terres à titre d'octrois; document demandé, 52.
- 2. Nombre de terres (autres que des homesteads) affectant les sections paires, etc.; document demandé, 53. Produit, 192.
- 3. Rapport annuel du département; (Document sessionnel), 112.
- 4. Soumissions reçues par le département au sujet de l'affermage de fonds de bois; document demandé, 109.
- International Life Insurance Company:—Bill (No 90) constituant en corporation la; présenté, 143. Seconde lecture, 162. En comité; amendé; considéré; titre changé en *United Empire Life Insurance Company*; passé, 461. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 495. Adoptés, 506. S.R., 591.
- Inter-Ocean Fire Insurance Company:—Bill (No 60) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 109. Seconde lecture, 125. En comité et passé, 304. Par le Sénat, 391. S.R., 430.
- Interprétations—Bill (No 171) modifiant l'Acte d'; présenté, 302. Seconde lecture; en comité et passé, 399. Par le Sénat, 429. S.R., 590.
- Inspection (d') des bateaux à vapeur, 1898:—Bill (No 16) modifiant l'Acte; présenté, 61. Seconde lecture; renvoyé à un comité spécial, 137.
- Inspection des grains:—Bill (No 207) modifiant l'Acte d'; présenté, 404. Seconde lecture; en comité; amendé et passé, 413. Par le Sénat, 461. S.R., 590.
- Inspection générale:—Bill (No 164) modifiant l'Acte d'; présenté, 268.
- Invasion fénienne, 1866-1870: Motion proposée pour reconnaître les services des volontaires; rejetée, 100.
- IRRIGATION:—Terres vendues pour les fins d'irrigation; prix, etc.; document demandé, 51.
- Irvine, Minnie Florence:—Bill Q (No 182) du Sénat: Acte pour faire droit à, 326.

 Première lecture, 331. Seconde lecture, 352. En comité et passé, 389. S.R.,

 430.

- JUGES DE LA COUR D'APPEL DU MANITOBA :—Résolution proposée concernant leur traitement, 317. Adoptée, 356.
- Juges des cours provinciales:—Bill (No 13) concernant les; présenté, 28. Seconde lecture, 116. En comité, 381.
- Juges des cours provinciales:—Bill (No 83) modifiant l'Acte concernant les; présenté, 134. Seconde lecture; en comité et passé, 185. Par le Sénat, 262. S.R., 327.
- Justice:—Rapport du ministre sur les pénitenciers; (Document sessionnel), 88.
- KAMLOOPS AND YELLOW HEAD PASS RAILWAY COMPANY:—Bill (No 27) constituent en corporation la compagnie dite; présenté, 74. Seconde lecture, 95. En comité et passé, 204. Par le Sénat, avec un amendement, 379. Adopté, 384. S.R., 430.
- Kent (Ont.):—Correspondance au sujet de la peste porcine dans le comté de; document demandé, 101. Produit, 330.
- KETTLE RIVER VALLEY RAILWAY COMPANY:—Bill (No 108) concernant la compagnie dite; présenté, 159. Seconde lecture, 175. En comité, 242. Passé, 243. Par le Sénat, avec un amendement, 379. Adopté, 383. S.R., 430.
- KING (I.P.-E.) :- Election contestée, 35.
- King (N.-E.):—Election contestée, 14.
- Kingston et Pembroke:—Bill (No 44) concernant la Compagnie du chemin de fer de; présenté, 92. Seconde lecture, 112. En comité et passé, 160. Par le Sénat, 238. S.R., 265.
- KNOWLES, WILLIAM ERSKINE:—Certificat d'élection, 23. Prend son siège, 23.
- KOOTENAY À ARROWHEAD:—Bill (No 30) concernant la Compagnie du chemin de fer de; présenté, 74. Seconde lecture, 95. En comité et passé, 136. Par le Sénat, 238. S.R., 265.
- LAKE OF THE WOODS MILLING COMPANY, LIMITED, ET LA COMPAGNIE DITE THE KEE-WATIN FLOUR MILLS COMPANY, LIMITED:—Bill (No 111) concernant la compagnie dite; présenté, 166. Seconde lecture, 187. En comité et passé, 265. Par le Sénat, 342. S.R., 430.
- LAMBTON-OUEST: Vacance survenue, 19.
- Lamont, John Henderson:—Résigne comme député, 18.
- Lèpre:—Bill (No 115) concernant la; présenté, 167. Seconde lecture; en comité et passé, 211. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 386. Adoptés, 398. S.R., 430.

- Lethbridge:—Correspondance au sujet de la grève; document demandé, 128. Produit, 145.
- Lewis, Jamieson Webster:—Bill (No 85) à l'effet d'émanciper J. W. Lewis, sauvage de la bande moravienne de la Thames, en la province d'Ontario; présenté, 138. Seconde lecture; en comité, 251. Passé, 252. Par le Sénat, 326. S.R., 429.
- LIDDLE, DAVID:—Correspondance concernant sa nomination; document demandé, 47. Produit, 87.
- Liste des navires enregistrés en Canada, 1905:—(Document sessionnel), 308.
- McCABE, Joseph:—Correspondance concernant sa destitution; document demandé, 67. Produit, 139.
- McCraney, George Ewen:—Certificat d'élection, 23. Prend son siège, 23.
- McEwen Cattle Company:—Documents concernant l'affermage de la réserve des sauvages du Sang; document demandé, 216. Produit, 302.
- McIntyre, Wilbert, Écr.—Certificat d'élection, 190. Prend son siège en Chambre, 191.
- Macdonald, R.C.:—Accusations portées contre lui; document demandé, 68.
- MACKINTOSH, EILEEN MARY:—Bill X (No 185) du Sénat: Acte pour faire droit à, 341.

 Première lecture, 343. Seconde lecture, 352. Renvoyé au comité des Bills

 Privés pour plus ample considération, 387. Délibéré et passé, 423. S.R., 590.
- MAISONNEUVE: Vacance survenue, 20.
- Mallein:—Combien de chevaux ont été soignés par ce procédé, dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan; les résultats, etc.; document demandé, 83.
- Manitoba, 1900:—Bill (No 206) modifiant l'Acte des grains du; présenté, 403. Seconde lecture; en comité, amendé, 413. Passé, 428. Par le Sénat, 461. S.R., 590.
- Manitoulin et de la Rive Nord:—Bill (No 121) concernant la Compagnie du chemin de fer de; présenté, 174. Seconde lecture, 186. En comité et passé, 284. Par le Sénat, 367. S.R., 589.
- MANITOBA AND KEEWATIN RAILWAY COMPANY:—Bill HH (No 213) du Sénat: Acte concernant la compagnie dite, 421. Première lecture, 426. Seconde lecture, 462. En comité et passé, 500. S.R., 591.

MANITOBA ET NORD-OUEST :-

- Demandes d'inspection des propriétaires de homestead désirant leurs titres; document demandé, 81. Produit, 494.
- Terres réservées pour coupe de foin ou de bois pour lesquelles des inscriptions de homestead ont été accordées; document démandé, 81. Produit, 494.
- Manitoba, Saskatchewan et Alberta:—Nombre d'acres de terres émis depuis 1872 à 1905, en vertu de formules de concessions, etc.; document demandé, 52. Produit, 309.

MANITOBA :-

- 1. Terres marécageuses; document demandé, 68.
- 2. Terres vendues par blocs ou demi-sections, etc.; document demandé, 111. Produit, 288.
- MARINE ET PÊCHERIES: -Quais transférés au département; (Document sessionnel), 145.
- MARINE ET Pêcheries: -38e rapport annuel. Pêcheries, 92. Marine, 153.
- MARQUE DE FRUITS:—Bill (No 101) modifiant l'Acte de la; présenté, 150. Seconde lecture; en comité, 211. Passé, 237. Par le Sénat, 386. S.R., 590.
- Maskinongé:—Election contestée, 37.
- MATHER BRIDGE AND POWER COMPANY:—Bill (No 99) concernant la compagnie dite; présenté, 150. Seconde lecture, 161. En comité et passé, 242. Par le Sénat, 318. S.R., 429.
- MÉRIDIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE:—Bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 74. Seconde lecture, 95. En comité et passé, 203. Par le Sénat, 291. S.R., 327.
- Messagerie:—Bill (No 82) concernant les compagnies de; présenté, 131. Seconde lecture, 342.
- MÉTIS DU MANITOBA:—Nombre de lots de 240 acres accordés, etc.; document demandé, 53.
 - Nombre de scrips en terre alloués, etc.; document demandé, 54. Produit, 245.
- MEXICAN CONSOLIDATED ELECTRIC COMPANY (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE), ET À L'EFFET D'EN CHANGER LE NOM EN CELUI DE MEXICO TRAMWAYS COMPANY:—Bill (No 96) concernant la; présenté, 144. Seconde lecture, 161. En comité; titre changé en Mexico Tramways Company; passé, 241. Par le Sénat, 292. S.R., 327.
- Mexican Light and Power Company (à responsabilité limitée):—Bill (No 95) concernant la; présenté, 143. Seconde lecture, 162. Référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 181. Passé, 240. Par le Sénat, 292. S.R., 327.
- MILICE DU CANADA :- Rapport annuel du Conseil de la; (Document sessionnel), 174.
- MILICE:—Résolution proposée concernant l'Acte de la, 317. Adoptée. Bill (No 201) modifiant l'Acte de la; présenté, 367. Seconde lecture, en comité et passé, 398. Par le Sénat, 448. S.R., 590.
- Milice:—Résolution proposée concernant l'Acte des Pensions, 316. Adoptée. Bill (No 200) modifiant l'Acte des Pensions de la Milice de 1901; présenté, 366. Seconde lecture; en comité et passé, 398. Par le Sénat, 448. S.R., 590.
- MIMINIGASH: —Dépenses faites à ce havre; document demandé, 216. Produit, 318.
- Monarch (The) Bank of Canada:—Bill M (No 186) du Sénat: Acte concernant la banque dite, 342. Première lecture, 346. Seconde lecture, 385. En comité, amendé, 423. Passé, 424. Sénat acquiesce, 429. S.R., 590.

- Montague et Cardigan:—Correspondance au sujet de dommages causés aux propriétés par suite d'expropriations; document demandé, 140. Produit, 260.
- Montréal:—Bill (No 37) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Île de; présenté, 86. Seconde lecture, 99. En comité et passé, 266. Par le Sénat, 341. S.R., 429.
- Montréal:—Bill (No 55) concernant les pouvoirs des Commissaires du havre de ; présenté, 104. Seconde lecture; en comité et passé, 211. Par le Sénat, 262.
- Montréal:—Bill (No 124) concernant les Commissaires du havre de ; présenté, 174. Seconde lecture ; en comité, 212. Progrès rapporté, 213. Passé, 240. Par le Sénat, 302. S.R., 327.
 - Résolution proposée, concernant les commissaires, 404. Considérée; adoptée, 466. Bill (No 222) pourvoyant de nouvelles avances aux commissaires du havre de; présenté, 466. Seconde lecture; en comité et passé, 474. Par le Sénat, 495. S.R., 591.
- Montréal:—Montants dûs, etc., au gouvernement par la Compagnie des chemins à barrières de; document demandé, 82. Produit, 139.
- Montréal à Ottawa et Baie Georgienne:—Bill (No 57) concernant la Compagnie du Canal de ; présenté, 109. Seconde lecture, 125. En comité et passé, 382. Par le Sénat, 457. S.R., 590.
- Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne :—Copie des instructions données aux ingénieurs chargés de l'exploration du canal ; document demandé, 255. Produit, 319.
- Nakusp à Slocan:—Bill (No 32) concernant la Compagnie du chemin de fer de; présenté, 74. Seconde lecture, 95. En comité, 146. Troisième lecture et passé, 147. Par le Sénat, 238. S.R., 264.
- NATIONAL FIRE INSURANCE COMPANY OF CANADA:—Bill (No 63) constituant en corporation la Compagnie dite; présenté, 115. Seconde lecture, 126. Bill retiré, honoraires remboursés, 325.
- NATIONAL TRANSCONTINENTAL: -Rapport de M. Collingwood Schreiber, 32.
- National Transcontinental:—Bill (No 215) modifiant l'Acte du chemin de fer ; présenté, 446. Seconde lecture; en comité et passé, 475. Par le Sénat, 495. S.R., 591.
- NATIONAL TRANSCONTINENTAL:—Premier rapport annuel des Commissaires du chemin de fer; (Document sessionnel), 29. Ordre d'imprimer, 61.
- NATURALISATION DES AUBAINS :—Lois dans le Royaume-Uni, etc., à ce sujet; document demandé, 68. Produit, 145.
- Niagara:—Bill (No 36) concernant la Compagnie Canadienne de Force Motrice de ; présenté, 86. Seconde lecture, 99.

- NIAGARA (THE) QUEENSTON AND ST. CATHARINES RAILWAY COMPANY:—Bill (No 25) concernant la compagnie dite; présenté, 74. Seconde lecture, 95. En comité et passé, 292. Par le Sénat, 352. S.R., 430.
- NIAGARA:—Rapport de la Commission internationale sur la condition des chutes; (Document sessionnel), 239.
- NIAGARA (THE) St. CATHARINES AND TORONTO RAILWAY COMPANY:—Bill (No 133) concernant la compagnie dite; présenté, 180. Seconde lecture, 204. En comité et passé, 304. Par le Sénat, 367. S.R., 589.
- NIXON (JOSEPH) :- Rapports à son sujet; document demandé, 111.
- NORTH ALBERTA RAILWAY AND COAL COMPANY:—Bill (No 93) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 161.
- NORTH ATLANTIC TRADING COMPANY:—Motion Foster blâmant le gouvernement, 187. Débat ajourné, 188. Reprise du débat, 198, 207, 229. Rejetée, 230-231. Autre, 331. Rejetée, 332.
- Northern Commercial Telegraph Company (à responsabilité limitée):—Bill (No 139) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 181. Seconde lecture, 205. En comité, 328. Passé, 329. Par le Sénat avec un amendement, 458. Adopté, 465. S.R., 591.
- NORFOLK :- Election contestée, 92.
- NORTH LAKE:—Transfert du bureau de poste à Black Point; document demandé, 216. Produit, 272.
- NORTHUMBERLAND:—Construction d'un navire pour le service d'hiver dans ce détroit; document demandé, 195. Produit, 340.
- Northwest (The) Commercial Travellers Association of Canada:—Bill V (No 212) du Sénat concernant l'association dite, 413. Première lecture, 419. Seconde lecture, 464. En comité; amendé; considéré et passé, 501. Sénat asquiesce, 509. S.R., 591.
- Naufrages dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent en 1905 :—Document demandé, 47. Produit, 494.
- OBJETS FABRIQUÉS EN OR ET EN ARGENT : Bill U (No 211) du Sénat : Acte concernant la vente et la marque des, 413. Première lecture, 419. Seconde lecture, 446. En comité et passé, 523. S.R., 591.
- Observance du dimanche:—Bill (No 12) concernant l'; présenté, 28. Seconde lecture et renvoyé à un comité spécial, 131. Membres du comité, 140. Premier rapport du comité, 149. Adopté, 150. Second rapport, 179. Adopté, 181. Troisième, 323. En comité, 404, 405, 407, 448, 458. Amendé, 559. Référé au comité général pour plus ample considération, 499. Amendements proposés et rejetés, 501-505. Passé, 505. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 584. Certains amendements non adoptés, 585. Sénat n'insiste pas, 588. S.R., 592.

- Ocebe (Lac):—Contrats concernant le phare à cet endroit; document demandé, 127. Produit, 157.
- OGDEN, WILLIAM EDWARD:—Bill KK (No 210) du Sénat: Acte pour faire droit à, 413. Première lecture, 419. Seconde lecture, 426. En comité et passé, 462. S.R., 591.
- ONTARIO:—Montants payés pour dragage dans cette province; document demandé, 110. Produit, 168.
- ONTARIO NORTHERN AND TEMAGAMI RAILWAY COMPANY:—Bill (No 132) concernant l'; présenté, 180. Seconde lecture, 204. En comité et passé, 284. Par le Sénat, 367. S.R., 589.
- ORATEUR:—Articles fournis, prix payés, etc., chez l'Orateur, de 1891 à 1905. Document demandé, 216. Produit, 511. Motion pour liste depuis 1886-1906, 254.
- ORATEUR: -Absence inévitable, 69, 214, 301, 364.
- Ordres Permanents:—Premier rapport du comité, 72. Second, 90. Troisième, 102. Quatrième, 115. Cinquième, 129. Sixième, 142. Septième, 154. Huitième, 170. Neuvième, 226. Dixième, 250. Rapport renvoyé au dit comité pour plus ample considération, 251. Onzième rapport, 258. Douzième et treizième, 321. Treizième rapport référé au comité spécial sur les règles de la Chambre. Quatorzième, 360. Quinzième, 364. Seizième, 370. Dix-septième, 403. Dixhuitième, 445. Dix-neuvième, 450. Vingtième, 460.
- Ottawa, Brockville and St. Lawrence Railway Company:—Bill (No 151) concernant l'; présenté, 233. Seconde lecture, 247. En comité, 284. Passé, 285. Par le Sénat, 352. S.R., 430.
- Ottawa (D') :- Rapport de la commission d'amélioration; (Document sessionnel), 80.
- Ottawa:—Rapport sur l'enquête du bureau de poste; (Document sesionnel), 173.
- Ouest:—Bill (No 199) concernant la Compagnie d'assurance de l'; présenté; seconde lecture, 365. En comité, 389. Amendé et passé, 390. Par le Sénat, 429. S.R., 430.
- Pacific (The) and Atlantic Railway Company:—Bill K (No 173) du Sénat, Acte concernant la Compagnie dite, 302. Première lecture, 304. Seconde lecture, 384. En comité; amendé; délibéré, 424. Motion pour renvoyer à six mois, 448. Rejetée; Bill passé, 460. Sénat acquiesce à l'amendement, 490. S.R., 591.
- Pacific (The) and Eastern Railway Company:—Bill N (No 205) du Sénat : Acte constituant en corporation la Compagnie dite, 398. Première lecture, 399. Seconde, 425.
- Pacific Bank of Canada:—Bill (No 50) concernant la ; présenté, 103. Seconde lecture, 121. En comité; titre changé en *United Empire Bank of Canada*; passé, 269. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 348. Adoptés, 351. S.R., 589.

- PACIFIQUE CANADIEN :- Terres vendues par la Compagnie; document demandé, 68.
- Pacifique de l'Ouest de l'Ontario :—Bill (No 26) concernant la Compagnie du chemin de fer du; présenté, 74. Seconde lecture, 95. En comité et passé, 136. Par le Sénat, 238. S.R., 265.
- Pacifique d'Ontario-sud :—Bill (No 19) concernant la Compagnie du chemin de fer du; présenté, 73. Seconde lecture, 94. En comité et passé, 135. Par le Sénat, 238. S.R., 265.
- Pacific Marine Underwriter's (Limited):—Bill (No 54) constituant en corporation la ; présenté, 103. Seconde lecture, 121. En comité, 295. Passé, 296. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 411. Adoptés, 415. S.R., 590.
- Pacifique Nord et d'Oménica:—Bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du; présenté, 131. Seconde lecture, 147. En comité et passé, 203. Par le Sénat, avec un amendement, 379. Adopté, 384. S.R., 430.
- Pacifique:—Combien de naufrages à des navires anglais et étrangers sont arrivés sur ces côtes, dans les eaux canadiennes, de 1900 à 1906; document demandé, 83.
- Pacifique :- Table des marées et levé des côtes ; (Document sessionnel), 229.
- Parc des Montagnes Rocheuses:—Bill (No 163) modifiant l'Acte du; présenté, 268. Seconde lecture; en comité et amendé, 343. Passé, 347. Par le Sénat, 391. S.R., 430.
- Pardee, Fred. F.:—Certificat d'élection, 21. Prend son siège, 23.
- Parlement:—Nombre d'acres de terres qu'il a octroyées à certains chemins de fer; document demandé, 52.
- Prèche de la Baleine dans la Baie d'Hudson:—Résolution proposée concernant un honoraire de licence, 426. Considérée, 466. Adoptée, 467.
- Pêcheries:—Bill (No 223) modifiant l'Acte des; présenté, 467. Seconde lecture; en comité et passé, 474. Par le Sénat, 495. S.R., 591.
- Pêcheries maritimes, etc.:—Droits réservés au gouvernement fédéral dans les provinces; document demandé, 110.
- PEER, JOHN ALBERT:—Bill G (No 169) du Sénat: Acte pour faire droit à, 274. Première lecture, 282. Seconde lecture, 296. En comité, 350. Passé, 387. S.R., 430.
- PÉNITENCIERS:—Motion pour considérer l'Acte des ; adoptée, 302. En comité, 310-312.

 Rapportée, 313. Adoptée, 314. Bill (No 176) concernant les ; présenté, 315.

 Présenté, 381. En comité, 381, 384. Amendé, considéré et passé, 385. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 443. Adoptés, 472. S.R., 591.
- PEEL:—Nombre de contrats pour transporter les malles dans ce comté; document demandé, 109. Produit, 191.
- Pensions et allocations de retraites à des employés :- (Document sessionnel), 31.

- Pensions (des) pour certains membres du Conseil privé:—Bill (No 18) abrogeant le chapitre 30 des Statuts de 1905, intitulé: "Acte créant; présenté, 66. Motion pour seconde lecture; débat, 234. Continué, 256. Adopté, 257. S.R., 592.
- Pensions pour certains membres du Conseil privé :—Bill (No 142) abrogeant l'Acte créant des; présenté, 182.
- Pensions pour certains membres du Conseil privé :—Bill (No 220) abrogeant l'Acte créant des; présenté, 458. Première lecture ; motion pour seconde lecture, 523. Seconde lecture ; en comité, 580. Passé, 583. Par le Sénat, 589.
- Peterborough:—Papiers concernant les défectuosités de l'écluse; document demandé, 194. Produit, 207.
- Petawawa, Ont.:—Correspondance concernant achat de terrain, etc., pour des fins militaires, etc.; document demandé, 67. Produit, 191.
- Pictou: Election contestée, 11.
- PILOTAGE: Bill (No 219) modifiant l'Acte du : présenté, 458.
- Pilotes:—Fonds de retraite aux pilotes de Sydney, Cap-Breton; document demandé, 127. Produit, 494.
- Poids et mesures :—Bill (No 14) modifiant l'Acte des ; présenté, 46. Seconde lecture, 116. En comité, 205. Amendement proposé et rejeté; troisième lecture et passé, 256. Par le Sénat, 356. S.R., 430.
- Poissons déclarés en douane en différents ports; document demandé, 126. Produit, 198.
- Police à cheval du Nord-Ouest : —Rapport de 1905; (Document sessionnel), 237. Supplémentaire, 341.
- Police fédérale :- Rapport du commissaire; (Document sessionnel), 61.
- Pont Stanley:—Montants, etc., dépensés pour ce poets; document demandé, 48. Produit, 215.
- Port Bruce:—Montants, déboursés, etc., encourus pour ce port; document demandé, 49. Produit, 273.
- Port Burwell:—Montants, déboursés, etc., encourus pour ce port; document demandé, 49. Produit, 380.
- Port Stanley:—Embranchements de chemins de fer à; document demandé, 126.
- Postes :- Rapport du ministre; (Document sessionnel), 54.
- Postes:—Rapport du sous-ministre au sujet de la nomination d'un commis de seconde classe; document demandé, 110. Produit, 139.
- Preston, Mary Emeline:—Bill F (No 168) du Sénat : Acte pour faire droit à, 274.

 Première lecture, 282. Seconde lecture, 296. En comité et passé, 350. S.R.,
 589.

- Preston, W. T. R.:—Correspondance entre lui et le haut commissaire à Londres; document demandé, 49. Produit, 263. Supplémentaire, 317.
 - Motion pour son renvoi, 475. Rejetée, 476.
- Prêt (DE) ET D'ÉPARGNE DE HURON ET ERIÉ :—Bill (No 21) concernant la Compagnie; présenté, 73.
- Prêts:—Bill (No 40) concernant certaines compagnies de ; présenté, 87. Seconde lecture, 117. En comité; passé, 480. Par le Sénat, 495. S.R., 591.
- Preuve en Canada:—Bill B (No 68) du Sénat, à l'effet de modifier l'Acte de la, 116. Seconde lecture, en comité, 145. Amendé, 184. Pris en considération; amendé, bill passé, tel qu'amendé, 210. Sénat acquiesce, 288. S.R., 327.
- PRINCE ALBERT AND NORTH SASKATCHEWAN AND HUDSON'S BAY RAILWAY COMPANY:—Bill Y (No 221) du Sénat: Constituant en corporation la Compagnie dite, 458. Première lecture, 459. Seconde lecture, 466. En comité; amendé et passé, 500. Sénat acquiesce, 510. S.R., 591.
- PRINCE (I.P.-E.) :- Election contestée, 34.
- Propogation du Parlement :- Discours de Son Excellence, 592.
- Pueblo Light and Power Company (à responsabilité limitée), et à l'effet de changer son nom à celui de Pueblo Tramway, Light and Power Company:—Bill (No 128) concernant la Compagnie dite; présenté, 180. Seconde lecture, 204. En comité et passé, 242. Par le Sénat, 291. S.R., 327.
- QUAIS, DOCKS, JETÉES, ETC., CONSTRUITS PAR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DEPUIS 1896 :—(2 documents sesionnels), 32.
- Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan:—Bill (No 86) concernant la Compagnie du chemin de fer de; présenté, 143. Seconde lecture, 160. En comité, 241. Amendé; délibéré et passé, 246. Par le Sénat, 341. S.R., 429.
- Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan:—Contrats entre le gouvernement et la Compagnie; document demandé, 46. Produit, 229. Supplémentaire, 263. Autre, 492.
- QUATRIÈME RECENSEMENT DU CANADA, 1901 :- Vols III et IV; (Document sessionnel), 197.
- Québec au lac Huron:—Bill (No 103) concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 155. Seconde lecture, 175. En comité et passé, 283. Par le Sénat, 352. S.R., 430.
- Québec :—Etat financier de la Compagnie de pont et de chemin de fer de :—Document demandé, 81. Produit, 139.
- Québec et Moncton:—Motion pour copie de la correspondance au sujet du tracé entre ces deux endroits; un débat s'ensuit; ajourné, 153. Adoptée, 176. Document produit, 325.

- Québec Midland Railway Company:—Bill (No 23) constituant en corporation la Compagnie dite, présenté, 73. Seconde lecture, 94. En comité et passé, 146. Par le Sénat, avec un amendement, 238. Adopté, 243. S.R., 327.
- QUEBEC, MONTREAL AND SOUTHERN RAILWAY COMPANY:—Bill (No 72) constituant en corporation la Compagnie dite; présenté, 120. Seconde lecture, 147. En comité et passé, 283. Par le Sénat avec un amendement, 344. Adopté, 351. S.R., 589.
- QUÉBEC:—Motion pour prendre en considération le bill concernant une avance aux commissaires du havre de, 287. En comité, résolution adoptée. Bill (No 174) concernant les commissaires du havre de; présenté; seconde lecture, en comité, 303. Passé, 347. Par le Sénat, 386. S.R., 590.
- QUEBEC (THE) SAGUENAY AND GULF St. LAWRENCE RAILWAY COMPANY:—Bill (No 141) concernant la compagnie dite: présenté, 181. Seconde lecture, 193. En comité et passé, 284. Par le Sénat, 352. S.R., 430.
- QUEEN'S COLLEGE À KINGSTON:—Bill (No 160) concernant le; présenté, 260. Seconde lecture, 270. En comité et passé, 305. Par le Sénat, 420. S.R., 590.
- RAMSAY, ASENATH:—Bill AA (No 190) du Sénat: Acte pour faire droit à, 356. Première lecture, 359. Seconde lecture, 369. En comité et passé, 422. S.R., 490.
- Rapport des Commissaires chargés de faire une enquête sur l'effondrement de la tour de l'édifice de l'Ouest :—(Document sessionnel), 308.
- REGLEMENTS ET ORDRES DU ROI, POUR LA MILICE DU CANADA :—(Document sessionnel), 397.
- Remèdes frauduleux et délétères en Canada:—Résolution pour former un comité d'enquête, 255. Premier rapport du comité, 268. Autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre, 407. Second et dernier rapport, 428.
- Renfrew-nord :—Siège vacant par cause du décès du député, 428.
- RÉSEAUX DE TÉLÉPHONE PUBLIC DANS LA PROVINCE DE MANITOBA:—Bill (No 167) concernant les; présenté, 272.
- Réserves forestières:—Bill (No 47) concernant des; présenté, 99. Seconde lecture; en comité, 252, 273, 282, 288, 398. Amendé et passé, 399. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 458. Adoptés, 473. S.R., 591.
- Revillon, Brothers (à responsabilité limitée):—Bill (No 76) concernant la maison; présenté, 130. Seconde lecture, 148. En comité; progrès rapporté; bill renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 292. Passé, 382. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 457. Adoptés, 464. S.R., 590.
- REVENU DE L'INTÉRIEUR:—Rapport du département; parties I et II; (Document sessionnel), 55. Part. III, 202.

- RICHELIEU ET ONTARIO:—Bill (No 65) concernant la Compagnie de navigation; présenté, 116. Seconde lecture, 126. En comité et passé, 296. Par le Sénat, 345. S.R., 430.
- RILEY, GEORGE: Résigne son siège, 20.
- RIMOUSKI, TÉMISCOUATA ET KAMOURASKA, ET À L'EFFET DE CHANGER SON NOM:—Bill (No 88) concernant la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des comtés de; présenté, 143. Seconde lecture, 162. En comité; titre changé en "Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska," etc.; passé, 350. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 420. Adoptés, 463. S.R., 590.
- Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company, (à responsabilité limitée):—Bill (No 94) concernant la; présenté, 143. Seconde lecture, 161. En comité et passé, 240. Par le Sénat, 292. S.R., 327.
- RIRM, JOSEPH:—Correspondance avec le gouvernement au sujet d'exploitation des couches superficielles de houille; document demandé, 306. Produit, 492.
- RIVE SUD ET LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU SUD DE QUÉBEC:—Bill (No 118) concernant la Compagnie du chemin de fer de la ; présenté, 173. Seconde lecture, 186. Bill retiré; honoraires remboursés, 380.
- Ross, ÉCR, ALEXANDER :- Certificat d'élection, 119. Prend son siège, 125.
- Ross (Compagnie de Carabines):—Copie des contrats passés avec le gouvernement; document demandé, 152. Produit, 227.
- ROYAL BANK OF CANADA:—Bill (No 131) concernant la; présenté, 180-193. Seconde lecture; en comité et passé, 420. Par le Sénat, 495. S.R., 591.
- RUSSIE:-Résolution de protestation contre le règne de terreur, proposée, 56.
- SAINTE-CLAIRE ET ERIÉ:—Bill (No 46) concernant la Compagnie du canal à navires de; présenté, 98. Seconde lecture, 112. Troisième lecture et passé, 146. Par le Sénat, 238. S.R., 265.
- Sainte-Marie:—Bill J (No 173) du Sénat : Acte concernant la Compagnie du pont de la rivière, 302. Première lecture, 304. Seconde lecture, 384. En comité et passé, 426. S.R., 590.
- Saskatchewan et Alberta:—Bill (No 202) concernant les chemins et les réserves pour chemins dans les provinces de la ; présenté, 381. Seconde lecture; en comité; amendé et passé, 400. Par le Sénat, 448. S.R., 590.
- Saskatchewan:—Evaluation des terres octroyées à la Compagnie des Terres de la Vallée de la ; document demandé, 82.
- Sault-Sainte Marie:—Documents concernant la prétendue émeute en 1903; document demandé, 217.
- Sauvages:—Bill (No 66) modifiant l'Acte des; présenté, 116. Ordre pour seconde lecture remis à six mois, 205.

Index

SAUVAGES:—Etat indiquant par townships toutes les terres vendues; document demandé, 215. Produit, 472.

Rapports faits par les agents; document demandé, 216. Produit, 472. Nombre d'agents des sauvages, etc.; document demandé, 254. Produit, 287.

Sauvages :- Rapport annuel du département des; (Document sessionnel), 98.

SCHOMBERG À AURORA:—Bill (No 102) concernant la Compagnie du chemin de fer; présenté, 155. Seconde lecture, 175. En comité et passé, 242. Par le Sénat avec un amendement, 292. Adopté, 296. S.R., 429.

Scott, Walter :- Résigne son siège, 19.

Secrétaire d'Etat :- Rapport annuel; (Document sessionnel), 466.

SEDGEWICK, HONORABLE JUGE: -Sanctionne des bills, 108, 264-265, 327.

SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES:—Bill (No 10) modifiant l'Acte concernant le; présenté, 28. Seconde lecture; renvoyé à un comité spécial, 75. Passé, 275. Par le Sénat avec plusieurs amendements, 587. Adoptés, 588. S.R., 592.

SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES:—Bill (No 97) modifiant l'Acte concernant le; présenté, 144. Débat sur seconde lecture, 185. Seconde lecture; renvoyé au comité; progrès rapporté, 187. Amendé et passé, 495. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 522. Premier amendement adopté; second non, 523. Sénat n'insiste pas, 583. S.R., 591.

SÉNAT ET CHAMBRE DES COMMUNES:—Nombre des employés permanents, sessionnels et autres; document demandé, 194. Partie concernant la Chambre des Communes, produite, 197. Partie concernant le Sénat, 264.

SÉNAT :- Motion pour en changer la constitution; retirée, 217.

SERMENTS D'OFFICE :-Bill (No 1) concernant la prestation des, 23.

Service impérial de renseignements :—Documents concernant l'établissement d'un; document demandé, 80.

SERVICE CIVIL :- 1. Assurance du, 31.

2. Liste du service civil; (Document sessionnel), 92.

3. Personnes nommées ou promues en 1905; (Document sessionnel), 92. Produit, 144.

4. Rapport du bureau des examinateurs; (Document sessionnel), 505.

SHELBURNE ET QUEEN:-Election contestée, 13.

SHERBROOKE: - Election contestée, 7.

- Sirops: Résolution pour en empêcher la falsification, 152.
- Société de colonisation de tempérance :—Rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, concernant cette société; (Document sessionnel), 309.
- Sociétés industrielles et coopératives :-Bill (No 144) concernant les, présenté, 193.
- SMITH, ERNEST D.:—Certificat d'élection, 21. Prend son siège, 23.
- SMITH (MME SARAH):—Correspondance touchant sa destitution; document demandée, 202. Produit. 246.
- Sommaires des rapports des compagnies d'assurances en Canada, pour 1905 :—(Document sessionnel), 191.
- SOREL:—Correspondance concernant l'effondrement du quai; document demandé, 253. Produit, 427.
- Southern Central Pacific Railway Company:—Bill (No 140) concernant la Compagnie dite; présenté, 181, Seconde lecture, 247. En comité et passé, 421. Par le Sénat, 461. S.R., 590.
- Sovereign Trust Company :- Voir Winnipeg Trust and Loan Company.
- Spencer, Muriel Violet:—Bill II (No 208) du Sénat: Acte pour faire droit à, 405.

 Première lecture, 406. Seconde lecture; en comité et passé, 424. S.R., 590.
- Spencer, Muriel Violet:—Bill (No 208) du Sénat: Acte pour faire droit à, 4\$5. Première lecture, 406. Seconde lecture; en comité et passé, 424. S.R., 590.
- Speers, C. W .: Voir A. D. Davidson.
- Spring-Garden-Road, Halifax:—Correspondence concernant cet immeuble; document demandé, 111.
- Standard Trusts Company:—Bill (No 147) concernant la ; présenté, 228. Seconde lecture, 247. En comité, 350. Passé, 355. Par le Sénat, 420. S.R., 590.
- STANSTEAD: Election contestée, 17.
- STATISTIQUES DES CANAUX POUR LA SAISON DE NAVIGATION, 1904 :—(Document sessionnel, 91.
- STATISTIQUES DES CHEMINS DE FER DU CANADA: (Document sessionnel), 207.
- Statistiques criminelles pour l'année expirée le 30 septembre 1904 :—(Document sessionnel), 173.
- STEAMER NOUVEAU ACTUELLEMENT EN CONSTRUCTION EN ANGLETERRE :—Copie des plans et devis; document demandé, 195. Produit, 340.
- STEAMERS TRANSATLANTIQUES:—Contrats des subventions accordées par le gouvernement; document demandé, 177.

- STERLING LIFE INSURANCE COMPANY:—Bill (No 105) constituant en corporation la; présenté, 155. Seconde lecture, 176. En comité et passé, 389. Par le Sénat, 457. S.R., 590.
- Subventions à des compagnies de chemins de fer :—Résolutions proposée concernant des, 427. En comité ; progrès rapporté, 428. Résolutions considérées, 431-437. Rapportées, 437-443.
- Subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées:—Bill (No 214) autorisant l'octroi de; présenté, 443. Seconde lecture; amendé, 473. Passé, 474. Par le Sénat, 505. S.R., 591.
- Subsides (Aux) provinces:—Correspondance entre les gouvernements provinciaux et les autorités fédérales à ce sujet; document demandé, 54. Produit, 168.
- Subsides:—Motion pour prise en considération, 30. En comité, 61, 75, 98, 96. Concours, 104. En comité, 105, 132, 141, 156, 237, 243, 252, 293, 343, 347, 352, 357, 361, 377, 392, 402, 410, 413, 415, 467, 477, 481, 496, 507, 513, 524. La Chambre concourt, 528-579.
- SUD-Africain:—Motion pour que les volontaires du Canada qui sont devenus infirmes dans cette campagne soient récompensés, 81; rejetée, 82.
- Sureté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord :— Bill (No 48) modifiant l'Acte concernant la; présenté, 99. Seconde lecture; en comité et amendé, 137. Troisième lecture; débat ajourné, 140. Ordre rescindé; bill renvoyé de nouveau au comité général pour plus ample considération; progrès rapporté, 307. En comité, 474. Amendé et passé, 475. Par le Sénat, 510. S.R., 591.
- SYDNEY-NORD, DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE:—Bill (No 74) concernant le havre de ; présenté, 125. Seconde lecture; en comité et passé, 212. Par le Sénat, 318. S.R., 429.
- Système Monétaire:—Bill (No 196) modifiant l'Acte concernant le ; présenté, 361. Seconde lecture; en comité et passé, 399. Par le Sénat, 413. S.R., 590.
- TABLEAUX DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION DU CANADA, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1905 :—(Document sessionnel), 29.
- TANNERY LOT :- Motion Ames au sujet de la vente de ce terrain, etc., 408.
- Tarif, 1905:—Preuve faite devant la commission; (Document sessionnel), 54.
- Tarif des douanes, 1897 :—Bill (No 175) modifiant le; présenté, 309. Seconde lecture; en comité et passé, 361. Par le Sénat, 398. S.R., 430.
- Tarif du trafic :—Marchandises sur l'Intercolonial; document demandé, 254. Produit, 308.
- Taxe de Capitation pour voyageurs se rendant aux Etats-Unis; document demandé, 48.

- Temagami, (The) Cobalt and Temiskaming Railway Company:—Bill JJ (No 217) du Sénat: Acte constituant en corporation la Compagnie dite, 457. Première lecture, 458. Seconde lecture, 465. En comité; amendé; considéré et passé, 500. Sénat acquiesce, 522. S.R., 591.
- TEMPLEMAN, HON. WILLIAM: -Certificat d'élection, 77. Prend son siège, 80.
- Temple Mutual Life Association:—Bill (No 38) constituant en corporation la; présenté, 87. Seconde lecture, 121. Bill retiré; honoraires remboursés, 301.
- Terres boisées vendues ou livrées par le département de l'Intérieur, selon le document 39, de 1906 :—Document demandé, 67.
- TERREBONNE: Election contestée, 36.
- Terres choisies par la Compagnie du Chemin de fer du Nord:—Document demandé, 255.
- Terres de la Couronne du Canada :—Résolution proposée pour faire une enquête sur l'administration, etc., 317. Débat, 318, 320.
- Terrains houillers loués ou vendus :- Document demandé, 176. Produit, 298.
- Terres publiques:—Noms des compagnies, syndicats, etc., qui en ont acheté depuis 1898; document demandé, 270.
- THAMES: -Travaux devant y être faits; document demandé, 112. Produit, 228.
- THORNDALE, ONT.:—Changement du bureau de poste; document demandé, 128. Produit, 151.
- THOROLD AU LAC ERIÉ:—Bill (No 126) concernant la Compagnie du chemin de fer de; présenté, 180. Seconde lecture, 193. En comité et passé, 266. Par le Sénat, 341. S.R., 429.
- Titres de terres émis, superficie, etc., dans le Manitoba, Alberta et Saskatchewan:—Document demandé, 253.
- TORONTO AND HAMILTON RAILWAY COMPANY:—Bill (No 134) concernant la Campagnie dite; présenté, 180. Seconde lecture, 204. En comité et passé, 328. Par le Sénat, avec un amendement, 386. Adopté, 390-391. S.R., 430.
- Toronto:—Bill (No 137) concernant la cité de; présenté, 181. Seconde lecture, 205. Bill retiré; honoraires remboursés, 490.
- Toronto:—Correspondance au sujet du prolongement du brise-lames; document demandé, 128.
- Toronto:—Correspondance au sujet de l'amélioration du havre; document demandé, 128.
- Toledo Glass Company:—Bill (No 110) concernant certain brevet de la; présenté, 166. Seconde lecture, 186. En comité, 295. Renvoyé au comité des Ordres Permanents, 304. Bill retiré; honoraires remboursés, 477.

- TORONTO UNION STATION COMPANY:—Bill (No 138) constituant en corporation la; présenté, 181. Seconde lecture, 247. En comité; titre changé en Toronto Terminals Railway Company. Passé, 328. Par le Sénat, 386. S.R., 590.
- TORONTO TERMINALS RAILWAY COMPANY: Voir Toronto Union Station Company.
- Tour de l'Ouest :—Preuve faite devant des commissaires sur les causes de l'effondrement; (Document sessionnel), 397.
- Trachoma:—Papiers concernant l'hôpital pour ceux atteints de cette maladie à Halifax; document demandé, 194. Produit, 506.
- Traité de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et le Japon; (Document sessionnel), 198.
- Transcontinental:—Correspondance au sujet de sa route dans la province du Nouveau-Brunswick; document demandé, 50. Produit, 144.
- Trans-Niagara Bridge Company:—Bill (No 161) constituant en corporation la; présenté, 260. Seconde lecture, 270. En comité; passé, 421. Par le Sénat, avec un amendemnt, 461. Adopté, 506. S.R., 591.
- Transports (DES):—Motion pour que cette commission fasse rapport aussitôt que possible; débat, 202, 271.
- Transport :- Rapport de la Commission du :- (Document sessionnel), 168.
- Travail :—Bill (No 109) pourvoyant à la compilation et à la publication des statistiques du; présenté, 160. Seconde lecture, 210. En comité et passé, 211. Par le Sénat, 263. S.R., 327.
- Travail:—Rapport du sous-ministre sur les plaintes des imprimeurs de Winnipeg; document demandé, 152. Produit, 169.
- Travail: —Rapport du département du; (Document sessionnel), 55.
- Travail:—Rapport du sous-ministre au sujet de l'importation d'ouvriers italiens à Montréal; document demandé, 194. Produit, 227.
- Travaux Publics:—Rapport du ministre des; (Document sessionnel), 122.
- Traverses de chemins de fer achetées par le département des Chemins de fer et Canaux; document demandé, 254. Produit, 397.
- Trent:—1. Documents se rapportant à l'écluse de ce canal à Peterborough et Kirkfield; document demandé, 270. Produit, 366.
 - Etat des progrès et dépenses dans la construction; document demandé, 151. Produit, 207.
- Twelve Mile Power Company:—Bill (No 183) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 331. Seconde lecture, 369. En comité et passé, 425. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 461. Adoptés, 501. S.R., 591.

- UNDERWOOD TYPEWRITER COMPANY:—Bill (No 123) concernant un brevet No 69140 de la; présenté, 174. Seconde lecture, 187. Bill retiré, honoraires remboursés, 282.
- UNITED EMPIRE BANK OF CANADA :- Voir The Pacific Bank of Canada.
- United Empire Bank of Canada:—Bill (No 52) constituant en corporation la; présenté, 103. Seconde lecture, 121. Bill retiré, honoraires remboursés, 262.
- UNITED EMPIRE LIFE INSURANCE COMPANY: Voir International Life Insurance Company.
- Usure:—Bill (No 11) concernant l'; présenté, 28. Seconde lecture; en comité; progrès rapporté, 75. Au comité des Banques et du Commerce, 145. En comité; amendé et passé, 472. Par le Sénat, 490. S.R., 591.
- VANCOUVER AND LULU ISLAND RAILWAY COMPANY:—Bill (No 29) concernant la compagnie dite; présenté, 74. Seconde lecture, 95. En comité, 136. Ordre pour troisième lecture rescindé; bill renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 146. Troisième lecture et passé, 203. Par le Sénat, 291. S.R., 327.
- Vancouver and North-Western Railway Company:—Bill (No 119) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 174. Seconde lecture, 186. Bill retiré; honoraires remboursés, 210.
- Vancouver, Fraser Valley and Southern Railway Company:—Bill (No 87) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 143. Seconde lecture, 161, En comité, 246. Renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 247. Considéré et passé, 266. Par le Sénat avec plusieurs amendements, 367. Adoptés, 383. S.R., 430.
- Vancouver, Westminster et Yukon:—Bill (No 41) concernant la Compagnie du chemin de fer de; présenté, 91. Seconde lecture, 112. En comité et passé, 160. Par le Sénat, avec un amendement, 326. Adopté, 350. S.R., 589.
- Vaughan, William Napoléon:—Bill O (No 180) du Sénat: Acte pour faire droit à, 326. Première lecture, 331. Seconde lecture, 351. En comité et passé, 422. S.R., 590.
- Verville, Alphonse:—Certificat d'élection, 23. Prend son siège, 23.
- VICTORIA:—Informations concernant la construction du musée; document demandé, 176.
- Voies ferrées en Canada:—Quel aide le gouvernement fédéral a donné aux provinces pour ces construction; document demandé, 270.
- Voies fluviales internationales:—Rapport de la Commission; (Document sessionnel), 168.
- Voies et Moyens:—Motion pour prise en considération, 30. En comité, 104, 299, 325, 580.

- WAGNER, Phillip:—1. Correspondance au sujet des accusations portées contre lui; document demandé, 66. Produit, 250.
 - 2. Motion Foster, demandant sa destitution, 400. Rejetée, 401.
- Walsh, Patrick:—Correspondance au sujet de sa démission comme maître de poste; document demandé, 141. Produit, 227.
- Weeks, W. A.:—Enquête au sujet de terrains expropriés par le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard; document demandé, 127. Produit, 144.
- WENTWORTH: Election contestée, 2.
- Western Loan and Trust Company:—Bill (No 35) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 86. Seconde lecture, 99. En comité, amendé, considéré, 269. Titre changé en Western Trust Company. Passé, 283. Par le Sénat, 413. S.R., 590.
- Whitefish, (Ile de):—Propositions faites pour l'expropriation de; document demandé, 126. Produit, 237.
- WHITE (THE) HORSE AND ALSEK RAILWAY COMPANY:—Bill (No 31) concernant la compagnie dite; présenté, 74. Seconde lecture, 95. En comité et passé, 146. Par le Sénat, 238. S.R., 264.
- Wight, Frederick William:—Bill FF (No 193) du Sénat: Acte pour faire droit à, 356. Première lecture, 360. Seconde lecture, 369. En comité et passé, 422. S.R., 590.
- WINDSOR, CHATHAM AND LONDON RAILWAY COMPANY:—Bill (No 146) constituant en corporation la compagnie dite; présenté, 228. Seconde lecture, 247. En comité et passé, 368. Par le Sénat, 420. S.R., 590.
- Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company:—Bill (No 150) concernant la compagnie dite; présenté, 228. Seconde lecture, 247. En comité, 368. Passé, 382. Par le Sénat, avec un amendement, 448. Adopté, 463. S.R., 591.
- Winnipeg Trust and Loan Company:—Bill (No 129) constituant en corporation la; présenté, 180. Seconde lecture, 205. En comité; titre changé en : Sovereign Trust Company; passé, 423. Par le Sénat, 495. S.R., 591.
- Woman's Art Association of Canada:—Bill (No 59) constituant en corporation la; présenté, 109. Seconde lecture, 126.
- Worthington, Arthur Norreys: —Certificat d'élection, 22. Prend son siège, 23.
- Wurtz, Junior, Henry:—Bill (No 106) concernant des demandes de brevets par; présenté, 155. Seconde lecture, 176. Honoraires remboursés, 202. En comité et passé, 213. Par le Sénat, 271. S.R., 327.

Y ORK-Nord :—Vacance survenue, 19.

Yukon:—Bill (No 153) concernant l'exploitation des placers dans le Territoire du ; présenté, 233. Seconde lecture; en comité, 282. Amendé et passé, 346. Par le Sénat, avec plusieurs amendements, 421. Adoptés, 473. S.R., 591.

Yukon :- Ordonnances du territoire du; (Document sessionnel), 92.